



---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# Dossier consolidé

Projet de loi 5591

Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005

Date de dépôt : 22-06-2006

Date de l'avis du Conseil d'État : 02-06-2009

Auteur(s) : Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget

## Liste des documents

<b>Date</b>	<b>Description</b>	<b>Nom du document</b>	<b>Page</b>
06-01-2010	Résumé du dossier	Résumé	<u>3</u>
22-06-2006	Déposé	5591/00	<u>7</u>
16-08-2006	Corrigendum (16.8.2006)	5591/00A	<u>250</u>
17-10-2006	Rapport de la Cour des Comptes (17.10.2006)	5591/01	<u>253</u>
26-02-2007	Prises de position sur le rapport général de la Cour des comptes - Dépêche du Premier Ministre au Président de la Chambre des Députés (26.2.2007)	5591/02	<u>328</u>
02-06-2009	Avis du Conseil d'Etat (2.6.2009)	5591/03	<u>343</u>
04-12-2009	Rapport de commission(s) : Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire Rapporteur(s) : Monsieur Félix Braz	5591/04, 5740/03, 5891/03	<u>348</u>
18-12-2009	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (18-12-2009) Evacué par dispense du second vote (18-12-2009)	5591/05	<u>375</u>
24-12-2009	Publié au Mémorial A n°250 en page 4402	5591	<u>378</u>

# Résumé

**5591 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005**

**5740 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006**

**5891 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007**

\*

Le compte général de l'exercice 2005 se présente comme suit:

***A.- Recettes et dépenses courantes et en capital***

- I. Recettes 6.629.300.041,33
- II. Dépenses 7.323.614.341,79
- III. Excédent de dépenses 694.314.300,46
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -464.287.170,17

***B.- Recettes et dépenses pour ordre***

- I. Recettes pour ordre 3.175.815.739,19
- II. Dépenses pour ordre 3.168.921.951,32
- III. Excédent de recettes pour ordre 6.893.787,87
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 33.357.693,10

***C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat***

- I. Recettes 2.195.425.498,03
- II. Dépenses 2.670.527.852,53
- III. Excédent de dépenses 457.102.354,50
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.172.052.495,89

\*

Le compte général de l'exercice 2006 se présente comme suit:

***A.- Recettes et dépenses courantes et en capital***

- I. Recettes 8.391.951.069,69
- II. Dépenses 8.140.188.962,10
- III. Excédent de recettes 251.762.107,59
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -212.525.611,32

***B.- Recettes et dépenses pour ordre***

- I. Recettes pour ordre 3.702.519.174,55
- II. Dépenses pour ordre 3.700.303.733,35
- III. Excédent de recettes pour ordre 2.215.441,20
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 35.573.134,30

### ***C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat***

- I. Recettes 3.216.723.587,57
- II. Dépenses 2.822.478.435,33
- III. Excédent de recettes 394.245.152,24
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.566.297.648,13

\*

Le **compte général de l'exercice 2007** se présente comme suit:

#### ***A.– Recettes et dépenses courantes et en capital***

- I. Recettes 8.735.747.092,86
- II. Dépenses 8.284.160.765,42
- III. Excédent de recettes 451.586.327,44
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital 239.061.264,86

#### ***B.– Recettes et dépenses pour ordre***

- I. Recettes pour ordre 4.307.056.629,55
- II. Dépenses pour ordre 4.316.926.354,49
- III. Excédent de recettes pour ordre 9.869.724,94
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 25.703.409,36

### ***C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat***

- I. Recettes 2.761.658.371,70
- II. Dépenses 2.751.593.049,01
- III. Excédent de recettes 10.065.322,69
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.576.362.970,82

\*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d'euros en 2005, à 510,9 millions d'euros en 2006 et à 254,7 millions d'euros en 2007.

Par rapport au compte général de l'exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été :

- en 2005 de 6,31% ;
- en 2006 de 11,15% ;
- en 2007 de 1,77%.

#### **Les fonds spéciaux**

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2005, la Cour des comptes constate une **diminution de 31,7 % de leurs avoirs** au courant de l'exercice 2005 (-15,31 en 2004).

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2006, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79 % de leurs avoirs au courant de l'exercice 2006. Au cours de l'exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes.

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2007, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55 % de leurs avoirs au courant de l'exercice 2007. Au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03%.

5591/00

## N° 5591

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

**PROJET DE LOI**

portant règlement du compte général de l'exercice 2005

\* \* \*

(Dépôt: le 22.6.2006)

## SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (20.6.2006).....	1
2) Exposé des motifs .....	2
3) Texte du projet de loi.....	4
4) Compte général	
– Exercice 2005 .....	6

\*

**ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT**

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

*Article unique.*– Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005.

Palais de Luxembourg, le 20 juin 2006

*Le Ministre du Trésor et du Budget,*

Luc FRIEDEN

HENRI

\*



## EXPOSE DES MOTIFS

Le **budget voté de l'exercice 2005** tel qu'il a été arrêté par la loi du 21 décembre 2004 se présentait comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	6.828,7	73,8	6.902,5
Dépenses	6.285,4	706,1	6.991,5
Excédents	+ 543,3	- 632,3	- 89,0

*Note:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le budget voté de l'exercice 2005 a été complété à deux reprises, la première fois par la loi du 21 août 2005 modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que les modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

L'article 1er de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2005 deux articles nouveaux avec les libellés et crédits suivants:

08.0.33.002	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 21 août 2005 entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005 (Crédit non limitatif) .....	1.435.000.-
08.0.12.350	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la SN des CFL: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 21 août 2005 entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005 (Crédit non limitatif) .....	2.098.000.-

L'article 1er de cette même loi a également porté de 12.951.100 euros à 27.100.526 euros le crédit de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses libellé „Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures législatives, réglementaires ou contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses“ (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).

Le budget voté de l'exercice 2005 a été modifié une deuxième fois par la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote.

L'article 17 de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2005 un article nouveau avec les libellés et crédits suivants:

11.1.12.276	Lycée-pilote: frais d'exploitation courants.....	50.000.-
-------------	--	----------

Compte tenu de ces dépenses supplémentaires, **le budget définitif de l'exercice 2005** s'est présenté comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	6.828,7	73,8	6.902,5
Dépenses	6.303,1	706,1	7.009,2
Excédents	+ 525,6	- 632,3	- 106,7

*Note:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

**Le compte général de l'exercice 2005** se présente comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice:

	<i>Budget voté 2005</i>	<i>Compte général 2005</i>	<i>Plus- ou moins-values</i>	<i>Variation en %</i>
<b>Budget courant</b>				
Recettes	6.828,7	6.526,4	-302,3	-4,4%
Dépenses	6.303,1	6.430,4	127,3	2,0%
Excédents	525,6	96,0	-429,6	-
<b>Budget en capital</b>				
Recettes	73,8	102,9	29,1	39,4%
Dépenses	706,1	893,2	187,1	26,5%
Excédents	-632,3	-790,3	-158,0	-
<b>Budget total</b>				
Recettes	6.902,5	6.629,3	-273,2	-4,0%
Dépenses	7.009,2	7.323,6	314,4	4,5%
Excédents	-106,7	-694,3	-587,6	-

*Note:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le compte général 2005 est donc clôturé avec un excédent de dépenses de 694,3 millions d'euros. La différence de 587,6 millions d'euros entre ce déficit effectif et le déficit voté de 106,7 millions d'euros résulte d'abord de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros, ensuite des moins-values de recettes indiquées ci-dessus et pour le reste seulement d'un excédent de dépenses effectives. Le solde budgétaire reporté devient négatif pour un montant de 464.287.170,17 euros, qui correspond ainsi à une perte reportée.

Le déficit de 694,3 millions d'euros avec lequel le compte général 2005 est clôturé ne doit pas être confondu avec le déficit de l'administration centrale tel qu'il est établi selon les critères dits „de Maastricht“ et notifié semestriellement à la Commission européenne. Le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses. Par contre, la notification à la Commission européenne diffère du compte général notamment par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et par une affectation différente de certaines opérations parmi les exercices budgétaires. Il s'ensuit, compte tenu entre autres des dépenses nettes des fonds spéciaux, que le déficit de 951,6 millions d'euros de l'administration centrale pour 2005, notifié le 1er avril 2006 à la Commission européenne, est supérieur au déficit du compte général de l'Etat pour le même exercice.

Le solde positif cumulé du budget pour ordre à la clôture de l'exercice 2005 s'élève à 33.357.693,10 euros.

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général 2005 à 1.314.783.281,66 euros, en diminution de 610,25 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

L'Etat n'a pas emprunté en 2005, mais a remboursé un emprunt OLUX venu à échéance.

Le texte du projet de loi arrêtant le compte général de l'exercice 2005 est identique à celui des années précédentes.

\*

## TEXTE DU PROJET DE LOI

**Art. 1er.** Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2005 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

### A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives:	6.629.300.041,33 EUR
II – Dépenses effectives:	7.323.614.341,79 EUR
III – Excédent de dépenses:	<b>694.314.300,46 EUR</b>

L'excédent de dépenses est porté au débit du compte „report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital“ dont le solde négatif s'établit alors à **464.287.170,17** euros.

### B. Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre:	3.175.815.739,19 EUR
II – Dépenses pour ordre:	3.168.921.951,32 EUR
III – Excédent de recettes pour ordre:	<b>6.893.787,87 EUR</b>

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses pour ordre“ dont le solde positif s'établit alors à **33.357.693,10** euros.

**Art. 2.** Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2005 comme suit:

#### I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	44.588.757,73 EUR
Fonds de dépenses communales:	3.954.390,25 EUR

#### II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	11.523.758,26 EUR
----------------------------	-------------------

**Art. 3.** L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2005 comme suit:

#### I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	106.992.844,43 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	396.574,04 EUR
Fonds de la coopération au développement:	2.536.661,67 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	0,20 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	3.856,43 EUR
Fonds cynégétique:	553.723,89 EUR
Fonds de la dette publique:	150.049.071,79 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.347.103,04 EUR
Fonds pour l'emploi:	4.652.746,77 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	107.450.683,67 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	90.203.810,07 EUR

Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	2.965.353,26 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	1.252.493,57 EUR
Fonds d'équipement militaire:	17.998.140,89 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	17.917.940,58 EUR
Fonds spécial de la pêche:	385.927,27 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	51.886.884,07 EUR
Fonds de pension:	1.108.875,27 EUR
Fonds du rail:	45.464.381,20 EUR
Fonds pour la réforme communale:	261.973,38 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	28.035.150,57 EUR
Fonds des routes:	1.064.184,89 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	226.310.955,38 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales:	145.002.361,10 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	200.877.050,38 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	61.874.880,58 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	25.401.808,13 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	1.072.372,37 EUR
<b>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat:</b>	<b>1.314.783.281,66 EUR</b>

## II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	132.507.032,38 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	664.695.275,61 EUR

\*

# COMPTE GENERAL – EXERCICE 2005

## Budget des recettes – Chapitre I – Recettes courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<b>64 – Ministère des Finances</b>			
			<b>Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)</b>			
			<i>Section 64.0 – Impôts directs</i>			
37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1 125 000 000,00	1 105 735 271,43
37.001	37.10	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	46 900 000,00	46 072 302,98
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	350 000 000,00	355 430 643,85
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1 400 000 000,00	1 477 286 048,74
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	1 500 000,00	1 468 106,56
37.013	37.20	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	44 870 000,00	46 992 735,71
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	120 000 000,00	210 734 936,48
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	100 000 000,00	164 642 301,04
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	6 000 000,00	5 459 360,46
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	450 000,00	1 029 769,90
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	11 000 000,00	12 041 250,24
			<i>Total de la section 64.0:</i>		3 205 720 000,00	3 426 892 727,39
			<i>Section 64.1 – Impôts indirects</i>			
36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	270 000,00	248 005,45
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	3 750 000,00	3 026 708,58
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	10 000 000,00	14 400 005,85
			<i>Total de la section 64.1:</i>		14 020 000,00	17 674 719,88
			<i>Section 64.2 – Recettes d'exploitation, taxes et redevances</i>			
16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydroélectriques	CORD	300 000,00	790 789,16
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	25 000,00	2 049,99
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de météorologie	CORD	25 000,00	16 874,87
38.000	Divers	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7 200,00	12 000,00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.2:</i>		357 300,00	821 714,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
28.001	Divers	09.20	<i>Section 64.3 – Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</i>			
			Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1 280 000,00	1 139 798,75
28.002	Divers	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100,00	0,00
28.003	Divers	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1 000 000,00	1 243 947,96
28.005	Divers	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.3:</i>		2 280 200,00	2 383 746,71
11.350	Divers	Divers	<i>Section 64.4 – Remboursements de dépenses</i>			
			Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	100,00	1 014 153,44
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	CORD	100,00	0,00
12.090	12.21	13.90	Ecostart: remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	190 000,00	0,00
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier – Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	CORD	250 000,00	267 143,45
34.020	34.35	10.30	Remboursement des salaires de compensation versés aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts domaniales en cas de chômage dû à des intempéries hivernales	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.4:</i>		440 300,00	1 281 296,89
			<b>Administration des Douanes et Accises</b>			
			<i>Section 64.5 – Douanes et accises</i>			
16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	75 000,00	89 566,30
28.000	Divers	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	4 100 000,00	3 871 173,24
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	903 110 000,00	812 715 985,05
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	127 870 000,00	139 346 395,27
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	55 230 000,00	47 483 487,92
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	3 851 000,00	3 261 064,14
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	34 000 000,00	31 067 810,22
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	3 500 000,00	10 529 961,14
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100 000,00	108 733,10
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550 000,00	530 327,95
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	52 000,00	13 570,33
38.000	Divers	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	100 000,00	88 620,00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	25 000,00	51 226,88
39.001	Divers	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	4 425 000,00	5 333 257,03
			<i>Total de la section 64.5:</i>		1 136 988 000,00	1 054 491 178,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<b>Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)</b>			
			<i>Section 64.6 – Impôts, droits et taxes</i>			
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	17 500 000,00	16 280 012,98
16.011	16.11	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	CORD	10 500,00	12 689,46
16.060	Divers	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	1 500 000,00	1 639 343,10
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1 588 869 558,00	1 046 414 091,23
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	11 000 000,00	15 647 574,01
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	700 000,00	845 154,89
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	405 000 000,00	493 484 469,32
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	130 000 000,00	160 642 087,77
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	30 000 000,00	28 119 873,41
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	350 000,00	464 218,48
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	22 500,00	22 775,02
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	7 000,00	4 400,00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	11 000 000,00	11 980 874,50
39.010	39.20	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	3 700 000,00	1 885 971,95
			<i>Total de la section 64.6:</i>		2 199 659 558,00	1 777 443 536,12
			<i>Section 64.7 – Recettes domaniales</i>			
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	450 000,00	367 540,58
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	36 000 000,00	46 344 550,60
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	520 000,00	410 362,42
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1 015 000,00	730 508,78
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	CORD	13 000,00	13 789,92
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2 200 000,00	2 210 475,48
16.060	Divers	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	1 928 500,00	4 262 562,44
16.061	Divers	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	830 000,00	216 168,50
16.062	Divers	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	3 244 000,00	2 743 776,04
16.063	Divers	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2 124 500,00	2 324 268,73
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	81 250,00	67 734,83
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	121 000,00	20 316,08
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	5 000,00	937,00
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
28.000	Divers	01.25	Parking du St-Esprit: redevance d'exploitation	CORD	425 000,00	787 930,72
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	172 000,00	201 967,68
			<i>Total de la section 64.7:</i>		49 129 350,00	60 702 889,80
			<i>Section 64.8 – Recettes d'exploitation et autres</i>			
12.320	Divers	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	30 000,00	35 605,90
12.360	Divers	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux inférieures de la deuxième catégorie	CORD	6 000,00	1 969,34
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	64 000,00	96 000,00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	CORD	230 000,00	233 735,79
14.380	14.10	07.33	Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux	CORD	100,00	0,00
16.046	16.12	Divers	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	100 000,00	476 377,45
16.059	16.12	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs	CORD	100,00	0,00
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	5 000 000,00	545 473,74
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: recettes diverses	CORD	200 000,00	0,00
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	70 000,00	61 979,05
34.360	34.30	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure	CORD	100,00	0,00
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	4 000 000,00	5 205 058,09
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100,00	0,00
38.000	Divers	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	CORD	150 000,00	190 515,14
38.001	Divers	Divers	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	120 000,00	216 394,17
38.002	Divers	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2 500,00	0,00
38.003	Divers	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	400 000,00	362 533,38
38.004	Divers	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100,00	0,00
38.005	Divers	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100,00	0,00
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	50 000,00	59 046,30
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	8 500 000,00	11 735 747,51
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40 000,00	39 483,95
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	120 000,00	255 039,21
			<i>Total de la section 64.8:</i>		19 083 100,00	19 514 959,02



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<i>Section 64.9 – Remboursements</i>			
12.360	Divers	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100,00	0,00
12.361	Divers	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100,00	0,00
12.380	Divers	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	100 000,00	99 562,70
12.381	Divers	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	CORD	5 000,00	5 707,81
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1 390 000,00	1 017 333,65
38.000	Divers	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977), remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.9:</i>		1 495 300,00	1 122 604,16
			<b>Total du département 64:</b>		6 629 173 108,00	6 362 329 372,56
			<b>65 – Ministère des Finances: Trésor et Budget</b>			
			<i>Section 65.0 – Recettes versées par les communes et syndicats de communes</i>			
11.300	48.22	Divers	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2 200 000,00	2 469 209,52
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	8 300 000,00	750 119,92
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	15 000,00	46 065,30
			<i>Total de la section 65.0:</i>		10 515 000,00	3 265 394,74
			<i>Section 65.1 – Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</i>		0,00	
11.310	Divers	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	1 500,00	0,00
11.312	48.22	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	150 000,00	36 677,59
11.353	Divers	Divers	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	350 000,00	44 168,47
34.310	34.30	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3 454 000,00	3 318 842,92
42.000	42.00	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	25 000,00	0,00
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	25 000,00	767,54
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	7 500 000,00	898 656,93
			<i>Total de la section 65.1:</i>		11 505 500,00	4 299 113,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
11.300	48.22	Divers	<i>Section 65.2 – Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</i>			
			Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	75 000,00	101 459,37
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	250 000,00	129 049,62
11.320	Divers	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	350 000,00	50 000,00
11.321	Divers	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1 350 000,00	1 347 366,55
11.323	Divers	13.90	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	1 000,00	1 584 230,39
12.390	12.16	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CORD	279 200,00	0,00
28.015	28.20	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	25 000 000,00	25 000 000,00
38.000	Divers	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	0,00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrement, remboursements	CORD	2 000,00	39 934,61
			<i>Total de la section 65.2:</i>		27 307 300,00	28 252 040,54
			<i>Section 65.3 – Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières</i>			
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: versement des frais de surveillance	CORD	50 000,00	189 284,28
11.320	Divers	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	25 000,00	33 217,72
11.321	Divers	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	125 000,00	0,00
11.330	Divers	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	100 000,00	128 861,83
11.340	Divers	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	29 700,00	31 766,27
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	5 000,00	0,00
16.060	Divers	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	CORD	100 000,00	73 706,23
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	1 000,00	0,00
28.000	Divers	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	CORD	1 000,00	1 000,00
38.000	Divers	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	150 000,00	145 944,88
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	CORD	100,00	37 324,48
			<i>Total de la section 65.3:</i>		586 800,00	641 105,69
10.011	10.00	13.90	<i>Section 65.4 – Recettes versées par les comptes extraordinaires</i> Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	1 000 000,00	3 032 116,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
11.010	11.00	13.90	Fonds pour l'emploi: remboursement relatif à l'occupation de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	0,00
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3 700 000,00	3 813 004,01
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3 000 000,00	3 394 295,59
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts	CORD	300 000,00	291 997,16
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	400 000,00	2 584 587,27
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	115 000,00	131 392,17
16.051	16.12	Divers	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	2 249 440,00	265 906,90
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1 750 000,00	1 716 498,83
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	CORD	150 000,00	184 551,74
16.054	16.12	Divers	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes	CORD	35 000,00	110 144,46
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	5 000,00	43 766,60
16.057	16.12	13.90	IEES (Institut d'études éducatives et sociales): versement des frais d'inscription dans le cadre de la formation continue	CORD	100,00	0,00
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	1 000,00	1 747,36
16.059	16.12	04.10	Restaurants scolaires: versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes	CORD	550 000,00	2 833 587,59
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes et remboursements	CORD	65 000,00	248 170,08
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	50 000,00	106 697,30
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et recettes	CORD	650 000,00	807 070,65
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	150 000,00	209 656,61
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40 000,00	37 557,62
16.075	16.00	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du programme de distribution „Films made in Luxembourg“	CORD	125 000,00	184 813,08
16.076	16.00	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du spectacle audiovisuel „Lichtjoren“	CORD	100,00	0,00
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	30 000,00	34 919,66
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1 161 500,00	996 997,01
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursement	CORD	1 000 000,00	822 321,23
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée et de la vente de tickets de repas	CORD	100 000,00	98 929,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	65 000,00	21 619,64
39.000	Divers	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursement	CORD	723 000,00	576 706,07
			<i>Total de la section 65.4:</i>		17 415 240,00	22 549 054,87
27.000	26.10	07.10	<i>Section 65.5 – Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</i>	CORD	100,00	0,00
28.004	Divers	12.14	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	4 600,00	4 646,25
28.011	28.20	09.20	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4 770 000,00	5 510 150,00
28.012	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	814 000,00	814 655,50
28.013	28.20	09.10	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	630 000,00	1 050 000,00
28.014	28.20	11.30	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	13 000 000,00	23 379 203,25
28.016	28.20	09.10	ARCELOR: dividende	CORD	30 240,00	31 500,00
28.017	28.20	11.30	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	6 500 000,00	10 245 229,20
28.018	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	6 000,00	6 250,00
28.019	28.20	11.30	Participation de l'Etat aux dividendes de la société du Port fluvial de Mertert	CORD	1 000 000,00	889 735,00
28.020	28.30	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	105 435,08
			<i>Total de la section 65.5:</i>		26 753 040,00	42 036 804,28
10.000	10.00	13.90	<i>Section 65.6 – Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</i>	CORD	400 000,00	1 765 293,90
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	5 000,00	149 892,41
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	250 000,00	550 817,85
11.360	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	860 000,00	332 240,64
11.361	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	1 000 000,00	1 131 884,62
12.360	39.10	10.10	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD		
12.380	Divers	01.24	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	82 755,00	0,00
14.010	39.40	12.34	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information sur l'Union économique et monétaire dans le cadre du programme d'information du citoyen européen	CORD	100,00	0,00
16.045	16.12	07.20	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	325 000,00	284 114,75
16.060	Divers	12.40	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	30 000,00	21 305,63
16.061	Divers	06.36	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100,00	0,00
39.000	Divers	10.10	Commission Européenne: subsides dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	10 057,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
39.001	Divers	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100,00	0,00
39.002	Divers	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	CORD	100,00	0,00
39.003	Divers	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	CORD	1 632 330,00	0,00
39.004	Divers	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100,00	0,00
39.005	Divers	05.20	Subsides de la part de la Commission Européenne dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail	CORD	100,00	0,00
39.006	Divers	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement), remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	100,00	4 578,78
53.000	39.10	10.10	FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) section „garantie“: participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE Nos 1257/99 du 17.5.99 et 1750/99 du 23.7.99 (PDR et Axe 1)	CORD	4 120 000,00	4 080 505,16
			<i>Total de la section 65.6:</i>		8 715 942,00	8 320 633,74
10.002	10.00	13.90	<i>Section 65.7 – Recettes d'exploitation</i>			
26.010	26.10	13.10	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	2 500,00	13 865,76
29.000	29.00	13.90	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	75 000 000,00	47 366 246,12
38.000	Divers	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	100 000,00	211 526,58
			Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 65.7:</i>		75 103 500,00	47 591 638,46
10.000	10.00	13.90	<i>Section 65.8 – Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>			
10.001	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires non dus ou faisant double emploi	CORD	500 000,00	4 303 189,70
10.002	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	100,00	8 564,95
10.003	10.00	13.90	Remboursements d'assistance judiciaire	CORD	100,00	5 173,36
10.010	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	100,00	40 877,81
16.000	16.20	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	20 000 000,00	471 922,87
16.040	16.12	06.32	Débiteurs de l'Etat: remboursement de frais de repas pris par les élèves au LTH (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)	CORD	100 000,00	599,38
16.050	16.12	13.90	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	1 000 000,00	2 294 515,38
38.000	Divers	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel „Wenzel“	CORD	100,00	0,00
38.001	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	1 000,00	1 322,10
38.052	38.00	08.10	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	1 000,00	6 601,07
38.053	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100,00	0,00
			Dons et produits de successions en faveur de la protection civile	CORD	100,00	25 160,23
			<i>Total de la section 65.8:</i>		21 602 600,00	7 157 926,85
			<b>Total du département 65:</b>		199 504 922,00	164 113 712,62
			<b>Total du Chapitre I – Recettes courantes:</b>		6 828 678 030,00	6 526 443 085,18

**Budget des recettes – Chapitre II – Recettes en capital**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<b>94 – Ministère des Finances</b>			
			<i>Section 94.1 – Autres recettes en capital</i>			
56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100,00	0,00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	45 000 000,00	44 057 045,88
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	20 000,00	21 085,03
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100,00	10 305,97
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	120 000,00	286 758,00
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	2 000 000,00	710 287,50
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	5 000 000,00	1 195 059,11
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	150 000,00	273 095,40
			<i>Total de la section 94.1:</i>		52 290 200,00	46 553 636,89
			<b>Total du département 94:</b>		52 290 200,00	46 553 636,89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<b>95 – Ministère des Finances: Trésor et Budget</b>			
			<i>Section 95.0 – Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</i>			
58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	4 200 000,00	6 147 637,24
84.090	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100,00	0,00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100,00	0,00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100,00	0,00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100,00	82 477,45
			<i>Total de la section 95.0:</i>		4 200 400,00	6 230 114,69
			<i>Section 95.1 – Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>			
11.311	67.00	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	2 000 000,00	10 584 407,38
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100 000,00	0,00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	CORD	48 000,00	54 540,00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100,00	0,00
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	6 000 000,00	8 618 698,33
59.000	59.11	11.00	F.E.D.E.R. (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	8 150 000,00	864 873,74
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	1 000 000,00	29 950 685,12
			<i>Total de la section 95.1:</i>		17 298 100,00	50 073 204,57
			<b>Total du département 95:</b>		21 498 500,00	56 303 319,26
			<b>Total du Chapitre II – Recettes en capital:</b>		73 788 700,00	102 856 956,15

**Budget des dépenses – Chapitre III – Dépenses courantes**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>00 – Ministère d'Etat</b>				
			<i>Section 00.0 – Maison du Grand-Duc</i>				
10.000	10.00	01.10	Liste civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	946 350,00	946 350,00	946 350,00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 741 193,00	3 741 193,00	3 741 193,00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	575 082,00	575 082,00	575 082,00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 122 723,00	1 122 723,00	1 122 723,00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	CORD	211 020,00	211 020,00	211 020,00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	739 000,00	739 000,00	739 000,00
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	135 319,00 D	137 832,41	137 832,41
			<i>Total de la section 00.0:</i>		7 470 687,00	7 473 200,41	7 473 200,41
			<i>Section 00.1 – Chambre des Députés</i>				
10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	24 966 790,00	24 966 790,00	24 966 790,00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
			<i>Total de la section 00.1:</i>		25 966 790,00	25 966 790,00	25 966 790,00
			<i>Section 00.2 – Cour des Comptes</i>				
10.000	10.00	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 459 196,00	3 459 196,00	3 459 196,00
			<i>Total de la section 00.2:</i>		3 459 196,00	3 459 196,00	3 459 196,00
			<i>Section 00.3 – Conseil d'Etat</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	494 844,00	494 844,00	477 572,65
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	144 423,00	144 423,00	143 889,70
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53 127,00 D	54 933,05	54 933,05
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CORD	413,00	413,00	412,12
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres et du personnel du Conseil d'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 252 539,00 TR	1 254 862,00	1 254 861,72
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5 000,00	5 000,00	2 015,04
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	40 000,00	40 000,00	37 051,46
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	34 000,00	34 000,00	19 839,67
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30 000,00	30 000,00	27 301,97
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23 500,00 TE TR	25 700,00	25 049,41
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	5 000,00 TE	1 900,00	1 308,10
12.300	Divers	01.10	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	20 000,00 TE	18 577,00	15 637,89



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique – connexion à des bases de données étrangères	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00
			<i>Total de la section 00.3:</i>		2 105 346,00	2 107 152,05	2 060 872,78
			<i>Section 00.4 – Gouvernement</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	7 597 119,00	7 597 119,00	6 140 156,20
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	190 000,00 TR	206 930,00	196 982,52
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	2 000,00	2 000,00	695,62
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	32 132,80
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 250 000,00 D	1 310 000,00	1 299 434,39
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250 000,00	250 000,00	225 765,68
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 500,00 TE TR	19 800,00	17 405,11
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 090,00	8 090,00	3 333,00
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	16 000,00	16 000,00	15 446,82
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	3 700,00	3 700,00	3 527,66
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 000 000,00 D TR	2 125 000,00	2 110 351,83
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00	90 000,00	73 581,46
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	34 500,00 TR	36 200,00	35 357,78
12.110	12.30	01.10	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00 D	375 000,00	373 434,69
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00 D	520 500,00	498 608,46
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	550 000,00	550 000,00	460 695,40
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 225 000,00	1 225 000,00	1 142 362,11
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00	6 000 000,00	4 826 412,53
12.134	12.16	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	72 800,00
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CORD	1 200,00	1 200,00	977,50
12.300	Divers	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE	445 100,00 D	453 750,64	453 750,64
12.310	Divers	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 782,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.315	Divers	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	12 500,00	12 500,00	10 850,84
12.321	Divers	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	3 000 000,00	2 511 577,62
12.330	Divers	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	255 000,00 TR	273 421,00	273 420,48
12.340	Divers	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 380 000,00	1 380 000,00	884 628,34
12.341	Divers	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	85 000,00	85 000,00	56 730,26
12.343	Divers	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	400 000,00	400 000,00	400 000,00
12.344	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comités Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	10 517,12
12.345	Divers	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	60 000,00 TE	40 000,00	36 510,93
12.346	Divers	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	200 000,00	200 000,00	170 889,60
12.348	33.00	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	CORD	69 740,00	69 740,00	38 073,14
12.350	Divers	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00 D TR	346 000,00	298 325,59
12.375	Divers	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	100 000,00 TE	44 649,00	44 645,00
12.380	Divers	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	CPUBLIE, CSDE	170 000,00	170 000,00	156 475,90
33.010	33.00	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	6 700,00	6 700,00	6 700,00
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	470 000,00	470 000,00	470 000,00
33.015	33.00	08.40	Subside de fonctionnement au conseil de presse	CNSM	86 763,00	86 763,00	86 763,00
33.016	33.00	08.40	Participation de l'Etat au profit de l'association de la presse interrégionale	CNSM	16 000,00	16 000,00	10 000,00
33.017	33.00	01.10	Subventions au profit d'institutions et de fondations internationales	CNSM	26 000,00	26 000,00	25 000,00
33.019	33.00	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6 500,00	6 500,00	6 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.040	34.42	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00 D	200 000,00	193 543,66
34.090	34.49	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	CORD	24 150,00	24 150,00	22 770,00
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	21 000,00	21 000,00	20 428,17
43.000	43.22	01.10	Dépenses en relation avec les élections législatives et européennes et dépenses en relation avec l'organisation d'un référendum sur la constitution européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 421 072,48
12.846	Divers	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CNST, CORD	27 520,00	27 520,00	26 800,75
			<i>Total de la section 00.4:</i>		27 536 082,00	29 341 232,64	25 175 217,45
			<i>Section 00.5 – Conseil économique et social</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	176 597,93	176 597,93
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	456 181,00	456 181,00	279 042,90
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 906,00	2 906,00	2 033,30
11.320	Divers	01.10	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	114 581,00 D	121 263,02	121 263,02
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	9 100,00	9 100,00	5 192,73
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	28 900,00	28 900,00	27 205,04
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	22 965,00 TE	21 465,00	20 445,77
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	642,83
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23 200,00 TR	24 700,00	24 127,01
12.120	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	223 530,00	223 530,00	199 161,34
12.121	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux				
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 000,00	8 000,00	5 614,91
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	3 300,00	3 300,00	0,00
12.300	Divers	01.10	Part dans les frais d'un service commun de courrier, de surveillance et de nettoyage	CORD	50 000,00 TR	60 000,00	57 058,05
12.310	Divers	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	15 000,00 TE	5 000,00	0,00
12.320	Divers	01.10	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	2 500,00 TE	1 500,00	1 472,02
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	22 838,09
			<i>Total de la section 00.5:</i>		1 500,00 TR	2 500,00	1 500,00
					1 082 763,00	1 265 942,95	944 194,94

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 00.6 – Centre de Communications du Gouvernement</i>				
11.010	Divers	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 538 658,00	1 538 658,00	1 190 914,45
11.020	Divers	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	555 614,00	555 614,00	0,00
11.040	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CORD	2 418,00	2 418,00	2 416,96
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 000,00	4 000,00	3 749,76
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250,00	250,00	16,95
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	21 500,00	21 500,00	19 295,45
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	14 214,37
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	27 000,00 TE	22 000,00	19 783,75
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CORD	275 000,00 TR	280 000,00	269 057,15
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	29 000,00 TE	27 500,00	27 265,01
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	48 500,00 TE	42 300,00	41 249,60
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	95 000,00 TR	104 400,00	102 092,79
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	10 000,00 TE	8 300,00	8 280,00
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	17 500,00	17 500,00	17 384,99
12.300	Divers	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine du centre des télécommunications et d'alerte de Senningen	CORD	2 000,00	2 000,00	1 045,17
11.630	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	660,00	660,00	659,68
			<i>Total de la section 00.6:</i>		2 647 300,00	2 647 300,00	1 717 426,08
			<i>Section 00.7 – Cultes</i>				
11.000	Divers	08.50	Traitement des ministres des cultes	CNLI, CNST, CSDE	18 998 389,00 D	19 516 320,85	19 516 320,85
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6 250,00	6 250,00	6 250,00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	44 783,00	44 783,00	44 783,00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte israélien	CNSM	23 950,00	23 950,00	23 950,00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	1 240,00	1 240,00	1 240,00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41 150,00	41 150,00	41 150,00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2 480,00	2 480,00	2 480,00
			<i>Total de la section 00.7:</i>		19 133 242,00	19 651 173,85	19 651 173,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 00.8 – Médias et Communications</i>				
11.132	11.12	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	71 700,00	71 700,00	49 019,15
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750,00	750,00	446,22
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	40 651,20
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 100,00	1 100,00	20,67
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	110 000,00 TE	97 400,00	77 558,85
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 000,00	3 000,00	2 710,83
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	1 500,00	1 500,00	1 007,10
12.080	12.11	12.60	Bâtiments, exploitation et entretien	CORD	3 150,00	3 150,00	3 144,30
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	47 100,00	47 100,00	4 858,56
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	2 500,00	2 500,00	400,00
12.300	Divers	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	440 000,00	440 000,00	440 000,00
12.345	Divers	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	69 543,79
12.370	Divers	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CPUBLIE, CSDE	155 000,00 TR	167 600,00	148 438,71
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 380 000,00 D	6 581 900,00	6 581 867,00
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	950 000,00
33.000	33.00	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public „Commission Nationale pour la Protection des Données“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	978 000,00	978 000,00	978 000,00
33.005	33.00	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public „Fonds national de soutien à la production audiovisuelle“	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
33.012	33.00	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92 160,00	92 160,00	82 983,82
12.512	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	5 382,00	5 382,00	5 381,96
			<i>Total de la section 00.8:</i>		13 981 342,00	14 183 242,00	13 946 032,16
			<b><i>Total du département 00:</i></b>		103 382 748,00	106 095 229,90	100 394 103,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>01 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration</b>				
			<i>Section 01.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 620,00	1 620,00	1 189,92
11.131	11.12	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 000,00 TR	20 000,00	16 388,72
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	102 313,34
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	CORD	89 000,00 TR	145 000,00	140 994,80
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	880 000,00 D	1 145 000,00	1 120 879,88
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 700,00 TR	8 700,00	6 991,17
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	58 600,00	58 600,00	37 935,03
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2 000,00	2 000,00	1 725,95
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	72 000,00 TE	51 100,00	51 049,86
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement: documentation, frais d'impression et de publication, frais d'études et de recherche, organisation de formations et de colloques, participation à des conférences, mise en place et mise à jour d'un site Internet, dépenses diverses				
12.141	12.16	01.42	Activités de promotion du Luxembourg: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris frais de réception et frais de séjour de personnes tierces, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration et frais d'envois de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	1 150 000,00	798 630,63
12.143	12.16	01.40	Célébration du 20e anniversaire de la signature du Traité de Schengen: Participation à des actions de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	45 241,20
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement	CORD	10 000,00	10 000,00	1 008,00
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	4 000,00 TE	0,00	0,00
12.300	Divers	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	CORD	25 000,00 TE	0,00	0,00
12.301	Divers	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	515 000,00	515 000,00	491 768,02
12.302	Divers	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	450 000,00 D	636 150,00	631 516,35
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 741 655,00	1 741 655,00	1 399 748,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	Divers	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Étrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	33 366,81
12.310	Divers	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 000,00	14 000,00	14 000,00
12.320	Divers	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CPUBLIE, CSDE	82 000,00	82 000,00	77 424,78
12.330	Divers	01.43	Frais de banque	CORD	100,00	100,00	0,00
12.340	Divers	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement, honoraires d'avocats et d'interprètes, frais d'experts, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	248 400,00	248 400,00	190 695,24
12.350	Divers	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	60 000,00 TE	40 900,00	40 856,84
12.351	Divers	01.42	Frais de traduction	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	2 750,21
12.352	Divers	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	0,00
12.361	Divers	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Étrangères	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	14 635,95
33.010	33.00	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28 810,00	28 810,00	28 810,00
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23 500,00	23 500,00	21 664,88
			<i>Total de la section 01.0:</i>		4 599 385,00	6 195 535,00	5 271 585,79
			<i>Section 01.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</i>				
11.000	Divers	01.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 021 934,00 D	8 598 944,03	8 598 944,03
11.020	Divers	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 059 410,00 D TR	4 221 540,00	4 219 769,40
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	268 500,00	268 500,00	244 680,71
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	136 000,00 D	273 500,00	162 022,01
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 179 131,00	7 179 131,00	7 165 244,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions	CORD	27 855,00	27 855,00	26 631,27
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CSDE	100 000,00 TE	95 000,00	84 706,62
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	228 000,00 D TR	445 600,00	402 776,25
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	189 300,00	189 300,00	175 037,08
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	210 000,00	210 000,00	206 759,83
12.080	12.11	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage	CPUBLIE, CSDE	125 000,00	125 000,00	118 856,32
12.081	12.11	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	520 000,00 TR	536 300,00	536 039,93
12.082	12.11	01.42	Bâtiments: réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	179 581,00	179 581,00	153 294,65
12.083	12.11	01.42	Bâtiments: diverses dépenses	CPUBLIE, CSDE	322 000,00 TR	329 500,00	328 550,43
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	185 000,00 D	282 000,00	281 973,38
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 528 338,00	1 528 338,00	1 412 975,68
12.110	12.30	Divers	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000,00	8 000,00	0,00
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	57 000,00 TR	61 200,00	56 978,10
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	12 475,32
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	47 422,00 TE	41 722,00	27 779,46
12.250	Divers	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CPUBLIE, CSDE	1 050 000,00 TE TR	1 016 500,00	1 016 235,43
12.251	Divers	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	142 000,00	142 000,00	96 846,98
12.253	Divers	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	32 000,00 TR	91 000,00	90 042,54
12.300	Divers	01.42	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	520 000,00 TE	471 200,00	469 542,54
12.301	Divers	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions diplomatiques	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	49 925,38
12.310	Divers	01.42	Taxes et impôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28 000,00	28 000,00	22 589,05
12.330	Divers	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE	141 000,00	139 274,06
			<i>Total de la section 01.1:</i>		25 384 571,00	26 560 811,03	26 099 950,56



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 01.2 – Relations internationales – Contributions à des organismes internationaux</i>				
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	25 306,01
12.300	Divers	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	135 000,00	135 000,00	3 172,98
35.030	35.40	Divers	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 676 376,00 D	5 652 548,00	5 641 184,04
35.031	35.40	Divers	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1 100 000,00	1 100 000,00	1 099 590,29
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 200 000,00 D	2 664 634,00	2 664 603,61
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	44 621,00	44 621,00	44 621,00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	520 000,00	520 000,00	519 619,29
			<i>Total de la section 01.2:</i>		7 745 997,00	10 186 803,00	9 998 097,22
			<i>Section 01.3 – Relations internationales – Relations économiques internationales et autres actions</i>				
35.040	35.50	Divers	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats membres de la C.I.S., subventions et dépenses diverses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 499 135,30
			<i>Total de la section 01.3:</i>		3 500 000,00	3 500 000,00	3 499 135,30
			<i>Section 01.5 – Direction de la Défense</i>				
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 440,00 TR	4 131,00	4 129,96
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de maintien de la paix non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	5 000,00 TE	4 125,00	0,00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	52 000,00	52 000,00	41 540,63
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 000,00	3 000,00	2 798,14
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4 115,00 TR	4 299,00	3 713,36
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12 800,00	12 800,00	12 591,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00	6 000,00	618,00
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CPUBLIE, CSDE	18 700,00	18 700,00	18 548,05
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve, aux organisations civiles propageant les idées de l'alliance atlantique ou promouvant la sécurité intérieure	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2 479,00	2 479,00	2 479,00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense et organisant, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'UE, des colloques et réunions spécifiques	CNSM	33 600,00	33 600,00	33 600,00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	6 231,82
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00 TR	863 652,00	862 025,82
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	260 235,00	260 235,00	203 064,51
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du „Partenariat pour la Paix“ et à la coopération militaire dans le cadre du „Pacte de stabilité“	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000,00 D	103 000,00	103 000,00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux opérations pour le maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00 D	909 328,00	814 646,61
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CORD	100 000,00	100 000,00	0,00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	99 977,88
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des opérations pour le maintien de la paix	CORD	150 000,00 TE	0,00	0,00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D TR	487 192,00	487 191,40
35.534	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du „Partenariat pour la Paix“ et à la coopération militaire dans le cadre du „Pacte de stabilité“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 461,00	1 461,00	1 460,96
			<i>Total de la section 01.5:</i>	CNST, CORD	2 637 830,00	3 526 002,00	2 707 617,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 01.6 – Défense nationale</i>				
11.000	Divers	02.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	23 747 398,00	23 747 398,00	23 489 544,46
11.010	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	878 381,00	878 381,00	798 075,37
11.020	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	169 005,22	169 005,22
11.030	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 545 959,00 D	1 697 455,01	1 697 455,01
11.040	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	102 405,60	102 405,60
11.060	Divers	02.10	Indemnités d'apprentissage – patron de stage	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
11.070	Divers	02.10	Rémunérations des volontaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 551 799,00	15 551 799,00	15 468 501,27
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	55 000,00 TR	63 000,00	62 020,52
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts, remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoqués par le service militaire				
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 000,00	12 000,00	0,00
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	458 848,00 D	496 948,00	479 101,25
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI, CNST, CPUBLIE	142 885,00	142 885,00	138 368,63
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CORD	185,00	185,00	185,00
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	24 954,00 TR	25 254,00	25 248,39
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CORD	27 063,00 TR	35 263,00	35 222,63
11.140	11.12	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	37 951,00	37 951,00	28 895,24
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	59 600,00	59 600,00	57 557,64
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE, CSDE	870 900,00 TR	900 900,00	899 430,10
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions pour le maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	194 266,00 D	231 243,00	204 491,64
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	264 972,00	264 972,00	215 517,94
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	192 491,00 TE	164 581,00	162 533,66
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	125 000,00 TR	175 000,00	156 194,52
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CORD	205 000,00 TR	223 000,00	213 772,95
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CNLI, CNST, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	139 338,97
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	168 556,00 TR	228 556,00	225 251,42
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CPUBLIE, CSDE	1 149 100,00 TE	1 115 100,00	1 084 137,84
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	87 000,00	87 000,00	83 327,46
				CORD	115 000,00	115 000,00	114 724,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	120 000,00 TE	110 000,00	59 798,25
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	766 954,00 TR	847 354,00	847 325,84
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	89 684,00	89 684,00	89 681,67
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	555 131,00	555 131,00	551 557,48
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	315 000,00	315 000,00	314 994,84
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	20 000,00	20 000,00	14 108,67
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TE	212 000,00	178 188,57
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CPUBLIE, CSDE	11 000,00	11 000,00	9 866,60
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	369 401,46
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	18 400,00	18 400,00	18 400,00
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	13 030,00	13 030,00	12 645,73
12.300	Divers	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	986 000,00 TE	956 000,00	901 567,23
12.301	Divers	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité „Open Skies“, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	43 000,00	43 000,00	41 215,40
12.302	Divers	02.00	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“: dépenses diverses	CORD	40 500,00	40 500,00	34 590,40
12.303	Divers	02.10	Frais de participation aux opérations pour le maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	791 687,00	791 687,00	437 276,37
12.304	Divers	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE	800 000,00 TR	819 710,00	819 705,16
12.310	Divers	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	58 700,00	58 700,00	51 553,12
12.320	Divers	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	49 700,00 TE	41 400,00	25 909,81
12.340	Divers	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CPUBLIE, CSDE	331 100,00 TE	271 100,00	233 614,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	Divers	02.10	Acquisition de munitions	CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	748 274,03
12.351	Divers	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CPUBLIE, CSDE	193 000,00 TE	143 000,00	100 706,30
12.352	Divers	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE	140 000,00	137 594,93
12.353	Divers	02.10	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exercice à l'étranger	CORD	100 000,00 TE	63 600,00	39 056,32
12.360	Divers	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	348 000,00	348 000,00	334 763,59
12.370	Divers	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	16 000,00	16 000,00	15 803,90
12.380	Divers	02.10	Education et loisirs	CORD	24 000,00	24 000,00	13 275,65
12.381	Divers	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises, frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	86 995,58
12.390	Divers	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	18 000,00	18 000,00	1 776,01
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 640,00	8 640,00	7 623,00
11.620	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service	CNST, CORD	601,00	601,00	0,00
11.650	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNST, CORD	7 582,00	7 582,00	7 030,26
			<i>Total de la section 01.6:</i>		53 512 217,00	54 010 000,83	52 554 607,18
			<i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	350 000,00 TE TR	370 000,00	368 308,80
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CPUBLIE, CSDE	450 000,00 TE	275 000,00	274 782,50
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche	CPUBLIE, CSDE	400 000,00 TE	132 000,00	131 202,40
12.250	Divers	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	928 642,00	928 642,00	563 732,68
12.300	Divers	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CPUBLIE, CSDE	900 000,00 TE	700 000,00	699 612,83
33.010	33.00	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	380 000,00 TE	320 000,00	318 480,00
33.011	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CNSM, CPUBLIE, CSDE	1 150 000,00 TE TR	1 243 000,00	1 242 592,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 209 341,00	8 209 341,00	8 045 110,28
35.030	35.40	Divers	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CPUBLIE, CSDE	7 450 000,00	7 450 000,00	7 450 000,00
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CORD	9 550 000,00	9 550 000,00	9 549 356,00
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	495 770,00	495 770,00	346 069,09
35.060	35.00	Divers	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 650 000,00 D	24 900 000,00	24 900 000,00
35.090	35.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	2 850,23
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CNLI, CNST, CPUBLIE	111 900 000,00 D TR	113 250 130,00	113 250 130,00
			<i>Total de la section 01.7:</i>		160 823 753,00	167 833 883,00	167 142 227,69
			<i>Section 01.9 – Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne</i>				
11.300	Divers	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et du logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 628 872,00 D	13 625 619,74	13 514 255,51
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 750 000,00	4 750 000,00	3 659 396,35
12.300	Divers	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000 000,00 D	40 000 000,00	32 121 296,50
			<i>Total de la section 01.9:</i>		50 378 872,00	58 375 619,74	49 294 948,36
			<b>Total du département 01:</b>		308 582 625,00	330 188 654,60	316 568 169,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>02 et 03 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>				
			<i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>				
11.020	Divers	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	16 836,00	16 836,00	0,00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	500,00	500,00	0,00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	9 974,00	9 974,00	6 419,25
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	250,00	250,00	0,00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	258 852,00	258 852,00	221 372,48
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	4 582,00	4 582,00	2 055,76
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	20 500,00 TR	26 500,00	26 141,95
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	190 000,00 TR	235 000,00	211 463,83
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	42 000,00 TR	60 400,00	58 869,62
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	7 730,00 TE TR	8 730,00	8 522,83
12.041	12.12	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	92 500,00 TE TR	77 300,00	76 758,52
12.042	12.12	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	60 000,00	60 000,00	30 253,18
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	CORD	3 000,00	3 000,00	1 461,90
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	34 500,00 TE	13 333,00	7 949,94
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	24 700,00 TR	25 000,00	24 803,99
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	23 594,41
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	153 942,00 TR	154 809,00	154 808,28
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	161 717,00	161 717,00	158 393,77
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	100 000,00 TE TR	145 000,00	106 997,16
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	162 173,00	162 173,00	98 087,70
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	9 715,50
12.142	12.16	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	CORD	26 000,00	26 000,00	24 690,26
				CORD	35 000,00	35 000,00	24 281,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	50 000,00 TE	45 000,00	16 301,31
12.300	Divers	08.20	Animation socioculturelle: dépenses diverses	CORD	75 000,00 TR	100 000,00	81 811,71
12.301	Divers	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	10 500,00	10 500,00	8 232,60
12.302	Divers	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	CORD	3 500,00	3 500,00	2 632,16
12.303	Divers	Divers	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	375 000,00 TE	350 000,00	262 376,98
12.305	Divers	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union européenne	CPUBLIE, CSDE	125 000,00	125 000,00	112 181,99
12.311	Divers	08.00	Frais d'assurances des divers départements du Ministère	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00 D	5 356,00	5 354,72
12.312	Divers	08.10	Promotion de la création culturelle	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE TR	164 000,00	136 108,11
12.313	Divers	Divers	Soutien à la production littéraire: frais divers	CORD	275 000,00 TE	185 800,00	149 871,92
33.000	33.00	Divers	Animation socioculturelle: conventions avec des associations	CORD	3 900 000,00 TE	3 788 529,00	3 770 252,37
33.002	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10 200 000,00	10 200 000,00	10 200 000,00
33.004	33.00	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3 485 236,00	3 485 236,00	3 485 236,00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1 102 500,00	1 102 500,00	1 097 250,00
33.006	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 480 000,00	3 480 000,00	3 459 000,00
33.007	33.00	08.20	Participation luxembourgeoise aux villes européennes de la culture	CORD	50 000,00 TE	0,00	0,00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl „Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007“	CNLI, CNST, CPUBLIE	700 000,00	700 000,00	675 400,00
33.010	33.00	Divers	Subsides pour activités culturelles (littéraires, artistiques, scientifiques, musicales et autres)	CNSM	400 000,00 TR	616 500,00	607 676,40
33.011	33.00	Divers	Relations culturelles internationales: bourses d'études, subsides	CNSM	296 369,00 TR	327 479,00	326 626,01
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	CNSM	110 000,00	110 000,00	110 000,00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	CNSM	2 000,00	2 000,00	2 000,00
33.016	33.00	08.10	Soutien à la production littéraire: subsides	CNSM	52 000,00 TR	54 015,00	54 015,00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	182 076,00	182 076,00	179 076,40



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.021	33.00	08.00	Dotation au Fonds social culturel	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00 D	540 000,00	540 000,00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	120 000,00 TE	107 500,00	107 500,00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37 800,00 TR	41 220,00	41 220,00
33.024	33.00	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	0,00
33.025	33.00	Divers	Dotation à l'établissement public „Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster“	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
33.026	33.00	08.00	Dotation à l'établissement public „Salle de Concerts Grand-Duchesse Joséphine Charlotte“	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
33.028	33.00	08.30	Dotation à l'établissement public „Centre de Musiques amplifiées“	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	700 000,00 D	847 666,00	847 666,00
33.029	33.00	08.90	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	CNSM	145 000,00 TE	120 000,00	114 500,00
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble „Les Musiciens“	CNSM, CORD	300 000,00 TR	307 500,00	307 500,00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'institut de recherche musicale	CNSM, CORD	275 500,00	275 500,00	275 500,00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM, CORD	200 000,00	200 000,00	194 000,00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	140 000,00 TE	105 000,00	99 825,00
34.061	34.41	08.10	Bourses de formation orchestre pour jeunes musiciens	CORD	120 000,00 TE	70 000,00	54 808,61
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	45 000,00	45 000,00	7 650,00
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	13 500,00	13 500,00	10 983,94
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	320 000,00	320 000,00	199 887,78
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	174 193,77
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	124 000,00	124 000,00	124 000,00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99 200,00	99 200,00	99 200,00
12.800	Divers	08.20	Animation socioculturelle: dépenses diverses	CNST, CORD	9 133,00	9 133,00	9 112,75
33.500	33.00	Divers	Animation socioculturelle: conventions avec des associations	CNST, CORD	67 053,00 TR	90 479,00	90 478,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.506	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“	CNST, CORD	47 744,00	47 744,00	47 744,00
43.501	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	CNST, CORD	300 000,00	300 000,00	300 000,00
43.504	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CNST, CORD	99 200,00	99 200,00	99 200,00
			<i>Total de la section 02.0:</i>		38 637 567,00	39 030 089,00	38 263 016,01
			<i>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNL, CNST, CSDE	777 034,00	777 034,00	712 297,42
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNL, CNST, CSDE	270 809,00	270 809,00	145 509,37
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNL, CNST, CSDE	12 482,00 D	24 980,27	24 980,27
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNL, CNST, CSDE	53 942,00	53 942,00	46 936,69
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CORD	558,00	558,00	557,76
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	23 000,00	23 000,00	20 316,58
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	9 000,00	9 000,00	5 340,48
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	16 316,41
12.050	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9 000,00 TR	9 200,00	9 134,84
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	3 000,00	3 000,00	1 788,73
12.080	12.11	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien	C PUBLIE, CSDE	202 000,00 TR	245 000,00	242 601,90
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel „Wenzel“	CORD	18 000,00 TE	17 800,00	11 703,89
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	7 500,00	7 500,00	4 131,78
12.130	12.16	08.10	Frais de publication	CORD	50 000,00	50 000,00	46 846,57
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures: dépenses diverses	CORD	12 500,00	12 500,00	11 791,12
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	8 999,89
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2 250,00	2 250,00	2 248,93
12.300	Divers	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	3 000,00	3 000,00	758,37
12.301	Divers	08.10	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	CORD	33 672,00 TE	672,00	0,00
12.310	Divers	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	30 000,00 TE	20 000,00	14 024,18
12.320	Divers	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	35 000,00	35 000,00	14 773,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	4 285,03
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40 410,00 TR	140 410,00	124 110,00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	CORD	991 600,00 TE	891 600,00	890 325,00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	632 130,00	632 130,00	327 296,98
			<i>Total de la section 02.1:</i>		3 251 887,00	3 264 385,27	2 687 075,73
11.000	Divers	08.10	<i>Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art</i>	CNLI, CNST, CSDE	3 005 117,00	3 005 117,00	2 895 190,09
11.010	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	405 142,00 D	855 083,98	855 083,98
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	93 101,00 D	93 203,20	93 203,20
11.030	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	401 197,00 D	437 937,71	437 937,71
11.040	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	08.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CORD	202 000,00	202 000,00	180 240,83
12.220	12.30	08.10	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition „L'art et la culture aux temps de Sigismund de Luxembourg“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 000,00 D	335 416,00	311 254,24
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 075 000,00	1 075 000,00	1 049 696,10
12.250	01.00	Divers	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 129 600,00	2 129 600,00	2 129 600,00
33.000	33.00	08.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	CORD	1 330 000,00	1 330 000,00	1 317 610,00
			Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition „Casino de Luxembourg“		8 765 257,00	9 463 457,89	9 269 816,15
			<i>Total de la section 02.2:</i>		8 765 257,00	9 463 457,89	9 269 816,15
11.000	Divers	08.20	<i>Section 02.3 – Bibliothèque nationale</i>	CNLI, CNST, CSDE	1 822 138,00	1 822 138,00	1 786 333,48
11.010	Divers	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	823 718,00 D	847 871,58	847 871,58
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11 738,00 D	128 284,34	128 284,34
11.030	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	246 736,00 D	270 575,36	270 575,36
11.040	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CORD	1 751,00 TR	2 076,00	2 060,37
12.000	12.15	08.20	Indemnités d'habillement	CORD	6 000,00 TE	3 200,00	3 110,50
			Indemnités pour services de tiers				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	500,00	500,00	219,77
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3 500,00	3 500,00	3 337,59
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	41 000,00 TR	44 600,00	41 357,71
12.041	12.12	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	1 051 200,00 TE	1 029 200,00	1 024 378,67
12.043	12.12	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers	CORD	12 705,00	12 705,00	12 217,94
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	53 000,00 TE	52 600,00	45 475,83
12.051	12.12	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	CORD	500,00 TR	550,00	538,31
12.070	12.12	08.20	Entretien des équipements informatiques	CORD	6 200,00	6 200,00	5 578,87
12.080	12.11	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	200 418,00 TR	224 918,00	221 930,58
12.090	12.21	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00 TR	300 900,00	300 896,83
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	272 000,00	272 000,00	267 025,12
12.125	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	9 200,00 TE	900,00	855,00
12.130	12.16	08.20	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	35 500,00 TE	31 875,00	29 561,21
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15 000,00 TR	17 400,00	16 920,48
12.141	12.16	08.20	Organisation d'expositions temporaires	CORD	10 500,00 TR	15 500,00	14 885,38
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11 000,00	11 000,00	10 100,43
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	23 850,00	23 850,00	20 358,87
12.220	12.30	08.20	Dépenses pour projets de recherche exécutés au titre I de la loi du 9 mars 1987	CORD	72 775,00	72 775,00	60 383,95
12.300	Divers	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses	CORD	10 000,00	10 000,00	9 448,10
12.301	Divers	08.20	Projet „e-Bibliothèque nationale“: dépenses diverses	CORD	80 000,00	80 000,00	71 430,73
12.302	Divers	08.20	Frais de surveillance	CORD	54 620,00 TE TR	54 970,00	54 638,38
12.303	Divers	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national	CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	67 656,93
35.060	35.00	08.20	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 120,00	7 120,00	6 098,06
			<i>Total de la section 02.3:</i>		5 252 769,00	5 417 308,28	5 323 530,37
			<i>Section 02.4 – Archives nationales</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	792 741,00	792 741,00	724 902,83
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	514 227,00	514 227,00	488 557,87
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9 311,00 D	9 430,55	9 430,55
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	68 511,00 D	71 671,24	71 671,24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	651,00	651,00	650,72
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 190,00	1 190,00	1 190,00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	800,00	800,00	0,00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 860,00	1 860,00	1 338,45
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23 100,00 TR	31 100,00	16 752,80
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4 400,00	4 400,00	3 092,92
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	80 000,00 TR	92 000,00	81 727,43
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	78 000,00 TE	48 000,00	28 870,20
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	7 800,00	7 800,00	0,00
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	13 700,00	13 700,00	7 063,44
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	18 592,00	18 592,00	0,00
12.300	Divers	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	78 500,00 TR	88 500,00	82 100,49
12.301	Divers	01.34	Frais d'alimentation des bibliothèques	CORD	34 000,00	34 000,00	27 772,64
12.320	Divers	01.34	Restauration de documents anciens	CORD	7 500,00	7 500,00	5 939,98
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	1 200,00	1 200,00	1 000,00
			<i>Total de la section 02.4:</i>		1 736 183,00	1 739 462,79	1 552 061,56
			<i>Section 02.5 – Centre national de l'audiovisuel</i>				
11.000	Divers	08.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	195 138,00	195 138,00	88 575,31
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	849 397,00 D	889 758,62	889 758,62
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 819,00	5 819,00	3 262,08
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	38 097,00 D	57 400,67	57 400,67
11.130	11.12	08.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 733,00	7 733,00	0,00
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 000,00 TE	6 600,00	5 638,64
12.011	12.13	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA	CORD	3 100,00	3 100,00	1 948,64
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6 000,00 TR	6 040,00	6 029,83
12.030	12.16	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	550,00	550,00	484,28
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	10 750,00 TE TR	13 210,00	12 354,74
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	28 000,00	28 000,00	23 905,50
12.060	12.12	08.20	Entretien des installations de télécommunications	CORD	2 800,00	2 800,00	2 800,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27 500,00 TR	28 900,00	27 698,31
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	42 896,00	42 896,00	39 755,93
12.130	12.16	08.20	Frais de publication, dépenses diverses	CORD	108 000,00 TR	131 000,00	112 540,03
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	19 388,57
12.142	12.16	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses diverses	CORD	60 960,00	60 960,00	59 033,22
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	30 000,00	30 000,00	29 711,32
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	8 000,00	8 000,00	7 798,54
12.300	Divers	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restauration et dépenses connexes	CORD	65 000,00 TE	62 500,00	56 292,50
12.310	Divers	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	CORD	43 000,00 TE	20 000,00	15 998,54
12.320	Divers	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses	CORD	285 000,00	285 000,00	281 847,04
12.321	Divers	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	CORD	179 360,00	179 360,00	178 694,17
12.330	Divers	08.20	Frais de productions audiovisuelles, indemnités aux collaborateurs, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	212 000,00	212 000,00	197 951,67
12.333	Divers	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition „Yves Dorne“, dépenses diverses	CORD	90 000,00	90 000,00	76 870,83
12.340	Divers	08.20	Acquisition de droits d'auteur, dépenses diverses	CORD	8 000,00	8 000,00	7 982,10
12.350	Divers	08.20	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	CORD	32 500,00	32 500,00	31 879,44
12.352	Divers	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	767,50
12.353	Divers	08.20	Programme de distribution „Films made in Luxembourg“: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	171 518,75
12.355	Divers	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché, frais de production, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	36 000,00	36 000,00	35 177,96
12.360	33.00	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo: dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	1 280 460,00	1 280 460,00	1 280 460,00
12.361	33.00	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré	CORD	50 000,00	50 000,00	49 354,12
33.000	33.00	08.10	Exposition photographique „The Family of Man“ à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	25 000,00
33.001	33.00	08.10	Promotion des oeuvres cinématographiques luxembourgeoises à l'étranger	CORD	50 000,00	50 000,00	49 174,73
35.060	35.00	08.20	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 000,00	4 000,00	3 905,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.500	08.10	08.10	Exposition photographique „The Family of Man“ à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CNST, CORD	2 500,00	2 500,00	2 500,00
			<i>Total de la section 02.5:</i>		3 996 560,00	4 056 225,29	3 853 458,58
			<i>Section 02.6 – Musée national d'histoire naturelle</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 707 602,00	1 707 602,00	1 582 037,44
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 651 126,00	1 651 126,00	1 595 799,93
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	44 224,00 D	207 440,40	207 440,40
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	328 256,00	328 256,00	327 572,20
12.250	01.00	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 065 000,00	2 065 000,00	2 065 000,00
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation „Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie“	CORD	220 000,00	220 000,00	218 500,00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15 500,00	15 500,00	15 500,00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
			<i>Total de la section 02.6:</i>		6 061 708,00	6 224 924,40	6 041 849,97
			<i>Section 02.7 – Centre national de littérature</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	123 874,00 D	251 909,42	251 909,42
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	54 799,00 D	59 456,02	59 456,02
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4 651,00 D	4 945,90	4 945,90
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	65 660,00 D	86 341,30	86 341,30
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	280,00 TR	372,00	371,84
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1 100,00 TR	1 550,00	1 530,09
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 280,00 TE	980,00	454,08
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	9 429,14
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9 200,00 TR	13 050,00	13 045,81
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 000,00 TE	22 900,00	22 627,07
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	33 750,00 TE	27 050,00	27 011,37
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	24 000,00 TR	27 450,00	27 209,11
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	13 500,00	13 500,00	13 040,52
12.300	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9 500,00 TR	11 135,00	10 602,31
12.310	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	30 000,00 TE TR	29 623,00	29 118,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060		Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	820,00	820,00	818,48
			<i>Total de la section 02.7:</i>		408 414,00	562 082,64	557 910,83
			<i>Section 02.8 – Commissariat à l'enseignement musical</i>				
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	5 800,00	5 800,00	3 396,23
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	24 718,82
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	4 000,00	4 000,00	3 584,00
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 500,00	2 500,00	2 021,81
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	4 560,00	4 560,00	3 592,10
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	500,00	500,00	442,60
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	1 000,00	1 000,00	346,14
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5 000,00	5 000,00	3 748,69
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	500,00	500,00	500,00
12.190	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	12 395,00	12 395,00	11 125,35
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 250,00	1 250,00	781,00
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	7 367 000,00	7 367 000,00	7 367 000,00
			<i>Total de la section 02.8:</i>		7 434 505,00	7 434 505,00	7 421 256,74
			<i>Section 03.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</i>				
11.020	Divers	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9 303,00	9 303,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	375 000,00	375 000,00	210 771,82
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 654,00	45 654,00	45 090,88
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	126 868,00 D	144 170,00	143 913,51
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00 D	45 474,00	44 899,79
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	11 000,00 TE	9 269,00	9 217,39
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	47 250,00 TE TR	51 224,00	50 396,20
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	12 600,00 TE	11 342,00	11 341,48
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	8 542,29
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	35 000,00 TE	18 415,00	18 414,73
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10 565,00	10 565,00	10 543,68
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	32 857,00 TE	29 620,00	29 619,52



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	CORD	48 000,00	48 000,00	47 999,84
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	69 552,00 TE	55 242,00	55 230,37
12.122	12.30	04.00	Cellule de recherches sur la résolution de conflits: frais d'experts et d'études	CORD	65 742,00 TE	2,00	0,00
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	93 000,00 TE	80 049,00	79 900,95
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	16 000,00 TE	13 800,00	13 797,20
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	295 000,00 TE	262 196,00	262 190,79
12.221	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	253 800,00 TR	403 112,00	373 541,94
12.300	Divers	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	500 000,00
12.301	Divers	04.10	Commissions consultatives: frais divers	CORD	3 500,00 TE	3 269,00	3 268,23
12.303	Divers	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	4 500,00 TE	2 261,00	2 260,54
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	955 899,00	955 899,00	955 899,00
33.010	33.00	04.00	Subsides aux associations estudiantines	CNSM	13 950,00	13 950,00	13 900,00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessaires ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	284 235,00	284 235,00	255 688,00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	CORD	88 000,00	88 000,00	65 670,00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 750 000,00	2 750 000,00	1 213 477,77
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 290 000,00	8 290 000,00	8 290 000,00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 204 000,00	4 204 000,00	4 116 000,00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	269 708,00	269 708,00	267 788,00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	24 592,00	24 592,00	24 592,00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	35 164,00	35 164,00	20 723,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	CORD	176 822,00	176 822,00	176 822,00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	605 000,00	605 000,00	605 000,00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CORD	62 500,00	62 500,00	62 500,00
44.004	44.00	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	CORD	42 333,00	42 333,00	35 207,31
11.631	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNST, CORD	16 554,00	16 554,00	16 381,84
12.500	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	1 566,00	1 566,00	1 565,90
12.510	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	447,00	447,00	425,50
12.550	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CNST, CORD	22 856,00	22 856,00	19 303,48
12.630	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CNST, CORD	51 108,00	51 108,00	51 108,00
12.642	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CNST, CORD	22 648,00	22 648,00	22 648,00
44.503	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CNST, CORD	12 195,00	12 195,00	12 195,00
			<i>Total de la section 03.0:</i>		19 993 892,00	20 056 544,00	18 147 835,95
11.010	Divers	04.60	<i>Section 03.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée</i> Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	438 233,00 D	533 587,67	533 587,67
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	51,16
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24 560,00	24 560,00	11 270,00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	550,00 TR	1 550,00	1 343,92
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	40 000,00 TR	60 000,00	59 912,69
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6 500,00 TR	8 000,00	7 881,73
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 701,00	124 701,00	124 701,00
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	155 200,00	155 200,00	132 000,00
12.130	12.16	04.60	Frais de publication	CNST, CPUBLIE	5 000,00 TE	4 000,00	0,00
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	5 084,15
12.190	12.30	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	7 500,00	7 500,00	4 500,00
12.191	12.30	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	CORD	500,00	500,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	04.60	Frais de gestion dans l'intérêt de la participation nationale à des programmes d'organisations internationales	CORD	500,00	500,00	0,00
33.000	33.00	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CPUBLIE, CSDE	8 193 457,00 TE	7 160 966,00	7 160 966,00
33.003	33.00	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 579 519,00	2 579 519,00	1 479 552,00
33.010	33.00	04.60	Subsides à divers instituts, centres et associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CNSM	8 180,00	8 180,00	8 180,00
33.011	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	13 800 000,00 TR	14 832 491,00	14 832 491,00
33.012	33.00	04.60	Dotations au Fonds National de la Recherche	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	13 090 000,00	13 090 000,00	13 090 000,00
33.014	33.00	Divers	Dotations au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CNSM	2 145 000,00	2 145 000,00	2 145 000,00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie, notamment participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	69 750,00	69 750,00	69 750,00
33.016	33.00	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	4 920 000,00	4 920 000,00	4 920 000,00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CPUBLIE, CSDE	3 300 000,00 TE	3 278 500,00	3 272 882,00
34.070	34.51	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	1 735,00	1 735,00	500,00
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 695 156,00 D	7 895 156,00	7 861 516,88
			<i>Total de la section 03.5:</i>		53 616 141,00	56 911 495,67	55 721 170,20
			<i>Section 03.6 – Université du Luxembourg</i>				
11.000	Divers	04.60	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 330 374,00	3 330 374,00	2 664 959,59
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	815 297,00	815 297,00	632 331,99
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	817 421,00	817 421,00	715 071,64
11.040	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	Divers	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public „Université du Luxembourg“	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	31 238 340,00	31 238 340,00	31 238 340,00
			<i>Total de la section 03.6:</i>		36 201 732,00	36 201 732,00	35 250 703,22
			<b>Total du département 02 et 03:</b>		185 356 615,00	190 362 212,23	184 089 685,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>04 – Ministère des Finances</b>				
			<i>Section 04.0 – Dépenses générales</i>				
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE	38 600,00 D TR	79 989,00	79 629,73
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	425 200,00 D	568 243,00	564 993,95
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	450 000,00	450 000,00	441 470,18
12.120	12.30	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	CORD	75 000,00 TE	48 111,00	0,00
12.190	12.30	13.90	Frais de formation du personnel	CORD	5 000,00	5 000,00	675,00
12.310	Divers	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	15 500,00	15 500,00	11 700,00
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CNLI, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	39 483,95
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	32 000,00	32 000,00	32 000,00
33.013	33.00	01.22	Subside à allouer au Musée des Douanes et Accises	CNSM	2 500,00	2 500,00	2 500,00
33.014	33.00	08.30	Subsides à allouer à la „Douane's Musek“	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 250,00 D	9 526,00	9 526,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	425 200,00 D	586 592,91	586 592,91
			<i>Total de la section 04.0:</i>		1 523 250,00	1 842 461,91	1 773 571,72
			<i>Section 04.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	36 006 282,00	36 006 282,00	35 669 466,14
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 489 937,00	3 489 937,00	3 411 415,99
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	189 100,90	189 100,90
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	889 164,00 D	922 954,18	922 954,18
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	523,88	523,88
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	6 390,00 TE	6 348,00	6 215,14
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	1 575,00 TR	1 617,00	1 616,43
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	48 043,00	48 043,00	39 765,89
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	86 510,00 TR	86 787,00	86 786,28
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	72 500,00 TE	54 233,00	54 224,34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	35 000,00 TE	34 000,00	31 506,34
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	500,00	500,00	454,75
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	234 000,00 TE	195 430,00	156 662,92
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	246 000,00 TE	238 424,00	203 573,99
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 250 000,00 D TR	1 658 570,00	1 658 568,41
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	34 100,00	34 100,00	23 797,39
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	2 523,34
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	307 300,00	307 300,00	301 202,65
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 050 000,00 D TR	2 079 451,00	2 079 450,17
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 526 695,00 D	1 558 946,00	1 558 945,35
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	132 000,00 D TR	177 150,00	177 148,43
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000,00	6 000,00	4 560,00
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	1 025 000,00 TE	1 022 000,00	692 053,99
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20 000,00 TR	23 000,00	22 431,35
12.300	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	350 000,00 D	380 000,00	361 423,37
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	39 630,24
12.320	Divers	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	7 550,00	7 550,00	7 368,65
12.350	Divers	Divers	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00 TR	33 840,00	33 839,34
12.360	Divers	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CPUBLIE, CSDE	210 000,00	210 000,00	167 480,03
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 500,00	1 500,00	410,00
			<i>Total de la section 04.1:</i>		48 111 246,00	48 828 586,96	47 905 099,88
			<i>Section 04.2 – Enregistrement et domaines</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	18 195 510,00	18 195 510,00	17 983 077,02
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 535 535,00	1 535 535,00	1 501 137,48
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	10 020,00 D	495 860,34	495 860,34
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	592 503,00 D	612 701,91	612 701,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	3 600,00	3 600,00	3 191,62
11.110	11.12	Divers	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6 350,00	6 350,00	6 300,00
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	44 100,00 TE	36 200,00	36 115,01
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	CNLI, CNST, CPUBLIE	160 000,00 TR	169 300,00	169 270,92
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	14 600,00 TR	14 900,00	14 880,82
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	33 500,00 TE	31 700,00	31 542,73
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 400,00 TR	7 800,00	7 760,03
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 000,00	2 000,00	1 901,69
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	156 500,00 TE	156 100,00	148 955,17
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	843 400,00 D	988 400,00	970 760,37
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	8 000,00 TE	3 500,00	3 169,07
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	130 100,00	130 100,00	127 431,78
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	346 000,00	346 000,00	343 029,46
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	69 000,00 D	78 780,00	78 780,00
12.125	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	18 000,00	18 000,00	14 462,09
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	30 000,00	30 000,00	29 566,27
12.300	Divers	Divers	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	120 000,00	120 000,00	118 280,48
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	510 635,96
12.320	Divers	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débit en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	375 000,00 D	775 000,00	774 884,89
12.330	Divers	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	28 000,00	28 000,00	27 990,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forts Thungen et Olisy, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines, masse d'habillement du garde des domaines et des ouvriers des domaines	CORD	17 850,00 TE	10 050,00	9 833,35
12.350	Divers	Divers	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles, dépenses de l'atelier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	135 500,00	135 500,00	114 979,69
12.360	Divers	01.22	Camets d'avertissements taxés	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 000,00	15 000,00	0,00
12.370	Divers	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretage, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	210 000,00	210 000,00	170 722,69
12.380	Divers	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	1 750,00	1 750,00	1 351,78
12.390	Divers	01.25	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	39 543,96
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00 D	675 000,00	675 000,00
24.010	24.10	Divers	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 250,00	2 250,00	2 052,60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 000,00 TR	21 400,00	21 399,00
			<i>Total de la section 04.2:</i>		24 115 568,00	25 551 387,25	25 046 568,64
			<i>Section 04.3 – Douanes et accises</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	29 822 110,00 D	30 034 430,27	30 034 430,27
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	210 687,00	210 687,00	157 376,63
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 014,00 D	123 098,04	123 098,04
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	572 544,00 D	578 436,72	578 436,72
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	44 636,29	44 636,29
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	3 100,00 TE	1 750,00	875,11
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	313 000,00 TE	305 900,00	294 879,29
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 000,00 TR	56 000,00	55 316,40
11.120	11.12	01.22	Graifications pour croix de service	CORD	29 600,00 TR	29 700,00	29 652,18
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	165 000,00	165 000,00	135 604,74
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 500,00	8 500,00	7 817,45
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 100,00	25 100,00	8 638,48
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	215 000,00 TE	204 000,00	202 344,88
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	40 000,00	40 000,00	31 725,37
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	206 454,21
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	52 000,00	52 000,00	51 318,51
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	100 000,00	100 000,00	91 578,15



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	659 000,00 TR	676 000,00	656 641,83
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	88 000,00 TE	71 000,00	61 530,82
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	124 000,00	124 000,00	119 655,21
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	270 000,00 TR	286 000,00	278 815,10
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	143 512,75
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 328,00	30 328,00	19 604,64
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 061 400,00	1 061 400,00	1 027 960,35
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	5 612,00
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	20 000,00	20 000,00	17 291,18
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	45 000,00 TE	37 000,00	31 758,85
12.300	Divers	01.22	Armement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	201 500,00	201 500,00	201 040,99
12.310	Divers	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens anti-drogue et dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	36 000,00	36 000,00	33 881,27
12.320	Divers	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandellettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	307 034,83
12.321	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	39 432,43
12.330	Divers	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visiteuses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00 D	123 500,00	121 662,12
12.340	Divers	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	10 600,00	10 600,00	9 692,38
12.350	Divers	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.360	Divers	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	21 000,00	21 000,00	20 874,49
12.370	Divers	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 000,00	29 000,00	26 944,91
12.390	Divers	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	60 000,00	60 000,00	57 713,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	86 000,00 TR	86 350,00	86 340,46
24.040	24.20	01.22	Location de logiciels informatiques à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,00	250,00	0,00
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
36.011	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur les cigarettes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
36.012	36.02	13.60	Restitution de la redevance de contrôle sur le fuel domestique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.570	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNST, CORD	34 895,00	34 895,00	34 894,69
			<i>Total de la section 04.3:</i>		35 588 628,00	36 088 461,32	35 356 077,53
			<b>Total du département 04:</b>		109 338 692,00	112 310 897,44	110 081 317,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>05 – Ministère des Finances: Trésor et Budget</b>				
			<i>Section 05.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CPUBLIE, CSDE	40 800,00	40 800,00	40 200,00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 500,00 TE	7 300,00	6 103,70
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	29 770,00 TR	30 970,00	30 937,18
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9 000,00	9 000,00	8 529,39
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 D	6 161 000,00	5 834 134,16
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 000 000,00 D	21 015 000,00	20 093 195,86
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00 D	77 000,00	50 000,00
12.122	12.30	01.20	Frais en relation avec l'introduction et le développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	223 758,06
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00 D	6 000,00	4 466,91
12.300	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.310	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	73 885,00	73 884,16
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 844 801,00
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 05.0:</i>		26 497 270,00	29 822 155,00	28 210 010,42
			<i>Section 05.1 – Inspection générale des finances</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 047 861,00	1 047 861,00	1 026 187,78
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	272 387,00	272 387,00	150 002,38
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	70 022,00	70 022,00	51 934,94
11.040	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CORD	280,00	280,00	185,92
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	196,68
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 500,00	2 500,00	1 520,24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	17 615,58
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 700,00	1 700,00	0,00
12.060	12.12	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	100,00	100,00	0,00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	250,00	250,00	146,30
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20 000,00 TE	19 200,00	18 136,62
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00 D TR	948 784,00	948 757,60
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5 500,00 TE	1 200,00	1 104,50
			<i>Total de la section 05.1:</i>		1 701 100,00	2 394 784,00	2 215 788,54
			<i>Section 05.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 652 403,00	1 652 403,00	1 571 912,39
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53 065,00 D	79 979,27	79 979,27
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	90 317,89	90 317,89
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	350,00	350,00	26,77
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	12 000,00 TE	11 504,00	10 864,72
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	3 890,30
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23 500,00 TR	23 996,00	23 995,06
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	Divers	01.23	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	156 508,99
12.350	Divers	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CNLI, CNST, CPUBLIE	300 000,00 D	558 155,00	558 150,49
			<i>Total de la section 05.2:</i>		2 247 018,00	2 622 305,16	2 495 645,88
			<i>Section 05.3 – Direction du contrôle financier</i>				
11.000	Divers	01.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	131 231,00 D	133 660,41	133 660,41
11.020	Divers	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	38,40
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 700,00	1 700,00	1 142,02
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	8 715,37
12.070	12.12	01.30	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2 500,00	2 500,00	195,58
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 05.3:</i>		161 731,00	164 160,41	143 751,78
			<i>Section 05.4 – Cadastre et topographie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 407 522,00	8 407 522,00	8 315 855,38
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	94 489,00 D	141 107,29	141 107,29
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	81 392,70	81 392,70
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	192 962,00	192 962,00	190 725,87
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 293,52	1 293,52
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	8 162,00	8 162,00	6 307,31
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	0,00
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	70 000,00 TR	78 400,00	65 520,00
12.002	12.15	01.22	Registre national des localités et des rues: gestion du registre et création d'un lien avec les bases de données cadastrales: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	0,00
12.003	12.15	01.22	Conservation et développement de la base de données topo/cartographique: indemnités pour services de tiers	CORD	125 000,00	125 000,00	111 528,00
12.006	12.15	01.22	Création de la banque de données nationale – Système d'information du territoire (BDN-SIT): indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	80 000,00 TE	73 062,00	0,00
12.007	12.15	01.22	Production d'une nouvelle carte digitale 1:20.000, générée à partir de la base de données topo/carto: indemnités pour service de tiers	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	28 067,71
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TE	21 600,00	0,00
12.009	12.15	01.22	Actualisation des fichiers cadastraux (AFC): mise à jour des fichiers alphanumériques et graphiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	733 797,49
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22 500,00	22 500,00	21 235,74
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	47 300,00	47 300,00	43 004,04
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 350,00	1 350,00	1 228,20
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	68 000,00 TE	62 800,00	54 325,14
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	113 000,00 TR	114 900,00	114 867,14
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	11 500,00	11 500,00	4 224,38
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	347 054,00	347 054,00	301 607,57
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	35 500,00 TR	38 800,00	38 741,41
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 700,00	27 700,00	27 102,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	86 200,00	86 200,00	81 375,13
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	221 874,22
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	10 000,00	10 000,00	8 205,78
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12 000,00	12 000,00	11 429,57
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	13 000,00	13 000,00	7 137,14
12.300	Divers	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	11 000,00	11 000,00	10 109,97
12.310	Divers	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	12 000,00 TE	5 000,00	1 972,83
12.320	Divers	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	1 662,90
12.330	Divers	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	43 500,00	43 500,00	31 552,80
12.340	Divers	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	20 000,00	20 000,00	9 028,66
12.360	Divers	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Carto); indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	190 000,00	190 000,00	184 240,00
12.365	Divers	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CNLI, CNST, CPUBLIE	80 000,00	80 000,00	19 431,63
12.370	Divers	01.22	Exploitation et entretien de la station permanente GPS	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00 TR	12 938,00	12 937,50
12.380	Divers	01.22	Reliure de la documentation cadastrale littérale ancienne	CORD	80 000,00 TR	87 000,00	86 064,58
12.390	Divers	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	353,12
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	410,52
35.060	35.00	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	11 847,00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHE-NANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	3 450,00
			<i>Total de la section 05.4:</i>		11 454 939,00	11 584 043,51	10 985 014,92
			<b>Total du département 05:</b>		42 062 058,00	46 587 448,08	44 050 211,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>06 – Ministère des Finances: Dette publique</b>				
			<i>Section 06.0 – Dette publique</i>				
12.300	Divers	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000,00	3 000,00	315,48
12.301	Divers	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	9 245,52
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 934 000,00	25 934 000,00	25 934 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	201 700,00	201 649,69
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	891 621,44
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 06.0:</i>		26 957 200,00	27 158 800,00	27 036 832,13
			<b>Total du département 06:</b>		26 957 200,00	27 158 800,00	27 036 832,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>07 – Ministère de la Justice</b>				
			<i>Section 07.0 – Justice</i>				
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	34 750,00	34 750,00	9 989,94
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	2 823,00	2 823,00	2 663,08
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00 TR	14 289,00	13 356,56
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D TR	7 000,00	5 045,79
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	270 000,00 D TR	440 000,00	380 129,92
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 500,00	2 500,00	682,55
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	37 000,00 TE	35 711,00	33 923,66
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	5 500,00 TE	5 325,00	1 961,69
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	96 637,49
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00 D	36 000,00	31 202,15
12.300	Divers	03.10	Frais divers en relation avec l'informatisation du registre du commerce	CORD	50 000,00 TE	439,00	0,00
12.391	Divers	Divers	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	5 000,00 TR	6 000,00	5 261,29
33.010	33.00	03.10	Subsides aux barreaux	CNSM	5 000,00	5 000,00	1 240,00
33.011	33.00	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	CNSM	1 900,00	1 900,00	1 900,00
33.012	33.00	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CNSM	138 200,00	138 200,00	134 248,65
34.010	34.30	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 900,00 TR	19 046,00	19 044,89
34.070	34.51	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4 300,00	4 300,00	4 300,00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00 D TR	531 165,00	531 164,29
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	240 000,00	240 000,00	217 632,14
12.500	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	5 931,00 TR	6 106,00	6 054,33
12.512	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	11 129,00 TR	14 379,00	13 707,82
12.895	Divers	03.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions	CNST, CORD	4 198,00	4 198,00	4 197,33
			<i>Total de la section 07.0:</i>		1 224 631,00	1 752 631,00	1 514 343,57



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 07.1 – Services judiciaires</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	36 116 307,00	36 116 307,00	35 807 496,75
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 568 046,00 D	2 905 932,65	2 905 932,65
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	796 950,55	796 950,55
11.030	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	826 365,00 D	895 635,15	895 635,15
11.040	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	8 465,42	8 465,42
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CORD	5 000,00	5 000,00	1 479,32
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CORD	4 700,00 TR	5 000,00	4 934,09
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	68 348,00 TR	86 502,00	74 821,65
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	160 000,00	160 000,00	143 040,27
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	247,80
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	13 000,00 TR	18 000,00	11 745,39
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500,00	6 500,00	3 896,18
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	244 100,00	244 100,00	188 496,21
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00 D TR	43 110,00	42 781,47
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80 000,00	80 000,00	76 110,68
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	40 000,00 TE	35 000,00	16 839,38
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	15 000,00 TE	14 700,00	13 482,21
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	300 000,00 TR	320 000,00	307 748,20
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	142 500,00 TE	132 500,00	122 137,65
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 375 000,00	1 375 000,00	1 288 062,60
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	26 100,00 TE	21 750,00	19 366,68
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	395 000,00 TR	415 000,00	383 212,12
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	51 500,00	51 500,00	50 989,56
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	120 000,00 D	121 700,00	119 101,83
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	675 000,00 TE	17 306,00	17 218,38
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	57 500,00	57 500,00	47 479,56
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00 D TR	2 684 000,00	2 678 431,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	Divers	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	CORD	90 000,00 TE	75 000,00	64 416,82
12.310	Divers	03.10	Assistance judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00 D TR	2 950 000,00	2 845 434,18
12.320	Divers	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil de la période 1993-2002	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.321	Divers	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE	299 800,00	299 800,00	291 599,89
12.330	Divers	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	10 000,00	10 000,00	9 711,61
12.335	Divers	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	10 000,00	10 000,00	9 907,60
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	CNLI, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	13 846,84
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 350 000,00 TR	1 392 450,00	1 376 556,79
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120 000,00	120 000,00	117 130,25
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi du 10.8.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	65 000,00 TE	55 000,00	54 990,59
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	3 091,00	3 091,00	3 067,46
11.631	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	2 479,00	2 479,00	2 479,00
11.633	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	422,00	422,00	421,26
12.500	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	112,00	112,00	111,54
12.501	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	728,00	728,00	396,64
12.510	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	1 225,00 TR	2 225,00	2 140,33
12.690	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST, CORD	200,00	200,00	200,00
12.800	Divers	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNST, CORD	855,00	855,00	719,99
34.550	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNST, CORD	1 616,00 TR	3 046,00	3 037,54
			<i>Total de la section 07.1:</i>		48 918 794,00	51 595 966,77	50 822 271,12
			<i>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
11.000	Divers	03.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	19 811 185,00 D	19 812 013,85	19 812 013,85
11.010	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	344 300,00 D	361 316,14	361 316,14
11.020	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	325 496,00	325 496,00	312 481,54
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE	86 100,00 D TR	93 015,00	93 014,41
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350,00	350,00	350,00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	11 335,00 TR	11 385,00	11 356,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 380,00	8 380,00	7 179,50
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 500,00	10 500,00	0,00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	7 200,00	7 200,00	7 155,24
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	26 400,00	26 400,00	20 490,62
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	30 500,00 TR	35 600,00	35 094,76
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CORD	1 750,00	1 750,00	1 189,32
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CORD	26 500,00	26 500,00	24 020,16
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CORD	6 500,00	6 500,00	6 099,18
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	66 000,00 TR	71 898,38	71 898,38
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	12 500,00	12 500,00	10 101,35
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 700,00	1 700,00	966,40
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	93 000,00 TE	46 518,43	4 500,10
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	2 886,79
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	87 500,00	87 500,00	52 800,88
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	250 000,00 TR	270 000,00	261 991,85
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	37 750,00 TE	34 750,00	34 419,19
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 146 000,00	1 146 000,00	970 518,26
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	152 000,00 TR	161 500,00	161 079,80
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service				
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 117 250,00 D	1 318 250,00	1 286 996,09
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	60 000,00 TE	59 065,00	40 867,68
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CORD	131 000,00 TE	86 085,00	76 630,55
12.300	Divers	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 468 000,00	1 468 000,00	1 386 637,25
				CORD	30 000,00	30 000,00	29 239,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.305	Divers	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	14 000,00	14 000,00	9 152,26
12.310	Divers	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CNLI, CNST, CPUBLIE	172 000,00	172 000,00	171 679,89
12.311	Divers	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	297 500,00 TR	317 000,00	311 143,72
12.320	Divers	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	337 000,00	337 000,00	304 512,75
12.330	Divers	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	30 782,00	30 782,00	30 782,00
12.331	Divers	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 264 600,00 D		2 130 871,01
12.340	Divers	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000,00 TR	2 315,00	2 314,49
12.350	Divers	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel anti-feu, matériel de sécurité	CORD	25 000,00	25 000,00	21 910,68
12.370	Divers	03.30	Projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	279 200,00 D TR	388 700,00	386 722,23
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE	925 000,00 TR	925 083,19	918 530,00
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	30 024,00 TR	44 524,00	44 035,64
11.631	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNST, CORD	20 450,00	20 450,00	18 838,97
12.510	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	760,00	760,00	759,62
12.650	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNST, CORD	74 429,00	74 429,00	74 408,82
12.690	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CNST, CORD	400,00	400,00	400,00
12.800	Divers	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CNST, CORD	1 568,00 TR	2 068,00	2 025,60
12.811	Divers	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, enseignement et réadaptation sociale, dépenses diverses	CNST, CORD	1 978,00	1 978,00	1 977,54
12.830	Divers	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CNST, CORD	29 543,00	29 543,00	29 542,81
			<i>Total de la section 07.2:</i>		29 859 630,00	30 263 204,99	29 542 903,11
11.000	Divers	03.10	<i>Section 07.3 – Juridictions administratives</i>				
11.010	Divers	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 987 858,00 D	2 186 513,74	2 186 513,74
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	159 704,00	159 704,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CORD	275,00	275,00	272,68
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500,00	1 500,00	495,80
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	41,48
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	137 250,00	137 250,00	136 954,44
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00	1 000,00	825,39
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 000,00	2 000,00	1 176,67
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	62 000,00	62 000,00	49 757,21
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	35 100,00	35 100,00	34 547,66
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 500,00	2 500,00	2 352,01
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	86 600,00	86 600,00	77 441,79
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3 000,00	3 000,00	0,00
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00 D	4 000,00	3 068,78
			<i>Total de la section 07.3:</i>		2 479 987,00	2 681 642,74	2 493 447,65
			<i>Section 07.4 – Police grand-ducale</i>				
11.000	Divers	03.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	99 637 286,00 D	102 378 073,75	102 378 073,75
11.010	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 462 291,00 D	2 537 324,02	2 537 324,02
11.020	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	6 937,84	6 937,84
11.030	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	935 693,00 D	947 012,90	947 012,90
11.040	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	24 148,74	17 123,74
11.060	Divers	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg				
11.070	Divers	Divers	Rémunération des volontaires de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60 000,00 D	570 660,00	570 656,87
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 175 626,00	3 175 626,00	3 067 839,01
11.090	11.12	03.20	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23 200,00 TR	29 200,00	26 602,90
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE	29 815,00 TR	31 503,00	31 278,39
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	655 000,00	655 000,00	627 278,89
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	93 690,00	93 690,00	90 850,73
11.131	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CORD	83 000,00 TR	103 000,00	101 043,26
11.140	11.40	03.20	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	240 500,00 TR	318 500,00	317 621,69
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	792 500,00 TR	842 500,00	842 498,47
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	311 900,00 TE TR	300 327,00	299 986,47
					215 500,00	215 500,00	212 355,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	78 305,00	78 305,00	75 179,30
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	17 000,00 TE	16 812,00	16 658,88
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	130 000,00 TE	88 500,00	86 246,56
12.011	12.13	03.20	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	215 000,00 TR	230 000,00	211 906,24
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	240 000,00	240 000,00	226 264,43
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	600 000,00 TR	720 000,00	695 473,63
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CORD	800 000,00 TR	860 000,00	754 203,47
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 842 844,00	1 842 844,00	1 810 326,49
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CORD	675 500,00 TE	665 500,00	653 207,51
12.041	12.12	02.00	Direction de la sécurité intérieure: frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4 000,00 TE	3 200,00	2 271,53
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	55 800,00	55 800,00	26 586,47
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 260 000,00 TE	1 180 000,00	1 178 861,43
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	727 000,00	727 000,00	700 501,72
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	286 120,00 TE	284 420,00	284 418,81
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1 569 000,00	1 569 000,00	1 563 835,70
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	942 000,00	942 000,00	941 615,30
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 432 202,00	3 432 202,00	3 133 845,73
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	10 000,00 TE TR	24 915,00	24 885,08
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	130 000,00	130 000,00	129 847,30
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	520 000,00	520 000,00	499 393,58
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	26 800,00	26 800,00	26 291,91
12.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	CORD	89 067,00	89 067,00	69 834,73
12.251	Divers	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	421 000,00 TE	371 000,00	363 377,95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.252	Divers	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais de fonctionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 084 700,00	2 084 700,00	1 084 176,81
12.300	Divers	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	900 000,00 TE	866 663,00	854 084,22
12.303	Divers	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	147 715,00	147 715,00	131 440,78
12.304	Divers	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	36 390,98
12.310	Divers	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	87 000,00	87 000,00	86 742,85
12.311	Divers	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de compensation d'empreintes digitales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	87 906,00
12.320	Divers	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	35 500,00	35 500,00	33 663,14
12.330	Divers	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36 000,00 TE	31 500,00	28 792,64
12.340	Divers	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CPUBLIE, CSDE	3 200 000,00	3 200 000,00	3 199 954,72
12.350	Divers	03.20	Acquisition de munitions	CORD	200 000,00 TE	186 395,00	186 326,25
12.351	Divers	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	565 000,00 TE	443 360,00	435 706,70
12.360	Divers	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 500,00	12 500,00	8 667,30
12.390	Divers	03.20	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00 TR	13 640,00	13 630,11
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	16 300,00	16 300,00	16 266,08
33.010	33.00	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100,00	100,00	0,00
34.040	34.42	02.00	Dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00 TR	28 800,00	28 732,94

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	03.20	Contribution au collège européen de police	CORD	7 200,00 TE	0,00	0,00
11.630	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	2 100,00	2 100,00	539,04
			<i>Total de la section 07.4:</i>		130 318 954,00	133 687 641,25	131 782 539,15
			<b>Total du département 07:</b>		212 801 996,00	219 981 086,75	216 155 504,60



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>				
			<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative</i>				
			<i>– Dépenses diverses</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	51 330 204,00 D	53 827 540,41	53 827 540,41
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	29 844 917,00 D	31 165 608,64	31 165 608,64
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	32 904,00 D	3 050 296,04	3 050 296,04
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	7 991 476,00 D	8 639 176,05	8 639 176,05
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	229 369,69	229 369,69
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE	53 964,00	53 964,00	52 428,51
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs; indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	576 000,00 D TR	811 000,00	733 439,57
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 000,00	2 000,00	1 471,71
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00 TR	19 350,00	19 284,40
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	31 239,96
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D TR	35 548,00	35 374,67
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 332 000,00	4 332 000,00	4 067 609,22
11.301	Divers	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 700 000,00	1 700 000,00	1 292 974,31
11.310	11.00	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 951 100,00 D	27 100 526,00	0,00
11.311	Divers	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00 D	673 710,61	672 671,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00 TR	44 000,00	42 406,39
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	360,00	360,00	0,00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	130 000,00 TE	108 150,00	62 588,16
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	6 000,00	6 000,00	5 951,91
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	21 500,00	21 500,00	13 959,80
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	7 500,00	7 500,00	4 083,10
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00 D	30 700,00	29 135,74
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	500 000,00 TE	457 500,00	401 580,88
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	3 000 000,00	3 000 000,00	2 953 906,37
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	68 400,00	68 400,00	68 354,72
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	484 000,00 TE TR	441 500,00	408 278,88
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	20 000,00	20 000,00	15 442,29
12.300	Divers	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information, frais d'experts et d'études, frais de fonctionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00	6 000 000,00	2 253 410,27
12.301	Divers	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	525,00
12.350	Divers		Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 21 août 2005 entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif)				
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CNLI, CORD	2 098 000,00	2 098 000,00	0,00
33.001	33.00	01.10	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	830 261,00	830 261,00	830 260,00
33.002	33.00		Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 21 août 2005 entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	0,00
				CNLI, CORD	1 435 000,00	1 435 000,00	1 351 418,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 276 000,00	1 276 000,00	1 040 956,63
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000 000,00	3 000 000,00	2 767 251,42
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	264 350,00	264 350,00	262 390,26
41.000	41.50	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37 185,00	37 185,00	37 185,00
41.001	41.50	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics	CNST, CPUBLIE	170 000,00	170 000,00	152 306,37
43.000	43.22	01.10	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	197 991,80
11.630	11.12	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 005,00	1 005,00	1 004,04
11.650	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNST, CORD	2 612,00	2 612,00	2 611,02
12.500	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CNST, CORD	79,00	79,00	78,12
33.500	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CNST, CORD	776,00	776,00	776,00
			<i>Total de la section 08.0:</i>		129 388 193,00	152 110 967,44	116 722 337,85
11.051	Divers	01.33	<i>Section 08.1 – Pensions</i> Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 031,00	15 031,00	4 466,44
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CPUBLIE, CSDE	13 300,00	13 300,00	10 330,82
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CPUBLIE, CSDE	21 000,00	21 000,00	1 167,04
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 454 000,00	3 454 000,00	3 318 834,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00	1 900 000,00	1 622 463,88
93.000	93.00	Divers	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	260 000 000,00 D	275 548 963,00	275 548 963,00
			<i>Total de la section 08.1:</i>		265 403 331,00	280 952 294,00	280 506 226,02
			<i>Section 08.2 – Administration du personnel de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.33	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	131 232,00 D	133 545,28	133 545,28
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	326 680,00 D	350 930,15	350 930,15
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	3 808,18	3 808,18
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	48 643,00 D	54 208,89	54 208,89
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	4 257,10	4 257,10
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CORD	297,00	297,00	232,40
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CORD	50 000,00	50 000,00	43 360,84
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	431,00	431,00	95,55
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21 000,00	21 000,00	17 980,50
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12 000,00	12 000,00	8 879,68
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 360,00	2 360,00	2 348,55
12.250	Divers	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00 D	180 372,00	180 371,25
			<i>Total de la section 08.2:</i>		742 843,00	813 209,60	800 018,37
			<i>Section 08.3 – Institut National de l'Administration Publique</i>				
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	236 896,00 D	237 530,41	237 530,41
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	49 791,00 D	61 000,09	61 000,09
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CORD	506,00	506,00	505,08
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	157 735,00 TE	102 735,00	85 090,16
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	176 635,00 TE	123 635,00	114 034,00
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	98 095,00 TE	73 095,00	69 924,40
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	215 032,00 TR	320 032,00	296 949,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.002	12.15	01.33	Programme de préparation et de formation pour concours communautaire	CORD	1 416,00	1 416,00	0,00
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21 106,00 TR	33 106,00	28 657,37
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13 500,00 TR	18 500,00	13 624,06
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 984,00 TR	3 984,00	3 697,71
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00 TR	20 000,00	15 972,10
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	5 000,00	5 000,00	4 406,91
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 500,00	1 500,00	643,44
12.600	12.11	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	270,00	270,00	0,00
12.601	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	1 784,00	1 784,00	0,00
			<i>Total de la section 08.3:</i>		992 250,00	1 004 093,50	932 034,84
			<i>Section 08.4 – Sécurité dans la fonction publique</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	243 127,00 D	248 292,26	248 292,26
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	257 402,00 D	349 183,22	349 183,22
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	27 109,21	27 109,21
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 987,00 D	4 612,32	4 612,32
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 500,00	3 500,00	0,00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	6 000,00 TE	4 000,00	2 577,15
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3 500,00 TR	5 500,00	3 750,87
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23 469,00 TR	28 469,00	19 952,62
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 500,00 TE	2 500,00	1 460,30
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	1 611,00	1 611,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	53 297,00	53 297,00	16 134,36
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	47 000,00	47 000,00	45 908,27
12.300	Divers	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
12.400	Divers	01.34	Frais de fonctionnement du service médical, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	42 950,00	42 950,00	41 193,16
12.401	Divers	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du médecin du travail et du médecin du contrôle	CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	24 904,40
12.620	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CNST, CORD	7 350,00	7 350,00	7 350,00
			<i>Total de la section 08.4:</i>		726 413,00	850 994,01	792 428,14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 507 122,00	8 507 122,00	7 799 106,66
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	751 751,00 D	764 391,65	764 391,65
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	59 177,89	59 177,89
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	165 809,00 D	174 413,44	174 413,44
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	1 120,00	1 120,00	1 007,07
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816,00	816,00	480,00
11.131	11.12	Divers	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 003 600,00	1 003 600,00	929 949,77
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	1 386,84
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00	10 000,00	9 433,08
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600,00	600,00	539,97
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	21 000,00	21 000,00	13 515,37
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	99 756,85
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	7 000,00	7 000,00	3 393,38
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 439 640,00	4 439 640,00	3 322 026,22
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	15 200,00 TR	20 200,00	19 290,64
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 849 419,00	2 849 419,00	1 949 540,71
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	345 583,06
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	386 400,00	386 400,00	368 830,37
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00	6 000 000,00	5 524 069,88
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	360 000,00 TE	355 000,00	198 667,08
12.300	Divers	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 291 105,00	1 291 105,00	1 290 950,40
12.301	Divers	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	220 000,00	220 000,00	205 596,63
12.303	Divers	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	212 980,00	212 980,00	207 012,76
12.304	Divers	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	59 455,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 943 000,00	5 943 000,00	4 837 270,90
			<i>Total de la section 08.5:</i>		33 018 762,00	33 099 084,98	28 184 845,62
			<i>Section 08.6 – Service central des imprimés</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 382 007,00	1 382 007,00	1 346 812,30
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	217 210,00 D	255 067,29	255 067,29
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	40 160,73	40 160,73
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	220 105,00	220 105,00	196 430,09
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	14 540,39	14 540,39
11.060	Divers	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	49 256,00 TE	44 076,00	40 443,97
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	4 710,00 TE	2 910,00	2 881,76
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 476,00	8 476,00	7 456,49
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 200,00 TR	1 710,00	1 700,32
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4 000,00 TR	4 370,00	3 961,87
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	400,00	400,00	359,38
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23 000,00 TR	29 100,00	29 081,71
12.041	12.12	Divers	Crédit commun: matériel de bureau	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	491 311,93
12.042	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression	CORD	225 000,00 TR	240 495,00	239 776,94
12.043	12.12	Divers	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	50 000,00 TE	48 505,00	48 504,82
12.044	12.12	Divers	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CORD	310 000,00 TR	316 100,00	316 020,42
12.045	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	210 000,00	210 000,00	162 813,57
12.046	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	215 000,00 TE	213 000,00	206 779,54
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	11 500,00 TR	22 000,00	21 919,00
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	398 150,00 TE	335 800,00	335 737,97
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 450,00 TR	5 850,00	5 721,75
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	64 000,00 TR	71 000,00	69 262,66
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	313 966,00 TR	320 616,00	317 056,20
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	170 000,00	170 000,00	168 175,35
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	235 000,00	235 000,00	234 960,56
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CORD	8 000,00 TE	7 000,00	6 969,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	143 000,00 TR	164 300,00	164 086,02
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	750,00	750,00	750,00
12.300	Divers	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	14 000,00 TE	12 500,00	12 487,42
12.301	Divers	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	4 000,00 TR	4 900,00	4 892,58
12.310	Divers	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000,00 D	21 300,00	21 257,03
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	160,00	160,00	0,00
12.541	12.12	Divers	Crédit commun: matériel de bureau	CNST, CORD	16 160,00	16 160,00	12 456,28
			<i>Total de la section 08.6:</i>		4 824 700,00	4 918 358,41	4 779 835,94
			<b>Total du département 08:</b>		435 096 492,00	473 749 001,94	432 717 726,78



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>09 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire</b>				
			<i>Section 09.0 – Dépenses générales</i>				
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21 000,00	21 000,00	14 924,30
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	5 700,00 TR	12 200,00	7 027,09
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 600,00 TR	7 100,00	4 953,33
12.125	12.30	01.10	Frais de mise à jour du site Internet du Département	CORD	2 500,00 TE	0,00	0,00
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TE	3 500,00	2 002,00
			<i>Total de la section 09.0:</i>		43 800,00	43 800,00	28 906,72
			<i>Section 09.1 – Finances communales</i>				
11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 278 141,00 D	9 408 490,00	9 408 489,90
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	5 856,00	5 856,00	3 411,00
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991 574,00	991 574,00	991 574,00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35 945,00	35 945,00	35 945,00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	7 367 000,00	7 367 000,00	7 367 000,00
43.004	43.22	11.60	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes riveraines du Lac de la Haute-Sûre	CORD	198 000,00	198 000,00	198 000,00
43.010	93.00	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967)	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00 D	700 000,00	700 000,00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CNLI, CNST, CPUBLIE	313 671 000,00 D	329 155 417,01	329 155 417,01
11.630	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	4 125,00	4 125,00	4 125,00
			<i>Total de la section 09.1:</i>		331 651 741,00	347 866 507,01	347 863 961,91
			<i>Section 09.2 – Commissariats de district</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 218 144,00 D	1 228 696,82	1 228 696,82
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	193 990,00	193 990,00	152 457,44
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	52 733,00 D	60 490,89	60 490,89
11.040	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	53 079,00 TR	53 319,28	53 319,28
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	42 600,00	42 600,00	41 750,52
12.250	Divers	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CORD	28 500,00 TE TR	28 800,64	28 800,64
12.251	Divers	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CORD	27 880,00 TE	27 360,97	27 360,97
12.252	Divers	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CORD	21 230,00 TE	21 208,11	20 950,22
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	3 500,00	3 500,00	3 500,00
			<i>Total de la section 09.2:</i>		1 641 756,00	1 660 066,71	1 617 326,78
			<i>Section 09.3 – Caisse de prévoyance</i>				
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 500 000,00 D	29 773 918,67	29 773 918,67
42.001	34.20	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	692 038,70
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 635 000,00	6 635 000,00	6 353 556,83
			<i>Total de la section 09.3:</i>		36 985 000,00	37 258 918,67	36 819 514,20
			<i>Section 09.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	671 186,00	671 186,00	584 640,42
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53 951,00 D	55 670,13	55 670,13
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	29 378,41	29 378,41
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	9 600,00 TR	11 100,00	10 843,90
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2 200,00 TR	3 877,00	3 824,65
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	5 000,00 TE	1 823,00	1 322,50
			<i>Total de la section 09.4:</i>		742 037,00	773 034,54	685 680,01
			<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i>				
11.000	Divers	03.50	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 684 927,00 D	1 990 374,83	1 990 374,83
11.010	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	424 934,00 D	440 852,08	440 852,08
11.020	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	10 016,12	10 016,12
11.030	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	601 447,00 D	614 808,04	614 808,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	37 711,31	37 711,31
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CORD	1 961,00	1 961,00	1 952,16
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	66 629,00 TE TR	63 944,00	63 943,91
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 480,00	2 480,00	0,00
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	111 352,00 TR	122 172,00	122 144,32
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	118 000,00	118 000,00	99 048,15
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21 000,00 TE TR	20 926,00	20 868,33
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	52 000,00 D	53 048,00	53 047,23
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	51 074,00 TR	66 275,00	66 274,28
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	167 000,00	167 000,00	164 220,74
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	307 320,00 TE	301 030,00	301 028,20
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	14 300,00 TE TR	15 955,00	15 953,98
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	207 325,00	207 325,00	123 496,40
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	383 215,00	383 215,00	351 649,53
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	47 231,00	47 231,00	39 407,77
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	110 900,00 TR	122 599,00	122 599,00
12.081	12.11	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12 000,00 TE	7 566,00	7 565,99
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	443 020,00 D	474 354,00	474 353,57
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CORD	5 900,00	5 900,00	2 265,52
12.125	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	73 000,00	73 000,00	72 657,00
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CORD	26 500,00 TE	16 357,00	16 128,79
12.140	12.16	03.50	Frais découlant des mesures à prendre dans l'intérêt de la propagation du secourisme parmi la population	CORD	16 807,00 TE	15 849,00	13 848,37
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1 200,00	1 200,00	0,00
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	38 000,00 TR	38 148,00	38 147,47
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	12 000,00 TE	11 747,00	11 261,85
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	26 500,00 TE	21 059,00	20 843,10
12.191	12.30	03.50	Frais d'organisation de conférences dans le cadre d'un séminaire sur l'aide psychologique d'urgence	CORD	12 746,00 TE	10 298,00	10 298,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 850,00	27 850,00	27 846,00
12.300	Divers	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	CORD	2 500,00 TR	7 647,00	7 231,75
12.301	Divers	03.50	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00 D TR	25 224,00	25 091,51
12.310	Divers	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	138 700,00 TE	126 692,00	125 791,14
12.320	Divers	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	817 900,00 D TR	836 500,00	836 291,40
12.330	Divers	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	669,00	669,00	669,00
12.340	Divers	Divers	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	CORD	30 000,00 TE	23 600,00	22 220,80
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	250 000,00	250 000,00	250 000,00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	13 000,00	13 000,00	10 995,34
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55 528,00	55 528,00	55 528,00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6 197,00	6 197,00	6 197,00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10 412,00	10 412,00	10 412,00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 100 000,00 D	3 761 003,35	3 761 003,35
12.510	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	569,00	569,00	568,36
32.520	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CNST, CORD	898,00	898,00	897,32
			<i>Total de la section 09.6:</i>		9 495 291,00	10 608 190,73	10 447 509,01
			<i>Section 09.7 – Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 415,00	2 415,00	1 338,66
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 231,00	2 231,00	1 809,67
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	5 390,00 TR	5 660,00	5 653,26
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25 500,00 TR	35 500,00	30 598,40
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 000,00 TR	1 500,00	1 337,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	21 000,00 TE TR	36 585,00	32 501,26
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	36 000,00 TR	36 415,00	36 408,42
12.080	12.11	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16 500,00 TR	24 000,00	20 205,80
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 200 000,00	1 200 000,00	629 688,69
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	96 321,32
12.130	12.16	07.20	Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports	CORD	70 000,00 TE	52 000,00	5 218,55
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	33 730,00	17 356,42
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	30 000,00	30 000,00	13 218,81
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	856 933,00 TR	886 933,00	886 233,93
35.011	35.20	07.20	Contribution à l'Institut de la Grande Région (IGR)	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	125,00	125,00	0,00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3 020,00	3 020,00	3 020,00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	63 090,20
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	50 000,00	50 000,00	0,00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation	CORD	571 060,00	571 060,00	557 623,37
43.300	43.22	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	80 000,00 TE	50 000,00	0,00
12.690	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST, CORD	350,00	350,00	350,00
			<i>Total de la section 09.7:</i>		3 216 524,00	3 216 524,00	2 426 974,22
			<i>Section 09.8 – Aménagement communal</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	20 800,00 TR	32 800,00	31 825,00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	30 800,00 TE	18 800,00	12 150,00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	2 310,00	2 310,00	1 416,60
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	7 592,40
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TE	60 000,00	39 960,74
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	60 000,00 TR	90 000,00	72 755,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	9 600,00	9 600,00	0,00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement	CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	90 000,00
43.010	43.21	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement urbain	CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	90 000,00
			<i>Total de la section 09.8:</i>		402 510,00	402 510,00	345 700,21
			<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
11.000	Divers	10.40	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 366 053,00	3 366 053,00	1 942 272,10
11.010	Divers	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	181 129,00 D	208 918,67	208 918,67
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	93 157,63	93 157,63
11.030	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 303 974,00 D	1 331 779,35	1 331 779,35
11.040	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	781,08	781,08
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CORD	14 186,00	14 186,00	14 021,47
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00 TR	40 852,00	40 851,61
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	40 000,00 TE	39 148,00	39 020,41
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00 TR	36 500,00	35 193,02
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	127 000,00 TR	136 300,00	134 246,88
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7 860,00	7 860,00	7 805,99
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51 500,00	51 500,00	51 490,25
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	36 676,00 TR	36 900,00	36 856,26
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 500,00 TR	3 826,00	3 825,42
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	65 000,00 TE	63 985,00	63 132,65
12.080	12.11	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	77 850,00	77 850,00	63 526,14
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en relation avec la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	267 500,00	267 500,00	262 202,53
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	295 000,00 TR	339 400,00	339 390,63
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	13 500,00	13 500,00	13 288,52
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	70 000,00	70 000,00	69 041,24
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	265 000,00 TR	269 671,00	269 496,48
					25 575,00	25 575,00	24 348,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 921,78
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	37 000,00 TE	32 476,00	29 475,11
12.220	12.30	10.40	Frais de participation au projet de recherche „Interaction nappes-rivière dans le bassin de l'Alzette“	CORD	9 600,00	9 600,00	8 873,52
12.300	Divers	Divers	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CORD	220 000,00 TE	203 000,00	202 734,39
12.301	Divers	Divers	Protection et aménagement de l'environnement aquatique et piscicole	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TE TR	88 829,00	88 351,16
12.302	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	1 861,50
12.303	Divers	07.40	Frais d'études pour la désignation des zones de protection des sources et puits	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	149 088,08
12.310	Divers	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	50 000,00 TE	21 500,00	15 561,97
12.311	Divers	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CPUBLIE, CSDE	503 000,00 TE	497 062,00	485 598,70
12.312	Divers	07.30	Mise en place d'un système intégré de gestion de l'eau	CORD	50 000,00 TE	47 700,00	47 615,96
12.320	Divers	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE	125,00	125,00	0,00
12.321	Divers	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	15 000,00 TE	8 500,00	5 309,17
12.330	Divers	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 000,00	6 000,00	3 625,60
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	CORD	15 000,00	15 000,00	0,00
14.011	14.10	Divers	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
14.013	14.10	12.32	Cours d'eau navigables et flottables autres que la Moselle: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	115 000,00	115 000,00	106 303,51
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 479,00	2 479,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	283 612,56
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE	750,00	750,00	0,00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux	CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	6 272,39
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10 500,00	10 500,00	10 500,00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publique	CORD	241 203,00	241 203,00	241 202,08
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme Interreg III	CORD	110 000,00	110 000,00	109 999,58
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	60 000,00 D TR	62 124,00	62 123,40
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux	CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	78 865,00	78 865,00	78 865,00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	76 000,00	76 000,00	76 000,00
			<i>Total de la section 09.9:</i>		8 718 625,00	8 869 555,73	7 117 542,51
			<b>Total du département 09:</b>		392 897 284,00	410 699 107,39	407 353 115,57



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>10 et 11 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle</b>				
			<i>Section 10.0 – Dépenses générales</i>				
11.020	Divers	04.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	16 658 269,00 D	16 792 626,35	16 792 626,35
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 000,00	9 000,00	4 660,52
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 000,00 TE	7 170,00	7 166,95
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 961,00 TR	6 109,00	6 108,12
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	496,00 TE	359,00	0,00
12.001	12.15	Divers	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00 TR	3 100,00	2 484,21
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00 TE	175,00	171,03
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250 000,00	250 000,00	248 166,93
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 770,00	2 770,00	2 756,43
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 809,13
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	21 000,00 TE	16 730,00	16 728,37
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 500,00 D TR	1 038 693,00	1 038 579,78
12.120	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	18 000,00	18 000,00	16 862,02
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	493 500,00 TR	495 637,00	495 441,24
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, dépenses diverses				
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	896 480,55
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	95 000,00	95 000,00	84 022,21
12.302	Divers	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	CORD	1 000,00	1 000,00	562,30
12.303	Divers	Divers	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique: dotation au centre de coordination	CORD	1 500,00 TE	1 352,00	1 280,65
12.307	Divers	Divers	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	500 000,00	500 000,00	500 000,00
					32 000,00 TE	27 405,00	27 403,27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.308	Divers	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	95 000,00 TE	93 000,00	92 999,39
12.315	Divers	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	CORD	238 089,00 TE	228 089,00	225 334,83
12.319	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen	CPUBLIE, CSDE	2 326 362,00	2 326 362,00	2 326 324,90
12.320	Divers	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	CORD	2 000,00	2 000,00	1 218,00
12.321	Divers	Divers	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	CORD	15 000,00 TE	13 740,00	13 737,46
12.323	Divers	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	442 363,00	416 855,59
12.324	Divers	04.60	Unité nationale d'Eurydice: frais de fonctionnement	CORD	5 196,00	5 196,00	0,00
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 963 000,00	1 963 000,00	1 792 641,18
33.002	33.00	Divers	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement post-primaire aux services téléinformatiques	CORD	775 000,00	775 000,00	775 000,00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	CNSM	32 760,00 TE	26 508,00	26 507,27
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	CNSM	50 000,00	50 000,00	50 000,00
33.012	33.00	04.00	Organisation d'activités, de stages et de voyages en vue de favoriser les échanges scolaires	CNSM	45 000,00 TE	42 900,00	42 900,00
33.014	33.00	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens: contrepartie nationale	CNSM	15 000,00 TE	1 600,00	1 600,00
34.060	34.41	Divers	Bourses d'études et de voyage pour des activités à caractère pédagogique	CORD	68 000,00 TE	54 054,00	54 052,71
34.063	34.41	04.01	Bourses d'études et de voyages dans l'intérêt des programmes de coopération européenne	CORD	20 000,00	20 000,00	17 235,60
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	42 754,23
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28 200,00	28 200,00	20 009,13
			<i>Total de la section 10.0:</i>		24 848 103,00	26 386 138,35	26 044 480,35
			<i>Section 10.1 – Centre de technologie de l'éducation</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	747 588,00 D	844 972,72	844 972,72
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	119 286,00	119 286,00	35 596,18
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	68 163,00 D	71 685,87	71 685,87
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CORD	279,00	279,00	278,88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 500,00	2 500,00	953,76
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 516,00 TR	5 216,00	4 951,11
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	1 887,12
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	CORD	8 000,00 TE	5 300,00	5 004,18
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 000,00	8 000,00	3 031,28
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	50 000,00	50 000,00	20 393,65
12.300	Divers	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	120 000,00	120 000,00	102 245,96
12.301	Divers	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement post-primaire: dépenses diverses	CORD	743 000,00	743 000,00	637 998,46
12.302	Divers	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: dépenses diverses	CORD	320 000,00	320 000,00	310 055,47
			<i>Total de la section 10.1:</i>		2 191 432,00	2 292 339,59	2 039 054,64
			<i>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
11.000	Divers	04.01	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	279 099,00 D	328 644,92	328 644,92
11.010	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	431 171,00 D	441 660,56	441 660,56
11.020	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	226 735,00 TE TR	164 015,00	164 014,31
12.000	12.15	04.01	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	CORD	32 000,00 TE	23 000,00	23 000,00
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 990,14
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	463 505,00 TR	534 702,00	534 510,06
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CPUBLIE, CSDE	1 985 329,00 TR	1 992 171,00	1 986 278,01
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	380 250,00 TR	380 329,00	380 327,94
12.223	12.30	04.01	Prévention des toxicomanies dans l'enseignement primaire et postprimaire	CORD	65 100,00 TE	65 000,00	64 997,07
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	126 262,00 TE	115 182,00	114 141,61
12.225	12.30	04.01	Etude sur le redoublement des élèves	CORD	28 709,00 TE	18 709,00	18 702,27
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	110 000,00 TE TR	127 879,00	127 877,62

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	63 000,00 TE	59 903,00	59 847,82
			<i>Total de la section 10.2:</i>		4 201 260,00	4 261 295,48	4 253 992,33
			<i>Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	4 597 390,00 D	4 900 650,18	4 900 650,18
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	283 606,00 D	344 499,16	344 499,16
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11 066,00 D	557 445,87	557 445,87
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00	14 000,00	4 900,92
11.131	11.12	Divers	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	18 000,00	18 000,00	13 846,98
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	20 000,00	20 000,00	11 908,20
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	50 000,00	50 000,00	44 176,99
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	17 500,00	17 500,00	14 033,11
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	21 000,00 TR	26 000,00	24 328,70
12.041	12.12	04.10	Frais de documentation	CORD	11 000,00	11 000,00	9 938,00
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	18 000,00	18 000,00	14 098,37
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19 405,00	19 405,00	19 374,45
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	16 000,00	16 000,00	11 372,37
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	50 000,00 TR	55 000,00	48 432,40
12.300	Divers	04.10	Acquisition de matériel psychopédagogique, frais divers	CORD	35 000,00 TE	25 000,00	22 585,63
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	9 200,00	9 200,00	9 198,00
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	50 840,00	50 840,00	50 840,00
34.060	34.41	Divers	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	85 000,00 TE	50 400,00	50 349,37
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement post-primaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1 475 000,00 TR	1 509 600,00	1 503 711,69
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CNST, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	119 216,00
			<i>Total de la section 10.3:</i>		6 962 207,00	7 872 740,21	7 774 906,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	04.13	<i>Section 10.4 – Sports scolaires et périscolaires</i> Crédit commun pour la prise en charge des frais de nettoyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe	CORD	3 000,00	3 000,00	2 959,91
12.090	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 263 696,00	1 263 696,00	1 150 622,25
12.300	Divers	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	91 260,00	91 260,00	83 101,86
33.010	33.00	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00
33.011	33.00	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	65 000,00	65 000,00	65 000,00
33.012	33.00	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	27 000,00	27 000,00	27 000,00
33.013	33.00	Divers	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2 107,00	2 107,00	2 052,42
33.014	33.00	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195 500,00	195 500,00	195 500,00
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4 980,00	4 980,00	4 980,00
			<i>Total de la section 10.4:</i>		1 727 543,00	1 727 543,00	1 606 216,44
44.000	44.00	04.50	<i>Section 10.5 – Etablissements privés d'enseignement</i> Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	43 000 000,00 D	45 075 663,00	45 027 166,03
			<i>Total de la section 10.5:</i>		43 000 000,00	45 075 663,00	45 027 166,03
11.000	Divers	04.10	<i>Section 10.6 – Service des équipements et des restaurants scolaires</i> Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	36 714,29	36 714,29
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	86 460,00 D	87 246,57	87 246,57
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 116 229,00 D	2 187 838,54	2 187 838,54
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	71 788,06	71 788,06
11.060	Divers	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE	126 678,00	126 678,00	67 562,52
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CORD	6 787,00 TR	7 487,00	6 786,08
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6 944,00	6 944,00	6 944,00
12.000	12.15	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie: indemnités pour services de tiers	CORD	4 500,00 TE	3 800,00	2 695,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 000,00	3 000,00	1 540,02
12.020	12.14	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00	10 000,00	7 241,57
12.030	12.16	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	40 000,00 TE	39 920,00	39 916,40
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	3 800,00	3 800,00	3 027,26
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 300,00 TR	5 380,00	5 323,06
12.120	12.30	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire	CORD	7 172,00	7 172,00	4 194,95
12.190	12.30	04.10	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	2 500,00	2 500,00	2 500,00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais des repas et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	4 090 000,00	4 090 000,00	3 989 448,73
12.301	Divers	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires	CPUBLIE, CSDE	414 000,00	414 000,00	270 983,51
			<i>Total de la section 10.6:</i>		6 923 670,00	7 104 368,46	6 791 751,41
			<i>Section 10.7 – Éducation différenciée</i>				
11.000	Divers	04.52	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	18 548 291,00	18 548 291,00	16 684 916,01
11.010	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 298 240,00 D	4 837 472,15	4 837 472,15
11.020	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 495 150,21	2 495 150,21
11.021	Divers	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux				
11.030	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 393 464,00	2 393 464,00	2 244 677,87
11.040	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 572 657,00	1 572 657,00	1 535 472,97
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	23 208,33	23 208,33
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 896,00 TR	15 396,00	15 336,82
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CPUBLIE, CSDE	45 967,00 TE	36 367,00	36 277,65
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TR	233 000,00	232 389,77
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	16 000,00 TE	8 000,00	7 223,84
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	7 500,00	7 500,00	6 960,07
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20 000,00 TR	24 000,00	21 417,89
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNST, CPUBLIE	550 000,00	550 000,00	546 921,65
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des seconds autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	509 362,00 D	518 962,00	518 891,44
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	819 233,00 D D	819 233,00	816 116,77
				CORD	1 488,00	1 488,00	1 478,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	45 000,00	45 000,00	40 437,75
12.250	01.00	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	429 668,00	429 668,00	429 668,00
12.252	Divers	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CORD	49 540,00 TR	49 740,00	49 632,57
12.253	Divers	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	160 185,00 TE	156 185,00	146 600,98
12.254	Divers	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	125 000,00	125 000,00	124 996,89
12.255	Divers	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	18 482,00	18 482,00	18 383,81
12.256	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	110 425,00 TE	108 425,00	108 180,98
12.257	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	CORD	75 491,00 TE	71 891,00	71 168,01
12.258	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	74 626,00 TE	73 226,00	70 070,26
12.261	Divers	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	18 065,00	18 065,00	17 576,46
12.263	Divers	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	12 020,00 TR	16 020,00	16 019,14
12.264	Divers	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	36 576,00 TE	36 076,00	34 835,45
12.265	Divers	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	67 056,00 TE	61 056,00	59 715,35
12.267	Divers	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	105 000,00	105 000,00	101 453,61
12.268	Divers	04.52	Centre régional de Redange: frais d'exploitation courants	CORD	16 607,00	16 607,00	16 200,41
12.269	Divers	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	CORD	22 446,00	22 446,00	22 213,63
12.270	Divers	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	CORD	17 374,00	17 374,00	17 370,78
12.272	Divers	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	CORD	73 500,00 TE	68 500,00	61 920,04
12.273	Divers	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	17 272,00	17 272,00	17 269,48
12.280	Divers	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courant	CORD	17 000,00	17 000,00	16 802,71
12.281	Divers	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	60 000,00	60 000,00	57 147,47
32.010	32.00	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	CORD	52 000,00	53 400,00	53 355,86
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 TR	10 800,00	9 445,47
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1 487,00 D TR	1 487,00	1 487,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6 000,00	6 000,00	5 637,10
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 296 000,00 D	1 494 571,00	1 441 529,57
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	14 500,00	14 500,00	14 173,00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	65 710,00 TR	69 310,00	69 301,97
43.007	43.22	04.52	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la classe logopédique au centre scolaire „Parc Hosingen“ gérée par le syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TR	38 400,00	38 364,38
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	9 000,00	9 000,00	9 000,00
44.004	44.00	04.52	Subside à la société „thérapie équestre“ pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	27 000,00	27 000,00	27 000,00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	159 304,00	159 304,00	159 304,00
44.007	44.00	04.52	Projet „Liewenshaaft“ initié par l'a.s.b.l. „Paerdsateller“ à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	528 220,00	528 220,00	528 220,00
44.008	44.00	04.52	Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	238 000,00	238 000,00	238 000,00
44.009	44.00	04.52	Schrëtt fir Schrëtt a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	79 620,00	79 620,00	79 620,00
11.600	11.40	04.52	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	884,00	884,00	883,12
			<i>Total de la section 10.7:</i>		32 076 456,00	36 347 717,69	34 196 897,08
			<i>Section 10.8 – Service de la formation des adultes</i>				
11.000	Divers	04.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 893 530,00	1 893 530,00	1 758 166,80
11.010	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 005 152,00 D	3 422 375,40	3 422 375,40
11.020	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	787 266,00 D	957 088,20	957 088,20
11.030	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	266 135,00 D	306 141,00	306 141,00
11.040	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	28 005,44	28 005,44
11.100	11.40	04.53	Indemnités d'habillement	CORD	1 296,00	1 296,00	1 274,58
11.130	11.12	04.33	Etudes secondaires dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	50 500,00	50 500,00	39 271,62
11.131	11.12	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	205 000,00	205 000,00	184 214,96



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.132	11.12	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	149 679,22
11.133	11.12	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	CORD	45 000,00	45 000,00	40 083,11
11.134	11.12	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services extraordinaires	CORD	18 000,00	18 000,00	13 642,72
11.135	11.12	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours	CPUBLIE, CSDE	4 028,00	4 028,00	1 114,68
12.000	12.15	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	99 065,22
12.001	12.15	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	CORD	6 000,00	6 000,00	5 706,54
12.002	12.15	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	9 288,00 TE	9 088,00	5 509,25
12.010	12.13	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 500,00 TR	3 700,00	3 650,47
12.080	12.11	04.53	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	104 097,00	104 097,00	96 961,52
12.090	12.21	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 353,00	22 353,00	22 352,04
12.125	12.30	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	138 000,00	138 000,00	104 637,50
12.126	12.30	04.00	Tests informatisés: Développement de tests de placement en langues sur support informatisé	CORD	40 850,00	40 850,00	35 541,93
12.250	Divers	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	77 640,00	77 640,00	68 557,24
12.300	Divers	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	20 430,47
12.301	Divers	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	24 035,83
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	CORD	185 000,00	185 000,00	185 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	CORD	70 000,00	70 000,00	70 000,00
			<i>Total de la section 10.8:</i>		7 267 735,00	7 922 692,04	7 642 505,74
			<i>Section 10.9 – Inspectorat</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 501 788,00 D	2 522 049,49	2 522 049,49
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	49 044,00 D	53 895,88	53 895,88
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	45 387,00	45 387,00	40 110,92
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CPUBLIE, CSDE	52 900,00	52 900,00	52 895,50
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	46 000,00	46 000,00	36 496,65
12.040	12.12	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau alloués aux inspecteurs de l'enseignement primaire	CORD	3 968,00	3 968,00	2 974,68
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	27 250,00	27 250,00	17 517,60
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	25 000,00 TE	24 962,39	20 314,54
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 200,00 TR	15 237,61	15 237,61
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 522,00	8 522,00	8 191,11
11.631	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CNST, CORD	888,00	888,00	887,70
			<i>Total de la section 10.9:</i>		2 775 947,00	2 801 060,37	2 770 571,68
			<i>Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	161 576 159,00 D	161 621 607,09	161 621 607,09
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11 846 643,00	11 846 643,00	7 548 537,61
11.020	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	207 791,00 D	2 610 811,55	2 610 811,55
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	86 370,00	86 370,00	63 750,16
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	137 000,00	137 000,00	103 422,25
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	575 000,00 TR	626 032,00	625 993,37
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	5 300,00	5 300,00	4 815,67
12.001	Divers	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 855 000,00 D	10 207 619,77	10 207 555,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 422,00 TR	50 162,00	50 023,17
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10 000,00	10 000,00	2 610,52
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	115 000,00	115 000,00	114 915,83
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1 250,00	1 250,00	1 250,00
12.300	Divers	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1 200,00	1 200,00	1 184,97
12.301	Divers	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 286 500,00	3 286 500,00	3 019 728,78
12.302	Divers	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	CORD	3 250,00	3 250,00	3 203,18
12.303	Divers	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	CORD	10 000,00	10 000,00	9 245,93
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	CORD	4 150,00	4 150,00	4 150,00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8 500,00	8 500,00	8 500,00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	CORD	2 750,00	2 750,00	2 750,00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
33.004	33.00	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	6 000,00	6 000,00	6 000,00
33.005	33.00	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association „Arts à l'école“	CORD	4 150,00	4 150,00	4 150,00
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 000 000,00	18 000 000,00	17 973 166,86
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 200 000,00	5 200 000,00	5 163 415,60
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40 000,00	40 000,00	40 000,00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CPUBLIE, CSDE	525 000,00	525 000,00	455 097,67
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
43.007	43.22	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire – Part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00	1 900 000,00	1 778 813,59
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	247 237,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	100 000,00 TE	44 228,00	44 000,00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	4 500,00	4 500,00	4 500,00
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	196,00	196,00	195,93
			<i>Total de la section 11.0:</i>		213 969 731,00	216 770 819,41	211 783 132,65
			<i>Section 11.1 – Enseignement postprimaire</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	259 373 128,00 D	276 370 330,05	276 370 330,05
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	18 081 375,00 D	18 909 861,95	18 909 861,95
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	200,00 D	4 721 188,51	4 721 188,51
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11 412 575,00 D	12 443 252,95	12 443 252,95
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	200,00 D	524 135,16	524 135,16
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	78 941,00	78 941,00	78 709,85
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 930 520,00	1 930 520,00	1 927 826,60
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	CORD	30 000,00	30 000,00	11 400,83
11.132	11.12	Divers	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 500 000,00 D	13 009 252,00	12 875 300,59
11.150	11.12	Divers	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	354 128,00	354 128,00	345 974,39
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	400 000,00	400 000,00	212 493,01
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	614 554,00 D	635 540,00	634 896,06
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	952 913,00 D TR	1 112 255,00	1 112 253,79
12.150	12.30	04.34	Paiement d'honoraires pour l'examen médical des élèves en stage de formation effectuant un travail sur un poste à risques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.250	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	642 717,00	642 717,00	642 717,00
12.251	Divers	Divers	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: frais d'exploitation courants	CORD	630 200,00	630 200,00	629 428,80
12.252	Divers	Divers	Lycée classique d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	326 222,00	326 222,00	326 222,00
12.253	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	528 796,00	528 796,00	528 796,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.254	Divers	04.33	Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	244 236,00	244 236,00	236 962,85
12.255	Divers	04.33	Lycée Robert Schuman à Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	225 439,00	225 439,00	223 656,97
12.256	01.00	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	437 219,00	437 219,00	437 219,00
12.257	01.00	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	755 655,00	755 655,00	755 655,00
12.258	01.00	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	CORD	632 529,00	632 529,00	632 529,00
12.259	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique agricole d'Ettelbruck	CORD	891 051,00	891 051,00	891 051,00
12.260	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1 049 060,00	1 049 060,00	1 049 060,00
12.261	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	930 049,00	930 049,00	930 049,00
12.262	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique d'Ettelbruck	CORD	1 291 239,00	1 291 239,00	1 291 239,00
12.263	Divers	Divers	Lycée du nord: frais d'exploitation courants	CORD	370 397,00	370 397,00	370 133,92
12.264	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	464 122,00	464 122,00	464 122,00
12.265	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique de Bonnevoie	CORD	795 962,00	795 962,00	795 962,00
12.266	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	1 137 040,00	1 137 040,00	1 137 040,00
12.267	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	531 144,00	531 144,00	531 144,00
12.268	Divers	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	342 686,00	342 686,00	339 124,69
12.269	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	696 951,00	696 951,00	696 951,00
12.270	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique „école de commerce et de gestion“	CORD	256 686,00	256 686,00	256 686,00
12.271	Divers	04.34	Lycée technique pour professions de santé: frais d'exploitation courants	CORD	387 952,00	387 952,00	385 211,19
12.272	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	2 048 268,00	2 048 268,00	2 048 268,00
12.273	01.00	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthele à Mamer	CORD	842 494,00	842 494,00	842 494,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.274	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique de Lallange	CORD	671 108,00	671 108,00	671 108,00
12.275	Divers	04.34	Lycée à Redange: frais d'exploitation courants	CORD	7 500,00	7 500,00	3 052,04
12.276	Divers	Divers	Lycée pilote: frais d'exploitation courants	CORD	50 000,00	50 000,00	45 602,67
12.300	Divers	Divers	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18 600,00	18 600,00	18 599,35
12.301	Divers	Divers	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: annexes de Mersch: dépenses de fonctionnement de l'internat	CORD	172 720,00	172 720,00	165 560,26
12.302	Divers	Divers	Lycée du nord – Dépenses de fonctionnement de l'internat	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
12.305	Divers	04.34	Lycée technique pour professions de santé – Dépenses de fonctionnement des internats	CORD	2 562,00	2 562,00	2 502,44
12.306	Divers	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
12.307	Divers	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	21 943,03
12.309	Divers	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	125 400,00	125 400,00	123 636,50
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises et aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 012 800,00	1 012 800,00	955 851,20
33.001	33.00	Divers	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	957 000,00	957 000,00	957 000,00
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CPUBLIE, CSDE	358 815,00 TE	336 911,00	336 910,69
12.510	12.13	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNLI, CORD	1 863,00	1 863,00	1 301,25
12.768	Divers	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants	CNST, CORD	6 117,00	6 117,00	6 116,68
			<i>Total de la section 11.1:</i>		325 661 233,00	350 430 199,62	349 973 530,27
			<i>Section 11.2 – Institut d'études éducatives et sociales</i>				
11.000	Divers	04.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 124 334,00	1 124 334,00	1 003 722,89
11.010	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 984 511,00 D	2 001 417,57	2 001 417,57
11.020	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	64 932,43	64 932,43
11.030	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	47 113,00	47 113,00	43 594,89
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	CORD	186,00	186,00	186,00
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	200 000,00	200 000,00	58 946,87
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	326 500,00	326 500,00	224 136,17
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	32 816,00	32 816,00	11 748,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	127 690,00	127 690,00	122 189,51
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	178 484,00	178 484,00	178 483,36
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	829 104,00 D	841 867,00	841 866,83
12.190	12.30	04.34	Frais de formation continue des formateurs au niveau supérieur	CORD	7 500,00	7 500,00	0,00
12.250	Divers	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	216 600,00	216 600,00	127 671,52
12.300	Divers	04.34	Projet pédagogique „Média Use“	CORD	75 800,00	75 800,00	2 921,00
12.302	Divers	04.34	Intégration institutionnelle et pédagogique des technologies de l'information et de la communication	CORD	15 740,00	15 740,00	0,00
12.303	Divers	04.34	Projet d'établissement: l'action éducative et sociale au Luxembourg à travers les siècles	CORD	6 850,00	6 850,00	6 850,00
43.000	43.22	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales	CORD	92 300,00	92 300,00	89 931,79
43.500	43.22	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales	CORD	92 300,00	92 300,00	89 931,79
			<i>Total de la section 11.2:</i>	CNST, CORD	633,00	633,00	632,45
			<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>		5 266 261,00	5 360 763,00	4 779 231,92
11.000	Divers	04.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 046 465,00	3 046 465,00	2 455 810,24
11.010	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	5 177 199,00	5 177 199,00	5 066 175,22
11.020	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 306 630,00	1 306 630,00	1 048 893,65
11.030	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	461 058,00	461 058,00	445 077,30
11.040	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	Divers	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00 D	2 309 000,00	2 300 492,68
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	CORD	1 767,00	1 767,00	1 766,24
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	432 000,00	432 000,00	426 191,18
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	118 000,00	118 000,00	116 853,30
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	630 000,00	630 000,00	602 497,42
12.001	12.15	Divers	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	89 000,00	89 000,00	88 816,06
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80 000,00	80 000,00	73 786,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25 000,00	25 000,00	18 731,85
12.080	12.11	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	575 000,00 TR	590 400,00	577 944,57
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	12 900,00 TR	14 580,00	14 578,44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	36 820,00 TR	46 222,00	44 638,01
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	80 000,00	80 000,00	77 921,70
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	46 200,00	46 200,00	41 787,99
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	17 000,00 TE	7 598,00	7 177,95
12.210	12.30	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas	CNLI, CNST, CPUBLIE	168 000,00	168 000,00	154 855,03
12.250	Divers	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	190 000,00 TE	172 920,00	145 938,78
12.300	Divers	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	170 000,00	170 000,00	169 640,62
12.301	Divers	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	16 000,00	16 000,00	7 364,21
12.302	Divers	04.32	Frais de maintenance informatiques	CORD	40 000,00	40 000,00	10 578,40
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000 000,00	15 000 000,00	14 999 881,08
33.010	33.00	04.32	Participation aux frais de fonctionnement de l'a.s.b.l. Foprogest chargée de la gérance des fonds communautaires dans l'intérêt des formations professionnelles pour jeunes et adultes	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	3 500,00	3 500,00	3 500,00
41.000	41.50	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	47 820,00	47 820,00	47 820,00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST, CPUBLIE	530 000,00	530 000,00	530 000,00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	519 104,00	519 104,00	519 103,75



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79 400,00	79 400,00	79 400,00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	49 158,00	49 158,00	49 158,00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 031 800,00	1 031 800,00	1 031 800,00
			<i>Total de la section 11.3:</i>		31 464 921,00	32 473 921,00	31 343 180,51
			<i>Section 11.4 – Sports – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	253 731,00	253 731,00	247 458,14
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 000,00 TE	3 500,00	3 172,08
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	43 820,00 D	74 653,00	74 609,36
11.132	11.12	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	1 820,00	1 820,00	51,66
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	3 500,00 TR	4 000,00	3 878,67
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	340 000,00 D TR	561 435,00	561 308,50
12.002	12.15	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	7 280,00 TE	6 780,00	5 656,77
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	12 750,00	12 750,00	10 249,83
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	34 000,00 TR	36 500,00	35 565,09
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 000,00	8 000,00	7 923,11
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	17 500,00	17 500,00	17 134,40
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 000,00	18 000,00	17 398,22
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	541 000,00	541 000,00	537 923,10
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical	CORD	11 300,00 TE	9 300,00	9 263,42
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CNLI, CNST, CPUBLIE	110 000,00	110 000,00	90 547,60
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CORD	1 500,00	1 500,00	1 446,20
12.300	Divers	08.30	Trophée national et autres distinctions	CORD	67 872,00	67 872,00	67 871,06
				CORD	11 690,00	11 690,00	10 870,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	Divers	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	4 000,00	4 000,00	3 938,30
12.302	Divers	08.30	Projets „e-Lëtzebuerg“: dépenses diverses	CORD	70 220,00 TE	20 520,00	18 423,25
12.303	Divers	08.30	Réalisation d'une étude sur les piscines et les centres de natation au Luxembourg	CORD	35 000,00 TE	30 400,00	30 286,11
12.304	Divers	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	7 000,00 TE	4 500,00	4 480,68
12.310	Divers	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: dépenses diverses	CORD	64 000,00	64 000,00	63 993,12
12.320	Divers	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	CORD	18 000,00	18 000,00	17 985,85
12.330	Divers	08.30	Bases nautiques et installations sanitaires au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	CORD	36 000,00	36 000,00	34 769,13
12.340	Divers	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	11 500,00	11 500,00	11 478,00
12.350	Divers	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives, aux frais de location d'après de sport et aux frais de sécurité dans les installations sportives	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	210 000,00 TE	205 180,00	205 180,00
12.360	Divers	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	54 400,00	54 400,00	54 380,15
12.370	Divers	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour, dépenses diverses	CORD	42 000,00 TR	52 000,00	47 049,64
12.380	Divers	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: dépenses diverses	CORD	337 500,00	337 500,00	337 500,00
32.020	32.00	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	358 000,00	358 000,00	298 439,01
33.000	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CORD	542 000,00	542 000,00	542 000,00
33.001	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat, participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	CORD	742 500,00	742 500,00	742 500,00
33.002	33.00	05.30	Comité national de lutte contre le dopage: participation aux frais de fonctionnement	CORD	10 300,00 TR	12 300,00	12 300,00
33.003	33.00	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locatives accessoires payées par l'association sans but lucratif „ALPAPS – Special Olympics Luxembourg“ dans l'intérêt de son secrétariat	CPUBLIE, CSDE	3 600,00	3 600,00	3 600,00
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	520 000,00	520 000,00	520 000,00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	95 000,00	95 000,00	95 000,00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	480 000,00	480 000,00	480 000,00
35.030	35.40	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Francophonie; frais de participation	CORD	17 775,00	17 775,00	16 252,06
35.031	35.40	Divers	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 845,00	7 845,00	7 047,51
35.060	35.00	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 200,00 TR	13 200,00	10 277,68
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE, CSDE	33 000,00 TR	37 820,00	37 820,00
			<i>Total de la section 11.4:</i>		5 271 603,00	5 483 071,00	5 372 028,21
			<i>Section 11.5 – Institut national des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	290 424,00 D	295 320,44	295 320,44
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	165 770,00 D	175 033,71	175 033,71
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 753,00	7 753,00	5 616,24
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	450 382,00 D	456 850,83	456 850,83
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	CORD	2 367,00	2 367,00	2 364,28
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 975,00	2 975,00	2 974,72
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	500,00	500,00	0,00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	150,00	150,00	149,54
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 000,00	5 000,00	4 978,62
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	800,00	800,00	725,55
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4 500,00	4 500,00	3 826,36
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	220 000,00	220 000,00	203 755,08
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CORD	100 000,00	100 000,00	99 889,83
12.300	Divers	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe), dépenses diverses	CORD	28 500,00	28 500,00	27 953,77
			<i>Total de la section 11.5:</i>		1 279 221,00	1 299 849,98	1 279 438,97
			<i>Section 11.6 – Centre national sportif et culturel</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	497 768,00	497 768,00	484 668,45
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	106 010,00 D	127 069,56	127 069,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	99 067,00 D	103 501,67	103 501,67
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	6 900 000,00	6 900 000,00	6 900 000,00
			<i>Total de la section 11.6:</i>		7 603 045,00	7 628 539,23	7 615 239,68
			<i>Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	236 350,00 D	238 099,34	238 099,34
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 557,00 D	5 880,13	5 880,13
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	111 200,00 TR	115 660,00	115 649,44
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	150 850,00 TR	158 460,00	158 402,12
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	25 000,00 TE	23 000,00	22 903,63
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10 500,00	10 500,00	9 426,84
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 500,00	2 500,00	2 486,40
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	3 000,00 TE	540,00	539,01
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	12 700,00 TE	8 700,00	8 365,15
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	44 300,00 D	52 175,00	52 174,61
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	CORD	2 500,00 TE	340,00	338,10
12.300	Divers	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'ENEPS, dépenses diverses	CORD	2 500,00	2 500,00	2 450,00
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	1 450,00 TE	0,00	0,00
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	8 500,00	8 500,00	8 451,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.010	35.20	08.30	Cotisations internationales	CORD	1 500,00	1 500,00	1 500,00
			<i>Total de la section 11.7:</i>		616 707,00	628 654,47	626 666,28
			<b>Total du département 10 et 11:</b>		723 107 075,00	761 867 375,90	750 919 990,58

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration</b>				
			<i>Section 12.0 – Famille</i>				
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00	14 000,00	1 728,92
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public „Centres, Foyers et Services pour personnes âgées“ de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public				
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	90 233,00 D	93 347,00	93 346,94
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	10 500,00	10 500,00	2 286,10
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	34 000,00	34 000,00	24 247,73
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	90 000,00	90 000,00	82 184,52
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	17 298,00	17 298,00	11 913,84
12.060	12.12	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	25 000,00	25 000,00	16 989,00
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 500,00	2 500,00	1 398,24
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CNST, CPUBLIE	41 037,00	41 037,00	36 893,00
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs sociofamiliaux, jeunesse et immigration	CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
12.250	Divers	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	300 000,00	300 000,00	173 070,58
12.300	Divers	06.36	Centre de formation sociofamiliale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	203 928,00	203 928,00	180 563,50
12.306	Divers	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	33 500,00	33 500,00	17 839,94
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	17 000,00	17 000,00	5 827,10
				CORD	95 753,00	95 753,00	81 339,35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CPUBLIE, CSDE	7 624 307,00	7 624 307,00	6 465 352,55
33.010	33.00	Divers	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	158 000,00	158 000,00	61 975,00
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	16 430,00	16 430,00	16 430,00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 141 100,00 D	2 550 144,00	2 550 143,07
			<i>Total de la section 12.0:</i>		12 914 586,00	13 326 744,00	9 823 529,38
			<i>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale – Enfants et adultes</i>				
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	101 130,00	101 130,00	99 609,10
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	141 234,74
12.120	12.30	Divers	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études	CORD	74 368,00	74 368,00	74 000,00
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
12.122	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse	CORD	11 719,00	11 719,00	11 181,02
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	20 000,00	20 000,00	8 421,59
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	9 500,00	9 500,00	9 492,34
12.300	Divers	06.32	Mise en oeuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant	CORD	30 000,00	30 000,00	29 508,78
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CPUBLIE, CSDE	1 640 944,00 TE	1 290 944,00	1 168 447,77
12.310	33.00	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants: dépenses diverses	CORD	70 000,00	70 000,00	68 878,88
12.320	33.00	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	14 645,35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	33.00	06.34	Participation de l'Etat aux frais relatifs à la coopération transfrontalière avec le Centre Européen de formation professionnelle pour personnes handicapées de Bitbourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 030,00	6 030,00	4 243,80
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	10 000,00	10 000,00	9 535,50
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psychothérapeutique et sociopédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000,00	6 000,00	1 330,76
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	5 739 722,00	5 739 722,00	5 739 722,00
33.001	33.00	06.36	Participation de l'évaluation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'aide et d'assistance sociofamiliale et de services d'adoption conventionnés	CORD	2 484 736,00	2 484 736,00	2 372 102,40
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	20 474 595,00	20 474 595,00	20 464 147,84
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats sociofamiliaux conventionnés	CORD	4 718 312,00	4 718 312,00	4 715 092,07
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	21 162 905,00 TE TR	19 345 951,00	19 345 202,00
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7 000 135,00	7 000 135,00	6 813 075,95
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	5 321 938,00	5 321 938,00	5 173 443,40
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	521 651,00 TE TR	601 340,00	601 340,00
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	1 920 218,00	1 920 218,00	1 832 075,81
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	4 730 029,00	4 730 029,00	4 729 990,46
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNSM	47 311,00	47 311,00	38 399,27
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	50 000,00 TR	400 000,00	19 297,00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non conventionnées	CNSM	55 000,00	55 000,00	25 500,00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55 000,00	55 000,00	52 770,77



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	55 958,55
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	217 388,00	217 388,00	210 689,10
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine sociofamilial	CNSM	200 000,00	200 000,00	154 356,17
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	656 937,00	656 937,00	656 937,00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	CNSM	3 048 213,00 TE	3 040 213,00	2 950 482,00
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	139 960,00	139 960,00	139 960,00
33.023	33.00	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	350 486,00 TR	358 486,00	357 925,38
33.024	33.00	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	389 419,00	389 419,00	296 501,90
33.025	33.00	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	428 006,00	428 006,00	428 004,60
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	134 000,00	134 000,00	134 000,00
33.027	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior	CNSM	21 881,00	21 881,00	21 881,00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés prenant en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs	CNLI, CNSM, CNST, CPU-BLIE, CSDE	1 700 000,00 TR	3 437 265,00	3 105 410,75
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CNSM, CORD	26 725 589,00	26 725 589,00	26 718 109,89
34.010	34.30	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	56 120,00	56 120,00	53 045,69
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets „Plan communal Jeunesse“	CORD	93 967,00	93 967,00	1 803,95
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 000 000,00	11 000 000,00	9 269 084,62
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	77 015,00	77 015,00	75 352,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.801	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNST, CORD	164 610,00	164 610,00	9 014,49
			<i>Total de la section 12.1:</i>		121 939 934,00	121 939 934,00	118 201 206,25
			<i>Section 12.2 – Solidarité</i>				
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447,00	447,00	0,00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	1 350,00	1 350,00	594,95
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75,00	75,00	0,00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	1 500,00	1 500,00	520,56
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études, Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.121	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études: étude sur les sans-abri	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
12.300	Divers	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	37 184,00	37 184,00	18 016,20
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales	CPUBLIE, CSDE	560 000,00	560 000,00	546 707,94
34.011	34.30	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 395,00	12 395,00	9 807,61
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 479,00	2 479,00	2 479,00
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 700 000,00 D	6 400 000,00	6 156 931,29
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00 D	89 972,00	89 971,79
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 478,00 D	13 504,00	13 503,20
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 115 000,00	3 115 000,00	3 114 901,97
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 726 829,00	2 726 829,00	2 614 111,90
			<i>Total de la section 12.2:</i>		10 264 737,00	12 990 735,00	12 592 546,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 12.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
11.000	Divers	06.36	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	547 189,00	547 189,00	543 783,70
11.010	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	626 403,00 D	709 519,36	709 519,36
11.020	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	78 686,49	78 686,49
11.030	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	233 269,00 D	238 512,53	238 512,53
11.040	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CORD	1 023,00	1 023,00	790,16
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 000,00	4 000,00	2 094,54
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	18 000,00	18 000,00	9 370,62
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	6 000,00	6 000,00	3 587,57
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	32 686,00	32 686,00	30 046,71
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	3 200,00	3 200,00	3 123,72
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	950 000,00 D	1 359 000,00	1 358 976,25
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	67 214,44
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	550 000,00	550 000,00	460 898,76
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CNLI, CNST, CPUBLIE	165 000,00	165 000,00	116 323,36
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	30 000,00	30 000,00	6 831,43
12.250	Divers	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	7 031,28
12.300	Divers	06.36	Frais de formation	CORD	1 500,00	1 500,00	260,00
12.301	Divers	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CORD	20 000,00	20 000,00	0,00
12.302	Divers	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 934 000,00	6 934 000,00	3 938 147,83
33.010	33.00	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsides à des associations socioculturelles favorisant l'intégration des étrangers	CNSM	100 000,00	100 000,00	94 050,00
33.011	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32 226,00	32 226,00	32 226,00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péri et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de contentieux, fonctionnement des foyers d'accueil	CNLI, CNSM, CNST, CPU-BLIE, CSDE	13 000 000,00	13 000 000,00	12 064 253,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	549 048,00	549 048,00	549 048,00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	99 750,00	99 750,00	99 750,00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	43 682,00	43 682,00	43 682,00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés	CNSM	201 650,00	201 650,00	180 791,91
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	28 959,80
11.600	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	1 023,00	1 023,00	790,16
12.500	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	500,00	500,00	272,69
			<i>Total de la section 12.3:</i>		24 362 349,00	24 938 295,38	20 669 022,64
			<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i>				
11.000	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	1 979 388,00 D	2 035 010,00	2 030 997,43
11.010	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	317 265,00 D	317 515,00	317 511,77
11.020	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 385,00 D	50 060,00	50 052,86
12.080	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	103 133,00 TE	59 860,65	59 860,65
12.100	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des seconds autres que le secteur des administrations publiques	CORD	509 355,00 TR	552 627,35	552 627,35
12.110	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000,00 D	24 760,00	24 753,87
12.250	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	201 687,00	201 687,00	201 687,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	74 000,00
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00 D	319 310,00	319 308,82
34.010	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105 564 000,00	105 564 000,00	96 507 756,27
34.011	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975: allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	883 000,00 D	924 813,00	924 812,61
34.013	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 300 000,00	1 300 000,00	1 222 500,00
34.014	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	5 720 890,00	5 720 889,66
34.015	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gerontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 178 000,00 D	5 593 900,00	5 590 425,19
42.010	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 511 000,00 D	47 559 142,00	47 425 375,19
12.580	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CNST, CORD	41 790,00	41 790,00	41 788,55
12.610	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	70 170,00	70 170,00	70 162,77
12.750	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST, CORD	88 645,00	88 645,00	87 141,21
12.800	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNST, CORD	150 660,00	150 660,00	150 659,55
			<i>Total de la section 12.4:</i>		158 253 478,00	170 654 840,00	161 372 310,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	42.00	06.13	<i>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	3 746 574,00	3 746 574,00	3 545 591,15
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 281 830,00 D	1 512 173,00	1 512 172,36
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	14 529,00 D	35 815,00	35 814,62
12.070	12.12	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	140 000,00	140 000,00	127 854,76
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	215 190,00	215 190,00	214 064,60
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	637 970,00	637 970,00	637 970,00
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	29 020,00 TR	41 228,00	41 227,11
12.250	Divers	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	416 000,00 TE	289 196,00	287 903,47
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 085 000,00 TR	1 199 596,00	1 199 595,15
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	189 955 000,00 D	193 628 724,00	193 628 723,89
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 593 000,00 D	8 773 387,00	8 773 386,35
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 504 000,00 D	4 718 624,00	4 718 623,77
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 494 000,00 D	34 063 274,00	34 063 273,47
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	73 771 000,00	73 771 000,00	72 418 300,57
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	144 135 000,00 D	145 032 435,00	145 032 434,09
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	230 016 000,00	230 016 000,00	219 016 916,29
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	39 688 000,00	39 688 000,00	39 361 346,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 784 000,00 D	5 228 000,00	5 082 348,29
			<i>Total de la section 12.5:</i>		736 506 113,00	742 737 186,00	729 697 546,04
			<i>Section 12.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 300 183,00	3 300 183,00	3 147 380,71
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	162 764,00 D	206 893,68	206 893,68
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 876,00 D	202 050,55	202 050,55
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	326 006,00 D	350 708,22	350 708,22
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	6 817,36	6 817,36
11.101	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CORD	1 239,00	1 239,00	1 115,52
11.131	11.12	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	48 672,00 TE TR	62 272,00	61 716,04
12.001	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	41 589,00 TE TR	38 989,00	37 943,17
12.011	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	24 766,00	24 766,00	19 842,89
12.031	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	278,00	278,00	261,00
12.081	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	70 000,00	70 000,00	69 808,91
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	2 479,00	2 479,00	2 478,94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	4 463,00	4 463,00	4 462,08
12.191	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	8 000,00	8 000,00	4 304,87
12.251	Divers	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	458 057,00 TE	447 057,00	445 833,41
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	9 410,00	9 410,00	9 410,00
11.631	11.12	13.90	Maisons d'enfants de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	600,00	600,00	0,00
			<i>Total de la section 12.6:</i>		4 466 482,00	4 736 205,81	4 571 027,55
			<i>Section 12.7 – Service d'action sociofamiliale – Personnes âgées</i>				
12.140	12.16	06.33	Rédaction et publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	11 000,00	11 000,00	5 474,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	Divers	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	50 500,00	50 500,00	31 333,63
12.303	Divers	06.33	Lëtzebuurger Seniorenen-Academie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	30 000,00	30 000,00	27 039,01
12.305	Divers	06.33	Senioren Telefon formation et supervision, publicité, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	7 402,79
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	3 951 413,00	3 951 413,00	3 951 412,79
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CNLI, CNSM, CNST, CPU-BLIE, CSDE	1 225 000,00 D	2 137 810,00	2 137 770,66
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers	CNSM	26 000,00	26 000,00	13 204,00
33.015	33.00	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	91 455,00	91 455,00	81 807,00
33.017	33.00	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psychogériatriques ainsi que de leurs familles	CNSM	222 500,00	222 500,00	222 500,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CNLI, CNSM, CNST, CPU-BLIE, CSDE	2 682 750,00	2 682 750,00	133 800,00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	131 980,00	131 980,00	122 297,30
			<i>Total de la section 12.7:</i>		8 434 598,00	9 347 408,00	6 734 041,63
			<i>Section 12.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 142 958,00 D	2 251 373,27	2 251 373,27
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 140 194,00	1 140 194,00	1 103 338,44
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	141 469,73	141 469,73
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	462 239,00	462 239,00	462 095,44
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	13 521,44	13 521,44
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CORD	2 000,00	2 000,00	1 945,96
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	26 106,00	26 106,00	16 998,56



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00	8 000,00	7 942,08
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	25 000,00 TE	23 000,00	20 588,82
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	CORD	15 358,00 TR	20 358,00	20 332,55
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 700,00 TE	6 700,00	5 787,71
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: centre de documentation	CORD	11 600,00	11 600,00	11 188,42
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	600,00	600,00	444,59
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	182 645,00 TR	185 145,00	181 358,12
12.100	12.11	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	16 379,00 TE	13 879,00	12 240,22
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00 D	114 000,00	93 508,38
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	76 444,00 D	114 744,00	113 707,66
12.250	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	108 182,00	108 182,00	100 932,59
12.251	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Schraggi: frais d'exploitation et frais divers	CORD	105 610,00	105 610,00	100 160,87
12.252	Divers	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	13 560,00	13 560,00	13 544,76
12.300	Divers	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	47 472,00	47 472,00	44 430,41
12.310	Divers	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	372,00	372,00	0,00
			<i>Total de la section 12.8:</i>		4 484 619,00	4 810 125,44	4 716 910,02
			<i>Section 12.9 – Service national d'action sociale</i>				
11.000	Divers	06.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	676 546,00	676 546,00	654 812,63
11.010	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	174 264,00 D	414 756,45	414 756,45
11.020	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	9 677,71	9 677,71
11.030	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12 494,00 D	12 715,18	12 715,18
11.040	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	3 215,80	3 215,80
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	CORD	47,00	47,00	46,48

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	11 404,00	11 404,00	8 924,16
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2 500,00 TE	2 475,00	2 474,55
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	755,00 TR	780,00	618,60
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	388,00	388,00	221,57
12.100	12.11	06.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.110	12.30	06.20	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000,00	3 000,00	0,00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25 000,00 TE	24 282,19	0,00
12.130	12.16	06.20	Frais de publication	CORD	12 500,00	12 500,00	0,00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	372,00 D TR	1 385,00	1 383,10
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 487,00	1 487,00	0,00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNLI, CNST, CPUBLIE	185 002,00 D TR	212 567,81	212 567,81
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNST, CPUBLIE	2 110 616,00	2 110 616,00	2 102 206,20
34.010	34.30	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti	CORD	49 578,00	49 578,00	49 578,00
34.050	34.38	06.20	Subventions pour formation professionnelle	CORD	992,00	992,00	793,00
			<i>Total de la section 12.9:</i>		3 267 245,00	3 548 513,14	3 473 991,24
			<i>Section 13.1 – Service national de la jeunesse</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	645 472,00 D	646 370,07	646 370,07
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	814 664,00	814 664,00	775 605,79
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	35 366,00 D	116 160,88	116 160,88
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	290 606,00 D	291 549,33	291 549,33
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	30 708,69	30 708,69
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CORD	1 116,00	1 116,00	1 100,03
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22 650,00 TE	16 150,00	15 336,24
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	99 120,00 TR	105 120,00	103 229,78
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18 000,00 TE	15 330,00	12 150,26
12.020	12.14	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	35 000,00 TR	37 670,00	37 666,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	06.32	Frais de bureau	CORD	31 238,00 TR	32 738,00	30 591,30
12.050	12.12	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	41 567,00 TE	40 067,00	37 025,26
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	247 115,00	247 115,00	246 547,23
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	2 379,84
12.100	12.11	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	80 250,00	80 250,00	75 737,99
12.140	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	70 000,00 TR	74 800,00	74 797,43
12.170	12.30	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	17 530,00 TR	18 030,00	17 174,98
12.190	12.30	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps, échange de jeunes, éducation des loisirs, dépenses diverses	CORD	280 000,00 TE	275 200,00	273 983,17
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	74 235,00 TE	72 135,00	72 053,64
33.016	33.00	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	125 000,00	125 000,00	125 000,00
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	130 931,00 TE	128 831,00	128 763,10
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	165 135,00	165 135,00	156 847,09
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE"	120 000,00	120 000,00	54 809,27
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides	CORD	30 975,00 TE	30 675,00	25 126,54
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CORD	411 520,00	411 520,00	411 253,43
43.000	43.22	06.32	Participation aux frais de surveillance, d'exploitation et d'animation du Centre d'animation et de rencontre pour le Sport et la Jeunesse à Lultzhausen et du Centre de Lasauvage	CORD	22 500,00 TR	27 000,00	27 000,00
			<i>Total de la section 13.1:</i>		3 812 590,00	3 925 834,97	3 788 967,73
			<b>Total du département 12 et 13:</b>		1 088 706 731,00	1 112 955 821,74	1 075 641 099,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>14 – Ministère de la Santé</b>				
			<i>Section 14.0 – Ministère de la santé</i>				
11.010	Divers	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	144 357,00	144 357,00	137 646,85
11.011	Divers	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	230 975,00	230 975,00	183 969,45
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	28 000,00	28 000,00	22 788,98
11.131	11.12	04.50	Reinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours et de surveillance de stages	CORD	250,00	250,00	0,00
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3 471,00 TR	3 595,00	3 594,55
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	45 000,00	45 000,00	15 063,60
12.002	12.15	04.50	Reinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours	CORD	250,00	250,00	0,00
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	425 000,00 TR	475 000,00	473 107,83
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	6 500,00	6 500,00	2 466,82
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125 000,00 TR	133 000,00	128 030,00
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 000,00	3 000,00	2 182,76
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	CORD	10 000,00	10 000,00	8 773,66
12.042	12.12	05.00	Conseil de discipline du Collège Médical et du Collège Vétérinaire: frais de bureau	CORD	500,00	500,00	0,00
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	20 000,00	20 000,00	12 045,50
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	30 690,00	30 690,00	21 667,38
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	400,00	400,00	97,82
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	210 000,00 TR	220 000,00	217 820,39
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	54 348,74
12.124	12.30	05.00	Participation aux frais de développement du réseau télématique HealthNet et à la Commission Stratégique pour l'Informatique de la Santé	CORD	200 000,00	200 000,00	199 933,12
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	05.00	Promotion des professions de santé: Campagne d'information et de sensibilisation dans les écoles luxembourgeoises	CORD	50 000,00	50 000,00	24 570,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	40 000,00	40 000,00	19 560,88
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	76 000,00 TR	85 250,00	85 248,90
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	7 664,22
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	20 000,00	20 000,00	15 559,39
12.250	Divers	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 993 835,00	1 993 835,00	1 739 004,64
12.320	Divers	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	17 836,00 TR	24 836,00	24 569,75
12.340	Divers	05.20	Service médical d'urgence: frais de fonctionnement	CORD	20 000,00	20 000,00	12 373,03
12.342	Divers	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590,00	590,00	569,51
12.344	Divers	05.00	Participation financière à l'organisation et à la tenue de cours et de séminaires dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale dispensée au Luxembourg	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
12.345	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	107 415,00	107 415,00	107 415,00
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	CORD	223 245,00 TE	196 121,00	177 274,48
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	35 000,00	35 000,00	0,00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	80 305,00	80 305,00	80 217,82
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00	1 900 000,00	1 854 943,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 400,00	9 400,00	6 574,96
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	344 415,00	344 415,00	344 415,00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	72 000,00	72 000,00	72 000,00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	15 000,00	15 000,00	0,00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	20 000,00	20 000,00	12 000,00
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	70 000,00 TE	20 479,00	0,00
33.008	33.00	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	122 000,00	122 000,00	121 197,55
33.009	33.00	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	85 000,00	85 000,00	8 236,00
33.010	33.00	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Registre National de Néphrologie	CNSM, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	12 196,80
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	6 500,00	6 500,00	0,00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16 500,00	16 500,00	16 500,00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	36 000,00	36 000,00	36 000,00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de l'éducation pour la santé et dans l'intérêt sanitaire	CNSM	17 500,00	17 500,00	16 250,00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	36 000,00	36 000,00	30 987,50
33.023	33.00	05.00	Subsides dans l'intérêt de l'organisation d'une campagne en faveur du don du sang	CNSM	100 000,00 TE	32 750,00	17 262,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	65 000,00	65 000,00	57 739,67
34.010	34.30	05.20	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé	CORD	10 656,00	10 656,00	4 440,00
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, service de l'éducation pour la santé: subsides à des particuliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D	670 000,00	660 517,00
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	315 000,00	315 000,00	312 469,94
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	CORD	8 500,00	8 500,00	0,00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses	CNLI, CNST, CPUBLIE	350 000,00	350 000,00	279 110,64
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CNLI, CNST, CPUBLIE	180 484,00 TR	239 484,00	231 897,82
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	298 000,00	298 000,00	251 541,21
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CPUBLIE, CSDE	25 798,00	25 798,00	24 110,28
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TR	10 521,00	10 520,19
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	50,00	50,00	45,88
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNST, CORD	2 010,00	2 010,00	2 010,00
33.516	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM, CNST	33 010,00	33 010,00	33 009,85
			<i>Total de la section 14.0:</i>		8 816 542,00	9 136 542,00	8 213 541,47
			<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i>				
11.000	Divers	05.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	5 391 660,00	5 391 660,00	5 200 442,20
11.010	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 651 796,00	3 651 796,00	3 642 235,92
11.020	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	244 792,65	244 792,65
11.030	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	182 858,00 D	190 207,96	190 207,96
11.040	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CORD	970,00	970,00	969,88
11.130	11.12	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 509,00	5 509,00	4 525,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 255,00 TR	3 315,00	3 313,98
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections – service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	1 364,00	1 364,00	0,00
12.001	12.15	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	CORD	15 000,00	15 000,00	6 325,89
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	83 004,00	83 004,00	78 259,01
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2 550,00	2 550,00	1 907,34
12.042	12.12	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	CORD	18 900,00 TE	900,00	0,00
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	256 000,00	256 000,00	253 472,96
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intermédiaire de sources radioactives hors usage	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 750,00	3 750,00	3 750,00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	3 827,26
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	CORD	6 000,00	6 000,00	2 094,43
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	15 000,00	15 000,00	14 292,45
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	95 000,00	95 000,00	69 675,73
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrément, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	15 000,00	15 000,00	12 434,47
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE	417 950,00	417 950,00	361 020,69
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	5 000,00	5 000,00	3 887,84



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	14 996,20
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	7 500,00 TE	4 440,00	0,00
12.144	12.16	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	CORD	5 000,00	5 000,00	3 408,47
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	38 782,41
12.250	Divers	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	171 377,00 TR	192 377,00	185 744,24
12.251	Divers	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	45 942,00	45 942,00	39 682,46
12.252	Divers	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	19 152,00 TR	22 152,00	19 465,49
12.253	Divers	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	25 500,00	25 500,00	25 231,55
12.254	Divers	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	35 000,00	35 000,00	34 282,12
12.255	Divers	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	41 050,00	41 050,00	35 138,23
12.256	Divers	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	102 040,00 TR	109 265,00	102 250,17
12.257	Divers	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	CORD	13 530,00	13 530,00	11 681,02
12.258	Divers	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	CORD	58 960,00	58 960,00	51 727,88
12.259	Divers	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	CORD	22 000,00	22 000,00	8 467,01
12.260	Divers	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	CORD	25 000,00	25 000,00	15 509,11
12.261	Divers	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	CORD	28 800,00	28 800,00	28 761,60
12.262	Divers	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement	CORD	5 305,00	5 305,00	4 604,55
12.301	Divers	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 700,00 TR	12 700,00	7 145,89
12.302	Divers	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical	CPUBLIE, CSDE	208 000,00	208 000,00	175 844,58
12.303	Divers	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNLI, CNST, CPUBLIE	94 497,00 D TR	2 361 497,00	2 261 593,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 080 000,00 D TR	2 445 300,00	2 445 002,75
12.306	Divers	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CPUBLIE, CSDE	300 000,00 TE	167 700,00	145 623,94
12.307	Divers	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	75 000,00
12.308	Divers	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	CORD	26 838,00	26 838,00	6 347,11
12.309	Divers	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	CORD	10 000,00	10 000,00	5 829,60
12.310	Divers	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
12.311	Divers	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	370 000,00	370 000,00	318 151,06
12.312	Divers	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	CPUBLIE, CSDE	102 000,00	102 000,00	96 499,70
12.313	Divers	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,00 D	39 250,00	38 292,19
12.314	Divers	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CORD	15 000,00 TE	7 775,00	7 453,00
12.316	Divers	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	10 000,00	10 000,00	9 308,34
12.317	Divers	05.00	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique	CORD	97 500,00 TE	57 500,00	34 181,00
12.340	Divers	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	23 000,00	23 000,00	15 244,90
12.341	Divers	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	16 000,00	16 000,00	0,00
12.342	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CPUBLIE, CSDE	18 000,00	18 000,00	8 875,61
12.343	Divers	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de „stupéfiants/psychotropes et précurseurs“	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	2 610,56
33.001	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	621 647,00	621 647,00	621 647,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.002	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	CORD	770 877,00	770 877,00	770 877,00
33.006	33.00	05.00	Programme de mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: subsides	CORD	20 000,00	20 000,00	13 951,71
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75 000,00	75 000,00	73 777,36
33.011	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action sociothérapeutique	CNSM	164 500,00	164 500,00	144 500,00
33.012	33.00	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	CNSM	7 265 763,00	7 265 763,00	7 240 205,00
33.013	33.00	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	5 122 913,00 TE	4 957 913,00	4 951 761,00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action sociothérapeutique	CNSM	4 068 845,00	4 068 845,00	4 040 345,00
33.016	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	3 524 053,00	3 524 053,00	3 524 053,00
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	120,00	120,00	114,94
12.601	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST, CORD	260,00	260,00	258,19
12.812	Divers	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	CNST, CORD	95 000,00	95 000,00	90 953,46
			<i>Total de la section 14.1:</i>		36 041 285,00	38 634 327,61	37 842 615,33
			<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i>				
11.000	Divers	05.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 088 324,00	6 088 324,00	6 066 796,28
11.010	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 929 402,00	3 929 402,00	3 868 916,57
11.020	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	263 773,42	263 773,42
11.030	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	629 913,00	629 913,00	607 262,00
11.040	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	32 241,85	32 241,85
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CORD	32 110,00	32 110,00	29 115,26
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	17 000,00 TR	19 700,00	19 695,11
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	38 100,00 TE	35 400,00	0,00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	900,00	900,00	337,71
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	15 500,00 TR	21 500,00	18 386,11
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	150 500,00 TR	160 500,00	144 383,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	150 000,00	150 000,00	137 129,03
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7 000,00	7 000,00	4 171,36
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	50 000,00	50 000,00	35 407,32
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	337 000,00	337 000,00	327 417,67
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00	35 000,00	34 171,62
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST, CPUBLIE, CSDE	122 000,00	122 000,00	83 447,27
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CNST, CPUBLIE	115 000,00 TR	115 500,00	115 154,75
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2 320 000,00 TE	2 290 000,00	2 214 360,48
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	100 000,00 TE	90 000,00	76 623,07
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	340 000,00 D TR	380 000,00	370 485,66
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	24 000,00	24 000,00	15 825,38
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	16 000,00	16 000,00	11 534,01
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	38 000,00	38 000,00	36 913,23
12.300	Divers	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	55 700,00	55 700,00	50 697,68
12.301	Divers	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	160 000,00 TR	163 500,00	160 857,27
12.302	Divers	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	100 000,00	100 000,00	95 648,01
12.303	Divers	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	21 638,76
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	5 000,00	5 000,00	2 197,19
12.540	12.12	05.20	Frais de bureau	CNST, CORD	1 282,00	1 282,00	1 281,41
12.660	12.30	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	CNST, CORD	6 778,00	6 778,00	6 555,11
12.661	12.30	05.20	Entretien et réparation des équipements de laboratoire, frais d'élimination des déchets et de désinfection, animalerie et linge, matériel divers de laboratoire	CNST, CORD	211,00	211,00	0,00
12.662	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNST, CORD	2 302,00	2 302,00	2 301,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.801	Divers	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CNST, CORD	1 093,00	1 093,00	1 092,60
12.803	Divers	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNST, CORD	563,00	563,00	286,38
			<i>Total de la section 14.2:</i>		14 923 878,00	15 239 693,27	14 856 104,18
			<i>Section 14.5 – Dommages de guerre corporels</i>				
11.010	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	49 691,00	49 691,00	47 078,32
11.020	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 600,00 TE	2 380,00	1 832,22
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 672,00	1 672,00	1 202,00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100,00	100,00	35,25
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	900,00	900,00	824,90
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications				
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 368,00	1 368,00	615,45
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 417,00	25 417,00	17 496,37
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CORD	5 572,00 TR	7 572,00	7 289,15
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
34.001	34.20	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 089 600,00	6 089 600,00	5 487 520,26
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE	13 270,00 TR	13 645,00	13 644,72
			<i>Total de la section 14.5:</i>		50 480,00 TR	51 325,00	51 320,08
					6 243 870,00	6 243 870,00	5 628 858,72
			<i>Section 14.6 – Centre thermal et de santé de Mondorf</i>				
11.010	Divers	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	608 272,00	608 272,00	559 348,12
11.030	Divers	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	909 933,00	909 933,00	768 325,88
11.031	Divers	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CNLI, CNST, CSDE	570 633,00 D	597 669,69	597 669,69
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	992 505,00	992 505,00	992 504,56
			<i>Total de la section 14.6:</i>		3 081 343,00	3 108 379,69	2 917 848,25
			<b><i>Total du département 14:</i></b>		69 106 918,00	72 362 812,57	69 458 967,95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>15 – Ministère de l'Environnement</b>				
			<i>Section 15.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	750,00 TR	4 800,00	4 321,02
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	500,00	500,00	111,60
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150 000,00 TE	99 099,00	86 623,17
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 650,00	1 650,00	1 592,10
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	11 500,00	11 500,00	11 498,11
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CPUBLIE, CSDE	89 000,00 TR	89 409,00	89 408,30
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	64 000,00	64 000,00	63 499,18
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 172 400,00	1 172 400,00	1 167 627,78
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CPUBLIE, CSDE	310 000,00	310 000,00	288 090,41
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	12 500,00	12 500,00	0,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	362 800,00 TE	339 241,00	292 540,68
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	6 000,00	6 000,00	2 379,83
12.301	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	7 616,00
12.302	Divers	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	200 000,00	200 000,00	200 000,00
12.304	Divers	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	140 000,00 TE	124 580,00	107 256,00
12.310	Divers	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.311	Divers	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	17 875,00
12.314	Divers	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	30 000,00	30 000,00	29 525,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.3.15	Divers	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	187 283,24
12.3.16	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	135 000,00	135 000,00	127 735,00
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	144 500,00	144 500,00	144 500,00
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	85 000,00	85 000,00	85 000,00
33.004	33.00	07.50	Subvention à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	139 999,89
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CNSM, CPUBLIE, CSDE	588 500,00	588 500,00	588 500,00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CPUBLIE, CSDE	213 625,00 TR	264 526,00	264 525,17
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	285 000,00 TR	319 520,00	319 227,86
43.300	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	80 000,00
43.301	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	99 767,70
			<i>Total de la section 15.0:</i>		4 612 825,00	4 612 825,00	4 461 503,67
			<i>Section 15.1 – Administration de l'environnement</i>				
11.000	Divers	07.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 741 307,00 D	4 394 259,70	4 394 259,70
11.010	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	248 745,00 D	297 260,07	297 260,07
11.020	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 975,00 D	93 970,51	93 970,51
11.030	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	38 598,00 D	40 812,99	40 812,99
11.040	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CORD	8 000,00	8 000,00	7 924,84
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	700,00	700,00	33,30
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25 000,00	25 000,00	22 329,87
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 200,00	1 200,00	1 103,18
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	42 500,00	42 500,00	40 749,12
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	67 000,00 TR	77 968,00	77 967,46
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	328,67
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	35 653,05
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	230 000,00	230 000,00	205 950,91
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultation en relation avec la gestion des déchets	CPUBLIE, CSDE	195 000,00 TE	174 500,00	171 729,90
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	20 000,00	20 000,00	19 473,58
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques dans l'intérêt de la gestion des déchets	CORD	17 500,00 TE	14 700,00	13 887,97
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20 000,00	20 000,00	18 146,16
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	10 000,00 TE	8 410,00	8 405,38
12.300	Divers	Divers	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	340 000,00 TE	331 300,00	326 593,79
12.302	Divers	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	CORD	135 000,00	135 000,00	134 400,00
12.303	Divers	07.30	Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	100 000,00 TE	51 332,00	41 591,67
12.304	Divers	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	45 000,00 TE	331,00	0,00
12.305	Divers	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CORD	60 000,00 TR	82 669,00	74 945,50
12.306	Divers	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques	CORD	25 000,00 TE	10 200,00	10 168,48
12.314	Divers	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CPUBLIE, CSDE	380 000,00	380 000,00	373 531,84
12.316	Divers	07.34	Elaboration d'un cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TR	308 090,00	307 980,54



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.093	34.49	07.35	Participation de l'Etat au financement d'actions d'assainissement écologiques de bâtiments par des particuliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	0,00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 000 000,00	9 000 000,00	8 999 485,53
			<i>Total de la section 15.1:</i>		15 100 625,00	15 894 303,27	15 718 684,01
			<i>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 350 124,00	8 350 124,00	8 287 873,27
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	419 536,00 D	476 678,16	476 678,16
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	14 660,00 D	175 046,96	175 046,96
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	471 049,00 D	586 525,72	586 525,72
11.031	Divers	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12 840 033,00 D	13 084 732,28	13 084 732,28
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	7 683,38	7 683,38
11.041	Divers	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	155 553,00	155 553,00	0,00
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	117 000,00	117 000,00	105 715,35
11.120	11.12	Divers	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 985,00	5 985,00	0,00
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	846 406,00 TE	734 406,00	573 521,11
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	77 000,00 TE	50 000,00	38 310,72
12.010	12.13	Divers	Administration générale: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	56 000,00 TE	38 150,00	37 983,38
12.011	12.13	Divers	Préposés forestiers: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00	1 000,00	898,12
12.020	12.14	Divers	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	130 000,00 TR	149 000,00	148 921,30
12.021	12.14	Divers	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	154 200,00 TR	176 200,00	174 249,76
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	81 500,00	81 500,00	79 780,28
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	195 000,00	195 000,00	192 941,41
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 500,00	1 500,00	92,78
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30 000,00	30 000,00	28 547,03
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	60 000,00	60 000,00	59 963,94
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	151 548,00 TR	152 098,00	152 083,12
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 500,00 TR	32 800,00	32 680,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	350 000,00	350 000,00	348 515,13
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	65 000,00	65 000,00	64 249,70
12.130	12.16	Divers	Frais de publication	CORD	58 100,00	58 100,00	35 927,37
12.190	12.30	10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses	CORD	25 500,00	25 500,00	17 802,08
12.300	Divers	Divers	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier, acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrie et cartographique: acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30 000,00	30 000,00	11 972,35
12.301	Divers	Divers	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	55 000,00	55 000,00	46 521,05
12.302	Divers	Divers	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CORD	1 050 000,00	1 050 000,00	1 038 555,23
12.303	Divers	Divers	Entité Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	14 009,86
12.310	Divers	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CNLI, CNST, CPUBLIE	155 000,00 TR	187 000,00	169 238,47
12.340	Divers	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	103 000,00 D TR	273 000,00	271 800,40
12.380	Divers	Divers	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	80 000,00	80 000,00	75 859,11
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques: indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13 850,00	13 850,00	13 816,26
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CPUBLIE, CSDE	360 000,00	360 000,00	359 923,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	355 985,00	355 985,00	355 985,00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	32 079,00	32 079,00	32 079,00
11.630	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	6 890,00	6 890,00	6 831,40
			<i>Total de la section 15.2:</i>		26 943 098,00	27 618 386,50	27 107 314,15
			<b>Total du département 15:</b>		46 656 548,00	48 125 514,77	47 287 501,83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>16 – Ministère du Travail et de l'Emploi</b>				
			<i>Section 16.0 – Travail – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 166,00	7 166,00	6 679,12
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	819,00 TR	917,00	916,58
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 500,00	2 500,00	2 186,59
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	1 042,00TR	1 933,00	1 932,84
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	763,00	763,00	326,16
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	233 000,00 TE	225 201,00	131 540,92
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 443,00 TR	5 943,00	5 320,00
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375,00	375,00	324,00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	26 500,00 TR	26 888,00	26 887,79
12.080	12.11	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16 200,00	16 200,00	15 863,42
12.120	12.30	06.42	Participation dans les frais d'études, de consultation, de questions sociales et d'enquêtes	CNST, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	0,00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200,00	200,00	0,00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	CORD	10 000,00 TE	4 925,00	0,00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	0,00
12.126	12.30	06.42	Frais en relation avec les activités de recherche et d'étude d'organisations internationales	CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TE	0,00	0,00
12.130	12.16	06.40	Participation aux frais de réalisation d'un code de travail	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	1 176,00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	4 750,00 TR	11 270,00	11 270,00
12.190	12.30	06.43	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	8 000,00	8 000,00	0,00
12.301	Divers	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00 TR	210 000,00	209 836,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelle susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	0,00
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CNLI, CNST, CPUBLIE	52 800,00	52 800,00	35 470,96
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	216 488,00	216 488,00	200 200,04
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	75 000,00	75 000,00	46 778,11
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	336 805,00	336 805,00	336 805,00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration des étrangers	CNSM	100 000,00	100 000,00	100 000,00
33.015	33.00	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière	CNSM	25 000,00	25 000,00	20 428,13
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250 000,00	250 000,00	250 000,00
34.050	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	175 000,00	175 000,00	139 482,18
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	11 000,00	11 000,00	11 000,00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 073,00 TR	9 280,00	9 279,48

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre de travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	198 450,00	198 450,00	198 450,00
43.000	43.22	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de leur pays d'origine	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	2 508,00	2 508,00	2 496,00
12.541	12.12	06.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CNST, CORD	82,00	82,00	0,00
12.624	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNST, CORD	124 000,00	124 000,00	124 000,00
12.650	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CNST, CORD	4 265,00	4 265,00	4 172,60
34.550	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CNST, CORD	11 856,00 TR	15 126,00	15 125,30
			<i>Total de la section 16.0:</i>		2 799 285,00	2 799 285,00	1 907 947,71
			<i>Section 16.1 – Administration de l'emploi</i>				
11.000	Divers	06.43	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 316 675,00	6 316 675,00	6 079 260,85
11.010	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 111 451,00 D	1 143 933,90	1 143 933,90
11.020	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 328,00 D	160 475,95	160 475,95
11.030	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	178 536,00	178 536,00	142 553,59
11.040	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	28 963,41	28 963,41
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CORD	1 646,00	1 646,00	1 372,08
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 752,00 TE	9 182,00	8 928,81
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	3 944,00 TR	7 514,00	7 513,40
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CPUBLIE, CSDE	42 516,00	42 516,00	38 190,79
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	30 000,00 TE	20 065,00	19 974,03
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 363,00 TR	6 498,00	6 496,57
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	185 000,00	185 000,00	181 552,18
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	425 850,00 D	605 195,00	577 401,24
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 830,00	4 830,00	3 059,58
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	13 165,00 TE	6 665,00	4 610,58
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	119 775,00 TE TR	139 675,00	139 273,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 639 626,00 TR	1 680 281,00	1 680 277,02
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	546 562,00	546 562,00	292 665,08
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	86 000,00 TE	49 400,00	49 305,67
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 115,00	1 115,00	1 027,13
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	10 000,00	10 000,00	9 950,00
12.190	12.30	06.43	Frais d'inscription et de participation à des cours de formation continue	CORD	7 500,00 TE	600,00	600,00
12.300	Divers	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	5 000,00	5 000,00	4 147,22
12.302	Divers	06.43	Frais résultant de l'encadrement psychosocial des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	13 700,00 TE	11 945,00	11 232,68
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5 997,00	5 997,00	5 996,97
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 16.1:</i>		10 769 531,00	11 168 370,26	10 598 762,45
11.000	Divers	06.42	<i>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</i>	CNLI, CNST, CSDE	3 304 384,00	3 304 384,00	2 767 890,42
11.010	Divers	06.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 427 871,00	1 427 871,00	1 381 425,99
11.020	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	8 479,00 D	124 135,41	124 135,41
11.030	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	137 635,00 D	160 587,07	160 587,07
11.040	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CORD	10 645,00	10 645,00	10 287,12
12.010	12.13	06.42	Indemnités d'habillement	CORD	12 357,00 TR	17 357,00	15 402,73
12.020	12.14	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	40 400,00 TR	62 400,00	61 627,19
12.030	12.16	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 400,00	8 400,00	5 599,55
12.040	12.12	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	96 000,00 TE TR	104 000,00	94 550,44
12.050	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	45 500,00	45 500,00	35 343,30
			Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	10 000,00	10 000,00	9 433,61
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 652,00	14 652,00	14 080,16
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 315 058,00 D	1 383 270,00	1 382 830,96
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	10 000,00 TE	0,00	0,00
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	230 000,00 TE TR	240 000,00	233 854,31
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	195 000,00	189 415,78
12.130	12.16	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 500,00	8 500,00	0,00
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	34 100,00	34 100,00	33 170,00
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	30 000,00	30 000,00	20 027,01
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12 000,00	12 000,00	10 172,63
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	26 000,00	26 000,00	17 010,60
12.300	Divers	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	60 000,00 TE	50 000,00	49 056,00
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE	62 000,00	0,00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CPUBLIE, CSDE	106 773,00	106 773,00	79 786,94
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	1 246,00 TR	69 246,00	68 174,02
			<i>Total de la section 16.2:</i>		7 300 100,00	7 506 920,48	6 763 861,24
11.130	11.12	04.50	<i>Section 16.3 – Ecole supérieure du travail</i>	CORD	37 681,00	37 681,00	22 628,13
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	21 183,00	21 183,00	20 353,83
12.010	12.13	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	7 173,00 TE	6 373,00	5 159,97
12.040	12.12	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	6 578,00	6 578,00	5 817,71
12.050	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	6 545,00 TR	7 345,00	7 186,65
12.080	12.11	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4 900,00	4 900,00	4 573,29
12.170	12.30	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	1 000,00	1 000,00	118,00
			Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur				



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	209 918,00	209 918,00	176 616,55
			<i>Total de la section 16.3:</i>		294 978,00	294 978,00	242 454,13
			<i>Section 16.4 – Fonds pour l'emploi</i>				
93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	91 770 000,00 D	93 065 039,00	93 065 038,69
93.001	93.00	06.14	Dotations extraordinaires du fonds pour l'emploi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 16.4:</i>		101 770 100,00	103 065 139,00	103 065 038,69
			<i>Section 16.5 – Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>				
12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2 500,00	2 500,00	2 432,38
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 200 000,00 D	5 300 000,00	5 299 940,30
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés alloués aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 123 000,00 D D	9 123 000,00	7 846 712,00
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	664 679,00 D	829 679,00	817 128,01
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CORD	7 135 000,00	7 135 000,00	6 466 083,07
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	43 246,04
			<i>Total de la section 16.5:</i>		21 205 179,00	22 470 179,00	20 475 541,80
			<b><i>Total du département 16:</i></b>		144 139 173,00	147 304 871,74	143 053 606,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>17/18 – Ministère de la Sécurité sociale</b>				
			<i>Section 17.0 – Sécurité sociale – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 120,00	2 120,00	1 985,91
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	6 174,00	6 174,00	3 900,02
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	110 000,00 TE	97 993,00	85 591,20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 999,29
12.041	12.12	06.10	Commission de surveillance: frais de bureau	CORD	300,00 TR	515,00	514,90
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	248,00 TR	12 040,00	11 810,40
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CNSM	1 488,00	1 488,00	500,00
			<i>Total de la section 17.0:</i>		125 330,00	125 330,00	109 301,72
			<i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 390 937,00 D	1 970 340,96	1 970 340,96
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	709 813,00 D	742 341,30	742 341,30
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	164 730,40	164 730,40
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	101 455,00 D	107 393,19	107 393,19
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	465,00	465,00	464,80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3 912,00 TR	4 912,00	2 278,96
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	9 650,00	9 650,00	5 712,15
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	1 000,00	1 000,00	84,56
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 750,00 TR	3 750,00	2 731,38
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	51 630,00 TR	59 630,00	58 325,04
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	16 070,00	16 070,00	13 374,24
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	87 649,00	87 649,00	82 208,87
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6 500,00 TR	8 500,00	7 098,79
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 260,00	3 260,00	3 258,15
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	148 627,48
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	308 280,00 D	469 280,00	442 603,94
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	50 400,00 TE	37 400,00	30 859,97
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	22 601,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	33.00	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	3 157,00	3 157,00	3 156,30
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 871,00	33 871,00	24 193,34
35.060	35.00	06.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 032,00	7 032,00	7 000,00
			<i>Total de la section 17.1:</i>		2 962 031,00	3 905 531,85	3 839 385,61
			<i>Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 412 399,00 D	2 412 742,31	2 412 742,31
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	406 627,00	406 627,00	380 728,23
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	22 271,19	22 271,19
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417,00	417,00	0,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476,00 TE	308,00	0,00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	253 502,00	253 502,00	253 501,92
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	14 500,00 TE	10 500,00	9 702,29
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17 579,00	17 579,00	16 728,77
12.041	12.12	06.10	Frais de bureau: acquisition de dictaphones	CORD	1 775,00	1 775,00	1 606,32
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15 066,00	15 066,00	14 772,23
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	43 056,00	43 056,00	40 460,37
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372,00 TR	540,00	532,58
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	290 470,00	290 470,00	261 371,51
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 250,00	4 250,00	46,60
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6 598,00 TR	10 598,00	10 310,90
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5 000,00	5 000,00	4 876,00
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	39 544,00	39 544,00	36 988,97
			<i>Total de la section 17.2:</i>		3 511 731,00	3 534 245,50	3 466 640,19
			<i>Section 17.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	975 673,00	975 673,00	972 721,07
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	276 850,00	276 850,00	179 833,47
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	94 686,90	94 686,90
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	30 053,00 D	30 587,77	30 587,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	12 587,30	12 587,30
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	94,00	94,00	92,96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3 100,00	3 100,00	3 076,88
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 748,00	25 748,00	21 867,05
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 800,00 TE	2 655,00	2 655,00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	12 505,00 TE TR	11 631,00	11 304,00
12.041	12.12	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale	CORD	4 000,00 TE	3 969,00	3 968,34
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	48 225,00 TR	49 514,00	49 514,00
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19 314,00 TR	20 219,00	20 116,01
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27 161,00	27 161,00	26 920,92
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	125 000,00 D	251 000,00	250 928,28
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	2 000,00 TE	856,00	855,02
			<i>Total de la section 17.3:</i>		1 552 723,00	1 786 331,97	1 681 714,97
			<i>Section 17.4 – Conseil supérieur des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	214 839,00 D	218 514,97	218 514,97
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	65 118,00 D	66 083,99	66 083,99
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11 228,00 D	11 434,99	11 434,99
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	47,00	47,00	46,48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 680,00	27 680,00	22 639,23
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 800,00	3 800,00	3 469,69
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	850,00	850,00	533,60
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 998,62
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 000,00 TE	7 781,00	7 268,01
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	1 918,00 TR	2 137,00	2 136,02
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	103 500,00	103 500,00	99 024,56
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	6 349,17
			<i>Total de la section 17.4:</i>		451 180,00	456 028,95	441 499,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 17.5 – Assurance maladie-maternité – Union des caisses de maladie</i>				
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	135 319,00 D	137 832,41	137 832,41
34.010	42.00	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CNLI, CNST, CPUBLIE	407 119,00	407 119,00	373 044,94
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 050 400,00 D	78 608 709,00	78 608 708,89
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 991 000,00 D	26 491 097,00	26 491 096,41
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 860 000,00	3 860 000,00	3 680 000,00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	437 000 000,00 D	479 237 627,00	479 237 626,10
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S., article 29, alinéa 1c	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 709 000,00 D	15 841 367,00	15 841 366,96
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S. article 29, alinéa 1b	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 360 000,00 D	1 396 416,00	1 396 415,74
42.007	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60 000,00 D	146 341,00	146 340,27
			<i>Total de la section 17.5:</i>		559 572 838,00	606 126 508,41	605 912 431,72
			<i>Section 17.6 – Assurance dépendance – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 734 925,00	1 734 925,00	1 067 372,80
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	441 342,00	441 342,00	420 891,38
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	14 713,30	14 713,30
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600,00	600,00	390,39
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	800,00	800,00	560,26
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	13 000,00	13 000,00	12 304,41
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 700,00 TR	10 728,00	10 727,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	20 914,00	20 914,00	18 964,27
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14 900,00 TE	13 683,00	11 433,56
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	43 056,00	43 056,00	40 460,37
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100,00	100,00	82,80
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	249 810,00 TR	250 999,00	250 998,72
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	4,89
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 030 061,00	1 030 061,00	931 856,11
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	103 000,00	103 000,00	103 000,00
12.150	12.30	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	302 645,00	302 645,00	249 315,98
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	13 640,00	13 640,00	13 488,31
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14 000,00	14 000,00	9 179,60
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	52 829,00	52 829,00	49 421,40
34.010	42.00	06.30	Prise en charge par l'Etat en faveur de l'assurance dépendance des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., articles 32 et 377, alinéa 1)	CNLI, CNST, CPUBLIE	79 800,00	79 800,00	61 572,92
42.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	111 910 000,00 D	139 033 897,00	139 033 896,30
12.520	Divers	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNST, CORD	242,00	242,00	241,05
			<i>Total de la section 17.6:</i>		116 036 564,00	143 175 074,30	142 300 876,22
11.130	42.00	06.10	<i>Section 17.7 – Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</i>	CORD	4 166,00 TR	4 506,00	4 499,78
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 228,00 TE	888,00	873,73
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	250,00	250,00	129,72
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	300,00	300,00	211,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	42.00	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	52 000,00	52 000,00	52 000,00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 500,00	4 500,00	4 500,00
			<i>Total de la section 17.7:</i>		62 444,00	62 444,00	62 214,89
			<i>Section 18.4 – Office des assurances sociales</i>				
11.000	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	4 430 264,00	4 430 264,00	3 803 708,46
11.010	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	783 451,00	783 451,00	733 410,42
11.020	42.00	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 565,00	7 565,00	0,00
11.030	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	403 788,00	403 788,00	354 793,98
12.050	42.00	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	81 950,00	81 950,00	71 280,75
12.080	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	167 213,00	167 213,00	156 760,97
12.090	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	523 440,00	523 440,00	523 431,75
12.110	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	22 500,00 TR	39 763,00	39 762,84
12.250	Divers	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration et de contrôle, frais d'exploitation des voitures)	CORD	240 681,00 TE	223 418,00	189 854,03
12.300	42.00	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie	CNLI, CNST, CPUBLIE	450 000,00	450 000,00	444 678,72
12.302	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CNST, CPUBLIE	57 838,00	57 838,00	48 386,91
12.310	Divers	Divers	Frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes	CORD	1 250,00	1 250,00	0,00
42.000	42.00	06.35	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité – Participation aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 900 000,00 D	11 263 295,00	11 263 294,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.002	42.00	06.12	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité – Participation aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	32 680,00	32 680,00	32 678,60
42.003	42.00	Divers	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle – Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 954 000,00	3 954 000,00	3 740 225,01
42.004	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle – Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 410 000,00	13 410 000,00	12 713 769,09
42.005	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière – Participation aux frais de prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 527 000,00 D	1 623 537,00	1 623 536,41
			<i>Total de la section 18.4:</i>		36 993 620,00	37 453 452,00	35 739 572,05
			<i>Section 18.5 – Caisse de pension des employés privés</i>				
11.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	1 845 651,00	1 845 651,00	1 689 229,35
11.010	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	615 544,00	615 544,00	592 921,76
11.020	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 916,00	2 916,00	0,00
11.030	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	25 552,00 TR	28 347,00	28 346,53
12.080	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	195 150,00 TE	192 355,00	163 970,81
12.090	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	517 773,00	517 773,00	517 773,00
12.110	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	125 000,00	125 000,00	100 994,51
12.250	Divers	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration, frais d'exploitation des voitures)	CORD	99 329,00	99 329,00	96 460,77
42.000	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 900 000,00 D	8 158 855,00	8 158 854,12
			<i>Total de la section 18.5:</i>		11 326 915,00	11 585 770,00	11 348 550,85



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 18.6 – Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</i>				
11.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	526 370,00	526 370,00	520 043,74
11.010	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	42 794,00 TR	45 020,00	45 019,88
11.020	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	50,00	50,00	0,00
12.080	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	36 406,00 TR	38 172,00	38 171,27
12.090	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 220,00	20 220,00	20 213,62
12.250	Divers	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration)	CORD	27 012,00 TE	23 020,00	21 935,68
12.810	Divers	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes de la caisse	CNST, CORD	218,00	218,00	217,21
42.000	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 640 000,00D	2 663 556,00	2 663 555,71
42.001	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130,00	130,00	0,00
			<i>Total de la section 18.6:</i>		3 293 200,00	3 316 756,00	3 309 157,11
			<i>Section 18.7 – Caisse de pension agricole</i>				
11.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	278 342,00	278 342,00	232 824,86
11.010	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	61 668,00	61 668,00	49 390,31
11.020	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	50,00	50,00	0,00
12.080	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	15 126,00 TR	15 331,56	15 331,56
12.090	12.21	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 199,00	18 199,00	18 198,37
12.250	Divers	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités et frais d'administration)	CORD	14 868,00 TE	14 662,44	13 044,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.000	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	493 000,00	493 000,00	480 220,50
42.001	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250,00	250,00	0,00
			<i>Total de la section 18.7:</i>		881 503,00	881 503,00	809 010,19
			<i>Section 18.8 – Centre commun de la sécurité sociale</i>				
11.000	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	2 410 977,00	2 410 977,00	2 278 350,38
11.010	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	355 198,00 TR	358 199,69	358 199,69
11.020	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 537,00	3 537,00	1 987,20
11.030	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	50,00	50,00	0,00
12.050	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	489 306,00 TR	495 580,29	495 580,29
12.080	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	113 488,00 TR	116 951,06	116 951,06
12.090	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	470 793,00	470 793,00	470 785,71
12.110	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	93 520,00	93 520,00	88 140,84
12.125	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'experts et d'études	CORD	46 760,00 TE	45 486,55	45 486,55
12.250	Divers	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration et frais d'exploitation des voitures)	CORD	43 545,00 TE	37 334,44	37 334,44
12.251	42.00	06.10	Section „informatique“ – Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST, CPUBLIE	1 017 030,00	1 017 030,00	896 272,32
12.300	Divers	06.10	Frais de confection et d'émission d'une nouvelle carte de légitimation internationale en vue du remplacement du formulaire E111	CORD	16 366,00 TE	11 110,97	11 110,97
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	828 200 000,00 D	861 045 428,00	861 045 427,06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.002	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 426 000,00	8 426 000,00	7 922 073,75
			<i>Total de la section 18.8:</i>		841 686 570,00	874 531 998,00	873 767 700,26
			<b>Total du département 17 et 18:</b>		1 578 456 649,00	1 686 940 973,98	1 682 788 054,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural</b>				
			<i>Section 19.0 – Agriculture – Dépenses générales</i>				
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	CORD	3 146,00	3 146,00	2 525,43
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00	14 000,00	6 197,20
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	3 900,00	3 900,00	1 748,33
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	321,68
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	15 000,00 TE	10 870,00	4 724,00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	205 000,00	205 000,00	167 877,92
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 800,00	2 800,00	2 227,56
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	31 250,00	31 250,00	17 614,99
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 050,00	1 050,00	495,35
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	43 000,00	43 000,00	42 127,06
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	30 500,00	30 500,00	20 554,85
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	90 000,00	90 000,00	80 174,08
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 000,00	7 000,00	2 868,27
12.060	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	600,00	600,00	291,62
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	3 105,00 TR	4 235,00	4 234,30
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5 600,00	5 600,00	5 234,36
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8 500,00 TR	11 500,00	11 416,73
12.100	12.11	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	39 350,00	39 350,00	34 536,00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'évaluation des régimes d'aides communautaires aux investissements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 000,00	22 000,00	0,00
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: Contrôle des parcelles agricoles par télédétection	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	84 515,20
12.125	12.30	10.10	Frais de gestion et de mise à jour du site Internet du département de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	42 500,00	42 500,00	37 428,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.141	12.16	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de l'Union Européenne	CORD	105 000,00	105 000,00	100 750,00
12.145	12.16	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
12.300	Divers	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de la caisse d'assurance des animaux de boucherie (arrêté grand-ducal du 19.3.1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie)	CNLI, CNST, CPUBLIE	13 800,00	13 800,00	11 583,55
12.301	Divers	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	900,00	900,00	0,00
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système de contrôle intégré – volet gestion animale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	152 200,00	152 200,00	148 200,00
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.010	33.00	Divers	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	18 500,00	18 500,00	18 500,00
34.060	34.41	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Eitelbruck	CORD	120 000,00	120 000,00	77 672,75
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1 250,00	1 250,00	0,00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	157 500,00	157 500,00	139 823,41
			<i>Total de la section 19.0:</i>		1 376 451,00	1 376 451,00	1 106 142,80
12.120	12.30	10.10	<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i> Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CPUBLIE, CSDE	100 000,00 TE TR	114 221,00	114 220,14
12.300	Divers	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	Divers	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	128 000,00 TR	129 945,00	129 944,27
12.350	Divers	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier à haut risque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00 TR	47 331,00	47 330,55
12.355	Divers	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	767 146,61
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 000 000,00	16 000 000,00	15 843 935,31
31.052	31.32	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	926 850,00	926 850,00	911 897,50
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 053 500,00	2 053 500,00	2 007 926,59
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00 D	25 676,00	25 662,42
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 560 000,00	1 560 000,00	1 450 894,93
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00 D	5 470 000,00	5 465 090,56
31.060	31.32	Divers	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	12 060,60
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37 200,00	37 200,00	37 200,00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CNSM, CPUBLIE, CSDE	149 700,00	149 700,00	75 378,57
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TE	66 503,00	1 620,00
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions	CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	52 556,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.106	34.59	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture	CORD	61 000,00	61 000,00	61 000,00
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconues dans le cadre du FEOGA-GARANTIE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	757 603,00	757 602,14
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 039 000,00 D	2 221 800,00	2 221 703,30
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 633 000,00	3 633 000,00	3 613 659,81
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 279 000,00	3 279 000,00	3 160 574,47
31.556	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.	CNST, CORD	127 223,00	127 223,00	82 088,62
			<i>Total de la section 19.1:</i>		36 347 573,00	37 780 552,00	36 839 492,85
			<i>Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 069 647,00 D	6 784 483,96	6 784 483,96
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 561 299,00	1 561 299,00	1 527 619,65
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9 581,00 D	102 721,07	102 721,07
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	455 288,00 D	504 486,98	504 486,98
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	146 101,00 D	411 963,00	266 268,62
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	16 700,00 TR	17 227,00	17 226,25
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 500,00	5 500,00	2 408,33
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	32 200,00	32 200,00	28 425,06
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	37 700,00 TR	38 600,00	38 448,36
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	107 500,00 TR	115 050,00	112 723,52
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5 740,00	5 740,00	5 213,64
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	71 000,00 TR	88 260,00	80 762,92
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	28 353,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	80 000,00 TR	92 511,00	91 937,69
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	2 973,61
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	118 900,00 TE	116 700,00	73 242,42
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	71 000,00 TR	75 100,00	75 002,31
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	85 600,00 TR	87 100,00	84 830,13
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	249 644,84
12.122	12.30	10.10	Frais d'analyses de l'ADN dans le cadre du contrôle de l'étiquetage de la viande bovine	CORD	3 000,00	3 000,00	1 449,00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	797 000,00 TE	702 552,00	404 176,92
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	CORD	15 500,00	15 500,00	14 595,49
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	116 100,00	116 100,00	98 994,50
12.161	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel du laboratoire du lait cru	CORD	63 000,00	63 000,00	56 808,38
12.162	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire pour l'accréditation	CORD	50 500,00	50 500,00	8 533,86
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	36 000,00	36 000,00	26 530,68
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	21 000,00	21 000,00	12 839,60
12.300	Divers	10.10	Aménagement et entretien des hangars, chantiers et places de dépôt en campagne, équipement et matériel de chantier	CORD	8 000,00	8 000,00	5 494,64
12.301	Divers	10.10	Entretien des champs d'essais, achat de plantes mellifères, d'arbres et d'arbustes, dépenses diverses	CORD	35 000,00	35 000,00	32 443,07
12.310	Divers	10.10	Frais d'organisation de contrôles, d'admissions, de concours, d'expertises et d'essais, frais de commercialisation, réunions du comité d'experts de l'Union Européenne	CORD	12 000,00	12 000,00	1 168,36
12.315	Divers	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	52 000,00	52 000,00	45 112,18
12.320	Divers	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	23 300,00	23 300,00	23 300,00
12.330	Divers	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	165 000,00 D	182 330,00	182 326,81



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLIE, CSDE	976 500,00	976 500,00	875 000,00
32.010	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production	CPUBLIE, CSDE	746 000,00	746 000,00	663 900,85
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16 200,00	16 200,00	16 200,00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	18 600,00	18 600,00	18 600,00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	49 600,00	49 600,00	41 427,98
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	25 600,00	25 600,00	25 600,00
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	17 900,00	17 900,00	17 900,00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CNSM, CPUBLIE, CSDE	41 400,00	41 400,00	33 885,06
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CNSM, CPUBLIE, CSDE	36 500,00	36 500,00	36 500,00
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	11 000,00	11 000,00	11 000,00
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7 000,00	7 000,00	7 000,00
33.020	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale de la viande de porc	CNSM	325,00	325,00	325,00
33.021	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des salaisons fumées	CNSM	325,00	325,00	325,00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CNSM, CPUBLIE, CSDE	49 700,00	49 700,00	49 356,09
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	12 000,00	12 000,00	12 000,00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et pour l'assurance multi-risques récoltes	CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00 TR	252 300,00	252 279,60
43.002	43.22	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	8 496,76
			<i>Total de la section 19.2:</i>		12 919 806,00	14 060 174,01	13 065 342,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 19.3 – Remembrement des biens ruraux</i>				
11.000	Divers	10.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	131 231,00 D	133 673,21	133 673,21
33.000	33.00	10.20	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public „Office national de remembrement“	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 570 000,00	4 570 000,00	4 570 000,00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat)	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	0,00
			<i>Total de la section 19.3:</i>		4 801 231,00	4 803 673,21	4 703 673,21
			<i>Section 19.4 – Service d'économie rurale</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 891 451,00	2 891 451,00	2 752 130,82
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	162 229,00 D	241 975,26	241 975,26
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 812,00 D	111 748,49	111 748,49
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	105 114,00 D	117 980,06	117 980,06
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	645,00	645,00	644,52
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	19 500,00	19 500,00	13 486,24
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	36 000,00	36 000,00	32 472,37
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 500,00	1 500,00	812,15
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27 000,00	27 000,00	25 809,75
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	101 100,00	101 100,00	101 079,12
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	1 000,00	1 000,00	420,00
12.300	Divers	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00 D	112 000,00	88 900,13
12.310	Divers	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation, frais de documentation, dépenses diverses	CORD	4 500,00	4 500,00	2 071,10
12.320	Divers	10.10	Frais d'entretien, d'adaptation et d'expert en relation avec les programmes de comptabilité agricole	CORD	500,00	500,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.330	Divers	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	150,00	150,00	0,00
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 100,00	27 100,00	25 546,68
			<i>Total de la section 19.4:</i>		3 479 701,00	3 700 249,81	3 515 076,69
			<i>Section 19.5 – Administration des services vétérinaires</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 648 052,00 D	2 710 440,26	2 710 440,26
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	395 791,00	395 791,00	315 620,60
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	94 826,24	94 826,24
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	118 856,00	118 856,00	116 816,63
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 149,83	2 149,83
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	500,00	500,00	464,80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	29 710,00	29 710,00	25 063,60
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	250,00	250,00	0,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	25 000,00 TR	40 800,00	39 956,06
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	18 000,00	18 000,00	16 124,53
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 200,00	2 200,00	1 973,34
12.031	12.16	10.10	Inspecteurs des viandes: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 000,00	3 000,00	1 099,00
12.032	12.16	10.10	Vétérinaires-inspecteurs: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 600,00	1 600,00	0,00
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	18 500,00	18 500,00	16 298,00
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	10 150,00	10 150,00	7 737,93
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	24 850,00	24 850,00	17 177,60
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19 100,00	19 100,00	14 022,71
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	700,00	700,00	0,00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	26 800,00 TE	20 300,00	19 366,80
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	525 628,71
12.121	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	580 000,00	580 000,00	244 474,51
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	8 735,62
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	8 064,00	8 064,00	6 048,00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	13 500,00 TE	10 500,00	2 513,15
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	930 000,00	930 000,00	359 827,32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 396 776,00	1 396 776,00	708 390,67
12.161	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	35 000,00	35 000,00	33 884,57
12.162	12.30	10.10	Inspecteurs des viandes: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	13 000,00 TE	6 700,00	6 455,69
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	7 000,00	7 000,00	6 276,19
12.300	Divers	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	2 500,00	2 500,00	1 985,80
12.310	Divers	10.10	Frais supplémentaires de désinfection des installations de traitement des cadavres dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique				
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	357,73
12.620	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNSM	8 676,00	8 676,00	8 676,00
				CNST, CORD	3 863,00	3 863,00	3 862,32
			<i>Total de la section 19.5:</i>		7 231 638,00	7 390 802,33	5 316 254,21
			<i>Section 19.6 – Viticulture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	739 490,00 D	763 989,77	763 989,77
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	366 761,00	366 761,00	342 316,99
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4 609,00 D	18 491,68	18 491,68
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	485 858,00	485 858,00	425 138,59
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	9 431,61	9 431,61
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	2 550,00	2 550,00	2 503,72
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 320,00	4 320,00	3 587,64
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	1 773,11
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	9 600,00	9 600,00	7 170,06
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	17 000,00	17 000,00	15 061,99
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	12 500,00	12 500,00	10 713,79
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 600,00 TR	2 900,00	2 858,75
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	50 000,00 TR	57 500,00	56 900,70
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	38 612,00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	20 000,00 TE	9 200,00	90,00
12.160	12.30	Divers	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	102 600,00 TR	105 600,00	103 902,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	Divers	Cours d'enseignement viticole: indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viti-vinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	11 015,40
12.300	Divers	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	CORD	72 000,00	72 000,00	65 041,71
12.301	Divers	Divers	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNSM	2 231,00	2 231,00	2 231,00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi du 23.4.1965)	CNSM	580 740,00	580 740,00	580 740,00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	42 000,00	42 000,00	41 999,82
34.050	34.38	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00 TR	530 800,00	530 793,80
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remboursement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CORD	140 000,00 TE	109 200,00	84 829,35
			<i>Total de la section 19.6:</i>		3 257 659,00	3 305 373,06	3 119 194,08
			<i>Section 19.7 – Sylviculture</i>				
12.000	12.15	10.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	35 500,00	35 500,00	6 608,00
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	800 000,00 TE	738 000,00	680 109,75
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche „Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes“	CORD	40 000,00 TE	34 000,00	0,00
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	50 000,00	50 000,00	49 728,00
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	42 000,00 TR	104 000,00	95 993,84
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	24 893,19
12.200	12.30	10.30	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.300	Divers	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 110 000,00	1 110 000,00	1 073 173,70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	Divers	Divers	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.302	Divers	Divers	Participation de l'Etat au projet INTERREG „ProHolz-Pro-Bois“: achats de biens et services spécifiques	CPUBLIE, CSDE	84 500,00	84 500,00	79 604,30
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	15 062,00 TR	21 062,00	20 880,58
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	82 300,00	82 300,00	67 497,72
			<i>Total de la section 19.7:</i>		2 284 562,00	2 284 562,00	2 098 489,08
			<i>Section 19.8 – Développement rural</i>				
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00 TE	8 900,00	5 352,20
12.180	12.30	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	250,00	250,00	0,00
12.190	12.30	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6 000,00 TR	7 100,00	7 036,07
12.191	12.30	13.90	Frais de fonctionnement du réseau LEADER+ Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CORD	20 000,00	20 000,00	17 233,86
33.011	33.00	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des „Groupes LEADER – Grand-Duché de Luxembourg“ dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CNSM, CPUBLIE, CSDE	716 000,00 TE	705 000,00	584 657,33
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER	CNSM, CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	67 065,49
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) – Grand-Duché de Luxembourg	CNSM, CPUBLIE, CSDE	31 250,00 TR	42 250,00	42 241,94
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	225 000,00	225 000,00	164 575,89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.640	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNST, CORD	3 401,00	3 401,00	3 400,55
			<i>Total de la section 19.8:</i>		1 096 901,00	1 096 901,00	906 563,33
			<b>Total du département 19:</b>		72 795 522,00	75 798 738,42	70 670 228,69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>20 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur</b>				
			<i>Section 20.0 – Economie</i>				
11.000	Divers	11.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	197 805,00	197 805,00	102 667,87
11.010	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 489,00	3 489,00	0,00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	CORD	2 013,00	2 013,00	1 983,16
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 000,00	6 000,00	2 403,95
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 000,00	2 000,00	446,04
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	1 953,00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	307 500,00 TR	310 500,00	308 880,99
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12 500,00 TR	16 500,00	15 463,00
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	16 500,00	16 500,00	15 978,38
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	15 300,00	15 300,00	13 463,36
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100 000,00 TE	86 549,00	79 674,62
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	247 000,00 D	325 600,00	297 161,69
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	CORD	400 000,00 TE	90 839,00	86 474,51
12.122	12.30	11.10	Frais d'études et de mise en place d'une infrastructure à clé publique (Projet PKI)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	59 957,50
12.140	12.16	11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, organisation de pareilles manifestations, acquisition et édition de matériel d'exposition, acquisition et édition de matériel de promotion, organisation de campagnes et d'actions de publicité, participation à des congrès, participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger				
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CPUBLIE, CSDE	710 000,00	710 000,00	690 033,71
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	77 000,00	77 000,00	75 417,18
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	7 000,00	7 000,00	7 000,00
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	100,00	100,00	16,15
					17 500,00	17 500,00	17 000,00



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	21 000,00	21 000,00	17 269,66
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	11 000,00	11 000,00	10 918,23
12.300	Divers	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	85 000,00 TE	82 300,00	64 166,61
12.301	Divers	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	11 500,00	11 500,00	10 687,94
12.302	Divers	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	0,00
12.303	Divers	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	265 000,00	265 000,00	223 162,41
12.304	Divers	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	138 564,07
12.305	Divers	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	33 686,92
12.310	Divers	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 057 000,00	1 057 000,00	933 881,38
12.320	Divers	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
14.010	14.10	Divers	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	37 500,00	37 500,00	15 278,66
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	70 000,00
31.051	31.32	11.10	Intervention de l'Etat dans les frais engagés par des entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires ou à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	390 000,00	390 000,00	389 999,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	78 000,00	78 000,00	0,00
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) No 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	CORD	310 350,00	310 350,00	123 418,68
31.058	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais de participation à des programmes d'intercomparaison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude	CORD	2 500,00	2 500,00	2 499,98
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3 150,00	3 150,00	3 150,00
32.010	32.00	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	CORD	132 000,00	132 000,00	132 000,00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE, CSDE	240 000,00 TR	549 161,00	539 047,32
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	86 000,00 TR	87 700,00	87 612,50
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	325 000,00	325 000,00	233 639,93
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters): dépenses et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	250 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, participations dans les frais d'études	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	150 000,00
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CPUBLIE, CSDE	867 400,00	867 400,00	867 400,00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CPUBLIE, CSDE	105 000,00 TR	110 055,00	110 054,15
33.002	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du point de contact national dans le cadre du réseau européen extrajudiciaire des litiges de consommation	CPUBLIE, CSDE	54 000,00 TE	48 945,00	48 945,00
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	100 000,00 TR	107 451,00	107 451,00
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	21 380,00
34.040	34.42	09.00	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	425,00	425,00
35.060	35.00	Divers	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	333 000,00 D	334 924,00	334 923,10
			<i>Total de la section 20.0:</i>		7 631 407,00	7 712 256,00	6 695 536,65
			<i>Section 20.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</i>				
11.000	Divers	01.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	4 093 339,00	4 093 339,00	3 960 354,57
11.010	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 940 554,00	3 940 554,00	3 487 319,56
11.020	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 488,00 D	665 148,22	665 148,22
11.030	Divers	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	9 130,00	9 130,00	9 050,06
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 580,00	8 580,00	7 248,31
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 700,00	1 700,00	1 263,78
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25 000,00	25 000,00	10 067,60
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 500,00 TR	5 500,00	4 904,44
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	80 000,00	80 000,00	69 058,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CPUBLIE	140 000,00 TR	158 000,00	153 863,21
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	129 000,00	129 000,00	112 259,30
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	109 250,00	109 250,00	97 850,40
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	357 500,00	357 500,00	334 319,23
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	441 700,00 TR	471 700,00	470 682,98
12.121	12.30	01.32	Frais d'études et de mise en place d'une Centrale des Bilans	CORD	300 000,00 TE	275 000,00	223 882,40
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CNLI, CNST, CPUBLIE	140 000,00	140 000,00	82 239,57
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	30 000,00	30 000,00	27 311,04
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CPUBLIE, CSDE	142 500,00	142 500,00	142 500,00
12.300	Divers	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	605 000,00	605 000,00	594 946,79
12.301	Divers	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	40 500,00	40 500,00	36 948,36
12.302	Divers	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement du support informatique, campagne de promotion	CORD	140 000,00 TE	90 000,00	19 241,35
12.320	Divers	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	172 500,00 TR	197 500,00	197 347,74
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	130 000,00	130 000,00	127 720,31
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	6 250,00	6 250,00	1 638,32
			<i>Total de la section 20.1:</i>		11 049 591,00	11 711 251,22	10 837 166,22
11.000	Divers	09.00	<i>Section 20.2 – Service de l'Energie de l'Etat</i>	CNLI, CNST, CSDE			
11.010	Divers	09.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	733 005,00 D	854 902,98	854 902,98
11.020	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	135 428,00 D	157 173,73	157 173,73
12.010	12.13	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 298,21	2 298,21
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00	200,00	0,00
12.020	12.14	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	23 400,00	23 400,00	20 108,01
12.040	12.12	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 600,00 TR	6 600,00	5 510,94
12.050	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	10 245,01
12.080	12.11	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13 000,00 TE	11 000,00	9 244,95
			Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	32 000,00	32 000,00	30 656,69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non électrique et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	253,25
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1 500,00	1 500,00	849,75
12.250	Divers	13.90	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	16 620,00	16 620,00	15 738,34
12.301	Divers	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00	35 000,00	33 155,20
35.060	35.00	09.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	166 000,00	166 000,00	139 136,09
			<i>Total de la section 20.2:</i>		1 176 853,00	1 322 694,92	1 279 273,15
			<i>Section 20.3 – Centrales hydroélectriques</i>				
11.000	Divers	09.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	74 260,00 D	438 328,72	438 328,72
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CORD	186,00	186,00	185,92
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25,00	25,00	0,00
12.310	Divers	09.20	Impôts dus sur l'exploitation des centrales hydroélectriques d'Esch-sur-Sûre, d'Eitelbruck et de Rosport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
			<i>Total de la section 20.3:</i>		84 471,00	448 539,72	438 514,64
			<i>Section 20.4 – Conseil de la concurrence</i>				
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	480,00 TR	1 500,00	1 500,00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	240,00 TR	1 500,00	1 500,00
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6 000,00 TE	2 180,61	2 180,61
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	2 500,00 TR	5 039,39	4 676,12
			<i>Total de la section 20.4:</i>		10 220,00	10 220,00	9 856,73
			<i>Section 20.5 – Relations extérieures – Promotion du commerce extérieur</i>				
11.131	11.12	11.10	Comité pour l'octroi de crédits d'Etat à Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.				
			<i>Total de la section 20.5:</i>		396 000,00	396 000,00	323 956,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	200 000,00	200 000,00	200 000,00
			<i>Total de la section 20.5:</i>		596 200,00	596 200,00	523 956,43
11.010	Divers	11.10	<i>Section 20.6 – Commission et office des licences</i>	CNLI, CNST, CSDE	48 669,00 D	49 508,25	49 508,25
12.040	12.12	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent Frais de bureau	CORD	6 000,00	6 000,00	1 815,86
			<i>Total de la section 20.6:</i>		54 669,00	55 508,25	51 324,11
11.000	Divers	12.34	<i>Section 20.7 – Commissariat aux affaires maritimes</i>	CNLI, CNST, CSDE	131 231,00 D	131 615,33	131 615,33
11.010	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	548 978,00	548 978,00	475 171,89
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CORD	4 120,00	4 120,00	3 564,16
12.250	01.00	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	452 208,00	452 208,00	452 208,00
			Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes				
			<i>Total de la section 20.7:</i>		1 136 637,00	1 137 021,33	1 062 559,38
			<b>Total du département 20:</b>		21 740 048,00	22 993 691,44	20 898 187,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>21 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement</b>				
			<i>Section 21.0 – Classes moyennes</i>				
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	11 500,00	11 500,00	6 133,13
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	12 500,00	12 500,00	6 727,77
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	800,00	800,00	152,07
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24 000,00	24 000,00	19 913,83
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	757,95
12.080	12.11	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 000,00	4 000,00	4 000,00
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	55 000,00	55 000,00	15 926,81
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	15 000,00	15 000,00	12 075,01
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 042 860,94
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CPUBLIE, CSDE	12 395,00	12 395,00	0,00
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3 000,00	3 000,00	3 000,00
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5 082,00	5 082,00	0,00
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	3 700 500,00	3 700 500,00	3 700 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.001	41.50	Divers	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	130 000,00	130 000,00	130 000,00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	247 894,00	247 894,00	5 436,00
			<i>Total de la section 21.0:</i>		6 976 671,00	6 976 671,00	6 197 483,51
11.300	11.00	11.60	<i>Section 21.1 – Tourisme</i> Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	CNLI, CNST, CPUBLIE	711 213,00 TR	723 213,00	720 273,68
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	150,00	150,00	149,46
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25 000,00 TE	23 000,00	22 252,34
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 995,00 TR	6 995,00	3 924,71
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	700,00	700,00	574,40
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	170 000,00 TE	158 000,00	136 919,80
12.120	12.30	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique; élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	CPUBLIE, CSDE	243 000,00 TR	253 000,00	250 844,30
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	CORD	3 400,00	3 400,00	3 398,28
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	35 185,00	35 185,00	28 364,50
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	260 000,00	260 000,00	231 950,86
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CPUBLIE, CSDE	575 000,00	575 000,00	523 855,00
12.300	Divers	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	CORD	213 250,00	213 250,00	211 400,11
12.301	Divers	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	CORD	100,00	100,00	0,00



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	143 734,10
12.303	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	199 000,00	199 000,00	191 662,97
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehmen	CNSM	58 000,00	58 000,00	52 200,00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	335 000,00	335 000,00	288 696,09
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1 822 357,00	1 822 357,00	1 822 357,00
33.016	33.00	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	CNSM	417 000,00	417 000,00	399 159,00
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée „A Possen“	CNSM	45 482,00	45 482,00	45 482,00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	27 610,00	27 610,00	27 553,44
33.019	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CNSM, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TE	0,00	0,00
33.021	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CNSM, CPUBLIE, CSDE	277 200,00 TR	287 200,00	248 455,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	30 000,00	30 000,00	29 000,00
33.025	33.00	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CNSM	70 000,00	70 000,00	66 431,00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6 200,00	6 200,00	6 200,00
33.029	33.00	Divers	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	108 000,00	108 000,00	64 580,60
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	14 350,00	14 350,00	8 113,00
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	85 000,00	85 000,00	69 625,72
43.004	43.22	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique; participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CNPUBLIE, CSDE	10 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 21.1:</i>		5 937 392,00	5 937 392,00	5 627 157,36
11.010	Divers	07.10	<i>Section 21.2 – Logement</i> Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	923 954,00 D	1 189 386,47	1 189 386,47
11.020	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 327,00 D	76 126,09	76 126,09
11.060	12.30	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat – Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE	718 618,00	718 618,00	605 506,91
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 330,00	1 330,00	1 028,79
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	99 650,00 TE	97 030,00	52 862,69
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 797,00 TR	1 943,00	1 942,59
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6 000,00 TE	5 704,00	5 017,43
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 950,00 TR	3 100,00	2 949,45
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 000,00	1 000,00	731,92
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	58 000,00 TR	58 540,00	56 367,51
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	105 000,00	105 000,00	79 870,51
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	16 800,00	16 800,00	14 375,00
12.080	12.11	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	91 000,00 TE	90 460,00	80 045,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	176 903,00 TR	178 073,00	178 072,66
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	240 000,00	240 000,00	239 995,33
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat	CPUBLIE, CSDE	217 500,00	217 500,00	217 500,00
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CORD	128 000,00 TR	129 450,00	121 899,06
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	1 000,00	1 000,00	413,00
12.300	Divers	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	6 000,00	6 000,00	2 255,97
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	121 000,00	121 000,00	0,00
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	43 407,46
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNSM	41 000,00	41 000,00	41 000,00
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	52 000 000,00	52 000 000,00	52 000 000,00
34.081	34.52	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché: subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949, règlement ministériel modifié du 11.9.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
34.082	34.52	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements: subventions réduisant le taux d'intérêt	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450 000,00	450 000,00	0,00
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CORD	1 000,00	1 000,00	929,00
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	1 095,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 21.2:</i>		55 542 039,00	55 880 270,56	55 012 779,08
			<b>Total du département 21:</b>		68 456 102,00	68 794 333,56	66 837 419,95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après 1 <sup>er</sup> ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>22 – Ministère des Travaux publics</b>				
			<i>Section 22.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22 875,00	22 875,00	16 832,88
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	12 500,00	12 500,00	10 227,32
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	60 000,00	60 000,00	54 595,40
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 800,00	2 800,00	1 850,02
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	7 500,00 TR	8 700,00	8 266,79
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	47 000,00 TE	42 800,00	40 631,25
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	13 900,00 TR	16 900,00	16 298,73
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	130 000,00 D	250 000,00	242 703,20
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	90 000,00 D	205 000,00	160 704,20
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CORD	30 000,00	30 000,00	29 997,69
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	33 000,00	33 000,00	17 571,24
12.300	Divers	12.10	Dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	1 185,78
32.000	32.00	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
34.040	34.42	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	250 000,00
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	67 000,00	67 000,00	57 900,09
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 22.0:</i>		3 719 175,00	3 954 175,00	3 858 764,59
			<i>Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	27 589 074,00	27 589 074,00	27 320 799,72
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 801 648,00 D	1 843 899,77	1 843 899,77
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	19 039,00 D	158 901,90	158 901,90
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	33 167 346,00	33 167 346,00	30 638 429,37
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	8 931,87	8 931,87
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	195 000,00	195 000,00	189 365,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	95 000,00	95 000,00	57 906,03
11.150	11.12	Divers	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	465 000,00 D	615 000,00	612 212,58
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	230 000,00 TE	200 000,00	159 647,99
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	1 945 000,00 TE TR	1 967 000,00	1 955 773,34
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	148 800,00 TE TR	148 800,00	130 362,27
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	395 000,00	395 000,00	325 194,28
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	520 000,00	520 000,00	518 314,38
12.060	12.12	Divers	Entretien des installations de télécommunications	CORD	22 000,00	22 000,00	13 151,92
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	76 000,00	76 000,00	75 898,80
12.080	12.11	Divers	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1 015 000,00 TE TR	1 066 500,00	1 061 193,93
12.100	12.11	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	58 450,00 D TR	62 444,00	59 679,20
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	112 106,00	58 000,00
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	165 000,00 TR	215 000,00	192 729,92
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CORD	680 000,00 TE	665 800,00	603 176,47
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	26 000,00	26 000,00	25 310,00
12.300	Divers	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	215 000,00	215 000,00	195 354,05
12.301	Divers	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	204 200,00	204 200,00	179 561,13
12.303	Divers	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00 D	5 500,00	2 407,28
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat – Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 000,00 TR	73 200,00	73 197,08
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	190 000,00	190 000,00	183 892,75
			<i>Total de la section 22.1:</i>		69 490 157,00	69 837 703,54	66 643 291,48
12.300	Divers	12.12	<i>Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres</i> Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 050 000,00 D	1 200 000,00	1 198 435,06
14.000	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CNST, CPUBLIE, CSDE	5 850 000,00 TE TR	6 000 000,00	5 999 393,91
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	1 825 000,00	1 825 000,00	1 817 892,27
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 510 000,00 D	4 050 000,00	4 049 429,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	1 870 000,00 TE	1 820 000,00	1 595 635,73
14.004	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 050 000,00 TE TR	2 550 000,00	2 415 127,34
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	335 000,00 TE	235 000,00	234 381,22
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	79 959,70
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	700 000,00	700 000,00	698 926,65
14.010	14.10	Divers	Stations d'épuration, canalisations et distributions d'eau: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	3 201,71
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CPUBLIE, CSDE	165 000,00	165 000,00	135 929,14
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D	620 000,00	349 561,80
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydroélectriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	64 840,18
14.015	14.10	12.32	Frais de réparation et d'entretien d'ouvrages hydrauliques payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CORD	15 000,00	15 000,00	14 829,25
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CORD	545 000,00	545 000,00	544 694,69
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subsides aux communes	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	297 477,74
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	CPUBLIE, CSDE	1 110 000,00	1 110 000,00	1 109 751,23
14.500	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CNST, CORD	5 520,00	5 520,00	0,00
14.502	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNST, CORD	30 695,00	30 695,00	30 694,19
14.504	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNST, CORD	71 000,00	71 000,00	59 766,49
14.514	14.10	09.20	Aménagement hydraulique de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CNST, CORD	8 500,00	8 500,00	8 339,56
			<i>Total de la section 22.2:</i>		18 950 715,00	21 410 715,00	20 708 267,53
11.000	Divers	01.34	<i>Section 22.3 – Bâtiments publics – Dépenses générales</i>				
11.010	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	7 272 725,00 D	7 903 493,99	7 903 493,99
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 538 483,00	1 538 483,00	1 110 463,08
			Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4 920,00 D	212 587,05	212 587,05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 217 843,00	1 217 843,00	1 214 461,77
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	7 679,92	7 679,92
11.070	Divers	01.34	Rémunération de personnel en formation auprès de l'Etat	CORD	19 600,00 D	20 108,00	20 107,44
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	13 901,00	13 901,00	11 663,37
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 444,00	2 444,00	0,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	71 500,00	71 500,00	70 473,33
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	75 000,00	75 000,00	74 918,93
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 500,00	2 500,00	2 495,73
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	59 500,00 TE	53 285,00	47 233,76
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	85 000,00 TR	91 215,00	91 213,86
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	40 000,00	40 000,00	39 372,27
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	152 000,00	152 000,00	151 045,55
11.600	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	730,00	730,00	480,30
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	15 000,00	15 000,00	14 996,71
12.510	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	3 565,00	3 565,00	3 293,27
			<i>Total de la section 22.3:</i>		10 574 811,00	11 421 334,96	10 975 980,33
			<i>Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres</i>				
12.080	12.11	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation	CPUBLIE, CSDE	5 100 000,00 TE	4 950 000,00	4 949 664,41
12.081	12.11	Divers	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	CNST, CPUBLIE, CSDE	2 340 000,00	2 340 000,00	2 339 830,94
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 000 000,00 D	5 766 000,00	5 765 917,33
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00 D	1 500 000,00	1 499 967,94
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	815 000,00 D	915 000,00	914 971,09
12.085	12.11	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle	CPUBLIE, CSDE	1 120 000,00 TR	1 270 000,00	1 269 218,71
12.086	12.11	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle	CPUBLIE, CSDE	2 400 000,00	2 400 000,00	2 258 500,92
12.087	12.11	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: plantation et entretien	CPUBLIE, CSDE	325 000,00	325 000,00	324 777,03
12.088	12.11	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 7.3.1990)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	260 000,00 D	272 000,00	271 412,64
12.089	12.11	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00 D	3 195 000,00	1 854 657,98
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 750 000,00 D	5 126 000,00	4 390 511,95
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60 000,00 D	114 000,00	100 571,38
12.121	12.30	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	10 948,74
12.122	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> en provenance de bâtiments de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	0,00
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	14 000,00	14 000,00	13 695,34
12.300	Divers	01.34	Frais de déménagement des services publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00 D	669 000,00	596 762,13
12.301	Divers	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 000,00 D	107 300,00	107 208,41
12.302	Divers	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: réception et contrôle par des organismes agréés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	230 000,00	230 000,00	229 504,29
12.303	Divers	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	CORD	100 000,00	100 000,00	86 162,54
12.585	12.11	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle	CNST, CORD	213,00	213,00	212,18
12.589	12.11	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	CNST, CORD	8 724,00	8 724,00	7 723,45
12.591	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	CNST, CORD	35 125,00	35 125,00	32 195,00
			<i>Total de la section 22.4:</i>		22 488 062,00	29 502 362,00	27 024 414,40
			<b>Total du département 22:</b>		125 222 920,00	136 126 290,50	129 210 718,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>23 – Ministère des Transports</b>				
			<i>Section 23.0 – Transports – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 020,00	6 020,00	2 110,00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 840,00	3 840,00	240,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	13 100,00	13 100,00	8 218,06
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	135 000,00 TR	145 000,00	99 057,09
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00 TR	15 000,00	12 123,38
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	16 000,00	16 000,00	12 695,98
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 500,00	2 500,00	1 840,03
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	105 000,00	105 000,00	95 819,77
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	546 528,03
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 000,00 D	81 504,00	73 197,08
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	250 000,00 TE	235 000,00	111 223,27
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation (Transports routiers, Eurocontrôle route, Circulation routière)	CORD	30 000,00 TE	29 350,00	14 549,71
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
35.060	35.00	12.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 800,00	12 800,00	10 586,37
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	5 500,00 TR	6 150,00	6 124,70
			<i>Total de la section 23.0:</i>		1 614 760,00	1 631 264,00	994 313,47
			<i>Section 23.1 – Circulation routière</i>				
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	35 550,00 TE	33 604,00	32 336,68
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	10 800,00 TE	6 726,00	6 424,09
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	78 000,00 TE	74 400,00	74 387,00
12.130	12.16	12.10	Frais de publication	CORD	7 500,00 TE	3 301,00	3 300,52
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	197 832,36
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125,00 TR	1 625,00	175,10
12.310	Divers	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules et des permis de conduire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 000 000,00 TR	4 143 665,00	4 143 664,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	33.00	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	30 000,00	30 000,00	28 041,47
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	299 200,00	299 200,00	267 151,25
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la chambre de commerce	CORD	85 000,00 TR	97 319,00	97 318,58
43.000	43.22	12.10	Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“	CORD	250 000,00 TE	106 335,00	102 617,00
12.500	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	149,00	149,00	0,00
			<i>Total de la section 23.1:</i>		4 996 324,00	4 996 324,00	4 953 248,61
			<i>Section 23.2 – Transports publics</i>				
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	150 000,00	150 000,00	63 992,35
12.300	Divers	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	974 200,00	974 200,00	840 644,14
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	114 000 000,00	114 000 000,00	104 500 000,00
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 812 000,00 D	12 005 870,00	12 005 869,20
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	69 000 000,00 D	75 483 402,00	75 483 401,34
31.050	31.32	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
33.001	33.00	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de fonctionnement de la Régie des Transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	500 000,00
33.010	33.00	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	CNSM	5 000,00	5 000,00	2 000,00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 200 000,00	3 200 000,00	3 037 407,52
34.091	34.49	04.50	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques et polyhandicapés de l'intégration scolaire, de l'éducation différenciée ainsi que des travailleurs handicapés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	17 000 000,00 D	22 000 000,00	21 998 484,00
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 780 000,00 D	7 595 960,00	7 595 959,81
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	100 000,00	100 000,00	39 420,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	11 038 000,00	11 038 000,00	10 843 177,37
			<i>Total de la section 23.2:</i>		234 609 200,00	247 102 432,00	236 960 355,73
			<i>Section 23.3 – Transports ferroviaires</i>				
11.000	Divers	12.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	145 166,00 D	147 852,50	147 852,50
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 469 424,00	25 469 424,00	25 467 400,00
32.001	42.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 618 307,00	140 618 307,00	140 598 000,00
93.000	93.00	12.20	Dotations au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92 000 000,00	92 000 000,00	92 000 000,00
			<i>Total de la section 23.3:</i>		258 232 897,00	258 235 583,50	258 213 252,50
			<i>Section 23.4 – Navigation et transports fluviaux</i>				
11.000	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 382 745,00 D	1 480 289,07	1 480 289,07
11.010	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	41 478,00 D	43 179,12	43 179,12
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 154,00	2 154,00	1 842,11
11.030	Divers	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12 410,00	12 410,00	6 531,89
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CORD	1 224,00	1 224,00	929,60
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 000,00	4 000,00	3 967,31
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10 000,00	10 000,00	7 869,28
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7 500,00	7 500,00	5 912,03
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	9 870,00	9 870,00	8 152,74
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	4 200,00	4 200,00	4 160,81
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	13 060,00	13 060,00	11 739,17
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 000,00	18 000,00	11 274,56
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 890,00	3 890,00	2 862,14
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	5 500,00	5 500,00	5 025,61
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 000,00	24 000,00	23 460,56
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	34 000,00	34 000,00	23 869,53
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	1 500,00	1 500,00	1 480,73
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12 000,00	12 000,00	11 992,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	11 100,00	11 100,00	7 090,75
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	3 008,62
12.300	Divers	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	45 500,00	45 500,00	44 269,87
14.010	14.10	12.32	Entretien et renouvellement des installations et équipements des barrages et écluses de la Moselle canalisée – frais se rapportant à l'hydrométrie et à la signalisation nautique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	355 800,00	355 800,00	246 160,66
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	263 000,00	263 000,00	8 373,31
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	119 100,00	119 100,00	99 300,00
			<i>Total de la section 23.4:</i>		2 387 031,00	2 486 276,19	2 062 741,85
			<i>Section 23.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
11.000	Divers	12.40	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	926 631,00 D	977 189,17	977 189,17
11.010	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	231 315,00 D	244 423,08	244 423,08
11.020	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 923,40	1 923,40
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	15 360,00	15 360,00	7 588,00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	9 560,00	9 560,00	2 472,00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	1 606,63
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90 000,00	90 000,00	86 968,88
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 500,00	3 500,00	3 147,06
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	13 100,00	13 100,00	11 371,37
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4 200,00 TE	3 000,00	2 032,65
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20 000,00 TE	16 600,00	16 558,91
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00 D	45 830,00	45 815,00
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	130 246,45
12.140	12.16	12.40	Frais de promotion de l'aéroport	CORD	12 000,00 TE	2 500,00	2 500,00
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 000,00	19 000,00	2 345,97
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	329,55
12.302	Divers	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.000	32.00	12.40	Aérogare: remboursement des frais d'exploitation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 360 000,00 D	3 863 802,00	3 863 801,16
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 272 000,00	1 272 000,00	1 215 007,96
35.060	35.00	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00 D TR	853 045,00	851 065,81
12.650	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CNST, CORD	10 787,00	10 787,00	10 786,67
			<i>Total de la section 23.5:</i>		7 394 653,00	8 018 719,65	7 477 179,72
			<i>Section 23.6 – Aéroport de Luxembourg</i>				
11.000	Divers	12.44	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	10 438 349,00 D	10 461 374,12	10 461 374,12
11.010	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	136 571,00 D	144 868,89	144 868,89
11.020	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 468,21	1 468,21
11.030	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	489 926,00	489 926,00	434 785,71
11.040	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	38 228,88	38 228,88
11.100	11.40	12.44	Indemnités d'habillement	CORD	10 600,00 TR	10 780,00	10 179,10
11.150	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	37 000,00 TR	67 670,00	67 667,24
12.010	12.13	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18 000,00	18 000,00	17 049,92
12.011	12.13	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00 TR	41 050,00	40 916,06
12.020	12.14	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	138 000,00 TR	153 000,00	152 734,73
12.030	12.16	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 785,00	1 785,00	1 685,72
12.040	12.12	12.44	Frais de bureau	CORD	30 000,00 TE	26 580,26	25 213,73
12.041	12.12	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	1 457,04
12.050	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	204 000,00	204 000,00	169 378,24
12.070	12.12	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	50 000,00 TE	20 920,00	8 464,80
12.080	12.11	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	452 400,00 TE TR	414 191,49	403 100,73
12.120	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105 000,00	105 000,00	102 303,00
12.121	12.30	12.44	Contrôles en vol des installations radioélectriques	CORD	147 520,00 TE	97 520,00	97 520,00
12.122	12.30	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00 TR	851 828,25	851 828,25
12.150	12.30	05.30	Prestations médicales et paramédicales	CORD	2 550,00	2 550,00	1 985,80
12.170	12.30	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	CORD	30 000,00 TE	27 750,00	26 103,35
12.190	12.30	12.44	Cours de formation et de perfectionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	429 000,00	429 000,00	308 246,90
12.200	12.30	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	584 500,00 D	628 183,00	628 182,24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	Divers	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radio-communications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours	CNLI, CNST, CPUBLIE	190 000,00 TR	237 550,00	237 549,06
14.030	14.10	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	CORD	299 500,00 TE	275 940,00	275 206,93
14.031	14.10	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu	CNLI, CNST, CPUBLIE	300 000,00 D TR	464 360,00	463 973,38
14.032	14.10	12.44	Entretien des équipements électriques	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	138 104,98
14.033	14.10	12.44	Entretien des équipements électroniques	CNLI, CNST, CPUBLIE	605 000,00	605 000,00	554 140,92
14.050	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg	CORD	215 000,00 TR	215 630,00	215 625,23
24.010	24.10	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	CORD	21 800,00 TE	10 050,00	9 761,22
35.020	35.30	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 760,00	8 760,00	8 320,56
11.650	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CNST, CORD	3 900,00	3 900,00	0,00
14.550	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du SIAS et de la ville de Luxembourg	CNST, CORD	197 450,00	197 450,00	197 449,57
			<i>Total de la section 23.6:</i>		16 179 311,00	16 406 814,10	16 094 874,51
			<i>Section 23.7 – Garage du gouvernement</i>				
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	10 165,00	10 165,00	10 163,56
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9 296,00	9 296,00	7 440,00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	120 000,00 D	210 100,00	209 851,04
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 200,00 D	226 200,00	223 968,47
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13 000,00	13 000,00	0,00
12.300	Divers	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	2 335,00	2 335,00	0,00
			<i>Total de la section 23.7:</i>		299 996,00	476 096,00	451 423,07
			<b><i>Total du département 23:</i></b>		525 714 172,00	539 353 509,44	527 207 389,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>24 – Ministère de l'Égalité des Chances</b>				
			<i>Section 24.0 – Égalité des chances</i>				
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 000,00	3 000,00	2 800,84
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 000,00	2 000,00	1 809,31
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 900,00	1 900,00	1 362,45
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	51 240,00 TE	47 145,00	27 991,29
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	15 750,00	15 750,00	12 049,67
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	10 500,00 TR	10 850,00	10 793,16
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	55 500,00 TR	59 595,00	58 626,95
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	300 000,00 TE	282 762,00	126 027,59
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	95 000,00	95 000,00	79 381,01
12.302	Divers	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	50 000,00 TR	58 050,00	49 769,45
12.303	Divers	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	255 000,00 TR	270 980,00	259 323,64
12.305	Divers	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CORD	120 000,00 TE	103 670,00	68 378,80
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00 D	204 471,00	90 841,56
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	6 740 322,00 TE	6 713 111,00	6 701 917,94
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CORD	213 000,00 TR	249 399,00	247 817,34
33.004	33.00	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
33.010	33.00	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes „Emploi et valorisation des ressources humaines“	CORD	90 300,00	90 300,00	85 402,90
33.011	33.00	06.36		CNSM	72 200,00	72 200,00	62 819,27
				CNSM, CPUBLIE, CSDE	218 000,00	218 000,00	107 822,49



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12 395,00	12 395,00	12 395,00
			<i>Total de la section 24.0:</i>		8 361 107,00	8 515 578,00	8 007 330,66
			<b>Total du département 24:</b>		8 361 107,00	8 515 578,00	8 007 330,66
			<b>Total du Chapitre III – Dépenses courantes:</b>		6 288 938 675,00	6 598 271 950,39	6 430 427 162,25

## Budget des dépenses – Chapitre IV – Dépenses en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>30 – Ministère d'Etat</b>				
			<i>Section 30.3 – Conseil d'Etat</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	30 000,00	30 000,00	18 273,50
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	6 500,00	6 500,00	3 430,23
			<i>Total de la section 30.3:</i>		36 500,00	36 500,00	21 703,73
			<i>Section 30.4 – Gouvernement</i>				
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	49 991,77
74.041	74.22	01.10	Service information et presse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00 TE	15 000,00	13 266,08
74.042	74.22	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
74.043	74.22	01.10	Centre d'Etudes et de Recherches Européennes Robert Schuman: acquisition de machines de bureau	CORD	9 500,00	9 500,00	4 353,90
74.050	74.22	01.10	Service d'information et presse: acquisition d'équipements informatiques	CORD	40 000,00 TR	65 000,00	56 822,05
74.060	74.40	01.10	Service information et presse: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	40 000,00	40 000,00	32 682,04
74.305	74.22	01.10	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	41 400,00	41 400,00	27 716,61
74.310	74.22	Divers	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	316 250,00	316 250,00	169 246,79
			<i>Total de la section 30.4:</i>		542 150,00	542 150,00	354 079,24
			<i>Section 30.5 – Conseil économique et social</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	4 000,00 TR	5 000,00	5 000,00
74.320	74.22	01.10	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 30.5:</i>		5 000,00	5 000,00	5 000,00
			<i>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</i>				
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	25 000,00	25 000,00	20 920,02
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	8 175,00	8 175,00	8 093,70
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CPUBLIE, CSDE	610 000,00 TR	680 000,00	671 466,60
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	53 000,00	53 000,00	52 167,58

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	90 500,00	90 500,00	89 110,04
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	45 000,00	45 000,00	21 400,11
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CORD	177 500,00 TE	107 500,00	46 313,50
			<i>Total de la section 30.6:</i>		1 009 175,00	1 009 175,00	909 471,55
52.001	52.10	08.50	<i>Section 30.7 – Cultes</i> Subside extraordinaire pour la réfection de la toiture de la synagogue à Luxembourg	CORD	78 769,00	78 769,00	78 769,00
			<i>Total de la section 30.7:</i>		78 769,00	78 769,00	78 769,00
74.010	74.22	08.40	<i>Section 30.8 – Médias et Communications</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	1 327,39
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	6 000,00	6 000,00	5 615,45
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7 500,00	7 500,00	7 449,24
			<i>Total de la section 30.8:</i>		15 000,00	15 000,00	14 392,08
			<b>Total du département 30:</b>		1 686 594,00	1 686 594,00	1 383 415,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>31 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration</b>				
			<i>Section 31.0 – Dépenses générales</i>				
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8 500,00	8 500,00	0,00
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 982,06
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20 000,00	20 000,00	19 875,11
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	144 677,69
			<i>Total de la section 31.0:</i>		188 500,00	188 500,00	174 534,86
			<i>Section 31.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</i>				
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TR	259 000,00	240 984,34
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	30 987,00 TR	32 187,00	31 830,00
74.250	Divers	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CPUBLIE, CSDE	585 523,00 TE	487 913,00	487 257,54
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	320 000,00 TR	357 410,00	357 343,78
			<i>Total de la section 31.1:</i>		1 136 510,00	1 136 510,00	1 117 415,66
			<i>Section 31.5 – Direction de la défense</i>				
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00 D	142 918,00	127 007,12
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00	1 800 000,00	1 366 650,85
54.062	54.01	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	107 000,00	107 000,00	33 379,00
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 000 000,00	22 000 000,00	22 000 000,00
			<i>Total de la section 31.5:</i>		24 007 000,00	24 049 918,00	23 527 036,97
			<i>Section 31.6 – Défense nationale</i>				
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	318 500,00 TR	358 500,00	358 428,85
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	3 430,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CPUBLIE, CSDE	101 000,00	101 000,00	92 608,47
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	186 125,00	186 125,00	184 127,47
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	93 900,00 TR	120 900,00	112 792,60
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	600 000,00 TE	573 000,00	569 489,09
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	1 771,00
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel				
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE, CSDE	224 500,00	224 500,00	134 020,13
74.320	74.22	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	CPUBLIE, CSDE	73 600,00	73 600,00	65 539,65
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	515 900,00 TE	475 900,00	474 117,02
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	360 760,00	360 760,00	355 076,76
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CORD	24 300,00	24 300,00	24 232,53
			<i>Total de la section 31.6:</i>		2 545 585,00	2 545 585,00	2 375 633,79
			<i>Section 31.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
74.250	Divers	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	181 508,00	181 508,00	99 488,59
			<i>Total de la section 31.7:</i>		181 508,00	181 508,00	99 488,59
			<i>Section 31.9 – Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</i>				
74.300	74.22	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	166 519,20
			<i>Total de la section 31.9:</i>		250 000,00	250 000,00	166 519,20
			<b>Total du département 31:</b>		28 309 103,00	28 352 021,00	27 460 629,07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>				
			<i>Section 32.0 – Affaires culturelles</i>				
63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 850 000,00	2 850 000,00	2 849 998,77
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subsides	CORD	43 802,00	43 802,00	43 802,00
63.041	63.51	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	11 030,00
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	295 300,00	295 300,00	0,00
74.040	74.22	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	3 568,45
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	7 500,00 TR	12 500,00	12 389,32
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7 500,00 TE	2 500,00	1 978,00
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	124,00	124,00	0,00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	75 000,00 TR	79 000,00	69 035,50
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	5 000,00 TE	1 000,00	0,00
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 32.0:</i>		13 309 226,00	13 309 226,00	12 991 802,04
			<i>Section 32.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
52.000	52.10	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	300 000,00	300 000,00	84 840,00
74.000	74.10	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	21 999,99
74.050	74.22	08.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	31 000,00	31 000,00	30 999,40
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	2 000,00	2 000,00	172,50
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	13 640,00	13 640,00	6 423,68
			<i>Total de la section 32.1:</i>		368 640,00	368 640,00	144 435,57
			<i>Section 32.3 – Bibliothèque nationale</i>				
74.010	74.22	08.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	8 958,50
74.020	74.22	08.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 250,00	2 250,00	1 389,20
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	53 000,00	53 000,00	52 769,66
74.070	74.22	08.20	Alimentation de la réserve précieuse	CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	83 325,94
			<i>Total de la section 32.3:</i>		149 250,00	149 250,00	146 443,30
			<i>Section 32.4 – Archives nationales</i>				
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	60 000,00	60 000,00	59 922,32
			<i>Total de la section 32.4:</i>		60 000,00	60 000,00	59 922,32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
			<i>Section 32.5 – Centre national de l'audiovisuel</i>				
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	199 359,25
74.060	74.40	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	118 460,00	118 460,00	117 716,22
74.070	74.22	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques, acquisition de documents cinématographiques	CPUBLIE, CSDE	39 000,00	39 000,00	38 937,80
			<i>Total de la section 32.5:</i>		357 460,00	357 460,00	356 013,27
			<i>Section 32.7 – Centre national de littérature</i>				
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9 150,00 TR	10 150,00	10 149,43
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	6 000,00	6 000,00	5 995,74
74.570	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CNST, CORD	15 000,00	15 000,00	1 089,00
			<i>Total de la section 32.7:</i>		31 150,00	31 150,00	17 234,17
			<i>Section 33.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</i>				
53.010	53.20	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 8.12.1977)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00 D	104 223,00	103 974,82
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00	124,00	0,00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35 000,00	35 000,00	34 810,08
			<i>Total de la section 33.0:</i>		35 248,00	139 347,00	138 784,90
			<i>Section 33.5 – Recherche scientifique et recherche appliquée</i>				
74.300	74.22	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6 100,00	6 100,00	5 801,65
			<i>Total de la section 33.5:</i>		6 100,00	6 100,00	5 801,65
			<b><i>Total du département 32 et 33:</i></b>		14 317 074,00	14 421 173,00	13 860 437,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>34 – Ministère des Finances</b>				
			<i>Section 34.0 – Dépenses générales</i>				
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 281 168,42
54.031	54.41	Divers	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	1 600 000,00	1 583 556,03
54.032	54.41	Divers	Agence de transfert de technologie financière – ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	700 000,00	700 000,00	663 882,43
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 277 293,70
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.041	81.50	11.70	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.051	81.60	11.70	Office du ducroire: alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.052	81.60	11.70	Office du ducroire: rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.071	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	225 000,00	225 000,00	225 000,00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	894 289,57
84.122	84.23	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	540 347,20



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00
			<i>Total de la section 34.0:</i>		20 976 000,00	21 576 000,00	20 965 537,35
			<i>Section 34.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	47 000,00 TE	38 500,00	38 172,84
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 569,35
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	24 000,00 TR	38 600,00	38 540,56
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	236 600,00 TE	226 800,00	14 173,81
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00	25 000,00	23 996,10
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	35 000,00 TR	38 700,00	38 164,35
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12 400,00	12 400,00	12 393,38
			<i>Total de la section 34.1:</i>		390 000,00	390 000,00	175 010,39
			<i>Section 34.2 – Enregistrement et domaines</i>				
51.050	51.20	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	2,60
74.000	74.10	Divers	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	12 773,88
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	10 716,30
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8 000,00	8 000,00	7 736,16
74.080	74.22	Divers	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	11 200,00	11 200,00	11 188,35
			<i>Total de la section 34.2:</i>		48 300,00	48 300,00	42 417,29
			<i>Section 34.3 – Douanes et accises</i>				
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CPUBLIE, CSDE	75 000,00 TE	68 000,00	66 209,28
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	178 000,00 TR	179 000,00	178 833,71
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	24 000,00	24 000,00	23 558,30
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18 000,00 TR	25 000,00	24 632,46
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	44 000,00	44 000,00	43 643,38
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	54 000,00	54 000,00	42 494,89
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	10 840,29
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	55 000,00	55 000,00	54 381,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65 000,00 TE	64 000,00	57 761,74
74.550	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CNST, CORD	10 000,00	10 000,00	9 988,31
			<i>Total de la section 34.3:</i>		548 000,00	548 000,00	512 343,90
			<b>Total du département 34:</b>		21 962 300,00	22 562 300,00	21 695 308,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>35 – Ministère des Finances: Trésor et Budget</b>				
			<i>Section 35.0 – Dépenses générales</i>				
53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00 D	4 973 000,00	3 767 338,75
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000 000,00 D	18 559 000,00	18 070 236,79
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00 D	15 000 000,00	15 000 000,00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
			<i>Total de la section 35.0:</i>		21 300 100,00	38 832 100,00	36 837 575,54
			<i>Section 35.1 – Inspection générale des finances</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	364,90
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10 000,00	10 000,00	9 889,28
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	2 717,64
			<i>Total de la section 35.1:</i>		16 500,00	16 500,00	12 971,82
			<i>Section 35.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	920,69
			<i>Total de la section 35.2:</i>		1 000,00	1 000,00	920,69
			<i>Section 35.3 – Direction du contrôle financier</i>				
74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
			<i>Total de la section 35.3:</i>		3 500,00	3 500,00	0,00
			<i>Section 35.4 – Cadastre et topographie</i>				
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	43 500,00	43 500,00	42 439,86
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	4 649,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	377,51
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	291 000,00	291 000,00	290 364,20
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	158 000,00	158 000,00	150 465,50
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CPUBLIE, CSDE	126 500,00	126 500,00	121 247,05
			<i>Total de la section 35.4:</i>		635 000,00	635 000,00	609 543,57
			<b>Total du département 35:</b>		21 956 100,00	39 488 100,00	37 461 011,62

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
91.005	91.11	14.10	<b>36 – Ministère des Finances: Dette publique</b> <i>Section 36.0 – Dette publique</i> Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000 000,00 D	85 676 000,00	85 676 000,00
			<i>Total de la section 36.0:</i>		5 000 000,00	85 676 000,00	85 676 000,00
			<b>Total du département 36:</b>		5 000 000,00	85 676 000,00	85 676 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	03.10	<b>37 – Ministère de la Justice</b> <i>Section 37.0 – Justice</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 200,00	1 200,00	0,00
			<i>Total de la section 37.0:</i>		1 200,00	1 200,00	0,00
74.000	74.10	03.10	<i>Section 37.1 – Services judiciaires</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	28 108,90
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	25 000,00	25 000,00	21 181,80
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	1 627,19
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25 000,00	25 000,00	20 747,22
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	20 000,00	20 000,00	445,00
74.060	74.40	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
			<i>Total de la section 37.1:</i>		107 500,00	107 500,00	72 110,11
74.000	74.10	03.30	<i>Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	85 000,00 TE	82 500,00	82 330,00
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	14 500,00 TE	12 750,00	11 307,44
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	680 000,00 TE TR	671 750,00	610 977,12
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	21 600,00 TR	34 100,00	29 989,17
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	34 000,00	34 000,00	33 415,06
74.540	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	75 000,00	75 000,00	74 967,92
			<i>Total de la section 37.2:</i>		910 100,00	910 100,00	842 986,71
74.010	74.22	03.10	<i>Section 37.3 – Juridictions administratives</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	19 669,76
74.000	74.10	03.20	<i>Section 37.4 – Police grand-ducale</i> Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CPUBLIE, CSDE	2 269 640,00 TR	2 282 440,00	2 281 641,01
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	1 000 100,00	851 643,95
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213 000,00 TE	138 900,00	138 534,14
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	502 000,00 TR	503 300,00	502 642,25
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 688,12
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 953,50
74.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	30 500,00	30 500,00	30 434,50
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	18 000,00 TE	0,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.252	74.22	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: acquisition de véhicules et de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00 D	143 000,00	125 885,90
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 680 000,00 TR	2 758 000,00	2 757 996,19
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE, CSDE	310 000,00 D	357 995,00	309 941,32
74.311	74.22	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	195 500,00
74.541	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNST, CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
			<i>Total de la section 37.4:</i>		6 290 740,00	7 431 735,00	7 208 860,88
			<b>Total du département 37:</b>		7 329 540,00	8 470 535,00	8 143 627,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>38 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>				
			<i>Section 38.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses</i>				
62.010	62.20	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 115 521,00 D	1 419 971,00	1 419 444,28
74.300	74.22	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00	1 900 000,00	1 146 221,55
			<i>Total de la section 38.0:</i>		3 015 521,00	3 319 971,00	2 565 665,83
74.040	74.22	01.33	<i>Section 38.3 – Institut National de l'Administration Publique</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 850,00	3 850,00	3 849,30
			<i>Total de la section 38.3:</i>		3 850,00	3 850,00	3 849,30
74.050	74.22	01.34	<i>Section 38.5 – Centre informatique de l'Etat</i> Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	3 100 000,00	3 100 000,00	2 838 290,01
74.051	74.22	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CPUBLIE, CSDE	3 500 000,00	3 500 000,00	2 692 151,15
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	2 450 000,00	2 450 000,00	1 624 841,57
74.061	74.40	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1 400 000,00	1 400 000,00	1 380 143,91
			<i>Total de la section 38.5:</i>		10 450 000,00	10 450 000,00	8 535 426,64
74.011	74.22	Divers	<i>Section 38.6 – Service central des imprimés</i> Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	169 000,00	169 000,00	150 270,31
74.021	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	9 800,00	9 800,00	7 208,00
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	37 300,00	37 300,00	33 929,57
74.041	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8 500,00	8 500,00	8 495,75
74.043	74.22	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00 D	430 000,00	429 775,83
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	25 000,00	25 000,00	24 999,83
			<i>Total de la section 38.6:</i>		259 600,00	679 600,00	654 679,29
			<b>Total du département 38:</b>		13 728 971,00	14 453 421,00	11 759 621,06



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
			<b>39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire</b>				
			<i>Section 39.0 – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00	25 000,00	24 951,37
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
74.062	74.40	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales	CORD	75 000,00	75 000,00	9 632,00
			<i>Total de la section 39.0:</i>		101 500,00	101 500,00	34 583,37
			<i>Section 39.1 – Finances communales</i>				
63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CPUBLIE, CSDE	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00
63.001	63.21	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892 500,00	892 500,00	892 500,00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 000 000,00	4 000 000,00	3 067 559,00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CPUBLIE, CSDE	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CPUBLIE, CSDE	371 840,00	371 840,00	371 840,00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CPUBLIE, CSDE	370 000,00	370 000,00	370 000,00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	250 000,00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	300 000,00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00 D	200 000,00	200 000,00
			<i>Total de la section 39.1:</i>		19 284 340,00	19 384 340,00	18 451 899,00
			<i>Section 39.2 – Commissariats de district</i>				
74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	2 000,00	2 000,00	1 085,60
			<i>Total de la section 39.2:</i>		2 000,00	2 000,00	1 085,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.000	63.21	03.50	<i>Section 39.6 – Administration des services de secours</i>				
			Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	347 867,00	347 867,00	347 867,00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	1 046 700,00	1 046 700,00	1 046 478,96
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	507 380,00 TE	502 980,00	502 952,69
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	228 000,00 TR	258 390,00	258 163,54
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	25 990,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 39.6:</i>		2 155 937,00	2 155 937,00	2 155 462,19
			<i>Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</i>				
63.000	63.21	07.50	Parcs naturels existants et en préparation: participation aux frais des infrastructures, bâtiments, équipements et projets	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	188 517,02
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	125,00 TR	4 025,00	4 025,00
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	36 000,00 TE	34 100,00	34 048,30
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	30 000,00 TE	28 000,00	27 158,45
			<i>Total de la section 39.7:</i>		266 125,00	266 125,00	253 748,77
			<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
52.010	52.20	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	7 000,00 TE	0,00	0,00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	70 000,00 TE	24 500,00	20 504,43
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	189 925,00	189 920,51
63.001	63.21	Divers	Travaux d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	2 075 000,00	2 075 000,00	2 014 483,45
63.002	63.21	10.10	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des travaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	975 000,00D	1 763 105,00	1 763 104,71
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études				
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE CPUBLIE, CSDE	120 000,00 13 000,00 TR	120 000,00 18 520,00	120 000,00 18 359,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
73.032	73.21	Divers	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	C PUBLIE, CSDE	125 000,00 TE	32 416,48	32 416,48
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 180 000,00 D TR	1 762 550,52	1 757 264,17
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	60 000,00	60 000,00	48 441,48
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	215 000,00	215 000,00	213 388,14
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	9 700,00	9 700,00	6 772,34
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	6 000,00	6 000,00	963,39
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	85 000,00 TR	120 555,00	120 553,65
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'un appareil dans le cadre du projet de recherche CHEMRISK	CORD	200 000,00 TR	201 250,00	201 250,00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	209 600,00 TR	231 100,00	222 913,58
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	10 000,00	10 000,00	2 213,21
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	46 000,00 TR	49 730,00	40 493,76
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	9 000,00	9 000,00	6 004,15
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	58 020,00 TE	54 290,00	40 256,58
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6 000,00	6 000,00	5 341,75
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	7 000,00 TE	5 750,00	0,00
93.000	93.00	Divers	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 39.9:</i>		15 686 320,00	16 964 392,00	16 824 645,33
			<b>Total du département 39:</b>		37 496 222,00	38 874 294,00	37 721 424,26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	04.00	<b>40 et 41 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle</b> <i>Section 40.0 – Dépenses générales</i> Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	226 000,00	226 000,00	185 963,89
			<i>Total de la section 40.0:</i>		226 000,00	226 000,00	185 963,89
74.040	74.22	04.10	<i>Section 40.1 – Centre de technologie de l'éducation</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50 000,00	50 000,00	49 536,13
74.041	74.22	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	824 813,00	824 813,00	719 371,34
74.060	74.40	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7 437,00	7 437,00	7 406,64
74.061	74.40	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	217 299,00	217 299,00	203 183,41
74.300	74.22	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'information des établissements d'enseignement postprimaire: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	125 000,00	125 000,00	107 236,54
74.301	74.22	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	122 500,00	122 500,00	116 091,73
			<i>Total de la section 40.1:</i>		1 347 049,00	1 347 049,00	1 202 825,79
			<i>Section 40.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 500,00	6 500,00	6 295,00
74.300	74.22	04.01	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du projet „e-Luxembourg/Nortic“	CORD	48 000,00	48 000,00	34 655,83
			<i>Total de la section 40.2:</i>		54 500,00	54 500,00	40 950,83
74.040	74.22	04.10	<i>Section 40.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 500,00	2 500,00	2 500,00
			<i>Total de la section 40.3:</i>		2 500,00	2 500,00	2 500,00
64.000	64.10	04.50	<i>Section 40.5 – Etablissements privés d'enseignement</i> Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	2 972 087,00	2 972 084,88
			<i>Total de la section 40.5:</i>		1 000 000,00	2 972 087,00	2 972 084,88
			<i>Section 40.6 – Service des équipements et des restaurants scolaires</i>				
74.000	74.10	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17 000,00 TR	20 000,00	19 731,00
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais connexes	CPUBLIE, CSDE	2 243 718,00 TE	2 240 718,00	2 238 904,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.301	74.22	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires	CORD	50 000,00	50 000,00	49 978,76
			<i>Total de la section 40.6:</i>		2 310 718,00	2 310 718,00	2 308 614,01
64.000	64.10	04.52	<i>Section 40.7 – Education différenciée</i> Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement				
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	55 000,00	55 000,00	54 999,73
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	77 000,00	77 000,00	72 927,01
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25 000,00	25 000,00	24 884,87
74.050	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	91 500,00	91 500,00	91 009,18
74.060	74.40	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	88 000,00	88 000,00	87 743,76
			<i>Total de la section 40.7:</i>		355 400,00	355 400,00	350 407,46
74.300	74.22	04.53	<i>Section 40.8 – Service de la formation des adultes</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 500,00	40 500,00	40 298,39
			<i>Total de la section 40.8:</i>		40 500,00	40 500,00	40 298,39
74.040	74.22	04.34	<i>Section 41.2 – Institut d'études éducatives et sociales</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00	40 000,00	36 371,02
74.050	74.22	04.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	40 000,00	40 000,00	33 872,47
74.060	74.40	04.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	28 500,00	28 500,00	4 230,78
			<i>Total de la section 41.2:</i>		108 500,00	108 500,00	74 474,27
74.250	74.22	04.34	<i>Section 41.3 – Service de la formation professionnelle</i> Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	255 000,00	255 000,00	216 480,46
			<i>Total de la section 41.3:</i>		255 000,00	255 000,00	216 480,46
52.000	52.10	08.30	<i>Section 41.4 – Education physique et sports</i> Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives				
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	45 000,00	45 000,00	42 600,00
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	7 175,00 TR	21 775,00	21 637,96
74.050	74.22	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets „e-Lëtzebuerg“	CORD	11 000,00	11 000,00	10 949,67
			<i>Total de la section 41.4:</i>		58 402,00 TE	43 802,00	8 366,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	8 500,00	8 500,00	8 417,50
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
			<i>Total de la section 41.4:</i>		23 720 077,00	23 720 077,00	23 681 971,58
			<i>Section 41.5 – Institut national des sports</i>				
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	18 500,00	18 500,00	18 469,51
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	19 500,00	19 500,00	19 212,22
			<i>Total de la section 41.5:</i>		38 000,00	38 000,00	37 681,73
			<i>Section 41.6 – Centre national sportif et culturel</i>				
52.001	52.10	08.30	Participation de l'Etat à l'acquisition d'équipements spéciaux	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
			<i>Total de la section 41.6:</i>		350 000,00	350 000,00	350 000,00
			<i>Section 41.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	12 500,00	12 500,00	10 171,95
			<i>Total de la section 41.7:</i>		12 500,00	12 500,00	10 171,95
			<b>Total du département 40 et 41:</b>		29 820 744,00	31 792 831,00	31 474 425,24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>42 et 43 – Ministère de la Famille et de l'Intégration</b>				
			<i>Section 42.0 – Famille</i>				
51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels commexes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 600 000,00	8 600 000,00	6 760 527,92
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 500,00 TE	21 785,00	18 070,01
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	8 000,00 TR	8 715,00	8 714,70
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 500,00	2 500,00	1 397,77
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 500,00	1 500,00	948,75
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	8 000,00	8 000,00	3 923,19
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	CNLI, CNST, CPUBLIE	53 287 500,00	53 287 500,00	53 287 500,00
			<i>Total de la section 42.0:</i>		61 930 000,00	61 930 000,00	60 081 082,34
			<i>Section 42.2 – Solidarité</i>				
93.000	93.00	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de sur-endettement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 42.2:</i>		50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Section 42.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40 000,00	40 000,00	36 295,33
			<i>Total de la section 42.3:</i>		40 000,00	40 000,00	36 295,33
			<i>Section 42.4 – Fonds national de solidarité</i>				
74.020	74.22	06.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	782,00
74.520	74.22	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	CNST, CORD	1 404,00	1 404,00	1 307,33
74.580	62.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CNST, CORD	4 790,00	4 790,00	4 778,02
			<i>Total de la section 42.4:</i>		7 194,00	7 194,00	6 867,35
			<i>Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i>				
74.020	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	1 827,08
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	11 400,00 TR	26 152,00	26 151,54
74.050	74.22	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	CORD	83 980,00 TE	80 127,00	80 126,14
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	600 000,00 TE	593 582,00	593 581,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	17 600,00 TE	13 119,00	13 092,75
			<i>Total de la section 42.5:</i>		714 980,00	714 980,00	714 778,69
			<i>Section 42.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
74.001	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	33 000,00	33 000,00	33 000,00
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00 TE	2 786,00	2 786,00
74.041	74.22	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 000,00 TR	4 214,00	4 027,99
74.080	74.22	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: acquisition de mobilier	CORD	3 750,00	3 750,00	3 750,00
			<i>Total de la section 42.6:</i>		43 750,00	43 750,00	43 563,99
			<i>Section 42.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>				
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	35 000,00	35 000,00	35 000,00
			<i>Total de la section 42.8:</i>		35 000,00	35 000,00	35 000,00
			<i>Section 42.9 – Service national d'action sociale</i>				
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7 500,00	7 500,00	239,00
			<i>Total de la section 42.9:</i>		7 500,00	7 500,00	239,00
			<i>Section 43.1 – Service national de la jeunesse</i>				
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	230 445,00 TE	227 870,00	227 869,91
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	114 065,00 TR	116 470,00	105 762,38
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10 230,00 TR	10 400,00	10 396,90
			<i>Total de la section 43.1:</i>		354 740,00	354 740,00	344 029,19
			<b><i>Total du département 42 et 43:</i></b>		63 183 164,00	63 183 164,00	61 311 855,89



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>44 – Ministère de la Santé</b>				
			<i>Section 44.0 – Ministère de la Santé</i>				
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2 000,00 TR	3 000,00	2 983,10
			<i>Total de la section 44.0:</i>		3 000,00	3 000,00	2 983,10
			<i>Section 44.1 – Direction de la santé</i>				
74.000	74.10	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	44 000,00	44 000,00	43 911,00
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 400,00 TE	3 900,00	2 945,15
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CPUBLIE, CSDE	58 450,00	58 450,00	53 463,62
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	39 047,00 TR	41 547,00	39 620,29
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	58 100,00	58 100,00	57 476,40
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	18 600,00	18 600,00	18 496,03
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8 000,00	8 000,00	6 819,50
			<i>Total de la section 44.1:</i>		233 597,00	233 597,00	222 731,99
			<i>Section 44.2 – Laboratoire national de santé</i>				
74.000	74.10	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	25 000,00 TE	15 000,00	14 115,67
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 800,00	6 800,00	5 369,06
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	927,44
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	900 000,00	900 000,00	899 805,03
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	4 941,55
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	75 000,00 TR	85 000,00	84 350,67
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	11 000,00	11 000,00	10 620,07
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	100 000,00	100 000,00	99 999,02
			<i>Total de la section 44.2:</i>		1 123 800,00	1 123 800,00	1 120 128,51
			<i>Section 44.6 – Centre thermal et de santé Mondorf</i>				
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorfles-Bains	CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	493 127,90
			<i>Total de la section 44.6:</i>		500 000,00	500 000,00	493 127,90
			<i>Section 44.7 – Santé – Travaux sanitaires et cliniques</i>				
51.000	51.10	05.22	Participation aux frais d'investissements d'établissements hospitaliers publics	CORD	1 397 542,00	1 397 542,00	1 393 733,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.002	51.10	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 TE	1 349 000,00	1 325 661,24
52.000	52.10	Divers	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	365 000,00	365 000,00	297 456,47
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	1 667 500,00	1 667 500,00	173 822,16
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	320 200,00	320 200,00	293 327,14
74.060	74.40	05.30	Rachat de concessions réelles de pharmacie	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CNLI, CNST, CPUBLIE	37 000 000,00 TR	41 651 000,00	41 651 000,00
52.501	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CNST, CORD	24 612,00	24 612,00	24 612,00
			<i>Total de la section 44.7:</i>		46 774 954,00	46 774 954,00	45 159 612,55
			<b>Total du département 44:</b>		48 635 351,00	48 635 351,00	46 998 584,05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
			<b>45 – Ministère de l'Environnement</b>				
			<i>Section 45.0 – Protection de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90 000,00	90 000,00	88 218,97
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	4 613,29
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette	CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	0,00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	18 500,00	18 500,00	18 483,13
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20 000,00	20 000,00	19 867,10
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
			<i>Total de la section 45.0:</i>		9 783 500,00	9 783 500,00	9 631 182,49
			<i>Section 45.1 – Administration de l'environnement</i>				
51.041	51.10	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	25 000,00	25 000,00	21 000,00
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20 000,00	20 000,00	20 000,00
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. – Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	9 852,00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. – Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000 000,00	30 000 000,00	24 842 490,69
53.011	53.20	07.40	Mesures destinées à promouvoir la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> en provenance des bâtiments existants. Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement – Dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
73.070	73.41	07.33	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10 000,00	10 000,00	9 285,23
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	13 250,00	13 250,00	11 249,74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	110 000,00	110 000,00	108 693,40
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20 000,00	20 000,00	16 971,58
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00	25 000,00	24 297,95
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	86 500,00	86 500,00	79 720,54
			<i>Total de la section 45.1.1:</i>		32 370 750,00	32 370 750,00	25 183 561,13
			<i>Section 45.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
51.040	51.10	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.3.2002	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	530 000,00	530 000,00	429 016,17
63.002	63.21	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes	CPUBLIE, CSDE	323 000,00	323 000,00	297 530,47
74.000	74.10	Divers	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	75 000,00	75 000,00	74 560,00
74.001	74.10	Divers	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	252 000,00	252 000,00	251 659,92
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 500,00	7 500,00	7 490,57
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	994,75
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00	40 000,00	39 383,68
74.050	74.22	Divers	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00	25 000,00	24 966,12
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	30 000,00	30 000,00	29 699,33
			<i>Total de la section 45.2:</i>		1 283 500,00	1 283 500,00	1 155 301,01
			<b>Total du département 45:</b>		43 437 750,00	43 437 750,00	35 970 044,63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>46 – Ministère du Travail et de l'Emploi</b>				
			<i>Section 46.1 – Administration de l'emploi</i>				
74.010	74.22	06.43	Acquisition de machines de bureau	CORD	8 475,00	8 475,00	7 561,25
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	723,35
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00 TR	11 000,00	10 895,95
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	40 300,00	40 300,00	38 855,46
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	30 000,00 TE	29 000,00	11 287,38
			<i>Total de la section 46.1:</i>		89 775,00	89 775,00	69 323,39
			<i>Section 46.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
74.000	74.10	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	35 000,00 TE	31 070,00	31 070,00
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	47 000,00	47 000,00	40 355,66
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15 900,00 TE TR	19 730,00	19 557,87
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17 500,00 TR	17 600,00	17 526,60
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15 000,00	15 000,00	14 814,13
			<i>Total de la section 46.2:</i>		130 400,00	130 400,00	123 324,26
			<i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i>				
51.040	51.10	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	32 209,39
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	190 225,00	190 225,00	185 167,00
			<i>Total de la section 46.5:</i>		230 225,00	230 225,00	217 376,39
			<b>Total du département 46:</b>		450 400,00	450 400,00	410 024,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>47/48 – Ministère de la Sécurité sociale</b>				
			<i>Section 47.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	25 000,00 TE	24 900,00	23 742,62
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	25 000,00 TR	25 100,00	25 034,52
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1 000,00	1 000,00	828,00
			<i>Total de la section 47.1:</i>		51 000,00	51 000,00	49 605,14
			<i>Section 47.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
74.030	74.22	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	CORD	10 000,00	10 000,00	9 946,35
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 949,00	5 949,00	5 763,84
			<i>Total de la section 47.2:</i>		15 949,00	15 949,00	15 710,19
			<i>Section 47.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
74.030	74.22	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	CORD	17 000,00	17 000,00	16 966,88
74.040	74.22	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	354,20
			<i>Total de la section 47.3:</i>		18 000,00	18 000,00	17 321,08
			<i>Section 47.6 – Assurance dépendance – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	27 159,10
74.040	74.22	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	14 700,00	14 700,00	0,00
			<i>Total de la section 47.6:</i>		44 700,00	44 700,00	27 159,10
			<i>Section 48.4 – Office des assurances sociales</i>				
74.080	62.10	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	19 840,00	19 840,00	19 810,36
74.250	74.22	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	4 750,00	4 750,00	3 248,75
			<i>Total de la section 48.4:</i>		24 590,00	24 590,00	23 059,11
			<i>Section 48.5 – Caisse de pension des employés privés</i>				
74.000	74.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de véhicules automoteurs	CORD	13 000,00	13 000,00	12 717,78
74.080	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 733,20
74.250	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	4 500,00	4 500,00	1 343,52
			<i>Total de la section 48.5:</i>		29 500,00	29 500,00	25 794,50
			<i>Section 48.6 – Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</i>				
74.080	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 992,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.250	Divers	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	2 500,00	2 500,00	2 038,37
			<i>Total de la section 48.6:</i>		7 500,00	7 500,00	7 031,01
74.080	74.22	06.12	<i>Section 48.7 – Caisse de pension agricole</i> Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	2 250,00	2 250,00	2 241,78
			<i>Total de la section 48.7:</i>		2 250,00	2 250,00	2 241,78
74.050	74.22	06.10	<i>Section 48.8 – Centre commun de la sécurité sociale</i> Acquisition d'équipements informatiques	CORD	374 072,00	374 072,00	271 271,14
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels	CORD	200 413,00	200 413,00	98 878,13
74.080	62.10	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	17 067,00	17 067,00	16 828,42
74.250	74.22	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	4 730,00	4 730,00	3 650,30
			<i>Total de la section 48.8:</i>		596 282,00	596 282,00	390 627,99
			<b><i>Total du département 47 et 48:</i></b>		789 771,00	789 771,00	558 549,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural</b>				
			<i>Section 49.0 – Agriculture – Dépenses générales</i>				
74.001	74.10	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	50 000,00	50 000,00	48 873,25
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	929,20
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	22 000,00	22 000,00	18 284,00
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	12 000,00	12 000,00	10 856,94
			<i>Total de la section 49.0:</i>		85 000,00	85 000,00	78 943,39
			<i>Section 49.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
51.040	51.10	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CORD	1 330 000,00	1 330 000,00	1 165 040,92
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CNLI, CNST, CPUBLIE	17 000 000,00 D	26 000 000,00	26 000 000,00
			<i>Total de la section 49.1:</i>		18 580 000,00	27 580 000,00	27 165 040,92
			<i>Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
53.023	53.10	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles, dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	14 500,00
63.005	63.21	10.10	Pistes cyclables: travaux de construction et de remise en état	CPUBLIE, CSDE	100 000,00 TE	91 367,00	50 587,93
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	140 000,00 TR	148 633,00	145 532,50
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	8 666,40
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 050,00	1 050,00	857,56
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	127 300,00 TE	126 350,00	113 413,23
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	124 500,00 TR	125 450,00	125 387,34
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	13 500,00	13 500,00	13 137,80
52.500	52.10	10.10	Travaux d'assainissement, de drainage, de sous-solage et d'irrigation, installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail, clôtures pour parcs à bétail: participation de l'Etat au coût des travaux	CNST, CORD	1 176,00	1 176,00	1 175,28
			<i>Total de la section 49.2:</i>		542 526,00	542 526,00	473 258,04
			<i>Section 49.4 – Service d'économie rurale</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 085,68
			<i>Total de la section 49.4:</i>		5 000,00	5 000,00	4 085,68



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53.030	53.20	10.10	<i>Section 49.5 – Administration des services vétérinaires</i> Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	103 342,82
74.022	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes – Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00 TR	7 000,00	6 822,38
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	50 000,00	50 000,00	49 766,46
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes – Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 49.5:</i>		307 000,00	307 000,00	159 931,66
53.020	53.10	10.10	<i>Section 49.6 – Viticulture</i> Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation de coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CORD	30 000,00	30 000,00	21 992,32
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00 TE	0,00	0,00
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	100 000,00 TR	101 500,00	101 038,53
			<i>Total de la section 49.6:</i>		131 500,00	131 500,00	123 030,85
53.020	53.10	10.30	<i>Section 49.7 – Sylviculture</i> Participation de l'Etat au financement d'actions, d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 750 000,00 D	2 480 000,00	2 002 213,73
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	453 133,54
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	300 000,00	300 000,00	241 843,32
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	170 000,00	170 000,00	168 967,15
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	13 000,00	13 000,00	12 930,66
			<i>Total de la section 49.7:</i>		2 863 000,00	3 613 000,00	2 879 088,40
74.040	74.22	07.20	<i>Section 49.8 – Développement rural</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 500,00	3 500,00	2 446,60
			<i>Total de la section 49.8:</i>		3 500,00	3 500,00	2 446,60
			<b>Total du département 49:</b>		22 517 526,00	32 267 526,00	30 885 825,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>50 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur</b>				
			<i>Section 50.0 – Economie</i>				
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 000 000,00	13 000 000,00	11 993 664,49
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	74 886,91
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 400 000,00	11 400 000,00	11 400 000,00
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la „Société des Foires Internationales de Luxembourg“. Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme „Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg“	CORD	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. – Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches	CPUBLIE, CSDE	38 000,00	38 000,00	36 393,85
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou inter-communaux et subsides	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	3 250 000,00	3 242 172,51
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 066 000,00	1 066 000,00	594 030,71
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 500 000,00	9 500 000,00	4 357 453,60
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50 000,00 TE	13 000,00	11 476,89
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	75 000,00 TR	102 000,00	101 755,65
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	35 000,00 TR	45 000,00	44 922,52
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00 D	2 000 100,00	1 950 000,00
			<i>Total de la section 50.0:</i>		50 989 100,00	54 239 100,00	40 756 757,13
			<i>Section 50.1 – Service central de la statistique et des études économiques</i>				
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	624,96
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	65 000,00	65 000,00	64 631,15
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50 000,00	50 000,00	49 290,22
			<i>Total de la section 50.1:</i>		116 000,00	116 000,00	114 546,33
			<i>Section 50.2 – Service de l'Energie de l'Etat</i>				
74.000	74.10	09.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	19 999,99
74.030	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	24 725,00	24 725,00	23 582,78
74.530	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CNST, CORD	87 366,00	87 366,00	87 365,36
			<i>Total de la section 50.2:</i>		132 091,00	132 091,00	130 948,13
			<i>Section 50.6 – Commission et office des licences</i>				
74.010	74.22	13.90	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
			<i>Total de la section 50.6:</i>		5 000,00	5 000,00	0,00
			<b><i>Total du département 50:</i></b>		51 242 191,00	54 492 191,00	41 002 251,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>51 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement</b>				
			<i>Section 51.0 – Classes moyennes</i>				
52.000	52.10	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
53.040	53.10	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes; subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 250 000,00	6 250 000,00	6 245 760,36
53.042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74.050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	3 000,00	3 000,00	326,45
74.060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Total de la section 51.0:</i>		6 357 500,00	6 357 500,00	6 346 086,81
			<i>Section 51.1 – Tourisme</i>				
63.002	63.21	Divers	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	76 000,00	76 000,00	73 613,33
63.040	63.51	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	28 500,00	28 500,00	20 180,71
74.040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	42 500,00	42 500,00	41 338,46
74.080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	19 145,71
93.000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
			<i>Total de la section 51.1:</i>		7 167 000,00	7 167 000,00	7 154 278,21
			<i>Section 51.2 – Logement</i>				
51.000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 200 000,00	1 200 000,00	727 396,73

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
51.005	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (article 30ter de la loi modifiée du 25 février)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	20 000,00
51.006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 500,00	20 500,00	9 775,86
51.008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.040	51.10	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00	1 900 000,00	1 313 338,85
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	162 784,00	162 784,00	162 784,00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	29 654,99
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	9 999 540,83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 679 713,38
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	683 310,39
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	15 492,84
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	0,00
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	525 000,00	525 000,00	39 300,00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	500 000,00
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00 TR	5 112,00	5 111,12
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
74.040	74.22	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TE	338,00	218,50
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	255 150,00 TR	256 700,00	255 999,10
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 51.2:</i>		29 311 174,00	29 311 174,00	25 491 636,59
			<b>Total du département 51:</b>		42 835 674,00	42 835 674,00	38 992 001,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
			<b>52 – Ministère des Travaux publics</b>				
			<i>Section 52.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100 000,00	100 000,00	0,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	240 000,00	240 000,00	0,00
			<i>Total de la section 52.0:</i>		345 000,00	345 000,00	0,00
			<i>Section 52.1 – Ponts et chaussées</i>				
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, t	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, t	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D	1 200 000,00	1 188 326,87
72.010	72.10	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	1 105 000,00	1 105 000,00	1 009 601,31
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE, CSDE	18 700 000,00 TE TR	19 254 049,25	19 229 008,59
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE, CSDE	26 000 000,00 TE TR	27 691 439,43	27 683 242,87
73.012	73.11	12.14	Voie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00 TE	1 184 220,26	852 027,16
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	6 800 000,00 TE TR	5 985 384,07	5 782 731,85
73.014	73.11	12.12	Voie de l'Etat: construction de trottoirs	CPUBLIE, CSDE	230 000,00 TE	220 607,83	219 693,20
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 073 000,00	1 073 000,00	508 637,82
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00 TE	2 497 726,24	426 892,25
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	291 304,96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.018	73.11	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg – Dépenses à charge de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	191 353,44
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CPUBLIE, CSDE	730 000,00	730 000,00	590 902,91
73.020	73.23	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	1 650 000,00 TR	1 800 000,00	1 789 198,24
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	91 839,95
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydroélectriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450 000,00	450 000,00	423 230,13
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	157 171,83
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CORD	90 000,00	90 000,00	12 583,34
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CPUBLIE, CSDE	400 000,00 TR	600 000,00	600 000,00
73.061	73.43	Divers	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 TE	1 046 572,92	1 016 952,59
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CPUBLIE, CSDE	96 000,00	96 000,00	95 959,89
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	111 756,99
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	2 918 100,00	2 918 100,00	2 584 035,24
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	41 400,00	41 400,00	37 025,97
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	41 500,00	41 500,00	29 958,01
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CPUBLIE, CSDE	95 100,00	95 100,00	94 954,65
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	1 896 300,00	1 896 300,00	1 845 352,57
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements	CPUBLIE, CSDE	940 000,00	940 000,00	939 609,93
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	101 000,00	101 000,00	100 995,80
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	253 000,00	253 000,00	251 651,43
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CNLI, CNST, CPUBLIE	140 000,00	140 000,00	130 933,80
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	CORD	36 000,00	36 000,00	27 201,37
73.510	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CNST, CORD	7 015,00	7 015,00	7 010,45



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.511	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CNST, CORD	4 425,00	4 425,00	2 723,76
73.513	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	CNST, CORD	1 900,00	1 900,00	1 816,61
73.515	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNST, CORD	10 500,00	10 500,00	10 416,47
73.560	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CNST, CORD	800,00	800,00	757,68
			<i>Total de la section 52.1:</i>		73 361 040,00	74 361 040,00	68 336 859,93
			<i>Section 52.2 – Fonds des routes</i>				
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00 D	36 000 000,00	36 000 000,00
			<i>Total de la section 52.2:</i>		10 000 000,00	36 000 000,00	36 000 000,00
			<i>Section 52.3 – Bâtiments publics</i>				
10.000	Divers	01.43	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	9 830 000,00	8 333 407,59
72.010	72.10	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état	CPUBLIE, CSDE	3 300 000,00	3 300 000,00	2 962 463,88
72.011	72.10	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état	CPUBLIE, CSDE	3 400 000,00	3 400 000,00	3 399 560,17
72.012	72.10	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 700 000,00 D	9 400 000,00	6 056 962,13
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	2 880 000,00	2 469 599,29
72.014	72.10	Divers	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police	CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 387 359,99
72.015	72.10	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE, CSDE	1 280 000,00	1 280 000,00	1 280 000,00
72.016	72.10	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE, CSDE	1 375 000,00	1 375 000,00	1 326 765,17
72.017	72.10	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE, CSDE	4 000 000,00	4 000 000,00	3 684 281,68
72.018	72.10	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	45 179,40
72.019	72.10	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	330 000,00	330 000,00	253 783,00
72.020	72.10	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	125 000,00 D	325 000,00	178 716,01
72.021	72.10	01.34	Travaux d'isolation thermique	CPUBLIE, CSDE	145 000,00	145 000,00	144 671,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.022	72.10	Divers	Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat: surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	562 120,75
72.023	72.10	Divers	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00 D	6 500 000,00	4 024 957,56
72.024	72.10	Divers	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	125 000,00 D	175 000,00	174 880,54
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	35 000,00	35 000,00	34 750,01
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	25 000,00 TE	17 500,00	10 670,59
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	29 000,00 TR	32 500,00	25 725,25
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE, CSDE	12 500,00	12 500,00	12 008,88
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35 000,00 TR	39 000,00	38 844,01
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	175 916,15
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE, CSDE	6 000,00	6 000,00	5 571,75
			<i>Total de la section 52.3:</i>		29 298 500,00	46 858 500,00	37 588 195,03
72.010	72.10	Divers	<i>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</i> Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE, CSDE	1 100 000,00	1 100 000,00	1 059 898,61
72.011	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE, CSDE	1 120 000,00	1 120 000,00	1 114 095,92
72.012	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE, CSDE	1 700 000,00	1 700 000,00	1 532 501,16
72.013	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE, CSDE	340 000,00	340 000,00	69 532,21
72.014	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances	CPUBLIE, CSDE	1 250 000,00	1 250 000,00	1 241 343,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.015	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	143 468,91
72.016	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice	CPUBLIE, CSDE	2 125 000,00	2 125 000,00	1 820 412,70
72.018	72.10	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE, CSDE	220 000,00	220 000,00	156 952,31
72.020	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE, CSDE	4 100 000,00	4 100 000,00	4 098 482,77
72.021	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	3 800 000,00	3 800 000,00	3 117 605,31
72.022	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé	CPUBLIE, CSDE	710 000,00	710 000,00	595 394,77
72.023	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	849 275,20
72.024	72.10	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	69 018,01
72.025	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE, CSDE	430 000,00	430 000,00	314 787,49
72.027	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports	CPUBLIE, CSDE	960 000,00	960 000,00	949 849,52
72.029	72.10	Divers	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	736 008,09
72.031	72.10	Divers	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	2 900 000,00 TE	2 650 000,00	1 664 246,59
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	299 461,70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
72.033	72.10	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	169 779,99
72.034	72.10	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	495 160,29
72.035	72.10	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00 TR	1 850 000,00	1 849 248,45
74.080	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE, CSDE	1 310 500,00	1 310 500,00	1 031 217,26
74.081	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE, CSDE	315 000,00	315 000,00	273 218,96
74.082	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	469 417,01
74.083	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE, CSDE	162 500,00	162 500,00	121 663,23
74.084	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CPUBLIE, CSDE	625 000,00	625 000,00	448 072,89
74.085	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE, CSDE	103 000,00	103 000,00	64 263,96
74.086	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CPUBLIE, CSDE	752 500,00	752 500,00	496 788,53
74.088	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	105 751,82
74.090	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	998 637,80
74.091	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	289 950,40
74.092	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CPUBLIE, CSDE	255 000,00	255 000,00	184 206,12
74.093	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	264 000,00	264 000,00	172 493,63
74.094	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CPUBLIE, CSDE	195 000,00	195 000,00	168 780,70
74.095	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE, CSDE	156 000,00	156 000,00	106 570,17

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.096	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE, CSDE	254 000,00	254 000,00	202 137,03
74.097	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	15 657,02
74.098	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	76 152,39
74.100	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	343 000,00	343 000,00	274 276,55
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	18 583,77
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	415 437,31
74.103	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE, CSDE	105 000,00	105 000,00	59 117,14
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie	CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	982 110,06
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00 D	75 000,00	70 017,20
			<i>Total de la section 52.4:</i>		34 105 500,00	34 150 500,00	29 391 044,88
72.010	72.10	01.25	<i>Section 52.5 – Fonds d'investissements publics</i>				
93.000	93.00	01.25	Fonds d'investissements publics et fonds pour la loi de garantie: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	451 404,80
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00 D	101 000 000,00	101 000 000,00
93.002	93.00	Divers	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000 000,00	45 000 000,00	45 000 000,00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
			<i>Total de la section 52.5:</i>		64 250 000,00	155 250 000,00	154 951 404,80
			<b>Total du département 52:</b>		211 360 040,00	346 965 040,00	326 267 504,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	12.00	<b>53 – Ministère des Transports</b> <i>Section 53.0 – Transports – Dépenses générales</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	23 400,00	23 400,00	4 404,48
			<i>Total de la section 53.0:</i>		23 400,00	23 400,00	4 404,48
74.040	74.22	12.14	<i>Section 53.1 – Circulation routière</i> Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	36 000,00	36 000,00	9 425,00
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	395 000,00	395 000,00	394 720,19
74.300	74.22	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique, frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent	CORD	1 300 000,00	1 300 000,00	306 757,14
			<i>Total de la section 53.1:</i>		1 731 000,00	1 731 000,00	710 902,33
51.010	51.20	12.10	<i>Section 53.2 – Transports publics</i> Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 105 000,00	3 105 000,00	3 100 455,51
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R), d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CORD	4 000 000,00	4 000 000,00	2 903 604,11
			<i>Total de la section 53.2:</i>		7 105 000,00	7 105 000,00	6 004 059,62
51.040	51.10	12.20	<i>Section 53.3 – Transports ferroviaires</i> Subvention en capital dans l'intérêt de l'acquisition de nouveau matériel ferroviaire pour le service voyageurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
			<i>Total de la section 53.3:</i>		15 000 100,00	15 000 100,00	15 000 000,00
74.000	74.10	12.34	<i>Section 53.4 – Navigation fluviale</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	149 000,00	149 000,00	148 885,90
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	98 200,00	98 200,00	98 115,70
			<i>Total de la section 53.4:</i>		247 200,00	247 200,00	247 001,60
73.010	73.11	12.40	<i>Section 53.5 – Direction de l'aviation civile</i> Remboursement à la société de l'Aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	246 000,00 D	715 367,00	715 366,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	3 677,32
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système JAR-FCL	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	0,00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système JAR-FCL	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
81.030	81.40	12.40	Participation dans le capital social de compagnies aériennes	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.031	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.à r.l.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.032	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
81.033	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 53.5:</i>		262 500,00	731 867,00	719 044,00
			<i>Section 53.6 – Aéroport de Luxembourg</i>				
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement routiers et autres et aménagement par remblaiement du site Höhenhof	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	0,00	0,00	1 211 838,91
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement routiers et autres et aménagement par remblaiement du site Höhenhof	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 400 000,00	10 400 000,00	0,00
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement routiers et autres et aménagement par remblaiement du site Höhenhof	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	0,00	0,00	5 016 216,07
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	461 875,00	461 875,00	461 875,00
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 350,00	3 350,00	1 261,55
74.040	74.22	12.40	Installations de sécurité et de contrôle, équipement, matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 250 000,00	4 250 000,00	4 202 087,97
74.041	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	432 500,00	432 500,00	408 909,66
			<i>Total de la section 53.6:</i>		15 547 725,00	15 547 725,00	11 302 189,16
			<i>Section 53.7 – Garage du gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	133 000,00	167 036,00	167 036,00
			<i>Total de la section 53.7:</i>		133 000,00	167 036,00	167 036,00
			<b>Total du département 53:</b>		40 049 925,00	40 553 328,00	34 154 637,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<b>54 – Ministère de l'Égalité des Chances</b>				
			<i>Section 54.0 – Égalité des chances</i>				
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9 000,00	9 000,00	0,00
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6 197,00	6 197,00	0,00
			<i>Total de la section 54.0:</i>		15 197,00	15 197,00	0,00
			<b>Total du département 54:</b>		15 197,00	15 197,00	0,00
			<b>Total du Chapitre IV – Dépenses en capital:</b>		706 123 637,00	959 402 661,00	893 187 179,54



## Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre V – Recettes pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	CORD	1 090 275 000,00	977 079 585,21
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	17 700 000,00	21 333 028,10
4	10.00	13.90	Prélèvements agricoles et autres taxes instituées éventuellement dans le cadre d'une politique commune; dépenses pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union (versement des recettes)	CORD	100,00	0,00
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	1 997 000 000,00	1 383 855 670,45
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	953 109,00	981 396,66
7	10.00	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: avances de l'union européenne pour le financement de ces opérations	CORD	65 941 000,00	60 152 425,20
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	656 000,00	0,00
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	282 925,00	26 788,15
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	450 000 000,00	459 552 726,28
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	23 000 000,00	21 894 732,92
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3 500 000,00	3 360 623,80
13	10.00	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts	CORD	100,00	0,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	11 250 000,00	18 000 007,31
15	10.00	13.90	Versements dans l'intérêt du paiement des pensions du personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications	CORD	100,00	0,00
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	21 700 000,00	12 171 987,59
19	10.00	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	6 261 900,00	2 757 790,60
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) – section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	467 000,00	592 548,78
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	145 000 000,00	128 235 896,41
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200 000,00	127 578,74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	7 000 000,00	9 320 974,01
32	10.00	13.90	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais administratifs engendrés par la Mission de Surveillance de l'Union Européenne installée en ex-Yougoslavie	CORD	100,00	0,00
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuropsychiatrique	CORD	228 568,00	220 361,07
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	CORD	8 136,00	8 284,92
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	18 346 562,00	18 263 209,71
36	10.00	13.90	Remboursement par les Centres de gériatrie des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	100,00	0,00
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD		
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	23 703 677,00	25 715 287,52
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	4 800 000,00	6 471 268,18
40	32.00	13.90	Versement d'avances temporaires au titre de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance au profit des services conventionnés d'aide et de soins ainsi que des foyers de jours conventionnés oeuvrant dans le domaine du maintien à domicile	CORD	2 850 000,00	3 926 486,28
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	100,00	0,00
45	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	5 000 000,00	5 142 371,97
48	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	1 184 851,00	1 245 405,09
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100,00	170 159,92
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	100,00	7 661 784,91
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNSST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3 700,00	689,23
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	CORD	3 067 837,00	3 352 238,95
53	10.00	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation	CORD	100 000,00	105 674,97
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CORD	100,00	0,00
55	29.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	2 438,00	2 425,50
56	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CORD	1 000 000,00	4 086 330,76
			<b>Total du Chapitre V – Recettes pour ordre:</b>		3 901 483 803,00	3 175 815 739,19

## Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre VI – Dépenses pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belge-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	CNLI, CNST, CORD, CSDE	1 090 275 000,00	1 090 275 000,00	977 079 585,21
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CNLI, CNST, CORD, CSDE	17 700 000,00 D	21 333 028,10	21 333 028,10
4	35.10	13.90	Prélèvements agricoles et autres taxes instituées éventuellement dans le cadre d'une politique commune: dépenses pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union (versement des recettes)	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
5	Divers	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	CNLI, CNST, CORD, CSDE	1 997 000 000,00	1 997 000 000,00	1 383 855 670,45
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	CNLI, CNST, CORD, CSDE	953 109,00 D	970 079,00	969 952,33
7	Divers	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: dépenses résultant de ces opérations, remboursement d'avances à l'Union européenne	CNLI, CNST, CORD, CSDE	65 941 000,00	65 941 000,00	58 140 628,03
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	CNLI, CNST, CORD, CSDE	656 000,00	656 000,00	0,00
9	Divers	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CNLI, CNST, CORD, CSDE	282 925,00	282 925,00	2 501,85
10	43.21	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	CNLI, CNST, CORD, CSDE	450 000 000,00 D	459 552 726,28	459 552 726,28
11	Divers	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	CNLI, CNST, CORD, CSDE	23 000 000,00	23 000 000,00	21 894 732,92
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CNLI, CNST, CORD, CSDE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 360 623,80
13	41.40	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
14	Divers	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	CNLI, CNST, CORD, CSDE	11 250 000,00 D	18 000 007,31	18 000 007,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tff ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
15	Divers	13.90	Versements dans l'intérêt du paiement des pensions du personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
18	Divers	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI, CNST, CORD, CSDE	21 700 000,00	21 700 000,00	6 679 803,67
19	Divers	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI, CNST, CORD, CSDE	6 261 900,00	6 261 900,00	3 718 345,46
20	Divers	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI, CNST, CORD, CSDE	467 000,00 D	930 589,00	834 257,38
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CNLI, CNST, CORD, CSDE	145 000 000,00	145 000 000,00	128 235 896,41
30	Divers	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CNLI, CNST, CORD, CSDE	200 000,00	200 000,00	54 100,04
31	Divers	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	CNLI, CNST, CORD, CSDE	7 000 000,00 D	9 320 974,01	9 320 974,01
32	35.40	13.90	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais administratifs engendrés par la Mission de Surveillance de l'Union Européenne installée en ex-Yougoslavie	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuropsychiatrique	CNLI, CNST, CORD, CSDE	228 568,00	228 568,00	220 361,07
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CNLI, CNST, CORD, CSDE	8 136,00 D	8 286,00	8 284,92
35	Divers	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLI, CNST, CORD, CSDE	18 346 562,00	18 346 562,00	18 263 209,71
36	00.00	13.90	Remboursement par les Centres de gériatrie des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
37	Divers	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CNLI, CNST, CORD, CSDE	23 703 677,00 D	25 715 287,52	25 715 287,52
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CNLI, CNST, CORD, CSDE	4 800 000,00 D	6 471 269,00	6 471 268,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ft ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CNLI, CNST, CORD, CSDE	2 850 000,00 D	3 926 487,00	3 926 486,28
40	41.40	13.90	Versement d'avances temporaires au titre de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance au profit des services conventionnés d'aide et de soins ainsi que des foyers de jours conventionnés oeuvrant dans le domaine du maintien à domicile	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	CNLI, CNST, CORD, CSDE	5 000 000,00	5 000 000,00	4 999 693,86
45	00.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CNLI, CNST, CORD, CSDE	1 184 851,00	1 184 851,00	1 007 555,20
48	34.49	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00 D	112 721,57	64 378,04
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00 D	7 661 786,00	7 661 784,91
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CNLI, CNST, CORD, CSDE	3 700,00	3 700,00	1 396,34
51	Divers	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLI, CNST, CORD, CSDE	3 067 837,00 D	3 352 238,95	3 352 238,95
52	12.16	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100 000,00 D	189 000,00	110 842,33
53	12.30	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
54	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“.	CNLI, CNST, CORD, CSDE	2 438,00	2 438,00	0,00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CNLI, CNST, CORD, CSDE	1 000 000,00 D	4 086 335,00	4 086 330,76
56	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNST, CORD, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<b>Total du Chapitre VI – Dépenses pour ordre:</b>		3 901 483 803,00	3 940 214 658,74	3 168 921 951,32

CC	<i>Fonds de tiers</i> Consignations judiciaires	13 630 026,11	1 893 732,15	4 000 000,00	11 523 758,26
	<i>Total Fonds de tiers:</i>	13 630 026,11	1 893 732,15	4 000 000,00	11 523 758,26
CP	<i>Fonds des communes</i> Fonds communal de péréquation conjoncturelle	43 659 127,27	929 630,46	0,00	44 588 757,73
DC	Fonds de dépenses communales	3 830 514,07	91 359 673,08	91 235 796,90	3 954 390,25
	<i>Total Fonds des communes:</i>	47 489 641,34	92 289 303,54	91 235 796,90	48 543 147,98
AD	<i>Fonds de l'Etat</i> Fonds d'investissements publics administratifs	201 676 067,16	101 000 000,00	195 683 222,73	106 992 844,43
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	379 415,50	53 360,99	36 202,45	396 574,04
CD	Fonds de la coopération au développement	10 018 358,17	121 003 618,81	128 485 315,31	2 536 661,67
CF	Fonds communal de dotation financière	0,00	483 455 947,93	483 455 947,93	0,00
CH	Fonds spécial de la chasse	1,08	355 985,00	355 985,88	0,20
CR	Fonds de crise	21 715 472,77	0,00	0,00	21 715 472,77
CU	Fonds social culturel	2 280,49	540 000,00	538 424,06	3 856,43
CY	Fonds cynégétique	521 644,89	32 079,00	0,00	553 723,89
DE	Fonds de la dette publique	207 804 445,62	125 110 000,00	182 865 373,83	150 049 071,79
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1 478 666,91	76 000,00	207 563,87	1 347 103,04
EM	Fonds pour l'emploi	87 125 093,01	274 445 326,66	356 917 672,90	4 652 746,77
GA	Fonds pour la loi de garantie	149 241 877,54	8 335 340,69	50 126 534,56	107 450 683,67
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	115 463 316,11	10 000 000,00	35 259 506,04	90 203 810,07
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	0,00	5 000 000,00	2 034 646,74	2 965 353,26
MH	Fonds pour les monuments historiques	6 272 739,71	10 000 000,00	15 020 246,14	1 252 493,57
MI	Fonds d'équipement militaire	8 828 140,89	22 000 000,00	12 830 000,00	17 998 140,89
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	16 966 944,19	32 805 748,16	31 854 751,77	17 917 940,58
PE	Fonds spécial de la pêche	499 191,16	78 865,00	192 128,89	385 927,27
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	61 374 313,21	4 500 000,00	13 987 429,14	51 886 884,07
PS	Fonds de pension	759 835,22	378 510 943,06	378 161 903,01	1 108 875,27
RA	Fonds du rail	128 816 368,11	163 524 303,62	246 876 290,53	45 464 381,20
RE	Fonds pour la réforme communale	61 973,38	200 000,00	0,00	261 973,38
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	50 009 863,05	5 000 000,00	26 974 712,48	28 035 150,57
RO	Fonds des routes	62 629 915,68	36 530 903,35	98 096 634,14	1 064 184,89
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	255 211 557,90	45 000 000,00	73 900 602,52	226 310 955,38
SF	Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	160 948 893,27	53 287 500,00	69 234 032,17	145 002 361,10
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	280 205 990,28	41 651 000,00	120 979 939,90	200 877 050,38
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	66 311 375,24	6 500 000,00	10 936 494,66	61 874 880,58
SP	Fonds d'équipement sportif national	30 706 434,14	23 500 000,00	28 804 626,01	25 401 808,13
TO	Fonds pour la promotion touristique	7 079,71	7 000 000,00	5 934 707,34	1 072 372,37
	<i>Total Fonds de l'Etat:</i>	1 925 037 254,39	1 959 496 922,27	2 569 750 895,00	1 314 783 281,66

	<i>Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire</i>					
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	110 387 085,11	27 661 107,90	5 541 160,63	132 507 032,38	
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	550 610 843,44	114 084 432,17	0,00	664 695 275,61	
	<i>Total Fonds de couv. de dettes de l'Etat sans incid. budg.:</i>	660 997 928,55	141 745 540,07	5 541 160,63	797 202 307,99	
	<b>Total général:</b>	2 647 154 850,39	2 195 425 498,03	2 670 527 852,53	2 172 052 495,89	

BUDGET DES RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE  
Historique du solde cumulé

Art.	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	SOLDE CUMULE 1988-2000 LUF	SOLDE CUMULE 1988-2000 EUR	2001	2002	2003	2004	2005	SOLDE CUMULE 1988-2004	Art.	
1	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	11 134,360	276 013,57	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	1
2	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-11 134,360	-276 013,57	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	2
3	-752,500	2 752,500	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-6 854,847	-169 927,22	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	3
4	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	6 854,847	169 927,22	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	4
5	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	5
6	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	36 374	901,69	-573 821,46	278 437,24	207 119,16	76 128,71	11 444,33	200 321,39	209,67	6
7	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-218 095,135	-5 411 995,05	27 690,98	5 741 046,32	2 307 608,01	138 789,98	2 011 797,17	200 321,39	7	
8	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-701 999	-17 402,10	-234 260,86	-272 475,18	429 301,43	68 035,38	0,00	-26 801,33	8	
9	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1 186 498	-29 412,57	0,00	16 176,36	-16 768,49	24 286,30	0,00	-5 718,35	9	
10	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	-1,20	-2 470 796,88	-10 175 816,63	12 646 614,71	286,30	0,00	10	
11	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	11
12	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	12
13	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	13
14	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	14
15	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	15
16	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1 806 031	-44 778,34	0,00	0,00	0,00	44 770,34	0,00	0,00	0,00	16
17	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	17
18	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	240 059 683	5 990 924,10	EQ	2 183 314,94	191 636,27	10 272 416,61	5 492 183,92	24 090 475,84	18	
19	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	1 737 252,93	1 782 081,55	3 013 767,49	-960 554,86	5 572 547,11	19	
20	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	15 511 394	384 517,41	EQ	-712 325,04	-38 314,20	-5 523,66	-241 708,60	-613 354,09	20	
21	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21
22	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	22
23	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	23
24	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	24
25	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	25
26	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	26
27	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	27
28	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	28
29	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	29
30	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	4 255 714	105 696,39	72 805,64	18 198,38	41 518,80	-39 297,08	73 478,70	272 200,83	30	
31	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31
32	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-599 153	-14 882,61	0,00	0,00	0,00	14 882,61	0,00	0,00	0,00	32
33	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33
34	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1 768 895	-43 849,76	24 576,26	0,00	0,00	19 273,50	0,00	0,00	0,00	34
35	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	472 478 083	11 712 425,74	0,00	0,00	0,00	-11 712 425,89	0,00	0,00	0,00	35
36	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	39 897 040	979 106,85	-7 648 953,56	6 669 847,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36
37	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	24 510	979 106,85	-7 648 953,56	6 669 847,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37
38	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	24 510	979 106,85	-7 648 953,56	6 669 847,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38
39	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39
40	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-62 577 350	-1 551 251,99	0,00	0,00	0,00	1 551 251,99	0,00	0,00	0,00	40
41	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41
42	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42
43	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43
44	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	10 666 181	264 407,72	-438 737,61	1 136 403,35	99 333,52	1 479 730,90	142 678,11	2 683 815,99	44	
45	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	2 144 727	53 166,39	EQ	356 685,62	78 375,38	215 044,41	237 849,89	941 121,69	45	
46	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	1 489,15	0,00	0,00	-1 489,15	0,00	0,00	0,00	46
47	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47
48	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48
49	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49
50	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50
51	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51
52	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52
53	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53
54	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54
55	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55
56	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56
57	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57
58	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58
59	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59
60	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60
61	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61
														497 393 837	12 330 071,15	-26 601 571,53	25 229 223,83	-469 506,24	15 975 688,02	6 893 787,87	33 357 693,10		





5591/00A

**N° 5591<sup>A</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

---

**PROJET DE LOI**

**portant règlement du compte général de l'exercice 2005**

\* \* \*

**CORRIGENDUM**

(16.8.2006)

*Dans le document parlementaire 5591 il y a lieu de procéder aux redressements suivants:*

- à la page 66 sous  
4) *Compte général – Exercice 2005*  
0.8 – *Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative*  
Section 08.0 - *Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses*  
Article 11.310, Code éco. 11.00, Code fonct. 01.33  
le montant de 12 951 100,00 D des *Crédits 2005 (en EUR)* est à remplacer par „27 100 526,00“,
- à la page 68, le montant de 129 388 193,0 des *Crédits 2005 (en EUR)* du *Total de la section 08.0* est à remplacer par „143 537 619,00“, et
- à la page 73, il faut redresser le montant du *Total du département 08* pour les *Crédits 2005 (en EUR)* qui passe de 435 096 492,00 à „449 245 918,00“.

Service Central des Imprimés de l'Etat

5591/01

**N° 5591<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

---

**PROJET DE LOI**

**portant règlement du compte général de l'exercice 2005**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES**

(17.10.2006)

**TABLE DES MATIERES**

- I. Les constatations et recommandations de la Cour des comptes
  - 1. Considérations générales
    - 1.1 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2005
    - 1.2 La situation globale de l'exécution du budget 2005
    - 1.3 Les fonds spéciaux
    - 1.4 L'exécution du budget des dépenses
  - 2. Considérations particulières
    - 2.1 Les transferts de crédits
    - 2.2 Les crédits non limitatifs
    - 2.3 Les restants d'exercices antérieurs
    - 2.4 Les marchés publics
    - 2.5 Les comptables extraordinaires
    - 2.6 Les ordonnances provisoires
  - 3. Le contrôle intensifié de la Cour
    - 3.1 Le domaine de l'Etat
    - 3.2 Rémunérations des agents de l'Etat
    - 3.3 Synthèse de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l'Etat
- Annexes
- II. Les réponses du gouvernement

\*

## I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

### 1. Considérations générales

#### 1.1 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2005

Le compte général de l'Etat de l'exercice 2005 se solde, comme pour 2004, par un résultat négatif qui se présente comme suit:

#### A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	6.629.300.041,33
II.	Dépenses	7.323.614.341,79
III.	Excédent de dépenses	694.314.300,46
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	- 464.287.170,17

#### B. Recettes et dépenses pour ordre

I.	Recettes pour ordre	3.175.815.739,19
II.	Dépenses pour ordre	3.168.921.951,32
III.	Excédent de recettes pour ordre	6.893.787,87
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	33.357.693,10

#### C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I.	Recettes	2.195.425.498,03
II.	Dépenses	2.670.527.852,53
III.	Excédent de dépenses	475.102.354,50
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.172.052.495,89

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 6.629.300.041,33 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 6.408.883.009,45 euros. A ces recettes s'ajoutent les recettes dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat, à savoir 220.417.031,88 euros.

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2005 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

#### *Recettes effectives pendant l'année 2005*

	<i>Recettes courantes</i>	<i>Recettes en capital</i>	<i>Total</i>
(A) Recettes effectuées par les administrations fiscales			
• Administration des Contributions directes	3.449.054.204,89		3.449.054.204,89
• Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.858.783.989,10	46.553.636,89	1.905.337.625,99
• Administration des Douanes et Accises	1.054.491.178,57		1.054.491.178,57
(B) Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	164.113.712,62	56.303.319,26	220.417.031,88
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>6.526.443.085,18</b>	<b>102.856.956,15</b>	<b>6.629.300.041,33</b>

Le détail par ministère des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2005 est le suivant:

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère d'Etat	100.394.103,67	1.383.415,60	101.777.519,27
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	316.568.169,75	27.460.629,07	344.028.798,82
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	184.089.685,31	13.860.437,22	197.950.122,53
Ministère des Finances	110.081.317,77	21.695.308,93	131.776.626,70
Ministère des Finances: Trésor et Budget	44.050.211,54	37.461.011,62	81.511.223,16
Ministère des Finances: Dette publique	27.036.832,13	85.676.000,00	112.712.832,13
Ministère de la Justice	216.155.504,60	8.143.627,46	224.299.132,06
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	432.717.726,78	11.759.621,06	444.477.347,84
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	407.353.115,57	37.721.424,26	445.074.539,83
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	750.919.990,58	31.474.425,24	782.394.415,82
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.075.641.099,44	61.311.855,89	1.136.952.955,33
Ministère de la Santé	69.458.967,95	46.998.584,05	116.457.552,00
Ministère de l'Environnement	47.287.501,83	35.970.044,63	83.257.546,46
Ministère du Travail et de l'Emploi	143.053.606,02	410.024,04	143.463.630,06
Ministère de la Sécurité sociale	1.682.788.054,91	558.549,90	1.683.346.604,81
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	70.670.228,69	30.885.825,54	101.556.054,23
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	20.898.187,31	41.002.251,59	61.900.438,90
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	66.837.419,95	38.992.001,61	105.829.421,56
Ministère des Travaux publics	129.210.718,33	326.267.504,64	455.478.222,97
Ministère des Transports	527.207.389,46	34.154.637,19	561.362.026,65
Ministère de l'Egalité des chances	8.007.330,66	0,00	8.007.330,66
<b>Total des dépenses effectuées sur les budgets des dépenses courantes et des dépenses en capital de l'Etat</b>	<b>6.430.427.162,25</b>	<b>893.187.179,54</b>	<b>7.323.614.341,79</b>

L'exercice 2005 dégage un excédent des dépenses courantes et en capital de 694.314.300,46 euros ou de 10,47%. En imputant ce résultat au solde positif cumulé des exercices clos antérieurs, la réserve budgétaire suivant compte général reprise au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat s'établit à -464.287.170,17 euros. Ce solde budgétaire devient négatif pour la première fois depuis longue date.

A l'exposé des motifs du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005, la situation est décrite comme suit: „Le compte général 2005 est donc clôturé avec un excédent de dépenses de 694,3 millions d'euros. La différence de 587,6 millions d'euros entre ce déficit effectif et le déficit voté de 106,7 millions d'euros résulte d'abord de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassement et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros, ensuite des moins-values de recettes (...) et pour le reste seulement d'un excédent de dépenses effectives.“



Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2005, on constate que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 6.893.787,87 euros.

La différence entre recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre recettes et dépenses des articles suivants:

*Tableau 1: Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre*

<i>Article budgétaire</i>	<i>Recettes pour ordre</i>	<i>Dépenses pour ordre</i>	<i>Différence</i>	<i>Solde cumulé 1988-2005</i>
6	981.396,66	969.952,33	11.444,33	209,67
7	60.152.425,20	58.140.628,03	2.011.797,17	200.321,39
8	0,00	0,00	0,00	-26.801,33
9	26.788,15	2.501,85	24.286,30	-5.718,35
18	12.171.987,59	6.679.803,67	5.492.183,92	24.090.475,84
19	2.757.790,60	3.718.345,46	-960.554,86	5.572.547,11
20	592.548,78	834.257,38	-241.708,60	-613.354,09
30	127.578,74	54.100,04	73.478,70	272.200,83
44	5.142.371,97	4.999.693,86	142.678,11	2.683.815,99
45	1.245.405,09	1.007.555,20	237.849,89	941.121,69
48	170.159,92	64.378,04	105.781,88	160.822,48
50	689,23	1.396,34	-707,11	0,00
52	105.674,97	110.842,33	-5.167,36	78.150,05
54	2.425,50	0,00	2.425,50	3.901,82
<b>Total</b>	<b>83.477.242,40</b>	<b>76.583.454,53</b>	<b>6.893.787,87</b>	<b>33.357.693,10</b>

Il y a lieu de souligner que les articles 20 à 26 de la loi modifiée du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 prévoient des exceptions de non-compensation en fin d'exercice des recettes et dépenses pour ordre.

Pour certains articles du budget pour ordre, si le solde accuse un excédent à la clôture de l'exercice, la loi budgétaire dispose donc que celui-ci peut être reporté à l'exercice suivant. La Cour a cependant constaté que notamment les articles 6, 19, 20, 30, 44, 48, 50, 52 et 54 repris au tableau ci-avant ne sont pas revêtus de ce caractère.

Par ailleurs, au vu du solde cumulé au montant de 33.357.693,10 euros des exercices 1988 à 2005, il convient de relever que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports.

En l'absence des opérations de reports tendant à établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre à la clôture de l'exercice, il coule de source que la régularisation des soldes doit être effectuée au cours d'un exercice ultérieur. Cette procédure n'est pas prévue dans les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

### 1.2 La situation globale de l'exécution du budget 2005

Lors de l'élaboration du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2005, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance en volume du PIB de 3,8%. Au courant de l'année 2005, les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la hausse pour atteindre 4,5% selon le Statec (Note de conjoncture 3-2005), compte tenu de la reprise de la conjoncture au cours de 2004.

Suivant les informations statistiques les plus récentes (Statec conjoncture flash de septembre 2006), l'économie a même connu en 2005 une croissance en volume du PIB légèrement supérieure, à savoir 4,6%.

Le budget voté de l'exercice 2005, tel qu'il fut arrêté par la loi du 21 décembre 2004, a été modifié par:

- la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote;
- la loi du 21 août 2005 modifiant et complétant:
  - a) la loi modifiée du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
  - b) la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005;
- la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006.

Du point de vue budgétaire, ces modifications ont eu pour effet de majorer d'un montant global de 17.732.426 euros le total des dépenses du budget voté de cet exercice.

Par rapport au budget modifié de l'Etat de l'exercice 2005, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2005 peuvent être résumées comme suit:

Tableau 2: Budget et compte 2005

	Budget définitif 2005	Compte général 2005	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
– courantes	6.828.678.030	6.526.443.085,18	-302.234.944,82	- 4,43
– en capital	73.788.700	102.856.956,15	29.068.256,15	+39,39
Total recettes (1)	6.902.466.730	6.629.300.041,33	-273.166.688,67	- 3,96
Dépenses				
– courantes	6.303.088.101	6.430.427.162,25	127.339.061,25	+2,02
– en capital	706.123.637	893.187.179,54	187.063.542,54	+26,49
Total dépenses (2)	7.009.211.738	7.323.614.341,79	314.402.603,79	+4,49
Excédent de dépenses (2) – (1)	106.745.008	694.314.300,46	587.569.292,46	

Au niveau des recettes courantes, la moins-value de 4,43% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes:

Impôts directs	221.172.727,39
Impôts indirects	3.654.719,88
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	464.414,02
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	103.546,71
Remboursements de dépenses	840.996,89
Douanes et accises	-82.496.821,43
Impôts, droits et taxes	-422.216.021,88
Recettes domaniales	11.573.539,80
Recettes d'exploitation et autres	431.859,02
Remboursements	-372.695,84
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	-7.249.605,26
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	-7.206.386,55
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	944.740,54
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières	54.305,69
Recettes versées par les comptables extraordinaires	5.133.814,87
Participations de l'Etat dans les sociétés de droit privé	15.283.764,28
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	-395.308,26
Recettes d'exploitation	-27.511.861,54
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie	-14.444.673,15
<b>Total</b>	<b>-302.234.944,82</b>

Les recettes en capital affichent de leur côté une forte augmentation en pourcentage (+ 39,39%), mais moins prononcée en valeur absolue (+ 29,1 millions d'euros). Ceci s'explique entre autres par des recettes résultant de la vente de participations de l'Etat pour un montant de +/- 30 millions d'euros.

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 4,49% le total des dépenses projetées pour 2005. Cet écart correspond à 314,4 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 4, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 164.282.319,83 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 106.013.420,44 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 80.676.000 euros);
- aux transferts de revenus à l'étranger (+ 12.209.581,52 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 11.750.902,41 euros);
- aux salaires et charges sociales (+ 11.144.763,11 euros).

Comparée au compte 2004, la progression des dépenses courantes et en capital a été supérieure de 434,5 millions d'euros, soit 6,31% (tableau 6).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2005 un écart de 127.339.061,25 euros. De ce fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés. En 2005, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 26,49% ou de 187,1 millions d'euros.

Finalement, la Cour des comptes reproduit ci-après le détail des variations des recettes et des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2005 avec le compte 2005 et, d'autre part, le compte 2004 avec le compte 2005 selon la classification économique.

Tableau 3: Recettes budget 2005 et compte 2005

Code	Classes des comptes	Budget 2005	Compte 2005	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	21 952 800	9 830 289,23	-12 122 510,77	-55,22
11	Remboursements de dépenses de personnel	17 422 400	20 469 523,59	3 047 123,59	17,49
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1 150 355	573 186,84	-577 168,16	-50,17
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1 965 100	1 568 591,85	-396 508,15	-20,18
16	Vente de biens non durables et de services	87 914 790	99 001 763,93	11 086 973,93	12,61
17	Vente de biens militaires durables	200	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créances	75 000 000	47 366 246,12	-27 633 753,88	-36,85
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	58 731 140	74 282 622,63	15 551 482,63	26,48
29	Intérêts imputés en crédit	100 000	211 526,58	111 526,58	111,53
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3 454 200	3 318 842,92	-135 357,08	-3,92
36	Impôts indirects et prélèvements	3 312 227 658	2 813 571 457,07	-498 656 200,93	-15,06
37	Impôts directs	3 205 720 000	3 426 892 727,39	221 172 727,39	6,90
38	Autres transferts de revenus	23 024 500	27 174 876,34	4 150 376,34	18,03
39	Transfert de revenus à l'étranger	10 490 887	7 800 513,83	-2 690 373,17	-25,64
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	7 552 000	939 359,08	-6 612 640,92	-87,56
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	10 120 000	12 699 203,49	2 579 203,49	25,49
56	Impôts en capital	45 000 100	44 057 045,88	-943 054,12	-2,10
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	20 000	21 085,03	1 085,03	5,43
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	4 320 100	6 444 701,21	2 124 601,21	49,18
59	Transferts en capital à l'étranger	8 150 000	864 873,74	-7 285 126,26	-89,39
76	Vente de terrains et bâtiments	7 000 000	1 905 346,61	-5 094 653,39	-72,78
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	150 000	273 095,40	123 095,40	82,06
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions et institutions financières	1 000 000	29 950 685,12	28 950 685,12	2 895,07
96	Produits des emprunts publics consolidés	300	82 477,45	82 177,45	27 392,48
<b>Total</b>		<b>6 902 466 730</b>	<b>6 629 300 041,33</b>	<b>-273 166 688,67</b>	<b>-3,96</b>

Tableau 4: Dépenses budget 2005 et compte 2005

Code	Classes de comptes	Budget 2005	Compte 2005	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	37 761 354,00	45 094 761,59	7 333 407,59	19,42
11	Salaires et charges sociales	1 333 618 661,00	1 344 763 424,11	11 144 763,11	0,84
12	Achat de biens non durables et de services	402 287 742,00	378 766 154,54	-23 521 587,46	-5,85
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	19 546 544,00	20 606 833,21	1 060 289,21	5,42
21	Intérêts de la dette publique	25 934 000,00	25 934 000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	601 000,00	1 233 150,49	632 150,49	105,18
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6 644 700,00	5 483 672,67	-1 161 027,33	-17,47
31	Subventions d'exploitation	275 187 924,00	271 206 776,33	-3 981 147,67	-1,45
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	166 461 484,00	166 590 020,54	128 536,54	0,08
33	Transferts de revenus aux administrations privées	330 139 337,00	321 886 661,41	-8 252 675,59	-2,50
34	Transferts de revenus aux ménages	246 315 103,00	245 982 571,13	-332 531,87	-0,14
35	Transferts de revenus à l'étranger	68 696 914,00	80 906 495,52	12 209 581,52	17,77
36	Impôts indirects et „prélèvements“	300,00	0,00	-300,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	350 000,00	487 191,40	137 191,40	39,20
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	9 113 219,00	8 708 682,88	-404 536,12	-4,44
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2 366 037 938,00	2 472 051 358,44	106 013 420,44	4,48
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	89 562 958,00	87 438 532,41	-2 124 425,59	-2,37
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	44 944 494,00	46 964 534,34	2 020 040,34	4,49
51	Transferts de capitaux aux entreprises	64 256 526,00	53 879 494,13	-10 377 031,87	-16,15
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	8 164 982,00	5 160 020,87	-3 004 961,13	-36,80
53	Transferts de capitaux aux ménages	55 550 244,00	45 872 136,61	-9 678 107,39	-17,42
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7 707 124,00	7 332 937,55	-374 186,45	-4,86
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1 115 521,00	1 419 444,28	303 923,28	27,24
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	31 123 629,00	30 180 281,73	-943 347,27	-3,03
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	1 055 000,00	3 027 084,61	1 972 084,61	186,93
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	26 275 000,00	38 025 902,41	11 750 902,41	44,72
72	Construction de bâtiments	57 418 300,00	56 326 556,52	-1 091 743,48	-1,90
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	88 730 640,00	74 081 369,63	-14 649 270,37	-16,51
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	64 972 571,00	58 024 406,84	-6 948 164,16	-10,69

Code	Classes de comptes	Budget 2005	Compte 2005	Différence montant	Différence %
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	251 200,00	1 950 000,00	1 698 800,00	676,27
83	Octrois de crédits aux ménages	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	15 275 400,00	15 159 636,77	-115 763,23	-0,76
91	Remboursement de la dette publique	5 000 000,00	85 676 000,00	80 676 000,00	1 613,52
93	Dotations de fonds de réserve	1 159 061 929,00	1 323 344 248,83	164 282 319,83	14,17
<b>Total</b>		<b>7 009 211 738,00</b>	<b>7 323 614 341,79</b>	<b>314 402 603,79</b>	<b>4,49</b>

Tableau 5: Recettes compte 2004 et compte 2005

Code	Classes de comptes	Compte 2004	Compte 2005	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	19 553 594,79	9 830 289,23	-9 723 305,56	-49,73
11	Remboursements de dépenses de personnel	21 926 781,28	20 469 523,59	-1 457 257,69	-6,65
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1 053 960,48	573 186,84	-480 773,64	-45,62
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1 767 834,79	1 568 591,85	-199 242,94	-11,27
16	Vente de biens non durables et de services	91 607 477,60	99 001 763,93	7 394 286,33	8,07
17	Vente de biens militaires durables	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Intérêts de créance	67 805 424,42	47 366 246,12	-20 439 178,30	-30,14
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	69 041 783,72	74 282 622,63	5 240 838,91	7,59
29	Intérêts imputés en crédit	1 576 973,65	211 526,58	-1 365 447,07	-86,59
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3 126 604,85	3 318 842,92	192 238,07	6,15
36	Impôts indirects et prélèvements	3 210 280 470,36	2 813 571 457,07	-396 709 013,29	-12,36
37	Impôts directs	3 079 947 779,60	3 426 892 727,39	346 944 947,79	11,26
38	Autres transferts de revenus	36 931 171,49	27 174 876,34	-9 756 295,15	-26,42
39	Transferts de revenus à l'étranger	7 281 187,54	7 800 513,83	519 326,29	7,13
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	8 435 587,23	939 359,08	-7 496 228,15	-88,86
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12 843 985,35	12 699 203,49	-144 781,86	-1,13
56	Impôts en capital	39 682 263,43	44 057 045,88	4 374 782,45	11,02
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	198 132,34	21 085,03	-177 047,31	-89,36
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	323 613,39	6 444 701,21	6 121 087,82	1 891,48

Code	Classes de comptes	Compte 2004	Compte 2005	Différence montant	Différence %
59	Transferts en capital à l'étranger	71 532,50	864 873,74	793 341,24	1 109,06
76	Vente de terrains et bâtiments	60 962 248,51	1 905 346,61	-59 056 901,90	-96,87
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	290 887,98	273 095,40	-17 792,58	-6,12
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions et institutions financières	0,00	29 950 685,12	29 950 685,12	0,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	82 477,45	82 477,45	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>6 734 791 772,75</b>	<b>6 629 300 041,33</b>	<b>-105 491 731,42</b>	<b>-1,57</b>

Tableau 6: Dépenses compte 2004 et compte 2005

Code	Classes de comptes	Compte 2004	Compte 2005	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	46 532 864,97	45 094 761,59	-1 438 103,38	-3,09
11	Salaires et charges sociales	1 259 487 691,37	1 344 763 424,11	85 275 732,74	6,77
12	Achat de biens non durables et de services	338 714 063,00	378 766 154,54	40 052 091,54	11,82
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	19 428 235,49	20 606 833,21	1 178 597,72	6,07
21	Intérêts de la dette publique	27 854 000,00	25 934 000,00	-1 920 000,00	-6,89
23	Intérêts imputés en débit	2 917 207,90	1 233 150,49	-1 684 057,41	-57,73
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	4 522 685,03	5 483 672,67	960 987,64	21,25
31	Subventions d'exploitation	255 308 639,60	271 206 776,33	15 898 136,73	6,23
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	151 593 361,09	166 590 020,54	14 996 659,45	9,89
33	Transferts de revenus aux administrations privées	285 143 088,97	321 886 661,41	36 743 572,44	12,89
34	Transferts de revenus aux ménages	228 758 613,41	245 982 571,13	17 223 957,72	7,53
35	Transferts de revenus à l'étranger	62 632 105,11	80 906 495,52	18 274 390,41	29,18
36	Impôts indirects et „prélèvements“	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	412 214,00	487 191,40	74 977,40	18,19
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8 524 857,75	8 708 682,88	183 825,13	2,16
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2 285 436 709,34	2 472 051 358,44	186 614 649,10	8,17
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	102 367 489,80	87 438 532,41	-14 928 957,39	-14,58
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	44 884 694,98	46 964 534,34	2 079 839,36	4,63
51	Transferts de capitaux aux entreprises	48 368 214,29	53 879 494,13	5 511 279,84	11,39

Code	Classes de comptes	Compte 2004	Compte 2005	Différence montant	Différence %
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	6 399 519,11	5 160 020,87	-1 239 498,24	-19,37
53	Transferts de capitaux aux ménages	52 012 882,39	45 872 136,61	-6 140 745,78	-11,81
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7 435 722,95	7 332 937,55	-102 785,40	-1,38
61	Transferts en capital à l'administration centrale	38 500,00	0,00	-38 500,00	-100,00
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1 199 156,22	1 419 444,28	220 288,06	18,37
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	24 476 133,93	30 180 281,73	5 704 147,80	23,30
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11 731 384,34	3 027 084,61	-8 704 299,73	-74,20
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	76 685 059,37	38 025 902,41	-38 659 156,96	-50,41
72	Construction de bâtiments	53 515 435,11	56 326 556,52	2 811 121,41	5,25
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	73 506 708,96	74 081 369,63	574 660,67	0,78
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	69 170 271,30	58 024 406,84	-11 145 864,46	-16,11
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4 973 094,00	1 950 000,00	-3 023 094,00	-60,79
83	Octrois de crédits aux ménages	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16 410 946,93	15 159 636,77	-1 251 310,16	-7,62
91	Remboursement de la dette publique	80 000 000,00	85 676 000,00	5 676 000,00	7,10
93	Dotations de fonds de réserve	1 238 589 605,01	1 323 344 248,83	84 754 643,82	6,84
<b>Total</b>		<b>6 889 081 155,72</b>	<b>7 323 614 341,79</b>	<b>434 533 186,07</b>	<b>6,31</b>

### 1.3 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la procédure de l'affectation des plus-values de recettes budgétaires ainsi que la situation des fonds spéciaux telle qu'elle se présente pour l'exercice 2005.

#### 1.3.1 Affectation de l'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2003

La loi du 23 décembre 2005 relative à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2003 prévoit une alimentation supplémentaire de l'ordre de 79 millions d'euros en faveur des fonds spéciaux suivants:

- Fonds pour l'emploi: 40 millions €
- Fonds de la dette publique: 39 millions €

A l'instar de la procédure préconisée pour l'exercice 2002, l'intégralité de l'excédent des recettes de 2003 a été imputée rétroactivement au crédit des différents fonds spéciaux de l'exercice correspondant, à savoir 2003.

Comme relevé dans le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004, cette manière de procéder est critiquable d'un point de vue légal.

En effet, la loi d'affectation des plus-values de recettes budgétaires a été votée à la fin de l'exercice 2005, donc après la clôture légale de l'exercice budgétaire 2003. Les ordonnances de paiement y rela-



tives ont été liquidées en février 2006, donc pendant la période complémentaire de l'exercice budgétaire 2005.

La loi du 23 décembre 2005 précitée n'ayant pas prévu de dérogation, la procédure d'affectation des plus-values de 2003 n'a ainsi pas respecté les dispositions légales régissant la clôture de l'exercice budgétaire. Ces 79 millions d'euros auraient dû être portés en recette aux fonds spéciaux pour l'exercice 2005. Les avoirs des fonds spéciaux au 1er janvier 2005 repris au tableau suivant tiennent compte de cette alimentation supplémentaire.

### 1.3.2 Situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Aux termes de l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les départements ministériels sont invités à „communiquer à la fin de chaque trimestre à l'inspection des finances un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence“. Dans ce contexte, la Cour des comptes tient à rappeler que sa demande en vue d'obtenir communication des relevés indiqués à l'article 77 susmentionné, telle que transmise par lettre du 30 janvier 2006 au ministre des Finances, est restée sans suites jusqu'à ce jour.

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2005. Il en ressort que les dépenses dépassent les recettes de quelque 610 millions d'euros.

Tableau 7: Evolution des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 1.1.2005	Aliment. budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2005
Fonds de la coopération au développement	10.018.358	113.250.130	121.003.619	128.485.315	2.536.662
Fonds d'équipement militaire	8.828.141	22.000.000	22.000.000	12.830.000	17.998.141
Fonds pour les monuments historiques	6.272.740	10.000.000	10.000.000	15.020.246	1.252.494
Fonds de réserve pour la crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	207.804.446	125.110.000	125.110.000	182.865.374	150.049.072
Fonds de pension	759.835	275.548.963	378.510.943	378.161.903	1.108.875
Fonds communal de dotation financière	0	483.455.948	483.455.948	483.455.948	0
Fonds de la pêche	499.191	78.865	78.865	192.129	385.927
Fonds cynégétique	521.645	32.079	32.079	0	553.724
Fonds pour la gestion de l'eau	115.463.316	10.000.000	10.000.000	35.259.506	90.203.810
Fonds des eaux frontalières	1.478.667	76.000	76.000	207.564	1.347.103
Fonds d'équipement sportif national	30.706.434	23.500.000	23.500.000	28.804.626	25.401.808
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	160.948.893	53.287.500	53.287.500	69.234.032	145.002.361
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	379.416	50.000	53.361	36.202	396.574
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	66.311.375	6.500.000	6.500.000	10.936.495	61.874.881
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	280.205.990	41.651.000	41.651.000	120.979.940	200.877.050
Fonds de la chasse	1	355.985	355.985	355.986	0

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Avoirs au 1.1.2005</i>	<i>Aliment. budgétaire</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Avoirs au 31.12.2005</i>
Fonds pour la protection de l'environnement	61.374.313	4.500.000	4.500.000	13.987.429	51.886.884
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	0	5.000.000	5.000.000	2.034.647	2.965.353
Fonds pour l'emploi	87.125.093	103.065.039	274.445.327	356.917.673	4.652.747
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	16.966.944	26.000.000	32.805.748	31.854.752	17.917.941
Fonds d'investissements publics administratifs	201.676.067	101.000.000	101.000.000	195.683.223	106.992.844
Fonds d'investissements publics scolaires	255.211.558	45.000.000	45.000.000	73.900.603	226.310.955
Fonds des routes	62.629.916	36.000.000	36.530.903	98.096.634	1.064.185
Fonds du rail	128.816.368	102.000.000	163.524.304	246.876.291	45.464.381
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	50.009.863	5.000.000	5.000.000	26.974.712	28.035.151
Fonds pour la loi de garantie	149.241.878	2.000.000	8.335.341	50.126.535	107.450.684
Fonds pour la promotion touristique	7.080	7.000.000	7.000.000	5.934.707	1.072.372
Fonds pour la réforme communale	61.973	200.000	200.000	0	261.973
Fonds social culturel	2.280	540.000	540.000	538.424	3.856
<b>Total</b>	<b>1.925.037.254</b>	<b>1.602.201.509</b>	<b>1.959.496.922</b>	<b>2.569.750.895</b>	<b>1.314.783.282</b>
<b>Différence entre recettes et dépenses:</b>				<b>-610.253.973</b>	

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une diminution de 31,70% est à constater au courant de l'exercice 2005, à savoir:

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2005: 1.925.037.254 €
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2005: 1.314.783.282 €
- diminution des avoirs des fonds spéciaux: 610.253.973 €

Par rapport aux projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2005, cette diminution est moins prononcée que prévue, alors que le projet de budget 2005 tablait sur une diminution de 36,37%. Ceci s'explique par le fait que, d'une part, les recettes des fonds spéciaux ont été légèrement plus importantes et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été moins prononcée que projetée en 2005.

Finalement, il échet de constater que le compte général de l'Etat reproduit la situation globale de chaque fonds spécial en se limitant à représenter le total des recettes, des dépenses et des avoirs. Aucune information n'est cependant fournie concernant les projets particuliers inscrits en tant que tels.

Il y a lieu de rappeler que le volume I du projet de budget de l'Etat contient des annexes renseignant de manière plus détaillée sur la situation des fonds spéciaux de l'Etat. Le volume II du projet de budget se consacre exclusivement au programme pluriannuel des dépenses en capital.

Afin de permettre une analyse plus approfondie des fonds spéciaux au niveau du compte général, la Cour réitère sa recommandation de son rapport général de l'exercice 2004 et propose d'inclure des explications plus détaillées concernant les projets particuliers des différents fonds spéciaux dans le projet de loi portant règlement du compte général.

#### 1.3.2.1 Evolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

L'annexe 1 de chaque projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat présente la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat. D'après les projets de budget de 2005 et 2006,

les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2005 ont été les suivantes:

- recettes 2005 des fonds spéciaux (projet de budget 2005): 1.937.857.379 €
- recettes 2005 des fonds spéciaux (projet de budget 2006): 1.936.626.145 €
- recettes 2005 des fonds spéciaux (compte général 2005): 1.959.496.922 €

Supérieures de 1,12% par rapport au projet de budget 2005, les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2005 avoisinent les prévisions budgétaires.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives de divers fonds spéciaux de l'Etat en 2005.

Tableau 8: Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2005 (projet de budget 2005)	Recettes 2005 (compte général 2005)	Variation compte général 2005/projet 2005	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	111.900.000	121.003.619	9.103.619	8,14%
Fonds d'équipement militaire	22.000.000	22.000.000	0	0,00%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds de réserve pour la crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	44.434.000	125.110.000	80.676.000	181,56%
Fonds de pension	351.386.000	378.510.943	27.124.943	7,72%
Fonds communal de dotation financière	513.162.100	483.455.947	-29.706.152	-5,79%
Fonds de la pêche	78.865	78.865	0	0,00%
Fonds cynégétique	32.079	32.079	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds des eaux frontalières	76.000	76.000	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	23.500.000	23.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	53.287.500	53.287.500	0	0,00%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	50.000	53.361	3.361	6,72%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	6.500.000	6.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	37.000.000	41.651.000	4.651.000	12,57%
Fonds de la chasse	355.985	355.985	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	4.500.000	4.500.000	0	0,00%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	0	5.000.000	5.000.000	-
Fonds pour l'emploi	285.602.000	274.445.327	-11.156.673	-3,91%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	20.000.000	32.805.748	12.805.748	64,03%
Fonds d'investissements publics administratifs	10.000.000	101.000.000	91.000.000	910,00%
Fonds d'investissements publics scolaires	45.000.000	45.000.000	0	0,00%

Désignation du Fonds	Recettes 2005 (projet de budget 2005)	Recettes 2005 (compte général 2005)	Variation compte général 2005/projet 2005	
			en euros	en %
Fonds des routes	110.000.000	36.530.903	-73.469.097	-66,79%
Fonds du rail	258.617.000	163.524.304	-95.092.696	-36,77%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	5.000.000	5.000.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	7.975.750	8.335.341	359.591	4,51%
Fonds pour la promotion touristique	7.000.000	7.000.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	100.000	200.000	100.000	100,00%
Fonds social culturel	300.000	540.000	240.000	80,00%
<b>Total</b>	<b>1.937.857.379</b>	<b>1.959.496.922</b>	<b>21.639.543</b>	<b>1,12%</b>

### 1.3.2.2 Evolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2005 et 2006 contiennent également des projections concernant les dépenses annuelles des fonds spéciaux pour l'exercice 2005, à savoir:

- dépenses 2005 des fonds spéciaux (projet de budget 2005): 2.638.057.680 €
- dépenses 2005 des fonds spéciaux (projet de budget 2006): 2.456.570.806 €
- dépenses 2005 des fonds spéciaux (compte général 2005): 2.569.750.895 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue (la variation des dépenses entre le projet de budget 2005 et le compte général 2005 étant de -2,59%).

Le tableau ci-après représente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2005.

Tableau 9: Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2005 (projet de budget 2005)	Dépenses 2005 (compte général 2005)	Variation compte général 2005/projet 2005	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	121.901.000	128.485.315	6.584.315	5,40%
Fonds d'équipement militaire	21.730.444	12.830.000	-8.900.444	-40,96%
Fonds pour les monuments historiques	14.101.000	15.020.246	919.246	6,52%
Fonds de réserve pour la crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	188.917.266	182.865.374	-6.051.892	-3,20%
Fonds de pension	351.500.000	378.161.903	26.661.903	7,59%
Fonds communal de dotation financière	513.162.100	483.455.948	-29.706.152	-5,79%
Fonds de la pêche	245.500	192.129	-53.371	-21,74%
Fonds cynégétique	20.000	0	-20.000	-100,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	35.000.000	35.259.506	259.506	0,74%
Fonds des eaux frontalières	123.500	207.564	84.064	68,07%
Fonds d'équipement sportif national	23.500.000	28.804.626	5.304.626	22,57%
Fonds pour le financement des infra- structures sociofamiliales	121.913.730	69.234.032	-52.679.698	-43,21%

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Dépenses 2005 (projet de budget 2005)</i>	<i>Dépenses 2005 (compte général 2005)</i>	<i>Variation compte général 2005/projet 2005</i>	
			<i>en euros</i>	<i>en %</i>
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	50.000	36.202	-13.798	-27,60%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	14.754.762	10.936.495	-3.818.267	-25,88%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	104.900.000	120.979.940	16.079.940	15,33%
Fonds de la chasse	320.000	355.986	35.986	11,25%
Fonds pour la protection de l'environnement	14.080.086	13.987.429	-92.657	-0,66%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	0	2.034.647	2.034.647	-
Fonds pour l'emploi	337.690.240	356.917.673	19.227.433	5,69%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	32.192.588	31.854.752	-337.836	-1,05%
Fonds d'investissements publics administratifs	119.297.928	195.683.223	76.385.295	64,03%
Fonds d'investissements publics scolaires	104.545.309	73.900.603	-30.644.706	-29,31%
Fonds des routes	141.195.000	98.096.634	-43.098.366	-30,52%
Fonds du rail	272.924.000	246.876.291	-26.047.709	-9,54%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	40.000.000	26.974.712	-13.025.288	-32,56%
Fonds pour la loi de garantie	56.743.227	50.126.535	-6.616.692	-11,66%
Fonds pour la promotion touristique	7.250.000	5.934.707	-1.315.293	-18,14%
Fonds pour la réforme communale	0	0	0	-
Fonds social culturel	0	538.424	538.424	-
<b>Total</b>	<b>2.638.057.680</b>	<b>2.569.750.895</b>	<b>-68.306.785</b>	<b>-2,59%</b>

### 1.3.3 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP

Afin de valider les chiffres du compte général de l'exercice 2005, la Cour a fait des recherches au niveau du système comptable de l'Etat, c.-à-d. sur le logiciel SAP.

Au niveau des dépenses et des recettes, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données du logiciel SAP. Par contre, à la date du 1er janvier 2005, il existe des différences concernant les avoirs de quatre fonds spéciaux, à savoir:

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2005		Différence	Commentaire
	Source			
	Cpte général	SAP		
Fonds pour les monuments historiques	6.272.739,71	3.069.482,38	3.203.257,33	Erreurs au niveau des reports des avoirs 2002 à 2003 et 2004 à 2005
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	160.948.893,27	140.616.539,00	20.332.354,29	Erreurs au niveau des reports des avoirs 2003 à 2004 et 2004 à 2005 + Non-prise en compte des plus-values de 2001 (20 millions €)
Fonds des routes	62.629.915,68	62.213.748,65	416.167,03	Erreurs au niveau des reports des avoirs 2002 à 2003, 2003 à 2004 et 2004 à 2005
Fonds social culturel	2.280,49	596,93	1.683,56	Erreur au niveau des reports des avoirs 2004 à 2005

Les problèmes relevés résultent essentiellement de deux types d'erreurs, soit d'une non-prise en compte des plus-values de recettes budgétaires, soit d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant.

Les problèmes de report concernant le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales et le Fonds des routes ont déjà été signalés dans le rapport de la Cour concernant le compte général de 2004.

Par contre, les différences constatées au niveau du rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004 et concernant le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières, le Fonds pour l'emploi, le Fonds d'investissements publics scolaires, le Fonds du rail et le Fonds pour la loi de garantie ont été corrigées.

La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005.

#### 1.4 L'exécution du budget des dépenses

Les chiffres repris dans le présent chapitre ont été communiqués par la Direction du contrôle financier (DCF) qui assure le contrôle a priori des dépenses de l'Etat en vertu notamment de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au cours de l'exercice budgétaire 2005, les contrôleurs financiers ont validé 249.296 opérations (259.309 opérations en 2004) dont 35.556 engagements et 213.740 ordonnances. Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est bien entendu plus élevé; pour l'exercice 2005, il s'élève au total à 492.099 paiements (473.302 paiements en 2004) représentant un montant ordonnancé de 13.229.657.375 euros (12.882.263.148 euros en 2004).

Ce montant dépasse à première vue significativement le total du budget voté. Or, le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

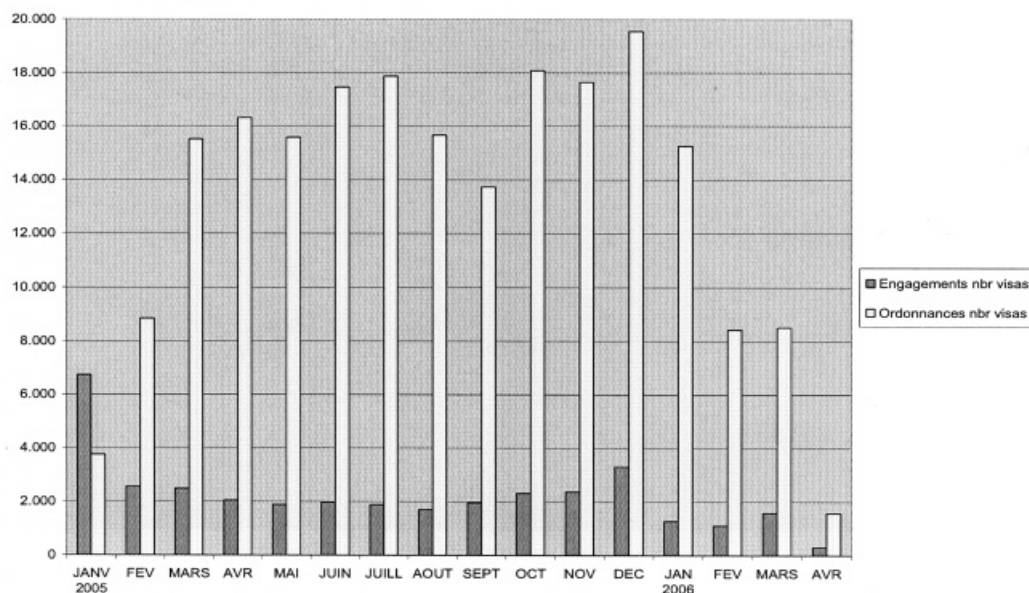
Le total du montant engagé au cours de l'exercice 2005 s'élève à 21.719.466.212 euros (22.686.999.252 euros en 2004). Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor et du Budget, de tout montant qui leur semble justifié.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent un aperçu du nombre des engagements et des ordonnances émis au cours des différents mois de l'exercice, y compris ceux de la période complémentaire.

Tableau 10: Engagements et ordonnances – nombre de visas et de pièces

Mois	Engagements			Ordonnances		
	Nbre visas	Nbre pièces	Montant engagements	Nbre visas	Nbre pièces	Montant ordonnances
Budget 2005						
Janvier 2005	6.723	6.804	10.989.381.598	3.744	9.527	1.199.618.978
Février	2.558	2.585	1.173.222.848	8.847	18.502	579.399.159
Mars	2.488	2.514	493.382.308	15.505	32.553	641.810.256
Avril	2.057	2.091	317.188.273	16.314	37.352	600.238.495
Mai	1.889	1.926	214.518.092	15.574	33.704	729.243.744
Juin	1.974	1.982	277.185.466	17.462	42.729	836.070.617
Juillet	1.890	1.912	386.474.340	17.864	36.240	870.596.675
Août	1.704	1.828	160.082.691	15.664	34.156	517.114.122
Septembre	1.963	2.166	252.289.665	13.725	42.231	582.961.456
Octobre	2.322	2.365	243.778.475	18.085	41.372	1.201.754.155
Novembre	2.380	2.401	556.522.247	17.641	38.241	459.238.640
Décembre	3.304	3.351	514.338.446	19.550	41.344	351.115.248
Janvier 2006	1.279	1.306	1.044.226.338	15.250	33.904	1.375.861.135
Février	1.114	1.144	456.395.246	8.428	25.781	677.695.328
Mars	1.591	1.598	4.502.534.760	8.510	21.568	2.065.699.518
Avril	320	327	137.945.419	1.577	2.895	541.249.849
<b>Total</b>	<b>35.556</b>	<b>36.300</b>	<b>21.719.466.212</b>	<b>213.740</b>	<b>492.099</b>	<b>13.229.657.375</b>

Graphique 1: Nombre d'engagements et d'ordonnances



Les tableaux qui suivent renseignent sur le total du nombre de pièces et des montants engagés, voire ordonnancés après la clôture légale de l'exercice 2005, qui est fixée au 31 décembre 2005 pour les engagements et, en principe, au 31 mars 2006 pour les ordonnancements.

Selon la DCF, les opérations en matière d'engagement concernent des modifications d'engagements autorisés avant le 31 décembre 2005. Ces modifications seraient nécessaires pour permettre à l'ordonnateur d'ajuster l'engagement au montant de la créance à payer.

La saisie d'un nouvel engagement au-delà du 31 décembre 2005 est par contre subordonnée à une demande écrite auprès du ministre du Trésor et du Budget, qui de cas en cas autorise la saisie des engagements en question.

Notons que la loi budgétaire pour l'exercice 2005 a prévu à son article 37 une disposition visant à allonger au titre de l'exercice 2005 la période complémentaire d'un mois. Ainsi, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Tableau 11: Montants engagés de janvier à avril 2006

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces engagées (36.300)	Montants engagés	% par rapport au montant total engagements (21.719.466.212)
Janvier	1.306	3,60%	1.044.226.338	4,81%
Février	1.144	3,15%	456.395.246	2,10%
Mars	1.598	4,40%	4.502.534.760	20,73%
Avril	327	0,90%	137.945.419	0,64%
<b>Total</b>	<b>4.375</b>	<b>12,05%</b>	<b>6.141.101.763</b>	<b>28,27%</b>

Tableau 12: Montants ordonnancés en avril 2006

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces ordonnancées (492.099)	Montants ordonnancés	% par rapport au montant total ordonnances (13.229.657.375)
Avril	2.895	0,59%	541.249.849	4,09%

Aux termes de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le contrôleur financier est appelé à procéder à un contrôle de l'engagement et de l'ordonnement de toutes les dépenses ayant pour objet de constater:

- la disponibilité des crédits;
- l'exactitude de l'imputation budgétaire et comptable;
- la conformité de la dépense aux lois, règlements, conventions et décisions gouvernementales ou ministérielles afférentes;
- la régularité des pièces justificatives;
- l'exécution correcte des contrôles internes par l'administration et le respect des procédures.

D'après l'article 55 (2) de la même loi, le contrôleur financier refuse son visa à l'égard d'une proposition d'engagement si à son avis les conditions prévues à l'article 24 ne sont pas remplies.

Au cours de l'exercice budgétaire 2005, l'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par 424 refus de visa (458 refus de visa en 2004). Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 65 refus ont été réitérés par la DCF (90 refus réitérés en 2004). Finalement, 32 décisions de passer outre au refus de visa ont été prises par arrêtés motivés des ministres des départements ordonnateurs (46 décisions de passer outre en 2004).

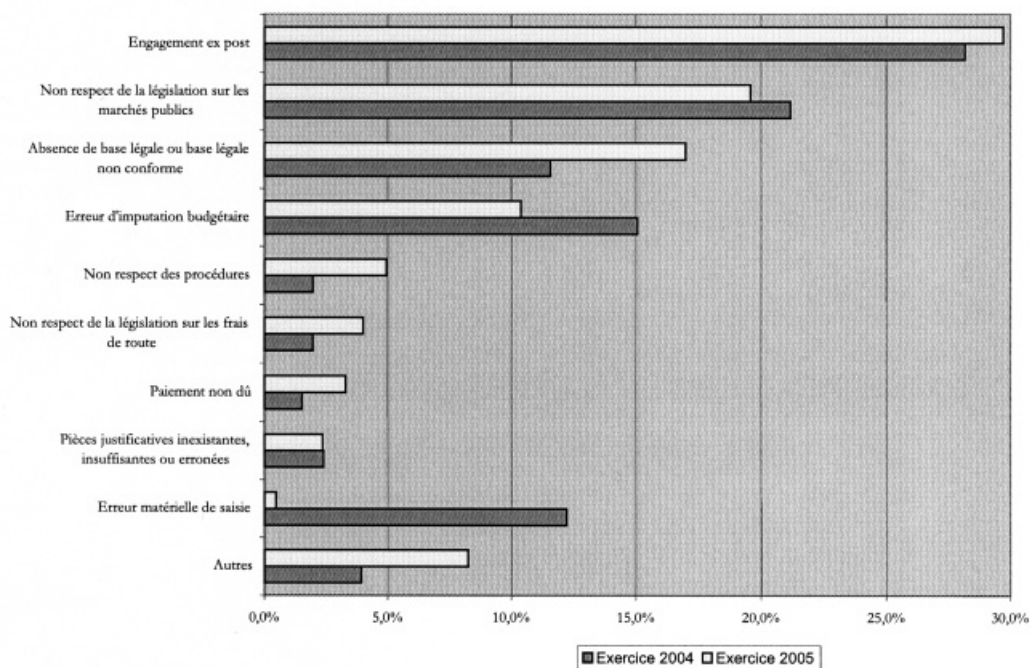
La répartition des refus de visa en fonction du motif du refus est présentée au tableau ci-dessous.



Tableau 13: Refus de visa en fonction du motif de refus

Motif de refus de visa	Exercice 2004		Exercice 2005	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Engagement ex post	129	28,2%	126	29,7%
Non-respect de la législation sur les marchés publics	97	21,2%	83	19,6%
Erreur d'imputation budgétaire	53	11,6%	44	10,4%
Absence de base légale ou base légale non conforme	69	15,1%	72	17,0%
Non-respect de la législation sur les frais de route	18	3,9%	17	4,0%
Non-respect des procédures	9	2,0%	21	5,0%
Pièces justificatives inexistantes, insuffisantes ou erronées	9	2,0%	10	2,4%
Erreur matérielle de saisie	7	1,5%	2	0,5%
Paiement non dû	11	2,4%	14	3,3%
Autres	56	12,2%	35	8,3%
<b>Total</b>	<b>458</b>	<b>100,0%</b>	<b>424</b>	<b>100,00%</b>

Graphique 2: Refus de visa – répartition en %



Lorsqu'en cas de refus de visa, l'ordonnateur veut maintenir la proposition d'engagement ou l'ordonnance de paiement, il transmet ses observations au contrôleur financier qui accorde ou refuse son visa dans un délai de six jours ouvrables à partir du jour de la réception de ces observations. Si le contrôleur financier réitère son refus, le ministre du département ordonnateur peut, par un arrêté motivé, passer outre au refus de visa.

Le tableau ci-après reprend par ministère le nombre de premiers refus, de deuxième refus et de décisions de passer outre aux refus de visa.

Tableau 14: Refus de visa par ministère

Ministère		1er refus	2ème refus	Passer outre	dont dépenses personnel
00	Etat	22	3	1	0
01	Affaires étrangères et Immigration	61	2	0	0
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	44	6	4	0
04/05/06	Finances	3	0	0	0
07	Justice	18	6	0	0
08	Fonction publique et Réforme adm.	53	10	6	1
09	Intérieur et Aménagement du territoire	5	0	0	0
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	35	4	1	0
12/13	Famille et Intégration	26	1	0	0
14	Santé	14	0	0	0
15	Environnement	6	1	0	0
16	Travail et Emploi	23	1	2	0
17/18	Sécurité sociale	0	0	0	0
19	Agriculture, Viticulture et Développement rural	27	9	5	0
20	Economie et Commerce extér.	3	0	0	0
21	Classes moyennes, Tourisme et Logement	2	0	0	0
22	Travaux publics	75	22	13	0
23	Transports	5	0	0	0
24	Egalité des chances	2	0	0	0
<b>Total</b>		424	65	32	1

Au cours de l'exercice 2005, les ordonnateurs ont recouru à 32 reprises à la possibilité de passer outre au refus de visa et ce pour les dépenses ci-après:

Tableau 15: Refus de visa ayant fait l'objet d'une décision de passer outre

Engagement ex post	14
Marchés publics	13
Indemnités de formation	2
Contrat de travail	1
Manquement de procédure administrative	1
Rémunérations du personnel de l'Etat	1
<b>Total</b>	<b>32</b>

Bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer outre au refus de visa, il reste à noter que 41 dossiers de l'exercice budgétaire 2005 n'ont pas été clôturés.

Tableau 16: Dossiers non clôturés

<i>Ministère</i>		<i>Dossiers non clôturés</i>
00	Etat	1
01	Affaires étrangères et Immigration	4
07	Justice	3
08	Fonction publique et Réforme administrative	1
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	4
12/13	Famille et Intégration	5
15	Environnement	1
16	Travail et Emploi	2
19	Agriculture, Viticulture et Développement rural	1
22	Travaux publics	19
<b>Total</b>		<b>41</b>

Il reste finalement à signaler qu'en cas de dossier incomplet (pièce manquante, défaut de signature, erreur matérielle, etc.), le contrôleur financier, plutôt que d'émettre un refus de visa, retourne le dossier à l'ordonnateur, accompagné d'une observation appropriée. D'après les informations de la DCF, le nombre de dossiers retournés pour les dépenses autres que de personnel, est passé de l'ordre de 6.000 en 2002 à 1.500 en 2005 (1.1.2005 au 31.1.2006).

## 2. Considérations particulières

### 2.1 Les transferts de crédits

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2005, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 19.103.904,70 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 17.000.986,89 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des Députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 453 arrêtés de transferts. Dans 106 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

Tableau 17: Les transferts de crédits – Motivation insuffisante

<i>Ministère</i>	<i>Nombre total des arrêtés de transferts</i>	<i>Motivation insuffisante</i>
Ministère d'Etat	16	10
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	42	18
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	70	20
Ministère des Finances	13	0
Ministère des Finances: Trésor et Budget	8	1
Ministère de la Justice	60	6
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	24	9
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	36	6
Ministère de la Famille et de l'Intégration	16	12
Ministère de la Santé	34	3
Ministère de l'Environnement	16	0
Ministère du Travail et de l'Emploi	28	8
Ministère de la Sécurité sociale	19	0
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	26	3
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	11	2
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	9	5
Ministère des Travaux publics	15	0
Ministère des Transports	8	3
Ministère de l'Egalité des chances	2	0
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>106</b>

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2005, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur:

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert;
- les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts égaux ou supérieurs à 25.000 euros;
- les crédits sous-estimés;
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté.

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de quatre ans (comptes généraux 2002 à 2005). Elle a pu se rendre compte que, dans très peu de cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur quatre exercices (voir tableaux ci-dessous). La Cour recommande de reconsidérer l'évaluation de ces crédits pour les exercices budgétaires à venir.

Tableau 18: Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente  
exercices 2002 à 2005

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
<b>10 et 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS</b>						
<b>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>						
2002	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	195 000	50 000,00	243 998,01	48 998,01
2003	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	219 300	114 000,00	333 169,81	113 869,81
2004	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	290 505	120 000,00	409 497,82	118 992,82
<b>10 et 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE*</b>						
<b>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>						
2005	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	463 505	71 197,00	534 510,06	71 005,06

\* Arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des ministères.

Tableau 19: Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente  
exercices 2002 à 2005

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
<b>01 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA COOPÉRATION ET DE LA DÉFENSE</b>						
<b>Section 01.6 – Défense nationale</b>						
2002	01.6.12.352	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Sans distinction d'exercice)	250 000	-144 250,00	70 547,34	179 452,66
2003	01.6.12.352	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Sans distinction d'exercice)	250 000	-188 300,00	54 384,43	195 615,57
2004	01.6.12.352	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Sans distinction d'exercice)	186 500	-78 400,00	104 051,82	82 448,18
<b>01 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION*</b>						
<b>Section 01.6 – Défense nationale</b>						
2005	01.6.12.352	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Sans distinction d'exercice)	150 000	-10 000,00	137 594,93	12 405,07
<b>07 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>						
<b>Section 07.1 – Services judiciaires</b>						
2002	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études	814 000	-65 000,00	25 401,60	788 598,40
2003	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études	800 000	-473 458,00	124 627,16	675 372,84
2004	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	814 000	-141 132,00	177 136,98	636 863,02
2005	07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	675 000	-657 694,00	17 218,38	657 781,62
<b>08 – MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE</b>						
<b>Section 08.3 – Institut National de l'Administration Publique</b>						
2002	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	152 310	-43 000,00	96 741,27	55 568,73
2003	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	179 680	-56 000,00	121 867,64	57 812,36
2004	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	179 390	-53 000,00	103 299,93	76 090,07
2005	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-53 000,00	114 034,00	62 601,00
<b>09 – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</b>						
<b>Section 09.5 – Police grand-ducale</b>						
2002	09.5.12.350	Acquisition de munitions	300 000	-75 000,00	223 778,27	76 221,73
2003	09.5.12.350	Acquisition de munitions	345 000	-200 019,12	144 538,06	200 461,94
2004	09.5.12.350	Acquisition de munitions	270 000	-167 867,00	102 050,43	167 949,57
<b>07 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE*</b>						
<b>Section 07.4 – Police grand-ducale</b>						
2005	07.4.12.350	Acquisition de munitions	200 000	-13 605,00	186 395,00	13 605,00

\* Arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des ministères.

## 2.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2005 s'élève à 548.414.878,39 euros dont 295.183.849,39 euros pour le budget des dépenses courantes et 253.231.029,00 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 527.775.154,37 euros dont 283.223.571,68 euros pour le budget des dépenses courantes et 244.551.582,69 euros pour le budget des dépenses en capital.

<i>Budget</i>	<i>Autorisations</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
• des dépenses courantes	295.183.849,39	283.223.571,68
• des dépenses en capital	253.231.029,00	244.551.582,69
<b>Total</b>	<b>548.414.878,39</b>	<b>527.775.154,37</b>

Le montant des liquidations à charge du **budget des dépenses courantes** et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 „salaires et charges sociales“ s'élève à 65.079.013,61 euros. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à 218.144.558,07 euros.

Au niveau du **budget des dépenses en capital**, 91,63% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent les six articles suivants:

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Paiements effectifs</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
52.5.93.000	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	101.000.000,00	91.000.000,00
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements (Crédit non limitatif)	5.000.000	85.676.000,00	80.676.000,00
52.2.93.000	Alimentation du fonds des routes (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	36.000.000,00	26.000.000,00
35.071.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	18.070.236,79	10.070.236,79
49.1.93.000	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (Crédit non limitatif)	17.000.000	26.000.000,00	9.000.000,00
52.3.10.000	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	8.333.407,59	7.333.407,59

A souligner que 84,51% du montant global de ces dépassements utilisés concernent quatre articles prévus pour l'alimentation de fonds spéciaux:

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Paiements effectifs</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
52.5.93.000	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	101.000.000,00	91.000.000,00
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements (Crédit non limitatif)	5.000.000	85.676.000,00	80.676.000,00
52.2.93.000	Alimentation du fonds des routes (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	36.000.000,00	26.000.000,00
49.1.93.000	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (Crédit non limitatif)	17.000.000	26.000.000,00	9.000.000,00

La Cour a analysé pour l'exercice 2005 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau 32 en annexe). Le contrôle de la Cour n'a pas relevé d'erreurs significatives quant à l'application des dispositions légales en vigueur.

### **2.3 Les restants d'exercices antérieurs**

Les crédits pour restants d'exercices antérieurs sont destinés à la régularisation et au paiement de dépenses engagées au cours d'un exercice antérieur pour lesquelles n'existaient pas de disponibilités budgétaires et dont le règlement est resté en souffrance.



Le montant total des restants d'exercices est généralement connu au moment de l'élaboration du projet de budget. Les sommes liquidées devraient donc correspondre aux crédits votés. La Cour des comptes note toutefois que tel n'est pas le cas pour nombre de départements ministériels. Le tableau qui suit renseigne sur les écarts constatés pour l'exercice 2005.

Tableau 20: Gestion des restants d'exercices antérieurs

Ministères		Crédit voté	Modifications	Liquidations	Excédent
00	Etat	33.562	0,00	32.842,39	719,61
01	Affaires étrangères et Immigration	9.644	0,00	8.491,22	1.152,78
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	653.004	23.426,00	672.662,94	-19.658,94
04	Finances	34.895	0,00	34.894,69	0,31
07	Justice	196.061	20.855,00	211.724,36	-15.663,36
08	Fonction publique et Réforme administrative	30.036	0,00	24.275,46	5.760,54
09	Intérieur et Aménagement du territoire	5.942	0,00	5.940,68	1,32
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	10.581	0,00	10.017,13	563,87
12/13	Famille et Intégration	517.998	0,00	359.829,42	158.168,58
14	Santé	142.679	0,00	137.909,21	4.769,79
15	Environnement	6.890	0,00	6.831,40	58,60
16	Travail et Emploi	142.711	3.270,00	145.793,90	-3.082,90
17/18	Sécurité sociale	460	0,00	458,26	1,74
19	Agriculture, Viticulture et Développement rural	134.487	0,00	89.351,49	45.135,51
22	Travaux publics	164.072	0,00	142.704,44	21.367,56
23	Transports	212.286	0,00	208.236,24	4.049,76
32/33	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	15.000	0,00	1.089,00	13.911,00
34	Finances	10.000	0,00	9.988,31	11,69
37	Justice	77.500	0,00	74.967,92	2.532,08
42/43	Famille et Intégration	6.194	0,00	6.085,35	108,65
44	Santé	24.612	0,00	24.612,00	0,00
49	Agriculture, Viticulture et Développement rural	1.176	0,00	1.175,28	0,72
50	Economie et Commerce extérieur	87.366	0,00	87.365,36	0,64
52	Travaux publics	24.640	0,00	22.724,97	1.915,03
<b>Total</b>		<b>2.541.796</b>	<b>47.551,00</b>	<b>2.319.971,42</b>	<b>221.824,58</b>

#### 2.4 Les marchés publics

Le cadre législatif sur les marchés publics pour compte de l'Etat en vigueur depuis le 1er septembre 2003 comporte:

1. la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics;
2. le règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale du 13 décembre 1988;

3. le règlement grand-ducal du 8 juillet 2003 portant institution de cahiers spéciaux des charges standardisés en matière de marchés publics.

Selon les données statistiques de la DCF, l'Etat a passé, pendant l'exercice 2005, un total de 1.307 marchés pour un montant de 465,6 millions d'euros. En comparaison, l'Etat avait passé, pendant l'exercice 2004, un total de 1.414 marchés pour un montant de 734,3 millions d'euros. Sur le total des 1.307 marchés passés en 2005, 521 marchés (39,9%) ont fait l'objet d'une soumission publique tant au niveau national qu'europpéen représentant, en termes de valeur, 285,5 millions d'euros (61,3%). La part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, qui constituent les dérogations à la règle générale, se chiffre à 60,1% (Livres I et II), ce qui représente 38,7% de la valeur totale de l'ensemble des marchés conclus.

Les deux tableaux suivants ne tiennent pas compte des marchés annulés au cours de la période concernée.

Tableau 21: Marchés publics – Ventilation par type de marché

Type de marché	Nombre	en %	Montant en euros	en %
<i>Soumissions publiques</i>				
Livre I	426		154.589.131,44	
Livre II	95		130.941.586,39	
	521	39,9	285.530.717,83	61,3
<i>Soumissions restreintes</i>				
Livre I: Avec publication d'avis	12		1.315.997,22	
Livre I: Sans publication d'avis	1*		1.500.000,00	
Livre II	13	1,0	2.815.997,22	0,6
<i>Marchés négociés</i>				
Livre I	748		162.938.140,64	
Livre II: Avec publication	2		4.964.524,00	
Livre II: Sans publication	23		9.387.682,46	
	773	59,1	177.290.347,10	38,1
<b>Total</b>	<b>1.307</b>	<b>100,0</b>	<b>465.637.062,15</b>	<b>100,0</b>

\* Concours

Le tableau ci-après répartit le nombre total des marchés conclus suivant les trois types de procédures (Livres I et II) et les départements ministériels dont ils sont issus.

Tableau 22: Marchés publics – Ventilation par ministère

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec	Sans			Avec	Sans	
			public. d'avis				public.		
<b>État</b>									
Nombre:	3					25			28
Montant:	242.479					2.776.812			3.019.291
<b>Affaires étrangères et Immigration</b>									
Nombre:	29	2		1		58		3	93
Montant:	3.385.147	639.349		43.500		9.309.159		1.270.488	14.647.644
<b>Culture, Enseignement supérieur et Recherche</b>									
Nombre:	18			2		60			80
Montant:	6.449.585			450.755		5.867.640			12.767.980
<b>Finances</b>									
Nombre:	8					4			12
Montant:	1.343.026					2.246.216			3.589.242
<b>Finances: Trésor et Budget</b>									
Nombre:						14			14
Montant:						2.563.580			2.563.580
<b>Justice</b>									
Nombre:	38	1				34			73
Montant:	4.323.264	889.406				5.596.704			10.809.375
<b>Fonction publique et Réforme administrative</b>									
Nombre:	35	2				94	1	11	143
Montant:	9.298.129	453.110				22.823.551	714.524	4.410.000	37.699.314
<b>Intérieur et Aménagement du territoire</b>									
Nombre:	12					28			40
Montant:	1.554.737					2.889.797			4.444.533
<b>Education nationale et Formation professionnelle</b>									
Nombre:	24			4		14			42
Montant:	3.341.387			365.000		2.204.522			5.910.909
<b>Famille et Intégration</b>									
Nombre:	6					4			10
Montant:	4.690.088					231.531			4.921.619
<b>Santé</b>									
Nombre:	4					20		3	27
Montant:	1.316.169					3.083.972		871.351	5.271.492
<b>Environnement</b>									
Nombre:						15			15
Montant:						946.415			946.415
<b>Travail et Emploi</b>									
Nombre:	3					18		1	22
Montant:	520.659					2.239.106		196.520	2.956.285

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec	Sans			Avec	Sans	
			public. d'avis				public.		
<b>Sécurité sociale</b>									
Nombre:						4			4
Montant:						676.700			676.700
<b>Agriculture, Viticulture et Développement rural</b>									
Nombre:	5					30		2	37
Montant:	448.415					2.669.883		670.000	3.788.298
<b>Economie et Commerce extérieur</b>									
Nombre:	4			1		38			43
Montant:	1.317.882			75.887		3.478.737			4.872.505
<b>Classes moyennes, Tourisme et Logement</b>									
Nombre:						15			15
Montant:						1.326.903			1.326.903
<b>Travaux publics</b>									
Nombre:	228	90		2	*1	240	1	3	565
Montant:	105.530.408	128.959.721		309.555	1.500.000	84.763.962	4.250.000	1.969.323	327.282.969
<b>Transports</b>									
Nombre:	7			1		30			38
Montant:	10.299.134			52.300		6.995.242			17.346.676
<b>Egalité des chances</b>									
Nombre:	2			1		3			6
Montant:	528.624			19.000		247.710			795.334
<b>Total:</b>	<b>426</b> <b>154.589.131</b>	<b>95</b> <b>130.941.586</b>		<b>12</b> <b>1.315.997</b>	<b>1</b> <b>1.500.000</b>	<b>748</b> <b>162.938.141</b>	<b>2</b> <b>4.964.524</b>	<b>23</b> <b>9.387.682</b>	<b>1.307</b> <b>465.637.062</b>

\* Concours

### 2.5 Les comptables extraordinaires

Les articles 68 à 73 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat traitent des comptables extraordinaires de l'Etat qui sont nommés par le ministre ayant le budget dans ses attributions sur proposition du ministre ordonnateur. Cette décision fixe la durée du mandat, les modalités de la comptabilité et du contrôle périodique par le contrôleur financier et par la Trésorerie de l'Etat, la nature des dépenses à effectuer ainsi que le montant maximum des fonds à mettre à la disposition de chaque comptable extraordinaire, de même que les catégories de recettes à recouvrer. Il leur est confié d'effectuer des recettes et des dépenses déterminées au nom et pour le compte de l'Etat.

Le législateur a prévu de procéder de cette manière lorsque le recours à la procédure normale en matière d'exécution des recettes et des dépenses s'avère trop compliqué ou trop lent. Les comptes rendus par le comptable extraordinaire à l'ordonnateur ainsi que les observations y afférentes de ce dernier sont communiqués au contrôleur financier après la clôture de l'exercice concerné. Celui-ci en fait rapport au ministre ayant le budget dans ses attributions.

Pour l'exercice 2005, par dérogation à l'article 73(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire doit rendre compte à l'ordonnateur de l'emploi de ses fonds au plus tard pour le dernier jour du mois de février de l'année qui suit l'exercice auquel se rapporte son compte (article 37 de la loi modifiée du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005).

Les chiffres et les tableaux du présent chapitre renseignent sur une situation arrêtée par la Cour au 31 juillet 2006.

Le tableau qui suit reprend le nombre de comptes non transmis aux contrôleurs financiers entre 2001 et 2005.

*Tableau 23: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001 à 2005*

<i>Exercice</i>	<i>Nombre de comptables</i>	<i>Nombre de comptes</i>	<i>Nombre de crédits</i>	<i>Montants en euros</i>
2001	2	2	7	152.718
2002	16	29	52	1.127.279
2003	13	21	38	3.984.401
2004	22	148	338	11.669.373
2005	48	585	1.717	88.846.630
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>785</b>	<b>2.152</b>	<b>105.780.401</b>

N. B.: Ce tableau reprend uniquement les comptes de dépenses.

La répartition sur les différents ministères s'agence de la manière suivante:

*Tableau 24: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001 à 2005 – Ventilation par ministère*

<i>Ministère</i>	<i>Nombre comptables</i>	<i>Nombre comptes</i>	<i>Nombre crédits</i>	<i>Montants en euros</i>
Travail et Emploi	2	2	14	58.020.991
Affaires étrangères et Immigration	80	762	2.099	31.583.316
Finances: Trésor et Budget	3	4	4	9.408.593
Santé	1	1	12	5.470.000
Travaux publics	3	3	4	696.101
Justice	3	3	4	245.000
Etat	4	5	6	186.700
Education nationale et Formation professionnelle	1	1	2	84.000
Classes moyennes, Tourisme et Logement	1	1	3	41.000
Economie et Commerce extérieur	1	1	2	40.000
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	2	2	2	4.700
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>785</b>	<b>2.152</b>	<b>105.780.401</b>

N. B.: Ce tableau reprend uniquement les comptes de dépenses.

Conformément aux dispositions de l'article 73(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999, le contrôleur financier transmet ses observations au ministre du Trésor et du Budget afin d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Pour les cas mentionnés dans le tableau ci-dessous sous la rubrique „refus“, le compte a été retourné avec les observations du contrôleur financier et de la Trésorerie à l'ordonnateur afin que ce dernier puisse prendre position et, le cas échéant, compléter le dossier.

La situation des comptes des comptables extraordinaires au regard des contrôles effectués par les contrôleurs financiers en vertu des dispositions de l'article 73(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 pour les exercices 2003 à 2005 est la suivante:

*Tableau 25: Etat des comptes des comptables extraordinaires  
pour les exercices 2003 à 2005*

	2003	2004	2005
<b>Comptes de comptables extraordinaires</b>			
• comptables des missions diplomatiques	520	574	579
• comptables des missions diplomatiques pour compte d'autres départements (Etat, Travaux publics, Finances, Economie, Culture)	7	10	7
• autres comptables	91	80	101
	<b>618</b>	<b>664</b>	<b>687</b>
<b>Comptes rendus transmis aux contrôleurs financiers</b>			
• comptes transmis	591	511	95
• comptes non transmis	27	153	592
	<b>618</b>	<b>664</b>	<b>687</b>
<b>Excédents de recettes</b>			
• excédents versés à la Trésorerie	257	110	75
• excédents non versés à la Trésorerie	361	554	612
	<b>618</b>	<b>664</b>	<b>687</b>
<b>Contrôles effectués par la DCF</b>			
• comptes non traités	26	519	605
• accord sans observations	197	73	52
• accord avec observations	292	42	27
• refus	103	30	3
	<b>618</b>	<b>664</b>	<b>687</b>
<b>Décharges aux comptables</b>			
• décharges accordées	90	71	70
• décharges non encore accordées	528	593	617
	<b>618</b>	<b>664</b>	<b>687</b>

N. B.: Ce tableau renseigne sur l'intégralité des comptes, y compris les comptes de recettes et les comptes nuls.

La répartition pour l'exercice 2005 sur les différents départements ministériels se présente comme suit:

Tableau 26: Comptes par département ministériel en 2005

<i>Département ministériel</i>	<i>Nombre de comptes</i>
Affaires étrangères et Immigration	584
Classes moyennes, Tourisme et Logement	24
Education nationale et Formation professionnelle	14
Famille et Intégration	13
Justice	13
Travail et Emploi	9
Economie et Commerce extérieur	8
Transports	5
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	4
Finances	4
Santé	3
Etat	2
Intérieur et Aménagement du territoire	2
Fonction publique et Réforme administrative	1
Travaux publics	1
<b>Total</b>	<b>687</b>

Le nombre élevé de comptes du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration est une situation à part et s'explique par le fait que les allocations de fonds au profit des missions diplomatiques proviennent d'articles figurant aux sections 01.1 et 31.1 du budget de l'Etat et que le comptable extraordinaire doit établir un décompte au titre de chaque article budgétaire à charge duquel des fonds lui ont été alloués.

## 2.6 Les ordonnances provisoires

L'article 104, alinéa 2, de la Constitution ainsi que l'article 2 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat énoncent le principe de l'universalité budgétaire. Ainsi, le budget et le compte général de l'Etat doivent comprendre toutes les recettes et dépenses à effectuer, voire effectuées par le Trésor pendant l'exercice correspondant.

Une dérogation légale au principe de l'universalité du budget consiste dans l'émission d'ordonnances provisoires. Il s'agit d'une procédure d'exception de l'exécution du budget prévue à l'article 67 de la loi précitée.

L'article 67 prévoit, en effet, qu'„En cas d'absence ou d'insuffisance de crédits, et lorsque l'urgence est extrême et telle que tout retard de paiement pourrait compromettre le service de l'Etat et porter atteinte à l'ordre public, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser, sur demande motivée du ministre ordonnateur l'engagement des dépenses et leur paiement par ordonnance provisoire“.

En exécution de cette disposition, l'Etat a procédé à l'émission de deux ordonnances provisoires portant sur un montant total de 52.475,95 euros lesquelles ont été régularisées au cours de l'exercice 2006.

Le tableau suivant renseigne, par département ministériel, sur le motif invoqué, la nature et le montant autorisé de la dépense ainsi que le montant des paiements effectifs à la base de ces ordonnances provisoires.



Tableau 27: Emission d'ordonnances provisoires en 2005

<i>Ministère</i>	<i>Motif invoqué</i>	<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant autorisé (euros)</i>	<i>Montant effectif (euros)</i>
<b>Famille</b> Centre socio-éducatif de Schrassig	Insuffisance de crédit	Frais de placement des mineurs	15.000,00	11.886,70
<b>Education nationale</b> Service médico-sportif	Insuffisance budgétaire; urgence	Acquisition d'un appareil ultra-son pour les besoins du service médico-sportif	40.590,00	40.589,25

Quant à la régularisation des ordonnances provisoires, le paragraphe 2 de l'article 67 dispose que „les ordonnances provisoires sont à régulariser à charge de crédits portant la mention „Restants d'exercices antérieurs“ et ce au plus tard au cours du deuxième exercice budgétaire qui suit l'époque de leur émission“.

La régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 148.925 euros par le biais des crédits du restant d'exercices antérieurs inscrits à l'article 38.6.74.550 du budget de l'exercice 2004 n'a pas été effectuée. Par ailleurs, le budget de l'exercice 2005 ne prévoit pas de „restant d'exercices antérieurs“ pour la régularisation de l'ordonnance provisoire sous rubrique.

Pour la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 147.633,75 euros émise en 2004, il n'a pas été prévu de „restant d'exercices antérieurs“, ni au budget de l'exercice 2005, ni à celui de 2006.

### 3. Le contrôle intensifié de la Cour

#### 3.1 Le domaine de l'Etat

##### 3.1.1 Présentation du contrôle

###### 3.1.1.1 Champ de contrôle

Le contrôle de la Cour a porté sur le domaine de l'Etat qui se compose entre autres des forêts domaniales, des terrains à finalité et des bâtiments-places.

Dès 1994, le Gouvernement s'était fixé comme objectif d'intensifier les efforts pour valoriser davantage le patrimoine de l'Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales, et d'éliminer certaines faiblesses de la situation résultant d'un manque de coordination entre les différents acteurs concernés. Afin de permettre d'atteindre ces buts, un „Comité des Domaines“ a été institué en 1996, composé des représentants des ministères des Finances, des Travaux publics, de l'Aménagement du territoire, de l'Intérieur et du Logement.

Différentes administrations et services de l'Etat sont concernés par la gestion du patrimoine domanial de l'Etat.

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) a dans ses attributions, d'après l'article 1er de la loi du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines, „l'administration des propriétés de l'Etat et le recouvrement des droits et revenus domaniaux de toute espèce“. L'article 14 de la même loi dispose en son paragraphe 1er que „l'administration des domaines est spécialement chargée de la gestion et de la conservation des biens dépendant du domaine de l'Etat pour autant que la régie de ces biens n'a pas été attribuée à une autre administration et que ces biens n'ont pas été affectés à un service public“.

L'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT), quant à elle, s'occupe, entre autres selon l'article 2 de la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie, de „la publicité en matière de propriété et de copropriété foncières“.

D'autres entités sont également concernées par la gestion des domaines de l'Etat (comme p.ex. l'Administration des Bâtiments publics, l'Administration des Ponts et Chaussées, etc.), mais ne font pas partie du champ de contrôle visé par le présent rapport.

Dans l'optique d'une gestion du patrimoine de l'Etat, un système informatique nommé „Archibus“ a été mis en place au niveau du ministère des Finances. L'inventaire du domaine de l'Etat est géré par „Archibus“, dont la majeure partie des informations disponibles est insérée par l'AED. La base de données initiale a été établie à partir des données disponibles à ce moment à l'ACT.

De son côté, l'ACT dispose d'un système de gestion intégré relatif à la publicité foncière qui relie entre eux l'ACT, l'AED ainsi que le notariat luxembourgeois. Ce système, appelé „Publicité foncière“, a été mis en place afin de rendre possible un échange de l'information complète contenue dans les actes authentiques et il soutient la mise à jour et la consultation de la documentation cadastrale.

### 3.1.1.2 Objectifs de contrôle

Le contrôle de la Cour des comptes a porté sur l'existence, l'emploi et la valeur de tous les actifs de l'Etat.

Dans ce contexte, la Cour a vérifié plus particulièrement si les bases de données „Archibus“ et „Publicité foncière“ permettent de réaliser les objectifs précités. Ensuite, le contrôle de la Cour a eu pour but de vérifier si les outils existants permettent à l'Etat de remplir son objectif en matière de gestion du patrimoine domanial de l'Etat, tel que préconisé par le Gouvernement en 1994.

### 3.1.1.3 Echantillon de contrôle

D'après le rapport d'activité 2005 du ministère des Finances, l'ensemble du domaine de l'Etat couvre avec 24.950 parcelles une surface totale de 169 km<sup>2</sup>. Voulant s'assurer que les deux bases de données de l'ACT et de l'AED représentent la même réalité territoriale, la Cour des comptes a procédé à un contrôle intensifié d'un échantillon d'environ 1.230 parcelles (représentant à peu près 5% du nombre des parcelles faisant partie du domaine de l'Etat) sur leur existence dans les deux bases de données.

La détermination de l'échantillon considéré a été réalisée par voie aléatoire tout en s'assurant de couvrir l'ensemble des communes du Grand-Duché de Luxembourg.

## 3.1.2 Constatations et recommandations de la Cour

### 3.1.2.1 L'existence

Les deux principales bases de données reprenant les propriétés domaniales de l'Etat sont gérées par l'ACT („Publicité foncière“) et par l'AED („Archibus“). L'existence de deux bases de données séparées s'explique par les besoins qui diffèrent d'une administration à l'autre. Alors que l'ACT s'occupe de la gestion de l'ensemble des parcelles constituant le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'AED s'intéresse de manière plus détaillée aux propriétés de l'Etat et aux actes notariés relatifs aux parcelles en question. Deux systèmes informatiques doivent ainsi être maintenus et les bases de données afférentes sont alimentées par les différents intervenants.

Pour plus de 70 parcelles ou 6% de l'échantillon contrôlé, la Cour a constaté des différences entre les données disponibles dans les deux bases de données. Un certain nombre de problèmes ont pu être redressés directement par l'AED. D'autres différences résultent de redressements effectués par l'ACT et non communiqués à l'AED.

La Cour des comptes recommande à ce sujet de mettre en place un système de synchronisation entre les deux bases de données afin d'éviter que les contenus des deux bases de données identiques au départ, ne divergent de façon continue au fil des années. L'intervention des autres acteurs concernés doit également être prise en compte pour la mise à jour de ces bases de données.

### 3.1.2.2 L'emploi

En principe, la base de données „Archibus“ devrait permettre de retracer l'affectation réelle des propriétés étatiques qui y figurent. Toutefois, force est de constater que les affectations renseignées dans le système ne reflètent pas toujours la situation réelle. En effet, sur base des indications des responsables de l'AED, il s'avère que des changements d'affectation des propriétés sont effectués selon les besoins des différents organes de l'Etat et ne sont pas régulièrement communiqués aux gestionnaires de la base de données. Dès lors, la Cour recommande d'intensifier les efforts en vue d'une mise à jour régulière et rapprochée en matière d'affectation des propriétés étatiques.

### 3.1.2.3 La valeur

Pour ce qui est de la valeur du domaine de l'Etat, il faut préciser que les données reprises dans le système „Archibus“ se basent essentiellement sur l'acte notarié. Ainsi le prix du bien affiché se limite-t-il au prix d'acquisition respectivement au prix de vente stipulés dans l'acte sans tenir compte d'une réévaluation éventuelle. De plus, le système „Archibus“ ne renseigne que très partiellement sur la valeur du domaine de l'Etat. En effet, seuls les biens ayant fait l'objet d'une vente ou d'une acquisition sont répertoriés. Pour les autres y figurant, il n'existe aucune référence en termes de valeur. Ainsi, une valorisation reflétant une image fidèle du patrimoine de l'Etat s'avère difficile.

### 3.1.2.4 La politique générale de l'Etat en matière de domaines

Les outils en place ne permettent actuellement pas de répondre aux objectifs que s'était fixés en 1994 le Gouvernement. En effet, le système „Archibus“ est une base de données qui ne permet que de donner une image ponctuelle de la situation patrimoniale de l'Etat. Il ne s'agit en fin de compte pas d'un outil capable de donner un aperçu complet sur les propriétés de l'Etat. Dès lors, une gestion active du domaine de l'Etat n'est pas réalisable avec les moyens existants.

Dans ce contexte et suite à l'évolution dans le domaine technique, la Cour des comptes préconise l'étude des avantages et désavantages d'une solution intégrée de gestion de l'inventaire des biens immobiliers au niveau du système comptable existant.

En ce qui concerne le Comité des Domaines institué par le Gouvernement en 1996, ses principales missions consistent dans la valorisation du patrimoine de l'Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales. Force est de constater que le Comité des Domaines ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir de manière adéquate les missions lui assignées.

Pour lui donner plus de poids, la Cour recommande de fixer par voie légale la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité des Domaines.

## 3.2 Rémunérations des agents de l'Etat

### 3.2.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2005 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires respectivement aux indemnités des employés de l'Etat. Pour l'exercice 2005, ces dépenses étaient de l'ordre de 1.394.126.008,97 euros, soit 19,04% des dépenses courantes et en capital (7.323.614.341,79 euros).

Cet échantillon a couvert environ 15% du nombre total des fonctionnaires et employés. Il a été déterminé comme suit:

- Le contrôle des traitements des fonctionnaires de l'Etat a porté sur 1.107 dossiers lesquels représentent les agents d'un nombre déterminé d'administrations choisies aléatoirement parmi les départements ministériels.
- Les 1.712 dossiers relatifs aux employés ont concerné les agents des 31 premières administrations et services figurant, par ordre alphabétique (ACSOC à EDIFF), aux relevés mensuels des indemnités des employés. Ces dossiers couvrent une grande partie des carrières existantes, les différentes catégories d'âge et d'ancienneté de service.

Plus de 2.800 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets:

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés; les contrats d'engagement; les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.

2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du Personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires. Pour ce faire, elle s'est en règle générale basée sur les données des relevés mensuels.

Le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du Personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations qui en résultaient ont été transmises au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

### 3.2.2 Résultats du contrôle

#### 3.2.2.1 Fonctionnaires

##### a) Dossiers incomplets

Parmi les 1.107 dossiers examinés, 85 (7,68%) se sont avérés incomplets. Pour ces 85 agents, 91 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de 6 lettres envoyées entre le 28 juillet et le 28 septembre 2006.

Après l'examen contradictoire, 32 dossiers restent toujours à être complétés par 33 documents, de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

##### b) Observations

Parmi les 1.107 dossiers examinés, 52 (4,70%) ont donné lieu à 54 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour constate que 48 dossiers (4,34%) présentent 50 erreurs. Concernant 19 constatations, le ministère a redressé ou annoncé le redressement de l'erreur, alors qu'au sujet de 28 constatations, il n'a fourni aucune explication. Dans 3 cas de figure, de nouvelles constatations ont été formulées par la Cour à la suite de la communication de justifications et de pièces réclamées.

#### 3.2.2.2 Employés

##### a) Dossiers incomplets

Dans le cadre du présent rapport, il s'avère que la situation s'est nettement améliorée en comparaison avec les comptes généraux précédents. Il n'en résulte pas moins que 176 des 1.712 dossiers examinés (10,28%) se sont avérés incomplets par rapport à 29,40% en 2002 et 12,63% pour l'exercice 2004.

Pour ces 176 agents, 229 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'APE au moyen de 11 lettres envoyées entre le 7 juin et le 22 août 2006. A la date du 4 octobre 2006, 71 documents concernant 56 agents restaient encore à être communiqués.

Après l'examen contradictoire, 33 documents concernant 29 agents font toujours défaut (1,69% des dossiers examinés).

##### b) Observations

Parmi les 1.712 dossiers examinés, 281 dossiers (16,41%, contre 22,36% en 2002 et 11,84% en 2004) ont donné lieu à 409 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 147 dossiers font l'objet de 220 constatations qui sont contestées ou non commentées et que 151 erreurs concernant 116 dossiers ont été reconnues par le ministère. Donc, à défaut de clarification des 220 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 6,77% des dossiers examinés étaient affectés par une erreur qui n'a pas été détectée ou évitée par l'intervention du contrôle financier.

### 3.2.2.3 Fonctionnaires et employés

Pour l'ensemble des fonctionnaires et employés, les résultats du contrôle sont les suivants:

a) *Dossiers incomplets*

Parmi les 2.819 dossiers examinés, 261 (9,26%) se sont avérés incomplets. 320 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

Après l'examen contradictoire, 66 documents concernant 61 agents font toujours défaut (2,16% des dossiers examinés).

b) *Observations*

Parmi les 2.819 dossiers examinés, 333 (11,81%) ont donné lieu à 463 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 311 dossiers font l'objet de 421 constatations. Tandis que 251 constatations sont contestées ou non commentées, 170 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 251 constatations restées en suspens, il y a lieu de conclure que 4,79% des dossiers examinés étaient affectés par une irrégularité.

Ces observations concernent, de manière schématique, 5 catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des 5 catégories le nombre d'observations faites par la Cour des comptes.

	<i>Fonctionn.</i>	<i>Employés</i>	<i>Total</i>
1) calcul de la tâche	0	19	19
2) allocation de fin d'année	0	3	3
3) rémunération de base	34	121	155
4) allocation de repas	16	199	215
5) décision d'engagement et de carrière	0	29	29
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>371</b>	<b>421</b>

### **3.3 Synthèse de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l'Etat**

La Cour des comptes a présenté les trois rapports spéciaux suivants à la Chambre des Députés:

- Rapport spécial portant sur le contrôle de l'exécution des sixième et septième programmes quinquennaux d'équipement de l'infrastructure touristique (2004);
- Rapport spécial concernant le Fonds pour la protection de l'environnement (2004);
- Rapport spécial concernant le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national (2005).

Dans le cadre du présent rapport général, il intéresse particulièrement de faire une synthèse des constatations et recommandations de la Cour qui figurent dans les trois rapports spéciaux mentionnés ci-dessus. Il faut remarquer que bon nombre de ces constatations et recommandations sont similaires et s'appliquent simultanément aux trois fonds spéciaux concernés. La Cour voudrait insister sur celles qui suivent.

### 3.3.1 Identification et planification insuffisantes des besoins

Une conclusion générale, qui vaut pour les trois domaines en question, consiste dans la constatation que les projets à subventionner ne sont pas identifiés et planifiés de façon suffisamment précise sur base de priorités bien déterminées.

La Cour des comptes est dès lors d'avis qu'un modèle de subventionnement plus actif, axé, d'une part, sur les besoins en infrastructures dûment constatés suivant des critères objectifs et, d'autre part, sur les demandes introduites par les maîtres d'ouvrage, devra être élaboré.

### 3.3.2 Absence de traitement uniforme des dossiers de subventionnement

Il s'avère que des suites favorables ont été données à des demandes de subventionnement introduites après le commencement des investissements ou après l'achèvement des projets, et encore que des demandes d'octroi de subventions étaient incomplètes. De plus, les dépenses éligibles, susceptibles d'être subventionnées, n'étaient pas clairement définies au niveau du ministère respectif. Il en résulte que la détermination des subsides ne se fait pas de manière homogène. Deux contrôles ont relevé qu'un règlement grand-ducal précisant les conditions techniques et administratives d'octroi d'aides fait défaut<sup>1</sup> ou ne revêt plus un caractère contraignant<sup>2</sup>. Ajoutons à cela que différents projets peuvent donner droit à des aides allouées par différents ministères et qu'il n'est pas évident de retracer un éventuel cumul des aides étatiques.

Pour pallier à cet état des choses, la Cour recommande tout d'abord, afin de garantir un traitement uniforme des dossiers de subventionnement, que des lignes directrices internes, applicables aux ministères concernés, soient fixées par écrit, en précisant notamment le contenu-type des demandes d'aides financières, ainsi que les taux de participation et les critères d'attribution de l'aide étatique respectivement d'éligibilité des dépenses à subventionner. Ensuite, la Cour recommande que les responsables des ministères concernés fassent un suivi plus approfondi des dossiers et qu'ils procèdent systématiquement à des contrôles pour s'assurer de la conformité de ce qui est effectivement réalisé avec ce qui avait été projeté initialement.

### 3.3.3 Transmission déficitaire des pièces relatives aux engagements et aux dépenses des fonds spéciaux

Finalement, la Cour tient à signaler que les dispositions de l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat définissant le cadre légal des fonds spéciaux de l'Etat et énonçant les principes fondamentaux qui sont à la base du fonctionnement des fonds spéciaux ne sont pas respectées. En effet, „(...) un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence“ n'est pas communiqué à la fin de chaque trimestre à l'Inspection générale des finances par les départements ministériels.

La Cour rappelle encore une fois qu'il faudrait indiquer au projet de budget l'évolution financière détaillée des projets d'investissements faisant l'objet d'une loi spéciale. La Cour demande également d'inclure au niveau du compte général les informations relatives aux dépenses réalisées des divers projets d'envergure.

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 17 octobre 2006.

*La Cour des comptes,*

*Le Secrétaire général,*  
Marco STEVENAZZI

*Le Président,*  
Marc GENGLER

\*

<sup>1</sup> Loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement (article 5 point 5).

<sup>2</sup> Règlement grand-ducal du 13 mars 1992 fixant les modalités de l'aide financière de l'Etat en faveur des projets d'équipement sportif subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux d'équipement sportif.

## ANNEXES

Tableau 28: Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	<b>30 – MINISTÈRE D'ÉTAT</b>				
	<b>Section 30.4 – Gouvernement</b>				
30.4.74.050	Service d'information et presse: acquisition d'équipements informatiques	40 000	25 000,00	56 822,05	16 822,05
	<b>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</b>				
30.6.74.021	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	610 000	70 000,00	671 466,60	61 466,60
	<b>31 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION</b>				
	<b>Section 31.6 – Défense nationale</b>				
31.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	318 500	40 000,00	358 428,85	39 928,85
31.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	93 900	27 000,00	112 792,60	18 892,60
	<b>32 et 33 – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>				
	<b>Section 32.0 – Affaires culturelles</b>				
32.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	7 500	5 000,00	12 389,32	4 889,32
	<b>34 – MINISTÈRE DES FINANCES</b>				
	<b>Section 34.1 – Contributions directes et métrologie</b>				
34.1.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	24 000	14 600,00	38 540,56	14 540,56
34.1.74.060	Acquisition de logiciels	35 000	3 700,00	38 164,35	3 164,35
	<b>Section 34.3 – Douanes et accises</b>				
34.3.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	18 000	7 000,00	24 632,46	6 632,46
	<b>37 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>				
	<b>Section 37.2 – Établissements pénitentiaires</b>				
37.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	21 600	12 500,00	29 989,17	8 389,17
	<b>Section 37.4 – Police grand-ducale</b>				
37.4.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2 269 640	12 800,00	2 281 641,01	12 001,01

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidité	Dépassement
39.6.74.040	<b>39 – MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> <b>Section 39.6 – Administration des services de secours</b> Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	228 000	30 390,00	258 163,54	30 163,54
39.7.74.010	<b>Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</b> Acquisition de machines de bureau	125	3 900,00	4 025,00	3 900,00
39.9.74.030	<b>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</b> Acquisition d'appareils de laboratoire	85 000	35 555,00	120 553,65	35 553,65
39.9.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	209 600	21 500,00	222 913,58	13 313,58
40 et 41	<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
40.6.74.000	<b>Section 40.6 – Service des équipements et des restaurants scolaires</b> Acquisition de véhicules automoteurs	17 000	3 000,00	19 731,00	2 731,00
41.4.74.040	<b>Section 41.4 – Éducation physique et sports</b> Acquisition d'équipements spéciaux	7 175	14 600,00	21 637,96	14 462,96
42 et 43	<b>MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>				
42.5.74.041	<b>Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales</b> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	11 400	14 752,00	26 151,54	14 751,54
44.2.74.060	<b>44 – MINISTÈRE DE LA SANTE</b> <b>Section 44.2 – Laboratoire national de santé</b> Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	75 000	10 000,00	84 350,67	9 350,67
46.2.74.040	<b>46 – MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b> <b>Section 46.2 – Inspection du travail et des mines</b> Acquisition d'équipements spéciaux	15 900	3 830,00	19 557,87	3 657,87
49.2.74.000	<b>49 – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b> <b>Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</b> Acquisition de véhicules automoteurs	140 000	8 633,00	145 532,50	5 532,50



<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement</i>
	<b>50 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 50.0 – Economie</b>				
50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	75 000	27 000,00	101 755,65	26 755,65
50.0.74.060	Acquisition de logiciels	35 000	10 000,00	44 922,52	9 922,52
	<b>52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
	<b>Section 52.3 – Bâtiments publics</b>				
52.3.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	35 000	4 000,00	38 844,01	3 844,01

Tableau 29: Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Suresimation
	<b>00 – MINISTERE D'ETAT</b>				
	<b>Section 00.4 – Gouvernement</b>				
00.4.12.375	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	100 000	-55 351,00	44 645,00	55 355,00
	<b>01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION</b>				
	<b>Section 01.0 – Dépenses générales</b>				
01.0.12.191	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	25 000	-25 000,00	0,00	25 000,00
	<b>Section 01.1 – Relations internationales. – Missions diplomatiques</b>				
01.1.12.250	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice)	1 050 000	-33 500,00	1 016 235,43	33 764,57
01.1.12.300	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	520 000	-48 800,00	469 542,54	50 457,46
	<b>Section 01.5 – Direction de la Défense</b>				
01.5.35.040	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des opérations pour le maintien de la paix	150 000	-150 000,00	0,00	150 000,00
	<b>Section 01.6 – Défense nationale</b>				
01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers	192 491	-27 910,00	162 533,66	29 957,34
01.6.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1 149 100	-34 000,00	1 084 137,84	64 962,16
01.6.12.300	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	986 000	-30 000,00	901 567,23	84 432,77
01.6.12.340	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de recharge; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radioélectrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	331 100	-60 000,00	233 614,18	97 485,82
01.6.12.351	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice)	193 000	-50 000,00	100 706,30	92 293,70
01.6.12.353	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exercice à l'étranger	100 000	-36 400,00	39 056,32	60 943,68

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<b>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</b>				
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	450 000	-175 000,00	274 782,50	175 217,50
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche. (Sans distinction d'exercice)	400 000	-268 000,00	131 202,40	268 797,60
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	900 000	-200 000,00	699 612,83	200 387,17
01.7.33.010	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	380 000	-60 000,00	318 480,00	61 520,00
	<b>02 et 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>				
	<b>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</b>				
02.0.12.303	Relations culturelles internationales: frais divers	375 000	-25 000,00	262 376,98	112 623,02
02.0.12.313	Soutien à la production littéraire: frais divers	275 000	-89 200,00	149 871,92	125 128,08
02.0.33.000	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	3 900 000	-111 471,00	3 770 252,37	129 747,63
02.0.33.007	Participation luxembourgeoise aux villes européennes de la culture	50 000	-50 000,00	0,00	50 000,00
02.0.33.029	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	145 000	-25 000,00	114 500,00	30 500,00
02.0.34.060	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	140 000	-35 000,00	99 825,00	40 175,00
02.0.34.061	Bourses de formation orchestre pour jeunes musiciens	120 000	-50 000,00	54 808,61	65 191,39
	<b>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</b>				
02.1.12.301	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	33 672	-33 000,00	0,00	33 672,00
02.1.34.070	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	991 600	-100 000,00	890 325,00	101 275,00
	<b>Section 02.4 – Archives nationales</b>				
02.4.12.120	Frais d'experts et d'études	78 000	-30 000,00	28 870,20	49 129,80
	<b>Section 03.0 – Enseignement supérieur. – Dépenses générales</b>				
03.0.12.122	Cellule de recherches sur la résolution de conflits: frais d'experts et d'études	65 742	-65 740,00	0,00	65 742,00
03.0.12.142	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	295 000	-32 804,00	262 190,79	32 809,21

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidité	Suresimation
03.5.33.000	<b>Section 03.5 – Recherche scientifique et recherche appliquée</b> Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Sans distinction d'exercice)	8 193 457	-1 032 491,00	7 160 966,00	1 032 491,00
	<b>04 – MINISTÈRE DES FINANCES</b>				
	<b>Section 04.0 – Dépenses générales</b>				
04.0.12.120	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	75 000	-26 889,00	0,00	75 000,00
	<b>Section 04.1 – Contributions directes et métrologie</b>				
04.1.12.040	Frais de bureau	234 000	-38 570,00	156 662,92	77 337,08
	<b>07 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>				
	<b>Section 07.0 – Justice</b>				
07.0.12.300	Frais divers en relation avec l'informatisation du registre du commerce	50 000	-49 561,00	0,00	50 000,00
	<b>Section 07.1 – Services judiciaires</b>				
07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	675 000	-657 694,00	17 218,38	657 781,62
	<b>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</b>				
07.2.12.060	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	93 000	-46 481,57	4 500,10	88 499,90
07.2.12.191	Formation des détenus et frais d'encadrement	131 000	-44 915,00	76 630,55	54 369,45
	<b>Section 07.4 – Police grand-ducale</b>				
07.4.12.010	Frais de route et de séjour	130 000	-41 500,00	86 246,56	43 753,44
07.4.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1 260 000	-80 000,00	1 178 861,43	81 138,57
07.4.12.251	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	421 000	-50 000,00	363 377,95	57 622,05
07.4.12.300	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	900 000	-33 337,00	854 084,22	45 915,78
07.4.12.351	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	565 000	-121 640,00	435 706,70	129 293,30

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	<b>08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>				
	<b>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative.</b> <i>– Dépenses diverses</i>				
08.0.12.120	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	500 000	-42 500,00	401 580,88	98 419,12
08.0.12.141	Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	484 000	-42 500,00	408 278,88	75 721,12
	<b>Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique</b>				
08.3.11.130	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires; indemnités pour services extraordinaires	157 735	-55 000,00	85 090,16	72 644,84
08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-53 000,00	114 034,00	62 601,00
08.3.12.000	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	98 095	-25 000,00	69 924,40	28 170,60
	<b>Section 08.6 – Service central des imprimés</b>				
08.6.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	398 150	-62 350,00	335 737,97	62 412,03
	<b>09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
	<b>Section 09.7 – Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</b>				
09.7.43.300	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	80 000	-30 000,00	0,00	80 000,00
	<b>Section 09.8 – Aménagement communal</b>				
09.8.12.120	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice)	90 000	-30 000,00	39 960,74	50 039,26
	<b>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</b>				
09.9.12.310	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement	50 000	-28 500,00	15 561,97	34 438,03
	<b>10 et 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
	<b>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>				
10.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	226 735	-62 720,00	164 014,31	62 720,69

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidité</i>	<i>Suresimation</i>
10.3.34.060	<b>Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b> Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	85 000	-34 600,00	50 349,37	34 650,63
11.0.43.009	<b>Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire</b> Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	100 000	-55 772,00	44 000,00	56 000,00
11.4.12.302	<b>Section 11.4 – Sports – Dépenses générales</b> Projets „e-Lëtzebuerg“: dépenses diverses	70 220	-49 700,00	18 423,25	51 796,75
12.1.12.301	<b>12 et 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b> <b>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale – Enfants et adultes</b> Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants. (Sans distinction d'exercice)	1 640 944	-350 000,00	1 168 447,77	472 496,23
12.1.33.004	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	21 162 905	-1 816 954,00	19 345 202,00	1 817 703,00
12.4.12.080	<b>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</b> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	103 133	-43 272,35	59 860,65	43 272,35
12.5.12.250	<b>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</b> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	416 000	-126 804,00	287 903,47	128 096,53
14.0.31.020	<b>14 – MINISTERE DE LA SANTE</b> <b>Section 14.0 – Ministère de la santé</b> Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	223 245	-27 124,00	177 274,48	45 970,52
14.0.33.006	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	70 000	-49 521,00	0,00	70 000,00
14.0.33.023	Subsides dans l'intérêt de l'organisation d'une campagne en faveur du don du sang	100 000	-67 250,00	17 262,00	82 738,00
14.1.12.306	<b>Section 14.1 – Direction de la santé</b> Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	300 000	-132 300,00	145 623,94	154 376,06
14.1.12.317	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique	97 500	-40 000,00	34 181,00	63 319,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
14.1.33.013	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	5 122 913	-165 000,00	4 951 761,00	171 152,00
14.2.12.160	<b>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</b> Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2 320 000	-30 000,00	2 214 360,48	105 639,52
15.0.12.012	<b>15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</b> <b>Section 15.0 – Dépenses générales</b> Frais de route et de séjour à l'étranger	150 000	-50 901,00	86 623,17	63 376,83
15.1.12.303	<b>Section 15.1 – Administration de l'environnement</b> Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	100 000	-48 668,00	41 591,67	58 408,33
15.1.12.304	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	45 000	-44 669,00	0,00	45 000,00
15.2.11.130	<b>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</b> Indemnités pour services extraordinaires	846 406	-112 000,00	573 521,11	272 884,89
15.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	77 000	-27 000,00	38 310,72	38 689,28
16.1.12.140	<b>16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b> <b>Section 16.1 – Administration de l'emploi</b> Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	86 000	-36 600,00	49 305,67	36 694,33
16.2.33.000	<b>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</b> Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	150 000	-88 000,00	0,00	150 000,00
19.2.12.125	<b>19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b> <b>Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</b> Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	797 000	-94 448,00	404 176,92	392 823,08
19.6.34.101	<b>Section 19.6 – Viticulture</b> Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	140 000	-30 800,00	84 829,35	55 170,65
19.7.12.120	<b>Section 19.7 – Sylviculture</b> Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	800 000	-62 000,00	680 109,75	119 890,25

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidité	Suresimation
	<b>20 – MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR</b>				
	<b>Section 20.0 – Économie</b>				
20.0.12.121	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	400 000	-309 161,00	86 474,51	313 525,49
	<b>Section 20.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATÉC)</b>				
20.1.12.121	Frais d'études et de mise en place d'une Centrale des Bilans	300 000	-25 000,00	223 882,40	76 117,60
20.1.12.302	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement du support informatique, campagne de promotion	140 000	-50 000,00	19 241,35	120 758,65
	<b>22 – MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
	<b>Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales</b>				
22.1.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	230 000	-30 000,00	159 647,99	70 352,01
22.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	200 000	-87 894,00	58 000,00	142 000,00
	<b>Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres</b>				
22.2.14.003	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1 870 000	-50 000,00	1 595 635,73	274 364,27
22.2.14.005	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	335 000	-100 000,00	234 381,22	100 618,78
	<b>Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres</b>				
22.4.12.080	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice)	5 100 000	-150 000,00	4 949 664,41	150 335,59
	<b>23 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b>				
	<b>Section 23.1 – Circulation routière</b>				
23.1.43.000	Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“	250 000	-143 665,00	102 617,00	147 383,00
	<b>Section 23.6 – Aéroport de Luxembourg</b>				
23.6.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	50 000	-29 080,00	8 464,80	41 535,20
23.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	452 400	-38 208,51	403 100,73	49 299,27
23.6.12.121	Contrôles en vol des installations radioélectriques	147 520	-50 000,00	97 520,00	50 000,00
	<b>24 – MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES</b>				
	<b>Section 24.0 – Égalité des chances</b>				
24.0.33.000	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	6 740 322	-27 211,00	6 701 917,94	38 404,06



<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
	<b>30 – MINISTÈRE D'ÉTAT</b>				
	<b>Section 30.4 – Gouvernement</b>				
30.4.74.041	Service information et presse: acquisition d'équipements spéciaux	40 000	-25 000,00	13 266,08	26 733,92
	<b>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</b>				
30.6.74.061	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	177 500	-70 000,00	46 313,50	131 186,50
	<b>31 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION</b>				
	<b>Section 31.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</b>				
31.1.74.250	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	585 523	-97 610,00	487 257,54	98 265,46
	<b>Section 31.6 – Défense nationale</b>				
31.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	600 000	-27 000,00	569 489,09	30 510,91
31.6.74.320	Équipement de casernement et équipement divers	515 900	-40 000,00	474 117,02	41 782,98
	<b>37 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>				
37.4.74.010	Section 37.4 – Police grand-ducale Acquisition de machines de bureau	213 000	-74 100,00	138 534,14	74 465,86
	<b>39 – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
	<b>Section 39.6 – Administration des services de secours</b>				
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25 990	-25 990,00	0,00	25 990,00
	<b>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</b>				
39.9.53.010	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	70 000	-45 500,00	20 504,43	49 495,57
39.9.73.032	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	125 000	-92 583,52	32 416,48	92 583,52
	<b>44 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>				
	<b>Section 44.7 – Santé – Travaux sanitaires et cliniques</b>				
44.7.51.002	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice)	6 000 000	-4 651 000,00	1 325 661,24	4 674 338,76

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Suresimation
	<b>50 – MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 50.0 – Economie</b>				
50.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	50 000	-37 000,00	11 476,89	38 523,11
	<b>52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
	<b>Section 52.1 – Ponts et chaussées</b>				
52.1.73.012	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice)	1 600 000	-415 779,74	852 027,16	747 972,84
52.1.73.013	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	6 800 000	-814 615,93	5 782 731,85	1 017 268,15
52.1.73.016	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plates-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice)	3 000 000	-502 273,76	426 892,25	2 573 107,75
52.1.73.061	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1 900 000	-853 427,08	1 016 952,59	883 047,41
	<b>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</b>				
52.4.72.031	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	2 900 000	-250 000,00	1 664 246,59	1 235 753,41

Tableau 30: Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	<b>01 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION</b>				
	<b>Section 01.0 – Dépenses générales</b>				
01.0.12.001	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	89 000	56 000,00	140 994,80	51 994,80
	<b>Section 01.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</b>				
01.1.12.253	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	32 000	59 000,00	90 042,54	58 042,54
	<b>Section 01.6 – Défense nationale</b>				
01.6.11.141	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice)	870 900	30 000,00	899 430,10	28 530,10
01.6.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	125 000	50 000,00	156 194,52	31 194,52
01.6.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	168 556	60 000,00	225 251,42	56 695,42
01.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	766 954	80 400,00	847 325,84	80 371,84
	<b>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</b>				
01.7.33.011	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice)	1 150 000	93 000,00	1 242 592,88	92 592,88
	<b>02 et 03 – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>				
	<b>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</b>				
02.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	190 000	45 000,00	211 463,83	21 463,83
02.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	100 000	45 000,00	106 997,16	6 997,16
02.0.33.010	Subsides pour activités culturelles (littéraires, artistiques, scientifiques, musicales et autres)	400 000	216 500,00	607 676,40	207 676,40
02.0.33.011	Relations culturelles internationales: bourses d'études, subsides	296 369	31 110,00	326 626,01	30 257,01
	<b>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</b>				
02.1.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	202 000	43 000,00	242 601,90	40 601,90
02.1.33.010	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	40 410	100 000,00	124 110,00	83 700,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidité</i>	<i>Sous-estimation</i>
07 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE					
07.4.12.021	<b>Section 07.4 – Police grand-ducale</b> Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	600 000	120 000,00	695 473,63	95 473,63
08 – MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
08.3.12.001	<b>Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique</b> Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	215 032	105 000,00	296 949,11	81 917,11
09 – MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
09.8.12.140	<b>Section 09.8 – Aménagement communal</b> Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	60 000	30 000,00	72 755,47	12 755,47
10 et 11 – MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
10.2.12.190	<b>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b> Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	463 505	71 197,00	534 510,06	71 005,06
10.3.34.061	<b>Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b> Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	1 475 000	34 600,00	1 503 711,69	28 711,69
12 et 13 – MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
12.1.33.009	<b>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale – Enfants et adultes</b> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	521 651	79 689,00	601 340,00	79 689,00
12.4.12.100	<b>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</b> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	509 355	43 272,35	552 627,35	43 272,35

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	<b>15 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT</b>				
	<b>Section 15.0 – Dépenses générales</b>				
15.0.35.020	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice)	213 625	50 901,00	264 525,17	50 900,17
	<b>Section 15.1 – Administration de l'environnement</b>				
15.1.12.316	Elaboration d'un cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice)	200 000	108 090,00	307 980,54	107 980,54
	<b>16 – MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>				
	<b>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</b>				
16.2.35.030	Contributions à des organismes internationaux	1 246	68 000,00	68 174,02	66 928,02
	<b>19 – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL</b>				
	<b>Section 19.7 – Sylviculture</b>				
19.7.12.130	Frais de publication	42 000	62 000,00	95 993,84	53 993,84
	<b>20 – MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 20.0 – Économie</b>				
20.0.32.011	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	240 000	309 161,00	539 047,32	299 047,32
	<b>22 – MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
	<b>Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales</b>				
22.1.12.080	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1 015 000	51 500,00	1 061 193,93	46 193,93
22.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	165 000	50 000,00	192 729,92	27 729,92
	<b>Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres</b>				
22.2.14.000	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	5 850 000	150 000,00	5 999 393,91	149 393,91
	<b>Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres</b>				
22.4.12.085	Installations thermiques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	1 120 000	150 000,00	1 269 218,71	149 218,71

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidité	Sous-estimation
	<b>23 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b>				
	<b>Section 23.6 – Aéroport de Luxembourg</b>				
23.6.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires	37 000	30 670,00	67 667,24	30 667,24
	<b>24 – MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES</b>				
	<b>Section 24.0 – Égalité des chances</b>				
24.0.33.002	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	213 000	36 399,00	247 817,34	34 817,34
	<b>30 – MINISTÈRE D'ÉTAT</b>				
	<b>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</b>				
30.6.74.021	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	610 000	70 000,00	671 466,60	61 466,60
	<b>31 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION</b>				
	<b>Section 31.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</b>				
31.1.72.010	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	200 000	59 000,00	240 984,34	40 984,34
	<b>Section 31.6 – Défense nationale</b>				
31.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	318 500	40 000,00	358 428,85	39 928,85
31.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	93 900	27 000,00	112 792,60	18 892,60
	<b>39 – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
	<b>Section 39.6 – Administration des services de secours</b>				
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	228 000	30 390,00	258 163,54	30 163,54
	<b>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</b>				
39.9.74.030	Acquisition d'appareils de laboratoire	85 000	35 555,00	120 553,65	35 553,65
	<b>50 – MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>				
	<b>Section 50.0 – Économie</b>				
50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	75 000	27 000,00	101 755,65	26 755,65

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
	<b>52 – MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
	<b>Section 52.1 – Ponts et chaussées</b>				
52.1.73.010	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	18 700 000	554 049,25	19 229 008,59	529 008,59
52.1.73.011	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	26 000 000	1 691 439,43	27 683 242,87	1 683 242,87
52.1.73.020	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1 650 000	150 000,00	1 789 198,24	139 198,24
52.1.73.060	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	400 000	200 000,00	600 000,00	200 000,00
	<b>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</b>				
52.4.72.035	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	1 600 000	250 000,00	1 849 248,45	249 248,45

Tableau 31: Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	<b>01 – MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION</b>			
	<b>Section 01.0 – Dépenses générales</b>			
01.0.12.190	Participation à des stages et cours de perfectionnement. (Sans distinction d'exercice)	4 000	-4 000,00	0,00
01.0.12.191	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	25 000	-25 000,00	0,00
	<b>Section 01.5 – Direction de la Défense</b>			
01.5.35.040	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des opérations pour le maintien de la paix	150 000	-150 000,00	0,00
	<b>02 et 03 – MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>			
	<b>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</b>			
02.0.33.007	Participation luxembourgeoise aux villes européennes de la culture	50 000	- 50 000,00	0,00
	<b>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</b>			
02.1.12.301	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	33 672	-33 000,00	0,00
	<b>Section 02.3 – Bibliothèque nationale</b>			
02.3.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	9 200	-8 300,00	855,00
	<b>Section 03.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</b>			
03.0.12.122	Cellule de recherches sur la résolution de conflits: frais d'experts et d'études	65 742	-65 740,00	0,00
	<b>07 – MINISTRE DE LA JUSTICE</b>			
	<b>Section 07.0 – Justice</b>			
07.0.12.300	Frais divers en relation avec l'informatisation du registre du commerce	50 000	-49 561,00	0,00
	<b>Section 07.1 – Services judiciaires</b>			
07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	675 000	-657 694,00	17 218,38
	<b>Section 07.4 – Police grand-ducale</b>			
07.4.35.060	Contribution au collège européen de police	7 200	-7 200,00	0,00
	<b>09 – MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>Section 09.0 – Dépenses générales</b>			
09.0.12.125	Frais de mise à jour du site Internet du Département	2 500	-2 500,00	0,00
	<b>10 et 11 – MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
	<b>Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>			
11.7.33.000	Programmes d'échanges européens: frais divers	1 450	-1 450,00	0,00



<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>
12 et 13	<b>MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>			
	<b>Section 12.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat</b>			
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	1 000	-1 000,00	0,00
14	<b>MINISTÈRE DE LA SANTE</b>			
	<b>Section 14.1 – Direction de la santé</b>			
14.1.12.042	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	18 900	-18 000,00	0,00
15	<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
	<b>Section 15.1 – Administration de l'environnement</b>			
15.1.12.304	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	45 000	-44 669,00	0,00
16	<b>MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>			
	<b>Section 16.0 – Travail – Dépenses générales</b>			
16.0.12.126	Frais en relation avec les activités de recherche et d'étude d'organisations internationales. (Sans distinction d'exercice)	10 000	-10 000,00	0,00
16.1	<b>Section 16.1 – Administration de l'emploi</b>			
16.1.12.190	Frais d'inscription et de participation à des cours de formation continue	7 500	-6 900,00	600,00
16.2	<b>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</b>			
16.2.12.120	Etudes et travaux d'analyses spéciales	10 000	-10 000,00	0,00
20	<b>MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>			
	<b>Section 20.4 – Conseil de la concurrence</b>			
20.4.12.010	Frais de route et de séjour	1 000	-1 000,00	0,00
21	<b>MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</b>			
	<b>Section 21.1 – Tourisme</b>			
21.1.33.019	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	10 000	-10 000,00	0,00
21.1.43.004	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice)	10 000	-10 000,00	0,00

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	<b>30 – MINISTÈRE D'ÉTAT</b>			
	<b>Section 30.5 – Conseil économique et social</b>			
30.5.74.320	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	1 000	-1 000,00	0,00
	<b>32 et 33 – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>			
	<b>Section 32.7 – Centre national de littérature</b>			
32.7.74.010	Acquisition de machines de bureau	1 000	-1 000,00	0,00
	<b>37 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>			
	<b>Section 37.4 – Police grand-ducale</b>			
37.4.74.251	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	18 000	-18 000,00	0,00
	<b>39 – MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>Section 39.6 – Administration des services de secours</b>			
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25 990	-25 990,00	0,00
	<b>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</b>			
39.9.52.010	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	7 000	-7 000,00	0,00
	<b>44 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>			
	<b>Section 44.0 – Ministère de la Santé</b>			
44.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	1 000	-1 000,00	0,00
	<b>49 – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>			
	<b>Section 49.5 – Administration des services vétérinaires</b>			
49.5.74.031	Inspecteurs des viandes – Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	2 000	-2 000,00	0,00
	<b>Section 49.6 – Viticulture</b>			
49.6.74.010	Acquisition de machines de bureau	1 500	-1 500,00	0,00
	<b>51 – MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</b>			
	<b>Section 51.2 – Logement</b>			
51.2.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	1 000	-1 000,00	0,00

Tableau 32: Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>00 – MINISTÈRE D'ÉTAT</b>			
	<b>Section 00.4 – Gouvernement</b>			
00.4.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100 000	373 434,69	273 434,69
00.4.12.350	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50 000	298 325,59	243 325,59
	<b>01 – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION</b>			
	<b>Section 01.0 – Dépenses générales</b>			
01.0.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement: documentation, frais d'impression et de publication, frais d'études et de recherche, organisation de formations et de colloques, participation à des conférences, mise en place et mise à jour d'un site Internet, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	798 630,63	793 630,63
	<b>Section 01.1 – Relations internationales – Missions diplomatiques</b>			
01.1.12.011	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228 000	402 776,25	164 776,25
01.1.12.084	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185 000	281 973,38	96 973,38
	<b>Section 01.2 – Relations internationales – Contributions à des organismes internationaux</b>			
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3 676 376	5 641 184,04	1 964 808,04
	<b>Section 01.5 – Direction de la Défense</b>			
01.5.35.034	Contributions du Luxembourg aux activités du „Partenariat pour la Paix“ et à la coopération militaire dans le cadre du „Pacte de stabilité“. (Crédit non limitatif)	25 000	103 000,00	78 000,00
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg aux opérations pour le maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100 000	814 646,61	714 646,61
	<b>02 et 03 – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>			
	<b>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</b>			
02.0.12.311	Frais d'assurances des divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	5 354,72	4 854,72
02.0.33.021	Dotations au Fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300 000	540 000,00	240 000,00

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidité	Dépassement effectif
	<b>Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art</b>			
02.2.12.220	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124 000	311 254,24	187 254,24
	<b>Section 03.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</b>			
03.0.12.001	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124	44 899,79	44 775,79
	<b>Section 03.5 – Recherche scientifique et recherche appliquée</b>			
03.5.35.020	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4 695 156	7 861 516,88	3 166 360,88
	<b>04 – MINISTERE DES FINANCES</b>			
	<b>Section 04.2 – Enregistrement et domaines</b>			
04.2.12.320	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375 000	774 884,89	399 884,89
04.2.23.000	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300 000	675 000,00	375 000,00
	<b>Section 04.3 – Douanes et accises</b>			
04.3.12.330	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visites. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 500	121 662,12	119 162,12
	<b>05 – MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET</b>			
	<b>Section 05.0 – Dépenses générales</b>			
05.0.12.120	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	6 000	50 000,00	44 000,00
05.0.12.123	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	1 000	4 466,91	3 466,91
05.0.12.310	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	73 884,16	72 884,16
	<b>Section 05.1 – Inspection générale des finances</b>			
05.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250 000	948 757,60	693 657,60
	<b>Section 05.2 – Trésorerie de l'Etat</b>			
05.2.23.010	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	300 000	558 150,49	258 150,49
	<b>06 – MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE</b>			
	<b>Section 06.0 – Dette publique</b>			
06.0.93.000	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	201 649,69	201 549,69

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidité	Dépassement effectif
	<b>07 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>			
	<b>Section 07.0 – Justice</b>			
07.0.12.001	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	5 045,79	3 045,79
07.0.34.090	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150 000	531 164,29	369 999,29
	<b>Section 07.1 – Services judiciaires</b>			
07.1.12.003	Juges et juges de paix suppléants; indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20 000	42 781,47	12 771,47
	<b>Section 07.3 – Juridictions administratives</b>			
07.3.12.300	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	3 068,78	2 068,78
	<b>Section 07.4 – Police grand-ducale</b>			
07.4.11.060	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60 000	570 656,87	510 656,87
	<b>08 – MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative – Dépenses diverses</b>			
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	35 374,67	26 874,67
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	672 671,72	672 171,72
	<b>09 – MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>Section 09.1 – Finances communales</b>			
09.1.43.011	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100 000	700 000,00	600 000,00
	<b>Section 09.6 – Administration des services de secours</b>			
09.6.12.301	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions. (Crédit non limitatif)	100	25 091,51	24 927,51

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidité	Dépassement effectif
	<b>10 et 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
	<b>Section 10.0 – Dépenses générales</b>			
10.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11 500	1 038 579,78	966 201,78
10.0.12.323	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	416 855,59	411 855,59
	<b>Section 10.7 – Education différenciée</b>			
10.7.33.000	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	9 445,47	4 345,47
	<b>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</b>			
11.3.11.060	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 300 000	2 300 492,68	1 000 492,68
	<b>Section 11.4 – Sports – Dépenses générales</b>			
11.4.11.131	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	43 820	74 609,36	30 789,36
11.4.12.001	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	340 000	561 308,50	180 508,50
	<b>12 et 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>			
	<b>Section 12.2 – Solidarité</b>			
12.2.34.013	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3 700 000	6 156 931,29	2 456 931,29
12.2.35.060	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 478	13 503,20	11 025,20
	<b>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</b>			
12.4.34.014	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 000 000	5 720 889,66	3 720 889,66
	<b>Section 12.7 – Service d'action sociofamiliale. – Personnes âgées</b>			
12.7.33.013	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 225 000	2 137 770,66	912 770,66
	<b>Section 12.9 – Service national d'action sociale</b>			
12.9.12.150	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	372	1 383,10	859,10

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidité	Dépassement effectif
	<b>14 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>			
	<b>Section 14.0 – Ministère de la santé</b>			
14.0.34.011	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; service de l'éducation pour la santé: subsides à des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350 000	660 517,00	310 517,00
	<b>Section 14.1 – Direction de la santé</b>			
14.1.12.303	Prophylaxie des maladies contagieuses; indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif)	94 497	2 261 593,04	1 902 096,04
14.1.12.313	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif)	250	38 292,19	38 042,19
	<b>15 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
	<b>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</b>			
15.2.12.340	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103 000	271 800,40	88 800,40
	<b>17/18 – MINISTÈRE DE LA SECURITE SOCIALE</b>			
	<b>Section 17.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</b>			
17.3.12.150	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125 000	250 928,28	125 928,28
	<b>Section 17.5 – Assurance maladie-maternité – Union des caisses de maladie</b>			
17.5.42.007	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60 000	146 340,27	86 340,27
	<b>19 – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>			
	<b>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</b>			
19.1.31.055	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3 000	25 662,42	22 662,42
19.1.35.001	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du FEOGA-GARANTIE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	757 602,14	757 502,14

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidité</i>	<i>Dépassement effectif</i>
	<b>20 – MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>			
	<b>Section 20.0 – Économie</b>			
20.0.34.040	Dommmages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisement de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	425,00	325,00
	<b>22 – MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS</b>			
	<b>Section 22.0 – Travaux publics – Dépenses générales</b>			
22.0.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130 000	242 703,20	112 703,20
22.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90 000	160 704,20	70 704,20
	<b>Section 22.2 – Ponts et chaussées – Travaux propres</b>			
22.2.14.002	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 510 000	4 049 429,67	1 539 429,67
	<b>Section 22.4 – Bâtiments publics – Compétences propres</b>			
22.4.12.089	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900 000	1 854 657,98	954 657,98
22.4.12.091	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 750 000	4 390 511,95	1 640 511,95
22.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60 000	100 571,38	40 571,38
22.4.12.301	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65 000	107 208,41	42 208,41
	<b>23 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b>			
	<b>Section 23.5 – Direction de l'aviation civile</b>			
23.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30 000	45 815,00	15 815,00
	<b>Section 23.7 – Garage du gouvernement</b>			
23.7.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	120 000	209 851,04	89 851,04
23.7.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140 200	223 968,47	83 768,47
	<b>24 – MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES</b>			
	<b>Section 24.0 – Égalité des chances</b>			
24.0.12.305	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50 000	90 841,56	40 841,56



Article	Libellé	Crédit voté	Liquidité	Dépassement effectif
	<b>32 et 33 – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>			
	<b>Section 33.0 – Enseignement supérieur – Dépenses générales</b>			
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 8.12.1977). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124	103 974,82	103 850,82
	<b>34 – MINISTÈRE DES FINANCES</b>			
	<b>Section 34.0 – Dépenses générales</b>			
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000 000	1 583 556,03	583 556,03
	<b>35 – MINISTÈRE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET</b>			
	<b>Section 35.0 – Dépenses générales</b>			
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 000 000	18 070 236,79	10 070 236,79
	<b>36 – MINISTÈRE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE</b>			
	<b>Section 36.0 – Dette publique</b>			
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	5 000 000	85 676 000,00	80 676 000,00
	<b>37 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>			
	<b>Section 37.4 – Police grand-ducale</b>			
37.4.74.001	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	851 643,95	851 543,95
37.4.74.252	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: acquisition de véhicules et de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50 000	125 885,90	75 885,90
	<b>38 – MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Section 38.6 – Service central des imprimés</b>			
38.6.74.043	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents. (Crédit non limitatif)	10 000	429 775,83	419 775,83
	<b>39 – MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>Section 39.1 – Finances communales</b>			
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif)	100 000	200 000,00	100 000,00
	<b>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</b>			
39.9.63.002	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau en vue de réduire les effets des inondations; participation de l'Etat au coût des travaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	975 000	1 763 104,71	788 104,71

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	<b>40 et 41 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
	<b>Section 40.5 – Etablissements privés d'enseignement</b>			
40.5.64.000	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement pré-scolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000 000	2 972 084,88	1 972 084,88
	<b>49 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPEMENT RURAL</b>			
	<b>Section 49.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</b>			
49.1.93.000	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif)	17 000 000	26 000 000,00	9 000 000,00
	<b>50 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>			
	<b>Section 50.0 – Economie</b>			
50.0.72.010	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 000 000	3 242 172,51	1 242 172,51
50.0.81.030	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif)	100	1 950 000,00	1 949 900,00
	<b>52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>			
	<b>Section 52.1 – Ponts et chaussées</b>			
52.1.71.010	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200 000	1 188 326,87	988 326,87
	<b>Section 52.2 – Fonds des routes</b>			
52.2.93.000	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000 000	36 000 000,00	26 000 000,00
	<b>Section 52.3 – Bâtiments publics</b>			
52.3.10.000	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000 000	8 333 407,59	7 333 407,59
52.3.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600 000	4 024 957,56	3 424 957,56
	<b>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</b>			
52.4.74.106	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30 000	70 017,20	40 017,20

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
52.5.93.000	<b>Section 52.5 – Fonds d'investissements publics</b> Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000 000	101 000 000,00	91 000 000,00
53.5.73.010	<b>53 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b> <b>Section 53.5 – Direction de l'aviation civile</b> Remboursement à la société de l'Aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	246 000	715 366,68	469 366,68

\*

## II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 5(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour a fait parvenir en date du 18 octobre 2006 le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005 au ministre du Trésor et du Budget.

Lors de sa séance du 17 octobre 2006, la Cour a fixé le délai de réponse à la date du 15 novembre 2006, conformément à l'article 4(6) de la loi précitée concernant la procédure d'examen contradictoire avec les contrôlés. La Cour déplore de n'avoir reçu de réponse que d'un seul ministère, et ce malgré le fait de s'être donné un délai d'attente supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2006.

Les prises de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, dont la Cour des comptes a reçu communication, sont dûment reproduites ci-après.

### Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

1. Le chapitre 1.4 sur l'exécution du budget des dépenses nécessite, en ce qui concerne le tableau 16 relatif aux dossiers non clôturés, un certain nombre d'explications supplémentaires. En effet, le dossier non clôturé relevé par la Cour des comptes pour le département de la Fonction publique et de la Réforme administrative concerne un agent qui a travaillé pendant une période supérieure à deux ans en la qualité d'assistant à la direction. Or, l'engagement des personnes appartenant au pool chargé d'assister le directeur d'un établissement d'enseignement postprimaire, ne peut pas excéder 24 mois. Ce refus de visa a été transmis à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour prise de position. Dans sa prise de position parvenue en date du 14 novembre 2006, Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle reconnaît qu'il s'agit d'une erreur de l'administration et que l'agent a droit à sa rémunération étant donné qu'il a quand même travaillé pendant une période de plus d'un mois. Un courrier avec la prise de position a été transmis à la Direction du Contrôle Financier afin de clôturer ce dossier.

2. L'article budgétaire de l'Institut National d'Administration Publique, surestimé de façon permanente (exercices 2002-2005) et énuméré dans le chapitre 2 relatif aux transferts de crédit se rapporte aux cours de formation continue. Ces cours de formation continue sont organisés par l'Institut National d'Administration Publique conjointement avec les administrations concernées. Pour cette raison, les montants nécessaires pour ces crédits sont difficiles à estimer.

3. Les restants d'exercices antérieurs non liquidés relevés dans le chapitre 2.3 concernent exclusivement l'Institut National d'Administration Publique (INAP) et le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat (SCIE).

- Le premier restant de l'INAP n'a pas pu être liquidé sur l'exercice budgétaire 2005 étant donné qu'il a été inscrit par erreur sur le mauvais article budgétaire. Il a été liquidé par après sur l'exercice budgétaire 2006.
- Le second restant de l'INAP concerne une déclaration de cours prestés, rentrée tardivement et inscrite comme „restant d'exercice antérieur“. Or, il a été omis de liquider le restant d'exercice antérieur sur l'exercice budgétaire 2005. Ce restant sera liquidé sur l'exercice budgétaire 2006.
- Le restant du SCIE se rapporte à une ordonnance provisoire émise pour équiper de nouvelles photocopieuses la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration après la mise en place du nouveau Gouvernement. Or, les frais d'équipement effectifs ont été inférieurs au montant total prévu.

4. Les deux ordonnances provisoires non régularisées énumérées au chapitre 2.6 sont du ressort du Service Central des Imprimés et Fournitures de Bureau de l'Etat.

- La première ordonnance provisoire de 148.925 euros concerne deux factures de 135.125 € respectivement 13.800 € payées sur l'exercice budgétaire 2003. La régularisation aurait dû se faire à travers un article budgétaire portant la mention „restants d'exercices antérieurs“ sur l'exercice budgétaire 2004. Or, le programme comptable étatique SAP ne contient aucune trace de la régularisation de ce montant, ce qu'une demande auprès de la Trésorerie de l'Etat a confirmé. Les responsables du

Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat disposent pourtant de documents datés du 31 mars 2005 et signés par le contrôleur financier qui certifient les démarches entreprises pour procéder à la régularisation de ce montant. Une demande a été transmise au Ministère du Trésor et du Budget afin de régulariser cette ordonnance provisoire sur l'exercice budgétaire 2006.

- La seconde ordonnance provisoire d'un montant de 147.633,75 € se rapporte à l'exercice budgétaire 2004. Elle donne suite à une insuffisance de crédit qui résulte d'une part de la constitution du nouveau Gouvernement et de l'autre, de l'introduction de la nouvelle charte graphique ayant obligé l'administration gouvernementale à procéder au remplacement de la majorité de leurs imprimés bureautiques. Or, il a été omis de demander un crédit budgétaire pour l'exercice budgétaire 2006. Par contre, un article portant la mention „restants d'exercices antérieurs“ a été inclus dans les propositions budgétaires pour l'exercice 2007.

5. En ce qui concerne les rémunérations des agents de l'Etat reprises au chapitre 3.2 et à l'annexe 2, la Cour des comptes a déjà transmis ces données par plusieurs courriers à l'Administration du Personnel de l'Etat au cours de l'année 2006. Le tableau suivant reprend les détails des courriers de réponse envoyés par l'Administration du Personnel de l'Etat:

<i>Référence Cour des comptes</i>	<i>Référence Administration du Personnel de l'Etat</i>	<i>Date d'envoi</i>
06.00046-01	rs/ape-723/2006(mfpra-2218/2006)	22 août 2006
06.00046-09	rs/ape-723/2006(mfpra-2218/2006)	27 septembre 2006
06.00046-17	rs/ape-981/2006(mfpra-3157/2006)	29 septembre 2006
06.00046-19	rs/ape-982/2006(mfpra-3158/2006)	18 octobre 2006
06.00046-21	jch/ape-1013/2006(mfpra-3258/2006)	27 septembre 2006
06.00046-23	jch/ape-1012/2006(mfpra-3257/2006)	28 septembre 2006
06.00046-24	rs/ape-1065/2006(mfpra-3405/2006)	29 septembre 2006
06.00046-26	rs/ape-1096/2006(mfpra-3566/2006)	18 octobre 2006

6. Le tableau 29 sur les crédits surestimés donne lieu à un certain nombre de commentaires:

- L'article 08.0.12.120 „Réforme administrative – Frais d'experts et d'étude (Sans distinction d'exercice)“ concerne une activité durable avec des activités, mesures et projets menés par les secteurs concernés et compétents dans les domaines concernés. Par conséquent, il n'est pas toujours possible d'estimer le coût total sur un exercice budgétaire déterminé.
- Une grande partie des crédits de l'article 08.0.12.141 „Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat“ servent à payer les annonces dans les journaux pour les examens-concours. Comme il n'y a pas moyen de déterminer à l'avance le nombre d'examens-concours dans chaque carrière et que les frais pour insérer les annonces dans les différents quotidiens sont substantiels, la partie du crédit qui est effectivement consommée peut varier d'une année à l'autre. Il y a lieu de noter qu'au cours de l'année 2005, le recrutement des stagiaires des différentes carrières a été en forte régression par rapport aux années précédentes.
- Les crédits des articles 08.3.11.130 „Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires“, 08.3.11.131 „Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires“ et 08.3.12.000 „Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers“ de l'Institut National d'Administration Publique concernent soit la formation pendant le stage, soit la formation continue où le nombre de cours réellement organisés varie en fonction des inscriptions et est par conséquent difficilement prévisible.
- Le crédit 08.6.12.050 „Achat de biens et de services postaux et de télécommunications“ du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat couvre en grande partie des envois réalisés pour le compte d'autres départements et administrations. De ce fait, les montants imputés sur cet article peuvent varier d'une année à l'autre.

7. Le tableau 30 reprend l'article 08.3.12.001 „Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers“ parmi les crédits sous-estimés. Or, il se fait que l'Institut National d'Administration Publique a organisé en automne 2005, sur demande des administrations de l'Etat, des cours de formation continue avec des intervenants du secteur privé. Le transfert de 105.000 euros vers cet article budgétaire a donc servi à couvrir ces frais.

8. Les crédits du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative repris au tableau 32 parmi les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50% donnent lieu aux observations suivantes:

- L'article 08.0.11.170 „Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)“ ne permet pas d'estimation précise préalable.
- Les crédits de l'article 08.0.11.311 „Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)“ ont surtout servi à payer les cotisations à des organismes de sécurité sociale étrangers et à récupérer des sommes initialement versées à titre de rémunération à des agents de l'Etat. Au vu du niveau élevé du dépassement effectif, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a prévu deux nouveaux articles budgétaires spécifiques dans ses propositions budgétaires pour l'exercice 2007.
- L'article 38.6.74.043 „Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents (Crédit non limitatif)“ sert à acheter aux différentes administrations concernées les équipements nécessaires pour l'introduction de la biométrie dans les passeports européens. Comme il s'agit d'un nouveau projet au niveau européen, il n'a pas été possible de déterminer d'avance les coûts des nouveaux équipements.

Service Central des Imprimés de l'Etat

5591 - Dossier consolidé : 327

5591/02



**N° 5591<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

**PROJET DE LOI****portant règlement du compte général de l'exercice 2005**

\* \* \*

**PRISES DE POSITION SUR LE RAPPORT GENERAL  
DE LA COUR DES COMPTES****DEPECHE DU PREMIER MINISTRE  
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(26.2.2007)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 22 janvier 2007 pour vous transmettre en annexe à la présente les prises de position sur le rapport général de la Cour des comptes concernant le projet de loi sous rubrique, qui me sont parvenues de la part des départements ministériels suivants:

- Ministère d'Etat;
- Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration: Département de la Coopération et de l'Action Humanitaire;
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural;
- Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle;
- idem: Département des Sports;
- Ministère de l'Egalité des chances;
- Ministère de l'Environnement;
- Ministère de la Famille et de l'Intégration;
- Ministère des Finances;
- Ministère de la Santé;
- Ministère de la Sécurité sociale;
- Ministère des Transports;
- Ministère du Travail et de l'Emploi;
- Ministère des Travaux Publics.

Je me permets de rappeler que la prise de position du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative était parvenue à la Cour des comptes en temps utile avant l'adoption de son rapport général.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le Premier Ministre,*  
*Ministre des Finances,*  
Jean-Claude JUNCKER

*Annexes.*

*Copies:*

Mme la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement;  
Monsieur le Président de la Cour des Comptes;  
Monsieur le Président du Conseil d'Etat.

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTERE D'ETAT**

(19.1.2007)

Ministère des Finances  
A/m Monsieur le Directeur du Trésor  
L-2931 Luxembourg

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère d'Etat n'a pas de remarques particulières à formuler à l'égard du rapport général de la Cour des comptes relatif au projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

*Pour le Premier Ministre,*  
*Ministre d'Etat*  
Marc COLAS  
*Premier Conseiller de Gouvernement*

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DE LA COOPERATION  
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**

(18.1.2007)

Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget,

Après examen par mes services du rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucun commentaire à formuler, les observations de la Cour des comptes n'ayant jamais spécifiquement trait aux dépenses de la section 01.7 du budget ni à celles du Fonds de la coopération au développement.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

*Pour le Ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire,*  
Marc LEMAÎTRE  
*Conseiller de légation*

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT**

(12.2.2007)

Monsieur Luc FRIEDEN  
Ministre du Trésor et du Budget  
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre e-mail ayant trait à l'objet cité sous rubrique, je tiens à vous informer que je n'ai pas d'observations à faire au sujet des comptes généraux de l'exercice 2005 en ce qui concerne mon département.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,*  
Fernand BODEN

\*

**PRISE DE POSITION DE LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

(9.2.2007)

Monsieur le Directeur du Trésor  
Ministère des Finances  
3 rue de la Congrégation  
Luxembourg

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre e-mail du 22 janvier 2007, je vous prie de trouver ci-dessous les prises de position de mon département relatives au rapport sous rubrique.

<i>Page/Titre</i>	<i>Texte du rapport</i>	<i>Prise de position du département</i>
37/ Tableau 18: Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente et 72/ Tableau 29: Les crédits surestimés	Article 10.2.12.190 <i>Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation</i>  Article 10.2.11.130 <i>Indemnités pour services extraordinaires</i>	Pour les cours de formation continue du personnel enseignant, l'indemnisation des formateurs est à charge des articles 10.2.11.130 (formateurs employés auprès de l'Etat) et 10.2.12.190 (formateurs tiers et étrangers).  Lors de la finalisation du budget, l'organisation exacte des séances n'est pas encore fixée et les formateurs ne sont pas encore désignés. Aussi, la répartition de l'enveloppe globale destinée aux activités de formation continue d'après services extraordinaires et services de tiers n'est-elle qu'approximative. Les crédits sont dès lors ajustés moyennant transfert en cours d'exercice.

43/ 2.3 Les restants d'exercices antérieurs Tableau 20: Gestion des restants d'exercices antérieurs	Le montant total des restants d'exercices est généralement connu au moment de l'élaboration du projet de budget. Les sommes liquidées devraient donc correspondre aux crédits votés. Excédent: 563,87 €	Le total des 9 déclarations qui ont été à la base d'un restant à l'article 11.1.12.510, s'est élevé à 1.863 €. L'examen approfondi des déclarations lors de l'ordonnancement a donné lieu à des redressements qui se sont soldés par une moins-value de 561,75 € pour ramener le total à 1.301,25 €. Compte tenu de ces redressements, l'excédent des restants du département s'élève à 563,87 - 561,75 = 2,12 €. Cet excédent est à attribuer aux arrondis effectués lors de l'inscription des crédits.
92/ Tableau 32: Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%	Article 10.0.12.080 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i> Crédit voté: 11.500 €; liquidé: 1.038 579,78 €  Article 10.0.12.323 <i>Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen</i> Crédit voté: 5.000 €; liquidé: 416.855,59 € Article 10.7.33.000 <i>Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées</i> Crédit voté: 100 €; liquidé: 9.445,47 €	Le crédit de 11.500 € couvre l'achat de produits d'entretien pour le bâtiment administratif du ministère. La mention „non limitatif“ avait été inscrite pour prendre en charge les dépenses de chauffage qui excèdent les montants inclus à ces fins aux crédits de fonctionnement des lycées.  Suite à la généralisation de la gestion séparée dans les lycées en 2006, ces excédents sont à charge de l'article 10.0.12.081.- <i>Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments</i> . Etant donné que les dépenses de chauffage ne sont pas prévisibles avec précision, cet article est également doté d'un crédit symbolique de 100 €, à dépasser en cas de besoin.  L'article est doté d'un crédit symbolique de 5.000 € dans la mesure où les actions du FSE ne sont arrêtées qu'en début d'exercice budgétaire.  Il s'agit d'un article doté d'un crédit symbolique, dépassé en cas de besoin, l'engagement de personnel suppléant n'étant pas prévisible lors de la mise au point du projet de budget.
93	Article 11.3.11.060 <i>Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage.</i> Crédit voté: 1.300.000 €; liquidé: 2.300.492,68 €	Le dépassement résulte de la progression inattendue du nombre de demandes présentées par les entreprises. Pour 2007, le crédit voté a par ailleurs été porté à un montant légèrement supérieur au compte de l'exercice 2005.
97	Article 40.5.64.000 <i>Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)</i> Crédit voté: 1.000.000 €; liquidé: 2.972.084,88 €	Le dépassement résulte de paiements supplémentaires au titre de participations aux frais d'investissements réalisés entre 1993 et 2003 (mesure transitoire prévue à l'article 32 de la loi du 13 juin 2003). En 2005, de nouveaux éléments ont complété les dossiers qui avaient été évacués à charge des crédits de l'exercice 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

*La Ministre de l'Education nationale  
et de la Formation professionnelle,  
Mady DELVAUX-STEHRÉS*

\*

## PRISE DE POSITION DU MINISTRE DES SPORTS

(14.2.2007)

Monsieur le Président  
de la Cour des Comptes  
2, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous soumettre en annexe les prises de position du Département ministériel des Sports relatives aux observations de la Cour des Comptes dans le rapport général sous rubrique.

La communication initiale de 2006, adressée au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ne m'est pas parvenue. Le Département ministériel des Sports, détaché dudit ministère depuis la réorganisation gouvernementale de 2004, est à inscrire sur la liste des ministères recevant directement les documentations.

Sous **3.3 Synthèse de trois rapports spéciaux de la Cour des Comptes concernant des fonds spéciaux de l'Etat**, je rappelle mes prises de position détaillées dans le rapport spécial intitulé: **Contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national**, concernant en particulier une planification insuffisante et le traitement non uniforme de dossiers de subventionnement.

„L'harmonisation et l'uniformisation du traitement des dossiers, des équipements à réaliser, des aides à accorder sont certes les maîtres mots, mais elles ne doivent pas pour autant écarter la souplesse et la flexibilité dans l'appréciation des projets. Celles-ci ne font pas entorse à l'équité qui est à respecter vis-à-vis des maîtres d'ouvrage lorsqu'ils revendiquent de l'Etat des apports financiers ou autres dans le domaine de l'infrastructure sportive.“

L'avant-projet de règlement grand-ducal concernant la commission interdépartementale pour les équipements sportifs a été approuvé par le Conseil de Gouvernement le 26.1.2007 et sera instruit auprès de la Haute Corporation du Conseil d'Etat. La commission sera appelée à soumettre les propositions pour les planifications futures eu égard au concept I.V.L.

Une harmonisation des taux de subsidiation d'un ministère à l'autre est très difficile au vu des spécificités dans certains domaines. Je mets néanmoins en garde devant une prise en charge intégrale des coûts afin que les maîtres d'ouvrage restent responsabilisés.

Les pièces relatives aux engagements et aux dépenses du Fonds d'équipement sportif national sont transmises trimestriellement à l'Inspection Générale des Finances (ad point 3.3.3. p. 64 concernant la transmission manquante des pièces).

**Au tableau 29: Les crédits surestimés** (p. 73) a été repris l'article *11.4.12.302 Projets „e-Lëtzebuerg“ dépenses diverses* concernant le Département ministériel des Sports. Suite à d'itératifs reports de la réalisation du portail thématique sur les sports, en raison de la modification de la charte de configuration du site internet, les crédits pour la création et la maintenance du site n'ont pas été utilisés. Ils ont de ce fait, en accord avec l'Inspection Générale des Finances, été transférés pour couvrir une plus-value de dépenses enregistrée au crédit *11.4.12.001 Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers*. Le nombre des contrôles obligatoires et périodiques a augmenté par rapport aux prévisions. Un dépassement du crédit non limitatif a ainsi pu être évité.

**Au tableau 32: Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%** (p. 93), les deux articles pour les indemnités versées dans le cadre du service médico-sportif aux secteurs privé et public sont mentionnés. Les plus-values de dépenses provenaient:

- 1° suite à une nouvelle convention signée entre l'Association des médecins et médecins-dentistes et le DMS, de l'adaptation des tarifs des médecins privés et fonctionnaires, autorisée par le Conseil de Gouvernement en date du 25 février 2005 et applicable au 1er janvier 2005, mais non budgétisée pour 2005;
- 2° d'un nombre plus important de contrôles obligatoires et périodiques de sportifs postulant à une licence.

*Au tableau 31: Crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté* (p.86), le crédit de l'article 11.7.33.000 pour le subventionnement de programmes d'échanges européens a été utilisé intégralement pour pallier au manque de crédits pour l'indemnisation de tiers dans l'intérêt des personnels en charge des classes sportives.

En restant à votre entière disposition pour d'éventuelles questions supplémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre des Sports,*  
Jeannot KRECKE

\*

**PRISE DE POSITION DE LA MINISTRE DE L'EGALITE DES CHANCES**  
(31.1.2007)

Monsieur Jean Guill  
Directeur du Trésor  
Ministère des Finances  
L – 2931 Luxembourg  
Par e-mail: jean.guill@ts.etat.lu

*Concerne:* Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005

Monsieur,

En réponse à votre courrier électronique du 19 janvier 2007 concernant l'objet ci-dessus, je me permets de vous informer que le rapport ne suscite pas d'observations de la part du Ministère de l'Egalité des chances.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Pour la Ministre de l'Egalité des chances,*  
Maddy MULHEIMS  
*Conseillère de Gouvernement 1ère classe*

\*

## PRISE DE POSITION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

(25.1.2007)

Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget  
L-2931 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 19 janvier 2007, je vous prie de trouver ci-après mes remarques relatives aux observations formulées par la Cour des Comptes sur les comptes généraux de l'exercice 2005.

En ce qui concerne le dossier non clôturé ayant fait l'objet d'un refus de visa, (page 34), il s'agit de clarifier les circonstances spécifiques. En effet, le dossier concerne un ouvrier forestier qui suite à des troubles psychiques s'est absenté à plusieurs reprises de son travail sans autorisation. Etant donné que la personne en question a toujours prestée de bons et loyaux services, je n'ai pas voulu procéder au licenciement dès la quatrième absence non motivée. J'ai estimé que retenir ses absences non justifiées sur son salaire inciterait l'ouvrier à une présence plus régulière. Le Contrôle financier a maintenu son refus de visa. Selon lui l'ouvrier devait être licencié en application des dispositions du contrat collectif des ouvriers de l'Etat. J'ai donc été contraint d'appliquer en 2006 la procédure du passer outre étant donné que la législation sur le contrat de travail ne prévoit pas un licenciement rétroactif et que toutes les voies susceptibles de conduire à une solution au litige avaient été épuisées.

Pour ce qui est des rapports concernant les fonds spéciaux (page 62), je renvoie à mes différentes prises de positions adressées soit à la Cour des Comptes, soit à la Commission du Contrôle de l'Exécution Budgétaire et des Comptes (cf. [http://www.cour-des-comptes.lu/rapports/rapports\\_speciaux/protection\\_environnement.pdf](http://www.cour-des-comptes.lu/rapports/rapports_speciaux/protection_environnement.pdf)). En ce qui concerne la fixation des conditions techniques et administratives d'octroi des aides accordées par le biais du Fonds pour la Protection de l'Environnement, je suis d'avis que le recours à la circulaire ministérielle permet une plus grande flexibilité par rapport au règlement grand-ducal. En effet, certaines technologies, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie, évoluent rapidement et subissent des fluctuations des prix importantes. De plus, les critères techniques varient selon le type d'immeubles communaux concernés et ne peuvent pas être standardisés comme c'est le cas pour les maisons ou appartements.

Les pièces prévues à l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat sont régulièrement transmises à l'Inspection Générale des Finances depuis l'audit effectué par la Cour des Comptes en 2004/2005.

Par ailleurs, je voudrais donner les précisions ci-après sur les différents articles figurant aux annexes du rapport de la Cour des Comptes:

### 1. Crédits surestimés

L'article 15.1.12.303 concerne les dépenses en relation avec l'élaboration, par des bureaux d'études, de formulaires types pour les demandes d'autorisation d'établissements classés. La complexité de la matière oblige les agents du service à collaborer étroitement avec les bureaux d'études chargés de poursuivre les travaux entamés. Or les ressources humaines disponibles au niveau de l'Administration de l'Environnement étaient insuffisantes pour assumer le suivi de la totalité des dossiers prévus.

- Les crédits de l'article 15.1.12.304 n'ont pas été utilisés parce que les dépenses sont dépendantes du nombre d'entreprises qui s'engagent dans une procédure d'écoaudit. Le crédit a d'ailleurs été revu à la baisse pour le budget de 2006.
- Les indemnités pour services extraordinaires de l'Administration des Eaux et Forêts (article 15.2.11.130) sont sujettes à fluctuation en fonction des coupes effectuées dans les forêts soumises au régime forestier. En effet, une grande partie du crédit est destinée aux indemnités accordées aux ouvriers forestiers pour la mise à disposition du matériel forestier. En raison des intempéries de février et mars 2005, une grande partie des coupes prévues dans les plans de gestion n'a pas pu être réalisée.
- Quant aux indemnités prévues à l'article 15.2.12.000, elles étaient principalement destinées pour des indemnités des agents du secteur privé à titre de chargé de cours à l'école forestière. Or de nombreux cours ont été dispensés par des agents de l'Etat.

## 2. Crédits sous-estimés

- Le crédit de l'article 15.0.35.020 (Coopération transfrontalière; projets INTERREG) avait été sous-estimé parce que le ministère a dû prendre en charge les frais de déboisement des fonds de vallées ainsi que les frais de gestion des terrains déboisés afin de garantir le bon déroulement du projet transfrontalier: „Protection et développement des éléments de liaison du réseau écologique transfrontalier dans la région des Ardennes belgo-luxembourgeoises“. Ces travaux qui auraient dû être effectués par des ouvriers forestiers de l'Etat, ont dû être effectués par des entreprises, faute d'ouvriers disponibles.
- Le crédit de l'article 15.1.12.316 est destiné aux dépenses effectuées pour l'élaboration d'un cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. Il s'est avéré que les communes traitées en 2005 avaient un lourd passé industriel et que le nombre de sites recensés et répertoriés était plus important qu'initialement prévu.

## 3. Crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

- Article 15.1.12.304: voir ci-dessus.

## 4. Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

- Les dépassements et transferts de l'article 15.2.12.340 étaient exclusivement occasionnés par les mesures mises en oeuvre en relation avec la lutte contre la peste porcine et plus particulièrement la peste porcine du sanglier. Les crédits budgétaires étaient établis avec l'hypothèse que les mesures prévues dans le plan d'éradication de la peste porcine seraient levées à la fin de la saison des battues de 2004/2005 à savoir fin février 2005. Or la Commission Européenne n'a pas accepté le plan d'éradication de l'Administration des Services Vétérinaires et le monitoring systématique de la séroprévalence de tous les sangliers tirés a dû être poursuivi jusqu'au mois d'août 2005. En outre, l'Office International des Epizooties exigeait un monitoring supplémentaire des jeunes sangliers (< 50 kg) après cette date. Il faut en effet, que tous les sangliers nés après la dernière campagne de vaccination (automne 2004) soient séronégatifs pour pouvoir assurer que le virus est définitivement éliminé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Ministre de l'Environnement,*  
Lucien LUX

*Copie:* Monsieur le Président de la Cour des Comptes

\*



**PRISE DE POSITION DE LA MINISTRE DE LA FAMILLE  
ET DE L'INTEGRATION**

(14.2.2007)

Ministère des Finances  
Directeur du Trésor  
L-2931 Luxembourg

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courriel du 19 janvier 2007, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la prise de position du ministère de la Famille et de l'Intégration.

Au sujet des remarques relatives à la discordance entre le compte général et les données du logiciel SAP et concernant le fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales, j'ai avisé mes services de contacter dans les meilleurs délais les responsables du ministère des Finances et du centre de compétences SAP pour dénicher les problèmes à base de ces différences.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Pr la Ministre de la Famille et de l'Intégration,*

(signature)

*Conseiller de Direction 1ère classe*

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTERE DES FINANCES**

(1.2.2007)

Ministère des Finances  
Monsieur le Directeur du Trésor  
L-2931 Luxembourg

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous communiquer pour compte du Ministère des Finances les observations suivantes au sujet du rapport sous rubrique:

- a) Quant aux reports dans le budget pour ordre, je tiens à réitérer la prise de position formulée par le directeur du Trésor en réponse au Rapport général de la Cour des comptes relatif au projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004. Afin de mettre un terme à la situation légale incohérente en la matière, je veillerai à ce que dorénavant il ne soit plus fait référence aux reports (positifs ou négatifs) dans les articles de la loi budgétaire ayant trait au budget pour ordre.
- b) Quant à la légalité de la procédure d'affectation des plus-values, je tiens également à réitérer la prise de position formulée par le directeur du Trésor en réponse au Rapport général de la Cour des comptes relatif au projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004. Je regrette que la Cour des comptes n'ait pas tenu compte de cette prise de position.
- c) Quant aux erreurs que la Cour des comptes croit avoir relevées dans les reports sur Fonds spéciaux, un examen approfondi a permis de constater qu'elles proviennent du rapport 4.2.1., sur lequel la Cour des comptes semble s'être basée. Ce rapport ne correspond ni à la comptabilité budgétaire dans SAP ni surtout à la réalité. Pour éviter qu'il ne continue à être la source d'erreurs et de malentendus, ce rapport sera supprimé.
- d) Quant aux comptes extraordinaires, je regrette qu'aucune mention ne soit faite par la Cour des comptes du contrôle afférent exercé en vertu de la loi du 8 juin 1999 par la Trésorerie de l'Etat et qu'aucun usage n'a été fait des explications et données fournies aussi bien dans les annexes au compte général de 2003 que dans les rapports annuels du Ministère des Finances. Des progrès considérables ont été faits dans le traitement des dossiers en suspens, ce qui a permis d'apurer maints décomptes au profit du Trésor.

- e) Quant aux tableaux annexés au rapport général de la Cour des comptes, je constate avec satisfaction que le Ministère des Finances apparaît comme avoir respecté de près les crédits budgétaires mis à sa disposition. Je tiens dès lors à souligner que le dépassement de l'article 34.0.54.031 „Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition“ a été compensé volontairement par une économie sur un autre article de la même section budgétaire. Cette section regroupe en effet les crédits destinés au financement de projets par le biais des institutions financières internationales dont le Luxembourg est membre. Or, d'un côté il est difficile de prévoir exactement la répartition des projets parmi les différentes institutions, de l'autre côté, le caractère non limitatif de ces articles s'oppose à des transferts de crédits. Le Ministère des Finances veille dès lors à toujours respecter le total voté pour la section.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Ministre du Trésor et du Budget,*  
Luc FRIEDEN

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DE LA SANTE**

(12.2.2007)

Monsieur le Directeur du Trésor  
Ministère des Finances  
Luxembourg

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre courriel du 19 janvier 2007, concernant l'affaire sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer que le rapport de la Cour de Comptes sur le compte général 2005 n'appelle pas de prise de position particulière de la part du département de la Santé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

*Pour le Ministre de la Santé,*  
Viviane BOVE-WINTER  
*Service Financier*

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DE LA SECURITE SOCIALE**

(24.1.2007)

Monsieur le Ministre des Finances  
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Suite à votre circulaire du 22 janvier 2007 j'ai l'honneur de vous faire savoir que le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005 n'appelle pas de commentaires particuliers de la part du département de la sécurité sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale,*  
Mars DI BARTOLOMEO

\*

## PRISE DE POSITION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

(13.2.2007)

Le Ministre des Transports  
à  
Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget

Monsieur le Ministre,

Prenant référence à votre demande du 19 janvier 2007 de vous transmettre une prise de position relative au rapport de la Cour des Comptes pour les éléments concernant le Ministère des Transports, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-après les informations que mes services et les administrations concernés dépendant de mon département viennent de me faire parvenir.

Conformément à votre demande ladite information est aussi transmise sous forme électronique directement à Monsieur Jean GUILL, Directeur du Trésor.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Pour le Ministre des Transports,*  
Frank REIMEN  
*Conseiller de Gouvernement 1ère classe*

\*

### Les crédits surestimés

- L'article 23.1.43.000 „Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“ “  
Cet article budgétaire permet au Ministère des Transports de participer aux frais d'organisation d'un service nocturne d'autobus par les autorités locales. Etant donné le manque de données fiables lors de l'introduction de cette nouvelle mesure, le crédit s'est avéré surestimé de 106.335 euros.
- 23.6.12.070 „Location et entretien des équipements informatiques“  
Les dépenses pour la réalisation du site „airport.lu“ ont été imputées à l'article précité. Toutefois les frais associés ont été repris au budget d'e-Luxembourg.
- 23.6.12.080 „Bâtiments, exploitation et entretien“  
Il s'agit de la première année pour laquelle l'Administration de l'aéroport s'est vu attribuer un crédit de 250.000 euros pour subvenir à l'entretien de ses propres bâtiments. Il s'agissait donc d'une première estimation pour dégager par la suite un régime de croisière adapté.
- 23.6.12.121 „Contrôle en vol des installations radiotechniques“  
Le montant en question était prévu pour la vérification en vol de la nouvelle station Radar. Vu les délais encourus pour la réalisation de ce projet, la vérification en vol a été reportée.

### Les crédits sous-estimés

- 23.6.11.150 „Indemnités pour heures supplémentaires“  
La nature imprévisible des dépenses sous rubrique rend très difficile une estimation correcte des montants à budgétiser et des transferts doivent régulièrement être effectués pour alimenter cet article afin de liquider les heures supplémentaires effectivement prestées.

### Les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

- 23.5.12.120 „Frais d'experts et d'études“  
Le dépassement du montant inscrit à cet article a permis le financement d'une étude de faisabilité dans le cadre de l'organisation et de l'utilisation de l'espace aérien européen. Cette étude dont la finalité est la création d'un bloc d'espace aérien fonctionnel pour quatre pays européens, à savoir la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg a été décidée en avril 2005 et n'a donc pas été prévisible lors de l'élaboration des propositions budgétaires pour 2005.

- 23.7.11.150 „Indemnités pour heures supplémentaires“ (crédit non limitatif)  
Cet article budgétaire constitue le corollaire de la reprise de la gestion du personnel du Garage du Gouvernement qui a été assurée jusqu'alors par la Police Grand-Ducale. Le dépassement du crédit destiné à l'indemnisation des heures supplémentaires prestées s'explique d'un côté, par le fait de ne pas avoir pu évaluer l'impact de la Présidence luxembourgeoise sur les heures supplémentaires à prester, et d'un autre côté par l'approche adoptée par le Ministère des Transports laquelle tente de faire prévaloir une indemnisation intégrale des heures supplémentaires prestées à l'accumulation continue de jours de repos des agents du Garage du Gouvernement.
- 23.7.12.020 „Frais d'exploitation des véhicules automoteurs“ (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)  
Les crédits supplémentaires sollicités à l'article budgétaire ont permis de payer les réparations imprévisibles suite à des accidents et accrochages de voitures enregistrées pendant l'année. L'inflation des prix des produits pétroliers au début de l'année 2005 constitue le second facteur d'imprévisibilité au moment de l'élaboration des propositions budgétaires ayant contribué au cours de l'exercice à la hausse du crédit initial.
- 53.5.73.010 „Remboursement à la société de l'Aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport“  
Dans le cadre des aménagements de sécurisation de l'aéroport le crédit a permis le paiement des frais de renouvellement et de remplacement partiels de la clôture de l'enceinte aéroportuaire. Afin de garantir le niveau de sécurité requis il s'est avéré nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires relatifs à la clôture par rapport à ceux initialement budgétés. Ces travaux ont conduit à un dépassement de plus de 50% du crédit initial.

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI**  
(12.2.2007)

Monsieur Jean GUILL  
Directeur du Trésor  
3, rue du St Esprit  
L-1475 LUXEMBOURG

Monsieur le Directeur,

A la page 50, tableau 24, la Cour des Comptes indique que pour le Ministère du Travail et de l'Emploi, 2 comptes de comptes extraordinaires au montant de 58.020.991 € n'ont pas été présentés au contrôle financier.

Cette indication est fautive. D'après le Contrôle Financier, la Cour des Comptes se base sur les programmes informatiques propres du Contrôle Financier et les comptes y sont seulement enregistrés lorsque le contrôle a été effectué.

Un seul compte de 20.000 € devrait correctement figurer dans le tableau et non deux comptes au montant total de 58 millions euros.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Ministre du Travail et de l'Emploi,*  
François BILTGEN

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**

(12.2.2007)

A

Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget  
3, rue de la Congrégation  
L-2931 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à la décision du Conseil de Gouvernement du 19 janvier 2007, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je ne n'ai pas d'observations spécifiques à émettre au sujet du projet de rapport général de la Cour des Comptes sur le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'Etat de l'exercice 2005.

Je vous prie de noter qu'instruction a été donnée à mes services afin qu'une suite soit attribuée aux observations de la Cour concernant plus spécifiquement mon département (ex: dossiers non clôturés, erreurs au niveau des reports des avoirs des fonds spéciaux, comptes extraordinaires, comptes non transmis aux contrôleurs financiers ...).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Ministre des Travaux Publics,*  
Claude WISELER

\*

**PRISE DE POSITION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTERIEUR**

(6.3.2007)

Ministère des Finances  
à l'attention de Monsieur GUILL Jean  
Directeur du Trésor  
L-2931 Luxembourg

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre mail du 19 janvier 2007 concernant le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005, je me permets de vous informer que je n'ai pas de remarques à formuler.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Ministre de l'Economie  
et du Commerce extérieur,*  
Jeannot KRECKE

Service Central des Imprimés de l'Etat

5591/03

N° 5591<sup>3</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

**PROJET DE LOI**

portant règlement du compte général de l'exercice 2005

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(2.6.2009)

Par dépêche du 15 juin 2006, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat du projet de loi sous rubrique qui a été élaboré par le ministre du Trésor et du Budget et qui était accompagné d'un exposé des motifs et du compte général de l'exercice 2005.

La Cour des comptes a publié son rapport général relatif audit projet de loi le 17 octobre 2006 (cf. Doc. parl. No 5591<sup>1</sup>); les prises de position des départements ministériels ont été soumises au Conseil d'Etat par une dépêche du Premier Ministre, Ministre des Finances, du 26 février 2007.

\*

La loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 a subi en cours d'exercice trois modifications:

- Elle a d'abord été adaptée par la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote; cette loi prévoyait un article doté de 50.000 euros au titre des frais d'exploitation courants de cet établissement.
- Elle a subi une seconde modification par le truchement de la loi du 21 août 2005 modifiant et complétant: a) la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963, b) la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005; cette loi mettait en oeuvre une partie de l'accord salarial dans la fonction publique du 31 mai 2005 – les augmentations des trois articles budgétaires visés portaient sur 17.682.426 euros.
- Elle fut enfin modifiée par la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006; cette loi a modifié la loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof. Le budget définitif de l'exercice 2005 s'est donc présenté finalement comme suit:

*en millions d'euros*

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent</i>
budget courant:	6.828,7	6.303,1	525,6
budget en capital:	73,8	706,1	(-632,3)
budget total:	6.902,5	7.009,2	(-106,7)



Le compte général 2005 se présente de son côté comme suit:

*en millions d'euros*

<i>Recettes et dépenses courantes et en capital</i>	
recettes:	6.629,3
dépenses:	7.323,6
excédent de dépenses:	694,3

Par référence aux données qui précèdent, le tableau suivant établit la comparaison entre le budget modifié de 2005 et le compte général qui correspond à cet exercice:

*en millions d'euros*

	<i>Budget définitif 2005</i>	<i>Compte général 2005</i>	<i>Variation</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes:				
– courantes	6.828,7	6.526,4	-302,2	-4,4%
– en capital	73,8	102,9	29,1	-22,6%
Total recettes (1)	6.902,5	6.629,3	-273,2	-4,0%
Dépenses:				
– courantes	6.303,1	6.430,4	127,3	+2,0%
– en capital	706,1	893,2	187,1	+26,5%
Total dépenses (2)	7.009,2	7.323,6	314,4	+4,5%
Excédent de dépenses (2) - (1)	-106,7	-694,3	-587,6	

\*

Le fait que le déficit effectif dépasse de 587,6 millions d'euros celui autorisé par la loi budgétaire est expliqué ainsi par l'exposé des motifs du projet de loi sous examen: il „résulte d'abord de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros, ensuite des moins-values de recettes (...) et pour le reste seulement d'un excédent de dépenses effectives“. Cette façon de présenter les choses peut surprendre. La loi budgétaire est une loi d'autorisation – elle autorise des dépenses, et ensuite les recettes nécessaires pour couvrir les premières. L'explication du dépassement de l'excédent des dépenses est donc l'inverse de la présentation faite par l'exposé des motifs: les dépenses prévues et autorisées par la Chambre ont été dépassées. Il y a eu en plus une moins-value des recettes escomptées par le budget voté. Il y a eu finalement une dotation des fonds spéciaux non pas en fonction des disponibilités budgétaires, mais en fonction des besoins des fonds. Une dotation moins importante aurait permis d'éviter l'excédent des dépenses. D'après les chiffres du tableau 7 du rapport de la Cour des comptes relatif au projet de loi sous avis, les recettes des fonds spéciaux (d'après le compte général 2005) dépassaient en 2005 de 21,6 millions d'euros les dotations prévues au projet de budget. La cause principale de l'excédent du déficit n'est donc manifestement pas à rechercher de ce côté-là.

\*

Les paramètres économiques sur lesquels le Gouvernement s'était fondé en 2004 pour élaborer le budget de 2005 lui avaient fait retenir une croissance du PIB de près de 3,8%; cette croissance s'est finalement établie à 4,6% d'après les chiffres publiés par le Service central de la statistique et des études économiques. C'est dire que le chiffre-clé à la base des prévisions qui se trouvent à la source des estimations gouvernementales pour les différentes dépenses et recettes du projet de budget a été sous-estimé substantiellement.

Le Conseil d'Etat ne voudrait pas voir dans ce constat un reproche – des estimations dans le projet de budget restent des estimations et se mesureront une année et demie plus tard aux réalités; il constate

cependant que la refonte de la procédure budgétaire de 2004 avec le report de l'approbation du projet de budget par le Conseil de Gouvernement d'août en octobre, afin de permettre au Gouvernement de prendre ses décisions sur le vu des prévisions économiques des organismes statistiques internationaux et nationaux du second semestre, n'a pas abouti à un affinement des estimations. Le constat désabusé du Premier Ministre dans sa déclaration du 21 avril 2009 sur la situation économique, sociale et financière du pays en apporte la confirmation.<sup>1</sup>

Toute étude du Service central de la statistique et des études économiques est suivie à plus ou moins brève échéance par des chiffres d'Eurostat, ceux publiés par la Banque centrale du Luxembourg précédent ou suivent une annonce de la Banque centrale européenne. Et ceux du Fonds monétaire international précédent ou suivent à leur tour ceux de la Commission européenne. Le Gouvernement en sera toujours remis à s'appuyer sur les chiffres qui auront été publiés avant la date-butoir qu'il se sera fixée pour ses prises de décisions. Les chiffres les plus récents dont il dispose pour fonder ses propres estimations risquent toujours d'être infirmés par des chiffres plus récents publiés encore après les décisions gouvernementales. De l'avis du Conseil d'Etat, le plus important en la matière, ce n'est pas le constat *ex post* que les événements ne se sont pas pliés aux prévisions du Gouvernement, mais l'argumentation qui sous-tend les hypothèses de travail ayant abouti aux prévisions.

Dans ses avis antérieurs relatifs aux comptes annuels, le Conseil d'Etat a régulièrement élevé la voix pour protester contre les graves erreurs d'estimation intervenues en matière de prévisions budgétaires tant des recettes que des dépenses, et il avait proposé comme remède la révision des mécanismes utilisés pour procéder aux évaluations en question. A la lecture du rapport de la Cour des comptes relatif aux comptes de 2005, il doit constater que les faiblesses critiquées dans son avis précité se sont retrouvées avec un même ordre de grandeur dans les prévisions budgétaires pour 2005. Il se doit dès lors d'insister une nouvelle fois pour qu'il y soit remédié en vue de l'élaboration des budgets futurs.

Le Conseil d'Etat a noté les critiques de la Cour des comptes au sujet de la légalité douteuse de certaines pratiques administratives ayant trait à l'exécution de la loi budgétaire. Il se peut que le Gouvernement ne partage pas ces critiques. Il se peut qu'elles soient mal fondées. Mais il ne suffit pas alors de les taire. Il faut les discuter, et il faut le faire de façon formelle, pour que toutes les instances imbriquées dans la procédure budgétaire, dont en premier lieu la Chambre des députés, puissent se faire une idée sur le bien-fondé des points de vue respectifs.

S'il n'entre pas dans l'examen de détail de chacune de ces critiques, le Conseil d'Etat estime que l'Etat pourrait utilement s'inspirer des procédures suivies dans le secteur privé en ce qui concerne les points proposés par les auditeurs internes et externes. Chaque recommandation est suivie individuellement. Chaque année, les auditeurs produisent un rapport indiquant l'état de suivi des recommandations des années antérieures. Les progrès réalisés sont ainsi documentés, les faiblesses aussi, de même que les négligences. Si la transparence est le nouveau mot d'ordre, il faut aussi l'appliquer dans la discussion sur l'exécution des budgets annuels.

\*

Le libellé du projet de loi sous examen ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 2 juin 2009.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Alain MEYER

<sup>1</sup> „Dat floud an ongenaut Previsiouns-Prognosegerätsels bleiwt bestoen.“ p. 5 du texte dactylographié de la déclaration.

Service Central des Imprimés de l'Etat

5591/04, 5740/03, 5891/03

**N<sup>os</sup> 5591<sup>4</sup>**

**5740<sup>3</sup>**

**5891<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

---

**PROJET DE LOI**

portant règlement du compte général de l'exercice 2005

**PROJET DE LOI**

portant règlement du compte général de l'exercice 2006

**PROJET DE LOI**

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONTROLE  
DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

(4.12.2009)

- I. Introduction et travaux de la Commission
- II. Considérations générales
- III. Considérations particulières
  - 1. Le budget pour ordre
  - 2. Les fonds spéciaux
  - 3. Les transferts de crédits
  - 4. Les restants d'exercices antérieurs – (exercice 2005)
  - 5. Les marchés publics
  - 6. Les comptes extraordinaires
  - 7. Les ordonnances provisoires
  - 8. Le contrôle intensifié de certaines dépenses
    - 8.1. Les rémunérations des agents de l'Etat (comptes généraux 2005, 2006 et 2007)
    - 8.2. Le domaine de l'Etat (compte général 2005)
    - 8.3. Examen des conclusions de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l'Etat (compte général 2005)
    - 8.4. Les services de l'Etat à gestion séparée (compte général 2006)
- IV. Avis du Conseil d'Etat

\*

La Commission se compose de: Mme Anne BRASSEUR, Président; M. Felix BRAZ, Rapporteur; MM. Lucien CLEMENT, Felix EISCHEN, Fernand ETGEN, Gast GIBERYEN, Claude HAAGEN, Lucien LUX, Mme Lydia MUTSCH, MM. Lucien THIEL, Robert WEBER et Michel WOLTER, Membres.

\*

## I. INTRODUCTION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION

### Exercice 2005

Le projet de loi 5591 portant règlement du compte général de l'exercice 2005 a été présenté aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 20 juin 2006 et déposé à la Chambre des Députés le 22 juin 2006. Le dépôt ainsi que l'examen du projet de loi font l'objet des articles 104 et 105 de la Constitution, de l'article 5(1) de la loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes et des articles 10, 11 et 12 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 8 janvier 2007. Comme les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes n'y étaient exceptionnellement pas incluses, elles ont été communiquées suite à sa demande à la Chambre des Députés le 26 février 2007. M. Charles Goerens a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 28 janvier 2008 (en remplacement de M. Henri Grethen). M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 2 juin 2009.

### Exercice 2006

Le projet de loi 5740 portant règlement du compte général de l'exercice 2006 a été déposé le 26 juin 2007 et présenté aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 25 février 2008.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 19 mai 2008. Il contenait également les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. M. Roger Negri a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 2 juillet 2007. M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 10 novembre 2009.

### Exercice 2007

Le projet de loi 5891 portant règlement du compte général de l'exercice 2007 a été déposé le 10 juin 2008.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 27 avril 2009. Il contenait également les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. M. Roger Negri a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 2 juillet 2007. M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 10 novembre 2009.

\*

Le présent rapport a été examiné et adopté par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 4 décembre 2009.

\*

## II. CONSIDERATIONS GENERALES

Le compte général de l'exercice 2005 se présente comme suit:

<i>A.- Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	6.629.300.041,33
II.	Dépenses	7.323.614.341,79
III.	Excédent de dépenses	694.314.300,46
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-464.287.170,17
<i>B.- Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	3.175.815.739,19
II.	Dépenses pour ordre	3.168.921.951,32
III.	Excédent de recettes pour ordre	6.893.787,87
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	33.357.693,10
<i>C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	2.195.425.498,03
II.	Dépenses	2.670.527.852,53
III.	Excédent de dépenses	457.102.354,50
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.172.052.495,89

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2005, les variations sont les suivantes:

	<i>Budget définitif 2005</i>	<i>Compte général 2005</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	6.828.678.030,00	6.526.443.085,18	-302.234.944,82	- 4,43
– en capital	73.788.700,00	102.856.956,15	29.068.256,15	+ 39,39
Total recettes (1)	6.902.466.730,00	6.629.300.041,33	-273.166.688,67	- 3,96
Dépenses				
– courantes	6.303.088.101,00	6.430.427.162,25	127.339.061,25	+ 2,02
– en capital	706.123.637,00	893.187.179,54	187.063.542,54	+ 26,49
Total dépenses (2)	7.009.211.738,00	7.323.614.341,79	314.402.603,79	+ 4,49
<b>Excédent de dépenses (2) - (1)</b>	<b>106.745.008,00</b>	<b>694.314.300,46</b>	<b>587.569.292,46</b>	

\*

Le compte général de l'exercice 2006 se présente comme suit:

<i>A.- Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.391.951.069,69
II.	Dépenses	8.140.188.962,10
III.	Excédent de recettes	251.762.107,59
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-212.525.611,32
<i>B.- Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	3.702.519.174,55
II.	Dépenses pour ordre	3.700.303.733,35
III.	Excédent de recettes pour ordre	2.215.441,20
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	35.573.134,30
<i>C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	3.216.723.587,57
II.	Dépenses	2.822.478.435,33
III.	Excédent de recettes	394.245.152,24
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.566.297.648,13

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2006, les variations sont les suivantes (en millions d'euros):

	<i>Budget définitif 2006</i>	<i>Compte général 2006</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	7.223,7	7.890,8	667,1	+ 9,2
– en capital	104,3	501,1	396,8	+ 380,4
Total recettes (1)	7.328,0	8.391,9	1.063,9	+ 14,5
Dépenses				
– courantes	6.852,2	7.040,1	187,9	+ 2,7
– en capital	777,1	1.100,1	323,0	+ 41,6
Total dépenses (2)	7.629,3	8.140,2	510,9	+ 6,7
<b>Excédents</b>	<b>-301,3</b>	<b>251,7</b>	<b>553,0</b>	

\*



Le compte général de l'exercice 2007 se présente comme suit:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	239.061.264,86
<i>B.– Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	4.307.056.629,55
II.	Dépenses pour ordre	4.316.926.354,49
III.	Excédent de recettes pour ordre	9.869.724,94
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	25.703.409,36
<i>C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	2.761.658.371,70
II.	Dépenses	2.751.593.049,01
III.	Excédent de recettes	10.065.322,69
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.576.362.970,82

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2007, les variations sont les suivantes (en millions d'euros):

	<i>Budget définitif 2007</i>	<i>Compte général 2007</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	7.761,0	8.657,2	896,2	+11,5
– en capital	80,7	78,5	-2,1	- 2,6
Total recettes (1)	7.841,7	8.735,7	894,1	+11,4
Dépenses				
– courantes	7.239,6	7.289,6	50,0	+ 0,7
– en capital	789,9	994,5	204,7	+25,9
Total dépenses (2)	8.029,5	8.284,1	254,7	+ 3,2
<b>Excédents</b>	<b>-187,8</b>	<b>451,6</b>	<b>639,4</b>	

Dans ses rapports généraux portant sur les exercices 2006 et 2007, la Cour des comptes rappelle que le projet de loi 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général 2006, déposé le 10 octobre 2007, prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros sera affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Selon les propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, 450 millions d'euros devraient alimenter certains fonds spéciaux. Le projet de loi 5789 n'ayant pas encore été avisé par le Conseil d'Etat en date du 29 septembre 2009, le projet de loi 6100 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 (déposé le 29.9.09) prévoit en son article 56 l'affectation suivante des montants en question:

- „L'excédent des recettes de l'exercice 2006 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 240 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:
- Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales: 20.000.000 euros
  - Fonds pour la protection de l'environnement: 20.000.000 euros
  - Fonds du rail: 50.000.000 euros
  - Fonds pour l'emploi: 50.000.000 euros

- Fonds pour la gestion de l'eau: 75.000.000 euros
- Fonds de financement pour les mécanismes de Kyoto: 25.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“ :

„L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2007 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 450 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds d'investissements publics administratifs: 75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux: 10.000.000 euros
- Fonds des routes: 50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 95.000.000 euros
- Fonds agricole: 40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire: 30.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“ :

Une fois le projet de loi 6100 voté, le volet A du compte général 2007 se présentera de la manière suivante:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Affectation du résultat du compte général 2006	-240.000.000,00
V.	Affectation du résultat du compte général 2007	-450.000.000,00
VI.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-450.938.735,41

\*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d'euros en 2005, à 510,9 millions d'euros en 2006 et à 254,7 millions d'euros en 2007. Ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

*En 2005:*

- aux dotations de fonds de réserve (+ 164.282.319,83 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 106.013.420,44 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 80.676.000 euros);
- aux transferts de revenus à l'étranger (+ 12.209.581,52 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 11.750.902,41 euros);
- aux salaires et charges sociales (+ 11.144.763,11 euros).

*En 2006:*

- aux dotations de fonds de réserve (+ 235.622.849,74 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+117.718.100 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 110.000.000 euros);

- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 60.413.570,83 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 24.131.532,42 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 16.022.741,79 euros).

*En 2007:*

- aux dotations de fonds de réserve (+ 159.701.645,65 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 53.615.213,83 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 50.000.000 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 34.272.772,27 euros);
- aux subventions d'exploitation (+ 15.870.505,49 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+14.999.180 euros);
- à la construction de bâtiments (+ 11.116.220,02 euros).

\*

Par rapport au compte général de l'exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été:

- en 2005 de 6,31%;
- en 2006 de 11,15%;
- en 2007 de 1,77%.

\*

En ce qui concerne le **contrôle des dépenses**, les contrôleurs financiers ont validé

<i>en 2005</i>	<i>en 2006</i>	<i>en 2007</i>
249.296 opérations	229.437 opérations	221.276 opérations
dont	dont	dont
35.556 engagements	32.271 engagements	30.865 engagements
213.740 ordonnances	197.166 ordonnances	189.021 ordonnances

Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé (en 2005: 492.099 paiements représentant un montant ordonnancé de 13.229.657.375 euros; en 2006: 453.194 paiements représentant un montant ordonnancé de 14.782.104.218 euros; en 2007: 446.841 paiements représentant un montant ordonnancé de 15.478.610.322 euros). Ces montants dépassent à première vue le total des budgets votés, car le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

\*

Le **total du montant engagé** s'élève à 21.719.466.212 euros au cours de l'exercice 2005, à 25.987.520.475 euros au cours de l'exercice 2006 et à 29.059.435.155 euros au cours de l'exercice 2007. Ces chiffres élevés s'expliquent par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor, de tout montant qui leur semble justifié.

\*

L'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par **424 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2005 (contre 458 en 2004), **302 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2006 et **257 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2007.

Les principales raisons ayant donné lieu à un refus de visa sont les suivantes:

*En 2005:*

Engagement ex post (29,7%),  
Non-respect de la législation sur les marchés publics (19,6%),  
Absence de base légale ou base légale non conforme (17,0%),  
Erreur d'imputation budgétaire (10,4%),  
Non-respect des procédures (5,0%).

*En 2006:*

Non-respect de la législation sur les marchés publics (26,5%),  
Absence de base légale ou base légale non conforme (25,5%),  
Engagement ex post (24,5%),  
Erreur d'imputation budgétaire (6,0%),  
Non-respect de la législation sur les frais de route (4,3%).

*En 2007:*

Engagement ex post (28,4%),  
Non-respect de la législation sur les marchés publics (21,4%),  
Absence de base légale ou base légale non conforme (18,7%),  
Erreur d'imputation budgétaire (8,9%),  
Paiement non dû (5,8%).

En comparant les comptes de l'exercice 2007 avec ceux de l'exercice 2006, on constate que les refus de visa pour non-respect de la législation sur les marchés publics sont en baisse.

En ce qui concerne la répartition des refus de visa par département ministériel, on constate qu'en 2007 le ministère des Travaux publics a encore réduit le nombre de refus (38 contre 67 en 2006). Le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a également réussi à faire baisser le nombre de refus (passage de 14 à 3 refus), alors que le nombre de refus concernant le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration a subi une hausse considérable (passage de 11 à 30 refus).

Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 65 refus ont été réitérés par la DCF en 2005, 56 en 2006 et 51 en 2007. Finalement, **32 décisions de passer outre** au refus de visa ont été prises par les ministres des départements ordonnateurs en 2005, **31 décisions de passer outre** en 2006 et **33 décisions de passer outre** en 2007. Ces décisions se répartissent comme suit parmi les différents départements ministériels:

	2005	2006	2007
Travaux publics	13	4	6
Fonction publique et Réforme administrative	6	1	
Agriculture, Viticulture et Développement rural	5	3	1
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	4	4	1
Travail et Emploi	2	6	9
Education nationale, Formation professionnelle et Sports	1	8	4
Etat	1		
Santé		3	
Justice		1	
Famille et Intégration		1	2

	2005	2006	2007
Affaires étrangères et Immigration			4
Plusieurs			4
Finances, Trésor et Budget			1
Environnement			1

Le nombre de dossiers retournés par le contrôleur financier (pour les dépenses autres que de personnel) est passé de 4.000 en 2004 à 1.500 en 2005 (il était encore de 6.000 en 2002). Ce nombre est ensuite passé à 3.410 en 2006 et à 4.152 en 2007.

La Cour des comptes note finalement que, bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer-outré au refus de visa, 41 dossiers de l'exercice 2005, 51 dossiers de l'exercice 2006 et 39 dossiers de l'exercice 2007 n'étaient pas clôturés au moment de la finalisation des rapports généraux respectifs de la Cour des comptes.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2006, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions quant aux quatre décisions de passer-outré de son ressort et constate que les refus de visa ne sont pas à imputer au ministère, mais ont été le résultat de plusieurs facteurs incombant souvent à plusieurs acteurs concernés.

\*

### III. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

#### 1. Le budget pour ordre

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. Il concerne donc des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

Néanmoins, on constate que le compte 2005 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 6.893.797,87 euros (contre 15.975.688,02 euros en 2004).

Suite à des constatations semblables dans son rapport sur le compte général de l'exercice 2004, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire y avait invité le Gouvernement à examiner l'opportunité de supprimer ou de modifier le libellé des références aux reports de nombreux articles du budget pour ordre dans la prochaine loi budgétaire afin d'éviter des conflits avec les dispositions légales afférentes.

Le compte 2006 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 2.215.441,2 euros (contre 6.893.797,87 euros en 2005).

Dans ses prises de position écrites portant sur les comptes généraux des exercices 2005 et 2006, Monsieur le ministre du Trésor et du Budget s'est engagé, afin de mettre un terme à la situation légale incohérente en la matière, à ce qu'à partir de l'exercice 2008 il ne soit plus fait référence aux reports (positifs ou négatifs) dans les articles de la loi budgétaire ayant trait au budget pour ordre.

Le compte 2007 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 9.869.724,94 euros.

#### 2. Les fonds spéciaux

*Exercice 2005:*

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat, la Cour constate une diminution de 31,7% de leurs avoirs au courant de l'exercice 2005 (-15,31 en 2004). Par rapport aux projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2005, cette diminution est moins prononcée que prévue (-36,37%). Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été, d'une part, légèrement plus importantes que prévues (+1,12%) et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été moins prononcée (-2,59%).

- La Cour s’est finalement aperçue que, pour quatre fonds spéciaux et suite à des erreurs, le système comptable de l’Etat ne présente pas les mêmes montants d’avoirs publiés dans le compte général de l’exercice 2005. La Cour a recommandé de procéder aux rectifications qui s’imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2005.

*Exercice 2006:*

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l’Etat, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79% de leurs avoirs au courant de l’exercice 2006. Par contre les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2006 prévoyaient une diminution de 47,54%. Ceci s’explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été nettement plus importantes que prévues (+34,42%) et que, d’autre part, l’évolution des dépenses a été moins prononcée (-2,09%).
- La Cour rappelle qu’au cours de l’exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d’euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, l’accroissement des avoirs des fonds spéciaux se transformerait en une diminution de l’ordre de 27,67% pour atteindre quelque 951 millions d’euros.
- Il est noté que le projet de loi No 6100 (en remplacement du projet de loi 5789 relative à l’affectation de l’excédent des recettes de l’exercice 2006) prévoit des alimentations supplémentaires de certains fonds spéciaux à charge de l’exercice budgétaire 2006:

(en mio d’euros)

<i>Projet de loi</i>	<i>5789</i>	<i>6100</i>
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	20	20
Fonds pour la protection de l’environnement	20	20
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	50	25
Fonds du rail	50	50
Fonds pour l’emploi	50	50
Fonds pour la gestion de l’eau	50	75
<b>Total</b>	<b>240</b>	

- Comme pour les comptes généraux des exercices 2004 et 2005, la Cour des comptes constate que le compte général de l’Etat reproduit la situation globale de chaque fonds spécial en se limitant à présenter le total des recettes, des dépenses et des avoirs. Aucune information n’est cependant fournie concernant les projets de construction inscrits en tant que tels. Elle rappelle que le volume I du projet de budget de l’Etat contient des annexes renseignant de manière plus détaillée sur la situation des fonds spéciaux de l’Etat. Le volume II du projet de budget se consacre exclusivement au programme pluriannuel des dépenses en capital.

Afin de permettre une analyse plus approfondie des fonds spéciaux au niveau du compte général, la Cour recommande de mettre à jour les documents publiés lors de la présentation du budget de l’Etat et de les inclure dans le projet de loi portant règlement du compte général. Comme dans son rapport portant sur le compte général de l’exercice 2004, **la Commission du Contrôle de l’exécution budgétaire se rallie à cette demande.**

- Comme à l’exercice précédent, la Cour s’est aperçue que pour cinq fonds spéciaux le système comptable de l’Etat ne présente pas les mêmes montants d’avoirs publiés dans le compte général de l’exercice 2006. Ces problèmes résultent exclusivement d’un mauvais report des avoirs des fonds en fin d’exercice à l’exercice suivant. Certaines erreurs avaient déjà été signalées dans les rapports de la Cour portant sur les comptes généraux précédents. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s’imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2006.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de la Culture, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions quant à l’évolution des avoirs du Fonds pour les monuments historiques et confirme que l’incohérence des avoirs de ce fonds résulte effectivement du problème d’un mauvais report de l’avoir des fonds en fin d’exercice à l’exercice suivant. Il déclare qu’une solution y sera apportée en fin de l’exercice en cours.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative constate que le tableau de la Cour sur l'incohérence des avoirs des fonds spéciaux met en avant des problèmes de report des avoirs 2005 à 2006 du Fonds des pensions. Une analyse détaillée de la situation par les responsables de l'Administration du Personnel de l'Etat a néanmoins révélé qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion, mais de montants qui ont été transférés par erreur au Fonds des pensions. Une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de redresser la situation.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère des Finances signale quant aux erreurs que la Cour des comptes croit avoir relevées dans les reports sur Fonds spéciaux, qu'un examen approfondi a permis de constater qu'elles proviennent du rapport 4.2.1., sur lequel la Cour des comptes semble s'être basée. Ce rapport ne correspond ni à la comptabilité budgétaire dans SAP ni à la réalité. Pour éviter qu'il ne continue à être la source d'erreurs et de malentendus, ce rapport devrait être supprimé.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le Ministère des Travaux publics indique en ce qui concerne les incohérences des avoirs des fonds spéciaux au niveau du logiciel SAP (Fonds des Routes) que ses services ont détecté la source de cette incohérence et mettront en oeuvre les redressements nécessaires afin de synchroniser l'avoir du fonds des routes au niveau du logiciel SAP et celui résultant du compte général de l'Etat.

*Exercice 2007:*

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55% de leurs avoirs au courant de l'exercice 2007. Par contre les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2007 prévoyaient une diminution de 53,72%. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues (+11,42%) et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été légèrement moins prononcée (-10,50%).
- La Cour rappelle qu'au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03%.
- Vu que le projet de loi N° 5789 relative à l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006, prévoyant des alimentations supplémentaires de 240 millions d'euros de six fonds spéciaux, et le projet de loi 6100, reprenant ces alimentations ainsi que celles de 450 millions d'euros pour l'excédent de recettes de l'exercice 2007, n'ont pas encore été votés, ces alimentations supplémentaires ne sont pas incluses dans les avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice. Le projet de loi 6100 prévoit l'alimentation suivante pour 2007:
 

- Fonds d'investissements publics administratifs:	75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	10.000.000 euros
- Fonds des routes:	50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux:	50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau:	70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement:	30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi:	95.000.000 euros
- Fonds agricole:	40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire:	30.000.000 euros.
- Comme aux exercices précédents, la Cour s'est aperçue que pour cinq fonds spéciaux le système comptable de l'Etat ne présente pas les mêmes montants d'avoirs publiés dans le compte général de l'exercice 2007. Ces problèmes résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant.

Les problèmes de report concernant le Fonds pour les monuments historiques et le Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales ont déjà été signalés dans les rapports de la Cour concernant les comptes généraux de 2004 à 2006. Par ailleurs, la situation du Fonds social culturel a déjà été évoquée dans les rapports de la Cour concernant le compte général de 2005 et 2006.

La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007.

Dans sa prise de position écrite, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative confirme que les problèmes de mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant pour le Fonds des pensions avaient déjà été constatés par la Cour des Comptes dans son rapport général relatif à l'exercice 2006. Il explique qu'une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de mettre en évidence que ce montant a été imputé par inadvertance sur le Fonds des Pensions et que, fin 2007, la Trésorerie de l'Etat a redressé la transaction pour rétablir l'équilibre.

Dans sa prise de position écrite, le ministère des Travaux publics explique qu'il a retracé la source de l'incohérence qui résulte d'opérations effectuées au niveau des recettes du Fonds des Routes. Il signale que les redressements à exécuter pour mettre fin à cette incohérence seront à effectuer par le Service de la Trésorerie de l'Etat.

### 3. Les transferts de crédits

Le tableau suivant résume le montant des majorations de crédit par voie de transfert par exercice budgétaire, ainsi que le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert.

	2005	2006	2007
Transferts	19,1	25,7	12,5
Liquidé	17	23,1	11,2

Selon les dispositions de l'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des Députés.

A ce sujet, la Cour a, pour l'exercice 2005, passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 453 arrêtés de transfert et trouvé que dans 106 cas les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Pour l'exercice 2006, elle a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 598 arrêtés de transfert et trouvé que dans 222 cas les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Pour l'exercice 2007, ces chiffres sont de l'ordre de 474 arrêtés de transferts examinés et de 37 cas de décisions insuffisamment motivées. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de six ans (comptes généraux 2002 à 2007). Elle a pu se rendre compte que, dans très peu de cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur cinq exercices. La Cour recommande de reconsidérer l'évaluation de ces crédits pour les exercices budgétaires à venir.

La plupart des ministères fournissent, dans leurs prises de position écrites annexées aux différents rapports généraux de la Cour des comptes, des explications détaillées quant aux raisons des sur- ou sous-évaluations de certains articles budgétaires.

### 4. Les restants d'exercices antérieurs – exercice 2005

Les crédits pour restants d'exercices antérieurs sont destinés à la régularisation et au paiement de dépenses engagées au cours d'un exercice antérieur pour lesquelles n'existaient pas de disponibilités budgétaires et dont le règlement est resté en souffrance.

Le montant total des restants d'exercices est généralement connu au moment de l'élaboration du projet de budget. Les sommes liquidées devraient donc correspondre aux crédits votés. Or, la Commission constate pour l'exercice 2005, comme dans ses rapports portant sur le règlement du compte général des exercices 2003 et 2004, que tel n'est pas le cas pour nombre de départements ministériels et demande qu'il soit remédié à la situation.

Dans sa prise de position annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2005, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative explique que les restants d'exercices antérieurs non liquidés concernent exclusivement l'Institut National d'Administration Publique (INAP) et le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat (SCIE) et en précise les raisons (voir pages 100-101 du rapport général).



## 5. Les marchés publics

Dans chaque rapport général, la Cour consacre un chapitre à la législation sur les marchés publics pour compte de l'Etat qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2003.

Le tableau suivant résume, d'après les statistiques de la DCF, le nombre de marchés passés par l'Etat pendant les exercices 2005, 2006 et 2007, leur montant, combien de ces marchés ont fait l'objet d'une soumission publique tant au niveau national qu'euro-péen, leur valeur, ainsi que la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, qui constituent les dérogations à la règle générale, et leur pourcentage de la valeur totale de l'ensemble des marchés conclus.

	2005	2006	2007
Marchés (nombre)	1.307	1.181	1.152
Montant (mio euros)	465,6	514,9	549,4
Dont soumissions publiques	521	467	461
Valeur (mio euros)	285,5	270,2	377,4
Soumissions restreintes	60,1%	60,5%	60%
Pourcentage de la valeur totale	38,7	47,5	31,3

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2007, le ministère des Affaires étrangères revient sur la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés se chiffrant à 60%. Le nombre de ces exceptions lui semble disproportionné et l'amène à suggérer que les règles en vigueur devraient être revues. Bien que ces 60% ne constituent pas une majorité écrasante, il faudrait peut-être mettre en place une nouvelle législation qui vise à éviter ces procédures, alourdissant l'administration, en relevant le plafond en dessous duquel les marchés peuvent se conclure sans soumission publique. Pourquoi ne pas éliminer tous les plafonds pour les marchés publics en dessous des seuils européens?

## 6. Les comptes extraordinaires

Les articles 68 à 73 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat traitent des comptes extraordinaires de l'Etat qui sont nommés par le ministre ayant le budget dans ses attributions sur proposition du ministre ordonnateur. Il leur est confié d'effectuer des recettes et des dépenses déterminées au nom et pour le compte de l'Etat. Le législateur a prévu de procéder de cette manière lorsque le recours à la procédure normale en matière d'exécution des recettes et des dépenses s'avère trop compliqué ou trop lent.

Les comptes rendus par le comptable extraordinaire à l'ordonnateur ainsi que les observations y afférentes de ce dernier sont communiqués au contrôleur financier après la clôture de l'exercice concerné. Celui-ci en fait rapport au ministre ayant le budget dans ses attributions.

Pour les exercices 2005, 2006 et 2007, par dérogation à l'article 73(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire doit rendre compte à l'ordonnateur de l'emploi de ses fonds au plus tard pour le dernier jour du mois de février de l'année qui suit l'exercice auquel se rapporte son compte.

Entre 2001 et 2007, le Gouvernement a alloué 1.706 crédits à des comptes extraordinaires pour un montant total de 41.489.118 euros pour lesquels aucun compte n'a été présenté au moment où la Cour des comptes a élaboré son rapport général portant sur l'exercice 2007. Ce montant a donc pu être consommé sans que la moindre pièce justificative n'ait été produite.

Le nombre de comptes transmis aux contrôleurs financiers aux dates respectives de clôture des rapports généraux de la Cour des comptes ressort du tableau suivant:

	2005	2006	2007
Total de comptes	687	550	740
Comptes transmis	95	88	207

Dans son rapport portant sur le compte général pour l'exercice 2004, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait indiqué qu'elle avait été informée d'une nette amélioration de la situation. Elle avait pris note des progrès réalisés et espéré que l'examen du compte général des exercices 2005 et 2006 lui donnerait la possibilité de les constater par elle-même.

Monsieur le ministre du Trésor et du Budget, dans ses prises de position écrites annexées aux rapports généraux portant sur les exercices 2005 et 2006 (pas de prise de position pour l'exercice 2007), regrette qu'aucune mention ne soit faite par la Cour des comptes du contrôle afférent exercé en vertu de la loi du 8 juin 1999 par la Trésorerie de l'Etat et qu'aucun usage n'ait été fait des explications et données fournies aussi bien dans les annexes au compte général de l'exercice 2003 que dans les rapports annuels du Ministère des Finances. Il souligne que des progrès considérables ont été faits dans le traitement des dossiers en suspens, ce qui a permis d'apurer maints décomptes au profit du Trésor.

Les précisions apportées au sujet du contrôle des comptables extraordinaires dans les rapports d'activité 2006, 2007 et 2008 du ministère des Finances peuvent être résumées comme suit:

„Depuis décembre 2005, la section gestion financière assure également le contrôle des comptables extraordinaires. Le contrôle de la Trésorerie se limite à la vérification des comptes bancaires qui, au regard de l'article 35(2) de la loi modifiée du 9 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, sont des comptes ouverts par la Trésorerie et mis à la disposition du comptable extraordinaire pour effectuer les opérations de recettes et dépenses dont il est chargé par arrêté ministériel.

La Trésorerie vérifie donc si les opérations inscrites dans le(s) décompte(s) de l'année N ainsi que les excédents y calculés correspondent aux soldes disponibles sur comptes bancaires et en caisse physique en fin d'année.

...

La Trésorerie vérifie en outre s'il n'y a pas eu des opérations de placement et/ou de prêt sur le compte bancaire et qui ne seraient pas autorisées par la loi.

Finalement, la Trésorerie vérifie si les excédents de recettes et dépenses ont été correctement virés respectivement reportés. **Rapport d'activité 2008: Le contrôle de la Trésorerie portant sur l'exercice 2007 a pu être entièrement achevé avant la fin de l'année 2008 et proposition de décharge a pu être donnée à l'ensemble des comptables extraordinaires.**

A la fin de l'année 2006, les comptables extraordinaires opéraient sur 98 comptes bancaires à Luxembourg et sur 116 comptes bancaires à l'étranger.

Fin 2007, les comptables extraordinaires opéraient sur 85 comptes bancaires à Luxembourg et sur 108 comptes bancaires à l'étranger.

Fin 2008, les comptables extraordinaires opéraient sur 89 comptes bancaires à Luxembourg et sur 93 comptes bancaires à l'étranger.

Notons encore que le contrôle de la Trésorerie de l'Etat diffère quant à sa finalité de celui effectué par la Direction du Contrôle Financier (DCF) et qu'il est complémentaire à ce dernier. Une proposition de décharge de la part de la Trésorerie de l'Etat ne peut donc porter préjudice aux conclusions du contrôle effectué par la DCF. Ce n'est qu'au vu des conclusions des deux contrôles que le Ministre du Trésor et du Budget prendra sa décision sur la décharge du comptable extraordinaire.“

Dans son rapport général portant sur le compte général de l'exercice 2007, la Cour des comptes indique que par lettre circulaire du 11 janvier 2007, le ministre du Trésor et du Budget a informé les départements ministériels que la procédure de contrôle des décomptes des comptables extraordinaires est changée en ce sens que la Trésorerie de l'Etat effectue son contrôle avant celui de la Direction du contrôle financier. Ainsi, l'ordonnateur doit transmettre à la Trésorerie de l'Etat les décomptes des comptables extraordinaires pour le 15 avril au plus tard de l'exercice suivant l'allocation de crédits.

La Trésorerie de l'Etat effectue un contrôle qui consiste dans la vérification de la conformité du résultat avec les soldes des comptes bancaires et de l'encaisse du comptable extraordinaire en fin d'exercice et établit un bilan de contrôle au 31 décembre de l'exercice concerné. Il importe de noter que la Trésorerie de l'Etat n'effectue son contrôle qu'au moment où l'intégralité des décomptes lui sont communiqués par l'ordonnateur.

Une fois le contrôle terminé, la Trésorerie saisit, entre autres, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur dans la base de données de la Direction du contrôle financier et transmet le décompte au contrôleur financier avec ses observations éventuelles.

De son côté, le contrôleur financier effectue un contrôle portant sur la légalité et la régularité des opérations et des pièces justificatives renseignées par le décompte. Après avoir terminé son contrôle, le contrôleur financier transmet en vertu de l'article 73(3) le décompte accompagné de ses observations au ministre ayant le budget dans ses attributions en vue d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Sur base du résultat des deux contrôles précités, le ministre visé prend la décision quant à la décharge à accorder au comptable extraordinaire.

Pour optimiser le contrôle des crédits alloués aux comptables extraordinaires, le contrôleur financier dispose depuis 2001 d'une base de données. Cette base de données enregistre, en principe, pour chaque comptable extraordinaire par exercice et par article budgétaires les dotations dont il a bénéficié, la date à laquelle il a rendu compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition, les formulaires récapitulatifs du décompte rendu sous format PDF, la date du versement du solde à la Trésorerie de l'Etat, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur à la Trésorerie de l'Etat, les observations et le bilan de contrôle de cette dernière, la date de la transmission du décompte au contrôleur financier, la date des observations de ce dernier ainsi que les observations en question (accord, accord avec observations et refus) et, le cas échéant, la date de la décharge du ministre du Trésor et du Budget.

L'analyse de cette base de données fait ressortir que toutes les données saisies ne sont pas soumises à une procédure de contrôle tendant à détecter les erreurs et omissions éventuelles. En outre, certains champs ne sont pas à remplir impérativement par respectivement le contrôleur financier et la Trésorerie de l'Etat. Ainsi, la date de transmission par l'ordonnateur du décompte ne figure pas parmi les champs obligatoires et, de ce fait, ce champ n'est pas systématiquement rempli. Or, cette donnée s'avère indispensable pour vérifier notamment le respect des dispositions de l'article 73(2) concernant le délai de transmission du décompte par l'ordonnateur au contrôleur financier, voire à la Trésorerie de l'Etat.

Dans l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, les informations disponibles pour se prononcer sur le respect du délai inscrit à l'article 73(2) sont incomplètes. Les informations disponibles au 31 juillet 2008 pour l'exercice 2007 permettent au plus de constater que la majorité des décomptes ne sont pas transmis par l'ordonnateur au 15 avril et qu'une partie de ceux présentés au contrôle sont transmis en dehors du délai légal.

Pour améliorer la qualité de la base de données et disposer d'informations fiables, la Cour recommande de rendre le champ en question obligatoire et de mettre en place une procédure de contrôle des données saisies.

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes sur l'exercice 2007, le ministère des Affaires étrangères appuie la proposition de la Cour des Comptes d'établir une procédure assurant la transmission des décomptes des comptables extraordinaires du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Immigration dans les délais prescrits. Selon lui, l'expérience des dernières années a montré que dans la plupart des cas, il est impossible au comptable extraordinaire de soumettre ses décomptes aux dates prévues pour plusieurs raisons. Le ministère exprime sa volonté et sa pleine collaboration pour résoudre ce problème et estime que la mise en place d'une base de données unique, accessible à tous les intervenants dans le processus de contrôle, telle que suggérée par la Cour, serait très bénéfique.

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes sur l'exercice 2007, le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur considère, en ce qui concerne la proposition de la Cour des Comptes de mettre en place une procédure assurant que le comptable extraordinaire rende son décompte dans le délai prescrit par la loi, qu'il y a lieu d'observer que le délai actuel ne couvre pas le temps nécessaire à la vérification et à la demande d'informations supplémentaires par l'ordonnateur. Selon lui, il y aurait donc lieu de prévoir une période suffisante à cet effet. Par ailleurs, dans certains cas concernant le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le comptable extraordinaire n'est pas identique au gérant/directeur exécutif du bureau du BED à l'étranger. Il importe donc de tenir également compte de cet état des choses dans la mise en place d'une procédure.

## 7. Les ordonnances provisoires

L'article 104, alinéa 2, de la Constitution ainsi que l'article 2 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat énoncent le principe de l'universalité budgétaire. Ainsi, le budget et le compte général de l'Etat doivent comprendre toutes les recettes et dépenses à effectuer, voire effectuées par le Trésor pendant l'exercice correspondant.

Une dérogation légale au principe de l'universalité du budget consiste dans l'émission d'ordonnances provisoires. Il s'agit d'une procédure d'exception de l'exécution du budget prévue à

l'article 67 de la loi précitée. Cet article 67 prévoit qu' „En cas d'absence ou d'insuffisance de crédits, et lorsque l'urgence est extrême et telle que tout retard de paiement pourrait compromettre le service de l'Etat et porter atteinte à l'ordre public, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser, sur demande motivée du ministre ordonnateur l'engagement des dépenses et leur paiement par ordonnance provisoire.“.

En exécution de cette disposition, l'Etat a procédé en 2005 à l'émission de deux ordonnances provisoires portant sur un montant total de 52.475,95 euros lesquelles ont été régularisées au cours de l'exercice 2006.

En exécution de la même disposition, l'Etat a procédé en 2007 à l'émission d'une ordonnance provisoire portant sur un montant total de 115.930,01 euros.

Quant à la régularisation des ordonnances provisoires, le paragraphe 2 de l'article 67 dispose que „les ordonnances provisoires sont à régulariser à charge de crédits portant la mention „Restants d'exercices antérieurs“ et ce au plus tard au cours du deuxième exercice budgétaire qui suit l'époque de leur émission.“.

Dans son rapport général portant sur l'exercice 2005, la Cour des comptes constate que la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 148.925 euros par le biais des crédits du restant d'exercices antérieurs du budget de l'exercice 2004 n'a pas été effectuée. Par ailleurs, le budget de l'exercice 2005 ne prévoit pas de „restant d'exercices antérieurs“ pour la régularisation de l'ordonnance provisoire sous rubrique.

De plus, pour la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 147.633,75 euros émise en 2004, il n'a pas été prévu de „restant d'exercices antérieurs“, ni au budget de l'exercice 2005, ni à celui de 2006.

Dans sa prise de position écrite portant sur le compte général 2005, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative signale que les deux ordonnances provisoires non régularisées sont du ressort du Service Central des Imprimés et Fournitures de Bureau de l'Etat et fournit des explications quant à la non-régularisation (voir page 101 du rapport général).

## 8. Le contrôle intensifié de certaines dépenses

### 8.1. Les rémunérations des agents de l'Etat (comptes généraux 2005, 2006 et 2007)

Dans le cadre de l'établissement des rapports généraux sur les projets de loi portant règlement des comptes généraux des exercices 2005, 2006 et 2007, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires respectivement aux indemnités des employés de l'Etat.

Pour l'exercice 2005, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,4 milliard d'euros, soit 19,04% des dépenses courantes et en capital. Plus de 2.800 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Pour l'exercice 2006, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,46 milliard d'euros, soit 17,95% des dépenses courantes et en capital. Plus de 3.163 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Pour l'exercice 2007, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,53 milliard d'euros, soit 18,47% des dépenses courantes et en capital. 2.027 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

#### Résultats du contrôle

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux **fonctionnaires de l'Etat**:

Exercice 2005: 85 dossiers (7,68% des dossiers examinés – contre 25,7% en 2004) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 32 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

Exercice 2006: 143 dossiers (18,48% des dossiers examinés) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 44 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

Exercice 2007: 190 dossiers (21,44% des dossiers examinés) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 10 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux **employés de l'Etat**, la situation s'est nettement améliorée jusqu'en 2006 et légèrement détériorée en 2007 (voir explication ci-dessous). Ainsi,

Exercice 2005: 176 dossiers examinés (10,28%) se sont avérés incomplets par rapport à 29,4% en 2002 et 12,63% en 2004.

Exercice 2006: 153 dossiers examinés (7,60%) se sont avérés incomplets.

Exercice 2007: 71 dossiers examinés (9,47%) se sont avérés incomplets.

**Pour l'ensemble des fonctionnaires et employés (et ouvriers et étudiants pour le compte général 2007):**

Exercice 2005: 261 des 2.819 dossiers examinés (9,26% contre 18,4% en 2004) se sont avérés incomplets. Sur les 2.819 dossiers examinés, 333 (11,81%) ont donné lieu à 463 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour a constaté que 311 dossiers ont fait l'objet de 421 constatations. Tandis que 251 sont contestées ou non commentées, 170 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Exercice 2006: 376 des 3.163 dossiers examinés (11,89%) se sont avérés incomplets. Sur les 3.163 dossiers examinés, 326 (10,31%) ont donné lieu à 415 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour a constaté que 112 dossiers ont fait l'objet de 124 constatations contestées ou non commentées et que 276 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Exercice 2007: 287 des 2.027 dossiers examinés (14,16%) se sont avérés incomplets. Sur les 2.027 dossiers examinés, 699 (34,48%) ont donné lieu à 1.056 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 107 dossiers font l'objet de 125 constatations, contestées ou non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 929 erreurs ont été reconnues par le ministère.

La progression significative du taux d'observations constatée pour 2007 s'explique par le fait que pour l'exercice 2007 le calcul des rémunérations du personnel de l'Etat a été effectué par un nouveau logiciel. Ainsi, un certain nombre d'erreurs de paramétrage initiales d'un des composants du nouveau système ont pu être constatées.

A défaut de clarification des 251 constatations restées en suspens en 2005, la Cour conclut que 4,79% (contre 6,55% en 2004) des dossiers examinés étaient affectés par une irrégularité en 2005, 6,48% en 2006 et 29,95% en 2007.

Ces observations concernent, de manière schématique, 5 catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière;
- erreur imputable au démarrage d'un nouveau système (compte général 2007).

Dans sa prise de position écrite, annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2007, le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative signale que l'introduction de SAP HR à partir de l'exercice 2007 a eu comme conséquence au niveau du contrôle de la Cour des Comptes, la constatation d'un nombre important de dossiers erronés qui résultent cependant de quatre erreurs de traitement informatique seulement et qui ont été redressées ultérieurement.

## **8.2. Le domaine de l'Etat (compte général 2005)**

### *Présentation du contrôle*

Le contrôle de la Cour a porté sur le domaine de l'Etat qui se compose entre autres des forêts domaniales, des terrains à finalité et des bâtiments-places.

Dès 1994, le Gouvernement s'était fixé comme objectif d'intensifier les efforts pour valoriser davantage le patrimoine de l'Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales, et d'éliminer certaines faiblesses de la situation résultant d'un manque de coordination entre les différents acteurs concernés. Afin de permettre d'atteindre ces buts, un „Comité des Domaines“ a été institué

en 1996, composé des représentants des ministères des Finances, des Travaux publics, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intérieur et du Logement.

Différentes administrations et services de l'Etat sont concernés par la gestion du patrimoine domanial de l'Etat.

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) a dans ses attributions, d'après l'article 1er de la loi du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines, „l'administration des propriétés de l'Etat et le recouvrement des droits et revenus domaniaux de toute espèce“. La même loi dispose que „l'administration des domaines est spécialement chargée de la gestion et de la conservation des biens dépendant du domaine de l'Etat pour autant que la régie de ces biens n'a pas été attribuée à une autre administration et que ces biens n'ont pas été affectés à un service public“.

L'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT), quant à elle, s'occupe, entre autres selon la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie, de „la publicité en matière de propriété et de copropriété foncières“.

D'autres entités sont également concernées par la gestion des domaines de l'Etat (comme p.ex. l'Administration des Bâtiments publics, l'Administration des Ponts et Chaussées, etc.), mais ne font pas partie du champ de contrôle visé par le rapport de la Cour des comptes.

Dans l'optique d'une gestion du patrimoine de l'Etat, un système informatique nommé „Archibus“ a été mis en place au niveau du ministère des Finances. L'inventaire du domaine de l'Etat est géré par „Archibus“, dont la majeure partie des informations disponibles est insérée par l'AED. La base de données initiale a été établie à partir des données disponibles à ce moment à l'ACT.

De son côté, l'ACT dispose d'un système de gestion intégré relatif à la publicité foncière qui relie entre eux l'ACT, l'AED ainsi que le notariat luxembourgeois. Ce système, appelé „Publicité foncière“, a été mis en place afin de rendre possible un échange de l'information complète contenue dans les actes authentiques et il soutient la mise à jour et la consultation de la documentation cadastrale.

Le contrôle de la Cour des comptes a porté sur l'existence, l'emploi et la valeur de tous les actifs de l'Etat. La Cour a ainsi vérifié plus particulièrement si les bases de données „Archibus“ et „Publicité foncière“ permettent de réaliser les objectifs précités et ensuite si les outils existants permettent à l'Etat de remplir son objectif en matière de gestion du patrimoine domanial de l'Etat, tel que préconisé par le Gouvernement en 1994.

D'après le rapport d'activité 2005 du ministère des Finances, l'ensemble du domaine de l'Etat couvre avec 24.950 parcelles une surface totale de 169 km<sup>2</sup>. Voulant s'assurer que les deux bases de données de l'ACT et de l'AED représentent la même réalité territoriale, la Cour des comptes a procédé à un contrôle intensifié d'un échantillon d'environ 1.230 parcelles (représentant à peu près 5% du nombre des parcelles faisant partie du domaine de l'Etat) sur leur existence dans les deux bases de données.

La détermination de l'échantillon considéré a été réalisée par voie aléatoire tout en s'assurant de couvrir l'ensemble des communes du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Constatations et recommandations de la Cour*

1. Les deux principales bases de données reprenant les propriétés domaniales de l'Etat sont gérées par l'ACT („Publicité foncière“) et par l'AED („Archibus“). L'existence de deux bases de données séparées s'explique par les besoins qui diffèrent d'une administration à l'autre.

Alors que l'ACT s'occupe de la gestion de l'ensemble des parcelles constituant le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'AED s'intéresse de manière plus détaillée aux propriétés de l'Etat et aux actes notariés relatifs aux parcelles en question. Deux systèmes informatiques doivent ainsi être maintenus et les bases de données afférentes sont alimentées par les différents intervenants.

Pour plus de 70 parcelles ou 6% de l'échantillon contrôlé, la Cour a constaté des différences entre les données disponibles dans les deux bases de données. Un certain nombre de problèmes ont pu être redressés directement par l'AED. D'autres différences résultent de redressements effectués par l'ACT et non communiqués à l'AED.

La Cour des comptes recommande à ce sujet de mettre en place un système de synchronisation entre les deux bases de données afin d'éviter que les contenus des deux bases de données identiques au départ ne divergent de façon continue au fil des années. L'intervention des autres acteurs concernés doit également être prise en compte pour la mise à jour de ces bases de données.

2. En principe, la base de données „Archibus“ devrait permettre de retracer l’affectation réelle des propriétés étatiques qui y figurent. Toutefois, force est de constater que les affectations renseignées dans le système ne reflètent pas toujours la situation réelle. En effet, sur base des indications des responsables de l’AED, il s’avère que des changements d’affectation des propriétés sont effectués selon les besoins des différents organes de l’Etat et ne sont pas régulièrement communiqués aux gestionnaires de la base de données. Dès lors, la Cour recommande d’intensifier les efforts en vue d’une mise à jour régulière et rapprochée en matière d’affectation des propriétés étatiques.

3. Pour ce qui est de la valeur du domaine de l’Etat, il faut préciser que les données reprises dans le système „Archibus“ se basent essentiellement sur l’acte notarié. Ainsi le prix du bien affiché se limite au prix d’acquisition respectivement au prix de vente stipulés dans l’acte sans tenir compte d’une réévaluation éventuelle. De plus, le système „Archibus“ ne renseigne que très partiellement sur la valeur du domaine de l’Etat. En effet, seuls les biens ayant fait l’objet d’une vente ou d’une acquisition sont répertoriés. Pour les autres y figurant, il n’existe aucune référence en termes de valeur. Ainsi, une valorisation reflétant une image fidèle du patrimoine de l’Etat s’avère difficile.

#### 4. La politique générale de l’Etat en matière de domaines

Les outils en place ne permettent actuellement pas de répondre aux objectifs que s’était fixés le Gouvernement en 1994. En effet, le système „Archibus“ est une base de données qui ne permet que de donner une image ponctuelle de la situation patrimoniale de l’Etat. Il ne s’agit en fin de compte pas d’un outil capable de donner un aperçu complet sur les propriétés de l’Etat.

Dès lors, une gestion active du domaine de l’Etat n’est pas réalisable avec les moyens existants.

Dans ce contexte et suite à l’évolution dans le domaine technique, la Cour des comptes préconise l’étude des avantages et désavantages d’une solution intégrée de gestion de l’inventaire des biens immobiliers au niveau du système comptable existant.

En ce qui concerne le Comité des Domaines institué par le Gouvernement en 1996, ses principales missions consistent dans la valorisation du patrimoine de l’Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales. Force est de constater que le Comité des Domaines ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir de manière adéquate les missions lui assignées.

Pour lui donner plus de poids, la Cour recommande de fixer par voie légale la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité des Domaines.

### **8.3. Examen des conclusions de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l’Etat (compte général 2005)**

La Cour des comptes a présenté les trois rapports spéciaux suivants à la Chambre des Députés:

- Rapport spécial portant sur le contrôle de l’exécution des sixième et septième programmes quinquennaux d’équipement de l’infrastructure touristique (2004);
- Rapport spécial concernant le Fonds pour la protection de l’environnement (2004);
- Rapport spécial concernant le contrôle des programmes quinquennaux d’équipement sportif et du Fonds d’équipement sportif national (2005).

Dans son rapport général, la Cour fait une synthèse de ses constatations et recommandations qui figurent dans ces trois rapports spéciaux et dont bon nombre sont similaires et s’appliquent simultanément aux trois fonds spéciaux concernés. La Cour insiste sur les constatations suivantes:

#### *1. Identification et planification insuffisantes des besoins*

Une conclusion générale, qui vaut pour les trois domaines en question, consiste dans la constatation que les projets à subventionner ne sont pas identifiés et planifiés de façon suffisamment précise sur base de priorités bien déterminées.

La Cour des comptes est dès lors d’avis qu’un modèle de subventionnement plus actif, axé, d’une part, sur les besoins en infrastructures dûment constatés suivant des critères objectifs et, d’autre part, sur les demandes introduites par les maîtres d’ouvrage, devra être élaboré.

## 2. Absence de traitement uniforme des dossiers de subventionnement

Il s'avère que des suites favorables ont été données à des demandes de subventionnement introduites après le commencement des investissements ou après l'achèvement des projets, et encore que des demandes d'octroi de subventions étaient incomplètes. De plus, les dépenses éligibles, susceptibles d'être subventionnées, n'étaient pas clairement définies au niveau du ministère respectif. Il en résulte que la détermination des subsides ne se fait pas de manière homogène. Deux contrôles ont relevé qu'un règlement grand-ducal précisant les conditions techniques et administratives d'octroi d'aides fait défaut ou ne revêt plus un caractère contraignant. D'autre part différents projets peuvent donner droit à des aides allouées par différents ministères et il n'est pas évident de retracer un éventuel cumul des aides étatiques.

Pour pallier à cet état des choses, la Cour recommande tout d'abord, afin de garantir un traitement uniforme des dossiers de subventionnement, que des lignes directrices internes, applicables aux ministères concernés, soient fixées par écrit, en précisant notamment le contenu-type des demandes d'aide financières, ainsi que les taux de participation et les critères d'attribution de l'aide étatique respectivement d'éligibilité des dépenses à subventionner.

Ensuite, la Cour recommande que les responsables des ministères concernés fassent un suivi plus approfondi des dossiers et qu'ils procèdent systématiquement à des contrôles pour s'assurer de la conformité de ce qui est effectivement réalisé avec ce qui avait été projeté initialement.

A l'égard des critiques formulées sous les points 1 et 2 et touchant son ministère, Monsieur le ministre des Sports rappelle la prise de position qu'il avait donnée en réponse au contenu du rapport spécial de la Cour des comptes: „L'harmonisation et l'uniformisation du traitement des dossiers, des équipements à réaliser, des aides à accorder sont certes les maîtres mots, mais elles ne doivent pas pour autant écarter la souplesse et la flexibilité dans l'appréciation des projets. Celles-ci ne font pas entorse à l'équité qui est à respecter vis-à-vis des maîtres d'ouvrage lorsqu'ils revendiquent de l'Etat des apports financiers ou autres dans le domaine de l'infrastructure sportive.“

Monsieur le ministre des Sports est d'avis qu'une harmonisation des taux de subsidiation d'un ministère à l'autre est très difficile au vu des spécificités dans certains domaines. Il met néanmoins en garde devant une prise en charge intégrale des coûts afin que les maîtres d'ouvrage restent responsabilisés.

Monsieur le ministre de l'Environnement renvoie à ses différentes prises de position adressées à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire dans le passé. En ce qui concerne la fixation des conditions techniques et administratives d'octroi des aides accordées par le biais du Fonds pour la Protection de l'Environnement, il est d'avis que le recours à la circulaire ministérielle permet une plus grande flexibilité par rapport au règlement grand-ducal. En effet, certaines technologies, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie, évoluent rapidement et subissent des fluctuations de prix importantes. De plus, les critères techniques varient selon le type d'immeubles communaux concernés et ne peuvent pas être standardisés comme c'est le cas pour les maisons ou appartements.

## 3. Transmission déficitaire des pièces relatives aux engagements et aux dépenses des fonds spéciaux

Enfin, la Cour signale que les dispositions de l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat définissant le cadre légal des fonds spéciaux de l'Etat et énonçant les principes fondamentaux qui sont à la base du fonctionnement des fonds spéciaux ne sont pas respectées. En effet, „(...) un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence“ n'est pas communiqué à la fin de chaque trimestre à l'Inspection générale des finances (IGF) par les départements ministériels.

La Cour rappelle encore une fois qu'il faudrait indiquer au projet de budget l'évolution financière détaillée des projets d'investissements faisant l'objet d'une loi spéciale. La Cour demande également d'inclure au niveau du compte général les informations relatives aux dépenses réalisées en faveur des divers projets d'envergure.

Monsieur le ministre des Sports indique que les pièces relatives aux engagements et aux dépenses du Fonds d'équipement sportif national sont bien transmises trimestriellement à l'IGF.



Monsieur le ministre de l'Environnement fait savoir que les pièces prévues à l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat sont régulièrement transmises par son ministère à l'IGF depuis l'audit effectué par la Cour des Comptes en 2004/2005.

#### **8.4. Les services de l'Etat à gestion séparée (compte général 2006)**

##### *Présentation du contrôle*

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit en son article 74 (1) que „la loi budgétaire peut constituer une administration, un établissement ou un service comme service de l'Etat à gestion séparée (SEGS)“.

L'article 75 de cette même loi précise les ressources des SEGS qui comprennent une dotation annuelle à charge de l'Etat, le report de l'exercice précédent, les recettes propres ainsi que les dons et legs reçus en conformité avec l'article 910 du Code civil.

Le règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion précise les principes généraux de la loi modifiée du 8 juin 1999 auxquels les SEGS peuvent déroger. Suivant l'article 3 (2), les SEGS sont en droit de financer moyennant leurs propres ressources toutes les dépenses liées à leurs activités, à l'exception des rémunérations à verser aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat et des frais d'investissements immobiliers. L'article 7 explicite les dispositions d'exception en matière de transfert et de dépassement des crédits budgétaires internes. En vertu des articles 9 à 11, le contrôle financier intervient lors du contrôle externe semestriel des comptes. Par ailleurs, le ministre ayant le SEGS dans ses compétences désigne les agents chargés du contrôle interne de la gestion financière et comptable du service et des modalités et des méthodes de contrôle interne. Finalement, il revient au ministre compétent ainsi qu'au ministre du Budget d'approuver conjointement les comptes des SEGS sur base des rapports de contrôle précités.

Le contrôle de la Cour a concerné „la légalité et la régularité des recettes et des dépenses“ des différents SEGS de l'Etat relatives à l'exercice 2006. Alors que le champ de contrôle en ce qui concerne l'application des lois et règlements grand-ducaux en vigueur a été limité à l'exercice 2006, les mécanismes de gestion des différents SEGS ont fait l'objet d'analyses et de comparaisons dès leur constitution respective. Le contrôle de la Cour a porté sur l'application de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat par les SEGS. La Cour a également vérifié le respect du règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux SEGS ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion. De même, la Cour a contrôlé le respect de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

Le contrôle de la Cour n'a pas révélé d'erreurs significatives. Les rapports de contrôle interne tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, ainsi que les rapports de contrôle externe effectué par la Direction du contrôle financier tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (5) du même règlement grand-ducal ont tous été transmis à la Cour qui, après analyse, a pu obtenir l'assurance raisonnable que les contrôles sont réalisés d'une façon correcte et suivant des procédures élaborées.

Toutefois, la Cour fait les constatations et recommandations suivantes:

##### *Loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat*

L'article 16 (2) prévoit que des articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ „lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre exceptionnel d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur“. Certains articles budgétaires relatifs aux dotations au profit des SEGS sont libellés „crédit non limitatif“.

Conformément à l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999, le ministre ayant le budget dans ses compétences peut autoriser un dépassement des crédits budgétaires libellés „crédits non limitatifs“.

La Cour constate qu'en 2006 un montant de 386.332,00 euros a été accordé par dépassement du crédit budgétaire à un SEGS alors que l'acquisition projetée n'a pas été effectuée.

Il est à noter que l'article 66 précité pose des conditions très strictes quant au déclenchement de cette procédure d'exception en ce qu'un dépassement de crédits n'est possible que pour des „dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé“.

Si la gestion séparée permet le report d'un exercice à l'autre de crédits non utilisés, la Cour considère néanmoins que dans le cas présent, les fonds perçus par le service auraient dû être remboursés à la Trésorerie. Faute de quoi, cette manière de procéder risque d'assouplir les règles strictes qui sont applicables en la matière et d'ouvrir la porte à de multiples problèmes d'interprétation. Par ailleurs, l'article 66 précité se trouverait vidé de sens.

*Règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion*

Selon l'article 3 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, les dotations annuelles accordées aux SEGS sont destinées à couvrir toutes les dépenses liées à leurs activités. Les rémunérations et autres primes et avantages versés aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat sont exclus de cette disposition, à l'exception des étudiants employés pendant les vacances scolaires. De même, les frais d'investissements immobiliers ne sont pas à charge des SEGS.

En ce qui concerne les frais d'investissements immobiliers, il est à noter que le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a publié une liste des travaux de maintenance à charge des établissements scolaires dans le cadre de la gestion séparée. Tel n'est pas le cas pour les autres ministères concernés.

La Cour recommande que les autres ministères concernés établissent une même liste.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et des Sports indique que la liste évoquée par la Cour des comptes a été dressée par l'Administration des Bâtiments publics et ne s'applique pas spécifiquement aux SEGS dépendant du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

\*

#### IV. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

##### Compte général 2005

Dans son avis, le Conseil d'Etat se déclare surpris de l'argumentation du gouvernement (voir l'exposé des motifs du projet de loi) selon laquelle le dépassement de 587,6 millions d'euros du déficit effectif par rapport à la loi budgétaire résulterait „d'abord de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros, ensuite des moins-values de recettes (...) et pour le reste seulement d'un excédent de dépenses effectives“.

Le Conseil d'Etat rappelle que la loi budgétaire est une loi d'autorisation – elle autorise des dépenses, et ensuite les recettes nécessaires pour couvrir les premières. Le Conseil d'Etat considère ainsi que les dépenses prévues et autorisées par la Chambre ont été dépassées. Il y a eu en plus une moins-value des recettes escomptées par le budget voté. Il y a eu finalement une dotation des fonds spéciaux non pas en fonction des disponibilités budgétaires, mais en fonction des besoins des fonds. Le Conseil d'Etat signale qu'une dotation moins importante aurait permis d'éviter l'excédent des dépenses et ajoute que, vu que les recettes des fonds spéciaux dépassaient en 2005 de 21,6 millions d'euros les dotations prévues au projet de budget, la cause principale de l'excédent du déficit n'est donc manifestement pas à rechercher de ce côté-là.

\*

Le Conseil d'Etat constate ensuite que les paramètres économiques sur lesquels le Gouvernement s'était fondé en 2004 pour élaborer le budget de 2005 lui avaient fait retenir une croissance du PIB de près de 3,8% et que cette croissance a été sous-estimée substantiellement puisqu'elle s'est finalement établie à 4,6% d'après les chiffres publiés par le Service central de la statistique et des études économiques.

Le Conseil d'Etat attire ainsi l'attention sur le fait que la refonte de la procédure budgétaire de 2004 avec le report de l'approbation du projet de budget par le Conseil de Gouvernement d'août en octobre, afin de permettre au Gouvernement de prendre ses décisions sur le vu des prévisions économiques des organismes statistiques internationaux et nationaux du second semestre, n'a pas abouti à un affinement des estimations.

De l'avis du Conseil d'Etat, le plus important en la matière, ce n'est pas le constat *ex post* que les événements ne se sont pas pliés aux prévisions du Gouvernement, mais l'argumentation qui sous-tend les hypothèses de travail ayant abouti aux prévisions.

\*

Dans ses avis antérieurs relatifs aux comptes annuels, le Conseil d'Etat a régulièrement élevé la voix pour protester contre les graves erreurs d'estimation intervenues en matière de prévisions budgétaires tant des recettes que des dépenses, et il avait proposé comme remède la révision des mécanismes utilisés pour procéder aux évaluations en question. A la lecture du rapport de la Cour des comptes relatif aux comptes de 2005, il constate que les faiblesses critiquées dans son avis précité se sont retrouvées avec un même ordre de grandeur dans les prévisions budgétaires pour 2005. Il insiste dès lors une nouvelle fois pour qu'il y soit remédié en vue de l'élaboration des budgets futurs.

\*

Le Conseil d'Etat a noté les critiques de la Cour des comptes au sujet de la légalité douteuse de certaines pratiques administratives ayant trait à l'exécution de la loi budgétaire. Il souhaiterait que, même s'il ne partage pas ces critiques, le Gouvernement en discute de façon formelle, afin que toutes les instances imbriquées dans la procédure budgétaire, dont en premier lieu la Chambre des Députés, puissent se faire une idée sur le bien-fondé des points de vue respectifs.

Le Conseil d'Etat estime que l'Etat pourrait utilement s'inspirer des procédures suivies dans le secteur privé en ce qui concerne les points proposés par les auditeurs internes et externes (suivi individuel de chaque recommandation, production d'un rapport sur ce suivi indiquant l'état de suivi des années antérieures, documentation des progrès réalisés, ainsi que des faiblesses et des négligences). Selon le Conseil d'Etat, si la transparence est le nouveau mot d'ordre, il faut aussi l'appliquer dans la discussion sur l'exécution des budgets annuels.

\*

Le Conseil d'Etat n'a finalement pas d'observation quant au libellé du projet de loi 5591.

#### *Compte général 2006*

Le Conseil d'Etat renvoie à son avis portant sur le compte général 2005 quant à ses observations concernant la justesse des prévisions économiques qui fondent le projet de budget.

Il constate ensuite que, contrairement aux attentes, l'année budgétaire 2006 aura été une bonne année, puisque le solde positif engrangé a permis d'accroître la réserve financière de l'Etat, sans que la constitution du solde ait été provoquée par une augmentation des charges des contribuables.

\*

Le Conseil d'Etat se base ensuite sur les rapports généraux de la Cour des comptes des dernières années pour constater qu'une fois le budget voté et les dépenses décidées, toute règle de procédure et de contrôle interne qui risque de freiner l'exécution de la dépense et du paiement constitue trop souvent un obstacle à contourner.

Même si le nombre des refus de visa de la Direction du contrôle financier par rapport au nombre des opérations d'engagement et d'ordonnancement est peu important et en forte diminution, le Conseil d'Etat encourage le Gouvernement à persister dans ses efforts d'imposer à ses services le respect des règles en la matière. L'examen des motifs des refus de visa fait ressortir très clairement que beaucoup de ces refus auraient facilement pu être évités alors qu'ils prennent leur origine dans de simples erreurs et le non-respect des lois, des procédures et de leurs délais.

Le Conseil d'Etat attire l'attention sur le fait que quant aux transferts de crédit, même s'ils se déroulent dans la légalité formelle, les circonstances qui les entourent indiquent cependant que ce procédé est régulièrement détourné de son objectif. Alors que le transfert de crédits constitue un instrument exceptionnel, destiné à utiliser en fin d'exercice des crédits excédentaires afin de faire face à des dépenses non prévues concernant d'autres articles budgétaires de la même section, la Cour des

comptes démontre que cette procédure d'exception sert au contraire régulièrement à alimenter des crédits systématiquement sous-estimés à partir de crédits tout aussi régulièrement surestimés. Selon le Conseil d'Etat, la Chambre des Députés dispose des attributions nécessaires pour faire cesser rapidement ces abus: il suffit qu'elle impose de son autorité l'inscription de crédits réalistes dans les hypothèses mentionnées par la Cour des comptes.

Le Conseil d'Etat considère ensuite que les crédits non limitatifs sont eux aussi un instrument à double tranchant. Normalement, ils permettent au Gouvernement de faire face à des situations imprévues; le risque que cette entorse à la rigidité du crédit budgétaire spécifiquement alloué soit détournée de son objectif est réel (voir l'exemple repris par le Conseil d'Etat dans son avis). D'après le Conseil d'Etat, la sous-estimation de certains crédits soumis au vote de la Chambre des Députés et leur dépassement ultérieur seront possibles tant que la Chambre des Députés laissera faire et tant que l'évolution des recettes ira dans la direction escomptée.

Le Conseil d'Etat constate que la discipline de certains comptes extraordinaires laisse toujours à désirer. Même s'il y a eu une réelle amélioration entre 2004 et 2006, une poussée en sens inverse a eu lieu en 2005. Le Conseil d'Etat regrette que la Cour des comptes ne fournisse pas d'indication pour savoir si ce sont toujours les mêmes agents qui n'arrivent pas à respecter les délais imposés.

\*

Le Conseil d'Etat encourage finalement la Cour des comptes à persévérer dans son obstination à signaler les abus constatés.

\*

Le Conseil d'Etat se déclare d'accord avec le texte des trois articles du projet de loi sous examen.

#### *Compte général 2007*

Le Conseil d'Etat constate tout d'abord qu'au vu de l'excédent des recettes de l'exercice 2007 de quelque 451,6 millions d'euros, l'année budgétaire s'est avérée plus favorable que prévu.

En ce qui concerne le budget pour ordre de l'exercice 2007 qui tient compte d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat, le Conseil d'Etat remarque que la Cour des comptes rend une fois de plus attentif au fait que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports pour certains articles. Le Conseil d'Etat recommande de procéder dorénavant aux opérations de report prévues par la loi et rappelle dans ce contexte les observations formulées dans son avis du 25 octobre 2005 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003 (doc. parl. No 5350). Il réitère sa demande au Gouvernement soit de respecter le cadre légal en place, soit d'adapter celui-ci pour répondre aux contraintes posées par les errements de comptabilisation inhérents aux budget et compte pour ordre.

Le Conseil d'Etat constate une légère régression des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2007.

\*

Bien que le nombre de refus de visa ait diminué par rapport à l'année précédente, le Conseil d'Etat estime celui-ci encore trop élevé, alors que bon nombre des refus ont leur origine dans de simples erreurs ou dans le non-respect des lois, des procédures ou des délais respectifs et auraient donc pu être évités.

Le Conseil d'Etat relève que suite au contrôle intensifié de la Cour des comptes, un grand nombre de dossiers concernant les rémunérations des agents de l'Etat ont donné lieu à contestation. Dans ce même contexte des contrôles des traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, le Conseil d'Etat rappelle ses observations formulées dans son avis du 2 mai 2006 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2004: „Comme les dossiers en question revêtent une grande sensibilité tant pour les concernés que pour l'image qu'ils donnent à l'extérieur de la qualité de la gestion des deniers publics, il y a intérêt non seulement à redresser au plus vite les situations incorrectes détectées, mais de mettre en outre en place les conditions aptes à empêcher ces erreurs de se reproduire à l'avenir.“ (doc. parl. No 5488)

Finally, the Council of State recommends to the ministerial departments to observe from now on article 18 of the law of 8 June 1999 and notably the rules and conditions provided in case of transfers of surpluses of credit from one budgetary article to another.

\*

The Council of State appreciates the persevering action of the Court of Auditors.  
It finally has no observation as to the subject of the bill 5891.

\*

Under the benefit of the reflections that precede, the Commission for the Control of the Execution of the Budget recommends to the Chamber of Deputies to adopt the bills in the version proposed by the Government.

Luxembourg, le 4 décembre 2009

*Le Président,*  
Anne BRASSEUR

*Le Rapporteur,*  
Felix BRAZ

Service Central des Imprimés de l'Etat

5591 - Dossier consolidé : 374

5591/05

**N° 5591<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

---

**PROJET DE LOI**

**portant règlement du compte général de l'exercice 2005**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.12.2009)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 décembre 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant règlement du compte général de l'exercice 2005**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 décembre 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 2 juin 2009;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 2009.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges SCHROEDER



Service Central des Imprimés de l'Etat

5591 - Dossier consolidé : 377

5591

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

**RECUEIL DE LEGISLATION**

---

**A — N° 250**

**24 décembre 2009**

---

**Sommaire**

**COMPTE GENERAL DE L'EXERCICE 2005**

**Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2005 . . . . . page [4402](#)**

**Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2005.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 9 décembre 2009 et celle du Conseil d'Etat du 18 décembre 2009 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2005 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

**A. Recettes et dépenses courantes et en capital**

I – Recettes effectives:	6.629.300.041,33 EUR
II – Dépenses effectives:	7.323.614.341,79 EUR
III – Excédent de dépenses:	<b>694.314.300,46 EUR</b>

L'excédent de dépenses est porté au débit du compte «report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital» dont le solde négatif s'établit alors à **464.287.170,17** euros.

**B. Recettes et dépenses pour ordre**

I – Recettes pour ordre:	3.175.815.739,19 EUR
II – Dépenses pour ordre:	3.168.921.951,32 EUR
III – Excédent de recettes pour ordre:	<b>6.893.787,87 EUR</b>

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses pour ordre» dont le solde positif s'établit alors à **33.357.693,10** euros.

**Art. 2.** Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2005 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	44.588.757,73 EUR
Fonds de dépenses communales:	3.954.390,25 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	11.523.758,26 EUR
----------------------------	-------------------

**Art. 3.** L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2005 comme suit:

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	106.992.844,43 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	396.574,04 EUR
Fonds de la coopération au développement:	2.536.661,67 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	0,20 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	3.856,43 EUR
Fonds cynégétique:	553.723,89 EUR
Fonds de la dette publique:	150.049.071,79 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.347.103,04 EUR
Fonds pour l'emploi:	4.652.746,77 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	107.450.683,67 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	90.203.810,07 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	2.965.353,26 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	1.252.493,57 EUR
Fonds d'équipement militaire:	17.998.140,89 EUR

Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	17.917.940,58 EUR
Fonds spécial de la pêche:	385.927,27 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	51.886.884,07 EUR
Fonds de pension:	1.108.875,27 EUR
Fonds du rail:	45.464.381,20 EUR
Fonds pour la réforme communale:	261.973,38 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	28.035.150,57 EUR
Fonds des routes:	1.064.184,89 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	226.310.955,38 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales:	145.002.361,10 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	200.877.050,38 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	61.874.880,58 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	25.401.808,13 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	1.072.372,37 EUR
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'État:</i>	<i>1.314.783.281,66 EUR</i>

II – Fonds de couverture de dettes de l'État sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	132.507.032,38 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	664.695.275,61 EUR

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Ministre des Finances,*  
**Luc Frieden**

Crans, le 18 décembre 2009.  
**Henri**

Doc. parl. 5591; sess. ord. 2005-2006, 2006-2007, 2008-2009 et 2009-2010.

# Compte général - Exercice 2005 (en EUR)

## Budget des recettes (page 2)

Total Recettes courantes (p. 2) 6,526,443,085.18  
Total Recettes en capital (p. 10) 102,856,956.15

**Total des recettes : 6,629,300,041.33**

## Budget des dépenses (page 12)

Total Dépenses courantes (p. 12) 6,430,427,162.25  
Total Dépenses en capital (p. 130) 893,187,179.54

**Total des dépenses : 7,323,614,341.79**

## Budget pour ordre (page 170)

Total Recettes pour ordre (p. 170) 3,175,815,739.19  
Total Dépenses pour ordre (p. 172) 3,168,921,951.32

**Excédent de recettes : 6,893,787.87**

## Total des avoirs sur Fonds spéciaux (p. 174)

Fonds de tiers 11,523,758.26  
Fonds des communes 48,543,147.98  
Fonds de l'Etat 1,314,783,281.66

**Total des Fonds : 1,374,850,187.90**

### Abréviations utilisées dans ce document :

CORD : Crédit ordinaire  
CNLI : Crédit non limitatif  
CSDE : Crédit sans distinction d'exercice  
CNST : Crédit non susceptible de transfert  
CNSM : Crédit non susceptible de majoration  
D : Dépassement  
TE : Transfert émis  
TR : Transfert reçu

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

## Budget des recettes - CHAPITRE I - RECETTES COURANTES

### 64 - MINISTERE DES FINANCES

#### Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

##### Section 64.0 - Impôts directs

37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1,125,000,000.00	1,105,735,271.43
37.001	37.10	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	46,900,000.00	46,072,302.88
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	350,000,000.00	355,430,643.85
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1,400,000,000.00	1,477,286,048.74
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	1,500,000.00	1,468,106.56
37.013	37.20	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	44,870,000.00	46,992,735.71
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	120,000,000.00	210,734,936.48
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	100,000,000.00	164,642,301.04
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	6,000,000.00	5,459,360.46
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	450,000.00	1,029,769.90
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	11,000,000.00	12,041,250.24
<i>Total de la section 64.0 :</i>					3,205,720,000.00	3,426,892,727.39

##### Section 64.1 Impôts indirects

36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	270,000.00	248,005.45
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	3,750,000.00	3,026,708.58
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	10,000,000.00	14,400,005.85
<i>Total de la section 64.1 :</i>					14,020,000.00	17,674,719.88

##### Section 64.2 Recettes d'exploitation, taxes et redevances

16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300,000.00	790,789.16
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	25,000.00	2,049.99
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	25,000.00	16,874.87
38.000	DIVERS	13.90	Imputation des recettes de redevances d'acrédition	CORD	7,200.00	12,000.00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.2 :</i>					357,300.00	821,714.02

##### Section 64.3 Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

28.001	DIVERS	09.20	Risques concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1,280,000.00	1,139,798.75
28.002	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)	
28.003	DIVERS	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1.000.000,00	1.243.947,96	
28.005	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100,00	0,00	
<i>Total de la section 64.3 :</i>						2.380.200,00	2.383.746,71
<b>Section 64.4 Remboursements de dépenses</b>							
11.350	DIVERS	DIVERS	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	100,00	1.014.153,44	
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	CORD	100,00	0,00	
12.090	12.21	13.90	Ecotax: remboursements de loyers d'immeubles et charges locales accessoires avancés par l'Etat	CORD	190.000,00	0,00	
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier - Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	CORD	250.000,00	267.143,45	
34.020	34.35	10.30	Remboursement des salaires de compensation versés aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts domaniales en cas de chômage dû à des intempéries hivernales	CORD	100,00	0,00	
<i>Total de la section 64.4 :</i>						440.300,00	1.281.296,89
<b>Administration des Douanes et Accises</b>							
<b>Section 64.5 Douanes et accises</b>							
16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	75.000,00	89.566,30	
28.000	DIVERS	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	4.100.000,00	3.871.173,24	
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	903.110.000,00	812.715.985,05	
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	127.870.000,00	139.346.395,27	
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	55.230.000,00	47.483.487,92	
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	3.851.000,00	3.261.064,14	
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automobiles	CORD	34.000.000,00	31.067.810,22	
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	3.500.000,00	10.529.961,14	
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100.000,00	108.733,10	
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550.000,00	530.327,95	
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	52.000,00	13.570,33	
38.000	DIVERS	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	100.000,00	88.620,00	
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	25.000,00	51.126,88	
39.001	DIVERS	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	4.425.000,00	5.333.257,03	
<i>Total de la section 64.5 :</i>						1.136.986.000,00	1.054.491.178,57
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)</b>							
<b>Section 64.6 Impôts, droits et taxes</b>							
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	17.500.000,00	16.280.012,98	
16.011	16.11	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	CORD	10.500,00	12.689,46	
16.060	DIVERS	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	1.500.000,00	1.639.343,10	



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1.588.869.588,00	1.046.414.091,23
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	11.000.000,00	15.647.574,01
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	700.000,00	845.154,89
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	405.000.000,00	493.484.469,32
36.050	36.06	13.60	Droits d'immatriculation	CORD	130.000.000,00	160.642.087,77
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	30.000.000,00	28.119.873,41
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	350.000,00	464.218,48
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	22.500,00	22.775,02
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	7.000,00	4.400,00
38.050	38.00	13.60	Droits de limbre	CORD	11.980.874,50	11.980.874,50
39.010	39.20	11.10	Taxes et annués des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	3.700.000,00	1.885.971,95
<i>Total de la section 64.6 :</i>					2.199.659.558,00	1.777.443.536,12
<b>Section 64.7 Recettes domaniales</b>						
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	450.000,00	367.540,58
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	36.000.000,00	46.344.560,60
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	520.000,00	410.362,42
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1.015.000,00	730.508,78
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut vitivinicole	CORD	13.000,00	13.789,92
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2.200.000,00	2.210.475,48
16.060	DIVERS	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	1.928.500,00	4.262.562,44
16.061	DIVERS	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	830.000,00	216.168,50
16.062	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	3.244.000,00	2.743.776,04
16.063	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2.124.500,00	2.324.268,73
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	81.250,00	67.734,83
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	121.000,00	20.316,08
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	5.000,00	937,00
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100,00	0,00
28.000	DIVERS	01.25	Parking du St. Esprit: redevance d'exploitation	CORD	425.000,00	787.930,72
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	172.000,00	201.967,68
<i>Total de la section 64.7 :</i>					48.729.350,00	60.702.899,80
<b>Section 64.8 Recettes d'exploitation et autres</b>						
12.320	DIVERS	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	30.000,00	35.605,90
12.360	DIVERS	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	6.000,00	1.969,34
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	64.000,00	96.000,00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	CORD	230.000,00	233.735,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
14.380	14.10	07.33	Régénération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux	CORD	100.00	0.00
16.046	16.12	DIVERS	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	100,000.00	476,377.45
16.059	16.12	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs	CORD	100.00	0.00
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	5,000,000.00	545,473.74
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: recettes diverses	CORD	200,000.00	0.00
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	70,000.00	61,979.05
34.360	34.30	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure	CORD	100.00	0.00
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	4,000,000.00	5,205,058.09
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100.00	0.00
38.000	DIVERS	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	CORD	150,000.00	190,515.14
38.001	DIVERS	DIVERS	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	120,000.00	216,394.17
38.002	DIVERS	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2,500.00	0.00
38.003	DIVERS	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	400,000.00	362,533.38
38.004	DIVERS	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100.00	0.00
38.005	DIVERS	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100.00	0.00
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	50,000.00	58,046.30
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	8,500,000.00	11,735,747.51
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à suffixe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40,000.00	39,483.95
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	120,000.00	255,039.21
<i>Total de la section 64.8 :</i>					19,083,100.00	19,514,989.02
<b>Section 64.9 Remboursements</b>						
12.360	DIVERS	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de gnis empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17.23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100.00	0.00
12.361	DIVERS	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100.00	0.00
12.380	DIVERS	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	100,000.00	99,562.70
12.381	DIVERS	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débat: recouvrements	CORD	5,000.00	5,707.81
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1,390,000.00	1,017,333.65
38.000	DIVERS	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977). remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.9 :</i>					1,495,300.00	1,122,604.16
<b>Total du département 64 :</b>					<b>6,629,173,108.00</b>	<b>6,362,329,372.56</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

## 65 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET

### Section 65.0 Recettes versées par les communes et syndicats de communes

11.300	48.22	DIVERS	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2.200,000.00	2.469,209.52
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	8.300,000.00	750,119.92
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.	CORD	15,000.00	46,065.30
Total de la section 65.0 :						3,265,394.74
Section 65.1 Recettes versées par les établissements de sécurité sociale						0.00
11.310	DIVERS	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	1,500.00	0.00
11.312	48.22	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	150,000.00	36,677.59
11.353	DIVERS	DIVERS	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	350,000.00	44,168.47
34.310	34.30	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3,454,000.00	3,318,842.92
42.000	42.00	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	25,000.00	0.00
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	25,000.00	767.54
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	7,500,000.00	898,656.93
Total de la section 65.1 :						4,299,113.45

### Section 65.2 Recettes et bénéfices versés par les établissements publics

11.300	48.22	DIVERS	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	75,000.00	101,459.37
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	250,000.00	129,049.62
11.320	DIVERS	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	350,000.00	50,000.00
11.321	DIVERS	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1,350,000.00	1,347,366.55
11.323	DIVERS	13.90	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	1,000.00	1,584,230.39
12.390	12.16	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CORD	279,200.00	0.00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	25,000,000.00	25,000,000.00
38.000	DIVERS	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100.00	0.00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrement, remboursements	CORD	2,000.00	39,934.61
Total de la section 65.2 :						28,252,040.54

### Section 65.3 Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières

10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	CORD	50,000.00	189,284.28
11.320	DIVERS	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	25,000.00	33,217.72
11.321	DIVERS	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	125,000.00	0.00
11.330	DIVERS	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	100,000.00	128,861.83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
11.340	DIVERS	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	29,700.00	31,766.27
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	5,000.00	0.00
16.060	DIVERS	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	CORD	100,000.00	73,706.23
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi sociétés non-financières secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	1,000.00	0.00
28.000	DIVERS	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	CORD	1,000.00	1,000.00
38.000	DIVERS	13.90	Organismes d'inspection et de certification; laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour IOLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	150,000.00	145,944.88
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locale)	CORD	100.00	37,324.48
			<i>Total de la section 65.3 :</i>		<i>566,800.00</i>	<i>641,105.69</i>
<b>Section 65.4 Recettes versées par les comptables extraordinaires</b>						
10.011	10.00	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	1,000,000.00	3,032,116.60
11.010	11.00	13.90	Fonds pour l'emploi: remboursement relatif à l'occupation de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	0.00
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3,700,000.00	3,813,004.01
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3,000,000.00	3,394,295.59
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recourrés	CORD	300,000.00	291,987.16
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	400,000.00	2,584,587.27
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	115,000.00	131,392.17
16.051	16.12	DIVERS	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	2,249,440.00	265,906.90
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1,750,000.00	1,716,498.83
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Feischenhof): versement des recettes	CORD	150,000.00	184,551.74
16.054	16.12	DIVERS	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes	CORD	35,000.00	110,144.46
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	5,000.00	43,766.60
16.057	16.12	13.90	IEES (Institut d'études éducatives et sociales): versement des frais d'inscription dans le cadre de la formation continue	CORD	100.00	0.00
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	1,000.00	1,747.36
16.059	16.12	04.10	Restaurants scolaires: versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes	CORD	550,000.00	2,533,587.59
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes et remboursements	CORD	65,000.00	248,170.08
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	50,000.00	106,687.30
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et recettes	CORD	650,000.00	807,070.65
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	150,000.00	209,656.61
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40,000.00	37,557.62
16.075	16.00	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du programme de distribution "Films made in Luxembourg"	CORD	125,000.00	184,813.08
16.076	16.00	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du spectacle audiovisuel "Lichtjoren"	CORD	100.00	0.00
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	30,000.00	34,919.66
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1,161,500.00	996,987.01
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursement	CORD	1,000,000.00	822,321.23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la canine des volontaires de l'armée et de la vente de tickets de repas	CORD	100,000.00	98,929.64
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	65,000.00	21,1619.64
39.000	DIVERS	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursement	CORD	725,000.00	576,706.07
			Total de la section 65.4 :		17,415,240.00	22,549,054.87
<b>Section 65.5 Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</b>						
27.000	28.10	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	100.00	0.00
28.004	DIVERS	12.14	SNCT saïr (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4,600.00	4,646.25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	4,770,000.00	5,510,150.00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	812,000.00	814,655.50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	630,000.00	1,060,000.00
28.014	28.20	11.30	ARCELOR: dividende	CORD	13,000,000.00	23,379,203.25
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	30,240.00	31,500.00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	6,500,000.00	10,245,229.20
28.018	28.20	11.30	Participation de l'Etat aux dividendes de la société du Port fluvial de Mertert	CORD	6,000.00	6,250.00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	CORD	1,000,000.00	889,735.00
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100.00	105,435.08
			Total de la section 65.5 :		26,753,040.00	42,036,804.28
<b>Section 65.6 Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</b>						
10.000	10.00	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	400,000.00	1,765,293.90
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	5,000.00	149,892.41
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	250,000.00	550,817.85
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	860,000.00	332,240.64
11.361	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée saïr/internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	1,000,000.00	1,131,884.62
12.360	39.10	10.10	Communes luxembourgeoises et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais communs résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	82,755.00	0.00
12.380	DIVERS	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information sur l'Union économique et monétaire dans le cadre du programme d'information du citoyen européen	CORD	100.00	0.00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée saïr/internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	325,000.00	284,114.75
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	30,000.00	21,305.63
16.060	DIVERS	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100.00	0.00
16.061	DIVERS	06.36	Commission Européenne: subsides dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour régaler des chaises entre hommes et femmes	CORD	100.00	0.00
39.000	DIVERS	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	10,057.00	0.00
39.001	DIVERS	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100.00	0.00
39.002	DIVERS	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	CORD	100.00	0.00
39.003	DIVERS	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	CORD	1,632,330.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
39.004	DIVERS	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100.00	0.00
39.005	DIVERS	05.20	Subsidés de la part de la Commission Européenne dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail	CORD	100.00	0.00
39.006	DIVERS	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement), remboursement de laide financière à la Turquie	CORD	100.00	4.578.78
53.000	39.10	10.10	FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) section "garantie": participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1257/99 du 17.05.99 et 1750/99 du 23.07.99 (PDR et Axe 1)	CORD	4,420,000.00	4,080,505.16
			<i>Total de la section 65.6 :</i>		<i>8,715,942.00</i>	<i>8,320,633.74</i>
<b>Section 65.7 Recettes d'exploitation</b>						
10.002	10.00	13.90	Caisses de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	2,500.00	13,865.76
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	75,000,000.00	47,366,246.12
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	100,000.00	211,526.88
38.000	DIVERS	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	1,000.00	0.00
			<i>Total de la section 65.7 :</i>		<i>75,703,500.00</i>	<i>47,591,638.46</i>
<b>Section 65.8 Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>						
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires non-dus ou faisant double emploi	CORD	500,000.00	4,303,189.70
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	100.00	8,564.95
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance judiciaire	CORD	100.00	5,173.36
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	100.00	40,877.81
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	20,000,000.00	471,922.87
16.000	16.20	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de frais de repas pris par les élèves au LTH (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)	CORD	100,000.00	599.38
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	1,000,000.00	2,294,515.38
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	CORD	100.00	0.00
38.000	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habilement trop perçues	CORD	1,000.00	1,322.10
38.001	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	1,000.00	6,601.07
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100.00	0.00
38.053	38.00	08.10	Dons et produits de successions en faveur de la protection civile	CORD	100.00	25,160.23
			<i>Total de la section 65.8 :</i>		<i>21,602,600.00</i>	<i>7,157,926.85</i>
			<b>Total du département 65 :</b>		<b>199,504,922.00</b>	<b>164,113,712.62</b>
			<b>Total du Chapitre I - RECETTES COURANTES :</b>		<b>6,828,678,030.00</b>	<b>6,526,443,085.18</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

## Budget des recettes - CHAPITRE II - RECETTES EN CAPITAL

### 94 - MINISTERE DES FINANCES

#### Section 94.1 Autres recettes en capital

56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100.00	0.00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	45.000.000.00	44.057.045.88
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	20.000.00	21.085.03
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100.00	10.305.97
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	120.000.00	286.758.00
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	2.000.000.00	710.287.50
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	5.000.000.00	1.195.059.11
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	150.000.00	273.095.40
<i>Total de la section 94.1 :</i>					52.290.200.00	46.553.636.89
<b>Total du département 94 :</b>					<b>52.290.200.00</b>	<b>46.553.636.89</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

## 95 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET

### Section 95.0 Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie

58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	4,200,000.00	6,147,637.24
84.080	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du GrandDuché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100.00	0.00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100.00	0.00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100.00	0.00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100.00	82,477.45
<i>Total de la section 95.0 :</i>					4,200,400.00	6,230,114.69

### Section 95.1 Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat

11.311	67.00	06.12	Caisse de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	2,000,000.00	10,584,407.38
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100,000.00	0.00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	CORD	48,000.00	54,540.00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100.00	0.00
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	6,000,000.00	6,618,688.33
59.000	59.11	11.00	F.I.D.E.R. (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	8,150,000.00	864,873.74
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	1,000,000.00	29,950,685.12
<i>Total de la section 95.1 :</i>					17,298,100.00	50,073,204.57
<b>Total du département 95 :</b>					<b>21,498,500.00</b>	<b>56,303,319.26</b>
<b>Total du Chapitre II - RECETTES EN CAPITAL :</b>					<b>73,788,700.00</b>	<b>102,856,956.15</b>



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

## Budget des dépenses - CHAPITRE III - DEPENSES COURANTES

### 00 - MINISTERE D'ETAT

#### Section 00.0 - Maison du Grand-Duc

10.000	10.00	01.10	Liste civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	946,350.00	946,350.00	946,350.00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,741,193.00	3,741,193.00	3,741,193.00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	575,082.00	575,082.00	575,082.00
10.004	10.00	01.10	Frais de personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,122,723.00	1,122,723.00	1,122,723.00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le GrandDuc Jean	CORD	211,020.00	211,020.00	211,020.00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	739,000.00	739,000.00	739,000.00
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	135,319.00 D	137,832.41	137,832.41
<i>Total de la section 00.0 :</i>					<i>7,470,687.00</i>	<i>7,473,200.41</i>	<i>7,473,200.41</i>

#### Section 00.1 - Chambre des Députés

10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	24,966,790.00	24,966,790.00	24,966,790.00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00
<i>Total de la section 00.1 :</i>					<i>25,966,790.00</i>	<i>25,966,790.00</i>	<i>25,966,790.00</i>

#### Section 00.2 - Cour des Comptes

10.000	10.00	01.10	Donation au profit de la Cour des Comptes	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,459,196.00	3,459,196.00	3,459,196.00
<i>Total de la section 00.2 :</i>					<i>3,459,196.00</i>	<i>3,459,196.00</i>	<i>3,459,196.00</i>

#### Section 00.3 - Conseil d'Etat

11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	494,844.00	494,844.00	477,572.65
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	144,423.00	144,423.00	143,889.70
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53,127.00 D	54,933.05	54,933.05
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CORD	413.00	413.00	412.12
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres et du personnel du Conseil d'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,252,539.00 TR	1,254,862.00	1,254,861.72
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5,000.00	5,000.00	2,015.04
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	40,000.00	40,000.00	37,051.46
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	34,000.00	34,000.00	19,839.67
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30,000.00	30,000.00	27,301.97
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23,500.00 TE TR	25,700.00	25,049.41
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	5,000.00 TE	1,900.00	1,308.10
12.300	DIVERS	01.10	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	20,000.00 TE	18,577.00	15,637.89
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	CORD	1,500.00	1,500.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	01.10	Coalisations à des organismes internationaux	CORD	1,000.00	1,000.00	1,000.00
<i>Total de la section 00.3 :</i>					2,705,346.00	2,107,152.05	2,060,872.78
<b>Section 00.4 - Gouvernement</b>							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	7,597,119.00	7,597,119.00	6,140,156.20
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	190,000.00 TR	206,930.00	196,982.52
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	2,000.00	2,000.00	695.62
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	32,132.80
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,250,000.00 D	1,310,000.00	1,299,434.39
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250,000.00	250,000.00	225,765.68
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	11,500.00 TE TR	19,800.00	17,405.11
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse, frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8,090.00	8,090.00	3,333.00
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau, journaux, livres et périodiques	CORD	16,000.00	16,000.00	15,446.82
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	3,700.00	3,700.00	3,527.66
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,000,000.00 D TR	2,125,000.00	2,110,351.83
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CNLI, CNST, CPUBLIE	90,000.00	90,000.00	73,581.46
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	34,500.00 TR	36,200.00	35,357.78
12.110	12.30	01.10	Frais de contenu	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,000.00 D	375,000.00	373,434.69
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00 D	520,500.00	498,608.46
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	550,000.00	550,000.00	460,695.40
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,225,000.00	1,225,000.00	1,142,362.11
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site internet legilux.lu	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,000,000.00	6,000,000.00	4,826,412.53
12.134	12.16	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75,000.00	75,000.00	72,800.00
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CORD	1,200.00	1,200.00	977.50
12.300	DIVERS	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE	445,100.00 D	453,750.64	453,750.64
12.310	DIVERS	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000.00	10,000.00	9,782.37
12.315	DIVERS	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	12,500.00	12,500.00	10,850.84
12.321	DIVERS	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,000,000.00 D	3,000,000.00	2,511,577.62
12.330	DIVERS	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	273,421.00	273,421.00	273,420.48
12.340	DIVERS	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,380,000.00	1,380,000.00	884,628.34
12.341	DIVERS	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	85,000.00	85,000.00	56,730.26
12.343	DIVERS	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	400,000.00	400,000.00	400,000.00
12.344	DIVERS	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	20,000.00	20,000.00	10,517.12
12.345	DIVERS	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	60,000.00 TE	40,000.00	36,510.93
12.346	DIVERS	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	200,000.00	200,000.00	170,869.60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.348	33.00	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman, dépenses diverses	CORD	69,740.00	69,740.00	38,073.14
12.350	DIVERS	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00 D TR	346,000.00	298,325.59
12.375	DIVERS	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	100,000.00 TE	44,649.00	44,645.00
12.380	DIVERS	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	CPUBLIE, CSDE	170,000.00	170,000.00	156,475.90
33.010	33.00	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	6,700.00	6,700.00	6,700.00
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	470,000.00	470,000.00	470,000.00
33.015	33.00	08.40	Subside de fonctionnement au conseil de presse	CNSM	86,763.00	86,763.00	86,763.00
33.016	33.00	08.40	Participation de l'Etat au profit de l'association de la presse interrégionale	CNSM	16,000.00	16,000.00	10,000.00
33.017	33.00	01.10	Subventions au profit d'institutions et de fondations internationales	CNSM	26,000.00	26,000.00	25,000.00
33.019	33.00	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6,500.00	6,500.00	6,500.00
34.040	34.42	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000.00 D	200,000.00	193,543.66
34.090	34.49	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	CORD	24,150.00	24,150.00	22,770.00
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	21,000.00	21,000.00	20,428.17
43.000	43.22	01.10	Dépenses en relation avec les élections législatives et européennes et dépenses en relation avec l'organisation d'un référendum sur la constitution européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,421,072.48
12.846	DIVERS	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CNST, CORD	27,520.00	27,520.00	26,800.75
<i>Total de la section 00.4 :</i>					27,536,082.00	29,341,232.64	25,175,217.45
<b>Section 00.5 - Conseil économique et social</b>							
11.000	DIVERS	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	176,597.93	176,597.93
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	456,181.00	456,181.00	279,042.90
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2,906.00	2,906.00	2,033.30
11.320	DIVERS	01.10	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	114,581.00 D	121,263.02	121,263.02
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	9,100.00	9,100.00	5,192.73
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	28,900.00	28,900.00	27,205.04
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	22,965.00 TE	21,465.00	20,445.77
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	642.83
12.060	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23,200.00 TR	24,700.00	24,127.01
12.120	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	223,530.00	223,530.00	199,161.34
12.121	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux	CNLI, CNST, CPUBLIE	8,000.00	8,000.00	5,614.91
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3,300.00	3,300.00	0.00
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	50,000.00 TR	60,000.00	57,058.05
12.300	DIVERS	01.10	Part dans les frais d'un service commun de courrier, de surveillance et de nettoyage	CORD	15,000.00 TE	5,000.00	0.00
12.310	DIVERS	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX; jetons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	2,500.00 TE	1,500.00	1,472.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

12.320	DIVERS	01.10	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	120,000.00	120,000.00	22,838.09
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLE,CSDE	1,500.00 TR	2,500.00	1,500.00
<i>Total de la section 00.5 :</i>					1,082,763.00	1,265,942.95	944,194.94

### Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

11.010	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,538,658.00	1,538,658.00	1,190,914.45
11.020	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	555,614.00	555,614.00	0.00
11.040	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CORD	2,418.00	2,418.00	2,416.96
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00	4,000.00	3,749.76
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250.00	250.00	16.95
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	21,500.00	21,500.00	19,295.45
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	14,214.37
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	27,000.00 TE	22,000.00	19,783.75
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CORD	275,000.00 TR	280,000.00	269,057.15
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	29,000.00 TE	27,500.00	27,265.01
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	48,900.00 TE	42,300.00	41,249.60
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	95,000.00 TR	104,400.00	102,082.79
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	10,000.00 TE	8,300.00	8,280.00
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	17,500.00	17,500.00	17,384.99
12.300	DIVERS	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine du centre des télécommunications et d'alente de Senningen	CORD	2,000.00	2,000.00	1,045.17
11.630	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	660.00	660.00	659.68
<i>Total de la section 00.6 :</i>					2,647,300.00	2,647,300.00	1,717,426.08

### Section 00.7 - Cultes

11.000	DIVERS	08.50	Traitements des ministres des cultes	CNLI,CNST,CSDE	18,998,389.00 D	19,516,320.85	19,516,320.85
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6,250.00	6,250.00	6,250.00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	44,783.00	44,783.00	44,783.00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte israélite	CNSM	23,950.00	23,950.00	23,950.00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	1,240.00	1,240.00	1,240.00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41,150.00	41,150.00	41,150.00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2,480.00	2,480.00	2,480.00
<i>Total de la section 00.7 :</i>					19,133,242.00	19,651,173.85	19,651,173.85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.132	11.12	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	71,700.00	71,700.00	49,019.15
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750.00	750.00	446.22
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75,000.00	75,000.00	40,651.20
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,100.00	1,100.00	20.67
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	110,000.00 TE	97,400.00	77,588.85
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,000.00	3,000.00	2,710.83
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	1,500.00	1,500.00	1,007.10
12.080	12.11	12.60	Bâtements, exploitation et entretien	CORD	3,150.00	3,150.00	3,144.30
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	47,100.00	47,100.00	4,858.56
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	2,500.00	2,500.00	400.00
12.300	DIVERS	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	440,000.00	440,000.00	440,000.00
12.345	DIVERS	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000.00	150,000.00	69,543.79
12.370	DIVERS	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CPUBLIE, CSDE	155,000.00 TR	167,600.00	148,438.71
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CNLI, CNST, CPUBLIE	6,380,000.00 D	6,581,900.00	6,581,867.00
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CPUBLIE, CSDE	950,000.00	950,000.00	950,000.00
33.000	33.00	12.60	Dotations en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données"	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	978,000.00	978,000.00	978,000.00
33.005	33.00	12.60	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle"	CNLI, CNST, CPUBLIE	4,500,000.00	4,500,000.00	4,500,000.00
33.012	33.00	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	CNSM	10,000.00	10,000.00	10,000.00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92,160.00	92,160.00	82,983.82
12.512	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	5,382.00	5,382.00	5,381.96
<i>Total de la section 00.8 :</i>					13,987,342.00	14,183,242.00	13,946,032.16
<b>Total du département 00 :</b>					<b>103,382,748.00</b>	<b>106,095,229.90</b>	<b>100,394,103.67</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,620.00	1,620.00	1,189.92
11.131	11.12	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11,000.00 TR	20,000.00	16,388.72
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140,000.00	140,000.00	102,313.34
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	CORD	89,000.00 TR	145,000.00	140,994.80
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	880,000.00 D	1,145,000.00	1,120,879.88
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4,700.00 TR	8,700.00	6,991.17
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	58,600.00	58,600.00	37,935.03
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2,000.00	2,000.00	1,725.95
12.080	12.11	01.40	Bâiments: exploitation et entretien	CORD	72,000.00 TE	51,100.00	51,049.86
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement: documentation, frais d'impression et de publication, frais d'études et de recherche, organisation de formations et de colloques, participation à des conférences, mise en place et mise à jour d'un site Internet, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000.00 D	1,150,000.00	798,630.63
12.141	12.16	01.42	Activités de promotion du Luxembourg: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris frais de réception et frais de séjour de personnes tierces, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration et frais d'envois de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00	50,000.00	45,241.20
12.143	12.16	01.40	Célébration du 20e anniversaire de la signature du Traité de Schengen: Participation à des actions de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	10,000.00	1,008.00
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement	CPUBLIE, CSDE	4,000.00 TE	0.00	0.00
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CORD	25,000.00 TE	0.00	0.00
12.300	DIVERS	01.42	Passports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	515,000.00	515,000.00	491,768.02
12.301	DIVERS	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	CNLI, CNST, CPUBLIE	450,000.00 D	636,150.00	631,516.35
12.302	DIVERS	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,741,655.00	1,741,655.00	1,399,748.21
12.303	DIVERS	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Étrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	33,366.81
12.310	DIVERS	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CNLI, CNST, CPUBLIE	14,000.00	14,000.00	14,000.00
12.320	DIVERS	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CPUBLIE, CSDE	82,000.00	82,000.00	77,424.78
12.330	DIVERS	01.43	Frais de banque	CORD	100.00	100.00	0.00
12.340	DIVERS	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement, honoraires d'avocats et d'interprètes, frais d'experts, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	248,400.00	248,400.00	190,695.24
12.350	DIVERS	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	60,000.00 TE	40,900.00	40,856.84
12.351	DIVERS	01.42	Frais de traduction	CPUBLIE, CSDE	25,000.00	25,000.00	2,750.21
12.352	DIVERS	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000.00	3,000.00	0.00
12.361	DIVERS	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Étrangères	CPUBLIE, CSDE	15,000.00	15,000.00	14,635.95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28.810,00	28.810,00	28.810,00
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales; participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23.500,00	23.500,00	21.664,88
			<i>Total de la section 01.0 :</i>		4.599.385,00	6.195.535,00	5.271.585,79
<b>Section 01.1 - Relations internationales - Missions diplomatiques</b>							
11.000	DIVERS	01.42	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8.021.934,00 D	8.598.944,03	8.598.944,03
11.020	DIVERS	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4.059.410,00 D TR	4.221.540,00	4.219.769,40
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	268.500,00	268.500,00	244.680,71
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	136.000,00 D	273.500,00	162.022,01
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats; indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7.179.131,00	7.179.131,00	7.165.244,11
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats; personnel recruté sur place; pensions	CORD	27.855,00	27.855,00	26.631,27
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CSDE	100.000,00 TE	95.000,00	84.706,62
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	228.000,00 D TR	445.600,00	402.776,25
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	189.300,00	189.300,00	173.037,08
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CPUBLIE, CSDE	210.000,00	210.000,00	206.759,83
12.080	12.11	01.42	Bâliments; frais de nettoyage	CPUBLIE, CSDE	125.000,00	125.000,00	118.856,32
12.081	12.11	01.42	Bâliments; chauffage, eau, gaz, électricité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	520.000,00 TR	536.300,00	536.039,93
12.082	12.11	01.42	Bâliments; réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	179.581,00	179.581,00	153.294,65
12.083	12.11	01.42	Bâliments; diverses dépenses	CPUBLIE, CSDE	322.000,00 TR	329.500,00	328.550,43
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles; frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	185.000,00 D	282.000,00	281.973,38
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1.528.338,00	1.528.338,00	1.412.975,68
12.110	12.30	DIVERS	Frais de conteneurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8.000,00	8.000,00	0,00
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	57.000,00 TR	61.200,00	56.978,10
12.190	12.30	01.42	Formation et séges	CPUBLIE, CSDE	20.000,00	20.000,00	12.475,32
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	47.422,00 TE	41.722,00	27.779,46
12.250	DIVERS	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CPUBLIE, CSDE	1.050.000,00 TE TR	1.016.500,00	1.016.235,43
12.251	DIVERS	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	142.000,00	142.000,00	96.846,98
12.253	DIVERS	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	32.000,00 TR	91.000,00	90.042,54
12.300	DIVERS	01.42	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	520.000,00 TE	471.200,00	469.542,54
12.301	DIVERS	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions diplomatiques	CPUBLIE, CSDE	50.000,00	50.000,00	49.925,38
12.310	DIVERS	01.42	Taxes et impôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28.000,00	28.000,00	22.589,05
12.330	DIVERS	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger; mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	150.000,00 TE	141.000,00	139.274,06
			<i>Total de la section 01.1 :</i>		25.384.571,00	26.560.871,03	26.099.950,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 01.2 - Relations internationales - Contributions à des organismes internationaux</b>							
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	70,000.00	70,000.00	25,306.01
12.300	DIVERS	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	135,000.00	135,000.00	3,172.98
35.030	35.40	DIVERS	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,676,376.00	5,652,548.00	5,641,184.04
35.031	35.40	DIVERS	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1,100,000.00	1,100,000.00	1,099,590.29
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,200,000.00	2,664,634.00	2,664,603.61
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	44,621.00	44,621.00	44,621.00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	520,000.00	520,000.00	519,619.29
<i>Total de la section 01.2 :</i>					7,745,997.00	10,186,803.00	9,998,097.22
<b>Section 01.3 - Relations internationales - Relations économiques internationales et autres actions</b>							
35.040	35.50	DIVERS	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats membres de la C.I.S., subventions et dépenses diverses dans le même but	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,500,000.00	3,500,000.00	3,499,135.30
<i>Total de la section 01.3 :</i>					3,500,000.00	3,500,000.00	3,499,135.30
<b>Section 01.5 - Direction de la Défense</b>							
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,440.00	4,131.00	4,129.96
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de maintien de la paix non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	0.00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de l'ers	CORD	5,000.00	4,125.00	0.00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	52,000.00	52,000.00	41,540.63
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,000.00	3,000.00	2,798.14
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4,115.00	4,299.00	3,713.36
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12,800.00	12,800.00	12,591.51
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	6,000.00	6,000.00	618.00
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CPUBLIE,CSDE	18,700.00	18,700.00	18,548.05
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve, aux organisations civiles propagant les idées de l'alliance atlantique ou promouvant la sécurité intérieure	CNSM	10,000.00	10,000.00	10,000.00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2,479.00	2,479.00	2,479.00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense et organisant, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'UE, des colloques et réunions spécifiques	CNSM	33,600.00	33,600.00	33,600.00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	70,000.00	70,000.00	6,231.82
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	850,000.00	863,652.00	862,025.82
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	260,235.00	260,235.00	203,064.51



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité"	CNLI,CNST,CPUBIE	25,000,00 D	103,000,00	103,000,00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux opérations pour le maintien de la paix	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	100,000,00 D	909,328,00	814,646,61
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CORD	100,000,00	100,000,00	0,00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'U.E. et de l'O.T.A.N.	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	500,000,00	500,000,00	99,977,88
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des opérations pour le maintien de la paix	CORD	150,000,00 TE	0,00	0,00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	350,000,00 D TR	487,192,00	487,191,40
35.534	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité"	CNST,CORD	1,461,00	1,461,00	1,460,96
<i>Total de la section 01.5 :</i>					2,637,830,00	3,526,002,00	2,707,617,65
<b>Section 01.6 - Défense nationale</b>							
11.000	DIVERS	02.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CUDE	23,747,398,00	23,747,398,00	23,489,544,46
11.010	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CUDE	878,381,00	878,381,00	798,075,37
11.020	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CUDE	100,00 D	169,005,22	169,005,22
11.030	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CUDE	1,545,959,00 D	1,697,455,01	1,697,455,01
11.040	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CUDE	100,00 D	102,405,60	102,405,60
11.060	DIVERS	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage	CORD	2,000,00	2,000,00	0,00
11.070	DIVERS	02.10	Rémunérations des volontaires	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	15,551,799,00	15,551,799,00	15,468,501,27
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	55,000,00 TR	63,000,00	62,020,52
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts, remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	12,000,00	12,000,00	0,00
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	458,848,00 D	496,948,00	478,101,25
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CNLI,CNST,CPUBIE	142,885,00	142,885,00	138,368,63
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	185,00	185,00	185,00
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CNLI,CNST,CPUBIE	24,954,00 TR	25,254,00	25,248,39
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	27,063,00 TR	35,263,00	35,222,63
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CNLI,CNST,CPUBIE	37,951,00	37,951,00	28,895,24
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	59,600,00	59,600,00	57,557,64
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CPUBIE,CUDE	870,900,00 TR	900,900,00	899,430,10
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	194,266,00 D	231,243,00	204,491,64
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions pour le maintien de la paix	CNLI,CNST,CPUBIE,CUDE	264,972,00	264,972,00	215,517,94
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	192,491,00 TE	164,581,00	162,533,66
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	125,000,00 TR	175,000,00	156,194,52
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	205,000,00 TR	223,000,00	213,772,95
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI,CNST,CPUBIE	160,000,00	160,000,00	139,338,97
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CPUBIE,CUDE	168,566,00 TR	228,556,00	225,251,42
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CPUBIE,CUDE	1,149,100,00 TE	1,115,100,00	1,084,137,84
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CORD	87,000,00	87,000,00	85,327,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	115,000.00	115,000.00	114,724.10
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	120,000.00 TE	110,000.00	59,798.25
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	766,954.00 TR	847,354.00	847,325.84
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	89,684.00	89,684.00	89,681.67
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	555,131.00	555,131.00	551,557.48
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	315,000.00	315,000.00	314,994.84
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	20,000.00	20,000.00	14,108.67
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CPUBLIE,CSDE	220,000.00 TE	212,000.00	178,188.57
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CPUBLIE,CSDE	11,000.00	11,000.00	9,866.60
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000.00	500,000.00	369,401.46
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	18,400.00	18,400.00	18,400.00
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	13,030.00	13,030.00	12,645.73
12.300	DIVERS	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'équipement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	986,000.00 TE	986,000.00	901,567.23
12.301	DIVERS	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité "Open Skies", dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	43,000.00	43,000.00	41,215.40
12.302	DIVERS	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix", dépenses diverses	CORD	40,500.00	40,500.00	34,590.40
12.303	DIVERS	02.10	Frais de participation aux opérations pour le maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	791,687.00	791,687.00	437,276.37
12.304	DIVERS	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE	800,000.00 TR	819,710.00	819,705.16
12.310	DIVERS	02.10	Educations physiques et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	58,700.00	58,700.00	51,553.12
12.320	DIVERS	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	49,700.00 TE	41,400.00	25,909.81
12.340	DIVERS	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de recherche, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CPUBLIE,CSDE	331,100.00 TE	271,100.00	233,614.18
12.350	DIVERS	02.10	Acquisition de munitions	CPUBLIE,CSDE	750,000.00	750,000.00	748,274.03
12.351	DIVERS	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CPUBLIE,CSDE	193,000.00 TE	143,000.00	100,706.30
12.352	DIVERS	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TE	140,000.00	137,594.93
12.353	DIVERS	02.10	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exercice à l'étranger	CORD	100,000.00 TE	63,600.00	39,056.32
12.360	DIVERS	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	348,000.00	348,000.00	334,763.59
12.370	DIVERS	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	16,000.00	16,000.00	15,803.90
12.380	DIVERS	02.10	Educations et loisirs	CORD	24,000.00	24,000.00	13,275.65
12.381	DIVERS	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises, frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	90,000.00	90,000.00	88,995.58
12.390	DIVERS	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	18,000.00	18,000.00	1,776.01
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,640.00	8,640.00	7,623.00
11.620	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service	CNST, CORD	601.00	601.00	0.00
11.650	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNST, CORD	7,582.00	7,582.00	7,030.26
<b>Total de la section 01.6 :</b>					<b>53,512,217.00</b>	<b>54,010,000.83</b>	<b>52,554,607.18</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>							
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	350,000,00 TE TR	370,000.00	368,308.80
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CPUBLIE,CSDE	450,000,00 TE	275,000.00	274,782.50
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche	CPUBLIE,CSDE	400,000,00 TE	132,000.00	131,202.40
12.250	DIVERS	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	928,642.00	928,642.00	563,732.68
12.300	DIVERS	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CPUBLIE,CSDE	900,000,00 TE	700,000.00	699,612.83
33.010	33.00	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.	CNSM	380,000,00 TE	320,000.00	318,480.00
33.011	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CNSM,CPUBLIE,CSDE	1,150,000,00 TE TR	1,243,000.00	1,242,592.88
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,209,341.00	8,209,341.00	8,045,110.28
35.030	35.40	DIVERS	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CPUBLIE,CSDE	7,450,000.00	7,450,000.00	7,450,000.00
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CORD	9,550,000.00	9,550,000.00	9,549,356.00
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	495,770.00	495,770.00	346,069.09
35.060	35.00	DIVERS	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CNLI,CNST,CPUBLIE	18,650,000,00 D	24,900,000.00	24,900,000.00
35.090	35.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	2,850.23
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CNLI,CNST,CPUBLIE	111,900,000,00 D TR	113,250,130.00	113,250,130.00
<i>Total de la section 01.7 :</i>					160,823,753.00	167,142,227.69	
<b>Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne</b>							
11.300	DIVERS	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et de logement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,628,872,00 D	13,625,619.74	13,514,255.51
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,750,000,00	4,750,000.00	3,859,396.35
12.300	DIVERS	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	35,000,000,00 D	40,000,000.00	32,121,296.50
<i>Total de la section 01.9 :</i>					50,378,872.00	58,375,619.74	49,294,948.36
<b>Total du département 01 :</b>					<b>308,582,625.00</b>	<b>330,188,654.60</b>	<b>316,568,169.75</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	16,836.00	16,836.00	0.00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	500.00	500.00	0.00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	9,974.00	9,974.00	6,419.25
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	250.00	250.00	0.00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	258,852.00	258,852.00	221,372.48
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	4,582.00	4,582.00	2,055.76
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	20,500.00 TR	26,500.00	26,141.95
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	190,000.00 TR	235,000.00	211,463.83
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	42,000.00 TR	60,400.00	58,869.62
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	7,730.00 TE TR	8,730.00	8,522.83
12.041	12.12	08.20	Bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	92,500.00 TE TR	77,300.00	76,758.52
12.042	12.12	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	60,000.00	60,000.00	30,253.18
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	CORD	3,000.00	3,000.00	1,461.90
12.060	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	34,500.00 TE	13,333.00	7,949.94
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	24,700.00 TR	25,000.00	24,803.99
12.080	12.11	08.00	Bâliments: exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	30,000.00	30,000.00	23,594.41
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	153,942.00 TR	154,809.00	154,808.28
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	161,717.00	161,717.00	158,393.77
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	100,000.00 TE TR	145,000.00	106,997.16
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	162,173.00	162,173.00	98,087.70
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15,000.00	15,000.00	9,715.50
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	26,000.00	26,000.00	24,690.26
12.142	12.16	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	CORD	35,000.00	35,000.00	24,281.68
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	50,000.00 TE	45,000.00	16,301.31
12.300	DIVERS	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	CORD	75,000.00 TR	100,000.00	81,811.71
12.301	DIVERS	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	10,500.00	10,500.00	8,232.60
12.302	DIVERS	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	CORD	3,500.00	3,500.00	2,632.16
12.303	DIVERS	DIVERS	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	375,000.00 TE	350,000.00	262,376.98
12.305	DIVERS	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union européenne	CPUBLIE,CSDE	125,000.00	125,000.00	112,181.99
12.311	DIVERS	08.00	Frais d'assurances des divers départements du Ministère	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500.00 D	5,356.00	5,354.72
12.312	DIVERS	08.10	Promotion de la création culturelle	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TE TR	164,000.00	136,108.11
12.313	DIVERS	DIVERS	Soutien à la production littéraire: frais divers	CORD	275,000.00 TE	185,800.00	149,871.92
33.000	33.00	DIVERS	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	CORD	3,900,000.00 TE	3,788,529.00	3,770,252.37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.002	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Poincaré chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10,200,000.00	10,200,000.00	10,200,000.00
33.004	33.00	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3,485,236.00	3,485,236.00	3,485,236.00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1,102,500.00	1,102,500.00	1,097,250.00
33.006	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,480,000.00	3,480,000.00	3,459,000.00
33.007	33.00	08.20	Participation luxembourgeoise aux villes européennes de la culture	CORD	50,000.00 TE	0.00	0.00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007"	CNLI,CNST,CPUBLIE	700,000.00	700,000.00	675,400.00
33.010	33.00	DIVERS	Subsidés pour activités culturelles (littéraires, artistiques, scientifiques, musicales et autres)	CNSM	400,000.00 TR	616,500.00	607,676.40
33.011	33.00	DIVERS	Relations culturelles internationales: bourses d'études, subsidés	CNSM	296,369.00 TR	327,479.00	326,626.01
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsidés aux éditeurs	CNSM	110,000.00	110,000.00	110,000.00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsidés	CNSM	2,000.00	2,000.00	2,000.00
33.016	33.00	08.10	Soutien à la production littéraire: subsidés	CNSM	52,000.00 TR	54,015.00	54,015.00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	182,076.00	182,076.00	179,076.40
33.021	33.00	08.00	Dotations au Fonds social culturel	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,C SDE	300,000.00 D	540,000.00	540,000.00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	120,000.00 TE	107,500.00	107,500.00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37,800.00 TR	41,220.00	41,220.00
33.024	33.00	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale	CNSM	20,000.00	20,000.00	0.00
33.025	33.00	DIVERS	Dotations à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	2,300,000.00	2,300,000.00	2,300,000.00
33.026	33.00	08.00	Dotations à l'établissement public "Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	5,500,000.00	5,500,000.00	5,500,000.00
33.028	33.00	08.30	Dotations à l'établissement public "Centre de Musiques amplifiées"	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	700,000.00 D	847,666.00	847,666.00
33.029	33.00	08.90	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	CNSM	145,000.00 TE	120,000.00	114,500.00
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens"	CNSM,CORD	300,000.00 TR	307,500.00	307,500.00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'Institut de recherche musicale	CNSM,CORD	275,500.00	275,500.00	275,500.00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM,CORD	200,000.00	200,000.00	194,000.00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	140,000.00 TE	105,000.00	99,825.00
34.061	34.41	08.10	Bourses de formation orchestre pour jeunes musiciens	CORD	120,000.00 TE	70,000.00	54,808.61
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	45,000.00	45,000.00	7,650.00
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	13,500.00	13,500.00	10,983.94
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CNLI,CNST,CPUBLIE,C SDE	320,000.00	320,000.00	199,887.76
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,C SDE	180,000.00	180,000.00	174,183.77
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350,000.00	350,000.00	350,000.00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	124,000.00	124,000.00	124,000.00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350,000.00	350,000.00	350,000.00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99,200.00	99,200.00	99,200.00
12.800	DIVERS	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	CNST,CORD	9,133.00	9,133.00	9,112.75
33.500	33.00	DIVERS	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	CNST,CORD	67,953.00 TR	90,479.00	90,478.47
33.506	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	CNST,CORD	47,744.00	47,744.00	47,744.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.501	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	CNST,CORD	300,000.00	300,000.00	300,000.00
43.504	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CNST,CORD	99,200.00	99,200.00	99,200.00
			<b>Total de la section 02.0 :</b>		<b>38,637,567.00</b>	<b>39,030,089.00</b>	<b>38,263,016.01</b>
<b>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	777,034.00	777,034.00	712,297.42
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	270,809.00	270,809.00	145,509.37
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	12,482.00 D	24,980.27	24,980.27
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	53,942.00	53,942.00	46,936.69
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CORD	558.00	558.00	557.76
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	23,000.00	23,000.00	20,316.58
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	9,000.00	9,000.00	5,340.48
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	16,316.41
12.060	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9,000.00 TR	9,200.00	9,134.84
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	3,000.00	3,000.00	1,788.73
12.080	12.11	08.10	Bâliments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	202,000.00 TR	245,000.00	242,601.90
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	CORD	18,000.00 TE	17,800.00	11,703.89
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	7,500.00	7,500.00	4,131.76
12.130	12.16	08.10	Frais de publication	CORD	50,000.00	50,000.00	46,846.57
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures: dépenses diverses	CORD	12,500.00	12,500.00	11,791.12
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	10,000.00	8,999.89
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2,250.00	2,250.00	2,248.93
12.300	DIVERS	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	3,000.00	3,000.00	758.37
12.301	DIVERS	08.10	Numérisation du patrimoine rural: frais divers	CORD	33,672.00 TE	672.00	0.00
12.310	DIVERS	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	30,000.00 TE	20,000.00	14,024.18
12.320	DIVERS	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	35,000.00	35,000.00	14,773.54
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	4,285.03
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40,410.00 TR	140,410.00	124,110.00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subides à des particuliers	CORD	891,600.00 TE	891,600.00	890,325.00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	632,130.00	632,130.00	327,296.98
			<b>Total de la section 02.1 :</b>		<b>3,257,897.00</b>	<b>3,264,385.27</b>	<b>2,667,075.73</b>
<b>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,005,117.00	3,005,117.00	2,895,190.09
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	405,142.00 D	855,083.98	855,083.98
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	93,101.00 D	93,203.20	93,203.20
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	401,197.00 D	437,937.71	437,937.71

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition "L'art et la culture aux temps de Sigismund de Luxembourg"	CORD	202,000,00	202,000,00	180,240,83
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (ouilles d'urgence); dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUB,LE,CSDE	124,000,00 D	335,416,00	311,254,24
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique; dépenses diverses	CPUB,LE,CSDE	1,075,000,00	1,075,000,00	1,049,696,10
12.250	01.00	DIVERS	Donation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	CNLI,CNST,CPUB,LE	2,129,600,00	2,129,600,00	2,129,600,00
33.000	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino de Luxembourg"	CORD	1,330,000,00	1,330,000,00	1,317,610,00
			<i>Total de la section 02.2 :</i>		<i>8,765,257,00</i>	<i>9,463,457,89</i>	<i>9,269,816,15</i>
<b>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</b>							
11.000	DIVERS	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,822,138,00	1,822,138,00	1,786,333,48
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	823,718,00 D	847,871,58	847,871,58
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	11,738,00 D	128,284,34	128,284,34
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	246,736,00 D	270,575,36	270,575,36
11.040	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	CORD	1,751,00 TR	2,076,00	2,060,37
12.000	12.15	08.20	Indemnités pour services de liers	CORD	6,000,00 TE	3,200,00	3,110,50
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	500,00	500,00	219,77
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,500,00	3,500,00	3,337,59
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	41,000,00 TR	44,600,00	41,357,71
12.041	12.12	08.20	Bibliothèque nationale; frais d'alimentation et frais connexes	CPUB,LE,CSDE	1,051,200,00 TE	1,024,378,67	1,024,378,67
12.043	12.12	08.20	Centre d'études et de documentation musicales; frais divers	CORD	12,705,00	12,705,00	12,217,94
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	53,000,00 TE	52,600,00	45,475,83
12.051	12.12	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	CORD	500,00 TR	560,00	538,31
12.070	12.12	08.20	Entretien des équipements informatiques	CORD	6,200,00	6,200,00	5,578,87
12.080	12.11	08.20	Bâiments; exploitation et entretien	CORD	200,418,00 TR	224,918,00	221,930,58
12.090	12.21	08.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,LE,CSDE	300,000,00 TR	300,900,00	300,896,83
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,LE,CSDE	272,000,00	272,000,00	267,025,12
12.125	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	9,200,00 TE	900,00	855,00
12.130	12.16	08.20	Frais de publication	CPUB,LE,CSDE	35,500,00 TE	31,875,00	29,561,21
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15,000,00 TR	17,400,00	16,920,48
12.141	12.16	08.20	Organisation d'expositions temporaires	CORD	10,500,00 TR	15,500,00	14,885,38
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11,000,00	11,000,00	10,100,43
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	23,850,00	23,850,00	20,358,87
12.220	12.30	08.20	Dépenses pour projets de recherche exécutés au titre I de la loi du 9 mars 1987	CORD	72,775,00	72,775,00	60,383,95
12.300	DIVERS	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers de service technique; dépenses diverses	CORD	10,000,00	10,000,00	9,448,10
12.301	DIVERS	08.20	Projet "e-Bibliothèque nationale"; dépenses diverses	CORD	80,000,00	80,000,00	71,430,73
12.302	DIVERS	08.20	Frais de surveillance	CORD	54,620,00 TE TR	54,970,00	54,638,38
12.303	DIVERS	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national	CPUB,LE,CSDE	70,000,00	70,000,00	67,656,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	08.20	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	7,120.00	7,120.00	6,098.06
<i>Total de la section 02.3 :</i>					5,252,769.00	5,417,308.28	5,323,530.37
<b>Section 02.4 - Archives nationales</b>							
11.000	DIVERS	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	792,741.00	792,741.00	724,902.83
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	514,227.00	514,227.00	488,557.87
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	9,311.00 D	9,430.55	9,430.55
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	68,511.00 D	71,671.24	71,671.24
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	651.00	651.00	650.72
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,190.00	1,190.00	1,190.00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	800.00	800.00	0.00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,860.00	1,860.00	1,338.45
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23,100.00 TR	31,100.00	16,752.80
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4,400.00	4,400.00	3,092.92
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	80,000.00 TR	92,000.00	81,727.43
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	78,000.00 TE	48,000.00	28,870.20
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBIE,CSDE	7,800.00	7,800.00	0.00
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	13,700.00	13,700.00	7,063.44
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	18,592.00	18,592.00	0.00
12.300	DIVERS	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CPUBIE,CSDE	78,500.00 TR	88,500.00	82,100.49
12.301	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation des bibliothèques	CORD	34,000.00	34,000.00	27,772.64
12.320	DIVERS	01.34	Restauration de documents anciens	CORD	7,500.00	7,500.00	5,939.98
35.060	35.00	01.34	Coalisations à des organismes internationaux	CPUBIE,CSDE	1,200.00	1,200.00	1,000.00
<i>Total de la section 02.4 :</i>					1,736,183.00	1,739,462.79	1,552,061.56
<b>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>							
11.000	DIVERS	08.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	195,138.00	195,138.00	88,575.31
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	849,397.00 D	889,758.62	889,758.62
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,619.00	5,819.00	3,262.08
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	38,097.00 D	57,400.67	57,400.67
11.130	11.12	08.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,733.00	7,733.00	0.00
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,000.00 TE	6,600.00	5,638.64
12.011	12.13	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA	CORD	3,100.00	3,100.00	1,948.64
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	6,000.00 TR	6,040.00	6,029.83
12.030	12.16	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	550.00	550.00	484.28
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	10,750.00 TE TR	13,210.00	12,354.74
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	28,000.00	28,000.00	23,905.50



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.060	12.12	08.20	Entretien des installations de télécommunications	CORD	2.800,00	2.800,00	2.800,00
12.080	12.11	08.20	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	27.500,00 TR	28.900,00	27.698,31
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	42.896,00	42.896,00	39.755,93
12.130	12.16	08.20	Frais de publication, dépenses diverses	CORD	108.000,00 TR	131.000,00	112.540,03
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	20.000,00	20.000,00	19.388,57
12.142	12.16	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses diverses	CORD	60.960,00	60.960,00	59.033,22
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	30.000,00	30.000,00	29.711,32
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	8.000,00	8.000,00	7.986,54
12.300	DIVERS	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restauration et dépenses connexes	CORD	65.000,00 TE	62.500,00	56.292,50
12.310	DIVERS	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	CORD	43.000,00 TE	20.000,00	15.998,54
12.320	DIVERS	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses	CORD	285.000,00	285.000,00	281.847,04
12.321	DIVERS	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	CORD	179.360,00	179.360,00	178.694,17
12.330	DIVERS	08.20	Frais de productions audiovisuelles, indemnités aux collaborateurs, dépenses diverses	CPUB,CSDE	212.000,00	212.000,00	197.951,67
12.333	DIVERS	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition "Yves Dornie", dépenses diverses	CORD	90.000,00	90.000,00	76.870,83
12.340	DIVERS	08.20	Acquisition de droits d'auteur, dépenses diverses	CORD	8.000,00	8.000,00	7.982,10
12.350	DIVERS	08.20	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	CORD	32.500,00	32.500,00	31.879,44
12.352	DIVERS	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses	CPUB,CSDE	1.000,00	1.000,00	767,50
12.353	DIVERS	08.20	Programme de distribution "Films made in Luxembourg", dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	180.000,00	180.000,00	171.518,75
12.355	DIVERS	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché, frais de production, dépenses diverses	CPUB,CSDE	36.000,00	36.000,00	35.177,96
12.360	33.00	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo: dépenses diverses	CNST,CPUB	1.280.460,00	1.280.460,00	1.280.460,00
12.361	33.00	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré	CORD	50.000,00	50.000,00	49.354,12
33.000	33.00	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	25.000,00	25.000,00	25.000,00
33.001	33.00	08.10	Promotion des oeuvres cinématographiques luxembourgeoises à l'étranger	CORD	50.000,00	50.000,00	49.174,73
35.060	35.00	08.20	Coûtions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	4.000,00	4.000,00	3.905,00
33.500	33.00	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CNST,CORD	2.500,00	2.500,00	2.500,00
<i>Total de la section 02.5 :</i>						3.996.560,00	3.653.486,59
<b>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</b>							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1.707.602,00	1.707.602,00	1.582.037,44
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.651.126,00	1.651.126,00	1.595.799,93
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	44.224,00 D	207.440,40	207.440,40
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	328.256,00	328.256,00	327.572,20
12.250	01.00	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CNLI,CNST,CPUB	2.065.000,00	2.065.000,00	2.065.000,00
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Sismologie"	CORD	220.000,00	220.000,00	218.500,00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15.500,00	15.500,00	15.500,00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux laboratoires scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30.000,00	30.000,00	30.000,00
<i>Total de la section 02.6 :</i>						6.061.708,00	6.041.849,97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### Section 02.7 - Centre national de littérature

11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	123,874,00 D	251,909,42	251,909,42
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	54,799,00 D	59,456,02	59,456,02
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4,651,00 D	4,945,90	4,945,90
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	65,660,00 D	86,341,30	86,341,30
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	280,00 TR	372,00	371,84
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1,100,00 TR	1,550,00	1,530,09
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,280,00 TE	980,00	454,08
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	11,000,00	11,000,00	9,429,14
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9,200,00 TR	13,050,00	13,045,81
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24,000,00 TE	22,900,00	22,627,07
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	33,750,00 TE	27,050,00	27,011,37
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	24,000,00 TR	27,450,00	27,209,11
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	13,500,00	13,500,00	13,040,52
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9,500,00 TR	11,135,00	10,602,31
12.310	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	30,000,00 TE, TR	29,623,00	29,118,37
35.060	35.00	DIVERS	Coalisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	820,00	820,00	818,48
<i>Total de la section 02.7 :</i>					408,414,00	562,092,64	557,910,83

### Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	5,800,00	5,800,00	3,396,23
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	30,000,00	30,000,00	24,718,82
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	4,000,00	4,000,00	3,584,00
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,500,00	2,500,00	2,021,81
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	4,560,00	4,560,00	3,592,10
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	500,00	500,00	442,60
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	1,000,00	1,000,00	346,14
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5,000,00	5,000,00	3,748,69
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	500,00	500,00	500,00
12.190	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	12,395,00	12,395,00	11,125,35
35.060	35.00	DIVERS	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,250,00	1,250,00	781,00
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	7,367,000,00	7,367,000,00	7,367,000,00
<i>Total de la section 02.8 :</i>					7,434,505,00	7,434,505,00	7,421,266,74

### Section 03.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales

11.020	DIVERS	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9,303,00	9,303,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	375,000,00	375,000,00	210,771,82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	45,654.00	45,654.00	45,090.88
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	126,868.00 D	144,170.00	143,913.51
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	124.00 D	45,474.00	44,899.79
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	11,000.00 TE	9,269.00	9,217.39
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	47,250.00 TE TR	51,224.00	50,396.20
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	12,600.00 TE	11,342.00	11,341.48
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	8,542.29
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIÉS	CORD	35,000.00 TE	18,415.00	18,414.73
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10,565.00	10,565.00	10,543.68
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	32,857.00 TE	29,620.00	29,619.52
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	CORD	48,000.00	48,000.00	47,999.84
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	69,552.00 TE	55,242.00	55,230.37
12.122	12.30	04.00	Cellule de recherches sur la résolution de conflits: frais d'experts et d'études	CORD	65,742.00 TE	2.00	0.00
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	93,000.00 TE	80,049.00	79,900.95
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	16,000.00 TE	13,800.00	13,797.20
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	295,000.00 TE	262,196.00	262,190.79
12.221	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur	CNLI,CNST,CPUBLIE	253,800.00 TR	403,112.00	373,541.94
12.300	DIVERS	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,000.00	500,000.00	500,000.00
12.301	DIVERS	04.10	Commissions consultatives: frais divers	CORD	3,500.00 TE	3,269.00	3,268.23
12.303	DIVERS	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	4,500.00 TE	2,261.00	2,260.54
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	955,899.00	955,899.00	955,899.00
33.010	33.00	04.00	Subsides aux associations estudiantines	CNSM	13,950.00	13,950.00	13,900.00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	284,235.00	284,235.00	255,688.00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'Institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	CORD	88,000.00	88,000.00	65,670.00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,750,000.00	2,750,000.00	1,213,477.77
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,290,000.00	8,290,000.00	8,290,000.00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE	4,204,000.00	4,204,000.00	4,116,000.00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	269,708.00	269,708.00	267,788.00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	24,592.00	24,592.00	24,592.00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	35,164.00	35,164.00	20,723.00
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de byer de la Miami University, - John E. Dolbois European Center	CORD	176,822.00	176,822.00	176,822.00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	605,000.00	605,000.00	605,000.00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Bermans-Lapôtre à Paris	CORD	62,500.00	62,500.00	62,500.00
44.004	44.00	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	CORD	42,333.00	42,333.00	35,207.31
11.631	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNST,CORD	16,554.00	16,554.00	16,381.84
12.500	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	1,566.00	1,566.00	1,565.90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.510	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	447,00	447,00	425,50
12.550	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CNST,CORD	22,856,00	22,856,00	19,303,48
12.630	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CNST,CORD	51,108,00	51,108,00	51,108,00
12.642	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CNST,CORD	22,648,00	22,648,00	22,648,00
44.503	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CNST,CORD	12,195,00	12,195,00	12,195,00
			Total de la section 03.0 :		19,993,892,00	20,056,544,00	18,147,835,95
<b>Section 03.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée</b>							
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	438,233,00 D	533,587,67	533,587,67
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	51,16
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24,560,00	24,560,00	11,270,00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	550,00 TR	1,550,00	1,343,92
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	40,000,00 TR	60,000,00	59,912,69
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6,500,00 TR	8,000,00	7,881,73
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	124,701,00	124,701,00	124,701,00
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	155,200,00	155,200,00	132,000,00
12.130	12.16	04.60	Frais de publication	CNST,CPUBLIE	5,000,00 TE	4,000,00	0,00
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000,00	10,000,00	5,084,15
12.190	12.30	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	7,500,00	7,500,00	4,500,00
12.191	12.30	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	DIVERS	04.60	Frais de gestion dans l'intérêt de la participation nationale à des programmes d'organisations internationales	CORD	500,00	500,00	0,00
33.000	33.00	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CPUBLIE,CSDE	8,193,457,00 TE	7,160,966,00	7,160,966,00
33.003	33.00	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,579,519,00	2,579,519,00	1,479,552,00
33.010	33.00	04.60	Subsides à divers instituts, centres et associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CNSM	8,180,00	8,180,00	8,180,00
33.011	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	13,800,000,00 TR	14,832,491,00	14,832,491,00
33.012	33.00	04.60	Dotations au Fonds National de la Recherche	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	13,090,000,00	13,090,000,00	13,090,000,00
33.014	33.00	DIVERS	Dotations au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CNSM	2,145,000,00	2,145,000,00	2,145,000,00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie, notamment participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	69,750,00	69,750,00	69,750,00
33.016	33.00	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	4,920,000,00	4,920,000,00	4,920,000,00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CPUBLIE,CSDE	3,300,000,00 TE	3,278,500,00	3,272,882,00
34.070	34.51	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	1,735,00	1,735,00	500,00
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,695,156,00 D	7,895,156,00	7,861,516,88
			Total de la section 03.5 :		53,616,141,00	56,911,495,67	55,721,170,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>Section 03.6 - Université du Luxembourg</b>							
11.000	DIVERS	04.60	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,330,374.00	3,330,374.00	2,664,959.59
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	815,297.00	815,297.00	632,331.99
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	817,421.00	817,421.00	715,071.64
11.040	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement; indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	DIVERS	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg"	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CSDE	31,238,340.00	31,238,340.00	31,238,340.00
<i>Total de la section 03.6 :</i>					36,201,732.00	36,201,732.00	35,250,703.22
<b>Total du département 02 et 03 :</b>					<b>185,356,615.00</b>	<b>190,362,212.23</b>	<b>184,089,685.31</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE	38.600,00 D TR	79.989,00	79.629,73
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	425,200,00 D	588.243,00	564.993,95
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	450,000,00	450,000,00	441.470,18
12.120	12.30	01.20	Fiscalité, études comparatives sur le plan européen	CORD	75,000,00 TE	48.111,00	0,00
12.190	12.30	13.90	Frais de formation du personnel	CORD	5,000,00	5,000,00	675,00
12.310	DIVERS	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	15,500,00	15,500,00	11,700,00
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	40,000,00	40,000,00	39.483,95
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	32,000,00	32,000,00	32,000,00
33.013	33.00	01.22	Subside à allouer au Musée des Douanes et Accises	CNSM	2,500,00	2,500,00	2,500,00
33.014	33.00	08.30	Subsides à allouer à la "Douane's Musek"	CNSM	5,000,00	5,000,00	5,000,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	9,250,00 D	9,526,00	9,526,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	425,200,00 D	586.592,91	566.592,91
<i>Total de la section 04.0 :</i>					1.523.250,00	1.842.461,91	1.773.571,72
<b>Section 04.1 - Contributions directes et métrologie</b>							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	36,006,282,00	36,006,282,00	35.669.466,14
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,489,937,00	3,489,937,00	3.411,415,99
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	189,100,90	189,100,90
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	889,164,00 D	922,954,18	922,954,18
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	523,88	523,88
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	6,390,00 TE	6,348,00	6.215,14
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	1,575,00 TR	1,617,00	1.616,43
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	48,043,00	48,043,00	39,765,89
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	86,510,00 TR	86,787,00	86,786,28
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	72,500,00 TE	54,233,00	54,224,34
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	35,000,00 TE	34,000,00	31,506,34
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	500,00	500,00	454,75
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	234,000,00 TE	195,430,00	156.662,92
12.060	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	246,000,00 TE	238,424,00	203,573,99
12.065	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,250,000,00 D TR	1,658,570,00	1,658,568,41
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	34,100,00	34,100,00	23,797,39
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	5,000,00	5,000,00	2,523,34
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	307,300,00	307,300,00	301,202,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	2.050,000.00 D TR	2,079,451.00	2,079,450.17
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1.526,695.00 D	1,558,946.00	1,558,945.35
12.110	12.30	01.22	Frais de conteneurs	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	132,000.00 D TR	177,150.00	177,148.43
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	6,000.00	6,000.00	4,560.00
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUB,CSDE	1,025,000.00 TE	1,022,000.00	692,053.99
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20,000.00 TR	23,000.00	22,431.35
12.300	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI,CNST,CPUB	350,000.00 D	380,000.00	361,423.37
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	50,000.00	50,000.00	39,630.24
12.320	DIVERS	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	7,550.00	7,550.00	7,368.65
12.350	DIVERS	DIVERS	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	20,000.00 TR	33,840.00	33,839.34
12.360	DIVERS	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CPUB,CSDE	210,000.00	210,000.00	167,480.03
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB	1,500.00	1,500.00	410.00
Total de la section 04.1 :					48,111,246.00	48,828,566.96	47,905,099.86
<b>Section 04.2 - Enregistrement et domaines</b>							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	18,195,510.00	18,195,510.00	17,985,077.02
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,535,535.00	1,535,535.00	1,501,137.48
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	10,020.00 D	495,860.34	495,860.34
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	592,593.00 D	612,701.91	612,701.91
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	3,600.00	3,600.00	3,191.62
11.110	11.12	DIVERS	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6,350.00	6,350.00	6,300.00
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	44,100.00 TE	36,200.00	36,115.01
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	CNLI,CNST,CPUB	160,000.00 TR	169,300.00	169,270.92
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	14,600.00 TR	14,900.00	14,880.82
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	33,500.00 TE	31,700.00	31,542.73
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	7,400.00 TR	7,800.00	7,760.03
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,000.00	2,000.00	1,901.69
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	156,500.00 TE	156,100.00	148,955.17
12.060	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	843,400.00 D	988,400.00	970,760.37
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	8,000.00 TE	3,500.00	3,169.07
12.080	12.11	DIVERS	Bâtements: exploitation et entretien	CORD	130,100.00	130,100.00	127,431.78
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	346,000.00	346,000.00	343,029.46
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	69,000.00 D	78,780.00	78,780.00
12.125	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	18,000.00	18,000.00	14,462.09
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	30,000.00	30,000.00	29,586.27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	DIVERS	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	120,000.00	120,000.00	116,280.48
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	650,000.00	650,000.00	610,635.96
12.320	DIVERS	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de famille ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux familles décurées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	375,000.00 D	775,000.00	774,884.89
12.330	DIVERS	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	28,000.00	28,000.00	27,990.46
12.340	DIVERS	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forêts Thungen et Olsy, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines, masse d'habillement du garde des domaines et des ouvriers des domaines	CORD	17,850.00 TE	10,050.00	9,833.35
12.350	DIVERS	DIVERS	Fabrication de papier-livre et de timbres mobiles, dépenses de l'atelier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	135,500.00	135,500.00	114,979.69
12.360	DIVERS	01.22	Carnets d'avertissements taxés	CNLI,CNST,CPUBLIE	15,000.00	15,000.00	0.00
12.370	DIVERS	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabarets, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remboursement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	210,000.00	210,000.00	170,722.69
12.380	DIVERS	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	1,750.00	1,750.00	1,351.78
12.390	DIVERS	01.25	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	45,000.00	45,000.00	39,543.96
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	300,000.00 D	675,000.00	675,000.00
24.010	DIVERS	24.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,250.00	2,250.00	2,052.60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CNLI,CNST,CPUBLIE	9,000.00 TR	21,400.00	21,399.00
<i>Total de la section 04.2 :</i>					24,115,568.00	25,551,387.25	25,046,568.64
<b>Section 04.3 - Douanes et accises</b>							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	29,822,110.00 D	30,034,430.27	30,034,430.27
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	210,887.00	210,687.00	157,376.63
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	7,014.00 D	123,098.04	123,098.04
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	572,544.00 D	578,436.72	578,436.72
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	44,636.29	44,636.29
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	3,100.00 TE	1,750.00	875.11
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	313,000.00 TE	305,900.00	294,879.29
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI,CNST,CPUBLIE	45,000.00 TR	56,000.00	55,316.40
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	29,600.00 TR	29,700.00	29,652.16
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	165,000.00	165,000.00	135,604.74
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CNLI,CNST,CPUBLIE	8,500.00	8,500.00	7,817.45
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	25,100.00	25,100.00	8,638.48
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	215,000.00 TE	204,000.00	202,344.88
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	40,000.00	40,000.00	31,725.37
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	206,454.21
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	52,000.00	52,000.00	51,318.51
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	100,000.00	100,000.00	91,578.15
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	659,000.00 TR	676,000.00	658,641.83
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	88,000.00 TE	71,000.00	61,530.82



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	124,000.00	124,000.00	119,655.21
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	270,000.00 TR	286,000.00	278,815.10
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	143,512.75
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	30,328.00	30,328.00	19,604.64
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,061,400.00	1,061,400.00	1,027,960.35
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	5,612.00
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	20,000.00	20,000.00	17,291.18
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	45,000.00 TE	37,000.00	31,758.85
12.300	DIVERS	01.22	Armeement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	201,500.00	201,500.00	201,040.99
12.310	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens anti-drogue et dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	36,000.00	36,000.00	33,881.27
12.320	DIVERS	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la vente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	307,034.83
12.321	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	39,432.43
12.330	DIVERS	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour versements	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500.00 D	123,500.00	121,662.12
12.340	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	10,600.00	10,600.00	9,692.38
12.350	DIVERS	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.360	DIVERS	01.22	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	21,000.00	21,000.00	20,874.49
12.370	DIVERS	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	29,000.00	29,000.00	28,944.91
12.390	DIVERS	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	60,000.00	60,000.00	57,713.51
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	86,000.00 TR	86,350.00	86,340.46
24.040	24.20	01.22	Location de logiciels informatiques à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	250.00	250.00	0.00
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
36.011	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur les cigarettes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
36.012	36.02	13.60	Restitution de la redevance de contrôle sur le fuel domestique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.570	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNST,CORD	34,895.00	34,895.00	34,894.69
<i>Total de la section 04.3 :</i>					35,568,628.00	36,088,461.32	35,568,077.53
<b>Total du département 04 :</b>					<b>109,338,692.00</b>	<b>112,310,897.44</b>	<b>110,081,317.77</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

## 05 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET

### Section 05.0 - Dépenses générales

11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CPUBLIE,CSDE	40,800.00	40,800.00	40,200.00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8,500.00 TE	7,300.00	6,103.70
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	29,770.00 TR	30,970.00	30,937.18
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9,000.00	9,000.00	8,529.39
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00 D	6,161,000.00	5,834,134.16
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	18,000,000.00 D	21,015,000.00	20,093,195.86
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	6,000.00 D	77,000.00	50,000.00
12.122	12.30	01.20	Frais en relation avec l'introduction et le développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	223,756.06
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000.00 D	6,000.00	4,466.91
12.300	DIVERS	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.310	DIVERS	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00 D	73,884.16	73,884.16
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, événements politiques et de calamités naturelles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,844,801.00
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 05.0 :</i>					26,497,270.00	29,822,155.00	28,210,010.42

### Section 05.1 - Inspection générale des finances

11.000	DIVERS	01.23	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,047,861.00	1,047,861.00	1,026,187.76
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	272,387.00	272,387.00	150,002.38
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	70,022.00	70,022.00	51,934.94
11.040	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CORD	280.00	280.00	185.92
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	200.00	200.00	196.68
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,500.00	2,500.00	1,520.24
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	17,615.56
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,700.00	1,700.00	0.00
12.060	12.12	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	100.00	100.00	0.00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	250.00	250.00	146.30
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20,000.00 TE	19,200.00	18,136.62
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00 D TR	948,784.00	948,757.60
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5,500.00 TE	1,200.00	1,104.50
<i>Total de la section 05.1 :</i>					1,701,100.00	2,394,784.00	2,215,786.54
<b>Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat</b>							
11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,652,403.00	1,652,403.00	1,571,912.39
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53,065.00 D	79,979.27	79,979.27
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	90,317.89	90,317.89
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	350.00	350.00	26.77
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	12,000.00 TE	11,504.00	10,864.72
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4,000.00	4,000.00	3,890.30
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23,500.00 TR	23,996.00	23,995.06
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	500.00	500.00	0.00
12.300	DIVERS	01.23	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	200,000.00	200,000.00	156,508.99
12.350	DIVERS	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CNLI, CNST, CPUBLIE	300,000.00 D	558,155.00	558,150.49
<i>Total de la section 05.2 :</i>					2,247,018.00	2,622,305.16	2,495,645.89
<b>Section 05.3 - Direction du contrôle financier</b>							
11.000	DIVERS	01.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	131,231.00 D	133,660.41	133,660.41
11.020	DIVERS	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200.00	200.00	38.40
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,700.00	1,700.00	1,142.02
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	8,715.37
12.070	12.12	01.30	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2,500.00	2,500.00	195.58
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 05.3 :</i>					161,731.00	164,160.41	143,751.78
<b>Section 05.4 - Cadastre et topographie</b>							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8,407,522.00	8,407,522.00	8,315,855.38
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	94,489.00 D	141,107.29	141,107.29
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	81,392.70	81,392.70
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	192,962.00	192,962.00	190,725.87
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	1,293.52	1,293.52
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	8,162.00	8,162.00	6,307.31
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,500.00	2,500.00	0.00
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	70,000.00 TR	78,400.00	65,520.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.002	12.15	01.22	Registre national des localités et des rues: gestion du registre et création d'un lien avec les bases de données cadastrales; indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	30,000.00	30,000.00	0,00
12.003	12.15	01.22	Conservation et développement de la base de données topo/cartographique; indemnités pour services de tiers	CORD	125,000.00	125,000.00	111,528.00
12.006	12.15	01.22	Création de la banque de données nationale -Système d'information du territoire (BDN-SIT); indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	80,000.00 TE	73,062.00	0,00
12.007	12.15	01.22	Production d'une nouvelle carte digitale 1:20 000, générée à partir de la base de données topo/carto; indemnités pour service de tiers	CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	28,067.71
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	30,000.00 TE	21,600.00	0,00
12.009	12.15	01.22	Actualisation des fichiers cadastraux (AFC); mise à jour des fichiers alphanumériques et graphiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	750,000.00	750,000.00	733,797.49
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22,500.00	22,500.00	21,235.74
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	47,300.00	47,300.00	43,004.04
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,350.00	1,350.00	1,228.20
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	68,000.00 TE	62,800.00	54,325.14
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	113,000.00 TR	114,900.00	114,867.14
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	11,500.00	11,500.00	4,224.38
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	347,054.00	347,054.00	301,607.57
12.080	12.11	01.22	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	35,500.00 TR	38,800.00	38,741.41
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	27,700.00	27,700.00	27,102.68
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	86,200.00	86,200.00	81,375.13
12.125	12.30	01.22	Système intranet/internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00	350,000.00	221,874.22
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	10,000.00	10,000.00	8,205.78
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12,000.00	12,000.00	11,429.57
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	13,000.00	13,000.00	7,137.14
12.300	DIVERS	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	11,000.00	11,000.00	10,109.97
12.310	DIVERS	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	12,000.00 TE	5,000.00	1,972.83
12.320	DIVERS	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500.00	2,500.00	1,662.90
12.330	DIVERS	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	43,500.00	43,500.00	31,552.80
12.340	DIVERS	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	20,000.00	20,000.00	9,028.66
12.360	DIVERS	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Carto); indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	190,000.00	190,000.00	184,240.00
12.365	DIVERS	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CNLI,CNST,CPUBLIE	80,000.00	80,000.00	19,431.63
12.370	DIVERS	01.22	Exploitation et entretien de la station permanente GPS	CNLI,CNST,CPUBLIE	6,000.00 TR	12,938.00	12,937.50
12.380	DIVERS	01.22	Reliure de la documentation cadastrale littéraire ancienne	CORD	80,000.00 TR	87,000.00	86,064.58
12.390	DIVERS	01.22	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	353.12
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	410.52
35.060	35.00	01.22	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00	12,000.00	11,847.00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARREL-OR-LUX (RHEMANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	3,450.00
<b>Total de la section 05.4 :</b>					<b>11,454,939.00</b>	<b>11,584,043.51</b>	<b>10,985,014.92</b>
<b>Total du département 05 :</b>					<b>42,062,058.00</b>	<b>46,587,448.08</b>	<b>44,050,211.54</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

## 06 - MINISTERE DES FINANCES : DETTE PUBLIQUE

### Section 06.0 - Dette publique

12.300	DIVERS	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,000.00	3,000.00	315.48
12.301	DIVERS	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	9,245.52
21.005		13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE	25,934,000.00	25,934,000.00	25,934,000.00
93.000		07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00 D	201,700.00	201,649.69
93.001		07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	891,621.44
93.002		07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Cuest: intérêts	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 06.0 :</i>					26,957,200.00	27,158,800.00	27,036,832.13
<b>Total du département 06 :</b>					<b>26,957,200.00</b>	<b>27,158,800.00</b>	<b>27,036,832.13</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	34,750.00	34,750.00	9,989.94
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	2,823.00	2,823.00	2,663.08
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	8,000.00 TR	14,289.00	13,356.56
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	1,000.00 D TR	7,000.00	5,045.79
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	270,000.00 D TR	440,000.00	380,129.92
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,500.00	2,500.00	682.55
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	37,000.00 TE	35,711.00	33,923.66
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	5,500.00 TE	5,325.00	1,961.69
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	200,000.00	200,000.00	96,637.49
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	25,000.00 D	36,000.00	31,202.15
12.300	DIVERS	03.10	Frais divers en relation avec l'informatisation du registre du commerce	CORD	50,000.00 TE	439.00	0.00
12.391	DIVERS	DIVERS	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	5,000.00 TR	6,000.00	5,261.29
33.010	33.00	03.10	Subsides aux barreaux	CNSM	5,000.00	5,000.00	1,240.00
33.011	33.00	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du redassement des anciens détenus	CNSM	1,900.00	1,900.00	1,900.00
33.012	33.00	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CNSM	138,200.00	138,200.00	134,248.65
34.010	34.30	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves	CNLI,CNST,CPUBLE	18,900.00 TR	19,046.00	19,044.89
34.070	34.51	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la passivité, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4,300.00	4,300.00	4,300.00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	CNLI,CNST,CPUBLE,CSDE	150,000.00 D TR	531,165.00	531,164.29
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLE	240,000.00	240,000.00	217,632.14
12.500	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	5,931.00 TR	6,106.00	6,054.33
12.512	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	11,129.00 TR	14,379.00	13,707.82
12.895	DIVERS	03.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions	CNST,CORD	4,198.00	4,198.00	4,197.33
Total de la section 07.0 :					1,224,631.00	1,752,631.00	1,514,343.57
<b>Section 07.1 - Services judiciaires</b>							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	36,116,307.00	36,116,307.00	35,807,496.75
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	2,568,046.00 D	2,905,932.65	2,905,932.65
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	796,950.55	796,950.55
11.030	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	826,365.00 D	895,635.15	895,635.15
11.040	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	8,465.42	8,465.42
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CORD	5,000.00	5,000.00	1,479.32
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CORD	4,700.00 TR	5,000.00	4,934.09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	68.348,00 TR	86.502,00	74.821,65
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0,00
11.132	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	160,000.00	160,000.00	143,040,27
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	3,000.00	3,000.00	247,80
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	13,000.00 TR	18,000.00	11,745,39
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	6,500.00	6,500.00	3,896,18
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	244,100.00	244,100.00	188,496,21
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00 D TR	43,110.00	42,781,47
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80,000.00	80,000.00	76,110,68
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	40,000.00 TE	35,000.00	16,839,38
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	15,000.00 TE	14,700.00	13,482,21
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	300,000.00 TR	320,000.00	307,748,20
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	142,500.00 TE	132,500.00	122,137,65
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	1,375,000.00	1,375,000.00	1,288,062,60
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	26,100.00 TE	21,750.00	19,366,68
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	395,000.00 TR	415,000.00	383,212,12
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	NL,ICNST,CPUBLIE	51,500.00	51,500.00	50,989,56
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	120,000.00 D	121,700.00	119,101,83
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	675,000.00 TE	17,306.00	17,218,38
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	57,500.00	57,500.00	47,479,56
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	1,800,000.00 D TR	2,684,000.00	2,678,431,04
12.301	DIVERS	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	CORD	90,000.00 TE	75,000.00	64,416,82
12.310	DIVERS	03.10	Assistance judiciaire	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	1,800,000.00 D TR	2,950,000.00	2,845,434,18
12.320	DIVERS	03.10	Confaction des tables décennales des actes de l'état civil de la période 1993-2002	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.321	DIVERS	03.10	Gestion de la fourniture judiciaire nationale	NL,ICNST,CPUBLIE	299,800.00	299,800.00	291,599,89
12.330	DIVERS	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	10,000.00	10,000.00	9,711,61
12.335	DIVERS	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	10,000.00	10,000.00	9,907,60
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	NL,ICNST,CPUBLIE	40,000.00	40,000.00	13,846,84
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	NL,ICNST,CPUBLIE	1,350,000.00 TR	1,392,450.00	1,376,556,79
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120,000.00	120,000.00	117,130,25
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi du 10. 08.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	65,000.00 TE	55,000.00	54,990,59
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	3,091.00	3,091.00	3,067,46
11.631	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	2,479.00	2,479.00	2,479.00
11.633	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	422.00	422.00	421.26
12.500	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	112.00	112.00	111.54
12.501	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	728.00	728.00	396.64
12.510	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	1,225.00 TR	2,225.00	2,140,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.690	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST,CORD	200.00	200.00	200.00
12.800	DIVERS	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNST,CORD	855.00	855.00	719.99
34.560	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNST,CORD	1,616.00 TR	3,046.00	3,037.54
			<i>Total de la section 07.1 :</i>		48,918,794.00	51,595,966.77	50,822,271.12
<b>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</b>							
11.000	DIVERS	03.30	Traitement des fonctionnaires	CNST,CORD	19,811,185.00 D	19,812,013.85	19,812,013.85
11.010	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNST,CORD	344,300.00 D	361,316.14	361,316.14
11.020	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNST,CORD	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNST,CORD	325,496.00	325,496.00	312,481.54
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habilitation	CNST,CORD	86,100.00 D TR	93,015.00	93,014.41
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CNST,CORD	350.00	350.00	350.00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CNST,CORD	11,385.00 TR	11,385.00	11,356.40
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	8,380.00	8,380.00	7,179.50
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNST,CORD	10,500.00	10,500.00	0.00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de liers	CNST,CORD	7,200.00	7,200.00	7,155.24
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	26,400.00	26,400.00	20,490.62
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CNST,CORD	30,500.00 TR	35,600.00	35,094.76
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CNST,CORD	1,750.00	1,750.00	1,189.32
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CNST,CORD	26,500.00	26,500.00	24,020.16
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CNST,CORD	6,500.00	6,500.00	6,099.18
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	66,000.00 TR	71,898.38	71,898.38
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	12,500.00	12,500.00	10,101.35
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	1,700.00	1,700.00	966.40
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CNST,CORD	93,000.00 TE	46,518.43	4,500.10
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CNST,CORD	4,000.00	4,000.00	2,886.79
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CNST,CORD	87,500.00	87,500.00	52,800.88
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des aileurs	CNST,CORD	250,000.00 TR	270,000.00	261,991.85
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des aileurs	CNST,CORD	37,750.00 TE	34,750.00	34,419.19
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNST,CORD	1,146,000.00	1,146,000.00	970,518.26
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNST,CORD	152,000.00 TR	161,500.00	161,079.80
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNST,CORD	1,117,250.00 D	1,318,250.00	1,286,996.09
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CNST,CORD	60,000.00 TE	59,065.00	40,867.68
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CNST,CORD	131,000.00 TE	86,085.00	76,630.55
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CNST,CORD	1,468,000.00	1,468,000.00	1,386,637.25
12.300	DIVERS	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CNST,CORD	30,000.00	30,000.00	29,239.39



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.305	DIVERS	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	14.000,00	14.000,00	9.152,26
12.310	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CNLI, CNST, CPUBLIE	172.000,00	172.000,00	171.679,89
12.311	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: menus dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	297.500,00 TR	317.000,00	311.143,72
12.320	DIVERS	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	337.000,00	337.000,00	304.512,75
12.330	DIVERS	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	30.782,00	30.782,00	30.782,00
12.331	DIVERS	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Etelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2.284.600,00 D	2.352.800,00	2.130.871,01
12.340	DIVERS	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2.000,00 TR	2.315,00	2.314,49
12.350	DIVERS	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions,	CORD	25.000,00	25.000,00	21.910,68
12.370	DIVERS	03.30	Projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	279.200,00 D TR	388.700,00	386.722,23
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE	925.000,00 TR	925.083,19	918.530,00
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	30.024,00 TR	44.524,00	44.035,64
11.631	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNST, CORD	20.450,00	20.450,00	18.838,97
12.510	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	760,00	760,00	759,62
12.650	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNST, CORD	74.429,00	74.429,00	74.408,82
12.690	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CNST, CORD	400,00	400,00	400,00
12.800	DIVERS	03.30	Gratuits de l'abonnement téléphonique du personnel	CNST, CORD	1.588,00 TR	2.068,00	2.025,60
12.811	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: menus dépenses de ménage, enseignement et réadaptation sociale, dépenses diverses	CNST, CORD	1.978,00	1.978,00	1.977,54
12.830	DIVERS	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CNST, CORD	29.543,00	29.543,00	29.542,81
					29.659.630,00	30.263.204,99	29.842.903,11
					<i>Total de la section 07.2 :</i>		
<b>Section 07.3 - Juridictions administratives</b>							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1.987.858,00 D	2.186.513,74	2.186.513,74
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	159.704,00	159.704,00	0,00
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CORD	275,00	275,00	272,68
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1.500,00	1.500,00	495,80
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	41,48
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	137.250,00	137.250,00	136.954,44
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1.000,00	1.000,00	825,39
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2.000,00	2.000,00	1.176,67
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	62.000,00	62.000,00	48.757,21
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	35.100,00	35.100,00	34.547,66
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2.500,00	2.500,00	2.352,01
12.080	12.11	03.10	Bâliments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	86.600,00	86.600,00	77.441,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3,000.00	3,000.00	0.00
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000.00 D	4,000.00	3,068.78
Total de la section 07.3 :					2,479,987.00	2,661,642.74	2,493,447.65
<b>Section 07.4 - Police grand-ducale</b>							
11.000	DIVERS	03.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	99,637,286.00 D	102,378,073.75	102,378,073.75
11.010	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2,462,291.00 D	2,537,324.02	2,537,324.02
11.020	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	6,937.84	6,937.84
11.030	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	935,693.00 D	947,012.90	947,012.90
11.040	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	24,148.74	17,123.74
11.060	DIVERS	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60,000.00 D	570,660.00	570,656.87
11.070	DIVERS	DIVERS	Rémunération des volontaires de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,175,626.00	3,175,626.00	3,067,839.01
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23,200.00 TR	29,200.00	26,602.90
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE	29,815.00 TR	31,503.00	31,278.39
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE	655,000.00	655,000.00	627,278.89
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	93,890.00	93,890.00	93,690.00
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	83,000.00 TR	103,000.00	101,043.26
11.131	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	240,500.00 TR	318,500.00	317,621.69
11.140	11.40	03.20	Location de logements de services, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	792,500.00 TR	842,500.00	842,498.47
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	311,900.00 TE TR	300,327.00	299,986.47
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	215,500.00	215,500.00	212,355.91
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	78,305.00	78,305.00	75,179.30
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de fiars	CORD	17,000.00 TE	16,812.00	16,658.88
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	130,000.00 TE	88,500.00	86,246.56
12.011	12.13	03.20	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	215,000.00 TR	230,000.00	211,906.24
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	240,000.00	240,000.00	226,264.43
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	600,000.00 TR	720,000.00	695,473.63
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CORD	800,000.00 TR	860,000.00	754,203.47
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,842,844.00	1,842,844.00	1,810,326.49
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CORD	675,500.00 TE	665,500.00	653,207.51
12.041	12.12	02.00	Direction de la sécurité intérieure: frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4,000.00 TE	3,200.00	2,271.53
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	56,800.00	55,800.00	26,586.47
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,260,000.00 TE	1,178,861.43	1,178,861.43
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	727,000.00	727,000.00	700,501.72
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	286,120.00 TE	284,420.00	284,418.81
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1,569,000.00	1,569,000.00	1,563,895.70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	942,000.00	942,000.00	941,615.30
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,432,202.00	3,432,202.00	3,133,845.73
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	10,000.00 TE TR	24,915.00	24,885.08
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	130,000.00	130,000.00	129,847.30
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST,CPUBLIE	520,000.00	520,000.00	499,393.58
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI,CNST,CPUBLIE	26,800.00	26,800.00	26,291.91
12.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale, frais de fonctionnement	CORD	89,067.00	89,067.00	69,834.73
12.251	DIVERS	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière, frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	421,000.00 TE	371,000.00	363,377.95
12.252	DIVERS	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, frais de fonctionnement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,084,700.00	2,084,700.00	1,084,176.81
12.300	DIVERS	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	900,000.00 TE	866,663.00	854,084.22
12.303	DIVERS	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	147,715.00	147,715.00	131,440.78
12.304	DIVERS	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	36,390.98
12.310	DIVERS	03.20	Éducation physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	87,000.00	87,000.00	86,742.85
12.311	DIVERS	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de comparaison d'empreintes digitales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	87,906.00
12.320	DIVERS	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	35,500.00	35,500.00	33,663.14
12.330	DIVERS	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36,000.00 TE	31,500.00	28,792.64
12.340	DIVERS	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CPUBLIE,CSDE	3,200,000.00	3,200,000.00	3,199,954.72
12.350	DIVERS	03.20	Acquisition de munitions	CORD	200,000.00 TE	186,395.00	186,326.25
12.351	DIVERS	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	565,000.00 TE	443,360.00	435,706.70
12.360	DIVERS	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,500.00	12,500.00	8,667.30
12.390	DIVERS	03.20	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00 TR	13,640.00	13,630.11
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	16,300.00	16,300.00	16,266.08
33.010	33.00	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100.00	100.00	0.00
34.040	34.42	02.00	Dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00 TR	28,800.00	28,732.94
35.060	35.00	03.20	Contribution au collège européen de police	CORD	7,200.00 TE	0.00	0.00
11.630	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	2,100.00	2,100.00	539.04
<b>Total de la section 07.4 :</b>					<b>130,316,954.00</b>	<b>133,687,641.25</b>	<b>131,782,539.15</b>
<b>Total du département 07 :</b>					<b>212,801,996.00</b>	<b>219,981,086.75</b>	<b>216,155,504.60</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	51,330,204.00 D	53,827,540.41	53,827,540.41
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	29,844,917.00 D	31,165,608.64	31,165,608.64
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	32,904.00 D	3,050,296.04	3,050,296.04
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	7,991,476.00 D	8,639,176.05	8,639,176.05
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	229,369.69	229,369.69
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habilitation	CNLI,CNST,CPUBLIE	53,964.00	53,964.00	52,428.51
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs; indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	576,000.00 D TR	811,000.00	733,439.57
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative; indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,000.00	2,000.00	1,471.71
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat; indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00 TR	19,350.00	19,284.40
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	31,239.96
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00 D TR	35,548.00	35,374.67
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1981)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,332,000.00	4,332,000.00	4,067,609.22
11.301	DIVERS	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information; frais de personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,700,000.00	1,700,000.00	1,292,974.31
11.310	11.00	01.33	Traitement et pensions des fonctionnaires; indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat; dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles; de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	27,100,526.00	27,100,526.00	0.00
11.311	DIVERS	01.33	Traitement des fonctionnaires; indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat; dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500.00 D	673,710.61	672,671.72
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs; indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	35,000.00 TR	44,000.00	42,406.39
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs; frais de route et de séjour	CNLI,CNST,CPUBLIE	360.00	360.00	0.00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	130,000.00 TE	108,150.00	62,588.16
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau; journaux, livres et périodiques	CORD	6,000.00	6,000.00	5,951.91
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	21,500.00	21,500.00	13,959.80
12.080	12.11	01.33	Bâtiments; exploitation et entretien	CORD	7,500.00	7,500.00	4,083.10
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00 D	30,700.00	29,135.74
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	500,000.00 TE	457,500.00	401,580.88
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	3,000,000.00	3,000,000.00	2,853,906.37
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	68,400.00	68,400.00	68,354.72
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	484,000.00 TE TR	441,500.00	408,278.88
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	20,000.00	20,000.00	15,442.29
12.300	DIVERS	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information; frais d'experts et d'études; frais de fonctionnement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00	6,000,000.00	2,253,410.27
12.301	DIVERS	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CNLI,CNST,CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	525.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	DIVERS		Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 21 août 2005 entrainant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif)	CNLI,CORD	2.098.000,00	2.098.000,00	0,00
33.000	01.33		Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	830,261,00	830,261,00	830,260,00
33.001	01.10		Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000,00	100,000,00	0,00
33.002	01.33		Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 21 août 2005 entrainant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif)	CNLI,CORD	1.435,000,00	1.435,000,00	1.351,418,78
34.010	01.33		Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,276,000,00	1,276,000,00	1,040,956,63
34.080	01.33		Indemnités de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,000,000,00	3,000,000,00	2,767,251,42
35.060	01.33		Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	264,350,00	264,350,00	262,390,26
41.000	01.33		Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37,185,00	37,185,00	37,185,00
41.001	01.33		Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics	CNST,CPUBLIE	170,000,00	170,000,00	152,306,37
43.000	01.10		Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000,00	1,000,000,00	197,991,80
11.630	11.12	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	1,005,00	1,005,00	1,004,04
11.650	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNST,CORD	2,612,00	2,612,00	2,611,02
12.500	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CNST,CORD	79,00	79,00	78,12
33.500	01.33		Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CNST,CORD	776,00	776,00	776,00
<b>Section 08.1 - Pensions</b>						143.537,679,00	116.722,337,65
<i>Total de la section 08.1 :</i>							
11.051	DIVERS	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CNLI,CNST,CPUBLIE	15,031,00	15,031,00	4,466,44
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CPUBLIE,CSDE	13,300,00	13,300,00	10,330,82
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CPUBLIE,CSDE	21,000,00	21,000,00	1,167,04
34.010	06.12		Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,454,000,00	3,454,000,00	3,316,834,84
34.011	06.12		Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,900,000,00	1,900,000,00	1,622,463,88
93.000	DIVERS	03.00	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	280,000,000,00 D	275,548,963,00	275,548,963,00
<i>Total de la section 08.1 :</i>						265,403,331,00	280,506,226,02
<b>Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat</b>							
11.000	DIVERS	01.33	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	131,232,00 D	133,545,28	133,545,28
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	326,680,00 D	350,930,15	350,930,15
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	3,808,18	3,808,18
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	48,843,00 D	54,208,89	54,208,89
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	4,257,10	4,257,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CORD	297.00	297.00	232.40
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CORD	50,000.00	50,000.00	43,360.84
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	431.00	431.00	95.55
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21,000.00	21,000.00	17,980.50
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12,000.00	12,000.00	8,879.68
12.080	12.11	01.33	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	2,360.00	2,360.00	2,348.55
12.250	DIVERS	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CNLI,CNST,CPUBLIE	150,000.00 D	180,372.00	180,371.25
			<i>Total de la section 08.2 :</i>		742,843.00	813,209.60	600,018.37
<b>Section 08.3 - Institut National de l'Administration Publique</b>							
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	236,896.00 D	237,530.41	237,530.41
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	48,791.00 D	61,000.09	61,000.09
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CORD	506.00	506.00	505.08
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	157,735.00 TE	102,735.00	85,090.16
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	176,635.00 TE	123,635.00	114,034.00
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	98,095.00 TE	73,095.00	69,924.40
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	215,032.00 TR	320,032.00	296,949.11
12.002	12.15	01.33	Programme de préparation et de formation pour concours communautaire	CORD	1,416.00	1,416.00	0.00
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21,106.00 TR	33,106.00	28,657.37
12.060	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13,500.00 TR	18,500.00	13,624.06
12.080	12.11	01.33	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	2,984.00 TR	3,984.00	3,697.71
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00 TR	20,000.00	15,972.10
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	5,000.00	5,000.00	4,406.91
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1,500.00	1,500.00	643.44
12.600	12.11	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	270.00	270.00	0.00
12.601	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	1,784.00	1,784.00	0.00
			<i>Total de la section 08.3 :</i>		992,250.00	1,004,093.50	932,034.84
<b>Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique</b>							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	243,127.00 D	248,292.26	248,292.26
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	257,402.00 D	349,183.22	349,183.22
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	27,109.21	27,109.21
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,987.00 D	4,612.32	4,612.32
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,500.00	3,500.00	0.00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	6,000.00 TE	4,000.00	2,577.15
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3,500.00 TR	5,500.00	3,750.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23,469,00 TR	28,469,00	19,952,62
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,500,00 TE	2,500,00	1,460,30
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	1,611,00	1,611,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	53,297,00	53,297,00	16,134,36
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	47,000,00	47,000,00	45,908,27
12.300	DIVERS	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
12.400	DIVERS	01.34	Frais de fonctionnement du service médical, dépenses diverses	CNST,CPUB	42,950,00	42,950,00	41,193,16
12.401	DIVERS	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du médecin du travail et du médecin du contrôle	CNST,CPUB,CSDE	25,000,00	25,000,00	24,904,40
12.620	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CNST,CORD	7,350,00	7,350,00	7,350,00
Total de la section 08.4 :					726,413,00	850,994,01	792,428,14
<b>Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat</b>							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	8,507,122,00	8,507,122,00	7,799,106,66
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	751,751,00 D	764,391,65	764,391,65
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	59,177,89	59,177,89
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	165,809,00 D	174,413,44	174,413,44
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	1,120,00	1,120,00	1,007,07
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816,00	816,00	480,00
11.131	11.12	DIVERS	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CNLI,CNST,CPUB	1,003,600,00	1,003,600,00	929,949,77
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2,000,00	2,000,00	1,386,84
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	10,000,00	10,000,00	9,433,08
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600,00	600,00	539,97
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	21,000,00	21,000,00	13,515,37
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	130,000,00	130,000,00	99,756,85
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	7,000,00	7,000,00	3,393,38
12.060	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	4,439,640,00	4,439,640,00	3,322,026,22
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	15,200,00 TR	20,200,00	19,290,64
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	2,849,419,00	2,849,419,00	1,949,540,71
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	500,000,00	500,000,00	345,583,06
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	386,400,00	386,400,00	368,830,37
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	6,000,000,00	6,000,000,00	5,524,069,88
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	360,000,00 TE	355,000,00	196,687,08
12.300	DIVERS	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1,291,105,00	1,291,105,00	1,290,950,40
12.301	DIVERS	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	220,000,00	220,000,00	205,596,63
12.303	DIVERS	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	212,980,00	212,980,00	207,012,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	DIVERS	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	59,455.00
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,943,000.00	5,943,000.00	4,837,270.90
<i>Total de la section 08.5 :</i>					33,018,762.00	33,099,084.98	28,184,845.62
<b>Section 08.6 - Service central des imprimés</b>							
11.000	DIVERS	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,382,007.00	1,382,007.00	1,346,812.30
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	217,210.00 D	255,067.29	255,067.29
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	40,160.73	40,160.73
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	220,105.00	220,105.00	196,430.09
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	14,540.39	14,540.39
11.060	DIVERS	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	49,256.00 TE	44,076.00	40,443.97
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habilitation	CORD	4,710.00 TE	2,910.00	2,881.76
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,476.00	8,476.00	7,456.49
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,200.00 TR	1,710.00	1,700.32
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4,000.00 TR	4,370.00	3,961.87
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	400.00	400.00	359.38
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	23,000.00 TR	29,100.00	29,081.71
12.041	12.12	DIVERS	Crédit commun: matériel de bureau	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,000.00	500,000.00	491,311.93
12.042	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression	CORD	225,000.00 TR	240,495.00	239,776.94
12.043	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	50,000.00 TE	48,505.00	48,504.82
12.044	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CORD	310,000.00 TR	316,100.00	316,020.42
12.045	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	210,000.00	210,000.00	162,813.57
12.046	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	215,000.00 TE	213,000.00	206,779.54
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	11,500.00 TR	22,000.00	21,919.00
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	398,150.00 TE	335,800.00	335,737.97
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5,450.00 TR	5,850.00	5,721.75
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	64,000.00 TR	71,000.00	69,262.66
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	313,966.00 TR	320,616.00	317,056.20
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	170,000.00	170,000.00	168,175.35
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	235,000.00	235,000.00	234,960.56
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CORD	8,000.00 TE	7,000.00	6,969.60
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	143,000.00 TR	164,300.00	164,086.02
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	750.00	750.00	750.00
12.300	DIVERS	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	14,000.00 TE	12,500.00	12,487.42
12.301	DIVERS	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	4,000.00 TR	4,900.00	4,892.58
12.310	DIVERS	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	20,000.00 D	21,300.00	21,257.03



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	01.34	Coalisations à des organismes internationaux	CORD	160,00	160,00	0,00
12.541	12.12	DIVERS	Crédit commun: matériel de bureau	CNST,CORD	16,160,00	16,160,00	12,456,28
					4,824,700,00	4,918,358,41	4,779,835,94
			<b>Total de la section 08.6 :</b>		<b>449,245,918,00</b>	<b>473,749,001,94</b>	<b>432,717,726,78</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

## 09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Section 09.0 - Dépenses générales

12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21,000.00	21,000.00	14,924.30
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	5,700.00 TR	12,200.00	7,027.09
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,600.00 TR	7,100.00	4,953.33
12.125	12.30	01.10	Frais de mise à jour du site Internet du Département	CORD	2,500.00 TE	0.00	0.00
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	10,000.00 TE	3,500.00	2,002.00
<i>Total de la section 09.0 :</i>					43,800.00	43,800.00	28,906.72

### Section 09.1 - Finances communales

11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4.2° du règlement grandducal du 4.4.1964)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,278,141.00 D	9,408,490.00	9,408,489.90
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	5,856.00	5,856.00	3,411.00
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991,574.00	991,574.00	991,574.00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35,945.00	35,945.00	35,945.00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	7,367,000.00	7,367,000.00	7,367,000.00
43.004	43.22	11.60	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes riveraines du Lac de la Haute-Sûre	CORD	198,000.00	198,000.00	198,000.00
43.010	93.00	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturelle (loi modifiée du 11.12.1987)	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000.00 D	700,000.00	700,000.00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CNLI,CNST,CPUBLIE	313,671,000.00 D	329,155,417.01	329,155,417.01
11.630	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	4,125.00	4,125.00	4,125.00
<i>Total de la section 09.1 :</i>					331,651,741.00	347,866,507.01	347,863,961.91

### Section 09.2 - Commissariats de district

11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,218,144.00 D	1,228,696.82	1,228,696.82
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	193,990.00	193,990.00	152,457.44
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	52,733.00 D	60,490.89	60,490.89
11.040	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	53,079.00 TR	53,319.28	53,319.28
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	42,800.00	42,600.00	41,750.52
12.250	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CORD	28,500.00 TE TR	28,800.64	28,800.64
12.251	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CORD	27,880.00 TE	27,360.97	27,360.97
12.252	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CORD	21,230.00 TE	21,208.11	20,950.22
35.060	35.00	01.10	Collisions à des organismes internationaux	CORD	3,500.00	3,500.00	3,500.00
<i>Total de la section 09.2 :</i>					1,641,756.00	1,660,066.71	1,617,326.78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 09.3 - Caisse de prévoyance</b>							
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29.500,000.00 D	29.773,918.67	29.773,918.67
42.001	34.20	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850,000.00	850,000.00	692,038.70
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6.635,000.00	6.635,000.00	6,353,556.83
			<i>Total de la section 09.3 :</i>		36,985,000.00	37,258,918.67	36,819,514.20
<b>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>							
11.000	DIVERS	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	671,186.00	671,186.00	584,640.42
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	53,951,000 D	55,670.13	55,670.13
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	29,378.41	29,378.41
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	9,600.00 TR	11,100.00	10,843.90
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2,200.00 TR	3,877.00	3,824.65
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	5,000.00 TE	1,823.00	1,322.50
			<i>Total de la section 09.4 :</i>		742,037.00	773,034.54	685,680.07
<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>							
11.000	DIVERS	03.50	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,684,927.00 D	1,990,374.83	1,990,374.83
11.010	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	424,934.00 D	440,852.08	440,852.08
11.020	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	10,016.12	10,016.12
11.030	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	601,447.00 D	614,808.04	614,808.04
11.040	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	37,711.31	37,711.31
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CORD	1,961.00	1,961.00	1,952.16
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	66,629.00 TE TR	63,944.00	63,943.91
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,480.00	2,480.00	0.00
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	111,352.00 TR	122,172.00	122,144.32
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	118,000.00	118,000.00	99,048.15
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21,000.00 TE TR	20,926.00	20,868.33
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	52,000.00 D	53,048.00	53,047.23
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	51,074.00 TR	66,275.00	66,274.28
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	167,000.00	167,000.00	164,220.74
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	307,320.00 TE	301,030.00	301,028.20
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	14,300.00 TE TR	15,955.00	15,953.98
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	207,325.00	207,325.00	123,496.40
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	383,215.00	383,215.00	351,649.53
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	47,231.00	47,231.00	39,407.77
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	110,900.00 TR	122,589.00	122,589.00
12.081	12.11	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12,000.00 TE	7,566.00	7,565.99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLLCNST,CPUBLIE	443,020.00 D	474,354.00	474,353.57
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CORD	5,900.00	5,900.00	2,265.52
12.125	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	73,000.00	73,000.00	72,657.00
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CORD	26,500.00 TE	16,357.00	16,128.79
12.140	12.16	03.50	Frais découlant des mesures à prendre dans l'intérêt de la propagation du secourisme parmi la population	CORD	16,807.00 TE	15,849.00	13,848.37
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1,200.00	1,200.00	0.00
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	38,000.00 TR	38,148.00	38,147.47
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	12,000.00 TE	11,747.00	11,261.85
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	26,500.00 TE	21,059.00	20,843.10
12.191	12.30	03.50	Frais d'organisation de conférences dans le cadre d'un séminaire sur l'aide psychologique d'urgence	CORD	12,746.00 TE	10,298.00	10,298.00
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLLCNST,CPUBLIE	27,850.00	27,850.00	27,846.00
12.300	DIVERS	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile	CORD	2,500.00 TR	7,647.00	7,231.75
12.301	DIVERS	03.50	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions	CNLLCNST,CPUBLIE	100.00 D TR	25,224.00	25,091.51
12.310	DIVERS	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	138,700.00 TE	126,692.00	125,791.14
12.320	DIVERS	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	817,900.00 D TR	836,500.00	836,291.40
12.330	DIVERS	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	669.00	669.00	669.00
12.340	DIVERS	03.50	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	CORD	30,000.00 TE	23,600.00	22,220.80
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	250,000.00	250,000.00	250,000.00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CNLLCNST,CPUBLIE	13,000.00	13,000.00	10,995.34
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55,528.00	55,528.00	55,528.00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de déjeûners des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6,197.00	6,197.00	6,197.00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10,412.00	10,412.00	10,412.00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CNLLCNST,CPUBLIE	3,100,000.00 D	3,761,003.35	3,761,003.35
12.510	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	569.00	569.00	568.36
32.520	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CNST,CORD	898.00	898.00	897.32
Total de la section 09.6 :					9,495,291.00	10,608,190.73	10,447,509.01
<b>Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</b>							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,415.00	2,415.00	1,338.66
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,231.00	2,231.00	1,809.67
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	5,390.00 TR	5,660.00	5,653.26
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25,500.00 TR	35,500.00	30,598.40
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,000.00 TR	1,500.00	1,337.46
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	21,000.00 TETR	36,565.00	32,501.26
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	36,000.00 TR	36,415.00	36,408.42
12.080	12.11	07.20	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	16,500.00 TR	24,000.00	20,205.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,200,000.00	1,200,000.00	629,688.69
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	100,000.00	100,000.00	96,321.32
12.130	12.16	07.20	Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports	CORD	70,000.00 TE	52,000.00	5,218.55
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	50,000.00 TE	33,730.00	17,356.42
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	30,000.00	30,000.00	13,218.81
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	856,933.00 TR	886,933.00	886,233.93
35.011	35.20	07.20	Contribution à l'Institut de la Grande Région (IGR)	CORD	25,000.00	25,000.00	25,000.00
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	125.00	125.00	0.00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC: le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3,020.00	3,020.00	3,020.00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CPUBLIE, CSDE	70,000.00	70,000.00	63,090.20
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	50,000.00	50,000.00	0.00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation	CORD	571,060.00	571,060.00	557,623.37
43.300	43.22	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	80,000.00 TE	50,000.00	0.00
12.690	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CNST, CORD	350.00	350.00	350.00
Total de la section 09.7 :					3,216,524.00	3,216,524.00	2,426,974.22
<b>Section 09.8 - Aménagement communal</b>							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	20,800.00 TR	32,800.00	31,825.00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de lers	CORD	30,800.00 TE	18,800.00	12,150.00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	2,310.00	2,310.00	1,416.60
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	7,592.40
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CPUBLIE, CSDE	90,000.00 TE	60,000.00	39,960.74
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	60,000.00 TR	90,000.00	72,755.47
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	9,600.00	9,600.00	0.00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement	CPUBLIE, CSDE	90,000.00	90,000.00	90,000.00
43.010	43.21	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement urbain	CPUBLIE, CSDE	90,000.00	90,000.00	90,000.00
Total de la section 09.8 :					402,510.00	402,510.00	345,700.21
<b>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>							
11.000	DIVERS	10.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3,366,053.00	3,366,053.00	1,942,272.10
11.010	DIVERS	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	181,129.00 D	208,918.67	208,918.67
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	93,157.63	93,157.63
11.030	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,303,974.00 D	1,331,779.35	1,331,779.35
11.040	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	761.08	761.08
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CORD	14,186.00	14,186.00	14,021.47
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de lers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00 TR	40,852.00	40,851.61
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	40,000.00 TE	39,148.00	39,020.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30,000.00 TR	36,500.00	35,193.02
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	127,000.00 TR	136,300.00	134,246.88
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7,860.00	7,860.00	7,805.99
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51,500.00	51,500.00	51,490.25
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	36,676.00 TR	36,900.00	36,856.26
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,500.00 TR	3,826.00	3,825.42
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	65,000.00 TE	63,985.00	63,132.65
12.080	12.11	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CNL, CNST, CPUBLI, CSDE	77,850.00	77,850.00	63,526.14
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNL, CNST, CPUBLI, CSDE	287,500.00	267,500.00	262,202.53
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en relation avec la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines	CNL, CNST, CPUBLI, CSDE	295,000.00 TR	339,400.00	339,390.63
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CORD	13,500.00	13,500.00	13,288.52
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	70,000.00	70,000.00	69,041.24
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	265,000.00 TR	269,671.00	269,496.48
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	25,575.00	25,575.00	24,348.72
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CPUBLI, CSDE	10,000.00	10,000.00	9,921.78
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	37,000.00 TE	32,476.00	29,475.11
12.220	12.30	10.40	Frais de participation au projet de recherche "Interaction nappe-rivière dans le bassin de l'Alzette"	CORD	9,600.00	9,600.00	8,873.52
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CORD	220,000.00 TE	203,000.00	202,734.39
12.301	DIVERS	DIVERS	Protection et aménagement de l'environnement aquatique et piscicole	CPUBLI, CSDE	90,000.00 TE TR	88,829.00	86,351.16
12.302	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CNL, CNST, CPUBLI, CSDE	2,500.00	2,500.00	1,861.50
12.303	DIVERS	07.40	Frais d'études pour la désignation des zones de protection des sources et puits	CPUBLI, CSDE	150,000.00	150,000.00	149,088.08
12.310	DIVERS	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	50,000.00 TE	21,500.00	15,561.97
12.311	DIVERS	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CPUBLI, CSDE	503,000.00 TE	497,062.00	485,598.70
12.312	DIVERS	07.30	Mise en place d'un système intégré de gestion de l'eau	CORD	50,000.00 TE	47,700.00	47,615.96
12.320	DIVERS	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNL, CNST, CPUBLI	125.00	125.00	0.00
12.321	DIVERS	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	15,000.00 TE	8,500.00	5,309.17
12.330	DIVERS	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CNL, CNST, CPUBLI	6,000.00	6,000.00	3,625.60
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	CORD	15,000.00	15,000.00	0.00
14.011	14.10	DIVERS	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLI, CSDE	100.00	100.00	0.00
14.013	14.10	12.32	Cours d'eau navigables et flottables autres que la Moselle: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLI, CSDE	115,000.00	115,000.00	106,303.51
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée	CNL, CNST, CPUBLI	2,479.00	2,479.00	0.00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables	CNL, CNST, CPUBLI, CSDE	500,000.00	500,000.00	283,612.56
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNL, CNST, CPUBLI	750.00	750.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers; participation de l'Etat au coût des travaux	CPUBLIE,CSDE	35,000.00	35,000.00	6,272.39
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10,500.00	10,500.00	10,500.00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publique	CORD	241,203.00	241,203.00	241,202.08
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme Interreg III	CORD	110,000.00	110,000.00	109,989.58
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	60,000.00 D TR	62,124.00	62,123.40
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes; participation de l'Etat au coût des travaux	CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	50,000.00
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant règlementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	78,865.00	78,865.00	78,865.00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	76,000.00	76,000.00	76,000.00
<i>Total de la section 09 9 :</i>					8,718,625.00	8,869,555.73	7,117,542.51
<b>Total du département 09 :</b>					<b>392,897,284.00</b>	<b>410,699,107.39</b>	<b>407,353,115.57</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	04.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	16.656.269,00 D	16.792.626,35	16.792.626,35
11.130	DIVERS	11.12	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	9,000.00	9,000.00	4.660,52
11.131	04.00	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle; indemnités pour services extraordinaires	CORD	12,000.00 TE	7,170.00	7,166,95
11.133	04.00	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsideés par l'Etat; indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,961.00 TR	6,109.00	6,108,12
11.135	04.00	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle; indemnités pour services extraordinaires	CORD	496.00 TE	369.00	0,00
12.001	DIVERS	12.15	Commissions d'études; indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,500.00 TR	3,100.00	2,484,21
12.010	DIVERS	12.13	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,000.00 TE	175.00	171,03
12.012	04.00	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250,000.00	250,000.00	248,166,93
12.020	04.00	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,770.00	2,770.00	2,756,43
12.041	04.00	04.00	Frais de bureau	CORD	4,000.00	4,000.00	3,809,13
12.042	04.00	04.00	Frais de documentation	CORD	21,730.00 TE	16,730.00	16,728,37
12.080	04.00	04.00	Bâtimens; exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11,500.00 D TR	1,038,693.00	1,038,693,78
12.120	04.00	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	18,000.00	18,000.00	16,862,02
12.125	04.00	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	493,500.00 TR	495,637.00	495,441,24
12.130	04.00	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle; frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	896,480,55
12.140	04.00	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	95,000.00	95,000.00	84,022,21
12.190	04.00	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1,000.00	1,000.00	562,30
12.302	DIVERS	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale; dépenses de fonctionnement	CORD	1,500.00 TE	1,352.00	1,280,65
12.303	DIVERS	04.00	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique; dotation au centre de coordination	CORD	500,000.00	500,000.00	500,000.00
12.307	DIVERS	04.00	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	32,000.00 TE	27,405.00	27,403,27
12.308	DIVERS	04.00	Service informatique; dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	95,000.00 TE	93,000.00	92,999,39
12.315	DIVERS	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers; dépenses diverses	CORD	238,089.00 TE	228,089.00	225,334,83
12.319	DIVERS	04.00	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesekirppchen	CPUBLIE, CSDE	2,326,362.00	2,326,362.00	2,326,324,90
12.320	DIVERS	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation; dépenses diverses	CORD	2,000.00	2,000.00	1,218.00
12.321	DIVERS	04.00	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX; organisation de manifestations et frais divers	CORD	15,000.00 TE	13,740.00	13,737,46
12.323	DIVERS	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000.00 D	442,363.00	416,855,59
12.324	DIVERS	04.60	Unité nationale d'Eurydice; frais de fonctionnement	CORD	5,196.00	5,196.00	0,00
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,963,000.00	1,963,000.00	1,792,641,18
33.002	DIVERS	33.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	CORD	775,000.00	775,000.00	775,000.00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique; subsideés	CNSM	32,760.00 TE	26,508.00	26,507,27



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles; subsides	CNSM	50,000.00	50,000.00	50,000.00
33.012	33.00	04.00	Organisation d'activités, de stages et de voyages en vue de favoriser les échanges scolaires	CNSM	45,000.00 TE	42,900.00	42,900.00
33.014	33.00	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens; contrepartie nationale	CNSM	15,000.00 TE	1,600.00	1,600.00
34.060	34.41	DIVERS	Bourses d'études et de voyage pour des activités à caractère pédagogique	CORD	68,000.00 TE	54,054.00	54,052.71
34.063	34.41	04.01	Bourses d'études et de voyage dans l'intérêt des programmes de coopération européenne	CORD	20,000.00	20,000.00	17,235.60
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45,000.00	45,000.00	42,754.23
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28,200.00	28,200.00	20,009.13
<i>Total de la section 10.0 :</i>					24,848,103.00	26,386,138.35	26,044,480.35
<b>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	747,588.00 D	844,972.72	844,972.72
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	119,286.00	119,286.00	35,586.18
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	68,163.00 D	71,685.87	71,685.87
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CORD	279.00	279.00	278.88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,500.00	2,500.00	953.76
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,516.00 TR	5,216.00	4,951.11
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	1,887.12
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur; entretien et fournitures	CORD	8,000.00 TE	5,300.00	5,004.18
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8,000.00	8,000.00	3,031.28
12.080	12.11	04.10	Bâtiments; exploitation et entretien	CORD	50,000.00	50,000.00	20,383.65
12.300	DIVERS	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	120,000.00	120,000.00	102,245.96
12.301	DIVERS	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire; dépenses diverses	CORD	743,000.00	743,000.00	637,988.46
12.302	DIVERS	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Léitzebueg; dépenses diverses	CORD	320,000.00	320,000.00	310,055.47
<i>Total de la section 10.1 :</i>					2,191,432.00	2,292,339.59	2,039,054.64
<b>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>							
11.000	DIVERS	04.01	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	279,099.00 D	328,644.92	328,644.92
11.010	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	431,171.00 D	441,660.56	441,660.56
11.020	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	226,735.00 TE TR	164,015.00	164,014.31
12.000	12.15	04.01	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique;	CORD	32,000.00 TE	23,000.00	23,000.00
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	9,990.14
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	463,505.00 TR	534,702.00	534,510.06
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CPUBLIE, CSDE	1,985,329.00 TR	1,992,171.00	1,986,278.01
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	380,250.00 TR	380,329.00	380,327.94
12.223	12.30	04.01	Prévention des toxicomanies dans l'enseignement primaire et postprimaire	CORD	65,100.00 TE	65,000.00	64,997.07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	126.282,00 TE	115.182,00	114,141,61
12.225	12.30	04.01	Etude sur le redoublement des élèves	CORD	28,709,00 TE	18,709,00	18,702,27
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	110,000,00 TE TR	127,879,00	127,877,62
12.300	DIVERS	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	63,000,00 TE	59,903,00	59,847,82
			<i>Total de la section 10.2 :</i>		4,201,260,00	4,261,295,48	4,253,992,33
<b>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	4,597,390,00 D	4,900,650,18	4,900,650,18
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	283,606,00 D	344,499,16	344,499,16
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	11,066,00 D	557,445,87	557,445,87
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.040	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000,00	14,000,00	4,900,92
11.131	11.12	DIVERS	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	18,000,00	18,000,00	13,846,98
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	20,000,00	20,000,00	11,908,20
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	50,000,00	50,000,00	44,176,99
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	17,500,00	17,500,00	14,033,11
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	21,000,00 TR	26,000,00	24,328,70
12.041	12.12	04.10	Frais de documentation	CORD	11,000,00	11,000,00	9,938,00
12.060	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	18,000,00	18,000,00	14,098,37
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19,405,00	19,405,00	19,374,45
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	16,000,00	16,000,00	11,372,37
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	50,000,00 TR	55,000,00	48,432,40
12.300	DIVERS	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique, frais divers	CORD	35,000,00 TE	25,000,00	22,585,63
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	9,200,00	9,200,00	9,198,00
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	50,840,00	50,840,00	50,840,00
34.060	34.41	DIVERS	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	85,000,00 TE	50,400,00	50,349,37
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1,475,000,00 TR	1,509,600,00	1,503,711,69
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CNST,CPUBLIE	160,000,00	160,000,00	119,216,00
			<i>Total de la section 10.3 :</i>		6,962,207,00	7,872,740,21	7,774,906,39
<b>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</b>							
12.080	12.11	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de nettoyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe	CORD	3,000,00	3,000,00	2,959,91
12.090	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,263,696,00	1,263,696,00	1,150,622,25
12.300	DIVERS	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	91,260,00	91,260,00	83,101,86
33.010	33.00	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	75,000,00	75,000,00	75,000,00
33.011	33.00	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	65,000,00	65,000,00	65,000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	04.13	Subsidés aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	27,000.00	27,000.00	27,000.00
33.013	33.00	DIVERS	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2,107.00	2,107.00	2,052.42
33.014	33.00	04.12	Subsidés aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195,500.00	195,500.00	195,500.00
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4,980.00	4,980.00	4,980.00
<i>Total de la section 10.4 :</i>					1,727,543.00	1,727,543.00	1,606,216.44
<b>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>							
44.000	44.00	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	43,000,000.00 D	45,075,663.00	45,027,166.03
<i>Total de la section 10.5 :</i>					43,000,000.00	45,075,663.00	45,027,166.03
<b>Section 10.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires</b>							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	36,714.29	36,714.29
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	86,460.00 D	87,246.57	87,246.57
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2,116,229.00 D	2,187,838.54	2,187,838.54
11.040	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	71,788.06	71,788.06
11.060	DIVERS	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE	126,678.00	126,678.00	67,562.52
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habilitation	CORD	6,787.00 TR	7,487.00	6,786.08
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6,944.00	6,944.00	6,944.00
12.000	12.15	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie; indemnités pour services de tiers	CORD	4,500.00 TE	3,800.00	2,695.85
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	CORD	3,000.00	3,000.00	1,540.02
12.020	12.14	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10,000.00	10,000.00	7,241.57
12.030	12.16	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	40,000.00 TE	39,920.00	39,916.40
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	3,800.00	3,800.00	3,027.26
12.060	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5,300.00 TR	5,380.00	5,323.06
12.120	12.30	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire	CORD	7,172.00	7,172.00	4,194.95
12.190	12.30	04.10	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	2,500.00	2,500.00	2,500.00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des restaurants scolaires; frais des repas et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	4,090,000.00	4,090,000.00	3,893,448.73
12.301	DIVERS	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires	CPUBLIE, CSDE	414,000.00	414,000.00	270,983.51
<i>Total de la section 10.6 :</i>					6,923,670.00	7,104,368.46	6,791,751.41
<b>Section 10.7 - Education différenciée</b>							
11.000	DIVERS	04.52	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	18,546,291.00	18,546,291.00	16,684,916.01
11.010	DIVERS	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3,298,240.00 D	4,837,472.15	4,837,472.15
11.020	DIVERS	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	2,495,150.21	2,495,150.21
11.021	DIVERS	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux	CNLI, CNST, CSDE	2,393,464.00	2,393,464.00	2,244,677.87
11.030	DIVERS	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,572,657.00	1,572,657.00	1,535,472.97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	DIVERS	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	23,208.33	23,208.33
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	14,896,00 TR	15,336.82	15,336.82
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	45,967,00 TE	36,367.00	36,277.65
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CPUBLIE, CSDE	220,000,00 TR	233,000.00	232,389.77
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CORD	16,000,00 TE	8,000.00	7,223.84
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7,500.00	7,500.00	6,960.07
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20,000,00 TR	24,000.00	21,417.89
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	550,000.00	550,000.00	546,921.65
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	509,362,00 D	518,962.00	518,891.44
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	819,233,00 D D	819,233.00	816,116.77
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	1,488.00	1,488.00	1,478.39
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	45,000.00	45,000.00	40,437.75
12.250	01.00	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	429,668.00	429,668.00	429,668.00
12.252	DIVERS	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CORD	49,540,00 TR	49,740.00	49,632.57
12.253	DIVERS	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	160,185,00 TE	156,185.00	146,600.98
12.254	DIVERS	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	125,000.00	125,000.00	124,996.89
12.255	DIVERS	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	18,482.00	18,482.00	18,383.81
12.256	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	110,425,00 TE	108,425.00	108,180.98
12.257	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	CORD	75,491,00 TE	71,891.00	71,168.01
12.258	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	74,626,00 TE	73,226.00	70,070.26
12.261	DIVERS	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	18,065.00	18,065.00	17,576.46
12.263	DIVERS	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	12,020,00 TR	16,020.00	16,019.14
12.264	DIVERS	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	36,576,00 TE	36,076.00	34,835.45
12.265	DIVERS	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	67,056,00 TE	61,056.00	58,715.35
12.267	DIVERS	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	105,000.00	105,000.00	101,453.61
12.268	DIVERS	04.52	Centre régional de Redange: frais d'exploitation courants	CORD	16,607.00	16,607.00	16,200.41
12.269	DIVERS	04.52	Centre régional de Rosser: frais d'exploitation courants	CORD	22,446.00	22,446.00	22,213.63
12.270	DIVERS	04.52	Centre régional de Rummelange: frais d'exploitation courants	CORD	17,374.00	17,374.00	17,370.78
12.272	DIVERS	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	CORD	73,500,00 TE	68,500.00	61,920.04
12.273	DIVERS	04.52	Centre d'observation dans la région de Péterange: frais d'exploitation courants	CORD	17,272.00	17,272.00	17,269.48
12.280	DIVERS	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courant	CORD	17,000.00	17,000.00	16,802.71
12.281	DIVERS	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	60,000.00	60,000.00	57,147.47
32.010	32.00	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	CORD	52,000,00 TR	53,400.00	53,355.86
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D TR	10,800.00	9,445.47
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1,487.00	1,487.00	1,487.00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6,000.00	6,000.00	5,637.10
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,296,000,00 D	1,484,571.00	1,441,529.57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	14,500.00	14,500.00	14,173.00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Altert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Wärlen	CORD	65,710.00 TR	69,310.00	69,301.97
43.007	43.22	04.52	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la classe logopédique au centre scolaire "Parc Hosingen" gérée par le syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE,CSDE	30,000.00 TR	38,400.00	38,364.38
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituteurs ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	9,000.00	9,000.00	9,000.00
44.004	44.00	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	27,000.00	27,000.00	27,000.00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	159,304.00	159,304.00	159,304.00
44.007	44.00	04.52	Projet "Liewenshaft" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	528,220.00	528,220.00	528,220.00
44.008	44.00	04.52	Lezburger Aktournskrees Psychomotorik a.s.b.l.; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	238,000.00	238,000.00	238,000.00
44.009	44.00	04.52	Schneit fir Schreit a.s.b.l.; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	79,620.00	79,620.00	79,620.00
11.600	11.40	04.52	Indemnités d'habillement	CNST,CORD	884.00	884.00	883.12
<i>Total de la section 10.7 :</i>					32,076,456.00	36,347,717.69	34,196,897.08
<b>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</b>							
11.000	DIVERS	04.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,893,530.00	1,893,530.00	1,758,166.80
11.010	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,005,152.00 D	3,422,375.40	3,422,375.40
11.020	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	787,266.00 D	957,088.20	957,088.20
11.030	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	266,135.00 D	306,141.00	306,141.00
11.040	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	28,005.44	28,005.44
11.100	11.40	04.53	Indemnités d'habillement	CORD	1,296.00	1,296.00	1,274.58
11.130	11.12	04.53	Etudes secondaires dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	50,900.00	50,500.00	39,271.62
11.131	11.12	04.54	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	205,000.00	205,000.00	184,214.96
11.132	11.12	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	149,679.22
11.133	11.12	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	CORD	45,000.00	45,000.00	40,083.11
11.134	11.12	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services extraordinaires	CORD	18,000.00	18,000.00	13,642.72
11.135	11.12	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours	CPUBLIE,CSDE	4,028.00	4,028.00	1,114.68
12.000	12.15	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	130,000.00	130,000.00	99,065.22
12.001	12.15	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	CORD	6,000.00	6,000.00	5,706.54
12.002	12.15	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	9,288.00 TE	9,088.00	5,509.25
12.010	12.13	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3,500.00 TR	3,700.00	3,650.47
12.080	12.11	04.53	Bâiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	104,097.00	104,097.00	96,961.52
12.090	12.21	04.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	22,363.00	22,363.00	22,352.04
12.125	12.30	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	138,000.00	138,000.00	104,637.50
12.126	12.30	04.00	Tests informatisés: Développement de tests de placement en langues sur support informatisé	CORD	40,850.00	40,850.00	35,541.93
12.250	DIVERS	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	77,640.00	77,640.00	68,557.24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	25,000.00	25,000.00	20,430.47
12.301	DIVERS	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	30,000.00	30,000.00	24,035.83
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle, conventions avec les associations organisatrices	CORD	185,000.00	185,000.00	185,000.00
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle, conventions avec les communes organisatrices	CORD	70,000.00	70,000.00	70,000.00
<i>Total de la section 10.8 :</i>					7,267,735.00	7,922,692.04	7,642,505.74
<b>Section 10.9 - Inspectorat</b>							
11.000	DIVERS	04.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,501,788.00 D	2,522,049.49	2,522,049.49
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	49,044.00 D	53,895.88	53,895.88
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	45,387.00	45,387.00	40,110.92
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CPUBLIE, CSDE	52,900.00	52,900.00	52,895.50
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	46,000.00	46,000.00	36,496.65
12.040	12.12	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux inspecteurs de l'enseignement primaire	CORD	3,968.00	3,968.00	2,974.68
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	27,250.00	27,250.00	17,517.60
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	25,000.00 TE	24,962.39	20,314.54
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15,200.00 TR	15,237.61	15,237.61
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,522.00	8,522.00	8,191.11
11.631	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CNST, CORD	888.00	888.00	887.70
<i>Total de la section 10.9 :</i>					2,775,947.00	2,801,060.37	2,770,571.68
<b>Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire</b>							
11.000	DIVERS	04.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	161,576,159.00 D	161,621,607.09	161,621,607.09
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11,846,643.00	11,846,643.00	7,548,537.61
11.020	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	207,791,000 D	2,610,811.55	2,610,811.55
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	86,370.00	86,370.00	63,750.16
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	137,000.00	137,000.00	103,422.25
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	575,000.00 TR	626,032.00	625,993.37
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	5,300.00	5,300.00	4,815.67
12.001	DIVERS	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9,855,000.00 D	10,207,619.77	10,207,565.13
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	45,422.00 TR	50,162.00	50,023.17
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10,000.00	10,000.00	2,610.52
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	115,000.00	115,000.00	114,915.83
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1,250.00	1,250.00	1,250.00
12.300	DIVERS	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1,200.00	1,200.00	1,184.97
12.301	DIVERS	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,286,500.00	3,286,500.00	3,019,728.76
12.302	DIVERS	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	CORD	3,250.00	3,250.00	3,203.16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	DIVERS	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	CORD	10,000.00	10,000.00	9,245.93
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	CORD	4,150.00	4,150.00	4,150.00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8,500.00	8,500.00	8,500.00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	CORD	2,750.00	2,750.00	2,750.00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
33.004	33.00	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	6,000.00	6,000.00	6,000.00
33.005	33.00	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	CORD	4,150.00	4,150.00	4,150.00
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	18,000,000.00	18,000,000.00	17,973,166.86
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	5,200,000.00	5,200,000.00	5,163,415.60
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40,000.00	40,000.00	40,000.00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CPUBLI, CSDE	525,000.00	525,000.00	455,097.67
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12,500.00	12,500.00	12,500.00
43.007	43.22	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire - Part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	1,900,000.00	1,900,000.00	1,776,813.59
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	350,000.00	350,000.00	277,237.79
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	100,000.00 TE	44,228.00	44,000.00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	100.00	100.00	0.00
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	4,500.00	4,500.00	4,500.00
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	196.00	196.00	195.93
<i>Total de la section 11.0 :</i>					213,969,731.00	216,770,819.41	211,763,132.65
<b>Section 11.1 - Enseignement postprimaire</b>							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	259,373,128.00 D	276,370,330.05	276,370,330.05
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	18,081,375.00 D	18,909,861.95	18,909,861.95
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	200.00 D	4,721,188.51	4,721,188.51
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11,412,575.00 D	12,443,252.95	12,443,252.95
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	200.00 D	524,135.16	524,135.16
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	78,941.00	78,941.00	78,709.85
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	1,930,520.00	1,930,520.00	1,927,826.60
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	CORD	30,000.00	30,000.00	11,400.83
11.132	11.12	DIVERS	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	12,500,000.00 D	13,009,252.00	12,876,300.59
11.150	11.12	DIVERS	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNLI, CNST, CPUBLI	100.00	100.00	0.00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLI	354,128.00	354,128.00	345,974.39
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	400,000.00	400,000.00	212,493.01
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	614,554.00 D	635,540.00	634,896.06
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	952,913.00 D TR	1,112,255.00	1,112,253.79
12.150	12.30	04.34	Paiement d'honoraires pour l'examen médical des élèves en stage de formation effectuant un travail sur un poste à risques	CNLI, CNST, CPUBLI, CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.250	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	642,717.00	642,717.00	642,717.00
12.251	DIVERS	DIVERS	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: frais d'exploitation courants	CORD	630,200.00	630,200.00	629,428.80
12.252	DIVERS	DIVERS	Lycée classique d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	326,222.00	326,222.00	326,222.00
12.253	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	528,796.00	528,796.00	528,796.00
12.254	DIVERS	DIVERS	Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	244,236.00	244,236.00	236,962.85
12.255	DIVERS	DIVERS	Lycée Robert Schuman à Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	225,439.00	225,439.00	223,656.97
12.256	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	437,219.00	437,219.00	437,219.00
12.257	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	755,655.00	755,655.00	755,655.00
12.258	01.00	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	CORD	632,529.00	632,529.00	632,529.00
12.259	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique agricole d'Etterbruck	CORD	891,051.00	891,051.00	891,051.00
12.260	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1,049,060.00	1,049,060.00	1,049,060.00
12.261	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	930,049.00	930,049.00	930,049.00
12.262	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique d'Etterbruck	CORD	1,291,239.00	1,291,239.00	1,291,239.00
12.263	DIVERS	DIVERS	Lycée du nord: frais d'exploitation courants	CORD	370,397.00	370,397.00	370,133.92
12.264	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	464,122.00	464,122.00	464,122.00
12.265	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique de Bonnevoie	CORD	795,982.00	795,982.00	795,982.00
12.266	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	1,137,040.00	1,137,040.00	1,137,040.00
12.267	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	531,144.00	531,144.00	531,144.00
12.268	DIVERS	DIVERS	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	342,686.00	342,686.00	339,124.69
12.269	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	696,951.00	696,951.00	696,951.00
12.270	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique "école de commerce et de gestion"	CORD	256,686.00	256,686.00	256,686.00
12.271	DIVERS	DIVERS	Lycée technique pour professions de santé: frais d'exploitation courants	CORD	387,952.00	387,952.00	385,211.19
12.272	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	2,048,268.00	2,048,268.00	2,048,268.00
12.273	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthele à Mamer	CORD	842,494.00	842,494.00	842,494.00
12.274	01.00	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique de Lallange	CORD	671,108.00	671,108.00	671,108.00
12.275	DIVERS	DIVERS	Lycée à Redange: frais d'exploitation courants	CORD	7,500.00	7,500.00	3,052.04
12.276	DIVERS	DIVERS	Lycée pilote: frais d'exploitation courants	CORD	50,000.00	50,000.00	45,602.67
12.300	DIVERS	DIVERS	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18,600.00	18,600.00	18,599.35
12.301	DIVERS	DIVERS	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: annexes de Mensch; dépenses de fonctionnement de l'internat	CORD	172,720.00	172,720.00	165,560.26
12.302	DIVERS	DIVERS	Lycée du nord - Dépenses de fonctionnement de l'internat	CORD	25,000.00	25,000.00	25,000.00
12.305	DIVERS	04.34	Lycée technique pour professions de santé - Dépenses de fonctionnement des internats	CORD	2,562.00	2,562.00	2,502.44
12.306	DIVERS	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg; participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
12.307	DIVERS	04.00	Etrangement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	25,000.00	25,000.00	21,943.03
12.309	DIVERS	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	125,400.00	125,400.00	123,636.50
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises et aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CORD	1,012,800.00	1,012,800.00	955,851.20
33.001	33.00	DIVERS	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	957,000.00	957,000.00	957,000.00



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CPUBLIE,CSDE	358,815,00 TE	336,911,00	336,910,69
12.510	12.13	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	1,863,00	1,863,00	1,301,25
12.768	DIVERS	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pérange: frais d'exploitation courants	CNST,CORD	6,117,00	6,117,00	6,116,68
			<i>Total de la section 11.1 :</i>		325,667,233,00	350,430,199,62	349,973,530,27
<b>Section 11.2 - Institut d'études éducatives et sociales</b>							
11.000	DIVERS	04.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,124,334,00	1,124,334,00	1,003,722,89
11.010	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,984,511,00 D	2,001,417,57	2,001,417,57
11.020	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	64,932,43	64,932,43
11.030	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	47,113,00	47,113,00	43,594,89
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habilement	CORD	186,00	186,00	186,00
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	200,000,00	200,000,00	58,946,87
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	326,500,00	326,500,00	224,136,17
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	32,816,00	32,816,00	11,748,64
12.080	12.11	04.34	Bâtements: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	127,690,00	127,690,00	122,189,51
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	178,484,00	178,484,00	178,483,36
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	829,104,00 D	841,867,00	841,866,83
12.190	12.30	04.34	Frais de formation continue des formateurs au niveau supérieur	CORD	7,500,00	7,500,00	0,00
12.250	DIVERS	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	216,600,00	216,600,00	127,671,52
12.300	DIVERS	04.34	Projet pédagogique "Media Use"	CORD	75,800,00	75,800,00	2,921,00
12.302	DIVERS	04.34	Intégration institutionnelle et pédagogique des technologies de l'information et de la communication	CORD	15,740,00	15,740,00	0,00
12.303	DIVERS	04.34	Projet d'établissement: l'action éducative et sociale au Luxembourg à travers les siècles	CORD	6,850,00	6,850,00	6,850,00
43.000	43.22	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'Institut d'études éducatives et sociales	CORD	92,300,00	92,300,00	89,931,79
43.500	43.22	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'Institut d'études éducatives et sociales	CNST,CORD	633,00	633,00	632,45
			<i>Total de la section 11.2 :</i>		5,266,267,00	5,360,763,00	4,779,231,92
<b>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</b>							
11.000	DIVERS	04.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,046,465,00	3,046,465,00	2,455,610,24
11.010	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	5,177,199,00	5,177,199,00	5,068,175,22
11.020	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	1,306,630,00	1,306,630,00	1,048,893,65
11.030	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	461,058,00	461,058,00	445,077,30
11.040	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	DIVERS	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,300,000,00 D	2,309,000,00	2,300,492,68
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habilement	CORD	1,767,00	1,767,00	1,766,24
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	432,000,00	432,000,00	426,191,16
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE	118,000,00	118,000,00	118,853,30
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	630,000,00	630,000,00	602,497,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	DIVERS	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	NL, CNST, CPUBLIE	89,000.00	89,000.00	88,816.06
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80,000.00	80,000.00	73,786.84
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	25,000.00	25,000.00	18,731.85
12.080	12.11	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	575,000.00 TR	590,400.00	577,944.57
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	12,900.00 TR	14,580.00	14,578.44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	38,820.00 TR	46,222.00	44,638.01
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	80,000.00	80,000.00	77,921.70
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	46,200.00	46,200.00	41,787.99
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	17,000.00 TE	7,598.00	7,177.95
12.210	12.30	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas	NL, CNST, CPUBLIE	168,000.00	168,000.00	154,855.03
12.250	DIVERS	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	190,000.00 TE	172,920.00	145,938.78
12.300	DIVERS	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	170,000.00	170,000.00	169,640.62
12.301	DIVERS	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	16,000.00	16,000.00	7,364.21
12.302	DIVERS	04.32	Frais de maintenance informatiques	CORD	40,000.00	40,000.00	10,578.40
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	NL, CNST, CPUBLIE, CSDE	15,000,000.00	15,000,000.00	14,999,881.08
33.010	33.00	04.32	Participation aux frais de fonctionnement de la s.b.l. Forprogest chargée de la gérance des fonds communautaires dans l'intérêt des formations professionnelles pour jeunes et adultes	CNSM	75,000.00	75,000.00	75,000.00
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	3,500.00	3,500.00	3,500.00
41.000	41.50	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	47,820.00	47,820.00	47,820.00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST, CPUBLIE	530,000.00	530,000.00	530,000.00
41.002	41.50	04.53	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	519,104.00	519,104.00	519,103.75
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79,400.00	79,400.00	79,400.00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	49,158.00	49,158.00	49,158.00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	NL, CNST, CPUBLIE	1,031,800.00	1,031,800.00	1,031,800.00
<i>Total de la section 11.3 :</i>					31,464,921.00	32,473,921.00	31,343,180.57
<b>Section 11.4 - Sports - Dépenses générales</b>							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	NL, CNST, CSDE	253,731.00	253,731.00	247,458.14
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00 TE	3,500.00	3,172.08
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	NL, CNST, CPUBLIE	43,820.00 D	74,653.00	74,609.36
11.132	11.12	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	1,820.00	1,820.00	51.66
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	3,500.00 TR	4,000.00	3,878.67
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	NL, CNST, CPUBLIE	340,000.00 D TR	561,435.00	561,308.50
12.002	12.15	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	7,280.00 TE	6,780.00	5,656.77
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	12,750.00	12,750.00	10,249.83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	34,000.00 TR	36,500.00	35,565.09
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8,000.00	8,000.00	7,923.11
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	17,500.00	17,500.00	17,134.40
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNL, CNST, CPUBLIE	18,000.00	18,000.00	17,398.22
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	541,000.00	541,000.00	537,923.10
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	11,300.00 TE	9,300.00	9,263.42
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical	CNL, CNST, CPUBLIE	110,000.00	110,000.00	90,547.60
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	1,500.00	1,500.00	1,446.20
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CORD	67,872.00	67,872.00	67,871.06
12.300	DIVERS	08.30	Trophée national et autres distinctions	CORD	11,690.00	11,690.00	10,870.51
12.301	DIVERS	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	4,000.00	4,000.00	3,938.30
12.302	DIVERS	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	CORD	70,220.00 TE	20,520.00	18,423.25
12.303	DIVERS	08.30	Réalisation d'une étude sur les piscines et les centres de natation au Luxembourg	CORD	35,000.00 TE	30,400.00	30,286.11
12.304	DIVERS	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	7,000.00 TE	4,500.00	4,480.68
12.310	DIVERS	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: dépenses diverses	CORD	64,000.00	64,000.00	63,993.12
12.320	DIVERS	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	CORD	18,000.00	18,000.00	17,985.85
12.330	DIVERS	08.30	Bases nautiques et installations sanitaires au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	CORD	36,000.00	36,000.00	34,769.13
12.340	DIVERS	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	11,500.00	11,500.00	11,478.00
12.350	DIVERS	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives, aux frais de location d'agrs de sport et aux frais de sécurité dans les installations sportives	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	210,000.00 TE	205,180.00	205,180.00
12.360	DIVERS	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	54,400.00	54,400.00	54,380.15
12.370	DIVERS	08.30	Participation du Luxembourg aux Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour, dépenses diverses	CORD	42,000.00 TR	52,000.00	47,049.64
12.380	DIVERS	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: dépenses diverses	CORD	337,500.00	337,500.00	337,500.00
32.020	32.00	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires	CNL, CNST, CPUBLIE	358,000.00	358,000.00	298,439.01
33.000	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CORD	542,000.00	542,000.00	542,000.00
33.001	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat, participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	CORD	742,500.00	742,500.00	742,500.00
33.002	33.00	05.30	Comité national de lutte contre le dopage: participation aux frais de fonctionnement	CORD	10,300.00 TR	12,300.00	12,300.00
33.003	33.00	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locales, accessoires payées par l'association sans but lucratif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'intérêt de son secrétaire	CPUBLIE, CSDE	3,600.00	3,600.00	3,600.00
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	520,000.00	520,000.00	520,000.00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	CNSM	75,000.00	75,000.00	75,000.00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	95,000.00	95,000.00	95,000.00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	480,000.00	480,000.00	480,000.00
35.030	35.40	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Francophonie: frais de participation	CORD	17,775.00	17,775.00	16,252.06
35.031	35.40	DIVERS	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	CNL, CNST, CPUBLIE	7,845.00	7,845.00	7,047.51
35.060	35.00	08.30	Coalisations à des organisations et institutions internationales	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	9,200.00 TR	13,200.00	10,277.68
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE, CSDE	33,000.00 TR	37,820.00	37,820.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 11.5 - Institut national des sports</b>							
				Total de la section 11.4 :		5,483,071.00	5,372,028.21
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	290,424.00 D	295,320.44	295,320.44
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	165,770.00 D	175,033.71	175,033.71
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7,753.00	7,753.00	5,616.24
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	450,382.00 D	456,850.83	456,850.83
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	CORD	2,367.00	2,367.00	2,364.28
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,975.00	2,975.00	2,974.72
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	500.00	500.00	0.00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	150.00	150.00	149.54
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5,000.00	5,000.00	4,978.62
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	800.00	800.00	725.55
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4,500.00	4,500.00	3,826.36
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	220,000.00	220,000.00	203,755.08
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CORD	100,000.00	100,000.00	99,889.83
12.300	DIVERS	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe), dépenses diverses	CORD	28,500.00	28,500.00	27,963.77
				Total de la section 11.5 :		1,279,221.00	1,279,438.97
<b>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel</b>							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	497,768.00	497,768.00	484,668.45
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	106,010.00 D	127,069.56	127,069.56
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	99,067.00 D	103,501.67	103,501.67
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CNLI, CNST, CSDE	6,900,000.00	6,900,000.00	6,900,000.00
				Total de la section 11.6 :		7,603,045.00	7,615,239.68
<b>Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	236,350.00 D	238,099.34	238,099.34
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3,557.00 D	5,880.13	5,880.13
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	111,200.00 TR	115,649.44	115,649.44
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	150,850.00 TR	158,460.00	158,402.12
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	25,000.00 TE	23,000.00	22,903.63

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10,500.00	10,500.00	9,426.84
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,500.00	2,500.00	2,486.40
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	3,000.00 TE	540.00	539.01
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	12,700.00 TE	8,700.00	8,365.15
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CNLI,CNST,CPUBLIE	44,300.00 D	52,175.00	52,174.61
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger, dépenses diverses	CORD	2,500.00 TE	340.00	338.10
12.300	DIVERS	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'ENEPS, dépenses diverses	CORD	2,500.00	2,500.00	2,450.00
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	1,450.00 TE	0.00	0.00
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	8,500.00	8,500.00	8,451.51
35.010	35.20	08.30	Coalisations internationales	CORD	1,500.00	1,500.00	1,500.00
				<i>Total de la section 11.7 :</i>			
				<b>723,107,075.00</b>			
				<b>761,867,375.90</b>			
				<b>750,919,990.58</b>			

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000.00	14,000.00	1,728.92
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recatou se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	90,233,00 D	93,347.00	93,346.94
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	10,500.00	10,500.00	2,286.10
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	34,000.00	34,000.00	24,247.73
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90,000.00	90,000.00	82,184.52
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	17,298.00	17,298.00	11,913.84
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	25,000.00	25,000.00	16,989.00
12.060	12.12	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,500.00	2,500.00	1,398.24
12.080	12.11	06.36	Bâiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	41,037.00	41,037.00	36,893.00
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	0.00
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs sociofamiliaux, jeunesse et immigration	CORD	300,000.00	300,000.00	173,070.58
12.250	DIVERS	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Fechter vum Kand	CORD	203,928.00	203,928.00	180,563.50
12.300	DIVERS	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel d'édaction, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	33,500.00	33,500.00	17,839.94
12.306	DIVERS	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	17,000.00	17,000.00	5,827.10
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	95,753.00	95,753.00	81,339.35
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CPUBLIE,CSDE	7,624,307.00	7,624,307.00	6,465,352.55
33.010	33.00	DIVERS	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	158,000.00	158,000.00	61,975.00
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	16,430.00	16,430.00	16,430.00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,141,100.00 D	2,550,144.00	2,550,143.07
					12,914,586.00	13,326,744.00	9,823,529.38
					Total de la section 12.0 :		
<b>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale - Enfants et adultes</b>							
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	101,130.00	101,130.00	99,609.10
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	141,234.74
12.120	12.30	DIVERS	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études	CORD	74,368.00	74,368.00	74,000.00
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
12.122	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse	CORD	11,719.00	11,719.00	11,181.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	20,000.00	20,000.00	8,421.59
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	9,500.00	9,500.00	9,492.34
12.300	DIVERS	06.32	Mise en oeuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant	CORD	30,000.00	30,000.00	29,508.76
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CPUBLIE,CSDE	1,640,944.00 TE	1,290,944.00	1,163,447.77
12.310	33.00	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants: dépenses diverses	CORD	70,000.00	70,000.00	68,878.88
12.320	33.00	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	15,000.00	15,000.00	14,645.35
12.340	33.00	06.34	Participation de l'Etat aux frais relatifs à la coopération transfrontalière avec le Centre Européen de formation professionnelle pour personnes handicapées de Bilbourg	CNLLCNSM,CPUBLIE,CSDE	6,030.00	6,030.00	4,243.80
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	10,000.00	10,000.00	9,535.50
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante	CNLLCNSM,CPUBLIE,CSDE	6,000.00	6,000.00	1,330.76
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	5,739,722.00	5,739,722.00	5,739,722.00
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'aide et d'assistance socio-familiale et de services d'adoption conventionnés	CORD	2,484,736.00	2,484,736.00	2,372,102.40
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	20,474,595.00	20,474,595.00	20,464,147.84
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	CORD	4,718,312.00	4,718,312.00	4,715,092.07
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	21,162,905.00 TETR	19,345,951.00	19,345,202.00
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7,000,135.00	7,000,135.00	6,813,075.95
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	5,321,938.00	5,321,938.00	5,173,443.40
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	521,651.00 TETR	601,340.00	601,340.00
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	1,920,218.00	1,920,218.00	1,832,075.81
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CNLLCNSM,CNST,CPUBLIE	4,730,029.00	4,730,029.00	4,729,990.46
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CNSM	47,311.00	47,311.00	35,399.27
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CNLLCNSM,CNST,CPUBLIE	50,000.00 TR	400,000.00	19,297.00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnelles	CNSM	55,000.00	55,000.00	25,500.00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55,000.00	55,000.00	52,770.77
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CNLLCNSM,CNST,CPUBLIE	100,000.00	100,000.00	55,958.55
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	217,388.00	217,388.00	210,689.10
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	CNSM	200,000.00	200,000.00	154,356.17
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	656,937.00	656,937.00	656,937.00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	CNSM	3,046,213.00 TE	3,040,213.00	2,950,482.00
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	139,960.00	139,960.00	139,960.00
33.023	33.00	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	350,486.00 TR	358,486.00	357,925.38
33.024	33.00	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	389,419.00	389,419.00	296,501.90
33.025	33.00	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	428,006.00	428,006.00	428,004.60
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	134,000.00	134,000.00	134,000.00
33.027	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior	CNSM	21,881.00	21,881.00	21,881.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés prenant en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs	CNLI,CNISM,CNST,CPUBLIE,C SDE	1.700.000,00 TR	3.437.265,00	3.105.410,75
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CNISM,CORD	267.725,589,00	267.725,589,00	26.718,109,89
34.010	34.30	06.32	PlACEMENT familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	56.120,00	56.120,00	53.045,69
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	CORD	93.967,00	93.967,00	1.803,95
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	11.000,000,00	11.000,000,00	9.269,084,62
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	77.015,00	77.015,00	75.352,56
12.801	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	CNST,CORD	164.610,00	164.610,00	9.014,49
<i>Total de la section 12.1 :</i>					121.939.934,00	121.939.934,00	118.201.206,25
<b>Section 12.2 - Solidarité</b>							
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447,00	447,00	0,00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	1.350,00	1.350,00	594,95
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75,00	75,00	0,00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	1.500,00	1.500,00	520,56
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études. Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI,CNST,CPUBLIE	5.000,00	5.000,00	0,00
12.121	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études: étude sur les sans-abri	CORD	25.000,00	25.000,00	25.000,00
12.300	DIVERS	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	37.184,00	37.184,00	18.016,20
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux créanciers des assurances sociales	CPUBLIE,CSDE	560.000,00	560.000,00	546.707,94
34.011	34.30	06.20	Prise en charge par l'Etat des coisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	12.395,00	12.395,00	9.807,61
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.479,00	2.479,00	2.479,00
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3.700.000,00 D	6.400.000,00	6.156.931,29
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75.000,00 D	89.972,00	89.971,79
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.478,00 D	13.504,00	13.503,20
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3.115,000,00	3.115,000,00	3.114.901,97
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.726.829,00	2.726.829,00	2.614.111,90
<i>Total de la section 12.2 :</i>					10.264.737,00	12.990.735,00	12.592.546,47
<b>Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</b>							
11.000	DIVERS	06.36	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	547.189,00	547.189,00	543.763,70
11.010	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	626.403,00 D	709.519,36	709.519,36
11.020	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	78.686,49	78.686,49
11.030	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	233.269,00 D	238.512,53	238.512,53
11.040	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CORD	1,023.00	1,023.00	790.16
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00	4,000.00	2,094.54
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	18,000.00	18,000.00	9,370.62
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	6,000.00	6,000.00	3,587.57
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	32,686.00	32,686.00	30,046.71
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	3,200.00	3,200.00	3,123.72
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	950,000.00 D	1,359,000.00	1,359,976.25
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBIE	100,000.00	100,000.00	67,214.44
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBIE	550,000.00	550,000.00	460,898.76
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CNLI,CNST,CPUBIE	165,000.00	165,000.00	116,323.36
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	30,000.00	30,000.00	6,831.43
12.250	DIVERS	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	7,031.28
12.300	DIVERS	06.36	Frais de formation	CORD	1,500.00	1,500.00	260.00
12.301	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CORD	20,000.00	20,000.00	0.00
12.302	DIVERS	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: services de gardiennage	CNLI,CNST,CPUBIE	6,934,000.00	6,934,000.00	3,838,147.83
33.010	33.00	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers	CNSM	100,000.00	100,000.00	94,050.00
33.011	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32,226.00	32,226.00	32,226.00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péri et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de conteneurs, fonctionnement des foyers d'accueil	CNLI,CNSM,CNST,CPUBIE,C SDE	13,000,000.00	13,000,000.00	12,064,253.33
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	549,048.00	549,048.00	549,048.00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	99,750.00	99,750.00	99,750.00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	43,682.00	43,682.00	43,682.00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés	CNSM	201,650.00	201,650.00	180,791.91
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de conteneurs	CNLI,CNST,CPUBIE	100,000.00	100,000.00	28,959.80
11.600	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CNST,CORD	1,023.00	1,023.00	790.16
12.500	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	500.00	500.00	272.69
Total de la section 12.3 :					24,362,349.00	24,938,295.38	20,669,022.64
<b>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</b>							
11.000	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSDE	1,979,388.00 D	2,030,997.43	2,030,997.43
11.010	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	317,265.00 D	317,515.00	317,511.77
11.020	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,385.00 D	50,060.00	50,062.86
12.080	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	103,133.00 TE	59,860.65	59,860.65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	509,355,00 TR	552,627,35	552,627,35
12.110	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	20,000,00 D	24,760,00	24,763,87
12.250	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	201,687,00	201,687,00	201,687,00
12.300	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80,000,00	80,000,00	74,000,00
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250,000,00 D	319,310,00	319,308,82
34.010	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105,564,000,00	105,564,000,00	96,507,756,27
34.011	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975: allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	883,000,00 D	924,813,00	924,812,61
34.013	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1986)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,300,000,00	1,300,000,00	1,222,500,00
34.014	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,000,000,00 D	5,720,890,00	5,720,889,66
34.015	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,178,000,00 D	5,583,900,00	5,590,425,19
42.010	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,511,000,00 D	47,559,142,00	47,425,375,19
12.580	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CNST, CORD	41,790,00	41,790,00	41,788,55
12.610	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	70,170,00	70,170,00	70,162,77
12.750	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST, CORD	88,845,00	88,845,00	87,141,21
12.800	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNST, CORD	150,660,00	150,660,00	150,659,55
<i>Total de la section 12.4 :</i>						170,654,840,00	161,372,310,75
<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>							
11.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	3,746,574,00	3,746,574,00	3,545,591,15
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,281,830,00 D	1,512,173,00	1,512,172,36
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	14,529,00 D	35,815,00	35,814,62
12.070	12.12	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	140,000,00	140,000,00	127,854,76
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	215,190,00	215,190,00	214,064,60
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	637,970,00	637,970,00	637,970,00
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	29,020,00 TR	41,228,00	41,227,11
12.250	DIVERS	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	416,000,00 TE	289,196,00	287,903,47
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,085,000,00 TR	1,199,596,00	1,199,595,15
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	189,955,000,00 D	193,628,724,00	193,628,723,89
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,593,000,00 D	8,773,387,00	8,773,386,35
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,504,000,00 D	4,718,624,00	4,718,623,77
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33,494,000,00 D	34,063,274,00	34,063,273,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	CNLI,CNST,CPOPUB,CSDE	73,771,000.00	73,771,000.00	72,419,300.57
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	CNLI,CNST,CPOPUB,CSDE	144,135,000.00 D	145,032,435.00	145,032,434.09
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	CNLI,CNST,CPOPUB,CSDE	230,016,000.00	230,016,000.00	219,016,916.29
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	CNLI,CNST,CPOPUB,CSDE	39,698,000.00	39,698,000.00	39,361,346.10
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CNLI,CNST,CPOPUB,CSDE	4,784,000.00 D	5,228,000.00	5,082,348.29
<i>Total de la section 12.5 :</i>					736,506,113.00	742,737,186.00	729,897,546.04
<b>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,300,183.00	3,300,183.00	3,147,380.71
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	162,764.00 D	206,893.88	206,893.68
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	7,876.00 D	202,050.55	202,050.55
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	326,006.00 D	350,708.22	350,708.22
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	6,817.36	6,817.36
11.101	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CORD	1,239.00	1,239.00	1,115.52
11.131	11.12	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat; indemnités pour services extraordinaires	CORD	48,672.00 TETR	62,272.00	61,716.04
12.001	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	41,589.00 TETR	38,989.00	37,943.17
12.011	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	24,786.00	24,766.00	19,842.89
12.031	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	278.00	278.00	261.00
12.081	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CPOPUB	70,000.00	70,000.00	69,808.91
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	2,479.00	2,479.00	2,476.94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	4,463.00	4,463.00	4,462.08
12.191	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	8,000.00	8,000.00	4,304.87
12.251	DIVERS	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat; frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	458,057.00 TE	447,057.00	445,833.41
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	9,410.00	9,410.00	9,410.00
11.631	11.12	13.90	Maisons d'enfants de l'Etat; indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	600.00	600.00	0.00
<i>Total de la section 12.6 :</i>					4,466,482.00	4,736,205.81	4,577,027.35
<b>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale - Personnes âgées</b>							
12.140	12.16	06.33	Rédaction et publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	11,000.00	11,000.00	5,474.45
12.301	DIVERS	06.33	Institut de Gérontologie; frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	50,500.00	50,500.00	31,333.63
12.303	DIVERS	06.33	Lätzberger; Seniorenen-Academie; frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	30,000.00	30,000.00	27,039.01
12.305	DIVERS	06.33	Senioren Telefon formation et supervision, publicités, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	7,402.79
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	3,951,413.00	3,951,413.00	3,951,412.79
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CNLI,CNSM,CNST,CPOPUB,C SDE	1,225,000.00 D	2,137,810.00	2,137,770.66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.014	33.00	06.33	Subsidés à des organismes privés développant des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers	CNSM	26.000,00	26.000,00	13.204,00
33.015	33.00	06.33	Subsidés à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	91.455,00	91.455,00	81.807,00
33.017	33.00	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-génétiques ainsi que de leurs familles	CNSM	222.500,00	222.500,00	222.500,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CNLI, CNISM, CNST, CPUBLIE, C SDE	2.682.750,00	2.682.750,00	133.800,00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	131.980,00	131.980,00	122.297,30
<i>Total de la section 12.7 :</i>					8,434,598,00	9,347,408,00	6,734,041,63
<b>Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</b>							
11.000	DIVERS	06.32	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,142,958,00 D	2,251,373,27	2,251,373,27
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,140,194,00	1,140,194,00	1,103,338,44
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	141,469,73	141,469,73
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	462,239,00	462,239,00	462,095,44
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	13,521,44	13,521,44
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CORD	2,000,00	2,000,00	1,945,96
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	26,106,00	26,106,00	16,998,56
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de liers	CORD	8,000,00	8,000,00	7,942,08
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	25,000,00 TE	23,000,00	20,588,82
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de liers	CORD	15,358,00 TR	20,358,00	20,332,55
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,700,00 TE	6,700,00	5,787,71
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: centre de documentation	CORD	11,600,00	11,600,00	11,188,42
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	600,00	600,00	444,59
12.080	12.11	06.32	Bâiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	182,645,00 TR	185,145,00	181,358,12
12.100	12.11	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	16,379,00 TE	13,879,00	12,240,22
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	90,000,00 D	114,000,00	93,508,38
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	76,444,00 D	114,744,00	113,707,66
12.250	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	108,182,00	108,182,00	100,932,59
12.251	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Schragg: frais d'exploitation et frais divers	CORD	105,610,00	105,610,00	100,160,87
12.252	DIVERS	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	13,560,00	13,560,00	13,544,76
12.300	DIVERS	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	47,472,00	47,472,00	44,430,41
12.310	DIVERS	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	372,00	372,00	0,00
<i>Total de la section 12.8 :</i>					4,484,619,00	4,810,125,44	4,716,910,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 12.9 - Service national d'action sociale</b>							
11.000	DIVERS	06.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	676,546.00	676,546.00	654,812.63
11.010	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	174,264.00 D	414,756.45	414,756.45
11.020	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	9,677.71	9,677.71
11.030	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12,494.00 D	12,715.18	12,715.18
11.040	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	3,215.80	3,215.80
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	CORD	47.00	47.00	46.48
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	11,404.00	11,404.00	8,924.16
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2,500.00 TE	2,475.00	2,474.55
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	755.00 TR	760.00	618.60
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	368.00	368.00	221.57
12.100	12.11	06.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.110	12.30	06.20	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,000.00	3,000.00	0.00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25,000.00 TE	24,282.19	0.00
12.130	12.16	06.20	Frais de publication	CORD	12,500.00	12,500.00	0.00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	372.00 D TR	1,365.00	1,383.10
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,487.00	1,487.00	0.00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNLI, CNST, CPUBLIE	185,002.00 D TR	212,567.81	212,567.81
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNST, CPUBLIE	2,110,616.00	2,110,616.00	2,102,206.20
34.010	34.30	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti	CORD	49,578.00	49,578.00	49,578.00
34.050	34.38	06.20	Subventions pour formation professionnelle	CORD	992.00	992.00	793.00
<i>Total de la section 12.9 :</i>					3,267,245.00	3,548,513.14	3,473,991.24
<b>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</b>							
11.000	DIVERS	06.32	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	645,472.00 D	646,370.07	646,370.07
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	814,664.00	814,664.00	775,605.79
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	35,366.00 D	116,160.88	116,160.88
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	290,806.00 D	291,549.33	291,549.33
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	30,708.69	30,708.69
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CORD	1,116.00	1,116.00	1,100.03
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22,650.00 TE	16,150.00	15,336.24
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	99,120.00 TR	105,120.00	103,229.78
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	18,000.00 TE	15,330.00	12,150.26
12.020	12.14	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	35,000.00 TR	37,670.00	37,666.39
12.040	12.12	06.32	Frais de bureau	CORD	31,238.00 TR	32,738.00	30,591.30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	41,567.00 TE	40,067.00	37,025.26
12.080	12.11	06.32	Bâiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	247,115.00	247,115.00	246,547.23
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur administrations publiques	CN,LCNST,CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	2,379.84
12.100	12.11	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CN,LCNST,CPUBLIE	80,250.00	80,250.00	75,737.99
12.140	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	70,000.00 TR	74,800.00	74,797.43
12.170	12.30	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	17,530.00 TR	18,030.00	17,174.98
12.190	12.30	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps, échange de jeunes, éducation des loisirs, dépenses diverses	CORD	280,000.00 TE	275,200.00	273,983.17
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	74,235.00 TE	72,135.00	72,053.64
33.016	33.00	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises; participation aux frais de fonctionnement	CNSM	125,000.00	125,000.00	125,000.00
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	130,931.00 TE	128,831.00	128,763.10
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	165,135.00	165,135.00	156,847.09
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CN,LCNST,CNST,CPUBLIE,CSDE	120,000.00	120,000.00	54,809.27
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs; subside	CORD	30,975.00 TE	30,675.00	25,126.54
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CN,LCNST,CPUBLIE,CSDE	411,520.00	411,520.00	411,253.43
43.000	43.22	06.32	Participation aux frais de surveillance, d'exploitation et d'animation du Centre d'animation et de rencontre pour le Sport et la Jeunesse à Lultzhausen et du Centre de Lasausage	CORD	22,500.00 TR	27,000.00	27,000.00
Total de la section 13.1 :					3,812,590.00	3,925,834.97	3,788,967.73
<b>Total du département 12 et 13 :</b>					<b>1,088,706,731.00</b>	<b>1,112,955,821.74</b>	<b>1,075,641,099.44</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	05.22	Matériel: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	144.357,00	144.357,00	137.646,85
11.011	DIVERS	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	230.975,00	230.975,00	183.969,45
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	28.000,00	28.000,00	22.788,98
11.131	11.12	04.50	Reinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours et de surveillance de stages	CORD	250,00	250,00	0,00
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3.471,00 TR	3.595,00	3.594,55
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	45.000,00	45.000,00	15.063,60
12.002	12.15	04.50	Reinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours	CORD	250,00	250,00	0,00
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	CNLI,CNST,CPUBLIE	425.000,00 TR	475.000,00	473.107,83
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	6.500,00	6.500,00	2.466,82
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125.000,00 TR	133.000,00	128.030,00
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3.000,00	3.000,00	2.182,76
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	CORD	10.000,00	10.000,00	8.773,66
12.042	12.12	05.00	Conseil de discipline du Collège Médical et du Collège Vétérinaire: frais de bureau	CORD	500,00	500,00	0,00
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	20.000,00	20.000,00	12.045,50
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	30.690,00	30.690,00	21.667,38
12.060	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	400,00	400,00	97,82
12.080	12.11	04.50	Bâiments: exploitation et entretien	CORD	210.000,00 TR	220.000,00	217.820,39
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.000,00	100.000,00	54.348,74
12.124	12.30	05.00	Participation aux frais de développement du réseau télématique HealthNet et à la Commission Stratégique pour l'Informatique de la Santé	CORD	200.000,00	200.000,00	199.933,12
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	05.00	Promotion des professions de santé: Campagne d'information et de sensibilisation dans les écoles luxembourgeoises	CORD	50.000,00	50.000,00	24.570,56
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	40.000,00	40.000,00	19.560,88
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	76.000,00 TR	85.250,00	85.248,90
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur déunt, non opposables à l'UCM	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.000,00	10.000,00	7.664,22
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	20.000,00	20.000,00	15.559,39
12.250	DIVERS	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.993.835,00	1.993.835,00	1.739.004,64
12.320	DIVERS	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	17.836,00 TR	24.836,00	24.569,75
12.340	DIVERS	05.20	Service médical d'urgence: frais de fonctionnement	CORD	20.000,00	20.000,00	12.373,03
12.342	DIVERS	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590,00	590,00	569,51
12.344	DIVERS	05.00	Participation financière à l'organisation et à la tenue de cours et de séminaires dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale dispensée au Luxembourg	CORD	10.000,00	10.000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.345	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CUDE	5.000,00	5.000,00	0,00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de reensemencement des pollens et des spores forigiques au Luxembourg	CPUBLIE,CUDE	107.415,00	107.415,00	107.415,00
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg; participation aux frais	CORD	223.245,00 TE	196.121,00	177.274,48
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des sons palliatifs	CORD	35.000,00	35.000,00	0,00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV; remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	80.305,00	80.305,00	80.217,82
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux; participation aux frais	CNLI,CNST,CPUBLIE,CUDE	1.900.000,00	1.900.000,00	1.854.943,55
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical; remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration.	CNLI,CNST,CPUBLIE	9.400,00	9.400,00	6.574,96
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine; participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	344.415,00	344.415,00	344.415,00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	72.000,00	72.000,00	72.000,00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	15.000,00	15.000,00	0,00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	20.000,00	20.000,00	12.000,00
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	70.000,00 TE	20.479,00	0,00
33.008	33.00	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	122.000,00	122.000,00	121.197,55
33.009	33.00	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	85.000,00	85.000,00	8.236,00
33.010	33.00	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Registre National de Néphrologie	CNSM,CPUBLIE,CUDE	25.000,00	25.000,00	12.196,80
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	6.500,00	6.500,00	0,00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16.500,00	16.500,00	16.500,00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales; remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	36.000,00	36.000,00	36.000,00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20.000,00	20.000,00	20.000,00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de l'éducation pour la santé et dans l'intérêt sanitaire	CNSM	17.500,00	17.500,00	16.250,00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	36.000,00	36.000,00	30.987,50
33.023	33.00	05.00	Subsides dans l'intérêt de l'organisation d'une campagne en faveur du don du sang	CNSM	100.000,00 TE	32.750,00	17.262,00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	65.000,00	65.000,00	57.739,67
34.010	34.30	05.20	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé	CORD	10.656,00	10.656,00	4.440,00
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, service de l'éducation pour la santé; subsides à des particuliers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CUDE	350.000,00 D	670.000,00	660.517,00
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage; remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CUDE	315.000,00	315.000,00	312.469,94
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens; subsides	CORD	8.500,00	8.500,00	0,00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger; bourses	CNLI,CNST,CPUBLIE	350.000,00	350.000,00	279.110,64
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CNLI,CNST,CPUBLIE	180.484,00 TR	239.484,00	231.897,82
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	298.000,00	298.000,00	251.541,21
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CPUBLIE,CUDE	25.798,00	25.798,00	24.110,28
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CNLI,CNST,CPUBLIE,CUDE	10.000,00 TR	10.521,00	10.520,19



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	50,00	50,00	45,88
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés; honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNST,CORD	2,010,00	2,010,00	2,010,00
33.516	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM,CNST	33,010,00	33,010,00	33,009,85
			Total de la section 14.0 :		8,816,542,00	9,136,542,00	8,213,541,47
<b>Section 14.1 - Direction de la santé</b>							
11.000	DIVERS	05.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	5,391,660,00	5,391,660,00	5,200,442,20
11.010	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,651,796,00	3,651,796,00	3,642,235,92
11.020	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	244,792,65	244,792,65
11.030	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	182,858,00 D	190,207,96	190,207,96
11.040	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habilitation	CORD	970,00	970,00	969,86
11.130	11.12	05.00	Services audionphonologiques; indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,509,00	5,509,00	4,525,23
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie; indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,255,00 TR	3,315,00	3,313,98
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections - service de l'éducation pour la santé; indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	1,364,00	1,364,00	0,00
12.001	12.15	05.00	Services audionphonologiques; indemnités pour services de tiers	CORD	15,000,00	15,000,00	6,325,89
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	83,004,00	83,004,00	78,259,01
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique; frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2,550,00	2,550,00	1,907,34
12.042	12.12	05.10	Cartes de santé et de maternité; frais d'impression	CORD	18,900,00 TE	900,00	0,00
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	256,000,00	256,000,00	253,472,96
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection; frais de location d'un local pour l'entreposage intermédiaire de sources radioactives hors usage	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,750,00	3,750,00	3,750,00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments; frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,00	5,000,00	3,827,26
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique; frais d'experts et d'études	CORD	6,000,00	6,000,00	2,094,43
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,00	5,000,00	0,00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides; frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,00	5,000,00	0,00
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	15,000,00	15,000,00	14,292,45
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	95,000,00	95,000,00	69,675,73
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection; frais d'expériences dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie; contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques; frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en godron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	15,000,00	15,000,00	12,434,47
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé); frais de sensibilisation et d'information	CNST,CPUBLIE	417,950,00	417,950,00	361,020,69
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	5,000,00	5,000,00	3,887,84
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles; dépenses diverses	CORD	15,000,00	15,000,00	14,996,20
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative; information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	7,500,00 TE	4,440,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.144	12.16	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	CORD	5,000.00	5,000.00	3,408.47
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils	NL, CNST, CPUBLIE	40,000.00	40,000.00	38,782.41
12.250	DIVERS	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	171,377.00 TR	192,377.00	185,744.24
12.251	DIVERS	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	45,942.00	45,942.00	39,682.46
12.252	DIVERS	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	19,152.00 TR	22,152.00	19,465.49
12.253	DIVERS	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	25,500.00	25,500.00	25,231.55
12.254	DIVERS	05.00	Services audionomologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	35,000.00	35,000.00	34,282.12
12.255	DIVERS	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	41,050.00	41,050.00	35,138.23
12.256	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	102,040.00 TR	109,265.00	102,250.17
12.257	DIVERS	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	CORD	13,530.00	13,530.00	11,681.02
12.258	DIVERS	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	CORD	58,960.00	58,960.00	51,727.88
12.259	DIVERS	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	CORD	22,000.00	22,000.00	8,467.01
12.260	DIVERS	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	CORD	25,000.00	25,000.00	15,509.11
12.261	DIVERS	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	CORD	28,800.00	28,800.00	28,761.60
12.262	DIVERS	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement	CORD	5,305.00	5,305.00	4,604.55
12.301	DIVERS	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	NL, CNST, CPUBLIE	8,700.00 TR	12,700.00	7,145.89
12.302	DIVERS	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical	CPUBLIE, CSDE	208,000.00	208,000.00	175,844.58
12.303	DIVERS	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	NL, CNST, CPUBLIE	94,497.00 D TR	2,361,497.00	2,261,593.04
12.304	DIVERS	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	NL, CNST, CPUBLIE	2,080,000.00 D TR	2,445,300.00	2,445,002.75
12.306	DIVERS	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CPUBLIE, CSDE	300,000.00 TE	167,700.00	145,623.94
12.307	DIVERS	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales; programme de vaccination contre la grippe	CPUBLIE, CSDE	75,000.00	75,000.00	75,000.00
12.308	DIVERS	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile relevant du domaine de la santé	CORD	26,838.00	26,838.00	6,347.11
12.309	DIVERS	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations	CORD	10,000.00	10,000.00	5,829.60
12.310	DIVERS	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1,500.00	1,500.00	0.00
12.311	DIVERS	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	NL, CNST, CPUBLIE, CSDE	370,000.00	370,000.00	318,151.06
12.312	DIVERS	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	CPUBLIE, CSDE	102,000.00	102,000.00	96,499.70
12.313	DIVERS	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	NL, CNST, CPUBLIE	250.00 D	39,250.00	38,292.19
12.314	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CORD	15,000.00 TE	7,775.00	7,453.00
12.316	DIVERS	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	10,000.00	10,000.00	9,308.34
12.317	DIVERS	05.00	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique	CORD	97,500.00 TE	57,500.00	34,181.00
12.340	DIVERS	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	23,000.00	23,000.00	15,244.90
12.341	DIVERS	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments et du laboratoire de radiophysique	CORD	16,000.00	16,000.00	0.00
12.342	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CPUBLIE, CSDE	18,000.00	18,000.00	8,875.61
12.343	DIVERS	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CPUBLIE,CSDE	3,000.00	3,000.00	2,610.56
33.001	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	621,647.00	621,647.00	621,647.00
33.002	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	CORD	770,877.00	770,877.00	770,877.00
33.006	33.00	05.00	Programme de mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: subsides pouvant être en relation avec la profession	CORD	20,000.00	20,000.00	13,951.71
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies	CORD	75,000.00	75,000.00	73,777.36
33.011	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	CNSM	164,500.00	164,500.00	144,500.00
33.012	33.00	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	CNSM	7,265,763.00	7,265,763.00	7,240,205.00
33.013	33.00	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	5,122,913.00 TE	4,957,913.00	4,951,761.00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	CNSM	4,068,845.00	4,068,845.00	4,040,345.00
33.016	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	3,524,053.00	3,524,053.00	3,524,053.00
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	120.00	120.00	114.94
12.601	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST,CORD	260.00	260.00	258.19
12.812	DIVERS	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	CNST,CORD	95,000.00	95,000.00	90,953.46
<i>Total de la section 14.1 :</i>					36,041,285.00	36,041,285.00	37,842,615.33
<b>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</b>							
11.000	DIVERS	05.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6,088,324.00	6,088,324.00	6,066,796.28
11.010	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,929,402.00	3,929,402.00	3,868,916.57
11.020	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	263,773.42	263,773.42
11.030	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	629,913.00	629,913.00	607,262.00
11.040	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	32,241.85	32,241.85
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CORD	32,110.00	32,110.00	29,115.26
11.130	11.12	05.20	Loyers d'immeubles pour services extraordinaires	CORD	17,000.00 TR	19,700.00	19,695.11
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	38,100.00 TE	35,400.00	0.00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	900.00	900.00	337.71
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	15,500.00 TR	21,500.00	18,386.11
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	150,500.00 TR	160,500.00	144,383.22
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	150,000.00	150,000.00	137,129.03
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7,000.00	7,000.00	4,171.36
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	50,000.00	50,000.00	35,407.32
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	337,000.00	337,000.00	327,417.67
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	35,000.00	35,000.00	34,171.62
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST,CPUBLIE,CSDE	122,000.00	122,000.00	83,447.27
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CNST,CPUBLIE	115,000.00 TR	115,500.00	115,154.75
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isocopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2,320,000.00 TE	2,290,000.00	2,214,360.48
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	100,000.00 TE	90,000.00	76,623.07
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNLI,CNST,CPUBLIE	340,000.00 D TR	380,000.00	370,485.66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	24.000,00	24.000,00	15.825,38
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	16.000,00	16.000,00	11.534,01
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I, de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	38.000,00	38.000,00	36.913,23
12.300	DIVERS	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	55.700,00	55.700,00	50.697,68
12.301	DIVERS	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	160.000,00 TR	163.500,00	160.857,27
12.302	DIVERS	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	100.000,00	100.000,00	95.648,01
12.303	DIVERS	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	35.000,00	35.000,00	21.638,76
34.060	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	5.000,00	5.000,00	2.197,19
12.540	12.12	05.20	Frais de bureau	CNST,CORD	1.282,00	1.282,00	1.281,41
12.660	12.30	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	CNST,CORD	6.778,00	6.778,00	6.555,11
12.661	12.30	05.20	Entretien et réparation des équipements de laboratoire, frais d'élimination des déchets et de désinfection, animalerie et linge, matériel divers de laboratoire	CNST,CORD	211,00	211,00	0,00
12.662	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNST,CORD	2.302,00	2.302,00	2.301,39
12.801	DIVERS	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CNST,CORD	1.093,00	1.093,00	1.092,60
12.803	DIVERS	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNST,CORD	563,00	563,00	286,38
					14.923,878,00	15.239,693,27	14.856,104,18
					Total de la section 14.2 :		
<b>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels</b>							
11.010	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	49.691,00	49.691,00	47.078,32
11.020	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5.600,00 TE	2.380,00	1.832,22
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de lers	CORD	1.672,00	1.672,00	1.202,00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100,00	100,00	35,25
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	900,00	900,00	824,90
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	1.368,00	1.368,00	615,45
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLIE	25.417,00	25.417,00	17.496,37
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5.572,00 TR	7.572,00	7.289,15
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6.089,600,00	6.089,600,00	5.487,520,26
34.001	34.20	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	CNLI,CNST,CPUBLIE	13.270,00 TR	13.645,00	13.644,72
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CNLI,CNST,CPUBLIE	50.480,00 TR	51,325,00	51,320,08
					6.243,870,00	6.243,870,00	5.628,868,72
					Total de la section 14.5 :		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</b>							
11.010	DIVERS	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLLCNST,CSDE	608,272.00	608,272.00	559,348.12
11.030	DIVERS	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLLCNST,CSDE	909,933.00	909,933.00	768,325.88
11.031	DIVERS	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CNLLCNST,CSDE	570,633.00 D	597,669.69	597,669.69
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	992,505.00	992,505.00	992,504.56
<i>Total de la section 14.6 :</i>					3,087,343.00	3,108,379.69	2,977,846.25
<b>Total du département 14 :</b>					<b>69,106,918.00</b>	<b>72,362,812.57</b>	<b>69,458,967.95</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	750.00 TR	4.800.00	4.321.02
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	500.00	500.00	111.60
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150.000.00 TE	99.099.00	86.623.17
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1.650.00	1.650.00	1.592.10
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	11.500.00	11.500.00	11.498.11
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CPUBLIE,CSDE	89.000.00 TR	89.409.00	89.408.30
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	64.000.00	64.000.00	63.499.16
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,172,400.00	1,172,400.00	1,167,627.76
12.120	12.30	07.30	Loyers d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CPUBLIE,CSDE	310.000.00	310.000.00	288.090.41
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	12.500.00	12.500.00	0.00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	362.800.00 TE	339,241.00	292,540.68
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	6.000.00	6.000.00	2.379.83
12.301	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15.000.00	15.000.00	7.616.00
12.302	DIVERS	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	200.000.00	200.000.00	200.000.00
12.304	DIVERS	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	140.000.00 TE	124.560.00	107.256.00
12.310	DIVERS	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.311	DIVERS	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement; participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE,CSDE	20.000.00	20.000.00	17.875.00
12.314	DIVERS	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	30.000.00	30.000.00	29.525.63
12.315	DIVERS	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CPUBLIE,CSDE	200.000.00	200.000.00	187.283.24
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	135.000.00	135.000.00	127.735.00
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	144.500.00	144.500.00	144.500.00
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	85.000.00	85.000.00	85.000.00
33.004	33.00	07.50	Subvention à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	25.000.00	25.000.00	25.000.00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CPUBLIE,CSDE	140.000.00	140.000.00	139.999.89
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CPUBLIE,CSDE	30.000.00	30.000.00	30.000.00
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CNSM,CPUBLIE,CSDE	588.500.00	588.500.00	588.500.00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CPUBLIE,CSDE	213.625.00 TR	264.526.00	264.525.17

## 15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

### Section 15.0 - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	285,000.00 TR	319,520.00	319,227.86
43.300	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	80,000.00
43.301	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisés par les communes et les syndicats de communes	CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	99,767.70
			Total de la section 15.0 :		4,612,825.00	4,612,825.00	4,461,503.67
<b>Section 15.1 - Administration de l'environnement</b>							
11.000	DIVERS	07.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,741,307.00 D	4,394,259.70	4,394,259.70
11.010	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	248,745.00 D	297,260.07	297,260.07
11.020	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3,975.00 D	93,970.51	93,970.51
11.030	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	38,598.00 D	40,812.99	40,812.99
11.040	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habilitation	CORD	8,000.00	8,000.00	7,924.84
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	700.00	700.00	33.30
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25,000.00	25,000.00	22,329.87
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,200.00	1,200.00	1,103.18
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	42,500.00	42,500.00	40,749.12
12.060	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	67,000.00 TR	77,967.46	77,967.46
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	328.67
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	45,000.00	45,000.00	35,653.05
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	230,000.00	230,000.00	205,950.91
12.122	12.30	07.30	Etudes de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	195,000.00 TE	174,500.00	171,729.90
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	20,000.00	20,000.00	19,473.58
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques dans l'intérêt de la gestion des déchets	CORD	17,500.00 TE	14,700.00	13,887.97
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20,000.00	20,000.00	18,146.16
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	10,000.00 TE	8,410.00	8,405.38
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	340,000.00 TE	331,300.00	326,593.79
12.302	DIVERS	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	CORD	135,000.00	135,000.00	134,400.00
12.303	DIVERS	07.30	Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	100,000.00 TE	51,332.00	41,591.67
12.304	DIVERS	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	45,000.00 TE	331.00	0.00
12.305	DIVERS	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CORD	60,000.00 TR	82,669.00	74,945.50
12.306	DIVERS	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques	CORD	25,000.00 TE	10,200.00	10,168.48
12.314	DIVERS	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CPUBLIE,CSDE	380,000.00	380,000.00	373,531.84
12.316	DIVERS	07.34	Elaboration d'un cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CPUBLIE,CSDE	200,000.00 TR	308,090.00	307,980.54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.083	34.49	07.35	Participation de l'Etat au financement d'actions d'assainissement écologique de bâtiments par des particuliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,000.00	100,000.00	0,00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9,000,000.00	9,000,000.00	8,999,485.53
			Total de la section 15.1 :		15,100,625.00	15,894,303.27	15,716,684.07
<b>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts</b>							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8,350,124.00	8,350,124.00	8,287,873.27
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	419,536.00	D	476,678.16
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	14,860.00	D	175,046.96
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	471,049.00	D	586,525.72
11.031	DIVERS	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12,840,033.00	D	13,084,732.28
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	D	7,683.38
11.041	DIVERS	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	155,553.00		0,00
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	117,000.00		105,715.35
11.120	11.12	DIVERS	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	5,985.00		0,00
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	846,406.00	TE	573,521.11
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de liers	CORD	77,000.00	TE	36,310.72
12.010	12.13	DIVERS	Administration générale: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	56,000.00	TE	37,983.38
12.011	12.13	DIVERS	Préposés forestiers: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,000.00		898.12
12.020	12.14	DIVERS	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	130,000.00	TR	148,921.30
12.021	12.14	DIVERS	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	154,200.00	TR	174,249.76
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	81,500.00		79,780.28
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	195,000.00		192,941.41
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,500.00		92.78
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30,000.00		28,547.03
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	60,000.00		59,963.94
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	151,548.00	TR	152,083.12
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29,500.00	TR	32,680.11
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	350,000.00		348,515.13
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	65,000.00		64,249.70
12.130	12.16	DIVERS	Frais de publication	CORD	58,100.00		35,927.37
12.190	12.30	10.40	Ecole forestière: entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972); achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses	CORD	25,500.00		17,802.08
12.300	DIVERS	DIVERS	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique; acquisition de bennes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30,000.00		11,972.35
12.301	DIVERS	DIVERS	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	55,000.00		46,521.05
12.302	DIVERS	DIVERS	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CORD	1,050,000.00		1,038,555.23



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	DIVERS	DIVERS	Entité Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	15,000.00	15,000.00	14,009.86
12.310	DIVERS	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CNLI,CNST,CPUBLIE	155,000.00 TR	187,000.00	163,238.47
12.340	DIVERS	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	103,000.00 D TR	273,000.00	271,800.40
12.380	DIVERS	DIVERS	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	80,000.00	80,000.00	75,859.11
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques: indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13,850.00	13,850.00	13,816.26
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CPUBLIE,CSDE	360,000.00	360,000.00	359,923.56
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	355,985.00	355,985.00	355,985.00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984, modifiant et complétant la législation sur la chasse	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	32,079.00	32,079.00	32,079.00
11.630	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	6,890.00	6,890.00	6,831.40
<i>Total de la section 15.2 :</i>					26,943,096.00	27,618,366.30	27,107,374.15
<b>Total du département 15 :</b>					<b>46,656,548.00</b>	<b>48,125,514.77</b>	<b>47,287,501.83</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7.166.00	7.166.00	6.679.12
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	819.00 TR	917.00	916.56
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	2.500.00	2.500.00	2.186.59
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	1.042.00 TR	1.933.00	1.932.84
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	763.00	763.00	326.16
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	233.000.00 TE	225.201.00	131.540.92
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4.443.00 TR	5.943.00	5.320.00
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375.00	375.00	324.00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau; journaux, livres et périodiques	CORD	26.500.00 TR	26.888.00	26.887.79
12.080	12.11	06.40	Bâtements: exploitation et entretien	CORD	16.200.00	16.200.00	15.863.42
12.120	12.30	06.42	Participation dans les frais d'études, de consultation, de questions sociales et d'enquêtes	CNST,CPUBLIE	20.000.00	20.000.00	0.00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études; frais de confection de rapports	CORD	200.00	200.00	0.00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail itinéraire	CORD	10.000.00 TE	4.925.00	0.00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE); honoraires d'experts et de bureaux d'études; frais de confection de rapports, publications	CNLI,CNST,CPUBLIE	150.000.00	150.000.00	0.00
12.126	12.30	06.42	Frais en relation avec les activités de recherche et d'étude d'organisations internationales	CPUBLIE,CSDE	10.000.00 TE	0.00	0.00
12.130	12.16	06.40	Participation aux frais de réalisation d'un code de travail	CPUBLIE,CSDE	1.000.00	1.000.00	0.00
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10.000.00	10.000.00	1.176.00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	4.750.00 TR	11.270.00	11.270.00
12.190	12.30	06.43	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, séjours, cours et journées d'études	CORD	8.000.00	8.000.00	0.00
12.301	DIVERS	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1989 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNLI,CNST,CPUBLIE	200.000.00 TR	210.000.00	209.836.49
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.000.00	500.000.00	0.00
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CNLI,CNST,CPUBLIE	52.800.00	52.800.00	35.470.96
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	216.488.00	216.488.00	200.200.04
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	75.000.00	75.000.00	46.778.11
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	336.805.00	336.805.00	336.805.00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration des étrangers	CNSM	100.000.00	100.000.00	100.000.00
33.015	33.00	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière	CNSM	25.000.00	25.000.00	20.428.13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250,000.00	250,000.00	250,000.00
34.050	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	175,000.00	175,000.00	139,482.18
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	11,000.00	11,000.00	11,000.00
35.030	35.40	06.40	Coalisations à des institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'accès illicites de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,073.00 TR	9,280.00	9,279.48
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	198,450.00	198,450.00	198,450.00
43.000	43.22	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de leur pays d'origine	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	2,508.00	2,508.00	2,496.00
12.541	12.12	06.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CNST,CORD	82.00	82.00	0.00
12.624	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNST,CORD	124,000.00	124,000.00	124,000.00
12.650	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CNST,CORD	4,265.00	4,265.00	4,172.60
34.550	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CNST,CORD	11,856.00 TR	15,126.00	15,125.30
<i>Total de la section 16.0 :</i>					2,799,285.00	2,799,285.00	1,907,947.71
<b>Section 16.1 - Administration de l'emploi</b>							
11.000	DIVERS	06.43	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6,316,675.00	6,316,675.00	6,079,260.85
11.010	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,111,451.00 D	1,143,933.90	1,143,933.90
11.020	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	2,328.00 D	160,475.95	160,475.95
11.030	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	178,536.00	178,536.00	142,563.59
11.040	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	28,963.41	28,963.41
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CORD	1,646.00	1,646.00	1,372.08
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12,752.00 TE	9,182.00	8,928.81
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	3,944.00 TR	7,514.00	7,513.40
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CPUBLIE,CSDE	42,516.00	42,516.00	38,190.79
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	30,000.00 TE	20,065.00	19,974.03
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	5,363.00 TR	6,498.00	6,496.57
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	185,000.00	185,000.00	181,582.18
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	425,850.00 D	605,195.00	577,401.24
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,830.00	4,830.00	3,059.58
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	13,165.00 TE	6,665.00	4,610.58
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	119,775.00 TE TR	139,675.00	139,273.72
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,639,626.00 TR	1,680,281.00	1,680,277.02
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	546,562.00	546,562.00	292,665.08
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	86,000.00 TE	49,400.00	49,305.67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,115.00	1,115.00	1,027.13
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	10,000.00	10,000.00	9,950.00
12.190	12.30	06.43	Frais d'inscription et de participation à des cours de formation continue	CORD	7,500.00 TE	600.00	600.00
12.300	DIVERS	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	5,000.00	5,000.00	4,147.22
12.302	DIVERS	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	13,700.00 TE	11,945.00	11,232.68
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5,997.00	5,997.00	5,996.97
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 16.1 :</i>					10,769,531.00	11,168,370.26	10,598,762.45
<b>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</b>							
11.000	DIVERS	06.42	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,304,384.00	3,304,384.00	2,767,890.42
11.010	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,427,871.00	1,427,871.00	1,381,425.99
11.020	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	8,479.00 D	124,135.41	124,135.41
11.030	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	137,635.00 D	160,587.07	160,587.07
11.040	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CORD	10,645.00	10,645.00	10,287.12
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	12,357.00 TR	17,357.00	15,402.73
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	40,400.00 TR	62,400.00	61,627.19
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8,400.00	8,400.00	5,599.55
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	96,000.00 TE TR	104,000.00	94,550.44
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	45,500.00	45,500.00	35,343.30
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	10,000.00	10,000.00	9,433.61
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	14,652.00	14,652.00	14,080.16
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,315,068.00 D	1,383,270.00	1,382,830.96
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	10,000.00 TE	0.00	0.00
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	230,000.00 TE TR	240,000.00	233,854.31
12.125	12.30	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes	CPUBLIE,CSDE	200,000.00 TE	195,000.00	189,415.78
12.130	12.16	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes	CNLI,CNST,CPUBLIE	8,500.00	8,500.00	0.00
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	34,100.00	34,100.00	33,170.00
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	30,000.00	30,000.00	20,027.01
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12,000.00	12,000.00	10,172.63
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	26,000.00	26,000.00	17,010.60
12.300	DIVERS	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	60,000.00 TE	60,000.00	49,056.00
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TE	62,000.00	0.00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CPUBLIE,CSDE	106,773.00	106,773.00	79,786.94
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	1,246.00 TR	69,246.00	68,174.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

6,763,861.24

7,506,920.48

7,300,100.00

Total de la section 16.2 :

### Section 16.3 - Ecole supérieure du travail

11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	37,681.00	37,681.00	22,628.13
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	21,183.00	21,183.00	20,353.83
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	7,173.00 TE	6,373.00	5,159.97
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	6,578.00	6,578.00	5,817.71
12.060	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	6,545.00 TR	7,345.00	7,186.65
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,900.00	4,900.00	4,573.29
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,000.00	1,000.00	118.00
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	209,918.00	209,918.00	176,616.55
Total de la section 16.3 :					294,978.00	294,978.00	242,464.13

### Section 16.4 - Fonds pour l'emploi

93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité relevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	91,770,000.00 D	93,065,039.00	93,065,038.69
93.001	93.00	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
Total de la section 16.4 :					101,770,100.00	103,065,139.00	103,065,038.69

### Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées

12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2,500.00	2,500.00	2,432.38
31.060	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,200,000.00 D	5,300,000.00	5,299,940.30
31.061	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,123,000.00 D D	9,123,000.00	7,846,712.00
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	664,679.00 D	829,679.00	817,128.01
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CORD	7,135,000.00	7,135,000.00	6,466,083.07
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	43,246.04
Total de la section 16.5 :					21,205,179.00	22,470,179.00	20,475,541.80

Total de la section 16 :

144,139,173.00

147,304,871.74

143,053,606.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2.120,00	2.120,00	1.985,91
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	6.174,00	6.174,00	3.900,02
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	110.000,00 TE	97.993,00	85.591,20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	5.000,00	5.000,00	4.999,29
12.041	12.12	06.10	Commission de surveillance: frais de bureau	CORD	300,00 TR	515,00	514,90
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	248,00 TR	12.040,00	11.810,40
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CNSM	1.488,00	1.488,00	500,00
<i>Total de la section 17.0 :</i>					125.330,00	125.330,00	109.301,72
<b>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1.390.937,00 D	1.970.340,96	1.970.340,96
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	709.813,00 D	742.341,30	742.341,30
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	164.730,40	164.730,40
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	101.465,00 D	107.393,19	107.393,19
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	465,00	465,00	464,80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3.912,00 TR	4.912,00	2.278,96
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	9.650,00	9.650,00	5.712,15
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	1.000,00	1.000,00	84,56
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1.750,00 TR	3.750,00	2.731,38
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	51.630,00 TR	59.630,00	58.325,04
12.060	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	16.070,00	16.070,00	13.374,24
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	87.649,00	87.649,00	82.208,87
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6.500,00 TR	8.500,00	7.098,79
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	3.260,00	3.260,00	3.258,15
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000,00	150,000,00	148.627,48
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	308.280,00 D	469.280,00	442.603,94
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	50.400,00 TE	37.400,00	30.859,97
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	25.000,00	25.000,00	22.601,79
12.300	33.00	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	3.157,00	3.157,00	3.156,30
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33.871,00	33.871,00	24.193,34
35.060	35.00	06.10	Coûtisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7.032,00	7.032,00	7.000,00
<i>Total de la section 17.1 :</i>					2.962.031,00	3.905.551,85	3.639.385,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2.412,399.00 D	2.412,742.31	2.412,742.31
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	406,627.00	406,627.00	380,728.23
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	22,271.19	22,271.19
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417.00	417.00	0.00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476.00 TE	308.00	0.00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	253,502.00	253,502.00	253,501.92
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	14,500.00 TE	10,500.00	9,702.29
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17,579.00	17,579.00	16,728.77
12.041	12.12	06.10	Frais de bureau: acquisition de dictaphones	CORD	1,775.00	1,775.00	1,606.32
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15,066.00	15,066.00	14,772.23
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	43,056.00	43,056.00	40,460.37
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372.00 TR	540.00	532.58
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	290,470.00	290,470.00	261,371.51
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,250.00	4,250.00	46.60
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6,598.00 TR	10,598.00	10,310.90
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5,000.00	5,000.00	4,876.00
12.250	DIVERS	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	39,544.00	39,544.00	36,988.97
					3,511,731.00	3,534,245.50	3,466,640.19
<b>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales</b>							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	975,673.00	975,673.00	972,721.07
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	276,850.00	276,850.00	179,833.47
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	94,686.90	94,686.90
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	30,053.00 D	30,567.77	30,567.77
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	12,587.30	12,587.30
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	94.00	94.00	92.96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3,100.00	3,100.00	3,076.88
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	25,748.00	25,748.00	21,867.05
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2,800.00 TE	2,655.00	2,655.00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	12,505.00 TE, TR	11,631.00	11,304.00
12.041	12.12	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale	CORD	4,000.00 TE	3,969.00	3,968.34
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	48,225.00 TR	49,514.00	49,514.00
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19,314.00 TR	20,219.00	20,116.01
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27,161.00	27,161.00	26,920.92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	125,000.00 D	251,000.00	250,928.28
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	2,000.00 TE	856.00	855.02
<i>Total de la section 17.3 :</i>					1,552,723.00	1,786,331.97	1,661,714.97

#### Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	214,839.00 D	218,514.97	218,514.97
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	65,118.00 D	66,083.99	66,083.99
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	11,228.00 D	11,434.99	11,434.99
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habilitation	CORD	47.00	47.00	46.48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	27,680.00	27,680.00	22,639.23
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,800.00	3,800.00	3,469.69
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	850.00	850.00	533.60
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4,000.00	4,000.00	3,998.62
12.060	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8,000.00 TE	7,781.00	7,268.01
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	1,918.00 TR	2,137.00	2,136.02
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	103,500.00	103,500.00	99,024.36
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000.00	10,000.00	6,349.17
<i>Total de la section 17.4 :</i>					451,180.00	456,028.95	441,499.13

#### Section 17.5 - Assurance maladie-maternité - Union des caisses de maladie

11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	135,319.00 D	137,832.41	137,832.41
34.010	42.00	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CNLI, CNST, CPUBLIE	407,119.00	407,119.00	373,044.94
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité; prestations en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75,050,400.00 D	75,608,709.00	78,608,708.89
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité; prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,991,000.00 D	26,491,097.00	26,491,096.41
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,860,000.00	3,860,000.00	3,680,000.00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie; cotisations pour prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	437,000,000.00 D	479,237,627.00	479,237,626.10
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie; cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15,709,000.00 D	15,841,367.00	15,841,366.96
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie; cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1b	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,360,000.00 D	1,396,416.00	1,396,415.74
42.007	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'Office belge de sécurité sociale d'ouïre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60,000.00 D	146,341.00	146,340.27
<i>Total de la section 17.5 :</i>					559,572,838.00	606,126,508.41	605,912,431.72



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 17.6 - Assurance dépendance - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,734,925.00	1,734,925.00	1,067,372.80
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	441,342.00	441,342.00	420,891.38
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	14,713.30	14,713.30
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600.00	600.00	390.39
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	800.00	800.00	560.26
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	13,000.00	13,000.00	12,304.41
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10,700.00 TR	10,728.00	10,727.40
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	20,914.00	20,914.00	18,984.27
12.060	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14,900.00 TE	13,863.00	11,433.56
12.070	12.12	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	43,056.00	43,056.00	40,460.37
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100.00	100.00	82.80
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	248,810.00 TR	250,999.00	250,998.72
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	4.89
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,030,061.00	1,030,061.00	831,856.11
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	103,000.00	103,000.00	103,000.00
12.150	12.30	06.15	Frais d'expériences médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	302,645.00	302,645.00	248,315.98
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	13,640.00	13,640.00	13,488.31
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14,000.00	14,000.00	9,179.60
12.250	DIVERS	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	52,829.00	52,829.00	49,421.40
34.010	42.00	06.30	Prise en charge par l'Etat en faveur de l'assurance dépendance des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., articles 32 et 377, alinéa 1)	CNLI, CNST, CPUBLIE	79,800.00	79,800.00	61,572.92
42.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	111,910,000.00 D	139,033,897.00	139,033,896.30
12.520	DIVERS	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNST, CORD	242.00	242.00	241.05
Total de la section 17.6 :					116,036,564.00	143,175,074.30	142,300,876.22
<b>Section 17.7 - Mutualités : conseil supérieur de la mutualité</b>							
11.130	42.00	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,166.00 TR	4,506.00	4,499.78
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,228.00 TE	888.00	873.73
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	250.00	250.00	129.72
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	300.00	300.00	211.66
33.010	42.00	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	52,000.00	52,000.00	52,000.00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CNLI, CNST, CPUBLIE	4,500.00	4,500.00	4,500.00
Total de la section 17.7 :					62,444.00	62,444.00	62,214.89
<b>Section 18.4 - Office des assurances sociales</b>							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSDE	4.430,264.00	4.430,264.00	3.803,708.46
11.010	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	783,451.00	783,451.00	733,410.42
11.020	42.00	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	7,565.00	7,565.00	0.00
11.030	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	403,788.00	403,788.00	354,793.98
12.050	42.00	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	81,950.00	81,950.00	71,280.75
12.080	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	167,213.00	167,213.00	156,760.97
12.090	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	523,440.00	523,440.00	523,431.75
12.110	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE	22,500.00 TR	39,763.00	39,762.84
12.250	DIVERS	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration et de contrôle, frais d'exploitation des voitures)	CORD	240,681.00 TE	223,418.00	189,854.03
12.300	42.00	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie	CNLI,CNST,CPUBLIE	450,000.00	450,000.00	444,678.72
12.302	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CNST,CPUBLIE	57,838.00	57,838.00	45,386.91
12.310	DIVERS	DIVERS	Frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes	CORD	1,250.00	1,250.00	0.00
42.000	42.00	06.35	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité - Participation aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,900,000.00 D	11,263,295.00	11,263,294.11
42.002	42.00	06.12	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité - Participation aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	32,680.00	32,680.00	32,678.60
42.003	42.00	DIVERS	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle - Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,954,000.00	3,954,000.00	3,740,225.01
42.004	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle - Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	13,410,000.00	13,410,000.00	12,713,769.09
42.005	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière - Participation aux frais de prestations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,527,000.00 D	1,623,537.00	1,623,536.41
<i>Total de la section 18.4 :</i>					36,993,620.00	37,453,452.00	35,739,572.05
<b>Section 18.5 - Caisse de pension des employés privés</b>							
11.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSDE	1,845,651.00	1,845,651.00	1,689,229.35
11.010	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	615,544.00	615,544.00	592,921.76
11.020	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	2,916.00	2,916.00	0.00
11.030	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	25,552.00 TR	28,347.00	28,346.53
12.080	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	195,160.00 TE	192,355.00	163,970.81
12.090	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	517,773.00	517,773.00	517,773.00
12.110	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE	125,000.00	125,000.00	100,994.51
12.250	DIVERS	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration, frais d'exploitation des voitures)	CORD	99,329.00	99,329.00	96,460.77
42.000	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7,900,000.00 D	8,158,855.00	8,158,854.12
<i>Total de la section 18.5 :</i>					11,326,915.00	11,585,770.00	11,348,550.85
<b>Section 18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</b>							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSD	526,370.00	526,370.00	520,043.74
11.010	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSD	42,794.00 TR	45,020.00	45,019.88
11.020	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSD	50.00	50.00	0.00
12.080	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	36,406.00 TR	38,172.00	38,171.27
12.090	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,C,PUB	20,220.00	20,220.00	20,213.62
12.250	DIVERS	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration)	CORD	27,012.00 TE	23,020.00	21,935.68
12.810	DIVERS	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes de la caisse	CNST,CORD	218.00	218.00	217.21
42.000	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI,CNST,C,PUB	2,640,000.00 D	2,663,556.00	2,663,555.71
42.001	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969)	CNLI,CNST,C,PUB	130.00	130.00	0.00
<i>Total de la section 18.6 :</i>					3,293,200.00	3,316,756.00	3,309,157.11
<b>Section 18.7 - Caisse de pension agricole</b>							
11.000	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSD	278,342.00	278,342.00	232,824.86
11.010	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSD	61,688.00	61,688.00	49,390.31
11.020	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSD	50.00	50.00	0.00
12.080	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	15,126.00 TR	15,331.56	15,331.56
12.090	12.21	06.12	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI,CNST,C,PUB	18,199.00	18,199.00	18,198.37
12.250	DIVERS	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités et frais d'administration)	CORD	14,868.00 TE	14,662.44	13,044.59
42.000	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974)	CNLI,CNST,C,PUB	493,000.00	493,000.00	480,220.50
42.001	42.00	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969)	CNLI,CNST,C,PUB	250.00	250.00	0.00
<i>Total de la section 18.7 :</i>					881,503.00	881,503.00	809,010.19
<b>Section 18.8 - Centre commun de la sécurité sociale</b>							
11.000	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSD	2,410,977.00	2,410,977.00	2,278,350.38
11.010	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSD	355,198.00 TR	358,199.69	358,199.69
11.020	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSD	3,537.00	3,537.00	1,987.20
11.030	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSD	50.00	50.00	0.00
12.050	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	489,306.00 TR	495,580.29	495,580.29
12.080	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CORD	113,488.00 TR	116,951.06	116,951.06
12.090	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,C,PUB	470,793.00	470,793.00	470,785.71
12.110	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI,CNST,C,PUB	93,520.00	93,520.00	88,140.84
12.125	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'experts et d'études	CORD	46,760.00 TE	45,486.55	45,486.55
12.250	DIVERS	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration et frais d'exploitation des voitures)	CORD	43,545.00 TE	37,334.44	37,334.44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.251	42.00	06.10	Section "informatique" - Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST,CPUBLIE	1,017,030.00	1,017,030.00	896,272.32
12.300	DIVERS	06.10	Frais de confection et d'émission d'une nouvelle carte de légitimation internationale en vue du remplacement du formulaire ET11	CORD	16,366.00 TE	11,110.97	11,110.97
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	828,200,000.00 D	861,045,428.00	861,045,427.06
42.002	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,426,000.00	8,426,000.00	7,922,073.75
<i>Total de la section 18.8 :</i>					<b>841,686,570.00</b>	<b>874,531,998.00</b>	<b>873,767,700.26</b>
<b>Total du département 17 et 18 :</b>					<b>1,576,456,649.00</b>	<b>1,686,940,973.98</b>	<b>1,682,788,054.91</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	CORD	3,146.00	3,146.00	2,525.43
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000.00	14,000.00	6,197.20
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de liers	CORD	3,900.00	3,900.00	1,748.33
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500.00	500.00	321.68
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	15,000.00 TE	10,870.00	4,724.00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE,CSDE	205,000.00	205,000.00	167,877.92
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,800.00	2,800.00	2,227.56
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	31,250.00	31,250.00	17,614.99
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,050.00	1,050.00	495.35
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	43,000.00	43,000.00	42,127.06
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	30,500.00	30,500.00	20,554.85
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	90,000.00	90,000.00	80,174.08
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,000.00	7,000.00	2,868.27
12.060	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	600.00	600.00	291.62
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	3,105.00 TR	4,235.00	4,234.30
12.080	12.11	10.10	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	5,600.00	5,600.00	5,234.36
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtimens: exploitation et entretien	CORD	8,500.00 TR	11,500.00	11,416.73
12.100	12.11	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	39,350.00	39,350.00	34,536.00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'évaluation des régimes d'aides communautaires aux investissements	CORD	22,000.00	22,000.00	0.00
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: Contrôle des parcelles agricoles par télédétection	CORD	150,000.00	150,000.00	84,515.20
12.125	12.30	10.10	Frais de gestion et de mise à jour du site Internet du département de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	42,500.00	42,500.00	37,428.36
12.141	12.16	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de l'Union Européenne	CORD	105,000.00	105,000.00	100,750.00
12.145	12.16	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	25,000.00	25,000.00	25,000.00
12.300	DIVERS	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de la caisse d'assurance des animaux de boucherie (arrêté grand-ducal du 19.3.1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie)	CORD	13,800.00	13,800.00	11,583.35
12.301	DIVERS	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	900.00	900.00	0.00
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système de contrôle intégré - volet gestion animale	CORD	152,200.00	152,200.00	143,200.00
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.010	33.00	DIVERS	Subventions à des actions nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	18,500.00	18,500.00	18,500.00
34.060	34.41	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	CORD	120,000.00	120,000.00	77,672.75
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12,500.00	12,500.00	12,500.00

## 19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

### Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1,250.00	1,250.00	0.00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	157,500.00	157,500.00	139,823.41
			<i>Total de la section 19.0 :</i>		<i>1,376,451.00</i>	<i>1,376,451.00</i>	<i>1,106,142.80</i>
<b>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>							
12.120	12.30	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CPUBLIE,CSDE	100,000.00 TE,TR	114,221.00	114,220.14
12.300	DIVERS	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	0.00
12.340	DIVERS	DIVERS	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	128,000.00 TR	129,945.00	129,944.27
12.350	DIVERS	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier à haut risque	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	40,000.00 TR	47,331.00	47,330.55
12.355	DIVERS	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900,000.00	900,000.00	767,146.61
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,000,000.00	16,000,000.00	15,843,935.31
31.052	31.32	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	926,850.00	926,850.00	911,897.50
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,053,500.00	2,053,500.00	2,007,926.59
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000.00 D	25,676.00	25,662.42
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,560,000.00	1,560,000.00	1,450,894.93
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000,000.00 D	5,470,000.00	5,465,090.56
31.060	31.32	DIVERS	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	12,060.60
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37,200.00	37,200.00	37,200.00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CNSM,CPUBLIE,CSDE	149,700.00	149,700.00	75,378.57
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CPUBLIE,CSDE	90,000.00 TE	66,503.00	1,620.00
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions	CPUBLIE,CSDE	130,000.00	130,000.00	52,556.46
34.106	34.59	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture	CORD	61,000.00	61,000.00	61,000.00
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du FEOGA-GARANTIE	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00 D	757,603.00	757,602.14
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,039,000.00 D	2,221,800.00	2,221,703.30
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,633,000.00	3,633,000.00	3,613,659.81
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et révalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,279,000.00	3,279,000.00	3,160,574.47
31.556	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.	CNST,CORD	127,223.00	127,223.00	82,088.62
			<i>Total de la section 19.1 :</i>		<i>36,347,573.00</i>	<i>37,780,552.00</i>	<i>36,839,492.85</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6,069,647.00 D	6,784,483.96	6,784,483.96
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,561,299.00	1,561,299.00	1,527,619.65
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9,581.00 D	102,721.07	102,721.07
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	455,288.00 D	504,486.98	504,486.98
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	146,101.00 D	411,963.00	266,268.62
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	16,700.00 TR	17,227.00	17,226.25
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,500.00	5,500.00	2,408.33
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	32,200.00	32,200.00	28,425.06
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	37,700.00 TR	38,600.00	38,448.36
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	107,500.00 TR	115,050.00	112,723.52
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5,740.00	5,740.00	5,213.64
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	71,000.00 TR	88,260.00	80,762.92
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	30,000.00	30,000.00	28,353.25
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	80,000.00 TR	92,511.00	91,937.69
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	2,973.61
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	118,900.00 TE	116,700.00	73,242.42
12.080	12.11	10.10	Bâiments: exploitation et entretien	CORD	71,000.00 TR	75,100.00	75,002.31
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	85,600.00 TR	87,100.00	84,830.13
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CPUBLIE, CSDE	350,000.00	350,000.00	249,644.84
12.122	12.30	10.10	Frais d'analyses de l'ADN dans le cadre du contrôle de l'étiquetage de la viande bovine	CORD	3,000.00	3,000.00	1,449.00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	797,000.00 TE	702,552.00	404,176.92
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des saisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	CORD	15,500.00	15,500.00	14,595.49
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	116,100.00	116,100.00	98,994.50
12.161	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel du laboratoire du lait cru	CORD	63,000.00	63,000.00	56,808.38
12.162	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire pour l'accréditation	CORD	50,500.00	50,500.00	8,533.86
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	36,000.00	36,000.00	26,530.68
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	21,000.00	21,000.00	12,839.60
12.300	DIVERS	10.10	Aménagement et entretien des hangars, chantiers et places de dépôt en campagne, équipement et matériel de chantier	CORD	8,000.00	8,000.00	5,494.64
12.301	DIVERS	10.10	Entretien des champs d'essais, achat de plantes mellifères, d'arbres et d'arbustes, dépenses diverses	CORD	35,000.00	35,000.00	32,443.07
12.310	DIVERS	10.10	Frais d'organisation de contrôles, d'admissions, de concours, d'expertises et d'essais, frais de commercialisation, réunions du comité d'experts de l'Union Européenne	CORD	12,000.00	12,000.00	1,168.36
12.315	DIVERS	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	52,000.00	52,000.00	45,112.18
12.320	DIVERS	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	23,300.00	23,300.00	23,300.00
12.330	DIVERS	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	165,000.00 D	182,330.00	182,326.81

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLE,CSDE	976.500,00	976.500,00	875.000,00
32.010	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production	CPUBLE,CSDE	746.000,00	746.000,00	663.900,85
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du tevel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16.200,00	16.200,00	16.200,00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	18.600,00	18.600,00	18.600,00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	49.600,00	49.600,00	41.427,98
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	25.600,00	25.600,00	25.600,00
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	17.900,00	17.900,00	17.900,00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5.000,00	5.000,00	5.000,00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CNSM,CPUBLE,CSDE	41.400,00	41.400,00	33.885,06
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CNSM,CPUBLE,CSDE	36.500,00	36.500,00	36.500,00
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	11.000,00	11.000,00	11.000,00
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7.000,00	7.000,00	7.000,00
33.020	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale de la viande de porc	CNSM	325,00	325,00	325,00
33.021	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des saisons luminees	CNSM	325,00	325,00	325,00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CNSM,CPUBLE,CSDE	49.700,00	49.700,00	49.356,09
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	12.000,00	12.000,00	12.000,00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et pour l'assurance multi-risques récoltes	CNLI,CNST,CPUBLE	200.000,00 TR	252.300,00	252.279,60
43.002	43.22	10.10	Plates cyclables: travaux d'entretien et de reféction	CPUBLE,CSDE	50.000,00	50.000,00	8.496,76
<i>Total de la section 19.2 :</i>					12.919.806,00	14.060.174,01	13.065.342,44
<b>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux</b>							
11.000	DIVERS	10.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	131.231,00 D	133.673,21	133.673,21
33.000	33.00	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement"	CNLI,CNST,CPUBLE	4.570.000,00	4.570.000,00	4.570.000,00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1986 (participation de l'Etat)	CNLI,CNST,CPUBLE	100.000,00	100.000,00	0,00
<i>Total de la section 19.3 :</i>					4.801.231,00	4.803.673,21	4.703.673,21
<b>Section 19.4 - Service d'économie rurale</b>							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2.891.451,00	2.891.451,00	2.752.130,82
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	162.229,00 D	241.975,26	241.975,26
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5.812,00 D	111.748,49	111.748,49
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	105.114,00 D	117.980,06	117.980,06
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habilitation	CORD	645,00	645,00	644,52
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	19.500,00	19.500,00	13.486,24



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	36,000.00	36,000.00	32,472.37
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,500.00	1,500.00	812.15
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27,000.00	27,000.00	25,809.75
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	101,100.00	101,100.00	101,079.12
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	1,000.00	1,000.00	420.00
12.300	DIVERS	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	90,000.00 D	112,000.00	88,900.13
12.310	DIVERS	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'aide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation, frais de documentation, dépenses diverses	CORD	4,500.00	4,500.00	2,071.10
12.320	DIVERS	10.10	Frais d'entretien, d'adaptation et d'expert en relation avec les programmes de comptabilité agricole	CORD	500.00	500.00	0.00
12.330	DIVERS	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	150.00	150.00	0.00
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	27,100.00	27,100.00	25,546.68
<i>Total de la section 19.4 :</i>					3,479,701.00	3,700,249.81	3,515,076.69
<b>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</b>							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,648,062.00 D	2,710,440.26	2,710,440.26
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	395,791.00	395,791.00	315,620.60
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	94,826.24	94,826.24
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	118,856.00	118,856.00	116,816.63
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	2,149.83	2,149.83
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habilitation	CORD	500.00	500.00	464.80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	29,710.00	29,710.00	25,063.60
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de liers	CORD	250.00	250.00	0.00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	25,000.00 TR	40,800.00	39,956.06
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	18,000.00	18,000.00	16,124.53
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,200.00	2,200.00	1,973.34
12.031	12.16	10.10	Inspecteurs des viandes: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,000.00	3,000.00	1,099.00
12.032	12.16	10.10	Vétérinaires-inspecteurs: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,600.00	1,600.00	0.00
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	18,500.00	18,500.00	16,298.00
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	10,150.00	10,150.00	7,737.93
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	24,850.00	24,850.00	17,177.60
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19,100.00	19,100.00	14,022.71
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	700.00	700.00	0.00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	28,800.00 TE	20,300.00	19,366.80
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750,000.00	750,000.00	625,628.71
12.121	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de I.E.S.B. chez les animaux domestiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	580,000.00	580,000.00	244,474.51
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	40,000.00	40,000.00	8,735.62

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CNLI,CNST,CPUBIE	8,064.00	8,064.00	6,048.00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	13,500.00 TE	10,500.00	2,513.15
12.160	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	930,000.00	930,000.00	359,827.32
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcs et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	1,396,776.00	1,396,776.00	708,390.67
12.161	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	35,000.00	35,000.00	33,884.57
12.162	12.30	10.10	Inspecteurs des viandes; acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	13,000.00 TE	6,700.00	6,455.69
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	7,000.00	7,000.00	6,276.19
12.300	DIVERS	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	2,500.00	2,500.00	1,985.80
12.310	DIVERS	10.10	Frais supplémentaires de désinfection des installations de traitement des cadavres dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	357.73
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8,676.00	8,676.00	8,676.00
12.620	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNST,CORD	3,863.00	3,863.00	3,862.32
			Total de la section 19.5 :		7,231,636.00	7,390,802.33	5,316,254.27
<b>Section 19.6 - Viticulture</b>							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	739,490.00 D	763,989.77	763,989.77
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	366,761.00	366,761.00	342,316.99
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	4,609.00 D	18,491.68	18,491.68
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	485,858.00	485,858.00	425,138.59
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	9,431.61	9,431.61
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	2,550.00	2,550.00	2,503.72
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100.00	100.00	0.00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,320.00	4,320.00	3,587.64
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	3,000.00	3,000.00	1,773.11
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	9,600.00	9,600.00	7,170.06
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	17,000.00	17,000.00	15,061.99
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBIE,CSDE	12,500.00	12,500.00	10,713.79
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,600.00 TR	2,900.00	2,858.75
12.080	12.11	10.10	Bâliments: exploitation et entretien	CORD	50,000.00 TR	57,500.00	56,900.70
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CPUBIE,CSDE	85,000.00	85,000.00	38,612.00
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	20,000.00 TE	9,200.00	90.00
12.160	12.30	DIVERS	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	102,600.00 TR	105,600.00	103,902.60
12.190	12.30	DIVERS	Cours d'enseignement viticole; indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viti-vinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	11,015.40
12.300	DIVERS	10.11	Exploitation de l'Institut viti-vinicole	CORD	72,000.00	72,000.00	65,041.71
12.301	DIVERS	DIVERS	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CNLI,CNST,CPUBIE	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNSM	2,231.00	2,231.00	2,231.00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi du 23.4.1965)	CNSM	580,740.00	580,740.00	580,740.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	42.000,00	42.000,00	41.999,82
34.060	34.38	10.10	Subsidés pour études vitivinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CORD	2.500,00	2.500,00	0,00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CNLLCNST,CPUBLIE	500.000,00 TR	530.800,00	530.793,80
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CORD	140.000,00 TE	109.200,00	84.829,35
			<i>Total de la section 19.6 :</i>		<i>3.257.659,00</i>	<i>3.305.373,06</i>	<i>3.119.194,08</i>
<b>Section 19.7 - Sylviculture</b>							
12.000	12.15	10.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	35.500,00	35.500,00	6.608,00
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	800.000,00 TE	738.000,00	680.109,75
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes"	CORD	40.000,00 TE	34.000,00	0,00
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informelle	CORD	50.000,00	50.000,00	49.728,00
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	42.000,00 TR	104.000,00	95.993,84
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	25.000,00	25.000,00	24.893,19
12.200	12.30	10.30	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
12.300	DIVERS	10.30	Frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	1.110.000,00	1.110.000,00	1.073.173,70
12.301	DIVERS	DIVERS	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales	CNLLCNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.302	DIVERS	DIVERS	Participation de l'Etat au projet INTERREG "ProHolz-ProBois": achats de biens et services spécifiques	CPUBLIE,CSDE	84.500,00	84.500,00	79.604,30
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	15.062,00 TR	21.062,00	20.880,58
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	82.300,00	82.300,00	67.497,72
			<i>Total de la section 19.7 :</i>		<i>2.284.562,00</i>	<i>2.098.489,08</i>	
<b>Section 19.8 - Développement rural</b>							
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10.000,00 TE	8.900,00	5.352,20
12.180	12.30	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	250,00	250,00	0,00
12.190	12.30	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6.000,00 TR	7.100,00	7.036,07
12.191	12.30	13.90	Frais de fonctionnement du réseau LEADER: Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CORD	20.000,00	20.000,00	17.233,86
33.011	33.00	07.20	Subsidés à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	15.000,00	15.000,00	15.000,00
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CNSM,CPUBLIE,CSDE	716.000,00 TE	705.000,00	584.657,33
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER	CNSM,CPUBLIE,CSDE	70.000,00	70.000,00	67.065,49
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'initiative Communautaire LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) -Grand-Duché de Luxembourg	CNSM,CPUBLIE,CSDE	31.250,00 TR	42.250,00	42.241,94

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	225,000.00	225,000.00	164,575.89
12.640	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNST,CORD	3,401.00	3,401.00	3,400.55
			<i>Total de la section 19.8 :</i>		<b>72,795,522.00</b>	<b>75,798,738.42</b>	<b>70,670,228.69</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	11.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	197,805.00	197,805.00	102,667.87
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3,489.00	3,489.00	0.00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	CORD	2,013.00	2,013.00	1,983.16
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,000.00	6,000.00	2,403.95
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,000.00	2,000.00	446.04
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	3,000.00	3,000.00	1,953.00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	307,500.00 TR	310,500.00	308,880.99
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12,500.00 TR	16,500.00	15,463.00
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	16,500.00	16,500.00	15,978.38
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	15,300.00	15,300.00	13,463.36
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100,000.00 TE	86,549.00	79,674.62
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	247,000.00 D	325,600.00	297,161.69
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	CORD	400,000.00 TE	90,839.00	86,474.51
12.122	12.30	11.10	Frais d'études et de mise en place d'une infrastructure à clé publique (Projet PKI)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	59,957.50
12.140	12.16	11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, organisation de pareilles manifestations, acquisition et édition de matériel d'exposition, acquisition et édition de matériel de promotion, organisation de campagnes et d'actions de publicité, participation à des congrès, participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CPUBLIE,CSDE	710,000.00	710,000.00	690,033.71
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	77,000.00	77,000.00	75,417.18
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	7,000.00	7,000.00	7,000.00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	100.00	100.00	16.15
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	17,500.00	17,500.00	17,000.00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	21,000.00	21,000.00	17,269.66
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	11,000.00	11,000.00	10,918.23
12.300	DIVERS	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	85,000.00 TE	82,300.00	64,166.61
12.301	DIVERS	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	11,500.00	11,500.00	10,687.94
12.302	DIVERS	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00	12,000.00	0.00
12.303	DIVERS	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	265,000.00	265,000.00	223,162.41
12.304	DIVERS	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	138,564.07

## 20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

### Section 20.0 - Economie

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.305	DIVERS	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CORD	35,000.00	35,000.00	33,686.92
12.310	DIVERS	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,057,000.00	1,057,000.00	833,881.38
12.320	DIVERS	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité; indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
14.010	DIVERS	14.10	Entretien des aires de services, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	37,500.00	37,500.00	15,278.66
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension; dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	70,000.00
31.051	31.32	11.10	Intervention de l'Etat dans les frais engagés par des entreprises ou par des organismes luxembourgeois avant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires ou à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	390,000.00	390,000.00	389,989.00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	78,000.00	78,000.00	0.00
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	0.00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	CORD	310,350.00	310,350.00	123,418.68
31.058	31.32	11.10	Offices luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais de participation à des programmes d'intercomparaison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude	CORD	2,500.00	2,500.00	2,499.98
31.059	31.32	11.10	Offices luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3,150.00	3,150.00	3,150.00
32.010	32.00	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	CORD	132,000.00	132,000.00	132,000.00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE,CSDE	240,000.00 TR	549,161.00	539,047.32
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes; participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	86,000.00 TR	87,700.00	87,612.50
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	325,000.00	325,000.00	233,639.93
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters): dépenses et frais connexes	CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	250,000.00
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, participations dans les frais d'études	CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	150,000.00
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CPUBLIE,CSDE	867,400.00	867,400.00	867,400.00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CPUBLIE,CSDE	105,000.00 TR	110,055.00	110,054.15
33.002	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du point de contact national dans le cadre du réseau européen extrajudiciaire des litiges de consommation	CPUBLIE,CSDE	54,000.00 TE	48,945.00	48,945.00
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	100,000.00 TR	107,451.00	107,451.00
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,C	50,000.00	50,000.00	0.00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,C	25,000.00	25,000.00	21,380.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.040	34.42	09.00	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	100,00 D	425,00	425,00
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	333,000,00 D	334,924,00	334,923,10
Total de la section 20.0 :					7,631,407,00	7,712,256,00	6,695,536,65
<b>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</b>							
11.000	DIVERS	01.32	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	4,093,339,00	4,093,339,00	3,960,354,57
11.010	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3,940,554,00	3,940,554,00	3,487,319,56
11.020	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3,488,00 D	665,148,22	665,148,22
11.030	DIVERS	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.070	DIVERS	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	9,130,00	9,130,00	9,050,06
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,590,00	8,590,00	7,248,31
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,700,00	1,700,00	1,263,78
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25,000,00	25,000,00	10,067,60
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,500,00 TR	5,500,00	4,904,44
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	80,000,00	80,000,00	69,058,68
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CPUB,CSDE	140,000,00 TR	158,000,00	153,863,21
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	129,000,00	129,000,00	112,259,30
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	109,250,00	109,250,00	97,650,40
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	357,500,00	357,500,00	334,319,23
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	441,700,00 TR	471,700,00	470,682,98
12.121	12.30	01.32	Frais d'études et de mise en place d'une Centrale des Bilans	CORD	300,000,00 TE	275,000,00	223,882,40
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	140,000,00	140,000,00	82,239,57
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	30,000,00	30,000,00	27,311,04
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CPUB,CSDE	142,500,00	142,500,00	142,500,00
12.300	DIVERS	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CNST,CPUB,CSDE	605,000,00	605,000,00	594,946,79
12.301	DIVERS	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	40,500,00	40,500,00	36,948,36
12.302	DIVERS	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravure de CD-Rom et développement du support informatique, campagne de promotion	CORD	140,000,00 TE	90,000,00	19,241,35
12.320	DIVERS	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	172,500,00 TR	197,500,00	197,347,74
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	130,000,00	130,000,00	127,720,31
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	6,250,00	6,250,00	1,638,32
Total de la section 20.1 :					11,049,591,00	11,711,251,22	10,837,166,22
<b>Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat</b>							
11.000	DIVERS	09.00	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	733,005,00 D	854,902,98	854,902,98
11.010	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	135,428,00 D	157,173,73	157,173,73
11.020	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	2,298,21	2,298,21
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00	200,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	23.400,00	23.400,00	20.108,01
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4.600,00 TR	6.600,00	5.510,94
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	11.000,00	11.000,00	10.245,01
12.060	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13.000,00 TE	11.000,00	9.244,95
12.080	12.11	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	32.000,00	32.000,00	30.656,69
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	5.000,00	5.000,00	253,25
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1.500,00	1.500,00	849,75
12.250	DIVERS	13.90	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	16.620,00	16.620,00	15.738,34
12.301	DIVERS	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	35.000,00	35.000,00	33.155,20
35.060	35.00	09.00	Conisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	166.000,00	166.000,00	139.136,09
<i>Total de la section 20.2 :</i>					1.176.853,00	1.322.694,92	1.279.273,15
<b>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques</b>							
11.000	DIVERS	09.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	74.260,00 D	438.328,72	438.328,72
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CORD	186,00	186,00	185,92
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	25,00	25,00	0,00
12.310	DIVERS	09.20	Impôts dus sur l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, d'Etelbruck et de Rosport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10.000,00	10.000,00	0,00
<i>Total de la section 20.3 :</i>					84.471,00	448.539,72	438.514,64
<b>Section 20.4 - Conseil de la concurrence</b>							
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	480,00 TR	1.500,00	1.500,00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de liers	CORD	240,00 TR	1.500,00	1.500,00
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	1.000,00 TE	0,00	0,00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6.000,00 TE	2.180,61	2.180,61
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	2.500,00 TR	5.039,39	4.676,12
<i>Total de la section 20.4 :</i>					10.220,00	10.220,00	9.856,73
<b>Section 20.5 - Relations extérieures - Promotion du commerce extérieur</b>							
11.131	11.12	11.10	Comité pour l'octroi de crédits d'Etat à l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc. etc.	CORD	396.000,00	396.000,00	323.956,43
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise; bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subside à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	200.000,00	200.000,00	200.000,00
<i>Total de la section 20.5 :</i>					596.200,00	596.200,00	523.956,43
<b>Section 20.6 - Commission et office des licences</b>							



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	48,669,00 D	49,508,25	49,508,25
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	6,000,00	6,000,00	1,815,86
Total de la section 20.6 :					54,669,00	55,508,25	51,324,11
<b>Section 20.7 - Commissariat aux affaires maritimes</b>							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	131,231,00 D	131,615,33	131,615,33
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	546,978,00	548,978,00	475,171,89
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,120,00	4,120,00	3,564,16
12.250	01.00	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CNLI, CNST, CPUBLIE	452,208,00	452,208,00	452,208,00
Total de la section 20.7 :					1,136,637,00	1,137,021,33	1,062,559,38
<b>Total du département 20 :</b>					<b>21,740,048,00</b>	<b>22,993,691,44</b>	<b>20,898,187,31</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	11.500.00	11.500.00	6.133.13
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	12.500.00	12.500.00	6.727.77
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	800.00	800.00	152.07
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24.000.00	24.000.00	19.913.83
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1.000.00	1.000.00	757.95
12.080	12.11	11.40	Bâtements: exploitation et entretien	CORD	4.000.00	4.000.00	4.000.00
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CPUBLE;CSDE	55.000.00	55.000.00	15.926.81
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	4.000.00	4.000.00	0.00
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	15.000.00	15.000.00	12.075.01
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	CNLI;CNST;CPUBLE;CSDE	2.500.000.00	2.500.000.00	2.042.860.94
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CPUBLE;CSDE	12.395.00	12.395.00	0.00
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	90.000.00	90.000.00	90.000.00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50.000.00	50.000.00	50.000.00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: colisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3.000.00	3.000.00	3.000.00
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5.082.00	5.082.00	0.00
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	3.700.500.00	3.700.500.00	3.700.500.00
41.001	41.50	DIVERS	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	130.000.00	130.000.00	130.000.00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110.000.00	110.000.00	110.000.00
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	247.894.00	247.894.00	5.436.00
Total de la section 21.0 :					6.976.671.00	6.976.671.00	6.197.483.51
<b>Section 21.1 - Tourisme</b>							
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	CNLI;CNST;CPUBLE	711.213.00 TR	723.213.00	720.273.68
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	150.00	150.00	149.46
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25.000.00 TE	23.000.00	22.252.34
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.995.00 TR	6.995.00	3.924.71
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	700.00	700.00	574.40
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI;CNST;CPUBLE;CSDE	170.000.00 TE	158.000.00	136.919.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	CPUBLIE,CSDE	243,000.00 TR	253,000.00	250,844.30
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	CORD	3,400.00	3,400.00	3,398.28
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	35,185.00	35,185.00	28,364.50
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	260,000.00	260,000.00	231,950.86
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CPUBLIE,CSDE	575,000.00	575,000.00	523,855.00
12.300	DIVERS	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	CORD	213,250.00	213,250.00	211,400.11
12.301	DIVERS	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	CORD	100.00	100.00	0.00
12.302	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	143,734.10
12.303	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	199,000.00	199,000.00	191,662.97
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100.00	100.00	0.00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehen	CNSM	58,000.00	58,000.00	52,200.00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	335,000.00	335,000.00	288,696.09
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100.00	100.00	0.00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1,822,357.00	1,822,357.00	1,822,357.00
33.016	33.00	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	CNSM	417,000.00	417,000.00	399,159.00
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A. Possen"	CNSM	45,482.00	45,482.00	45,482.00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	27,610.00	27,610.00	27,553.44
33.019	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CNSM,CPUBLIE,CSDE	10,000.00 TE	0.00	0.00
33.021	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CNSM,CPUBLIE,CSDE	277,200.00 TR	287,200.00	248,455.00
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	30,000.00	30,000.00	29,000.00
33.025	33.00	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CNSM	70,000.00	70,000.00	66,431.00
33.027	33.00	11.50	Expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6,200.00	6,200.00	6,200.00
33.029	33.00	DIVERS	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	108,000.00	108,000.00	64,580.60
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	14,350.00	14,350.00	8,113.00
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	85,000.00	85,000.00	69,625.72
43.004	43.22	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnées par l'élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CPUBLIE,CSDE	10,000.00 TE	0.00	0.00
<b>Total de la section 21.1 :</b>					<b>5,937,392.00</b>	<b>5,937,392.00</b>	<b>5,627,157.36</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 21.2 - Logement</b>							
11.010	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	923,954,00 D	1,189,386,47	1,189,386,47
11.020	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3,327,00 D	76,126,09	76,126,09
11.060	12.30	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat - Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE	718,618,00	718,618,00	605,506,91
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,330,00	1,330,00	1,028,79
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	99,650,00 TE	97,030,00	52,862,69
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,797,00 TR	1,943,00	1,942,59
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6,000,00 TE	5,704,00	5,017,43
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,950,00 TR	3,100,00	2,949,45
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,000,00	1,000,00	731,92
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	58,000,00 TR	58,540,00	56,367,51
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	105,000,00	105,000,00	79,870,51
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	16,800,00	16,800,00	14,375,00
12.080	12.11	07.10	Bâtimens: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	91,000,00 TE	90,460,00	80,045,59
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	176,903,00 TR	178,073,00	178,072,66
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	240,000,00	240,000,00	239,995,33
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'observatoire de l'habitat	CPUBLIE, CSDE	217,500,00	217,500,00	217,500,00
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartés, dépenses diverses	CORD	128,000,00 TR	129,450,00	121,899,06
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	1,000,00	1,000,00	413,00
12.300	DIVERS	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	6,000,00	6,000,00	2,255,97
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	121,000,00	121,000,00	0,00
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80,000,00	80,000,00	43,407,46
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNSM	41,000,00	41,000,00	41,000,00
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	52,000,000,00	52,000,000,00	52,000,000,00
34.081	34.52	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché: subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949, règlement ministériel modifié du 11.9.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
34.082	34.52	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements: subventions réduisant le taux d'intérêt	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	450,000,00	450,000,00	0,00
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CORD	1,000,00	1,000,00	929,00
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000,00	50,000,00	1,095,65
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
<i>Total de la section 21.2 :</i>					55,542,039,00	55,890,270,56	55,072,779,08
<b>Total du département 21 :</b>					<b>68,456,102,00</b>	<b>68,794,333,56</b>	<b>66,837,419,95</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

## 22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

### Section 22.0 - Travaux publics - Dépenses générales

11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22,875.00	22,875.00	16,832.88
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	12,500.00	12,500.00	10,227.32
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	60,000.00	60,000.00	54,595.40
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,800.00	2,800.00	1,850.02
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	7,500.00 TR	8,700.00	8,266.79
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	47,000.00 TE	42,800.00	40,631.25
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	13,900.00 TR	16,900.00	16,298.73
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	130,000.00 D	250,000.00	242,703.20
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	90,000.00 D	205,000.00	160,704.20
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CORD	30,000.00	30,000.00	29,997.69
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	33,000.00	33,000.00	17,571.24
12.300	DIVERS	12.10	Dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	2,500.00	2,500.00	1,185.76
32.000	32.00	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,900,000.00	2,900,000.00	2,900,000.00
34.040	34.42	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	250,000.00	250,000.00	250,000.00
35.060	35.00	DIVERS	Coisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CSDE	67,000.00	67,000.00	57,900.09
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 22.0 :</i>					3,719,175.00	3,954,175.00	3,656,764.99

### Section 22.1 - Ponts et chaussées - Dépenses générales

11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNL, CNST, CSDE	27,589,074.00	27,589,074.00	27,320,799.72
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNL, CNST, CSDE	1,801,848.00 D	1,843,899.77	1,843,899.77
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNL, CNST, CSDE	19,039.00 D	158,901.90	158,901.90
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNL, CNST, CSDE	33,167,346.00	33,167,346.00	30,638,429.37
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNL, CNST, CSDE	100.00 D	8,931.87	8,931.87
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	195,000.00	195,000.00	189,365.45
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	95,000.00	95,000.00	57,906.03
11.150	11.12	DIVERS	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires	CNL, CNST, CPUBLIE, CSDE	465,000.00 D	615,000.00	612,212.58
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	230,000.00 TE	200,000.00	159,647.99
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	1,945,000.00 TE TR	1,967,000.00	1,955,773.34
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	148,800.00 TE TR	148,800.00	130,362.27
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	395,000.00	395,000.00	325,194.28
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	520,000.00	520,000.00	518,314.36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.060	12.12	DIVERS	Entretien des installations de télécommunications	CORD	22.000,00	22.000,00	13.151,92
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	76.000,00	76.000,00	75.898,80
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	1.015.000,00 TE TR	1.066.500,00	1.061.193,93
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CSDE	58.460,00 D TR	62.444,00	59.679,20
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	200.000,00 TE	112.106,00	55.000,00
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	165.000,00 TR	215.000,00	192.729,92
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CORD	680.000,00 TE	665.800,00	603.176,47
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	26.000,00	26.000,00	25.310,00
12.300	DIVERS	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CPUBLIE,CSDE	215.000,00	215.000,00	195.354,05
12.301	DIVERS	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	204.200,00	204.200,00	179.561,13
12.303	DIVERS	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CPUBLIE,CSDE	5.500,00	5.500,00	2.407,28
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	65.000,00 TR	73.200,00	73.197,08
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	190.000,00	190.000,00	183.892,75
<i>Total de la section 22.1 :</i>					69.490.157,00	69.837.703,54	66.643.291,48
<b>Section 22.2 - Ponts et chaussées - Travaux propres</b>							
12.300	DIVERS	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	1.050.000,00 D	1.200.000,00	1.198.435,06
14.000	14.10	12.12	Voie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	5.850.000,00 TE TR	6.000.000,00	5.999.393,91
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	1.825.000,00	1.825.000,00	1.817.892,27
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CPUBLIE,CSDE	2.510.000,00 D	4.050.000,00	4.049.429,67
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	1.870.000,00 TE	1.820.000,00	1.595.635,73
14.004	14.10	12.12	Voie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CPUBLIE,CSDE	2.050.000,00 TE TR	2.550.000,00	2.415.127,34
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	335.000,00 TE	235.000,00	234.381,22
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	80.000,00	80.000,00	79.959,70
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	700.000,00	700.000,00	688.926,65
14.010	14.10	DIVERS	Stations d'épuration, canalisations et distributions d'eau: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	5.000,00	5.000,00	3.201,71
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CPUBLIE,CSDE	165.000,00	165.000,00	135.929,14
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CPUBLIE,CSDE	350.000,00 D	620.000,00	349.561,80
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	75.000,00	75.000,00	64.840,18
14.015	14.10	12.32	Frais de réparation et d'entretien d'ouvrages hydrauliques payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CORD	15.000,00	15.000,00	14.829,25
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CORD	545.000,00	545.000,00	544.694,69
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remise en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subsides aux communes	CPUBLIE,CSDE	300.000,00	300.000,00	297.477,74
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	CPUBLIE,CSDE	1.110.000,00	1.110.000,00	1.109.751,23
14.500	14.10	12.12	Voie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	5.520,00	5.520,00	0,00
14.502	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CPUBLIE,CSDE	30.695,00	30.695,00	30.694,19
14.504	14.10	12.12	Voie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CPUBLIE,CSDE	71.000,00	71.000,00	59.766,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.514	14.10	09.20	Aménagement hydraulique de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CNST,CORD	8.500,00	8.500,00	8.339,56
<i>Total de la section 22.2 :</i>					18.950.715,00	21.410.715,00	20.706.267,53
<b>Section 22.3 - Bâtiments publics - Dépenses générales</b>							
11.000	DIVERS	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	7.272.725,00	7.903.493,99	7.903.493,99
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.538.483,00	1.538.483,00	1.110.463,08
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	4.920,00	212.587,05	212.587,05
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.217.843,00	1.217.843,00	1.214.461,77
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	7.679,92	7.679,92
11.070	DIVERS	01.34	Rémunération de personnel en formation auprès de l'Etat	CORD	19.600,00	20.108,00	20.107,44
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	13.901,00	13.901,00	11.663,37
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2.444,00	2.444,00	0,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	71.500,00	71.500,00	70.473,33
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	75.000,00	75.000,00	74.918,93
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2.500,00	2.500,00	2.495,73
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	59.500,00	59.285,00	47.233,76
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	85.000,00	91.215,00	91.213,86
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	40.000,00	40.000,00	39.372,27
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	152.000,00	152.000,00	151.045,55
11.600	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CNST,CORD	730,00	730,00	480,30
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	15.000,00	15.000,00	14.996,71
12.510	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	3.565,00	3.565,00	3.293,27
<i>Total de la section 22.3 :</i>					10.574.811,00	11.421.334,96	10.975.980,33
<b>Section 22.4 - Bâtiments publics - Compétences propres</b>							
12.080	12.11	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation	CPUBLIE,CSDE	5.100.000,00	4.950.000,00	4.949.664,41
12.081	12.11	DIVERS	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation	CNST,CPUBLIE,CSDE	2.340.000,00	2.340.000,00	2.339.830,94
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4.000.000,00	5.766.000,00	5.765.917,33
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.300.000,00	1.500.000,00	1.499.987,94
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	815.000,00	915.000,00	914.971,09
12.085	12.11	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle	CPUBLIE,CSDE	1.120.000,00	1.270.000,00	1.269.218,71
12.086	12.11	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle	CPUBLIE,CSDE	2.400.000,00	2.400.000,00	2.258.500,92
12.087	12.11	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: plantation et entretien	CPUBLIE,CSDE	325.000,00	325.000,00	324.777,03
12.088	12.11	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 07.03.1990)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	260.000,00	272.000,00	271.412,64
12.089	12.11	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900.000,00	3.195.000,00	1.854.657,96
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20.000,00	20.000,00	0,00
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.750.000,00	5.128.000,00	4.390.511,95
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	60.000,00	114.000,00	100.571,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.121	12.30	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	10,948.74
12.122	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	45,000.00	45,000.00	0.00
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	14,000.00	14,000.00	13,695.34
12.300	DIVERS	01.34	Frais de déménagement des services publics	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00 D	669,000.00	596,762.13
12.301	DIVERS	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	65,000.00 D	107,300.00	107,208.41
12.302	DIVERS	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: réception et contrôle par des organismes agréés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	230,000.00	230,000.00	229,504.29
12.303	DIVERS	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	CORD	100,000.00	100,000.00	86,162.54
12.585	12.11	01.34	Installations thermiques : entretien et contrôle	CNST,CORD	213.00	213.00	212.18
12.589	12.11	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	CNST,CORD	8,724.00	8,724.00	7,723.45
12.591	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	CNST,CORD	35,125.00	35,125.00	32,195.00
<i>Total de la section 22.4 :</i>					22,488,062.00	29,502,362.00	27,024,414.40
<b>Total du département 22 :</b>					<b>125,222,920.00</b>	<b>136,126,290.50</b>	<b>129,210,718.33</b>



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

## 23 - MINISTERE DES TRANSPORTS

### Section 23.0 - Transports - Dépenses générales

11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6.020,00	6.020,00	2.110,00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3.840,00	3.840,00	240,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	13.100,00	13.100,00	8.218,06
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	135.000,00 TR	145.000,00	99.057,09
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10.000,00 TR	15.000,00	12.123,38
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	16.000,00	16.000,00	12.695,98
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2.500,00	2.500,00	1.840,03
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	105.000,00	105.000,00	95.819,77
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	950.000,00	950.000,00	546.528,03
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65.000,00 D	81.504,00	73.197,08
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	250.000,00 TE	235.000,00	111.223,27
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation (Transports routiers, Eurocontrôle route, Circulation routière)	CORD	30.000,00 TE	29.350,00	14.549,71
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10.000,00	10.000,00	0,00
35.060	35.00	12.00	Coalisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12.800,00	12.800,00	10.586,37
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses; remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	6.500,00 TR	6.150,00	6.124,70
<i>Total de la section 23.0 :</i>					1.614.760,00	1.631.264,00	994.313,47

### Section 23.1 - Circulation routière

11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	35.550,00 TE	33.604,00	32.336,68
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	10.800,00 TE	6.726,00	6.424,09
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	78.000,00 TE	74.400,00	74.387,00
12.130	12.16	12.10	Frais de publication	CORD	7.500,00 TE	3.301,00	3.300,52
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	200.000,00	200.000,00	197.832,36
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125,00 TR	1.625,00	175,10
12.310	DIVERS	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules et des permis de conduire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4.000.000,00 TR	4.143.665,00	4.143.664,56
12.320	33.00	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	30.000,00	30.000,00	28.041,47
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	299.200,00	299.200,00	267.151,25
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses; remboursement des frais à la chambre de commerce	CORD	85.000,00 TR	97.319,00	97.318,58
43.000	43.22	12.10	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus"	CORD	250.000,00 TE	106.335,00	102.617,00
12.500	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	149,00	149,00	0,00
<i>Total de la section 23.1 :</i>					4.996.324,00	4.996.324,00	4.953.248,61

### Section 23.2 - Transports publics

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	150,000.00	150,000.00	63,992.35
12.300	DIVERS	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	974,200.00	974,200.00	840,644.14
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	114,000,000.00	114,000,000.00	104,500,000.00
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11,812,000.00 D	12,005,870.00	12,005,869.20
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	69,000,000.00 D	75,483,402.00	75,483,401.34
31.050	31.32	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique	CPUBLIE, CSDE	50,000.00	50,000.00	50,000.00
33.001	33.00	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de fonctionnement de la Régie des Transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,000.00	500,000.00	500,000.00
33.010	33.00	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	CNSM	5,000.00	5,000.00	2,000.00
34.060	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,200,000.00	3,200,000.00	3,037,407.52
34.091	34.49	04.50	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques et polyhandicapés de l'intégration scolaire, de l'éducation différenciée ainsi que des travailleurs handicapés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	17,000,000.00 D	22,000,000.00	21,998,484.00
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,780,000.00 D	7,595,960.00	7,595,959.81
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	100,000.00	100,000.00	39,420.00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	11,038,000.00	11,038,000.00	10,843,177.37
				<i>Total de la section 23.2 :</i>			
				234,609,200.00			
				247,102,432.00			
				236,960,355.73			
<b>Section 23.3 - Transports ferroviaires</b>							
11.000	DIVERS	12.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	145,166.00 D	147,852.50	147,852.50
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,469,424.00	25,469,424.00	25,467,400.00
32.001	42.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140,618,307.00	140,618,307.00	140,598,000.00
93.000	93.00	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92,000,000.00	92,000,000.00	92,000,000.00
				<i>Total de la section 23.3 :</i>			
				268,232,897.00			
				268,235,663.50			
<b>Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux</b>							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,382,745.00 D	1,480,289.07	1,480,289.07
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	41,478.00 D	43,179.12	43,179.12
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2,154.00	2,154.00	1,842.11
11.030	DIVERS	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12,410.00	12,410.00	6,531.89
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CORD	1,224.00	1,224.00	929.60
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00	4,000.00	3,967.31
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10,000.00	10,000.00	7,869.28
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7,500.00	7,500.00	5,912.03
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	9,870.00	9,870.00	8,152.74
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	4,200.00	4,200.00	4,160.81
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	13,060.00	13,060.00	11,739.17
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	18,000.00	18,000.00	11,274.56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3.890,00	3.890,00	2.862,14
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	5.500,00	5.500,00	5.025,61
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24.000,00	24.000,00	23.460,56
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	34.000,00	34.000,00	23.869,53
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	1.500,00	1.500,00	1.480,73
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12.000,00	12.000,00	11.992,38
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	11.100,00	11.100,00	7.090,75
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5.000,00	5.000,00	3.008,62
12.300	DIVERS	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	45.500,00	45.500,00	44.269,87
14.010	14.10	12.32	Entretien et renouvellement des installations et équipements des barrages et écluses de la Moselle canalisée - frais se rapportant à l'hydrométrie et à la signalisation nautique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	355.800,00	355.800,00	246.160,66
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	263.000,00	263.000,00	8.373,31
35.030	35.40	12.34	Pays contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	119.100,00	119.100,00	99.300,00
					2.387,031,00	2.486,276,19	2.062,741,85
<i>Total de la section 23.4 :</i>							
<b>Section 23.5 - Direction de l'aviation civile</b>							
11.000	DIVERS	12.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	926.631,00 D	977.189,17	977.189,17
11.010	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	231.315,00 D	244.423,08	244.423,08
11.020	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	100,00 D	1.923,40	1.923,40	1.923,40
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	15.360,00	15.360,00	7.588,00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de liers	CORD	9.560,00	9.560,00	2.472,00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	2.000,00	2.000,00	1.606,63
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90.000,00	90.000,00	86.968,88
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3.500,00	3.500,00	3.147,06
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	13.100,00	13.100,00	11.371,37
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4.200,00 TE	3.000,00	2.032,65
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20.000,00 TE	16.600,00	16.558,91
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30.000,00 D	45.830,00	45.815,00
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500.000,00	500.000,00	130.246,45
12.140	12.16	12.40	Frais de promotion de l'aéroport	CORD	12.000,00 TE	2.500,00	2.500,00
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50.000,00	50.000,00	0,00
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CNLI, CNST, CPUBLIE	19.000,00	19.000,00	2.345,97
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	25.000,00	25.000,00	329,55
12.302	DIVERS	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
32.000	32.00	12.40	Aérogare: remboursement des frais d'exploitation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3.869.000,00 D	3.869.802,00	3.869.801,16
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CNLI, CNST, CPUBLIE	1.272.000,00	1.272.000,00	1.215.007,96
35.060	35.00	12.40	Pays contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800.000,00 D TR	853.045,00	851.065,81
12.650	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CNST, CORD	10.787,00	10.787,00	10.786,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 23.6 - Aéroport de Luxembourg</b>							
11.000	DIVERS	12.44	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	10,438,349.00 D	10,461,374.12	10,461,374.12
11.010	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	136,571,000 D	144,868.89	144,868.89
11.020	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,000 D	1,468.21	1,468.21
11.030	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	489,926.00	489,926.00	434,785.71
11.040	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,000 D	38,228.88	38,228.88
11.100	11.40	12.44	Indemnités d'habillement	CORD	10,600,000 TR	10,780.00	10,179.10
11.150	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	37,000,000 TR	67,670.00	67,667.24
12.010	12.13	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18,000,000	18,000.00	17,049.92
12.011	12.13	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30,000,000 TR	41,050.00	40,916.06
12.020	12.14	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	138,000,000 TR	153,000.00	152,734.73
12.030	12.16	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,785.00	1,785.00	1,685.72
12.040	12.12	12.44	Frais de bureau	CORD	30,000,000 TE	26,580.26	25,213.73
12.041	12.12	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	1,457.04
12.050	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	204,000.00	204,000.00	169,378.24
12.070	12.12	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	50,000,000 TE	20,920.00	8,464.80
12.080	12.11	12.44	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	452,400,000 TE TR	414,191.49	403,100.73
12.120	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105,000.00	105,000.00	102,303.00
12.121	12.30	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	CORD	147,520,000 TE	97,520.00	97,520.00
12.122	12.30	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850,000,000 TR	851,828.25	851,828.25
12.150	12.30	05.30	Prestations médicales et paramédicales	CORD	2,550.00	2,550.00	1,985.80
12.170	12.30	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	CORD	30,000,000 TE	27,750.00	26,103.35
12.190	12.30	12.44	Cours de formation et de perfectionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	429,000.00	429,000.00	306,246.90
12.200	12.30	12.44	Primes à payer pour assurances: responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits ou la responsabilité civile de l'Etat est engagée	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	584,500,000 D	628,183.00	628,182.24
12.350	DIVERS	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours	CNLI, CNST, CPUBLIE	190,000,000 TR	237,550.00	237,549.06
14.030	14.10	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	CORD	299,500,000 TE	275,940.00	275,206.93
14.031	14.10	12.44	Acquisition de produits antigel et de produits antifeu	CNLI, CNST, CPUBLIE	300,000,000 D TR	464,360.00	463,973.38
14.032	14.10	12.44	Entretien des équipements électriques	CNLI, CNST, CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	138,104.98
14.033	14.10	12.44	Entretien des équipements électroniques	CNLI, CNST, CPUBLIE	605,000.00	605,000.00	554,140.92
14.050	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg	CORD	215,000,000 TR	215,630.00	215,625.23
24.010	24.10	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux, des données météorologiques	CORD	21,800,000 TE	10,050.00	9,761.22
35.020	35.30	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,760.00	8,760.00	8,320.56
11.650	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CNST, CORD	3,900.00	3,900.00	0.00
14.550	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du SIAS et de la ville de Luxembourg	CNST, CORD	197,450.00	197,450.00	197,449.57
<b>Total de la section 23.5 :</b>					<b>7,394,653.00</b>	<b>8,016,719.65</b>	<b>7,477,179.72</b>
<b>Total de la section 23.6 :</b>					<b>16,179,311.00</b>	<b>16,406,814.10</b>	<b>16,094,874.51</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>Section 23.7 - Garage du gouvernement</b>							
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	10,165.00	10,165.00	10,163.56
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9,296.00	9,296.00	7,440.00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	120,000.00 D	210,100.00	209,851.04
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	140,200.00 D	226,200.00	223,968.47
12.060	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	13,000.00	13,000.00	0.00
12.300	DIVERS	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	0.00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	2,335.00	2,335.00	0.00
<i>Total de la section 23.7 :</i>					299,996.00	476,096.00	451,423.07
<b>Total du département 23 :</b>					<b>525,714,172.00</b>	<b>539,353,509.44</b>	<b>527,207,389.46</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,000.00	3,000.00	2,800.84
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,000.00	2,000.00	1,809.31
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,900.00	1,900.00	1,362.45
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	51,240.00 TE	47,145.00	27,991.29
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	15,750.00	15,750.00	12,049.67
12.080	12.11	06.36	Bâtements: exploitation et entretien	CORD	10,500.00 TR	10,850.00	10,793.16
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	55,500.00 TR	59,595.00	58,626.95
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	300,000.00 TE	282,762.00	126,027.59
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CORD	95,000.00	95,000.00	79,381.01
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	50,000.00 TR	58,050.00	48,769.45
12.302	DIVERS	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	255,000.00 TR	270,980.00	259,323.64
12.303	DIVERS	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	120,000.00 TE	103,670.00	66,378.80
12.305	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00 D	204,471.00	90,841.56
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CORD	6,740,322.00 TE	6,713,111.00	6,701,917.94
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	213,000.00 TR	249,399.00	247,817.34
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CORD	90,300.00	90,300.00	85,402.90
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes œuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CNSM	72,200.00	72,200.00	62,819.27
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes "Emploi et valorisation des ressources humaines"	CNSM,CPUBLIE,CSDE	218,000.00	218,000.00	107,822.49
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12,395.00	12,395.00	12,395.00
<i>Total de la section 24.0 :</i>					8,361,107.00	8,515,578.00	8,007,330.66
<b>Total du département 24 :</b>					<b>8,361,107.00</b>	<b>8,515,578.00</b>	<b>8,007,330.66</b>
<b>Total du Chapitre III - DEPENSES COURANTES :</b>					<b>6,303,088,101.00</b>	<b>6,598,271,950.39</b>	<b>6,430,427,162.25</b>

## 24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

### Section 24.0 - Egalité des chances

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

## Budget des dépenses - CHAPITRE IV - DEPENSES EN CAPITAL

### 30 - MINISTERE D'ETAT

#### Section 30.3 - Conseil d'Etat

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	30,000.00	30,000.00	19,273.50
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	6,500.00	6,500.00	3,430.23
<i>Total de la section 30.3 :</i>					36,500.00	36,500.00	21,703.73

#### Section 30.4 - Gouvernement

74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	49,991.77
74.041	74.22	01.10	Service information et presse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40,000.00 TE	15,000.00	13,266.08
74.042	74.22	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.043	74.22	01.10	Centre d'Etudes et de Recherches Européennes Robert Schuman: acquisition de machines de bureau	CORD	9,500.00	9,500.00	4,353.90
74.050	74.22	01.10	Service d'information et presse: acquisition d'équipements informatiques	CORD	40,000.00 TR	65,000.00	56,822.05
74.060	74.40	01.10	Service information et presse: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	40,000.00	40,000.00	32,682.04
74.305	74.22	01.10	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	41,400.00	41,400.00	27,716.61
74.310	74.22	DIVERS	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments	CN,LCNST,CPUBLIE,CSDE	316,250.00	316,250.00	163,246.79
<i>Total de la section 30.4 :</i>					542,150.00	542,150.00	354,079.24

#### Section 30.5 - Conseil économique et social

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	4,000.00 TR	5,000.00	5,000.00
74.320	74.22	01.10	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
<i>Total de la section 30.5 :</i>					5,000.00	5,000.00	5,000.00

#### Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	25,000.00	25,000.00	20,920.02
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	8,175.00	8,175.00	8,093.70
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CPUBLIE,CSDE	610,000.00 TR	680,000.00	671,466.60
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	53,000.00	53,000.00	52,167.58
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	90,500.00	90,500.00	89,110.04
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	45,000.00	45,000.00	21,400.11
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CORD	177,500.00 TE	107,500.00	46,313.50
<i>Total de la section 30.6 :</i>					1,009,175.00	1,009,175.00	909,471.55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>Section 30.7 - Cultes</b>							
52.001	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la réfection de la toiture de la synagogue à Luxembourg	CORD	78,769.00	78,769.00	78,769.00
<i>Total de la section 30.7 :</i>					78,769.00	78,769.00	78,769.00
<b>Section 30.8 - Médias et Communications</b>							
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	1,327.39
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	6,000.00	6,000.00	5,615.45
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7,500.00	7,500.00	7,449.24
<i>Total de la section 30.8 :</i>					15,000.00	15,000.00	14,392.08
<b>Total du département 30 :</b>					<b>1,686,594.00</b>	<b>1,686,594.00</b>	<b>1,383,415.60</b>



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8.500,00	8.500,00	0,00
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	10.000,00	10.000,00	9.982,06
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20.000,00	20.000,00	19.875,11
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150.000,00	150.000,00	144.677,69
			<i>Total de la section 31.0 :</i>		188.500,00	188.500,00	174.534,86
<b>Section 31.1 - Relations internationales - Missions diplomatiques</b>							
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CPUBLIE,CSDE	200.000,00 TR	259.000,00	240.984,34
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	30.987,00 TR	32.187,00	31.830,00
74.250	DIVERS	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CPUBLIE,CSDE	686.523,00 TE	487.913,00	487.257,54
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	320.000,00 TR	357.410,00	357.343,78
			<i>Total de la section 31.1 :</i>		1.136.510,00	1.136.510,00	1.117.415,66
<b>Section 31.5 - Direction de la défense</b>							
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.000,00 D	142.918,00	127.007,12
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.800.000,00	1.800.000,00	1.366.650,85
54.062	54.01	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	107.000,00	107.000,00	33.379,00
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	22.000.000,00	22.000.000,00	22.000.000,00
			<i>Total de la section 31.5 :</i>		24.007.000,00	24.049.918,00	23.527.036,97
<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>							
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	318.500,00 TR	358.500,00	358.428,85
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10.000,00	10.000,00	0,00
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4.000,00	4.000,00	3.430,22
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CPUBLIE,CSDE	101.000,00	101.000,00	92.608,47
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	186.125,00	186.125,00	184.127,47
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	93.900,00 TR	120.900,00	112.782,60
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	600.000,00 TE	573.000,00	569.489,09
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5.000,00	5.000,00	1.771,00
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	CPUBLIE,CSDE	224.500,00	224.500,00	134.020,13
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements commexes	CPUBLIE,CSDE	73.600,00	73.600,00	65.539,65
74.320	74.22	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	CORD	515.900,00 TE	475.900,00	474.117,02
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	360.760,00	360.760,00	355.076,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	24.300,00	24.300,00	24.232,53
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CORD	28.000,00	28.000,00	0,00
<i>Total de la section 31.6 :</i>							
<b>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>							
74.250	DIVERS	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	181.508,00	181.508,00	99.488,59
<i>Total de la section 31.7 :</i>							
<b>Section 31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</b>							
74.300	74.22	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CNLLCNST,CPUBLIE,CSDE	250.000,00	250.000,00	166.519,20
<i>Total de la section 31.9 :</i>							
<b>Total du département 31 :</b>					<b>28.309,103,00</b>	<b>28.352,021,00</b>	<b>27.460,629,07</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

### 32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Section 32.0 - Affaires culturelles

63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,850,000.00	2,850,000.00	2,849,998.77
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subsides	CORD	43,802.00	43,802.00	43,802.00
63.041	63.51	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province	CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	11,030.00
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	295,300.00	295,300.00	0.00
74.040	74.22	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	3,568.45
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	7,500.00 TR	12,500.00	12,389.32
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7,500.00 TE	2,500.00	1,978.00
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	124.00	124.00	0.00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	75,000.00 TR	79,000.00	69,035.50
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	5,000.00 TE	1,000.00	0.00
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
Total de la section 32.0 :					13,309,226.00	13,309,226.00	12,997,802.04

#### Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

52.000	52.10	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	300,000.00	300,000.00	84,840.00
74.000	74.10	08.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	21,999.99
74.050	74.22	08.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	31,000.00	31,000.00	30,999.40
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	2,000.00	2,000.00	172.50
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	13,640.00	13,640.00	6,423.68
Total de la section 32.1 :					368,640.00	368,640.00	144,435.57

#### Section 32.3 - Bibliothèque nationale

74.010	74.22	08.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	8,958.50
74.020	74.22	08.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,250.00	2,250.00	1,389.20
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	53,000.00	53,000.00	52,769.66
74.070	74.22	08.20	Alimentation de la réserve précieuse	CPUBLIE, CSDE	85,000.00	85,000.00	83,325.94
Total de la section 32.3 :					149,250.00	149,250.00	146,443.30

#### Section 32.4 - Archives nationales

74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	60,000.00	60,000.00	59,922.32
Total de la section 32.4 :					60,000.00	60,000.00	59,922.32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>							
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE.CSDE	200,000.00	200,000.00	199,359.25
74.060	74.40	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	118,460.00	118,460.00	117,716.22
74.070	74.22	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques, acquisition de documents cinématographiques	CPUBLIE.CSDE	39,000.00	39,000.00	38,937.80
			<i>Total de la section 32.5 :</i>		<b>357,460.00</b>	<b>357,460.00</b>	<b>356,013.27</b>
<b>Section 32.7 - Centre national de littérature</b>							
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9,150.00 TR	10,150.00	10,149.43
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	6,000.00	6,000.00	5,995.74
74.570	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CNST,CORD	15,000.00	15,000.00	1,089.00
			<i>Total de la section 32.7 :</i>		<b>31,150.00</b>	<b>31,150.00</b>	<b>17,234.17</b>
<b>Section 33.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales</b>							
53.010	53.20	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures; garantie de l'Etat (loi du 8.12.1977)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	124.00 D	104,223.00	103,974.82
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	124.00	124.00	0.00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35,000.00	35,000.00	34,810.08
			<i>Total de la section 33.0 :</i>		<b>35,248.00</b>	<b>139,347.00</b>	<b>138,784.90</b>
<b>Section 33.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée</b>							
74.300	74.22	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6,100.00	6,100.00	5,801.65
			<i>Total de la section 33.5 :</i>		<b>6,100.00</b>	<b>6,100.00</b>	<b>5,801.65</b>
			<b>Total du département 32 et 33 :</b>		<b>14,317,074.00</b>	<b>14,421,173.00</b>	<b>13,860,437.22</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	2,281,168.42
54.031	54.41	DIVERS	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00 D	1,600,000.00	1,583,556.03
54.032	54.41	DIVERS	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	700,000.00	700,000.00	663,882.43
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,277,293.70
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.041	81.50	11.70	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.051	81.60	11.70	Office du ducroire: alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.052	81.60	11.70	Office du ducroire: rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.071	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	225,000.00	225,000.00	225,000.00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	894,289.57
84.122	84.23	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	550,000.00	550,000.00	540,347.20
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	13,500,000.00	13,500,000.00	13,500,000.00
<i>Total de la section 34.0 :</i>						20,976,000.00	20,965,537.35
<b>Section 34.1 - Contributions directes et métrologie</b>							
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	47,000.00 TE	38,500.00	38,172.84
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	9,569.35
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	24,000.00 TR	38,600.00	38,540.56
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	236,600.00 TE	226,800.00	14,173.81
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25,000.00	25,000.00	23,996.10
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	35,000.00 TR	38,700.00	38,164.35
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12,400.00	12,400.00	12,393.38
<i>Total de la section 34.1 :</i>						390,000.00	175,010.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 34.2 - Enregistrement et domaines</b>							
51.060	01.22		Depenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	2,60
74.000	74.10	DIVERS	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	16,000,00	16,000,00	12,773,88
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000,00	12,000,00	10,716,30
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1,000,00	1,000,00	0,00
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8,000,00	8,000,00	7,736,16
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	11,200,00	11,200,00	11,188,35
			<i>Total de la section 34.2 :</i>		<i>48,300,00</i>	<i>48,300,00</i>	<i>42,417,29</i>
<b>Section 34.3 - Douanes et accises</b>							
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CPUBLIE, CSDE	75,000,00 TE	68,000,00	66,209,28
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	178,000,00 TR	179,000,00	178,833,71
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	24,000,00	24,000,00	23,568,30
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18,000,00 TR	25,000,00	24,632,46
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	44,000,00	44,000,00	43,643,38
74.060	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	54,000,00	54,000,00	42,494,89
74.080	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	25,000,00	25,000,00	10,840,29
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	55,000,00	55,000,00	54,381,54
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65,000,00 TE	64,000,00	57,761,74
74.550	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CNST, CORD	10,000,00	10,000,00	9,988,31
			<i>Total de la section 34.3 :</i>		<i>548,000,00</i>	<i>548,000,00</i>	<i>512,343,90</i>
			<b>Total du département 34 :</b>		<b>21,962,300,00</b>	<b>22,562,300,00</b>	<b>21,695,308,93</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### 35 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET

#### Section 35.0 - Dépenses générales

53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00 D	4,973,000.00	3,767,338.75
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,000,000.00 D	18,559,000.00	18,070,238.79
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00 D	15,000,000.00	15,000,000.00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	0.00
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
<i>Total de la section 35.0 :</i>					21,300,100.00	38,832,100.00	36,837,575.54

#### Section 35.1 - Inspection générale des finances

74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	364.90
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10,000.00	10,000.00	9,889.28
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	2,717.64
<i>Total de la section 35.1 :</i>					16,500.00	16,500.00	12,971.82

#### Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat

74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	920.69
<i>Total de la section 35.2 :</i>					1,000.00	1,000.00	920.69

#### Section 35.3 - Direction du contrôle financier

74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	0.00
<i>Total de la section 35.3 :</i>					3,500.00	3,500.00	0.00

#### Section 35.4 - Cadastre et topographie

74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	43,500.00	43,500.00	42,439.86
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	4,649.45
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	377.51
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	291,000.00	291,000.00	290,364.20
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	158,000.00	158,000.00	150,465.50
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CPUBLIE,CSDE	126,500.00	126,500.00	121,247.05
<i>Total de la section 35.4 :</i>					635,000.00	635,000.00	609,543.57

**Total du département 35 :**

**21,956,100.00**

**39,488,100.00**

**37,461,011.62**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paievements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

**36 - MINISTERE DES FINANCES : DETTE PUBLIQUE**

**Section 36.0 - Dette publique**

91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,000.00 D	85,676,000.00	85,676,000.00
<i>Total de la section 36.0 :</i>					5,000,000.00	85,676,000.00	85,676,000.00
<b>Total du département 36 :</b>					<b>5,000,000.00</b>	<b>85,676,000.00</b>	<b>85,676,000.00</b>



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,200.00	1,200.00	0.00
<i>Total de la section 37.0 :</i>					1,200.00	1,200.00	0.00
<b>Section 37.1 - Services judiciaires</b>							
74.000	74.10	03.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	28,108.90
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	25,000.00	25,000.00	21,181.80
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	1,627.19
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25,000.00	25,000.00	20,747.22
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	20,000.00	20,000.00	445.00
74.060	74.40	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
<i>Total de la section 37.1 :</i>					107,500.00	107,500.00	72,110.11
<b>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</b>							
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	85,000.00	82,500.00	82,330.00
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	14,500.00	12,750.00	11,307.44
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	680,000.00	671,750.00	610,977.12
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	21,600.00	34,100.00	29,989.17
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	34,000.00	34,000.00	33,415.06
74.540	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST,CORD	75,000.00	75,000.00	74,967.92
<i>Total de la section 37.2 :</i>					910,100.00	910,100.00	842,986.71
<b>Section 37.3 - Juridictions administratives</b>							
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	19,669.76
<i>Total de la section 37.3 :</i>					20,000.00	20,000.00	19,669.76
<b>Section 37.4 - Police grand-ducale</b>							
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automobiles et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CPUBLIE,CSDE	2,269,640.00	2,282,440.00	2,281,641.01
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	1,000,100.00	851,643.95
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213,000.00	138,900.00	138,534.14
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	502,000.00	503,300.00	502,642.25
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000.00	10,000.00	9,688.12
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,959.50
74.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	30,500.00	30,500.00	30,434.50
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	18,000.00	0.00	0.00
74.252	74.22	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: acquisition de véhicules et de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50,000.00	143,000.00	125,885.90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.680.000,00 TR	2.758.000,00	2.757.986,19
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'aménagement et d'équipements connexes	CPUBLIE,CSDE	310.000,00 D	357.995,00	309.941,32
74.311	74.22	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales	CPUBLIE,CSDE	200.000,00	200.000,00	195.500,00
74.541	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNST,CORD	2.500,00	2.500,00	0,00
<i>Total de la section 37.4 :</i>					6.290.740,00	7.431.735,00	7.208.860,88
<b>Total du département 37 :</b>					<b>7,329,540.00</b>	<b>8,470,535.00</b>	<b>8,143,627.46</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### 38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

#### Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative - Dépenses diverses

62.010	62.20	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension; assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	CNLI,CNST,CPUB,LI,C,SDE	1,115,521,00 D	1,419,971,00	1,419,444,28
74.300	74.22	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	CNLI,CNST,CPUB,LI,C,SDE	1,900,000,00	1,900,000,00	1,146,221,55
					<i>Total de la section 38.0 :</i>	<i>3,015,521,00</i>	<i>2,565,665,83</i>

#### Section 38.3 - Institut National de l'Administration Publique

74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,850,00	3,850,00	3,849,30
					<i>Total de la section 38.3 :</i>	<i>3,850,00</i>	<i>3,849,30</i>

#### Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat

74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CPUB,LI,C,SDE	3,100,000,00	3,100,000,00	2,839,290,01
74.051	74.22	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CPUB,LI,C,SDE	3,500,000,00	3,500,000,00	2,692,151,15
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CPUB,LI,C,SDE	2,450,000,00	2,450,000,00	1,624,841,57
74.061	74.40	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1,400,000,00	1,400,000,00	1,380,143,91
					<i>Total de la section 38.5 :</i>	<i>10,450,000,00</i>	<i>8,535,426,64</i>

#### Section 38.6 - Service central des imprimés

74.011	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	169,000,00	169,000,00	150,270,31
74.021	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	9,800,00	9,800,00	7,208,00
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	37,300,00	37,300,00	33,929,57
74.041	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8,500,00	8,500,00	8,495,75
74.043	74.22	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CNLI,CNST,CPUB,LI	10,000,00 D	430,000,00	429,775,83
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	25,000,00	25,000,00	24,999,83
					<i>Total de la section 38.6 :</i>	<i>259,600,00</i>	<i>654,679,29</i>

**Total du département 38 : 13,728,971,00 14,453,421,00 11,759,621,06**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### 39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Section 39.0 - Dépenses générales

74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	25.000,00	25.000,00	24.951,37
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	1.500,00	1.500,00	0,00
74.062	74.40	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales	CORD	75.000,00	75.000,00	9.632,00
<i>Total de la section 39.0 :</i>					101.500,00	101.500,00	34.583,37

#### Section 39.1 - Finances communales

63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CPUBLIE,CSDE	7.500,000,00	7.500,000,00	7.500,000,00
63.001	63.21	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892.500,00	892.500,00	892.500,00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CNLI,GNST,CPUBLIE,CSDE	4.000,000,00	4.000,000,00	3.067,559,00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CPUBLIE,CSDE	5.500,000,00	5.500,000,00	5.500,000,00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CPUBLIE,CSDE	371.840,00	371.840,00	371.840,00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CPUBLIE,CSDE	370,000,00	370,000,00	370,000,00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	CPUBLIE,CSDE	250,000,00	250,000,00	250,000,00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CPUBLIE,CSDE	300,000,00	300,000,00	300,000,00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CNLI,GNST,CPUBLIE	100,000,00 D	200,000,00	200,000,00
<i>Total de la section 39.1 :</i>					19.284.340,00	19.384.340,00	18.457.899,00

#### Section 39.2 - Commissariats de district

74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	2.000,00	2.000,00	1.085,60
<i>Total de la section 39.2 :</i>					2.000,00	2.000,00	1.085,60

#### Section 39.6 - Administration des services de secours

63.000	63.21	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	347.867,00	347.867,00	347.867,00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	1.046.700,00	1.046.700,00	1.046.478,96
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	507.380,00 TE	502.980,00	502.952,69
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	228.000,00 TR	258.390,00	258.163,54
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	25.990,00 TE	0,00	0,00
<i>Total de la section 39.6 :</i>					2.155.937,00	2.155.937,00	2.155.462,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)

63.000	63.21	07.50	Parcs naturels existants et en préparation: participation aux frais des infrastructures, bâtiments, équipements et projets	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	188,517.02
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	125.00 TR	4,025.00	4,025.00
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	36,000.00 TE	34,100.00	34,048.30
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	30,000.00 TE	28,000.00	27,158.45
			<i>Total de la section 39.7 :</i>		<i>266,125.00</i>	<i>266,125.00</i>	<i>253,748.77</i>

### Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

52.010	52.20	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	7,000.00 TE	0.00	0.00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	70,000.00 TE	24,500.00	20,504.43
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE,CSDE	200,000.00 TE	189,925.00	189,920.51
63.001	63.21	DIVERS	Travaux d'amélioration, d'aménagement et de maturation à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	2,075,000.00	2,075,000.00	2,014,483.45
63.002	63.21	10.10	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des travaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	975,000.00 D	1,763,105.00	1,763,104.71
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	120,000.00	120,000.00	120,000.00
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	13,000.00 TR	18,520.00	18,359.55
73.032	73.21	DIVERS	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	125,000.00 TE	32,416.48	32,416.48
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sure et de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,180,000.00 D TR	1,762,550.52	1,757,264.17
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	60,000.00	60,000.00	48,441.48
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	215,000.00	215,000.00	213,388.14
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	9,700.00	9,700.00	6,772.34
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	6,000.00	6,000.00	963.39
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	85,000.00 TR	120,555.00	120,553.65
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'un appareil dans le cadre du projet de recherche CHERISK	CORD	200,000.00 TR	201,250.00	201,250.00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	209,800.00 TR	231,100.00	222,913.56
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	10,000.00	10,000.00	2,213.21
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	46,000.00 TR	49,730.00	40,493.76
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	9,000.00	9,000.00	6,004.15
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l' Eau	CORD	58,020.00 TE	54,290.00	40,256.58
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6,000.00	6,000.00	5,341.75
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	7,000.00 TE	5,750.00	0.00
93.000	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
			<i>Total de la section 39.9 :</i>		<i>15,666,320.00</i>	<i>16,964,392.00</i>	<i>16,824,645.33</i>

**Total du département 39 :**

**37,496,222.00**

**38,874,294.00**

**37,721,424.26**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	226.000,00	226.000,00	185.963,89
<i>Total de la section 40.0 :</i>					226.000,00	226.000,00	185.963,89
<b>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>							
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50.000,00	50.000,00	49.536,13
74.041	74.22	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	824.813,00	824.813,00	719.371,34
74.060	74.40	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7.437,00	7.437,00	7.406,64
74.061	74.40	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	CORD	217.299,00	217.299,00	203.183,41
74.300	74.22	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire; acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	125.000,00	125.000,00	107.236,54
74.301	74.22	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg; acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	122.500,00	122.500,00	116.091,73
<i>Total de la section 40.1 :</i>					1.347.049,00	1.347.049,00	1.202.825,79
<b>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>							
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	6.500,00	6.500,00	6.295,00
74.300	74.22	04.01	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du projet "e-LuxembourgNotic"	CORD	48.000,00	48.000,00	34.655,83
<i>Total de la section 40.2 :</i>					54.500,00	54.500,00	40.950,83
<b>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>							
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2.500,00	2.500,00	2.500,00
<i>Total de la section 40.3 :</i>					2.500,00	2.500,00	2.500,00
<b>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>							
64.000	64.10	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1.000.000,00 D	2.972.087,00	2.972.084,88
<i>Total de la section 40.5 :</i>					1.000.000,00	2.972.087,00	2.972.084,88
<b>Section 40.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires</b>							
74.000	74.10	04.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	17.000,00 TR	20.000,00	19.731,00
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais commes	CPUBLIE, CSDE	2.243.718,00 TE	2.240.718,00	2.238.904,25
74.301	74.22	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires	CORD	50.000,00	50.000,00	49.978,76
<i>Total de la section 40.6 :</i>					2.310.718,00	2.310.718,00	2.308.614,01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 40.7 - Education différenciée</b>							
64.000	64.10	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement	CORD	55.000,00	55.000,00	54.999,73
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	77.000,00	77.000,00	72.927,01
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	25.000,00	25.000,00	24.884,87
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	91.500,00	91.500,00	91.009,18
74.050	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	88.000,00	88.000,00	87.743,76
74.060	74.40	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	18.900,00	18.900,00	18.842,91
			<i>Total de la section 40.7 :</i>		<i>355.400,00</i>	<i>355.400,00</i>	<i>350.407,46</i>
<b>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</b>							
74.300	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40.500,00	40.500,00	40.298,39
			<i>Total de la section 40.8 :</i>		<i>40.500,00</i>	<i>40.500,00</i>	<i>40.298,39</i>
<b>Section 41.2 - Institut d'études éducatives et sociales</b>							
74.040	74.22	04.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40.000,00	40.000,00	36.371,02
74.050	74.22	04.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	40.000,00	40.000,00	33.872,47
74.060	74.40	04.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	28.500,00	28.500,00	4.230,78
			<i>Total de la section 41.2 :</i>		<i>108.500,00</i>	<i>108.500,00</i>	<i>74.474,27</i>
<b>Section 41.3 - Service de la formation professionnelle</b>							
74.250	74.22	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	255.000,00	255.000,00	216.480,46
			<i>Total de la section 41.3 :</i>		<i>255.000,00</i>	<i>255.000,00</i>	<i>216.480,46</i>
<b>Section 41.4 - Education physique et sports</b>							
52.000	52.10	08.30	Subsidés aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	90.000,00	90.000,00	90.000,00
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	45.000,00	45.000,00	42.600,00
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7.175,00 TR	21.775,00	21.637,96
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	11.000,00	11.000,00	10.949,67
74.050	74.22	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets "e-Lëtzebuerg"	CORD	58.802,00 TE	43.802,00	8.366,45
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	8.500,00	8.500,00	8.417,50
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	20.000,000,00	20.000,000,00	20.000,000,00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3.500,000,00	3.500,000,00	3.500,000,00
			<i>Total de la section 41.4 :</i>		<i>23.720,077,00</i>	<i>23.720,077,00</i>	<i>23.681,971,58</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	18.500,00	18.500,00	18.469,51
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	C/PUBLIE,CSDE	19.500,00	19.500,00	19.212,22
<i>Total de la section 41.5 :</i>					38.000,00	38.000,00	37.681,73
<b>Section 41.6 - Centre national sportif et culturel</b>							
52.001	52.10	08.30	Participation de l'Etat à l'acquisition d'équipements spéciaux	CORD	350.000,00	350.000,00	350.000,00
<i>Total de la section 41.6 :</i>					350.000,00	350.000,00	350.000,00
<b>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>							
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	12.500,00	12.500,00	10.171,95
<i>Total de la section 41.7 :</i>					12.500,00	12.500,00	10.171,95
<b>Total du département 40 et 41 :</b>					<b>29.820.744,00</b>	<b>31.792.831,00</b>	<b>31.474.425,24</b>



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>							
<b>Section 42.0 - Famille</b>							
51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,600,000.00	8,600,000.00	6,760,527.92
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,500.00 TE	21,785.00	18,070.01
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,000.00 TR	8,715.00	8,714.70
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,500.00	2,500.00	1,397.77
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,500.00	1,500.00	948.75
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudsmansråd	CORD	8,000.00	8,000.00	3,923.19
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	CNLI,CNST,CPUBLIE	53,287,500.00	53,287,500.00	53,287,500.00
<i>Total de la section 42.0 :</i>					61,930,000.00	61,930,000.00	60,081,082.34
<b>Section 42.2 - Solidarité</b>							
93.000	93.00	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	50,000.00
<i>Total de la section 42.2 :</i>					50,000.00	50,000.00	50,000.00
<b>Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</b>							
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	40,000.00	40,000.00	36,295.33
<i>Total de la section 42.3 :</i>					40,000.00	40,000.00	36,295.33
<b>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</b>							
74.020	74.22	06.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	782.00
74.520	74.22	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	CNST,CORD	1,404.00	1,404.00	1,307.33
74.580	62.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CNST,CORD	4,790.00	4,790.00	4,778.02
<i>Total de la section 42.4 :</i>					7,194.00	7,194.00	6,867.35
<b>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>							
74.020	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	1,827.08
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	11,400.00 TR	26,152.00	26,151.54
74.050	74.22	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	CORD	83,980.00 TE	80,127.00	80,126.14
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	600,000.00 TE	593,582.00	593,581.18
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	17,600.00 TE	13,119.00	13,092.75
<i>Total de la section 42.5 :</i>					714,980.00	714,980.00	714,778.69
<b>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>							
74.001	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	33,000.00	33,000.00	33,000.00
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00 TE	2,786.00	2,786.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.041	74.22	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,000.00 TR	4,214.00	4,027.99
74.080	74.22	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: acquisition de mobilier	CORD	3,750.00	3,750.00	3,750.00
			<i>Total de la section 42.6 :</i>		43,760.00	43,750.00	43,563.99
<b>Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</b>							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	35,000.00	35,000.00	35,000.00
			<i>Total de la section 42.8 :</i>		35,000.00	35,000.00	35,000.00
<b>Section 42.9 - Service national d'action sociale</b>							
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	7,500.00	7,500.00	239.00
			<i>Total de la section 42.9 :</i>		7,500.00	7,500.00	239.00
<b>Section 43.1 - Service national de la jeunesse</b>							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	230,445.00 TE	227,870.00	227,869.91
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	114,065.00 TR	116,470.00	105,762.38
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10,230.00 TR	10,400.00	10,396.90
			<i>Total de la section 43.1 :</i>		354,740.00	354,740.00	344,029.19
<b>Total du département 42 et 43 :</b>					<b>63,183,164.00</b>	<b>63,183,164.00</b>	<b>61,311,855.89</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>							
<b>Section 44.0 - Ministère de la Santé</b>							
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2,000.00 TR	3,000.00	2,983.10
<i>Total de la section 44.0 :</i>					3,000.00	3,000.00	2,983.10
<b>Section 44.1 - Direction de la santé</b>							
74.000	74.10	05.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE;CSDE	44,000.00	44,000.00	43,911.00
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,400.00 TE	3,900.00	2,945.15
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CPUBLIE;CSDE	58,450.00	58,450.00	53,463.62
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	39,047.00 TR	41,547.00	39,620.29
74.060	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	58,100.00	58,100.00	57,476.40
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	18,600.00	18,600.00	18,496.03
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8,000.00	8,000.00	6,819.50
<i>Total de la section 44.1 :</i>					233,597.00	233,597.00	222,731.99
<b>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</b>							
74.000	74.10	05.20	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	25,000.00 TE	15,000.00	14,115.67
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,800.00	6,800.00	5,369.06
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	927.44
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	900,000.00	900,000.00	899,805.03
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	4,941.55
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	75,000.00 TR	85,000.00	84,350.67
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	11,000.00	11,000.00	10,620.07
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	100,000.00	100,000.00	99,999.02
<i>Total de la section 44.2 :</i>					1,123,800.00	1,123,800.00	1,120,128.57
<b>Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf</b>							
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-Bains	CPUBLIE;CSDE	500,000.00	500,000.00	493,127.90
<i>Total de la section 44.6 :</i>					500,000.00	500,000.00	493,127.90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<b>Section 44.7 - Santé - Travaux sanitaires et cliniques</b>							
51.000	51.10	05.22	Participation aux frais d'investissements d'établissements hospitaliers publics	CORD	1,397,542.00	1,397,542.00	1,393,793.54
51.002	51.10	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier; participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998; aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00 TE	1,349,000.00	1,325,661.24
52.000	52.10	DIVERS	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	365,000.00	365,000.00	297,456.47
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée; participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	1,667,500.00	1,667,500.00	173,822.16
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	320,200.00	320,200.00	293,327.14
74.060	74.40	05.30	Rachat de concessions réelles de pharmacie	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CNLI,CNST,CPUBLIE	37,000,000.00 TR	41,651,000.00	41,651,000.00
52.501	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée; participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CNST,CORD	24,612.00	24,612.00	24,612.00
<i>Total de la section 44.7 :</i>					<b>46,774,954.00</b>	<b>46,774,954.00</b>	<b>45,159,612.55</b>
<b>Total du département 44 :</b>					<b>46,635,351.00</b>	<b>46,635,351.00</b>	<b>46,998,584.05</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90,000.00	90,000.00	88,218.97
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit; participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE,CSDE	120,000.00	120,000.00	4,613.29
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Azette	CPUBLIE,CSDE	35,000.00	35,000.00	0.00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	18,500.00	18,500.00	18,483.13
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20,000.00	20,000.00	19,867.10
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CNLI,CNST,CPUBLIE	4,500,000.00	4,500,000.00	4,500,000.00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00
<i>Total de la section 45.0 :</i>					9,783,500.00	9,783,500.00	9,631,182.49
<b>Section 45.1 - Administration de l'environnement</b>							
51.041	51.10	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	25,000.00	25,000.00	21,000.00
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20,000.00	20,000.00	20,000.00
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	9,852.00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	30,000,000.00	30,000,000.00	24,842,490.69
53.011	53.20	07.40	Mesures destinées à promouvoir la réduction des émissions de CO2 en provenance des bâtiments existants; Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement - Dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	0.00
73.070	73.41	07.33	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10,000.00	10,000.00	9,285.23
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40,000.00	40,000.00	40,000.00
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	13,250.00	13,250.00	11,249.74
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	110,000.00	110,000.00	108,693.40
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20,000.00	20,000.00	16,971.58
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25,000.00	25,000.00	24,297.95
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	86,500.00	86,500.00	79,720.54
<i>Total de la section 45.1 :</i>					32,370,750.00	32,370,750.00	25,183,561.13
<b>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts</b>							
51.040	51.10	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	530,000.00	530,000.00	429,016.17
63.002	63.21	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes	CPUBLIE,CSDE	323,000.00	323,000.00	297,530.47
74.000	74.10	DIVERS	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	75,000.00	75,000.00	74,560.00
74.001	74.10	DIVERS	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	252,000.00	252,000.00	251,659.92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	7.500,00	7.500,00	7.490,57
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1.000,00	1.000,00	994,75
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40.000,00	40.000,00	39.383,66
74.060	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25.000,00	25.000,00	24.966,12
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	30.000,00	30.000,00	29.699,33
<i>Total de la section 45.2 :</i>					1.283.500,00	1.283.500,00	1.155.301,01
<b>Total du département 45 :</b>					<b>43.437,750,00</b>	<b>43.437,750,00</b>	<b>35.970,044,63</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

#### 46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

##### Section 46.1 - Administration de l'emploi

74.010	74.22	06.43	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,475.00	8,475.00	7,561.25
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	723.35
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10,000.00 TR	11,000.00	10,895.95
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	40,300.00	40,300.00	38,855.46
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	30,000.00 TE	29,000.00	11,287.38
<i>Total de la section 46.1 :</i>					89,775.00	89,775.00	69,323.39

##### Section 46.2 - Inspection du travail et des mines

74.000	74.10	06.42	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	35,000.00 TE	31,070.00	31,070.00
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	47,000.00	47,000.00	40,355.66
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15,900.00 TE TR	19,730.00	19,557.87
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17,500.00 TR	17,600.00	17,526.60
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15,000.00	15,000.00	14,814.13
<i>Total de la section 46.2 :</i>					130,400.00	130,400.00	123,324.26

##### Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

51.040	51.10	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres	CNLLCNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	32,209.39
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	190,225.00	190,225.00	185,167.00
<i>Total de la section 46.5 :</i>					230,225.00	230,225.00	217,376.39
<b>Total du département 46 :</b>					<b>450,400.00</b>	<b>450,400.00</b>	<b>410,024.04</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>							
<b>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>							
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE/CSDE	25,000.00 TE	24,900.00	23,742.62
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE/CSDE	25,000.00 TR	25,100.00	25,034.52
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1,000.00	1,000.00	828.00
			<i>Total de la section 47.1 :</i>		<i>51,000.00</i>	<i>51,000.00</i>	<i>49,605.14</i>
<b>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>							
74.030	74.22	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	CORD	10,000.00	10,000.00	9,946.35
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,949.00	5,949.00	5,763.84
			<i>Total de la section 47.2 :</i>		<i>15,949.00</i>	<i>15,949.00</i>	<i>15,710.19</i>
<b>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales</b>							
74.030	74.22	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	CORD	17,000.00	17,000.00	16,966.88
74.040	74.22	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	354.20
			<i>Total de la section 47.3 :</i>		<i>18,000.00</i>	<i>18,000.00</i>	<i>17,321.08</i>
<b>Section 47.6 - Assurance dépendance - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>							
74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	27,159.10
74.040	74.22	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	14,700.00	14,700.00	0.00
			<i>Total de la section 47.6 :</i>		<i>44,700.00</i>	<i>44,700.00</i>	<i>27,159.10</i>
<b>Section 48.4 - Office des assurances sociales</b>							
74.080	62.10	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	19,840.00	19,840.00	19,810.36
74.250	74.22	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	4,750.00	4,750.00	3,248.75
			<i>Total de la section 48.4 :</i>		<i>24,590.00</i>	<i>24,590.00</i>	<i>23,059.11</i>
<b>Section 48.5 - Caisse de pension des employés privés</b>							
74.000	74.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de véhicules automobiles	CORD	13,000.00	13,000.00	12,717.78
74.080	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	11,733.20
74.250	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	4,500.00	4,500.00	1,343.52
			<i>Total de la section 48.5 :</i>		<i>29,500.00</i>	<i>29,500.00</i>	<i>25,794.50</i>



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
<b>Section 48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</b>							
74.080	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,992.64
74.250	DIVERS	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	2,500.00	2,500.00	2,038.37
			<i>Total de la section 48.6 :</i>		<i>7,500.00</i>	<i>7,500.00</i>	<i>7,031.01</i>
<b>Section 48.7 - Caisse de pension agricole</b>							
74.080	74.22	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	2,250.00	2,250.00	2,241.78
			<i>Total de la section 48.7 :</i>		<i>2,250.00</i>	<i>2,250.00</i>	<i>2,241.78</i>
<b>Section 48.8 - Centre commun de la sécurité sociale</b>							
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	374,072.00	374,072.00	271,271.14
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels	CORD	200,413.00	200,413.00	98,878.13
74.080	62.10	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	CORD	17,067.00	17,067.00	16,828.42
74.250	74.22	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	CORD	4,730.00	4,730.00	3,650.30
			<i>Total de la section 48.8 :</i>		<i>596,282.00</i>	<i>596,282.00</i>	<i>390,627.99</i>
			<b>Total du département 47 et 48 :</b>		<b>789,771.00</b>	<b>789,771.00</b>	<b>558,549.90</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

## 49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

### Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales

74.001	74.10	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	50,000.00	50,000.00	48,873.25
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	929.20
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	22,000.00	22,000.00	18,284.00
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	12,000.00	12,000.00	10,856.94
<i>Total de la section 49.0 :</i>					85,000.00	85,000.00	78,943.39

### Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

51.040	51.10	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CORD	1,330,000.00	1,330,000.00	1,165,040.92
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'insaturation de zones horticoles	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CNLI,CNST,CPUBIE	17,000,000.00 D	26,000,000.00	26,000,000.00
<i>Total de la section 49.1 :</i>					18,580,000.00	27,580,000.00	27,165,040.92

### Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture

53.023	53.10	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses	CORD	25,000.00	25,000.00	14,500.00
63.005	63.21	10.10	Pistes cyclables: travaux de construction et de remise en état	CPUBIE,CSDE	100,000.00 TE	91,367.00	50,587.93
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	140,000.00 TR	148,633.00	145,532.50
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	8,686.40
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,050.00	1,050.00	857.56
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	127,300.00 TE	126,350.00	113,413.23
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	124,500.00 TR	125,450.00	125,387.34
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	13,500.00	13,500.00	13,137.80
52.500	52.10	10.10	Travaux d'assainissement, de drainage, de sous-solage et d'irrigation, installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail, clôtures pour parcs à bétail; participation de l'Etat au coût des travaux	CNST,CORD	1,176.00	1,176.00	1,175.28
<i>Total de la section 49.2 :</i>					542,526.00	542,526.00	473,258.04

### Section 49.4 - Service d'économie rurale

74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,085.68
<i>Total de la section 49.4 :</i>					5,000.00	5,000.00	4,085.68

### Section 49.5 - Administration des services vétérinaires

53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	103,342.82
74.022	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes - Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00 TR	7,000.00	6,822.38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	50,000.00	50,000.00	49,766.46
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	2,000.00 TE	0.00	0.00
<i>Total de la section 49.5 :</i>					307,000.00	307,000.00	159,931.66
<b>Section 49.6 - Viticulture</b>							
53.020	53.10	10.10	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation de coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CORD	30,000.00	30,000.00	21,992.32
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00 TE	0.00	0.00
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	100,000.00 TR	101,500.00	101,038.55
<i>Total de la section 49.6 :</i>					137,500.00	131,500.00	123,030.66
<b>Section 49.7 - Sylviculture</b>							
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions, d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,730,000.00 D	2,480,000.00	2,002,213.73
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650,000.00	650,000.00	453,133.54
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	300,000.00	300,000.00	241,843.32
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	170,000.00	170,000.00	168,967.15
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	13,000.00	13,000.00	12,930.66
<i>Total de la section 49.7 :</i>					2,863,000.00	3,613,000.00	2,879,086.40
<b>Section 49.8 - Développement rural</b>							
74.040	74.22	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,500.00	3,500.00	2,446.60
<i>Total de la section 49.8 :</i>					3,500.00	3,500.00	2,446.60
<b>Total du département 49 :</b>					<b>22,517,526.00</b>	<b>32,267,526.00</b>	<b>30,885,825.54</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### 50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

#### Section 50.0 - Economie

51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	0.00
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables; subventions en capital	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	3,500,000.00	3,500,000.00	3,500,000.00
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays; subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	13,000,000.00	13,000,000.00	11,993,664.49
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée	CPUB,CSDE	75,000.00	75,000.00	74,886.91
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	11,400,000.00	11,400,000.00	11,400,000.00
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg; remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg"	CORD	1,450,000.00	1,450,000.00	1,450,000.00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. - Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches	CPUB,CSDE	38,000.00	38,000.00	36,393.85
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes; participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	50,000.00	50,000.00	0.00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	5,000,000.00	5,000,000.00	0.00
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	2,000,000.00 D	3,242,172.51	3,242,172.51
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1,066,000.00	1,066,000.00	594,030.71
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	9,500,000.00	9,500,000.00	4,357,453.60
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50,000.00 TE	13,000.00	11,476.89
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	75,000.00 TR	102,000.00	101,755.65
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	35,000.00 TR	45,000.00	44,922.52
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'intérêt Economique	CNLI,CNST,CPUB	100.00 D	2,000,100.00	1,950,000.00
Total de la section 50.0 :					50,989,100.00	54,239,100.00	40,756,737.13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paielements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	--------------------------------

**Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques**

74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	624.96
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	65,000.00	65,000.00	64,631.15
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50,000.00	50,000.00	49,290.22
				<i>Total de la section 50.1 :</i>	116,000.00	116,000.00	114,546.33

**Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat**

74.000	74.10	09.00	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	19,999.99
74.030	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	24,725.00	24,725.00	23,582.78
74.530	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CNST,CORD	87,366.00	87,366.00	87,365.36
				<i>Total de la section 50.2 :</i>	132,091.00	132,091.00	130,948.13

**Section 50.6 - Commission et office des licences**

74.010	74.22	13.90	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
				<i>Total de la section 50.6 :</i>	5,000.00	5,000.00	0.00

**Total du département 50 :**

**51,242,191.00**

**54,492,191.00**

**41,002,251.59**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

## 51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT

### Section 51.0 - Classes moyennes

52,000	52.10	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
53,040	53.10	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6,250,000.00	6,250,000.00	6,245,760.36
53,042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,000.00	100,000.00	100,000.00
74,050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	3,000.00	3,000.00	326.45
74,060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
<i>Total de la section 51.0 :</i>					6,357,500.00	6,357,500.00	6,346,086.81

### Section 51.1 - Tourisme

63,002	63.21	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	76,000.00	76,000.00	73,613.33
63,040	63.51	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	28,500.00	28,500.00	20,180.71
74,040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	42,500.00	42,500.00	41,338.46
74,080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	19,145.71
93,000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CNLI, CNST, CPUBLIE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
<i>Total de la section 51.1 :</i>					7,167,000.00	7,167,000.00	7,154,278.21

### Section 51.2 - Logement

51,000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
51,003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,200,000.00	1,200,000.00	727,396.73
51,004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
51,005	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux: aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (article 30ter de la loi modifiée du 25 février)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	20,000.00
51,006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20,500.00	20,500.00	9,775.86
51,008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
51,040	51.10	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements pour travailleurs étrangers sous la surveillance de l'Etat (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
51,041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,900,000.00	1,900,000.00	1,313,338.85
51,042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	162,784.00	162,784.00	162,784.00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements localisés par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	29,654.99
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	9,999,540.83
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,679,713.38
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	683,310.39
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	70,000.00	70,000.00	15,492.84
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	0.00
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	525,000.00	525,000.00	39,300.00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	500,000.00
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés: aide aux communes (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00	3,000,000.00	3,000,000.00
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés: aide aux communes (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00 TR	5,112.00	5,111.12
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
74.040	74.22	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TE	338.00	218.50
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	256,150.00 TR	256,700.00	255,999.10
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
<i>Total de la section 51.2 :</i>					29,311,174.00	29,311,174.00	25,491,636.59
<b>Total du département 51 :</b>					<b>42,835,674.00</b>	<b>42,835,674.00</b>	<b>38,992,001.61</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100,000.00	100,000.00	0.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	240,000.00	240,000.00	0.00
			<i>Total de la section 52.0 :</i>		345,000.00	345,000.00	0.00
<b>Section 52.1 - Ponts et chaussées</b>							
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis. t	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00 D	1,200,000.00	1,188,326.87
72.010	72.10	12.12	Bâtimens et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	1,105,000.00	1,105,000.00	1,009,601.31
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réflexion des revêtements	CPUBLIE,CSDE	18,700,000.00 TE TR	19,254,049.25	19,229,008.59
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réflexion des revêtements	CPUBLIE,CSDE	26,000,000.00 TE TR	27,691,439.43	27,683,242.87
73.012	73.11	12.14	Voie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00 TE	1,184,220.26	852,027.16
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réflexion	CPUBLIE,CSDE	6,800,000.00 TE TR	5,985,384.07	5,782,731.85
73.014	73.11	12.12	Voie de l'Etat: construction de trottoirs	CPUBLIE,CSDE	230,000.00 TE	220,607.83	219,693.20
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,073,000.00	1,073,000.00	506,637.82
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00 TE	2,497,726.24	426,892.25
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	291,304.96
73.018	73.11	12.12	Vivabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Étoile à Luxembourg -Dépenses à charge de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	191,353.44
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CPUBLIE,CSDE	730,000.00	730,000.00	590,902.91
73.020	73.23	12.32	Port de Mertz et Moselle canalisée: travaux de construction et de réflexion	CPUBLIE,CSDE	1,650,000.00 TR	1,800,000.00	1,789,198.24
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	91,839.95
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sure: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	450,000.00	450,000.00	423,230.13
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900,000.00	900,000.00	157,171.83
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CORD	90,000.00	90,000.00	12,583.34
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CPUBLIE,CSDE	400,000.00 TR	600,000.00	600,000.00
73.061	73.43	DIVERS	Pistes cyclables: travaux de construction et de réflexion	CPUBLIE,CSDE	1,900,000.00 TE	1,046,572.92	1,016,952.59
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CPUBLIE,CSDE	96,000.00	96,000.00	95,959.89
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	111,756.99



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	2.918,100.00	2.918,100.00	2.884,035.24
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	41,400.00	41,400.00	37,025.97
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	41,500.00	41,500.00	29,956.01
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CPUBLIE,CSDE	95,100.00	95,100.00	94,954.65
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	1,896,300.00	1,896,300.00	1,845,352.57
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes; acquisitions d'équipements	CPUBLIE,CSDE	940,000.00	940,000.00	939,609.93
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière; acquisition d'équipements	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	101,000.00	101,000.00	100,985.80
74.060	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	253,000.00	253,000.00	251,651.43
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CNLI,CNST,CPUBLIE	140,000.00	140,000.00	130,933.80
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration; acquisition de mobilier	CORD	36,000.00	36,000.00	27,201.37
73.510	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et reféction des revêtements	CNST,CORD	7,015.00	7,015.00	7,010.45
73.511	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et reféction des revêtements	CNST,CORD	4,425.00	4,425.00	2,723.76
73.513	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de reféction	CNST,CORD	1,900.00	1,900.00	1,816.61
73.515	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNST,CORD	10,500.00	10,500.00	10,416.47
73.560	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CNST,CORD	800.00	800.00	757.68
<i>Total de la section 52.1 :</i>					73,361,040.00	74,361,040.00	68,336,859.93
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00 D	36,000,000.00	36,000,000.00
<i>Total de la section 52.2 :</i>					10,000,000.00	36,000,000.00	36,000,000.00
<b>Section 52.3 - Bâtiments publics</b>							
10.000	DIVERS	01.43	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00 D	9,630,000.00	8,333,407.59
72.010	72.10	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état	CPUBLIE,CSDE	3,300,000.00	3,300,000.00	2,962,463.88
72.011	72.10	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état	CPUBLIE,CSDE	3,400,000.00	3,400,000.00	3,399,560.17
72.012	72.10	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7,700,000.00 D	9,400,000.00	6,056,962.13
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00 D	2,880,000.00	2,469,599.29
72.014	72.10	DIVERS	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police	CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	2,387,359.99
72.015	72.10	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE,CSDE	1,280,000.00	1,280,000.00	1,280,000.00
72.016	72.10	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE,CSDE	1,375,000.00	1,375,000.00	1,326,765.17
72.017	72.10	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications	CPUBLIE,CSDE	4,000,000.00	4,000,000.00	3,684,281.68
72.018	72.10	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB	CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	45,179.40
72.020	72.10	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	330,000.00	330,000.00	253,783.00
72.021	72.10	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	125,000.00 D	325,000.00	178,716.01
72.022	72.10	01.34	Travaux d'isolation thermique	CPUBLIE,CSDE	145,000.00	145,000.00	144,671.23
<i>Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat: surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif</i>					800,000.00	800,000.00	562,120.75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.023	72.10	DIVERS	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00 D	6,500,000.00	4,024,957.56
72.024	72.10	DIVERS	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	125,000.00 D	175,000.00	174,880.54
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	35,000.00	35,000.00	34,750.01
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	25,000.00 TE	17,500.00	10,670.59
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	29,000.00 TR	32,500.00	25,725.25
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE,CSDE	12,500.00	12,500.00	12,008.88
74.060	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35,000.00 TR	39,000.00	38,844.01
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	175,916.15
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE,CSDE	6,000.00	6,000.00	5,571.75
<i>Total de la section 52.3 :</i>					29,298,500.00	46,868,500.00	37,568,195.03
<b>Section 52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes</b>							
72.010	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE,CSDE	1,100,000.00	1,100,000.00	1,059,898.61
72.011	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE,CSDE	1,120,000.00	1,120,000.00	1,114,095.92
72.012	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE,CSDE	1,700,000.00	1,700,000.00	1,532,501.16
72.013	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE,CSDE	340,000.00	340,000.00	69,532.21
72.014	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances	CPUBLIE,CSDE	1,250,000.00	1,250,000.00	1,241,343.93
72.015	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	143,468.91
72.016	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice	CPUBLIE,CSDE	2,125,000.00	2,125,000.00	1,820,412.70
72.018	72.10	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE,CSDE	220,000.00	220,000.00	156,952.31
72.020	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE,CSDE	4,100,000.00	4,100,000.00	4,098,482.77
72.021	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE,CSDE	3,800,000.00	3,800,000.00	3,117,605.31
72.022	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé	CPUBLIE,CSDE	710,000.00	710,000.00	595,394.77
72.023	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE,CSDE	850,000.00	850,000.00	849,275.20
72.024	72.10	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE,CSDE	70,000.00	70,000.00	69,018.01
72.025	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE,CSDE	430,000.00	430,000.00	314,787.49
72.027	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports	CPUBLIE,CSDE	960,000.00	960,000.00	949,849.52
72.029	72.10	DIVERS	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE,CSDE	800,000.00	800,000.00	796,008.09
72.031	72.10	DIVERS	Bâtiments et services publics; divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles	CPUBLIE,CSDE	2,900,000.00 TE	2,650,000.00	1,664,246.59
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	299,461.70
72.033	72.10	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	169,779.99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
72.034	72.10	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	495,160.29
72.035	72.10	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00 TR	1,849,000.00	1,849,248.45
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE,CSDE	1,310,500.00	1,310,500.00	1,031,217.26
74.081	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE,CSDE	315,000.00	315,000.00	273,218.96
74.082	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE,CSDE	850,000.00	850,000.00	469,417.01
74.083	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE,CSDE	162,500.00	162,500.00	121,663.23
74.084	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CPUBLIE,CSDE	625,000.00	625,000.00	445,072.89
74.085	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE,CSDE	103,000.00	103,000.00	64,263.96
74.086	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CPUBLIE,CSDE	752,500.00	752,500.00	498,788.53
74.088	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE,CSDE	180,000.00	180,000.00	105,751.82
74.090	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	998,637.80
74.091	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE,CSDE	350,000.00	350,000.00	289,950.40
74.092	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CPUBLIE,CSDE	255,000.00	255,000.00	184,206.12
74.093	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE,CSDE	264,000.00	264,000.00	172,493.63
74.094	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CPUBLIE,CSDE	195,000.00	195,000.00	168,780.70
74.095	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE,CSDE	156,000.00	156,000.00	106,570.17
74.096	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE,CSDE	254,000.00	254,000.00	202,137.03
74.097	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	15,657.02
74.098	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	76,152.39
74.100	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE,CSDE	343,000.00	343,000.00	274,276.55
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CPUBLIE,CSDE	30,000.00	30,000.00	18,583.77
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	415,437.31
74.103	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE,CSDE	105,000.00	105,000.00	59,117.14
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmérie	CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	982,110.06
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	30,000.00 D	75,000.00	70,017.20
					34,105,500.00	34,150,500.00	29,397,044.88
					<i>Total de la section 52.4 :</i>		
<b>Section 52.5 - Fonds d'investissements publics</b>							
72.010	72.10	01.25	Fonds d'investissements publics et fonds pour la loi de garantie: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	750,000.00	750,000.00	451,404.80
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000.00 D	101,000,000.00	101,000,000.00
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	45,000,000.00	45,000,000.00	45,000,000.00
93.002	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,500,000.00	6,500,000.00	6,500,000.00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00
					64,250,000.00	155,250,000.00	154,951,404.80
					<b>211,360,040.00</b>	<b>346,965,040.00</b>	<b>326,267,504.64</b>
					<i>Total de la section 52.5 :</i>		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	23,400.00	23,400.00	4,404.48
					23,400.00	23,400.00	4,404.48
					<i>Total de la section 53.0 :</i>		
<b>Section 53.1 - Circulation routière</b>							
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	36,000.00	36,000.00	9,425.00
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	395,000.00	395,000.00	394,720.19
74.300	74.22	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique, frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent	CORD	1,300,000.00	1,300,000.00	306,757.14
					1,731,000.00	1,731,000.00	710,902.33
					<i>Total de la section 53.1 :</i>		
<b>Section 53.2 - Transports publics</b>							
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'obsolescences dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,105,000.00	3,105,000.00	3,100,455.51
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R), d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CORD	4,000,000.00	4,000,000.00	2,903,604.11
					7,105,000.00	7,105,000.00	6,004,059.62
					<i>Total de la section 53.2 :</i>		
<b>Section 53.3 - Transports ferroviaires</b>							
51.040	51.10	12.20	Subvention en capital dans l'intérêt de l'acquisition de nouveau matériel ferroviaire pour le service voyageurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00
					15,000,100.00	15,000,100.00	15,000,000.00
					<i>Total de la section 53.3 :</i>		
<b>Section 53.4 - Navigation fluviale</b>							
74.000	74.10	12.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	149,000.00	149,000.00	148,885.90
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	98,200.00	98,200.00	98,115.70
					247,200.00	247,200.00	247,001.60
					<i>Total de la section 53.4 :</i>		
<b>Section 53.5 - Direction de l'aviation civile</b>							
73.010	73.11	12.40	Remboursement à la société de l'Aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	246,000.00 D	715,367.00	715,366.68
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	3,677.32
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système JAR-FCL	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	0.00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système JAR-FCL	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00
81.030	81.40	12.40	Participation dans le capital social de compagnies aériennes	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.031	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.a r.l.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
81.032	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
81.033	81.40	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 53.5 :</i>					262,500.00	731,867.00	719,044.00
<b>Section 53.6 - Aéroport de Luxembourg</b>							
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement routiers et autres et aménagement par remblaiement du site Hôhenhof	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	10,400,000.00	10,400,000.00	6,228,054.98
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBIE,CSDE	461,875.00	461,875.00	461,875.00
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,350.00	3,350.00	1,261.55
74.040	74.22	12.40	Installations de sécurité et de contrôle, équipement, matériel	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	4,250,000.00	4,250,000.00	4,202,087.97
74.041	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	432,500.00	432,500.00	408,909.66
<i>Total de la section 53.6 :</i>					15,547,725.00	15,547,725.00	11,302,189.16
<b>Section 53.7 - Garage du gouvernement</b>							
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CNLI,CNST,CPUBIE	133,000.00	167,036.00	167,036.00
<i>Total de la section 53.7 :</i>					133,000.00	167,036.00	167,036.00
<b>Total du département 53 :</b>					<b>40,049,925.00</b>	<b>40,553,328.00</b>	<b>34,154,637.19</b>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

### 54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

#### Section 54.0 - Egalité des chances

74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9,000.00	9,000.00	0,00
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6,197.00	6,197.00	0,00
<i>Total de la section 54.0 :</i>					15,197.00	15,197.00	0,00
<b>Total du département 54 :</b>					<b>15,197.00</b>	<b>15,197.00</b>	<b>0,00</b>

**Total du Chapitre IV - DEPENSES EN CAPITAL : 706,123,637.00 959,402,661.00 893,187,179.54**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------

## Budget des Recettes et Dép. pour ordre - Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE

### Recettes pour ordre

1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgoluembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	CORD	1.090.275.000,00	977.079.565,21
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	17.700.000,00	21.333.028,10
4	10.00	13.90	Prélèvements agricoles et autres taxes instituées éventuellement dans le cadre d'une politique commune. dépenses pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union (versement des recettes)	CORD	100,00	0,00
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	1.997.000.000,00	1.383.855.670,45
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	953.109,00	981.396,66
7	10.00	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: avances de l'union européenne pour le financement de ces opérations	CORD	65.841.000,00	60.152.425,20
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement de mêmes produits	CORD	656.000,00	0,00
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	282.925,00	26.788,15
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	450.000.000,00	459.552.726,28
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	23.000.000,00	21.894.732,92
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3.500.000,00	3.360.623,80
13	10.00	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts	CORD	100,00	0,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	11.250.000,00	18.000.007,31
15	10.00	13.90	Versements dans l'intérêt du paiement des pensions du personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications	CORD	100,00	0,00
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	21.700.000,00	12.171.987,59
19	10.00	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	6.261.900,00	2.757.790,60
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.): section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	467.000,00	592.548,78
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	145.000.000,00	128.235.896,41
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200.000,00	127.578,74
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	7.000.000,00	9.320.974,01
32	10.00	13.90	Présidence luxembourgeoise de l'union européenne: frais administratifs engendrés par la Mission de Surveillance de l'Union Européenne installée en ex-Yougoslavie	CORD	100,00	0,00
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CORD	229.568,00	220.361,07
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CORD	8.136,00	8.284,92
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	CORD	18.346.562,00	18.263.209,71
36	10.00	13.90	Remboursement par les Centres de génitrice des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	CORD	100,00	0,00
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	CORD	23.703.677,00	25.715.287,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2005 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.	CORD	4,800,000.00	6,471,268.18
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	2,850,000.00	3,926,486.28
40	32.00	13.90	Versement d'avances temporaires au titre de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance au profit des services conventionnés d'aide et de soins ainsi que des foyers de jours conventionnés oeuvrant dans le domaine du maintien à domicile	CORD	100.00	0.00
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	5,000,000.00	5,142,371.97
45	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1,184,851.00	1,245,405.09
48	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	100.00	170,159.92
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100.00	7,661,784.91
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération.	CORD	3,700.00	689.23
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3,067,837.00	3,352,238.95
52	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	CORD	100,000.00	105,874.97
53	10.00	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation	CORD	100.00	0.00
54	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Engagement"	CORD	2,438.00	2,425.50
55	29.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	1,000,000.00	4,086,330.76
56	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CORD	100.00	0.00

**Total du Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE :** 3,901,483,803.00 3,175,815,739.19



Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après tft ou autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

## Budget des Recettes et Dép. pour ordre - Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE

### Dépenses pour ordre

1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	ONLI.CNST.CORD.CSDE	1,090,275,000.00	1,090,275,000.00	977,079,885.21
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	ONLI.CNST.CORD.CSDE	17,700,000.00 D	21,333,028.10	21,333,028.10
4	35.10	13.90	Prélèvements agricoles et autres taxes éventuellement dans le cadre d'une politique commune; dépenses pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union (versement des recettes)	ONLI.CNST.CORD.CSDE	100.00	100.00	0.00
5	DIVERS	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	ONLI.CNST.CORD.CSDE	1,997,000,000.00	1,997,000,000.00	1,383,855,670.45
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	ONLI.CNST.CORD.CSDE	953,109.00 D	970,079.00	969,952.33
7	DIVERS	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: dépenses résultant de ces opérations, remboursement d'avances à l'union européenne	ONLI.CNST.CORD.CSDE	65,941,000.00	65,941,000.00	58,140,628.03
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne; dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	ONLI.CNST.CORD.CSDE	656,000.00	656,000.00	0.00
9	DIVERS	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	ONLI.CNST.CORD.CSDE	282,925.00	282,925.00	2,501.85
10	43.21	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	ONLI.CNST.CORD.CSDE	450,000,000.00 D	459,552,726.28	459,552,726.28
11	DIVERS	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	ONLI.CNST.CORD.CSDE	23,000,000.00	23,000,000.00	21,894,732.92
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	ONLI.CNST.CORD.CSDE	3,500,000.00	3,500,000.00	3,360,623.80
13	41.40	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts	ONLI.CNST.CORD.CSDE	100.00	100.00	0.00
14	DIVERS	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	ONLI.CNST.CORD.CSDE	11,250,000.00 D	18,000,007.31	18,000,007.31
15	DIVERS	13.90	Versements dans l'intérêt du paiement des pensions du personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications	ONLI.CNST.CORD.CSDE	100.00	100.00	0.00
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	ONLI.CNST.CORD.CSDE	100.00	100.00	0.00
18	DIVERS	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	ONLI.CNST.CORD.CSDE	21,700,000.00	21,700,000.00	6,679,803.67
19	DIVERS	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	ONLI.CNST.CORD.CSDE	6,261,900.00	6,261,900.00	3,718,345.46
20	DIVERS	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientale: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	ONLI.CNST.CORD.CSDE	467,000.00 D	930,589.00	834,257.38
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	ONLI.CNST.CORD.CSDE	145,000,000.00	145,000,000.00	128,235,896.41
30	DIVERS	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	ONLI.CNST.CORD.CSDE	200,000.00	200,000.00	54,100.04
31	DIVERS	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédouanement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	ONLI.CNST.CORD.CSDE	7,000,000.00 D	9,320,974.01	9,320,974.01
32	35.40	13.90	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais administratifs engendrés par la Mission de Surveillance de l'Union Européenne installée en ex-Yougoslavie	ONLI.CNST.CORD.CSDE	100.00	100.00	0.00
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	ONLI.CNST.CORD.CSDE	228,568.00	228,568.00	220,361.07
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Menterach et d'Useldange	ONLI.CNST.CORD.CSDE	8,136.00 D	8,286.00	8,284.92
35	DIVERS	13.90	Traitement, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	ONLI.CNST.CORD.CSDE	18,346,562.00	18,346,562.00	18,263,209.71
36	00.00	13.90	Remboursement par les Centres de gériatrie des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	ONLI.CNST.CORD.CSDE	100.00	100.00	0.00
37	DIVERS	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	ONLI.CNST.CORD.CSDE	23,703,677.00 D	25,715,287.52	25,715,287.52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2005 (en EUR)	Crédits après ttf ou autoris. de dépeusement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CNLI,CNST,CORD,CSDE	4,800,000.00 D	6,471,269.00	6,471,266.18
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CNLI,CNST,CORD,CSDE	2,850,000.00 D	3,926,487.00	3,926,486.28
40	41.40	13.90	Versement d'avances temporaires au titre de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance au profit des services conventionnés d'aide et de soins ainsi que des foyers de jours conventionnés oeuvrant dans le domaine du maintien à domicile	CNLI,CNST,CORD,CSDE	100.00	100.00	0.00
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	CNLI,CNST,CORD,CSDE	5,000,000.00	5,000,000.00	4,999,693.86
45	00.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CNLI,CNST,CORD,CSDE	1,184,851.00	1,184,851.00	1,007,555.20
48	34.49	13.90	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI,CNST,CORD,CSDE	100.00 D	112,721.57	64,378.04
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CNLI,CNST,CORD,CSDE	100.00 D	7,661,786.00	7,661,784.91
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CNLI,CNST,CORD,CSDE	3,700.00	3,700.00	1,396.34
51	DIVERS	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLI,CNST,CORD,CSDE	3,067,837.00 D	3,352,238.95	3,352,238.95
52	12.16	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination	CNLI,CNST,CORD,CSDE	100,000.00 D	189,000.00	110,942.33
53	12.30	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation	CNLI,CNST,CORD,CSDE	100.00	100.00	0.00
54	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	CNLI,CNST,CORD,CSDE	2,438.00	2,438.00	0.00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CNLI,CNST,CORD,CSDE	1,000,000.00 D	4,086,335.00	4,086,330.76
56	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI,CNST,CORD,CSDE	100.00	100.00	0.00

**Total du Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE :** 3,901,483,803.00 3,940,214,658.74 3,168,921,951.32

Section	Désignation du Fonds	Excédent à la fin de l'exercice 2004 (en EUR)	Recettes (en EUR)	Dépenses (en EUR)	Excédent à la fin de l'exercice 2005 (en EUR)
<b>Fonds de tiers</b>					
CC	Consignations judiciaires	13.630.026.11	1.893.732.15	4.000.000.00	11.523.758.26
	<b>Total Fonds de tiers :</b>	<b>13.630.026.11</b>	<b>1.893.732.15</b>	<b>4.000.000.00</b>	<b>11.523.758.26</b>
<b>Fonds des communes</b>					
CP	Fonds communal de péréquation conjoncturelle	43.659.127.27	929.630.46	0.00	44.588.757.73
DC	Fonds de dépenses communales	3.830.514.07	91.359.673.08	91.235.796.90	3.954.390.23
	<b>Total Fonds des communes :</b>	<b>47.489.641.34</b>	<b>92.289.303.54</b>	<b>91.235.796.90</b>	<b>48.543.147.98</b>
<b>Fonds de l'Etat</b>					
AD	Fonds d'investissements publics administratifs	201.676.067.16	101.000.000.00	195.683.222.73	106.992.844.43
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	379.415.50	53.360.99	36.202.45	396.574.04
CD	Fonds de la coopération au développement	10.018.358.17	121.003.618.81	128.485.315.31	2.536.661.67
CF	Fonds communal de dotation financière	0.00	483.455.947.93	483.455.947.93	0.00
CH	Fonds spécial de la chasse	1.08	355.985.00	355.985.88	0.20
CR	Fonds de crise	21.715.472.77	0.00	0.00	21.715.472.77
CU	Fonds social culturel	2.280.49	540.000.00	538.424.06	3.856.43
CY	Fonds cynégétique	521.644.89	32.079.00	0.00	563.723.89
DE	Fonds de la dette publique	207.804.445.62	125.110.000.00	182.865.373.83	150.049.071.79
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1.478.666.91	76.000.00	207.563.87	1.347.103.04
EM	Fonds pour l'emploi	87.125.093.01	274.445.326.66	356.917.672.90	4.652.746.77
GA	Fonds pour la loi de garantie	149.241.877.54	8.335.340.89	50.126.534.56	107.450.683.67
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	115.463.316.11	10.000.000.00	35.259.506.04	90.203.810.07
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	0.00	5.000.000.00	2.034.646.74	2.965.353.26
MH	Fonds pour les monuments historiques	6.272.739.71	10.000.000.00	15.020.246.14	1.252.493.57
MI	Fonds d'équipement militaire	8.828.140.89	22.000.000.00	12.830.000.00	17.988.140.89
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	16.966.944.19	32.805.748.16	31.854.751.77	17.917.940.58
PE	Fonds spécial de la pêche	499.191.16	78.865.00	192.128.89	385.927.27
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	61.374.313.21	4.500.000.00	13.987.429.14	51.886.884.07
PS	Fonds de pension	759.835.22	378.510.943.06	378.161.903.01	1.108.875.27
RA	Fonds du rail	128.816.368.11	163.524.303.62	246.876.290.53	45.464.381.20
RE	Fonds pour la réforme communale	61.973.38	200.000.00	0.00	261.973.38
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	50.009.863.05	5.000.000.00	26.974.712.48	28.035.150.57
RO	Fonds des routes	62.629.915.68	36.530.903.35	98.096.634.14	1.064.184.89
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	255.211.557.90	45.000.000.00	73.900.602.52	226.310.955.38
SF	Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	160.948.893.27	53.287.500.00	69.234.032.17	145.002.361.10
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	280.205.990.28	41.651.000.00	120.979.939.90	200.877.050.38
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	66.311.375.24	6.500.000.00	10.936.494.66	61.874.880.58
SP	Fonds d'équipement sportif national	30.706.434.14	23.500.000.00	26.804.626.01	25.401.808.13
TO	Fonds pour la promotion touristique	7.079.71	7.000.000.00	5.934.707.34	1.072.372.37
	<b>Total Fonds de l'Etat :</b>	<b>1.925.037.254.39</b>	<b>1.959.496.922.27</b>	<b>2.569.750.895.00</b>	<b>1.314.783.281.66</b>
<b>Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire</b>					
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	110.387.085.11	27.661.107.90	5.541.160.63	132.507.032.38
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	550.610.843.44	114.084.432.17	0.00	664.695.275.61
	<b>Total Fonds de cov. de dettes de l'Etat sans incid. budg. :</b>	<b>660.997.928.55</b>	<b>141.745.540.07</b>	<b>5.541.160.63</b>	<b>797.202.307.99</b>
	<b>Total général :</b>	<b>2.647.154.850.39</b>	<b>2.195.425.498.03</b>	<b>2.670.527.852.53</b>	<b>2.172.052.495.89</b>

BUDGET DES RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE  
Historique du solde cumulé

Art.	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	SOLDE CUMULE 1988-2000 LUF		SOLDE CUMULE 1988-2000 EUR		2001	2002	2003	2004	2005	SOLDE CUMULE 1988-2005		Art.	
1	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	11,134,560	276,013,57	276,013,57	EQ	EQ	-276,013,57	EQ	EQ	EQ	0,00	1	
2	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1,134,560	-276,013,57	-276,013,57	EQ	EQ	276,013,57	EQ	EQ	EQ	0,00	2	
3	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-6,854,847	-169,927,22	-169,927,22	EQ	EQ	169,927,22	EQ	EQ	EQ	0,00	3	
4	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	6,854,847	169,927,22	169,927,22	EQ	EQ	-169,927,22	EQ	EQ	EQ	0,00	4	
5	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	510,116,88	EQ	EQ	EQ	0,00	5	
6	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	36,374	901,69	901,69	EQ	EQ	27,610,16	EQ	EQ	EQ	206,67	6	
7	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-218,295,135	-5,411,995,05	-5,411,995,05	EQ	EQ	207,119,16	EQ	EQ	EQ	200,321,39	7	
8	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-701,999	-24,260,86	-24,260,86	EQ	EQ	138,789,98	EQ	EQ	EQ	-26,801,33	8	
9	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1,186,698	-272,475,18	-272,475,18	EQ	EQ	429,301,43	EQ	EQ	EQ	-5,718,638	9	
10	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	3,109	16,706,88	16,706,88	EQ	EQ	-12,646,917,7	EQ	EQ	EQ	-5,718,638	10	
11	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	-101,735,816,3	EQ	EQ	EQ	0,00	11	
12	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	12	
13	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-24,679	-611,78	-611,78	EQ	EQ	611,78	EQ	EQ	EQ	0,00	13	
14	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-86,449	-2,143,01	-2,143,01	EQ	EQ	2,143,01	EQ	EQ	EQ	0,00	14	
15	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-233,679	-5,792,75	-5,792,75	EQ	EQ	5,792,75	EQ	EQ	EQ	0,00	15	
16	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1,806,031	-44,770,34	-44,770,34	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	16	
17	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	240,059,683	5,990,224,10	5,990,224,10	EQ	EQ	191,658,27	EQ	EQ	EQ	0,00	17	
18	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	15,511,394	394,517,41	394,517,41	EQ	EQ	1,822,081,55	EQ	EQ	EQ	24,099,475,84	18	
19	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	-583,342,20	EQ	EQ	EQ	5,572,547,11	19	
20	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	-583,342,20	EQ	EQ	EQ	-403,358,09	20	
21	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	21	
22	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	22	
23	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	23	
24	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	24	
25	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	25	
26	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	26	
27	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	27	
28	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	28	
29	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	29	
30	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	4,255,714	105,496,39	105,496,39	EQ	EQ	18,198,38	EQ	EQ	EQ	272,206,83	30	
31	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	682,929,79	EQ	EQ	EQ	0,00	31	
32	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-599,130	-14,852,61	-14,852,61	EQ	EQ	-82,299,80	EQ	EQ	EQ	0,00	32	
33	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	14,852,61	EQ	EQ	EQ	0,00	33	
34	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1,768,895	-43,849,76	-43,849,76	EQ	EQ	19,273,50	EQ	EQ	EQ	0,00	34	
35	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	472,478,083	11,712,425,74	11,712,425,74	EQ	EQ	0,15	EQ	EQ	EQ	0,00	35	
36	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	39,497,040	979,106,05	979,106,05	EQ	EQ	0,15	EQ	EQ	EQ	0,00	36	
37	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	7,915,401,23	EQ	EQ	EQ	0,00	37	
38	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	24,510	607,59	607,59	EQ	EQ	-7,648,953,54	EQ	EQ	EQ	0,00	38	
39	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1	-0,02	-0,02	EQ	EQ	0,02	EQ	EQ	EQ	0,00	39	
40	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-62,577,350	-1,551,251,99	-1,551,251,99	EQ	EQ	0,02	EQ	EQ	EQ	0,00	40	
41	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	41	
42	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	42	
43	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	43	
44	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	10,666,181	264,407,21	264,407,21	EQ	EQ	99,333,52	EQ	EQ	EQ	2,683,816,09	44	
45	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	2,144,727	53,166,39	53,166,39	EQ	EQ	78,375,38	EQ	EQ	EQ	941,121,69	45	
46	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	-1,489,15	EQ	EQ	EQ	0,00	46	
47	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	47	
48	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	344,565,80	EQ	EQ	EQ	160,824,48	48	
49	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	49	
50	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	50	
51	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,38	EQ	EQ	EQ	0,00	51	
52	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	-0,38	EQ	EQ	EQ	0,00	52	
53	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	55,948,45	EQ	EQ	EQ	78,150,05	53	
54	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	27,371,96	EQ	EQ	EQ	0,00	54	
55	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	55	
56	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	1,476,32	EQ	EQ	EQ	3,901,82	56	
57	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	57	
58	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	58	
59	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	59	
60	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	60	
61	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	0,00	EQ	EQ	0,00	EQ	EQ	EQ	0,00	61	
															497,393,837	12,330,071,15	12,330,071,15			25,229,223,83				33,857,693,10		
																					-469,506,24				6,893,787,87	
																					25,229,223,83				6,893,787,87	